OCDE

Politiques agricoles : Suivi et évaluation 2025 (version abrégée)

Tirer le meilleur parti de l'interface entre les échanges et l'environnement dans l'agriculture



Politiques agricoles : Suivi et évaluation 2025 (version abrégée)

TIRER LE MEILLEUR PARTI DE L'INTERFACE ENTRE LES ÉCHANGES ET L'ENVIRONNEMENT DANS L'AGRICULTURE

OCDE
DES POLITIQUES MEILLEURES POUR UNE VIE MEILLEURE

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays Membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Note de la République de Türkiye
Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'Ile. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'Ile. La Türkiye reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Türkiye maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne
La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Türkiye. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :
OCDE (2025), *Politiques agricoles : Suivi et évaluation 2025 (version abrégée) : Tirer le meilleur parti de l'interface entre les échanges et l'environnement dans l'agriculture*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/0cec016c-fr.

ISBN 978-92-64-60967-9 (imprimé)
ISBN 978-92-64-96456-3 (PDF)
ISBN 978-92-64-58113-5 (HTML)

Politiques agricoles : Suivi et évaluation
ISSN 2221-738X (imprimé)
ISSN 2221-7398 (en ligne)

Crédits photo : Couverture © ESstock/Shutterstock.com.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : https://www.oecd.org/fr/publications/support/corrigenda.html.

© OCDE 2025

Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)
Cette œuvre est mise à disposition sous la licence Creative Commons Attribution 4.0 International. En utilisant cette œuvre, vous acceptez d'être lié par les termes de cette licence (https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/).
Attribution – Vous devez citer l'œuvre.
Traductions – Vous devez citer l'œuvre originale, identifier les modifications apportées à l'original et ajouter le texte suivant : *En cas de divergence entre l'œuvre originale et la traduction, seul le texte de l'œuvre originale sera considéré comme valide.*
Adaptations – Vous devez citer l'œuvre originale et ajouter le texte suivant : *Il s'agit d'une adaptation d'une œuvre originale de l'OCDE. Les opinions exprimées et les arguments utilisés dans cette adaptation ne doivent pas être rapportés comme représentant les vues officielles de l'OCDE ou de ses pays Membres.*
Contenu provenant de tiers – La licence ne s'applique pas au contenu provenant de tiers qui pourrait être incorporé dans l'œuvre. Si vous utilisez un tel contenu, il relève de votre responsabilité d'obtenir l'autorisation auprès du tiers et vous serez tenu responsable en cas d'allégation de violation.
Vous ne devez pas utiliser le logo de l'OCDE, l'identité visuelle ou l'image de couverture sans autorisation expresse ni suggérer que l'OCDE approuve votre utilisation de l'œuvre.
Tout litige découlant de cette licence sera réglé par arbitrage conformément au Règlement d'arbitrage de la Cour permanente d'arbitrage (CPA) de 2012. Le siège de l'arbitrage sera Paris (France). Le nombre d'arbitres sera d'un.

Avant-propos

Le rapport *Politiques agricoles : suivi et évaluation 2025* a pour objet de suivre et d'évaluer, sur la période la plus récente, l'évolution des politiques agricoles de 54 pays du monde, à savoir les 38 pays membres de l'OCDE, les cinq États de l'Union européenne qui ne sont pas membres de l'OCDE, ainsi que 11 économies émergentes et en développement (Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Fédération de Russie[*], Inde, Indonésie, Kazakhstan, Philippines, République populaire de Chine, Ukraine et Viet Nam). La présente édition est la 38e de la série, et la douzième qui traite à la fois des pays de l'OCDE et d'économies émergentes et en développement.

Le rapport apporte des éclairages sur les politiques agricoles, dont la complexité va croissant. L'analyse repose sur le vaste système conçu par l'OCDE pour mesurer et classer le soutien à l'agriculture, qui comprend les estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs (ESP et ESC) ainsi que des indicateurs connexes. Ces indicateurs fournissent des informations sur la nature et le niveau de soutien à l'agriculture qui permettent d'établir des comparaisons internationales et servent de fondement au suivi et à l'évaluation des politiques. L'édition 2025 contient en outre un chapitre spécialement consacré à l'interface entre échanges agroalimentaires et environnement, aspect dont l'importance va croissant, dans le contexte du 30e anniversaire de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture et de la 30e Conférence des Nations Unies sur le changement climatique (COP30).

Le présent rapport est structuré comme suit. Le résumé offre une synthèse des principales conclusions. Le chapitre 1 est consacré à l'interface entre échanges et environnement, avec un examen de l'évolution des échanges agroalimentaires depuis la conclusion de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture, une analyse de la manière dont la durabilité environnementale du système agroalimentaire a été prise en considération dans le cadre de ces échanges et une étude des relations qui existent entre les politiques publiques de mesure et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) et ces mêmes échanges. Le chapitre 2 propose ensuite une analyse globale de la façon dont le niveau et la structure du soutien public à l'agriculture ont évolué. Le chapitre 3 passe en revue l'évolution des politiques dans les pays étudiés en 2024-25 et rend compte des données les plus récentes sur leur soutien public à l'agriculture. Il est suivi des chapitres par pays (l'Union européenne, en raison de sa politique agricole commune, faisant l'objet d'un seul chapitre), qui comportent chacun un aperçu de la situation actuelle des politiques et du soutien agricoles dans le pays considéré, assorti de recommandations d'action circonstanciées. S'ensuit une description plus fine de l'évolution de la politique agricole, qui évoque notamment les efforts de promotion d'une croissance durable de la productivité en agriculture. Le chapitre sur l'Union européenne contient également une série d'aperçus consacrés à ses États membres.

Le résumé ainsi que les chapitres 1, 2 et 3 sont publiés sous la responsabilité du Comité de l'agriculture de l'OCDE, le reste de l'ouvrage est publié sous celle du Secrétaire général de l'OCDE.

[*] Dans ce rapport, aucun chapitre par pays contenant des indicateurs de soutien n'est consacré à la Fédération de Russie. En revanche, les données agrégées pour les 11 économies émergentes et pour les 54 pays étudiés dans leur ensemble comportent celles relatives à la Russie.

Remerciements

La présente édition a été élaborée par la Direction des échanges et de l'agriculture de l'OCDE, sous la supervision générale de Marion Jansen, avec le concours actif des pays étudiés. Les travaux ont été dirigés par Martin von Lampe (chef de projet et coordinateur général), Urszula Ziębińska et Florence Bossard (coordinatrices de l'équipe technique) et Claire Delpeuch (cheffe de division par intérim), avec le concours de Guillaume Gruère (chef de division).

L'OCDE remercie les auteurs et autrices des différentes parties de l'ouvrage :

Chapitre 1 : Adriana García Vargas

Chapitre 2 : Roger Martini

Chapitre 3 : Roger Martini

Afrique du Sud : Jibran Punthakey, avec des éléments fournis par André Jooste (Université de Stellenbosch) et David Spies (Université du Nord-Ouest, Potchefstroom)

Argentine : Mercedes Campi, avec des éléments fournis par Gerardo Luis Petri, Federico Amodei et Iván Hrydziuszko (Secrétariat à l'Agriculture, à l'Élevage et à la Pêche, ministère de l'Économie)

Australie : Agnès Szuda

Brésil : Dalila Cervantes-Godoy, avec des éléments fournis par Helena Müller Queiroz, conseillère aux affaires agricoles (Ambassade du Brésil à Paris)

Canada : Hugo Valin

Chili : Dalila Cervantes-Godoy

Chine : Silvia Sorescu et Florence Bossard, avec des éléments fournis par Cheng Guoqiang (École nationale de stratégie en matière de sécurité alimentaire, Université Renmin de Chine, et Comité consultatif d'experts sur la revitalisation rurale du ministère de l'Agriculture et des Affaires rurales)

Colombie : Mercedes Campi

Corée : Jamie Ash et Ryoya Hashimoto, avec le concours de Yeol-San Seong et Jaewon Song

Costa Rica : Adriana García Vargas

États-Unis : Roger Martini

Inde : Silvia Sorescu et Florence Bossard, avec des éléments fournis par Ashok Gulati (Conseil indien pour la recherche sur les relations économiques internationales)

Indonésie : Jesús Antón et Florence Bossard, avec des éléments fournis par Tahlim Sudaryanto (Centre indonésien d'études socioéconomiques et stratégiques sur l'agriculture, ministère de l'Agriculture) et Helena Juliani Purba (Centre de recherche en économie comportementale et circulaire, Agence nationale pour la recherche et l'innovation)

Islande : Jussi Lankoski

Israël : Noga Heiman

Japon : Ryoya Hashimoto

Kazakhstan : Lauren Lee, avec des éléments fournis par Yerlan Syzdykov (Centre d'analyse des politiques économiques dans le secteur agricole)

Mexique : Dalila Cervantes-Godoy

Norvège : Roger Martini

Nouvelle-Zélande : Martin von Lampe

Philippines : Florence Bossard, à l'aide de données fournies par Divine Kathylin San Juan et Reynante A. Santos (Office statistique des Philippines) et Katrin Mares (ministère de l'Agriculture des Philippines)

Royaume-Uni : Francisco Pereira Fontes

Suisse : Hugo Valin

Türkiye : Roger Martini

Ukraine : Hélène Bombrun, avec des éléments fournis par la Kyiv School of Economics (consultante auprès de l'OCDE)

Union européenne : Francesco Vanni, Urszula Ziębińska, Hélène Bombrun et Camilia Prevelato, sur la base des informations recueillies pour chaque État membre par les responsables des bureaux pays, et aussi : Ludivine Baudouin, Mercedes Campi, Adriana García Vargas, Ryoya Hashimoto, Jussi Lankoski, Lauren Lee, Roger Martini, Daniela Rodriguez, Silvia Sorescu, Agnès Szuda, Noura Takrouri-Jolly, Hugo Valin et Martin von Lampe

Viet Nam : Jibran Punthakey, avec des éléments fournis par Ha Hoang et Maxwell Annis (Mekong Economics Ltd)

Tous les chapitres ont été examinés par les autres membres de l'équipe susmentionnés, qui ont formulé de précieuses observations et suggestions pour la mise au point du texte définitif. En outre, tous les chapitres par pays ont été revus par Martina Abderrahmane, Roger Martini et Martin von Lampe. L'OCDE remercie de leur contribution les capitales qui ont fourni des informations, données et analyses sur l'action publique.

L'assistance statistique et technique a été assurée par l'équipe technique : Florence Bossard, Gaby Couldhard, Clarisse Legendre, Tarja Mård, Daniela Rodriguez et Noura Takrouri-Jolly. Le livre numérique a été réalisé avec le concours technique de Marc Régnier.

Le secrétariat et le service éditorial ont été assurés par Martina Abderrahmane.

Table des matières

Avant-propos 3

Remerciements 4

Acronymes et abréviations 12

Résumé 14

1 Tirer le meilleur parti de l'interface entre les échanges et l'environnement dans l'agriculture 19
L'évolution des échanges et de la politique dans le secteur agroalimentaire 21
Les interactions entre la durabilité environnementale et les échanges agroalimentaires 45
Le rôle croissant des politiques commerciales à l'égard de la durabilité environnementale 51
Les politiques intérieures visant à atténuer et mesurer les émissions de GES et leurs liens avec les échanges 61
Synthèse et conclusions 71
Références 73
Notes 80

2 Vue d'ensemble des politiques et du soutien agricoles 83
Les déterminants mondiaux des politiques agricoles en 2024-25 85
Tour d'horizon de l'évolution du soutien à l'agriculture 88
Conclusions 107
Références 109
Annexe 2.A. Définitions des indicateurs du soutien à l'agriculture de l'OCDE 111
Annexe 2.B. Estimations du soutien à l'agriculture : agrégats régionaux 118

3 Évolution des politiques et du soutien agricoles par pays 122
Activités, réformes et réactions aux événements en 2024-25 123
Niveaux de soutien et tendances par pays 136
Conclusions 146
Référence 147
Notes 147

Aperçus par pays **148**

4 Argentine 149

5 Australie 155

6 Brésil 161

7 Canada 168

8 Chili 175

9 Chine 181

10 Colombie 188

11 Costa Rica 195

12 Union européenne 201

13 Islande 209

14 Inde 216

15 Indonésie 223

16 Israël 230

17 Japon 237

18 Kazakhstan 244

19 Corée 251

20 Mexique 258

21 Nouvelle-Zélande 266

22 Norvège 273

23 Philippines 279

24 Afrique du Sud 286

25 Suisse 293

26 Türkiye 300

27 Ukraine 306

28 Royaume-Uni 312

29 États-Unis 319

30 Viet Nam 325

GRAPHIQUES

Graphique 1.1. Exportations agroalimentaires mondiales par région exportatrice, 1995-2023 23
Graphique 1.2. Importations agroalimentaires mondiales par région importatrice, 1995-2023 24
Graphique 1.3. Exportations agroalimentaires nettes par région 25
Graphique 1.4. Croissance des exportations des principaux produits agroalimentaires 26
Graphique 1.5. Exportations d'une sélection de produits en pourcentage de la production mondiale 27
Graphique 1.6. Échanges de produits agroalimentaires ayant lieu dans le cadre d'une CVM, 1995-2020 28
Graphique 1.7. Évolution de la participation en amont des produits agricoles et alimentaires aux CVM 30
Graphique 1.8. Évolution du Coefficient nominal de protection des producteurs 32
Graphique 1.9. Évolution du Coefficient nominal de protection des producteurs par pays 33
Graphique 1.10. Droits de douane NPF (de la nation la plus favorisée), 2006-23 36
Graphique 1.11. Nombre total d'accords commerciaux régionaux en vigueur, 1995-2024 38
Graphique 1.12. Types de MNT appliquées aux produits agricoles, 2022 39
Graphique 1.13. Vue d'ensemble des restrictions à l'exportation mises en place entre janvier 2007 et avril 2024 43
Graphique 1.14. Les droits du travail dans une sélection de chaînes d'approvisionnement 48
Graphique 1.15. Typologie des mesures commerciales en rapport avec la durabilité environnementale de l'agriculture 53
Graphique 1.16. Date d'approbation ou d'application des mesures 54
Graphique 1.17. Types de mesures commerciales en rapport avec la durabilité environnementale de l'agriculture 55
Graphique 1.18. Initiatives de durabilité assorties d'objectifs environnementaux, par secteur 57
Graphique 1.19. Émissions de GES des systèmes alimentaires mondiaux par secteur de la chaîne d'approvisionnement, 2019 61
Graphique 1.20. Instruments d'action utilisés pour atténuer les émissions dans le secteur AFAT, par catégorie et par type 63
Graphique 1.21. Caractéristiques des outils de mesure de l'empreinte carbone publics et publics-privés 67
Graphique 2.1. Des prix alimentaires stables dans l'ensemble, mais en hausse pour les produits laitiers 86
Graphique 2.2. Structure des indicateurs du soutien à l'agriculture 89
Graphique 2.3. Le soutien s'est de nouveau stabilisé depuis 2020, mais il a baissé en pourcentage de la valeur de la production 91
Graphique 2.4. La Chine et l'Inde occupent une place importante dans le paysage du soutien à l'agriculture 94
Graphique 2.5. La hausse des recettes agricoles a fait baisser la part du soutien dans le revenu agricole 95
Graphique 2.6. Les consommateurs sont visés par toutes sortes de mesures qui soit leur apportent un soutien, soit les taxent implicitement 98
Graphique 2.7. Les dépenses d'infrastructures constituent la principale composante de l'ESSG 99
Graphique 2.8. Hausse du SPM, positif ou négatif, en 2024 101
Graphique 2.9. Lorsque des contraintes sur les intrants existent, elles se réfèrent souvent à des lois déjà en vigueur 103
Graphique 2.10. Le sucre, le maïs et le riz bénéficient d'un important soutien spécifique 105
Graphique 2.11. Les différentes trajectoires des produits « blancs » 106
Graphique 3.1. Le soutien s'est étalé, selon les pays, de -15 % à 49 % des recettes agricoles brutes 139
Graphique 3.2. L'infrastructure ou le système de connaissances et d'innovation agricoles sont les principales composantes du soutien aux services d'intérêt général 140
Graphique 3.3. À quelques exceptions importantes près, la plupart des consommateurs des pays sont implicitement taxés par la politique agricole 141
Graphique 3.4. La part des transferts potentiellement les plus distorsifs dans les différents pays s'échelonne entre moins de 0.3 % et 40 % des recettes agricoles 143
Graphique 3.5. Dans la plupart des pays, le SPM varie sensiblement selon les produits 144

Graphique 3.6. En pourcentage des recettes agricoles brutes, c'est en Norvège et en Suisse que le soutien est le moins couplé à la production 145
Graphique 4.1. Argentine : Évolution du soutien à l'agriculture 151
Graphique 4.2. Argentine : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24 153
Graphique 5.1. Australie : Évolution du soutien à l'agriculture 157
Graphique 5.2. Australie: Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24 159
Graphique 6.1. Brésil : Évolution du soutien à l'agriculture 163
Graphique 6.2. Brésil : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024 165
Graphique 6.3. Brésil : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24 166
Graphique 7.1. Canada : Évolution du soutien à l'agriculture 170
Graphique 7.2. Canada : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024 172
Graphique 7.3. Canada : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24 173
Graphique 8.1. Chili : Évolution du soutien à l'agriculture 177
Graphique 8.2. Chili : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024 179
Graphique 8.3. Chili : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24 179
Graphique 9.1. Chine : Évolution du soutien à l'agriculture 184
Graphique 9.2. Chine : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024 186
Graphique 9.3. Chine : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24 186
Graphique 10.1. Colombie : Évolution du soutien à l'agriculture 190
Graphique 10.2. Colombie : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024 192
Graphique 10.3. Colombie : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24 193
Graphique 11.1. Costa Rica : Évolution du soutien à l'agriculture 197
Graphique 11.2. Costa Rica : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024 199
Graphique 11.3. Costa Rica : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24 199
Graphique 12.1. Union européenne : Évolution du soutien à l'agriculture 204
Graphique 12.2. Union européenne : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024 206
Graphique 12.3. Union européenne : Transferts au titre d'un seul produit, 2022-24 206
Graphique 13.1. Islande : Évolution du soutien à l'agriculture 212
Graphique 13.2. Islande : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024 214
Graphique 13.3. Islande : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24 214
Graphique 14.1. Inde : Évolution du soutien à l'agriculture 219
Graphique 14.2. Inde : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24 221
Graphique 15.1. Indonésie : Évolution du soutien à l'agriculture 225
Graphique 15.2. Indonésie : Moteurs du changement de l'ESP, de 2023 à 2024 227
Graphique 15.3. Indonésie : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24 228
Graphique 16.1. Israël : Évolution du soutien à l'agriculture 232
Graphique 16.2. Israël : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024 235
Graphique 16.3. Israël : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24 235
Graphique 17.1. Japon : Évolution du soutien à l'agriculture 239
Graphique 17.2. Japon : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024 241
Graphique 17.3. Japon : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24 242
Graphique 18.1. Kazakhstan : Évolution du soutien à l'agriculture 247
Graphique 18.2. Kazakhstan : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024 249
Graphique 18.3. Kazakhstan : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24 249
Graphique 19.1. Corée : Évolution du soutien à l'agriculture 253
Graphique 19.2. Corée : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024 255
Graphique 19.3. Corée : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24 256
Graphique 20.1. Mexique : Évolution du soutien à l'agriculture 260
Graphique 20.2. Mexique : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024 262
Graphique 20.3. Mexique : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24 263
Graphique 21.1. Nouvelle-Zélande : Évolution du soutien à l'agriculture 268
Graphique 21.2. Nouvelle-Zélande : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024 270
Graphique 21.3. Nouvelle-Zélande : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24 271
Graphique 22.1. Norvège : Évolution du soutien à l'agriculture 275
Graphique 22.2. Norvège : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024 277
Graphique 22.3. Norvège : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24 277
Graphique 23.1. Philippines : Évolution du soutien à l'agriculture 281
Graphique 23.2. Philippines : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024 283
Graphique 23.3. Philippines : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24 284
Graphique 24.1. Afrique du Sud : Évolution du soutien à l'agriculture 288

Graphique 24.2. Afrique du Sud : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024 290
Graphique 24.3. Afrique du Sud : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24 291
Graphique 25.1. Suisse : Évolution du soutien à l'agriculture 296
Graphique 25.2. Suisse : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024 298
Graphique 25.3. Suisse : Transferts au titre d'un seul produit, 2022-24 298
Graphique 26.1. Türkiye : Évolution du soutien à l'agriculture 302
Graphique 26.2. Türkiye : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024 304
Graphique 26.3. Türkiye : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24 304
Graphique 27.1. Ukraine : Évolution du soutien à l'agriculture 308
Graphique 27.2. Ukraine : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24 310
Graphique 28.1. Royaume-Uni: Évolution du soutien à l'agriculture 314
Graphique 28.2. Royaume-Uni : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024 316
Graphique 28.3. Royaume-Uni: Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24 317
Graphique 29.1. États-Unis : Évolution du soutien à l'agriculture 321
Graphique 29.2. États-Unis : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024 323
Graphique 29.3. États-Unis: Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24 323
Graphique 30.1. Viet Nam: Évolution du soutien à l'agriculture 327
Graphique 30.2. Viet Nam : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24 329

TABLEAUX

Tableau 1.1. Niveau de risque ou bienfait potentiel pour l'environnement de chaque forme de soutien 35
Tableau 1.2. Droits de douane NPF moyens et maximums appliqués par catégorie de produits 37
Tableau 1.3. Types d'instruments d'action directs et indirects utilisés pour atténuer les émissions dans le secteur AFAT 62
Tableau 4.1. Argentine : Estimations du soutien à l'agriculture 154
Tableau 5.1. Australie : Estimations du soutien à l'agriculture 160
Tableau 6.1. Brésil : Estimations du soutien à l'agriculture 167
Tableau 7.1. Canada : Estimations du soutien à l'agriculture 174
Tableau 8.1. Chili : Estimations du soutien à l'agriculture 180
Tableau 9.1. Chine : Estimations du soutien à l'agriculture 187
Tableau 10.1. Colombie : Estimations du soutien à l'agriculture 194
Tableau 11.1. Costa Rica : Estimations du soutien à l'agriculture 200
Tableau 12.1. Union européenne : Estimations du soutien à l'agriculture 207
Tableau 13.1. Islande : Estimations du soutien à l'agriculture 215
Tableau 14.1. Inde : Estimations du soutien à l'agriculture 222
Tableau 15.1. Indonésie : Estimations du soutien à l'agriculture 229
Tableau 16.1. Israël : Estimation du soutien à l'agriculture 236
Tableau 17.1. Japon : Estimations du soutien à l'agriculture 243
Tableau 18.1. Kazakhstan : Estimations du soutien à l'agriculture 250
Tableau 19.1. Corée : Estimations du soutien à l'agriculture 257
Tableau 20.1. Mexique : Estimations du soutien à l'agriculture 264
Tableau 21.1. Nouvelle-Zélande : Estimations du soutien à l'agriculture 272
Tableau 22.1. Norvège : Estimations du soutien à l'agriculture 278
Tableau 23.1. Philippines : Estimations du soutien à l'agriculture 285
Tableau 24.1. Afrique du Sud : Estimations du soutien à l'agriculture 292
Tableau 25.1. Suisse : Estimations du soutien à l'agriculture 299
Tableau 26.1. Türkiye : Estimations du soutien à l'agriculture 305
Tableau 27.1. Ukraine : Estimations du soutien à l'agriculture 311
Tableau 28.1. Royaume-Uni : Estimations du soutien à l'agriculture 318
Tableau 29.1. États-Unis : Estimations du soutien à l'agriculture 324
Tableau 30.1. Viet Nam : Estimations du soutien à l'agriculture 330

ENCADRÉS

Encadré 1.1. Mesurer la participation aux chaînes de valeur mondiales et identifier les filières d'ajout de valeur dans les échanges de produits agricoles et alimentaires 28

Encadré 1.2. Évaluer l'impact environnemental des politiques de soutien à l'agriculture 34
Encadré 1.3. Estimation de l'impact des MNT appliquées aux produits agroalimentaires 40
Encadré 1.4. Les dispositifs SPS : opportunités et défis 41
Encadré 1.5. Le Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) 45
Encadré 1.6. La lutte contre les risques d'atteinte aux droits sociaux et humains sur les chaînes d'approvisionnement agroalimentaires 47
Encadré 1.7. Quels types de dispositions environnementales sont incluses dans les ACR ? 52
Encadré 1.8. Facteurs conduisant à la mise en œuvre d'initiatives en faveur de la durabilité dans les secteurs à forte intensité d'échanges : étude de cas des secteurs australiens de la viande bovine et du blé 58
Encadré 1.9. Mesure des émissions de GES dans les systèmes alimentaires : les huit éléments indispensables 70
Encadré 2.1. Composantes budgétaires de l'ESP 89
Encadré 2.2. Analyse et recommandations de l'OCDE concernant le soutien des pouvoirs publics 92
Encadré 2.3. Composantes de l'estimation du soutien aux consommateurs 97
Encadré 2.4. Comprendre le soutien des prix du marché 101
Encadré 2.5. Quel traitement est appliqué aux produits dits « blancs » ? 106
Encadré 3.1. Évolutions les plus marquées des chiffres en 2024 137

Acronymes et abréviations

ACCTS	Accord sur le changement climatique, le commerce et la durabilité
ACR	Accord commercial régional
AELE	Association européenne de libre-échange
AFAT	Agriculture, foresterie et autres affectations des terres
ALE	Accord de libre-échange
AMIS	Système d'information sur les marchés agricoles
APEC	Coopération économique Asie-Pacifique
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
BPNT	Programme d'assistance alimentaire (Indonésie)
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CEPA	Accord sur un Partenariat économique d'ensemble
CITI	Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COVID-19	maladie à coronavirus, observée pour la première fois en 2019
CVM	Chaîne de valeur mondiale
EEE	Espace économique européen
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
INDAP	Institut national de développement agricole au service des petits producteurs (Chili)
ITC	Centre du commerce international (agence conjointe de l'ONU et de l'OMC)
MNT	Mesure non tarifaire
NSI	Normes sanitaires à l'importation (Nouvelle-Zélande)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONU	Organisation des Nations Unies
OTC	Obstacles techniques au commerce
PAC	Politique agricole commune (de l'Union européenne)
PCA	Partenariat canadien pour l'agriculture
PCS	Préoccupations commerciales spécifiques
PIB	Produit intérieur brut
PTF	Productivité totale des facteurs
RAB	Recettes agricoles brutes
RCEF	Fonds d'amélioration de la compétitivité du riz (Philippines)
R-D	Recherche-développement
SPS	Mesures sanitaires et phytosanitaires
TIES	Tableaux internationaux des entrées-sorties
UE	Union européenne
UEEA	Union économique eurasiatique (Kazakhstan)
Autres indicateurs de soutien mis au point par l'OCDE	
ATP	Autres transferts aux producteurs
CNP	Coefficient nominal de protection
CNP des producteurs	Coefficient nominal de protection des producteurs

CNS	Coefficient nominal de soutien
ESBT	Estimation du soutien budgétaire total
ESC	Estimation du soutien aux consommateurs
ESP	Estimation du soutien aux producteurs
ESSG	Estimation du soutien aux services d'intérêt général
EST	Estimation du soutien total
SPM	Soutien des prix du marché
TGP	Transferts au titre d'un groupe de produits
TSP	Transferts au titre d'un seul produit
TTP	Transferts au titre de tous les produits

Monnaies

ARS	Peso argentin
AUD	Dollar australien
BRL	Real brésilien
CAD	Dollar canadien
CLP	Peso chilien
COP	Peso colombien
CHF	Franc suisse
CNY	Yuan renminbi chinois
CRC	Colon costaricain
EUR	Euro
GBP	Livre sterling
IDR	Roupie indonésienne
INR	Roupie indienne
ILS	Shekel israélien
ISK	Couronne islandaise
JPY	Yen japonais
KRW	Won coréen
KZT	Tenge kazakh
MXN	Peso mexicain
NOK	Couronne norvégienne
NZD	Dollar néo-zélandais
PHP	Peso philippin
RUR	Rouble russe
TRY	Livre turque
UAH	Hryvnia ukrainienne
USD	Dollar des États-Unis
VND	Dong vietnamien
ZAR	Rand sud-africain

Résumé

Les pouvoirs publics ont besoin de politiques agricoles et environnementales cohérentes qui stimulent l'innovation et minimisent les distorsions des échanges pour garantir la sécurité alimentaire mondiale de façon durable

Le rapport *Politiques agricoles : suivi et évaluation 2025* contient les données les plus récentes sur le soutien public à l'agriculture et un examen approfondi des mesures propres à assurer la durabilité des échanges agroalimentaires. Le soutien public demeure plus élevé qu'avant la pandémie en termes nominaux, même s'il se contracte en proportion de la taille du secteur. L'estimation des dépenses consacrées à l'innovation est en baisse par rapport à la valeur de la production, alors même que la croissance de la productivité est insuffisante pour suivre celle de la demande alimentaire. En parallèle, les échanges de produits agroalimentaires, qui jouent un rôle important dans la sécurité alimentaire mondiale, sont encore l'objet de distorsions résultant de mesures nationales et aux frontières. Les politiques environnementales interagissent de plus en plus avec les politiques commerciales, ce qui peut tout aussi bien être bénéfique aux systèmes alimentaires mondiaux que les complexifier.

Le soutien public à l'agriculture demeure, en termes nominaux, supérieur à son niveau d'avant la pandémie, à 842 milliards USD par an, mais se contracte comparativement à la taille du secteur

Le soutien total au secteur agricole dans les 54 pays couverts par le présent rapport s'est élevé en moyenne à 842 milliards USD par an sur la période 2022-24. Le soutien positif à l'agriculture recouvre les transferts aux producteurs, à titre individuel ou collectif, et les transferts aux consommateurs de produits agricoles. En parallèle à celui-ci, les politiques de certains pays abaissent les prix intérieurs par rapport aux marchés mondiaux, ce qui a donné lieu à des transferts *négatifs* d'une valeur de 179 milliards USD par an au cours de la même période.

Le soutien aux producteurs représente approximativement les trois quarts du soutien positif apporté à l'agriculture (624 milliards USD en moyenne entre 2022 et 2024). Plus de la moitié de ce soutien (334 milliards USD) est apporté dans le cadre de politiques de soutien des prix du marché, lesquelles ont pour effet de porter les prix intérieurs au-dessus des cours mondiaux, et les 290 milliards USD restant le sont sous forme de transferts budgétaires aux producteurs, à titre individuel.

Il apparaît que le soutien des prix du marché, ainsi que certains types de transferts budgétaires versés aux producteurs individuels (comme les paiements au titre de la production ou certaines catégories de paiements au titre des intrants), font partie des mesures les plus susceptibles d'engendrer des distorsions de la production et des échanges agricoles. Les formes de soutien pouvant créer le plus de distorsions représentaient 66 % du soutien aux producteurs.

La majeure partie du soutien est apportée sans exigences supplémentaires pour les bénéficiaires, au-delà des réglementations existantes

Sur la période 2022-24, 17 % du soutien apporté aux producteurs était subordonné au respect de la réglementation en matière de performance environnementale et de bien-être animal, notamment. Si cette proportion est supérieure aux 12 % de 2000-02, 5 % seulement du soutien était apporté en contrepartie d'une action en faveur de l'environnement allant au-delà des prescriptions réglementaires de base. Sur ce dernier point, les choses n'ont pas changé depuis le début des années 2000. Assortir le soutien de telles conditions peut en accroître l'utilité publique, dans une mesure qui dépendra toutefois de la manière dont ces conditions sont définies et appliquées.

Le soutien à l'innovation se contracte en proportion de la valeur de la production

En plus de venir en aide aux exploitants de manière directe, les pouvoirs publics investissent dans les services d'intérêt général afin d'améliorer les performances globales du secteur. Entre 2022 et 2024, ce sont en moyenne 112 milliards USD qui ont été consacrés chaque année à ces services, soit environ 13.3 % de l'ensemble du soutien positif à l'agriculture et 2.4 % de la valeur de la production agricole (contre 4.7 % en 2000-02). La majeure partie de ces dépenses (47 %) va aux infrastructures (dont la moitié a trait à l'irrigation). Le financement des systèmes de connaissances et d'innovation agricoles arrive en deuxième position par ordre d'importance, avec 22 % du total des dépenses alloués aux services d'intérêt général. Cependant, tombé à 0.5 % environ de la valeur de la production du secteur en 2022-24, le niveau estimé des dépenses consacrées à ces systèmes est insuffisant pour enrayer le ralentissement de la croissance de la productivité agricole.

Les consommateurs reçoivent un soutien budgétaire plus important qu'avant le COVID-19

Les consommateurs et les premiers acheteurs[1] de produits agricoles ont eux aussi bénéficié de mesures de soutien. Le soutien budgétaire qui leur a été accordé s'est élevé, en moyenne, à 105 milliards USD par an sur la période 2022-24, contre 69 milliards entre 2015 et 2019. Le soutien budgétaire aux consommateurs a considérablement augmenté avec la pandémie de COVID-19, avant de se contracter dernièrement pour atteindre 96 milliards USD en 2024, alors qu'il s'élevait à 101 milliards l'année précédente. Cette contraction post-COVID-19 a surtout été observée dans les économies émergentes.

En plus du soutien budgétaire, quelques pays ont pris des mesures ayant pour effet de réduire les prix intérieurs. De telles mesures, qui sont de nature à faire baisser les prix alimentaires pour les consommateurs ou à générer des recettes douanières, ont représenté en moyenne 179 milliards USD par an entre 2022 et 2024. Cependant, la plupart des interventions sur les prix du marché portent les prix intérieurs au-dessus des cours mondiaux, et sont dès lors assimilables à une taxe implicite sur la consommation. Si l'on compte l'ensemble du soutien des prix du marché et du soutien budgétaire, on estime que les consommateurs des 54 pays étudiés ont ainsi été taxés implicitement à hauteur de 144 milliards USD par an en 2022-24, soit 3.2 % de leurs dépenses au prix départ exploitation, ce qui a alourdi d'autant le coût de la vie.

La croissance du secteur fait diminuer le soutien en pourcentage de la valeur de la production

Dans l'ensemble, le soutien à l'agriculture est plus élevé, en termes nominaux, qu'avant la pandémie de COVID-19. Exprimé en proportion de la valeur de la production agricole, cependant, le soutien positif est passé de 17 % en 2017-19 à 14 % en 2022-24, contre 27 % au début du siècle. Cette évolution va de pair avec l'ouverture au commerce mondial, puisque les formes de soutien susceptibles de créer le plus de distorsions ont perdu de leur importance dans l'économie agricole. Malheureusement, les investissements

dans le système de connaissances et d'innovation agricoles ont eux aussi diminué par rapport à la taille du secteur : à 0.54 % de la valeur de la production agricole, d'après les estimations, ils sont bien en deçà de leur niveau d'avant la pandémie et représentent à peine plus de la moitié de leur niveau d'il y a 25 ans. Une telle évolution est particulièrement préoccupante dans les économies émergentes et doit être inversée de toute urgence face au ralentissement de la croissance de la productivité.

Quels pays utilisent le plus chaque type de soutien ?

Le soutien aux producteurs, mesuré en pourcentage des recettes agricoles brutes (RAB), est un indicateur clé de l'importance des politiques publiques pour le secteur agricole. Il varie fortement d'un pays à un autre, en fonction des objectifs de chacun et des mécanismes de soutien en place. En **Suisse**, en **Islande**, en **Norvège** et en **Corée**, il représente en moyenne 40 à 49 % des RAB – ce qui dénote un soutien relativement élevé – alors qu'en **Argentine**, au **Viet Nam** et en **Inde**, il est compris entre -11 et -15 %, sur la période 2022-24, en raison de mesures revenant à taxer de fait les exploitants.

Au cours des deux dernières décennies, le soutien aux producteurs exprimé en proportion des RAB s'est contracté dans la plupart des pays couverts par le présent rapport, ce qui s'explique principalement par la hausse de la valeur de la production (en termes nominaux, le soutien demeure proche de ses niveaux records). Il convient de noter que la République populaire de **Chine** (ci-après « la Chine ») est le seul pays à avoir augmenté de façon significative son soutien aux producteurs en termes relatifs, puisque celui-ci est passé de 5 % des RAB en 2000-02 à 13 % en 2022-24.

L'**Inde** reste le pays avec la plus forte proportion de mesures de soutien susceptibles de générer le plus de distorsions de la production et des échanges, puisque ces mesures représentent 95 % du soutien total aux producteurs et 40 % des RAB. Le contraste est frappant par rapport à des pays comme l'**Australie**, le **Chili** et les **États-Unis** où de telles mesures, très peu utilisées, représentent moins de 1 % des RAB. Le recours à ces mesures a d'autre part fortement diminué au **Japon**, en **Norvège**, en **Suisse** et en **Islande**, pays qui en ont longtemps fait un usage non négligeable. Cependant, les chiffres globaux peuvent masquer des disparités significatives sur le plan interne ; à l'échelle d'un même pays, le soutien peut varier considérablement d'un produit à un autre – certains pouvant être subventionnés quand d'autres sont taxés – ce qui complique l'interprétation des niveaux et tendances d'ensemble.

La majorité des formes de soutien considérées comme moins susceptibles de créer des distorsions sont calculées sur la base de la superficie cultivée, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu agricoles de la période en cours ou d'une période antérieure. L'utilisation de paiements reposant sur des critères sans rapport avec la production agricole est encore rare, bien que ce type de soutien puisse avoir pour but de générer des bienfaits sociaux ou environnementaux pour la population. Parmi les pays couverts dans ce rapport, c'est en **Suisse** et au **Mexique** qu'il est le plus élevé en pourcentage des recettes agricoles brutes.

Si les dépenses globales consacrées aux services d'intérêt général ont diminué comparativement à la taille du secteur, le niveau de ces investissements varie sensiblement selon les pays, puisque certains se situent largement au-dessus de la moyenne. Ainsi le **Japon**, la **Suisse** et la **Corée**, ont tous trois fourni un soutien aux services d'intérêt général qui représentait plus de 7 % de la valeur totale de la production. L'infrastructure demeure l'objet principal de ce soutien : le **Japon**, la **Corée**, les **Philippines**, la **Türkiye**, le **Chili** et le **Viet Nam** lui accordent particulièrement d'importance. La **Suisse**, la **Norvège** et la **Corée** se démarquent aussi des autres pays pour leurs investissements substantiels en faveur des systèmes de connaissances et d'innovation agricoles, pouvant atteindre une proportion estimée jusqu'à 4.2 % de la valeur de la production.

Dans la plupart des pays, les consommateurs subissent les conséquences de mesures consistant à accroître les prix intérieurs pour soutenir les producteurs et s'apparentent de fait implicitement à une taxe. L'**Inde** et l'**Argentine**, au contraire, sont les principaux pays recourant à des mesures ayant pour effet de

réduire les prix intérieurs et bénéficiant donc au consommateur. Certains pays enfin fournissent aussi aux consommateurs un soutien budgétaire, généralement destiné aux ménages à bas revenu. Les **États-Unis**, l'**Inde**, la **Norvège**, et l'**Indonésie** sont les pays où les dépenses consacrées à ce soutien ont été les plus importantes en proportion des dépenses de consommation en 2022-24.

Tirer le meilleur parti de l'interface entre les échanges et l'environnement dans l'agriculture

Au cours des trente dernières années qui ont fait suite à l'entrée en vigueur de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture, les échanges de produits agricoles et alimentaires se sont développés et ont évolué pour s'adapter aux enjeux économiques et politiques. La croissance des échanges a été supérieure à celle de la production, et l'agriculture est de plus en plus intégrée aux chaînes de valeur mondiales : de nombreux produits traversent aujourd'hui plusieurs frontières avant de parvenir au consommateur.

Cela étant, alors que le niveau global de la protection commerciale tend à diminuer, sous l'effet notamment d'un nombre croissant d'accords commerciaux, les produits agroalimentaires continuent de faire l'objet de droits de douane et de restrictions quantitatives plus sévères que ceux imposés aux produits d'autres secteurs, et sont également visés par un plus grand nombre de mesures non tarifaires susceptibles de limiter les échanges commerciaux. Le soutien aux prix de marché et les autres formes de soutien susceptibles de créer des distorsions demeurent prépondérants dans le milieu agricole.

Une conscience de plus en plus aigüe des répercussions environnementales de l'agriculture et de la production alimentaire conduit les pouvoirs publics à prendre des mesures, y compris commerciales, pour alléger les pressions induites. Certains accords commerciaux intègrent également des initiatives volontaires en faveur de la durabilité, qui sont courantes dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire. En outre, on voit désormais apparaître, dans les nouveaux accords commerciaux, des dispositions ou des chapitres entiers relatifs à la durabilité des systèmes alimentaires.

Devant la forte contribution de l'agriculture aux émissions globales de gaz à effet de serre (GES), les pouvoirs publics ont adopté un vaste ensemble de mesures d'atténuation du changement climatique. L'analyse nous révèle que près de la moitié des 120 mesures d'atténuation à caractère commercial prises en considération dans le présent rapport s'appliquaient à des activités agricoles orientées vers l'exportation. Les pays s'emploient aussi à calculer l'empreinte carbone des exploitations, des produits ou de certains sous-secteurs, avec 114 outils ou initiatives publics ou publics-privés ayant été recensés dans les informations recueillies pour les besoins du présent rapport.

Vers de meilleures politiques pour les échanges agricoles, l'environnement et les personnes

L'intégration d'objectifs environnementaux dans les politiques commerciales touchant à l'agriculture et à l'alimentation ouvre des possibilités, mais comporte aussi des difficultés. Pour élaborer de meilleures politiques à l'intersection entre les échanges et l'environnement, il est important de garder à l'esprit ce qui suit :

- Il existe une tension latente entre la conception de mesures adaptées aux contextes spécifiques et la création d'obstacles non nécessaires au commerce résultant d'une multiplication des approches. Le nombre et la diversité des initiatives en faveur de la durabilité environnementale et de l'atténuation des émissions de GES ayant des implications de politique commerciale illustrent bien la complexité des interactions entre commerce et environnement, et de l'écosystème de la gouvernance de la durabilité.

- Les petits producteurs et les pays en développement peuvent être particulièrement pénalisés par des mesures multiples et mal harmonisées, car ils peineront à faire face à l'alourdissement des coûts de mise en conformité.
- Une collaboration réglementaire accrue, se traduisant par une reconnaissance mutuelle ou une convergence des dispositifs, pourrait bien alléger les coûts que les mesures non tarifaires font peser sur les échanges et favoriser l'obtention de meilleurs résultats au regard des objectifs tant commerciaux qu'environnementaux.

Pour nourrir une population mondiale croissante de manière efficiente, résiliente et durable sur le plan environnemental, les pouvoirs publics devraient :

- réformer et réorienter, voire retirer progressivement lorsque cela est possible, les formes de soutien qui créent le plus de distorsions, en particulier le soutien des prix du marché et le soutien basé sur l'utilisation sans contraintes d'intrants variables. Des orientations positives de réforme incluent l'adoption de politiques dont les bénéfices pour la durabilité sont démontrés, tout en préservant la capacité du système commercial international à favoriser la sécurité alimentaire mondiale.
- réduire les mesures de soutien du revenu peu efficientes au regard des transferts et leur préférer des mécanismes ciblés et adaptés qui profitent directement aux exploitants.
- consacrer davantage de moyens à une innovation ciblée et à la croissance durable de la productivité ainsi qu'à une meilleure évaluation des effets environnementaux des pratiques agricoles et des mesures de soutien.
- promouvoir des approches globales de résilience qui favorisent la préparation face aux risques ainsi que des systèmes de gestion de ces risques conformes au cadre établi par l'OCDE.
- promouvoir la protection de l'environnement et l'atténuation des incidences négatives sur l'environnement, d'une manière compatible avec l'ouverture et la transparence des échanges agroalimentaires et avec les efforts visant à relever le triple défi auquel sont confrontés l'agriculture et les systèmes alimentaires.

Note

[1] Consommateurs industriels qui utilisent les produits agricoles de base pour fabriquer des produits transformés.

1 Tirer le meilleur parti de l'interface entre les échanges et l'environnement dans l'agriculture

Le présent chapitre étudie l'évolution des échanges de produits agricoles et alimentaires et des politiques connexes au cours des trois dernières décennies, depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture. Dans un deuxième temps, il analyse la manière dont la durabilité environnementale de l'agriculture et de la production alimentaire a été prise en considération, en s'attardant sur le recours de plus en plus fréquent aux mesures commerciales en réponse aux préoccupations environnementales ainsi que sur la multiplication des initiatives volontaires en faveur de la durabilité de ces activités. La dernière partie du chapitre sera consacrée aux politiques publiques de mesure et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, à travers l'étude des liens qu'elles entretiennent avec les échanges et des opportunités et défis qui en découlent.

Principaux messages

- Les échanges de produits agricoles et alimentaires ont considérablement évolué au cours des trente années écoulées depuis la conclusion de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture, et cette évolution est le résultat à la fois de modifications structurelles et de changements dans l'action des pouvoirs publics.
- Les échanges de produits agroalimentaires ont connu une progression rapide, qui a dépassé celle de la production et amené une différenciation toujours plus franche entre les régions exportatrices nettes (Amériques, Océanie et Europe) et les régions importatrices nettes (Asie et Afrique). La production et la transformation prennent une dimension internationale de plus en plus marquée reflétant le développement des chaînes de valeur mondiales agroalimentaires.
- En revanche, les réformes du système commercial agricole amorcées dans le cadre de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture n'ont pas progressé. Alors que le niveau de protection commerciale a, dans l'ensemble, diminué, notamment grâce à un nombre croissant d'accords commerciaux, les produits agroalimentaires continuent de faire l'objet de droits de douane au titre de la clause de la nation la plus favorisée (NPF) sensiblement plus élevés que les produits d'autres secteurs, de restrictions quantitatives et d'une prévalence plus importante de mesures non tarifaires, qui peuvent être un frein aux échanges commerciaux.
- L'évolution du débat mondial au sujet de la durabilité environnementale est un autre changement survenu au cours des trente dernières années, les pouvoirs publics et d'autres acteurs, dont les consommateurs, portant une attention grandissante à cet aspect de l'agriculture et des systèmes alimentaires.
- Cela a conduit à l'adoption de tout un éventail de politiques publiques et d'initiatives sectorielles – dont certaines ayant une interface avec la politique commerciale − afin de réduire les pressions environnementales.
    - L'accent a été mis en particulier sur l'atténuation du changement climatique, sachant que selon des estimations, les systèmes agroalimentaires représenteraient un tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES).
    - Une évolution majeure a été le recours de plus en plus fréquent aux mesures commerciales pour répondre aux préoccupations environnementales, un nombre croissant de ces mesures faisant expressément référence à la durabilité environnementale de l'agriculture ou des systèmes alimentaires.
    - L'utilisation croissante des initiatives volontaires visant à évaluer ou démontrer les performances en matière de durabilité de telle ou telle activité ou de tel ou tel produit marque une autre inflexion notable. Les chaînes d'approvisionnement agroalimentaires sont désormais, de tous les domaines d'activité, celui où ces initiatives sont le plus courantes. Certains gouvernements commencent même à en faire mention dans leurs accords commerciaux.
- Les pouvoirs publics ont mis en place un large éventail de politiques d'atténuation. Selon la façon dont elles sont conçues ou leur orientation sectorielle, certaines d'entre elles ont des liens – explicites ou implicites – avec le commerce.
    - Les pays examinés dans le présent rapport ont fait état de 120 mesures publiques d'atténuation des émissions de GES dans l'agriculture et le long des chaînes de valeur alimentaires pouvant avoir un lien avec les échanges, dont 43 % qui promeuvent l'atténuation des émissions associées aux produits ou aux secteurs d'exportation.

  - Les pays membres de l'OCDE et les économies émergentes ont également mis sur pied de nombreuses initiatives pour calculer l'empreinte carbone des exploitations, des produits ou de certains sous-secteurs, 114 outils ou initiatives publics ou publics-privés étant recensés dans ce chapitre.
- La mise en correspondance des mesures commerciales et des objectifs environnementaux est à la fois prometteuse et ardue, car les interactions entre les politiques commerciales et les politiques environnementales sont multiples et complexes. Si des politiques publiques bien conçues peuvent accélérer la transition vers une agriculture et des systèmes alimentaires plus durables, la multiplication des mesures et leur manque d'harmonisation font redouter des entraves aux échanges et des surcoûts dont les petits producteurs et les pays en développement pourraient être les premiers à pâtir.
- Les échanges de produits agroalimentaires sont essentiels à la sécurité alimentaire mondiale, aux moyens d'existence des exploitants et à la nutrition, et ils peuvent aussi contribuer à améliorer les résultats environnementaux. Toutefois, si leur intensification encourage des pratiques non durables ou s'inscrit dans un cadre de gouvernance trop lâche, ils peuvent aussi générer des externalités environnementales négatives.
- Les pouvoirs publics sont mis au défi de garantir la disponibilité des aliments à un prix abordable pour les consommateurs, de protéger l'environnement et d'atténuer les effets négatifs sur celui-ci tout en évitant les coûts et les obstacles commerciaux injustifiés. Concilier ces différents objectifs exige de bien coordonner l'action publique et de veiller à sa cohérence.
- Pour garantir la sécurité alimentaire mondiale et la durabilité environnementale, il faut impérativement faire coïncider la promotion d'échanges agroalimentaires ouverts et transparents avec les efforts visant à obtenir des améliorations tangibles sur le plan environnemental.

L'évolution des échanges et de la politique dans le secteur agroalimentaire

L'entrée en vigueur, le 1er janvier 1995, de l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), a été une étape déterminante dans la réforme du commerce agricole mondial, avec l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles règles et d'un cadre régissant l'accès au marché par la gestion des barrières commerciales, ainsi que des mesures de soutien interne et des subventions à l'exportation. En l'espace de trente ans, le commerce des produits agricoles et alimentaires a considérablement évolué tout en demeurant capital pour la sécurité alimentaire mondiale. Son évolution est le reflet, d'une part, de changements structurels – une part croissante de la production se répartit entre plusieurs pays et s'inscrit dans des chaînes de valeur mondiales qui utilisent des intrants provenant du monde entier – et, d'autre part, de changements d'ordre politique : compte tenu des faibles progrès enregistrés au niveau multilatéral, un grand nombre de pays se sont mis à conclure des accords commerciaux bilatéraux et régionaux, de sorte qu'une bonne partie des échanges mondiaux a lieu aujourd'hui dans le cadre d'accords préférentiels ou de portée régionale. Par ailleurs, les pouvoirs publics ont de plus en plus souvent recours à des nouvelles mesures et approches pour faire face aux défis émergents que sont, par exemple, les pressions environnementales exercées par l'agriculture et les systèmes alimentaires.

Les échanges de produits agroalimentaires se sont considérablement développés ces trente dernières années

Au cours des trois dernières décennies, la valeur des échanges agroalimentaires mondiaux a considérablement augmenté. En 2023, les exportations agroalimentaires mondiales[1] ont représenté 1 400 milliards USD courants, soit près de cinq fois le montant atteint en 1995-97. Elles ont également progressé plus vite que la production agricole, la part des principaux produits agricoles exportés[2] passant d'une moyenne de 16 %, en 2000, à 23 %, en 2022-24 (OCDE/FAO, 2025[1]).

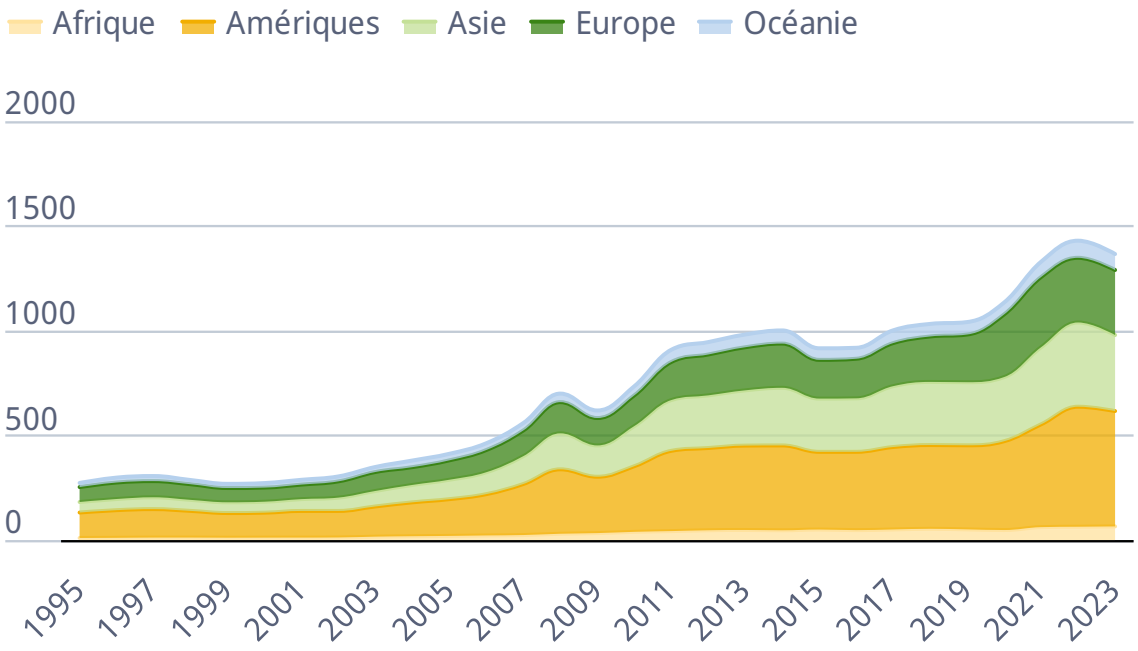
Les échanges ont majoritairement été en hausse pendant les trente ans écoulés, avec quelques exceptions. Le ralentissement le plus notable a eu lieu en 2009, lorsque la baisse de la demande intérieure et l'assèchement temporaire du financement à court terme des échanges provoqués par la crise économique mondiale ont entraîné un net recul du commerce international (OCDE, 2010[2]). Bien qu'un nouvel effondrement des échanges ait été enregistré en 2015 dans un contexte de fragilité économique mondiale, le commerce des produits agroalimentaires n'a pas connu de semblable chute en 2020-21 sous l'effet de la pandémie de COVID-19. Cela s'explique en partie par les interventions gouvernementales, à savoir des mesures urgentes pour garantir l'approvisionnement (par exemple des actions pour assurer le fonctionnement des organismes publics ou coordonner les actions avec le secteur privé), des mesures « sans regrets » (comme la facilitation des échanges) et des aides temporaires (comme l'indemnisation des acteurs touchés ou le soutien aux consommateurs) (OCDE, 2021[3]). Cette résilience montre à quel point les responsables de l'action publique ont investi dans des mécanismes et des politiques publiques pour éviter la répétition de la crise des prix de l'alimentation de 2007-08, par exemple en créant le système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) (OCDE, 2021[4]) (voir plus bas l'encadré 1.5). Pour autant, un nouveau recul des échanges en 2023 semble indiquer que la structure des échanges mondiaux demeure instable et qu'il faut s'attendre à d'autres remous.

Même si les marchés agroalimentaires mondiaux ont démontré leur résilience face à des perturbations comme la pandémie de COVID-19, de nombreux pays restent vulnérables à l'impact de chocs commerciaux tels que les goulets d'étranglement apparaissant sur les chaînes d'approvisionnement. Par ailleurs, suite à l'envolée des échanges survenue au début des années 2000 – en lien avec la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture et avec l'adhésion de la République populaire de Chine (ci-après « la Chine ») à l'OMC –, la part des produits agricoles exportés s'est stabilisée ces dernières années et devrait se maintenir au même niveau. L'impact des actions passées de libéralisation des échanges est également en train de s'émousser, avec un ralentissement ces dernières années de la réduction des droits de douane multilatéraux et de la lutte contre les distorsions causées par le soutien aux producteurs (OCDE/FAO, 2024[5]).

Avec environ 40 % de la valeur des exportations mondiales de produits agroalimentaires en 2021-23, la région des Amériques est celle qui exporte le plus (Graphique 1.1). L'Union européenne (considérée comme un tout pour ce qui est des échanges) est le premier exportateur mondial. En 2021-23, elle représentait 17 % des exportations agroalimentaires mondiales, avec en tête les boissons et les spiritueux, les préparations à base de céréales et les produits laitiers. Elle était suivie par les États-Unis (13 %) qui exportent principalement des oléagineux, des céréales et de la viande, et par le Brésil (10 %) qui, lui, exporte avant tout des oléagineux, de la viande et du sucre. Alors que l'Union européenne et les États-Unis ont vu leur part des exportations mondiales diminuer par rapport à la période de référence 1995-97 (où chacun des deux affichait une part d'environ 20 %), le Brésil a doublé la sienne et est devenu le premier exportateur mondial de plusieurs produits (Nations Unies, 2025[6]).

Graphique 1.1. Exportations agroalimentaires mondiales par région exportatrice, 1995-2023

Milliards USD



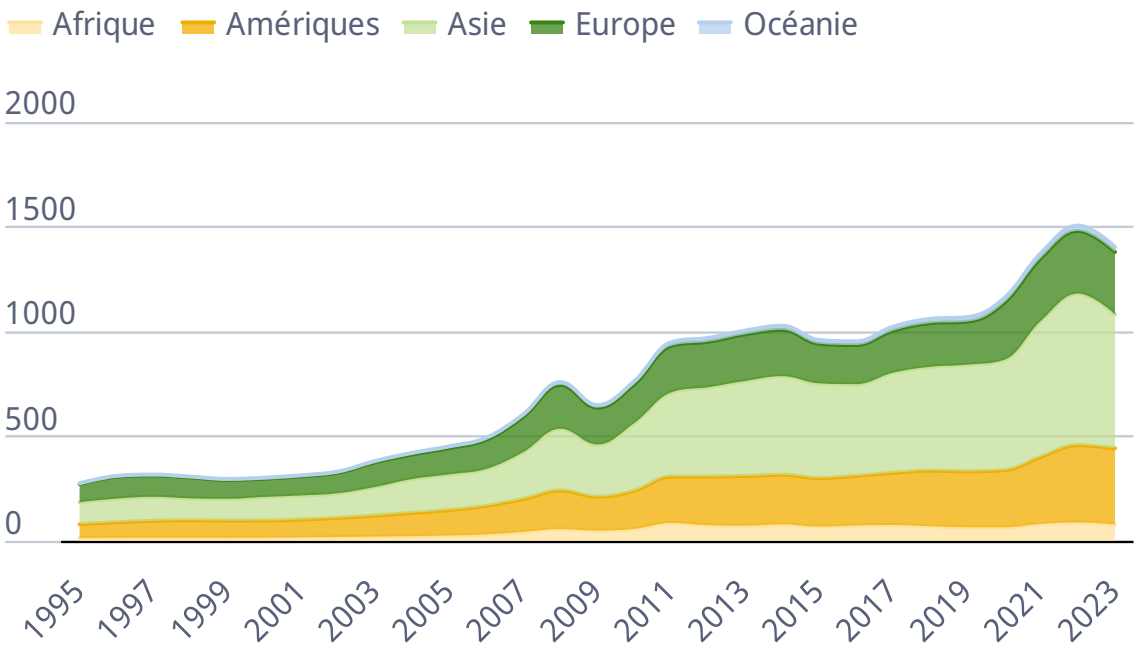
Note : Les données concernant l'Europe n'incluent pas les échanges intracommunautaires. Les régions ont été établies conformément à la nomenclature des groupes de pays de la base de données FAOSTAT (voir https://www.fao.org/faostat/fr/#definitions).
Source : Calculs des auteurs d'après la base de données Comtrade des Nations Unies, http://comtrade.un.org/ [consultée en février 2025].

L'Asie apparaît comme étant le premier importateur de produits agroalimentaires

En 2021-23, l'Asie était la destination de 47 % des importations mondiales de produits agroalimentaires (Graphique 1.2). Elle est devenue l'une des principales régions importatrices nettes en raison de facteurs comme la croissance démographique, la hausse de la consommation portée par l'élévation des revenus et l'urbanisation (OCDE/FAO, 2025[1]). La Chine occupe la tête du classement mondial avec 15 % des importations, suivie par les États-Unis (14 %) et l'UE (12 %). Elle a sensiblement accru sa participation aux importations mondiales – qui était de 3 % en 1995-97 – et est aujourd'hui le premier importateur des principaux produits qu'elle fait venir sur son territoire (oléagineux, viande et céréales). Concernant les États-Unis, les principaux produits importés sont les boissons et les spiritueux, les huiles et les graisses, et les fruits ; pour l'Union européenne, ce sont les fruits, les huiles et les graisses, et les oléagineux (Nations Unies, 2025[6]).

Graphique 1.2. Importations agroalimentaires mondiales par région importatrice, 1995-2023

Milliards USD

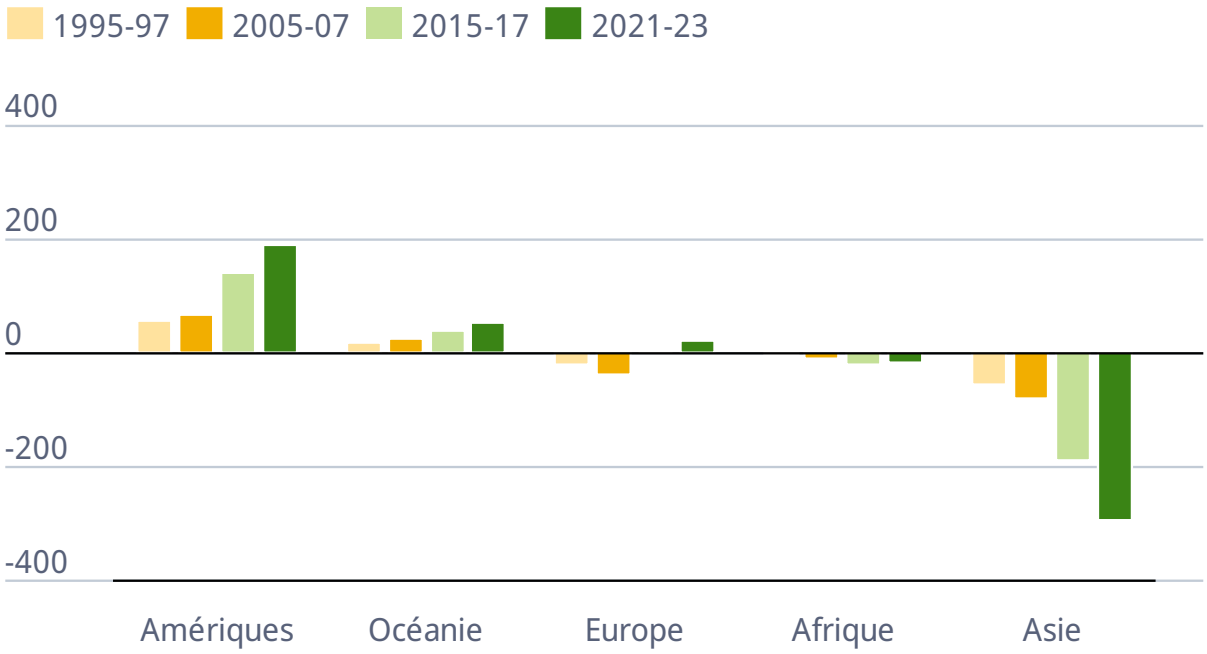


Note : Les données concernant l'Europe n'incluent pas les échanges intracommunautaires. Les régions ont été établies conformément à la nomenclature des groupes de pays de la base de données FAOSTAT (voir https://www.fao.org/faostat/fr/#definitions).
Source : Calculs des auteurs d'après la base de données Comtrade des Nations Unies, http://comtrade.un.org/ [consultée en février 2025].

En 2021-23, trois régions – les Amériques, l'Océanie et l'Europe – étaient exportatrices nettes de produits agroalimentaires. Les deux premières sont dans cette situation depuis 1995, mais avec un solde de plus en plus excédentaire, alors que l'Europe a acquis ce statut après 2016 (Graphique 1.3). Pour ce qui est de l'Asie, le déficit des importations agroalimentaires s'est creusé, passant de 58 milliards USD en 1995-97 à 294 milliards USD en 2021-23. L'écart entre les régions exportatrices nettes et importatrices nettes de produits agricoles devrait se creuser davantage du fait de leurs différences en termes d'avantages comparatifs et de capacités de production, ainsi que des évolutions de la demande de produits destinés à l'alimentation humaine et animale ; les principaux exportateurs devraient continuer à engranger des excédents, tandis que les régions connaissant une forte croissance démographique et une expansion de la classe moyenne devraient voir leurs importations nettes augmenter au cours de la prochaine décennie (OCDE/FAO, 2025[1]).

Graphique 1.3. Exportations agroalimentaires nettes par région

Valeur moyenne par période de trois ans, en milliards USD



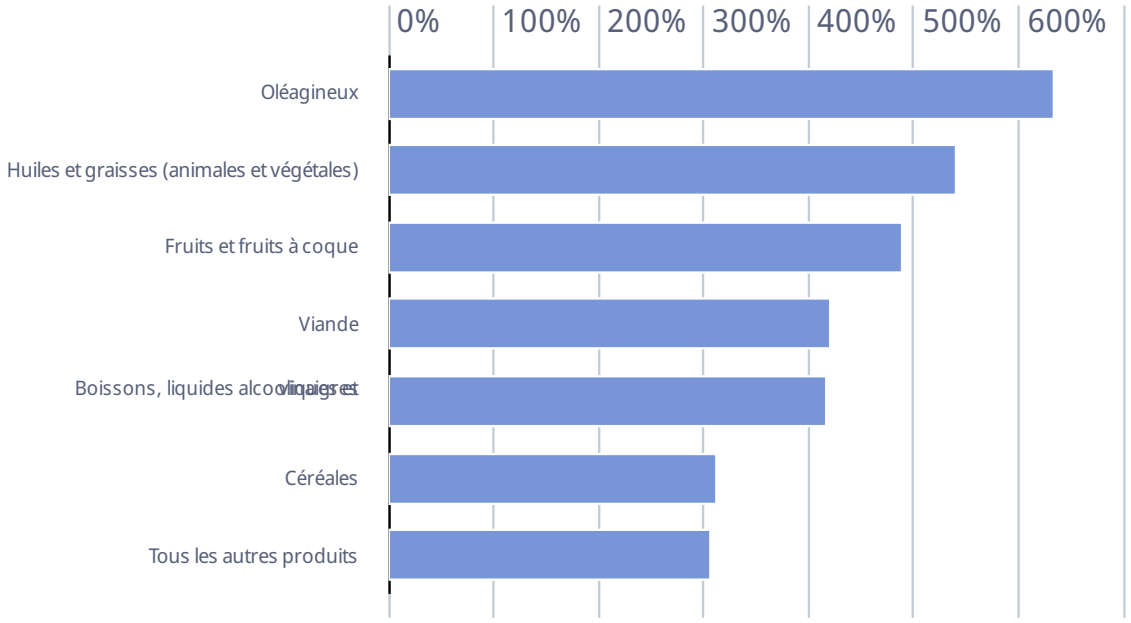
Note : Les données concernant l'Europe n'incluent pas les échanges intracommunautaires. Les régions ont été établies conformément à la nomenclature des groupes de pays de la base de données FAOSTAT (voir https://www.fao.org/faostat/fr/#definitions).
Source : Calculs des auteurs d'après la base de données Comtrade des Nations Unies, http://comtrade.un.org/ [consultée en février 2025].

La plus forte croissance des exportations concerne les oléagineux

Les cinq catégories de produits ayant enregistré le plus d'exportations en 2021-23 sont les céréales, les huiles et les graisses, les oléagineux, la viande, les fruits et les fruits à coque, qui ont globalement représenté 44 % de la valeur des exportations mondiales de produits agroalimentaires. Entre 1995-97 et 2021-23, c'est la valeur des exportations d'oléagineux et d'huiles végétales qui a le plus augmenté, respectivement de plus de 600 % et 500 % (Graphique 1.4). Outre la hausse des quantités, cette augmentation en valeur reflète aussi l'envolée des prix car sur la même période, les exportations mesurées en tonnes ont progressé moins fortement : +135 % pour le soja, +176 % pour les autres oléagineux et +88 % pour les huiles végétales (OCDE, 2024[7])[3]. Les échanges mondiaux d'oléagineux ont progressé rapidement, portés par la demande de tourteaux protéiques pour l'alimentation animale, la séparation géographique entre les lieux de production et de transformation et la demande d'huile végétale destinée à l'alimentation humaine, à l'alimentation animale, aux biocarburants et à d'autres utilisations industrielles (OCDE/FAO, 2025[1]).

Graphique 1.4. Croissance des exportations des principaux produits agroalimentaires

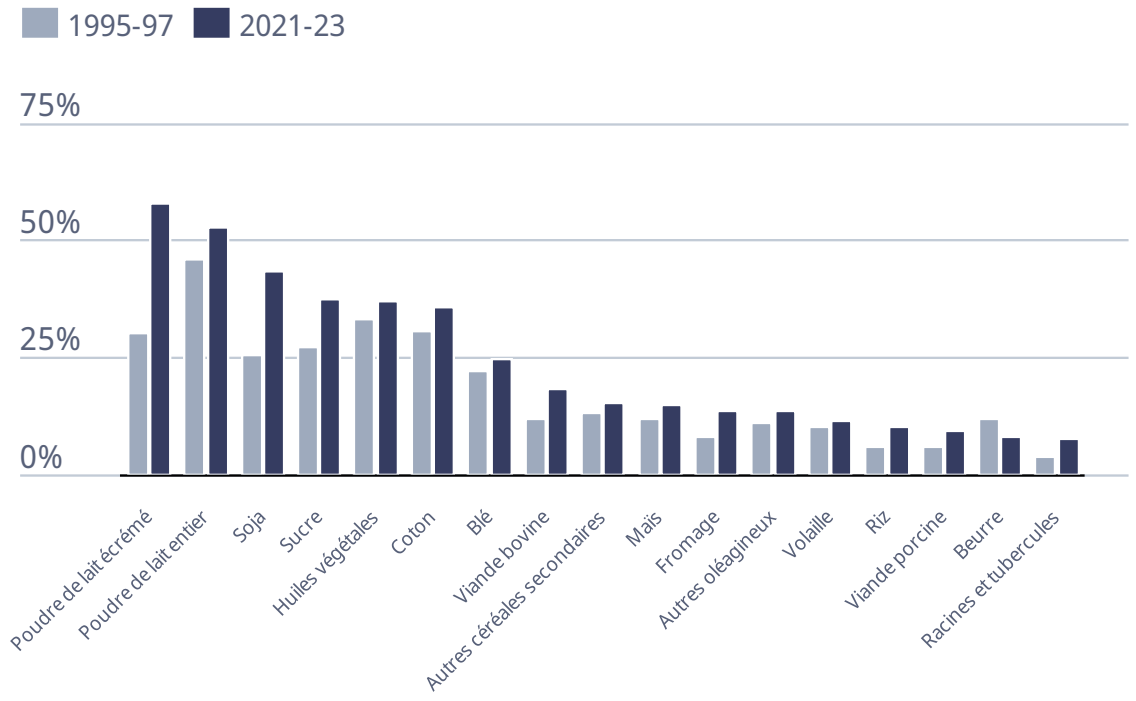
Variation en pourcentage de la valeur moyenne des exportations de 1995-97 à 2021-23



Note : Les « produits » sont ceux définis dans le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) par des codes à deux chiffres, à savoir : les céréales (10), les huiles et les graisses (15), les oléagineux (12), la viande (02), les fruits et les fruits à coque (08), les boissons, liquides alcooliques et vinaigres (22).
Source : Calculs des auteurs d'après la base de données Comtrade des Nations Unies, http://comtrade.un.org/ [consultée en février 2025].

Dans la catégorie des oléagineux, le soja est le produit le plus exporté, avec 44 % du volume de la production mondiale échangé en 2021-23 (contre 25 % en 1995-97), alors que les autres oléagineux se situent à 14 %. S'agissant des huiles végétales, plus d'un tiers de leur production mondiale est exportée (Graphique 1.5). Seulement un quart environ du volume de la production d'oléagineux et autres végétaux du même type (comme le palmier à huile) est destiné à la consommation humaine directe (OCDE/FAO, 2024[5]). Plus de la moitié des oléagineux est utilisée pour la consommation animale, principalement sous forme de tourteaux protéiques dont la Chine est le plus gros demandeur. Bien que ne figurant pas parmi les produits les plus exportés en valeur, les poudres de lait se classent à un niveau élevé puisque plus de la moitié de leur production était destinée à l'exportation en 2021-23.

Graphique 1.5. Exportations d'une sélection de produits en pourcentage de la production mondiale



Note : Les pourcentages sont calculés à partir des volumes de production et d'exportation moyens de chaque produit.
Source : OCDE/FAO (2024), « Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO », statistiques agricoles de l'OCDE (base de données).

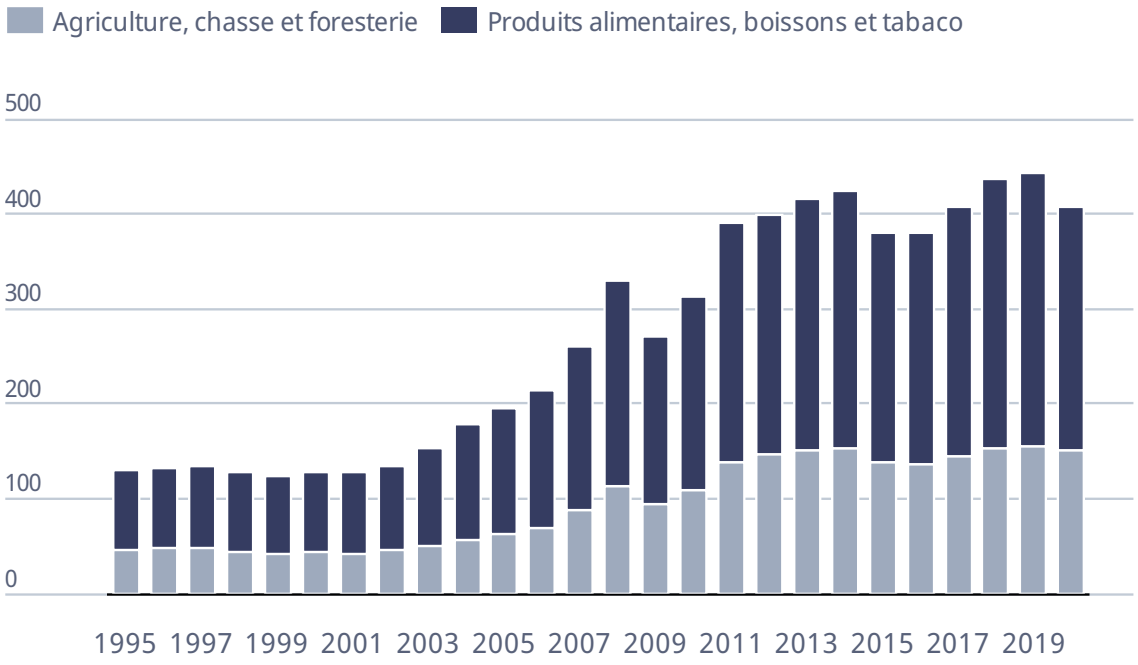
Les produits agricoles et alimentaires sont de plus en plus intégrés dans les chaînes de valeur mondiales

Les échanges agroalimentaires ont de plus en plus lieu au sein de chaînes de valeur mondiales (CVM), la production se répartissant entre plusieurs pays en utilisant des intrants provenant du monde entier. Le développement des CVM signifie que les produits agroalimentaires issus d'un pays donné peuvent franchir plusieurs frontières en étant exportés soit directement, soit indirectement (c'est-à-dire incorporés à un produit transformé).

Les données de l'OCDE sur les échanges en valeur ajoutée (TiVA)[4] montrent que, depuis 1995, les échanges ayant lieu dans le cadre d'une CVM – c'est-à-dire les biens qui franchissent au moins deux frontières internationales avant d'être incorporés dans un produit final – ont considérablement augmenté, à la fois pour les produits agricoles et ceux de l'industrie agroalimentaire (Graphique 1.6). Les CVM ont également acquis une dimension mondiale plus marquée du fait de l'augmentation du nombre de pays participants, chacun d'eux intervenant selon des modalités différentes (Encadré 1.1) (OCDE, 2020[8]).

Graphique 1.6. Échanges de produits agroalimentaires ayant lieu dans le cadre d'une CVM, 1995-2020

Milliards USD



Note : Les données se rapportent aux 76 économies couvertes par la base de données de l'OCDE sur les échanges en valeur ajoutée (TiVA) en 2023. Comme indiqué par (Borin, Mancini et Taglioni, 2025[9]), les échanges ayant lieu dans le cadre d'une CVM sont mesurés à l'aide de la technique des entrées-sorties et concernent tous les biens qui franchissent au moins deux frontières internationales (c'est-à-dire qui sont réexportés) avant d'être incorporés dans un produit final.
Source : Base de données World Integrated Trade Solutions (WITS) [consultée en juin 2025], https://wits.worldbank.org/gvc/gvc-trade-table.html, d'après la base de données TiVA de l'OCDE.

Encadré 1.1. Mesurer la participation aux chaînes de valeur mondiales et identifier les filières d'ajout de valeur dans les échanges de produits agricoles et alimentaires

L'étude des échanges en valeur ajoutée permet d'avoir un aperçu des différents types de création de valeur pour le secteur agricole. Les exportations directes de valeur ajoutée agricole proviennent des exportations de produits de base par le secteur de l'agriculture. Les exportations indirectes de la valeur ajoutée agricole comprise dans d'autres exportations correspondent à la valeur ajoutée agricole qui est exportée par d'autres industries nationales, par exemple dans des produits préparés ou transformés. Il existe également, dans les exportations de valeur ajoutée agricole, une part importante de valeur ayant été ajoutée par les secteurs industriels et de services. Le constat est que les services représentent environ un quart de la valeur ajoutée totale des produits agricoles échangés et environ 35 % des exportations du secteur alimentaire ; les services concernés sont très variés et incluent les services aux entreprises (comme des consultants et des sous-traitants agricoles), les transports et les services commerciaux. À l'instar de la transformation des aliments, ces activités peuvent accroître la création de valeur au niveau intérieur.

Une étude menée par l'OCDE a identifié deux filières d'ajout de valeur en lien avec les échanges et les CVM, à savoir celle du produit de base et celle de la transformation. Dans la filière du produit de base,

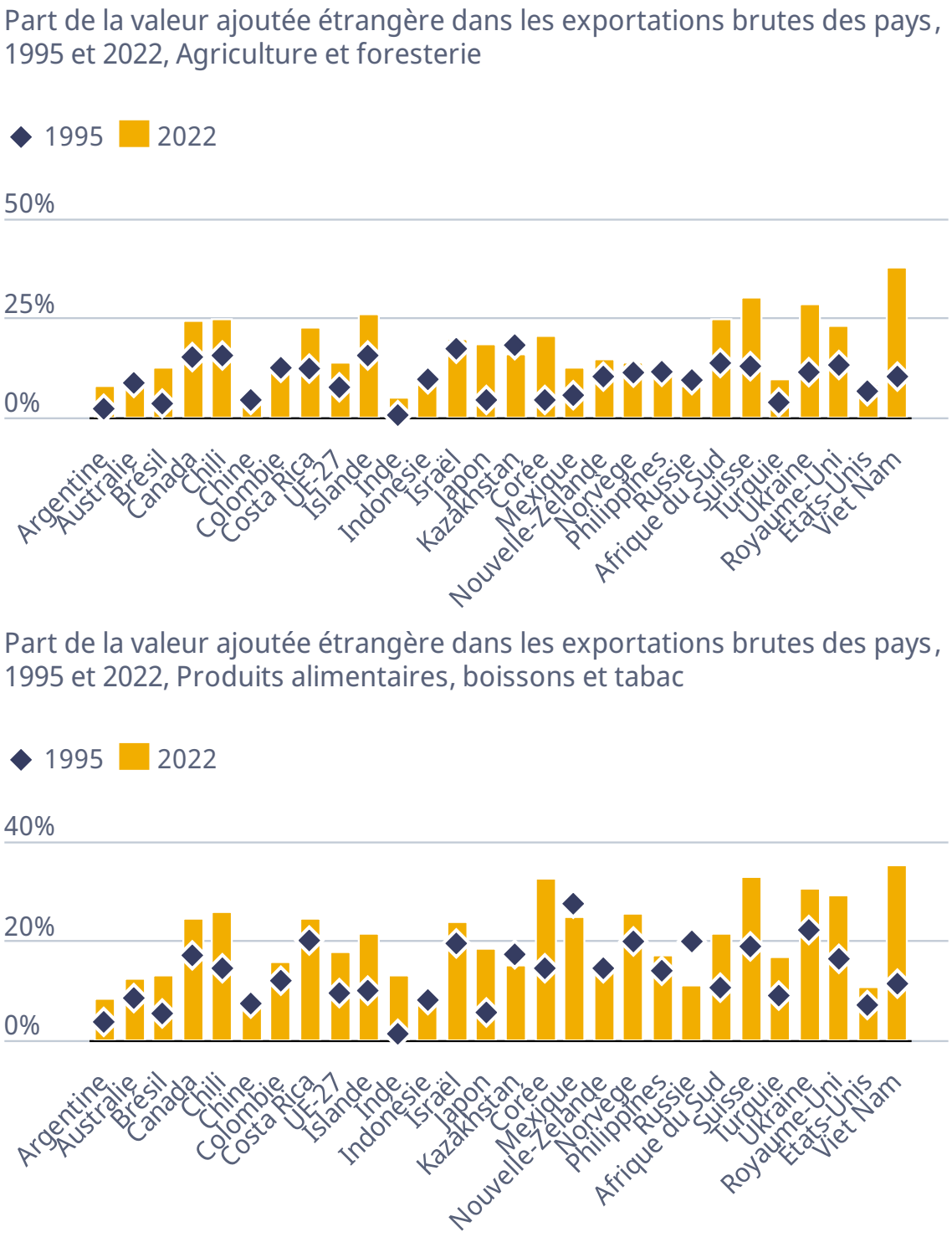
la valeur est ajoutée au produit et la participation du secteur aux échanges et aux CVM s'effectue via les exportations directes destinées à la transformation ou à la mise sur le marché du produit dans un autre pays. Dans la filière de la transformation, l'ajout de valeur au niveau national et la participation de l'agriculture aux échanges et aux CVM s'opèrent grâce aux secteurs de transformation situés en aval. L'étude montre que les pays participant aux échanges et aux CVM via les produits de base ont obtenu une valeur ajoutée intérieure globalement équivalente à celle acquise par les pays utilisant la filière de la transformation. Une différence notable était la part de valeur ajoutée grâce aux services, qui était plus élevée dans les pays ayant suivi la filière du produit de base.

Ces deux filières d'ajout de valeur sont représentées par deux grands indicateurs mesurant le degré de participation d'un pays aux CVM : i) la participation en amont, qui mesure la part des intrants intermédiaires importés qui sont incorporés aux exportations du pays, et qui représente la filière de la transformation ; ii) la participation en aval, qui mesure la part des exportations servant d'intermédiaires dans les exportations d'autres pays, et qui représente la filière du produit de base.

Source : (Greenville, Kawasaki et Jouanjean, 2019[10]), (OCDE, 2020[8]).

La participation d'un pays aux CVM peut se mesurer à l'aide de plusieurs indicateurs, dont la part de valeur ajoutée étrangère dans les exportations brutes du pays (qui correspond à la participation en amont). Entre 1995 et 2022 (dernières données disponibles), la participation en amont s'est accrue dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie dans toutes les économies examinées, sauf deux. Une progression a également été observée dans le secteur agroalimentaire de l'ensemble des économies, sauf cinq (Graphique 1.7). Cela signifie que dans la plupart des pays, les produits agricoles et alimentaires exportés comportent une plus grande part de biens intermédiaires et de services importés. Cette valeur ajoutée peut provenir de différentes industries étrangères situées en amont sur la chaîne de production.

Graphique 1.7. Évolution de la participation en amont des produits agricoles et alimentaires aux CVM



Note : L'Union européenne est considérée comme une seule et même économie, de sorte que les flux de valeur ajoutée intrarégionaux sont considérés comme des flux intérieurs. Les données s'y rapportant concernent ses 27 États membres (UE-27), à la fois pour 1995 et 2022.
Source : OCDE (2025), base de données Échanges en valeur ajoutée (TiVA) édition 2025: Principaux indicateurs, parts [consultée en septembre 2025].

Le développement des CVM des produits agroalimentaires crée des occasions pour les pays d'accroître leur activité économique et d'élargir les gains provenant de la spécialisation et du commerce. Les travaux de l'OCDE ont montré que la participation aux CVM est un moteur important de la transformation économique. Les pays ayant un niveau de participation plus élevé ont enregistré une plus forte croissance sectorielle et de l'emploi, et ont également obtenu des gains de productivité grâce aux nouvelles technologies et aux innovations au sens large. La participation aux CVM a en outre des effets d'entraînement plus généraux sur la productivité, la croissance et l'amélioration des moyens de subsistance : grâce à une allocation plus efficiente des ressources, le développement de ces chaînes a accru la disponibilité des produits alimentaires, abaissé les prix et amélioré le choix des consommateurs, tout en favorisant la hausse des revenus et la création d'emplois (OCDE, 2020[8]).

L'analyse de modélisation montre que l'ouverture commerciale et la diversification des sources d'intrants et des débouchés le long des CVM peuvent offrir des solutions pour s'adapter aux perturbations et réduire l'exposition aux chocs, ce qui augmente la résilience des chaînes d'approvisionnement (OCDE, 2025[11]). Dans le cas des produits alimentaires, notamment, il apparaît qu'une production plus localisée (les économies étant moins interconnectées à travers les CVM) sera aussi moins importante à l'échelle mondiale (Arriola et al., 2020[12]). En parallèle, les transformations induites par les CVM peuvent faire des gagnants et des perdants, d'où la nécessité de prendre des mesures pour maximiser les retombées de ces chaînes et venir en aide à ceux qui doivent s'adapter.

L'émergence des CVM agroalimentaires et les rapprochements qu'elles suscitent entre les secteurs et les pays signifient également que les mesures commerciales et de soutien intérieur qui restreignent ou renchérissent inutilement les échanges ne nuisent pas seulement aux économies des pays qui les mettent en place, mais aussi à celles de leurs partenaires commerciaux (OCDE, 2019[13]). Au même titre que la participation aux CVM accroît les bienfaits du libre-échange, la protection commerciale instaurée le long de ces chaînes amplifie les pertes : dans un contexte où les marchandises franchissent de nombreuses frontières, les barrières commerciales comme les droits de douane ou les mesures non tarifaires – dont les coûts de mise en conformité sont inutilement élevés – ont un impact d'autant plus lourd. La conclusion est que la protection commerciale et les politiques de soutien à l'agriculture ayant un effet de distorsion peuvent réduire les bienfaits de la participation aux CVM et engendrer des coûts le long de la chaîne de valeur (OCDE, 2020[8]).

La réforme des politiques commerciales agricoles dans un cadre multilatéral a piétiné

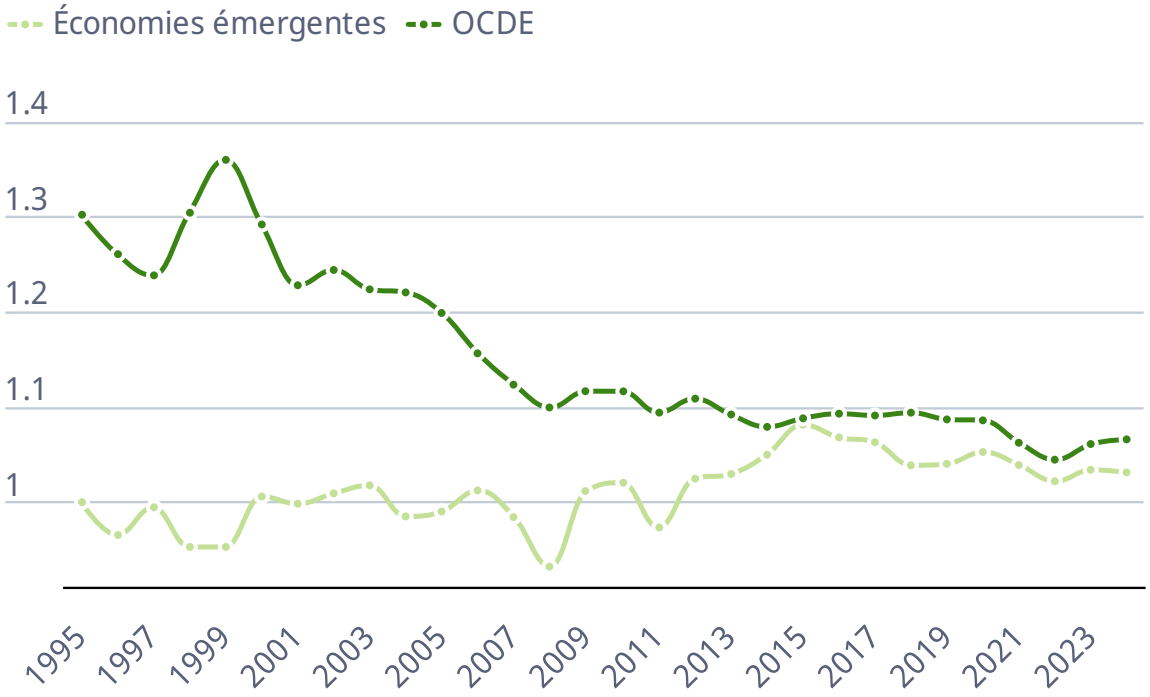
L'Accord de l'OMC sur l'agriculture prévoyait, dans son article 20, la poursuite des négociations afin d'atteindre l'objectif à long terme de réduction substantielle et progressive du soutien et de la protection apportés à l'agriculture. En l'espace de trente ans, peu de progrès ont été accomplis dans la réalisation de cet objectif. Le résultat le plus important a été la décision prise à Nairobi en 2015 de mettre fin à toutes les formes de subventions aux exportations agricoles. Une autre décision issue des négociations de l'OMC sur l'agriculture est notamment celle prise en 2022 d'exempter les achats de nourriture effectués par le Programme alimentaire mondial des mesures d'interdiction ou de restriction des exportations. En revanche, aucun accord significatif n'a été trouvé dans des domaines comme l'amélioration de l'accès aux marchés ou la réduction des mesures de soutien intérieur créant des distorsions des échanges. Plus récemment, la 13e Conférence ministérielle (CM13) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ayant eu lieu en 2024 s'est achevée sans avancée en ce qui concerne la réforme de l'agriculture (OCDE, 2024[14]).

La protection des producteurs demeure importante dans l'ensemble de la zone OCDE et augmente dans les économies émergentes

La protection des producteurs agricoles, mesurée par le Coefficient nominal de protection (CNP) des producteurs[5], a globalement diminué dans les pays membres de l'OCDE mais augmenté quelque peu

dans certaines économies émergentes entre 1995 et 2024 (Graphique 1.8). En 1995-97, les prix perçus par les exploitants agricoles de la zone OCDE dépassaient de 27 % les prix de référence à la frontière ; en revanche, dans les économies émergentes, les prix à la production étaient au même niveau que les prix à la frontière. Bien que ces données agrégées masquent de grandes disparités entre les pays ainsi que des politiques commerciales et intérieures différentes, les réformes menées par les pouvoirs publics dans certaines économies de l'OCDE et la place qu'occupent désormais certaines grandes économies émergentes dans le paysage mondial du soutien ont réduit cet écart : en 2022-24, les prix perçus par les producteurs étaient supérieurs aux prix mondiaux à hauteur de 6 % dans les pays de l'OCDE, et de 3 % dans les économies émergentes.

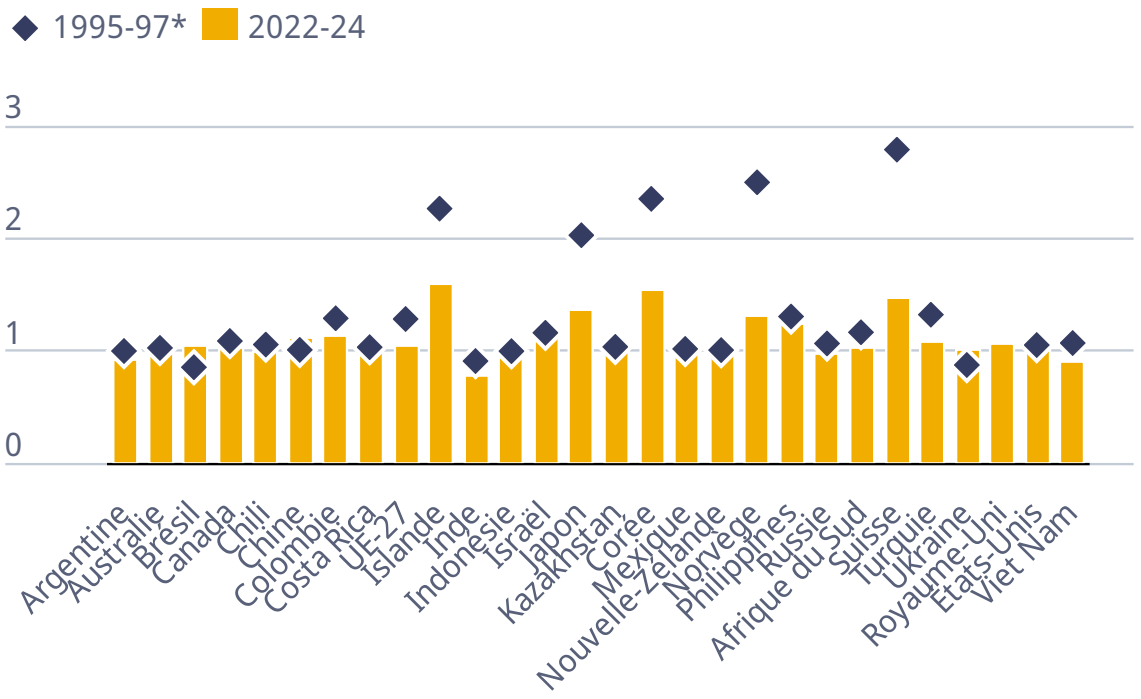
Graphique 1.8. Évolution du Coefficient nominal de protection des producteurs



Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Suivi de la politique agricole (base de données), https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

En 2022-24, les CNP les plus élevés étaient toujours observés dans les pays membres de l'OCDE, en particulier en Islande, en Corée, en Suisse, au Japon et en Norvège, même si ces pays sont aussi ceux qui ont effectué les plus grosses coupes dans la protection des producteurs entre 1995 et 2024 (Graphique 1.9). En 2022-24, les CNP les plus faibles étaient enregistrés en Inde, en Argentine et au Viet Nam, où le soutien des prix du marché est négatif, ce qui signifie que les prix moyens à la production sont inférieurs aux prix de référence à la frontière.

Graphique 1.9. Évolution du Coefficient nominal de protection des producteurs par pays



Note : Les données relatives à l'Inde, aux Philippines et au Viet Nam datent de 2000-02, car il n'y a pas de données disponibles pour les années antérieures. Concernant le Royaume-Uni, il n'existe pas de données pour la période la plus ancienne.
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Suivi de la politique agricole (base de données), https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

De nombreuses études de l'OCDE ont été consacrées à l'évaluation des effets des mesures de soutien à l'agriculture sur la production, les échanges et l'environnement. Une précédente analyse calculait les indices d'impacts sur les échanges des mesures de soutien à l'agriculture − autrement dit, l'impact potentiel sur les échanges de la panoplie de mesures de soutien des pays, exprimé en pourcentage des recettes agricoles brutes − pour l'ensemble des pays couverts par le rapport de suivi de 2017. Le constat était que l'indice d'impact sur les échanges a été presque divisé par deux entre 1995-97 et 2014-16, quoique avec des variations entre les pays (OCDE, 2017[15]). Les raisons de cette baisse étaient la réduction du soutien aux producteurs et la restructuration des formes qu'il prend, avec notamment l'abandon progressif du soutien des prix du marché (SPM). Les impacts sur les échanges sont variables selon les types de soutien. Les paiements au titre de l'utilisation d'intrants variables sans contraintes sont la forme de soutien qui a le plus d'impact, devançant même en cela le SPM. L'impact sur les échanges de la panoplie de mesures prises par les pays se répartit de façon globalement similaire à l'estimation du soutien aux producteurs en pourcentage (ESP en pourcentage). Parmi les pays où la protection des producteurs est importante, à niveau d'ESP en pourcentage similaire, les indices d'impacts sur les échanges sont plus élevés dans les pays où il existe un fort taux de subventions aux intrants, de SPM et de paiements au titre de la production (comme la Corée, l'Islande et le Japon) que dans ceux où ce sont les autres formes de soutien qui dominent (comme la Suisse et la Norvège) (OCDE, 2017[15]).

En règle générale, la contribution de chaque pays à l'impact global du soutien à l'agriculture sur les échanges ne dépend pas seulement de l'impact relatif de sa panoplie de mesures, mais aussi de la part qu'il représente dans la production agricole mondiale. Par voie de conséquence, les gros producteurs agricoles comme la Chine, les États-Unis et l'Union européenne ont bien plus d'influence sur le système mondial que les plus petits (OCDE, 2017[15]).

Le dialogue et les négociations multilatérales ont été un facteur clé dans la réduction au fil des ans des formes de soutien créant une distorsion de la production et des échanges, qui se reflète dans l'évolution du niveau des aides et du paysage du soutien qui est observée depuis que l'OCDE a commencé à publier des rapports de suivi à la fin des années 1980. La dynamique s'est toutefois essoufflée ces dernières années, et la composition relative du soutien n'a, de ce fait, guère changé : en 2022-24, les formes de soutien susceptibles de créer le plus de distorsions, dont le SPM et les paiements au titre de la production et de l'utilisation sans contraintes d'intrants variables, ont représenté 66 % du soutien positif global aux producteurs, en baisse de quatre points de pourcentage seulement par rapport aux 70 % de 2000-02. L'OCDE s'est également intéressée aux liens que les politiques de soutien à l'agriculture entretiennent avec l'environnement (Encadré 1.2).

Encadré 1.2. Évaluer l'impact environnemental des politiques de soutien à l'agriculture

Lankoski, Nales et Valin (2025[16]) ont combiné une analyse microéconomique, des exercices de modélisation et une étude bibliographique pour comparer les effets des différentes formes de soutien aux producteurs sur plusieurs variables environnementales (émissions de GES, biodiversité, ressources en eau, qualité de l'eau, de l'air et des sols). Une typologie est proposée pour caractériser le niveau de risque ou le bienfait potentiel pour l'environnement de chaque forme de soutien (Tableau 1.1). Le fait que tel ou tel instrument soit susceptible d'être bénéfique ne signifie pas pour autant que celui-ci soit le moyen le plus efficient de traiter les problèmes environnementaux rencontrés. En outre, les données actuellement disponibles permettent de caractériser certains instruments de soutien, mais non pas tous, et il faut donc améliorer la collecte de données pour acquérir une connaissance plus fine des dispositifs mis en place, d'autant plus que les résultats environnementaux sont étroitement lié au contexte local.

Le constat est que le soutien couplé à la production est le plus susceptible d'avoir des effets préjudiciables sur l'environnement. Cela varie toutefois selon le type de production ou d'intrant visé par les aides, ou selon que l'instrument de soutien est associé ou non à des critères d'écoconditionnalité.

Les formes de soutien moins couplées à la production peuvent être moins néfastes à l'environnement. Si elles s'accompagnent de restrictions des intrants et de la production ainsi que d'une écoconditionnalité robuste, bien conçue et correctement mise en œuvre, on peut parvenir à réduire encore plus les impacts négatifs, voire obtenir des bienfaits pour l'environnement. Les mesures les plus susceptibles d'être bénéfiques à l'environnement sont les paiements agroenvironnementaux, en particulier ceux fondés sur les résultats ou les performances et directement liés aux résultats environnementaux.

Le SPM est considéré comme jouant un rôle complexe à l'égard de l'environnement. Sur le plan intérieur et en l'absence de limitations de la production, ce type de soutien figure parmi les plus préjudiciables du fait des incitations à la production qu'il génère. Cela dit, les impacts produits à l'échelle mondiale sur certaines dimensions environnementales (comme le climat ou la biodiversité) peuvent être équivoques lorsque l'on sait que la suppression du SPM peut, dans certains cas, conduire à une délocalisation de la production dans des régions du monde actuellement moins efficientes sur le plan environnemental.

Tableau 1.1. Niveau de risque ou bienfait potentiel pour l'environnement de chaque forme de soutien

1) Type d'instrument (De l'instrument créant le plus de distorsion sur les marchés à celui qui en crée le moins)	2) Empreinte environnementale des produits ou des intrants	3) Dispositions environnementales				
		Écoconditionnalité			Ciblage environnemental	
		Écoconditionnalité faible ou inexistante	Restriction de la production ou des intrants	Degré élevé d'écoconditionnalité au regard des pratiques agricoles	Paiements liés aux pratiques	Paiements fondés sur les résultats ou les performances
Soutien des prix du marché* (effets au niveau intérieur)	Empreinte faible à modérée	Risque moyen*	Risque faible*			
	Empreinte forte	Risque élevé*	Risque moyen*			
Paiements au titre de la production	Empreinte faible à modérée	Risque moyen	Risque faible	Risque faible		
	Empreinte forte	Risque élevé	Risque moyen	Risque moyen		
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants variables ou pour les services utilisés sur l'exploitation	Intrants ou services préjudiciables à l'environnement	Risque élevé	Risque moyen			Grand bienfait potentiel
	Intrants ou services bénéfiques à l'environnement	Bienfait potentiel	Bienfait potentiel			Grand bienfait potentiel
	Autres intrants ou services	Risque faible	Risque faible			Bienfait potentiel
Paiements au titre de la formation de capital fixe	Investissements préjudiciables à l'environnement	Risque élevé	Risque moyen			
	Investissements bénéfiques à l'environnement	Grand bienfait potentiel	Grand bienfait potentiel			
	Autres investissements	Risque faible	Risque faible			
Paiements au titre de la superficie cultivée ou du nombre d'animaux	Empreinte faible à modérée	Risque moyen	Risque faible	Risque faible	Bienfait potentiel	Grand bienfait potentiel
	Empreinte forte	Risque élevé	Risque moyen	Risque moyen	Mitigé	Grand bienfait potentiel
Paiements au titre des recettes ou des revenus courants		Risque faible	Risque faible	Léger bienfait potentiel	Bienfait potentiel	Grand bienfait potentiel
Paiements découplés	Empreinte faible à modérée	Risque faible	Risque faible	Léger bienfait potentiel	Bienfait potentiel	Grand bienfait potentiel
	Empreinte forte	Risque moyen	Risque faible	Risque faible	Mitigé	Grand bienfait potentiel
	Production non obligatoire	Risque faible	Absence de risque	Léger bienfait potentiel	Bienfait potentiel	Grand bienfait potentiel
Paiements au titre du retrait de ressources à long terme		Absence de risque			Bienfait potentiel	Grand bienfait potentiel
Paiements au titre de produits spécifiques autres que des produits de base		Absence de risque				Grand bienfait potentiel

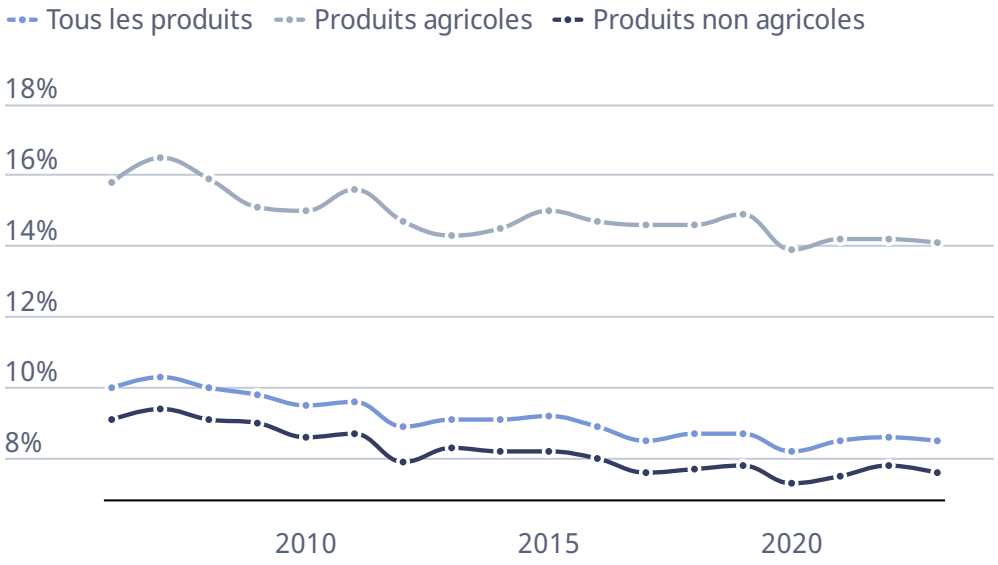
Note : Catégories : Risque élevé (effets néfastes maximums), Risque moyen (effets néfastes limités), Risque faible (effets néfastes minimums), Aucun risque (pas d'impact), Mitigé (résultats nuancés), Léger bienfait potentiel (effets bénéfiques minimums), Bienfait potentiel (effets bénéfiques modérés), Grand bienfait potentiel (effets bénéfiques maximums).
Les cellules grises correspondent à des combinaisons non applicables. Gd bienfait potentiel = Grand bienfait potentiel
* Les impacts du SPM sont ici ceux qui ont lieu au niveau intérieur, sachant
que ceux produits à l'échelle mondiale sur certaines variables environnementales peuvent être équivoques.
Source : (Lankoski, Nales et Valin, 2025[16]).

Malgré quelques baisses, les droits de douane appliqués aux produits agroalimentaires restent élevés et supérieurs à ceux prélevés sur d'autres produits

Avant 2025, les droits de douane moyens appliqués aux importations de produits agroalimentaires n'ont cessé de diminuer[6]. Ces produits continuent cependant d'être soumis à des droits de douane plus élevés que ceux appliqués à d'autres secteurs. En 2023, la moyenne simple des droits de douane NPF (de la nation la plus favorisée)[7] appliqués par les Membres de l'OMC aux produits agroalimentaires était presque deux fois plus élevée que celle obtenue pour les produits non agricoles (Graphique 1.10).

Graphique 1.10. Droits de douane NPF (de la nation la plus favorisée), 2006-23

Moyenne simple pour l'ensemble des Membres de l'OMC, en pourcentage



Note : Moyenne simple pour l'ensemble des Membres de l'OMC ayant communiqué leurs droits de douane NPF lors des années en question. Cette moyenne inclut une estimation des équivalents *ad valorem* des droits calculés sur une autre base que la valeur. Les produits agricoles correspondent à la définition figurant à l'Annexe 1 de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture.
Source : Organisation mondiale du commerce (2025), base de données WTO Stats, https://stats.wto.org/, consultée en février 2025.

Les droits de douane appliqués sont très variables selon les catégories de produits agroalimentaires, les plus élevés allant aux boissons et au tabac, et les plus faibles au coton (Tableau 1.2). Les produits agroalimentaires ont également tendance à se voir appliquer des taux maximums, à la fois dans les pays développés et en développement, taux qui approchent voire dépassent parfois les 100 %, ou qui augmentent en même temps que le niveau de transformation des produits (progressivité des droits de douane). Cette protection « résiduelle » (c'est-à-dire qui s'est maintenue à un haut niveau, même après la libéralisation générale des échanges du Cycle d'Uruguay) concerne souvent les produits que les pays considèrent comme sensibles[8].

Tableau 1.2. Droits de douane NPF moyens et maximums appliqués par catégorie de produits

Moyenne simple pour l'ensemble des Membres de l'OMC ayant communiqué leurs droits de douane NPF lors des années en question

Catégorie de produits	Taux moyen		Taux maximum	
	2006	2023	2006	2023
Boissons et tabac	34.3	30.8	273.9	307.6
Produits laitiers	25.8	20.5	248.6	222.8
Produits animaux	21.9	17.7	207.1	99.9
Fruits, légumes, plantes	16.0	16.0	91.1	89.8
Sucres et confiseries	16.4	14.5	86.2	93.6
Taux moyen pour les produits agroalimentaires, ensemble des Membres de l'OMC	*15.8*	*14.1*	*s.o.*	*s.o.*
Céréales et préparations	16.2	12.8	134.3	211.7
Café, thé	15.1	12.7	53.9	52.9
Oléagineux, graisses et huiles	10.8	10.4	47.0	60.1
Autres produits agricoles	7.9	7.3	32.6	33.1
Coton	4.8	3.4	35.0	17.2

Note : Le taux moyen inclut une estimation des équivalents *ad valorem* des droits calculés sur une autre base que la valeur. Les produits agricoles correspondent à la définition figurant à l'Annexe 1 de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture.
Source : Organisation mondiale du commerce (2025), base de données WTO Stats, https://stats.wto.org/, consultée en février 2025.

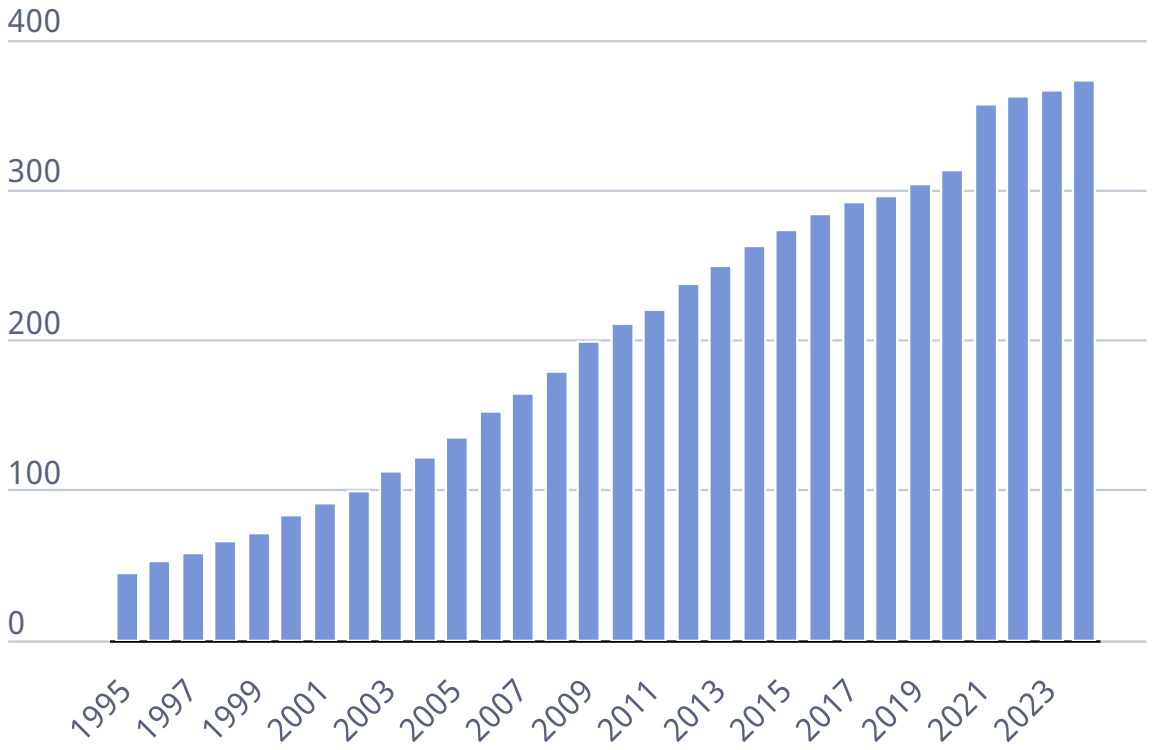
L'exemption de droits de douane est également moins courante pour les produits agroalimentaires. En 2023, une moyenne de 29 % des produits agroalimentaires importés (en valeur) par les Membres de l'OMC étaient exempts de droits de douane, contre 43 % pour les produits relevant d'autres secteurs. Les produits agroalimentaires sont en outre plus fréquemment soumis à des droits saisonniers ou à des droits non *ad valorem*[9] relativement élevés, qui sont considérés comme moins transparents et qui peuvent apporter un plus haut niveau de protection lorsque les prix sont bas. En 2023, le taux moyen de ces droits était de 5 %, contre 1 % pour les produits non agricoles (OMC, 2025[17]).

Un grand nombre de pays continuent également à soumettre les importations de produits agroalimentaires à des contingents tarifaires. Si ces restrictions quantitatives ne sont généralement pas autorisées par les règles de l'OMC pour les produits non agricoles, elles le sont en revanche pour les produits agricoles sensibles afin de leur permettre d'accéder à certains marchés d'importation. La plupart des quotas multilatéraux ont été mis en place lors du Cycle d'Uruguay, alors que d'autres trouvent leur origine dans les processus d'adhésion à l'OMC. En 2022, les listes d'engagements des pays membres de l'OMC comprenaient 1208 contingents tarifaires, dont seulement 534 ont été ouverts cette année-là (Organisation mondiale du commerce, 2024[18])[10]. Les quotas multilatéraux les plus concentrés (couvrant un pourcentage plus élevé de sous-positions tarifaires d'une catégorie de produits donnée) concernent les produits laitiers, le sucre et les produits d'origine animale (Organisation mondiale du commerce, 2019[19]).

Les échanges agricoles ont davantage lieu dans le cadre d'accords préférentiels

Les échanges n'ont pas tous lieu dans le cadre du régime de la NPF. Au contraire, ils inscrivent en fait souvent dans le cadre d'accords commerciaux régionaux ou d'autres régimes préférentiels[11] dont le nombre a régulièrement augmenté depuis 1995 (Graphique 1.11). Bien qu'aucune estimation ne soit disponible pour les produits agroalimentaires, 64 % environ des exportations mondiales ont eu lieu dans le cadre d'un accord commercial ou assimilé (y compris un dispositif préférentiel unilatéral) en 2020, contre 55 % en 2000 (Dadush et Dominguez Prost, 2023[20]).

Graphique 1.11. Nombre total d'accords commerciaux régionaux en vigueur, 1995-2024



Note : Le graphique ne représente que les accords ayant été communiqués à l'OMC, d'où une possible sous-estimation du nombre réel d'accords en vigueur dans le monde entier.
Source : Organisation mondiale du commerce (2025), système d'information sur les accords commerciaux régionaux, https://rtais.wto.org/UI/PublicMaintainRTAHome.aspx, consulté en février 2025.

En 2015 déjà, l'OCDE avait constaté que la libéralisation des échanges agricoles au titre de la plupart des accords commerciaux allait au-delà des engagements pris individuellement par les pays dans le cadre de l'OMC. C'est effectivement le cas, même si le secteur de l'agriculture a généralement été considéré comme sensible et donc souvent soumis à un traitement particulier, notamment des réductions partielles des droits de douane et des contingents tarifaires, ou encore l'exclusion de certains produits des engagements de libéralisation (OCDE, 2015[21]). Il est donc apparu que le nombre croissant d'accords commerciaux régionaux permettait une certaine libéralisation des échanges agroalimentaires. D'un autre côté, la libéralisation ne bénéficie qu'aux signataires des accords. De surcroît, des caractéristiques comme l'hétérogénéité des règles d'origine figurant dans de nombreux accords peuvent créer un effet de confusion pour les partenaires commerciaux, qui ont alors du mal à s'y retrouver parmi les différentes exigences, d'où un accroissement des coûts des échanges et une réduction de la portée de la libéralisation (Thompson-Lipponen et Greenville, 2019[22]).

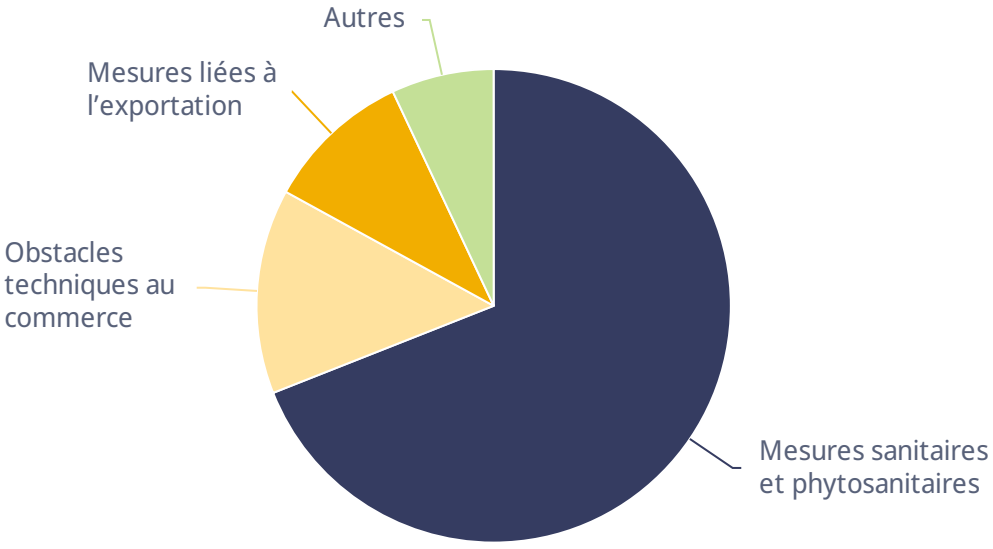
Les mesures non tarifaires visent davantage les produits agricoles et alimentaires que les produits d'autres secteurs

Les échanges de produits agricoles et alimentaires font souvent l'objet de mesures non tarifaires (MNT[12]). Ces mesures ont en effet tendance à être plus courantes dans ce secteur : selon une étude, l'indice de fréquence (c'est-à-dire le pourcentage de biens échangés soumis à une MNT au moins) est de plus de 90 % pour les échanges agroalimentaires, contre 40 % en moyenne pour tous les autres produits ; le

nombre de MNT est également plus élevé, avec une moyenne de 8 par produit agroalimentaire, contre moins de 2 pour la plupart des autres produits (CNUCED/Banque mondiale, 2018[23]).

La MNT la plus souvent appliquée aux produits agroalimentaires est d'ordre sanitaire et phytosanitaire (SPS), ce type de mesure représentant 69 % de toutes les MNT mises en œuvre en 2022 (Graphique 1.12). Cela reflète la nature des produits agroalimentaires ainsi que le lien entre les intrants agricoles et la production alimentaire. Les obstacles techniques au commerce (OTC) – comme les normes relatives à l'emballage et à l'étiquetage des aliments – sont le deuxième type de MNT le plus courant.

Graphique 1.12. Types de MNT appliquées aux produits agricoles, 2022



Note : Le graphique représente les MNT qui ont commencé à être mises en œuvre en 2022. Les « mesures liées à l'exportation » comprennent entre autres les exigences en matière de permis ou d'autorisation, les interdictions d'exportation, les quotas ou les licences, les taxes à l'exportation et les formalités à l'export. La catégorie « Autres » regroupe toutes sortes de MNT dont les formalités douanières, les licences ou quotas d'importation et d'autres restrictions quantitatives.
Source : CNUCED (2025), base de données TRAINS NTMs, consultée en avril 2025.

Selon une étude de l'OCDE, plus de 80 % des échanges agroalimentaires sont soumis à au moins un type de mesure sanitaire et phytosanitaire (SPS). En revanche, les obstacles techniques au commerce (OTC) s'appliquent à un nombre plus réduit de produits (environ 50-60 %). Les mesures de contrôle aux frontières (en rapport avec les formalités douanières) s'avèrent moins fréquentes que les mesures SPS et les OTC, et s'appliquent plus souvent aux produits animaux, légumes et fruits qu'aux aliments transformés. Les restrictions quantitatives (comme les contingents tarifaires ou les interdictions d'importation) sont appliquées aux produits agricoles de façon plus ou moins uniforme, mais à moins de 20 % d'entre eux (Gourdon, Stone et van Tongeren, 2020[24]).

Compte tenu de la diversité des MNT, l'évaluation de leur portée et de leurs effets sur les échanges n'est pas une tâche aisée. Les mesures non tarifaires découlent souvent de règlements intérieurs visant à remédier aux imperfections du marché ou à diminuer leurs impacts, par exemple en termes d'externalités négatives (comme la pollution), d'asymétries d'information ainsi que de risques pour la santé humaine, animale ou végétale. Elles peuvent, en tant que telles, générer des bienfaits mais aussi des préjudices pour les échanges : par exemple, étiqueter les produits pour remédier aux asymétries d'information peut

accroître les coûts des entreprises, mais aussi renforcer la confiance des consommateurs à l'égard des produits, aussi bien nationaux qu'étrangers (OCDE, 2019[25]).

Dans le contexte de l'utilisation accrue des MNT – qui peuvent répondre au besoin de faire face à des préoccupations nouvelles dans des domaines comme la santé, la sécurité et la qualité environnementale – il existe des possibilités de réduire au maximum les coûts superflus et les distorsions des échanges tout en respectant le droit des autorités à réglementer pour atteindre les objectifs en matière d'action publique. Le problème ne réside pas dans les objectifs réglementaires, qui peuvent même être partagés entre les pays, mais plutôt dans l'application de normes ou de méthodes différentes pour atteindre ces objectifs, qui risquent de majorer indûment les coûts pour les entreprises (OCDE, 2019[25]). Les accords SPS et OTC conclus dans le cadre de l'OMC et les instances normatives internationales – comme la Commission du Codex Alimentarius, la Convention internationale pour la protection des végétaux et l'Organisation mondiale de la santé animale – sont des instruments essentiels à la promotion d'une réglementation harmonisée et fondée sur la science qui contribue à la suppression des barrières commerciales inutiles dans le respect du droit souverain de chaque pays à protéger la santé et la sécurité de sa population.

De nombreuses études ont tenté de quantifier les impacts des MNT sur les échanges. Une analyse d'impact modélisée de l'OCDE, conçue spécifiquement pour l'agriculture, a montré que les mesures SPS et les OTC peuvent conjointement accroître les prix des produits agricoles importés de presque 15 %. De même, les exigences en termes d'évaluation de la conformité renchérissent considérablement les échanges. Cela dit, toutes les MNT ne produisent pas le même effet : certains OTC et certaines mesures SPS ont un impact bénéfique sur les échanges et entraînent des coûts relativement faibles (Encadré 1.3). Une méta-analyse des études publiées entre 1990 et 2017 a montré que les effets estimés des MNT sur le commerce sont propres à chaque cas et varient vraisemblablement en fonction des pays, des produits et des normes examinés (Santeramo et Lamonaca, 2019[26]). Ainsi, une récente étude-pays a estimé que l'effet moyen sur les exportations agricoles australiennes des MNT appliquées à partir de 2022 équivalait à un droit de douane de 19 % (Fell et Creed, 2024[27]).

Encadré 1.3. Estimation de l'impact des MNT appliquées aux produits agroalimentaires

Les coûts que représentent les MNT pour les échanges sont souvent évalués en équivalents tarifaires ou *ad valorem*, et exprimés en pourcentage d'augmentation du prix des produits importés. Selon une étude de l'OCDE, l'équivalent *ad valorem* moyen a été estimé à plus de 13 % pour les produits animaux et les aliments transformés, et à presque 10 % pour les légumes et les fruits. Il était plus faible (aux alentours de 6 %) pour les graisses et les huiles. Si l'on observe en détail chaque type de MNT, les OTC ont un effet de majoration des prix plus prononcé sur les biens transformés que sur les produits agricoles. Les mesures SPS produisent en revanche moins d'effet. Étant comparativement moins souvent utilisées, les mesures de contrôle aux frontières et les restrictions quantitatives ont moins d'impact sur les prix.

Certains règlements peuvent aussi faciliter les échanges. L'impact des MNT sur les quantités échangées a fait l'objet d'une étude en vue de déterminer si ces mesures favorisent éventuellement les échanges. Le constat est que les mesures de contrôle aux frontières, les restrictions quantitatives et les exigences en termes d'évaluation de la conformité ont presque uniquement pour effet d'empêcher les échanges. À l'opposé, certaines mesures SPS et certains OTC (par exemple les exigences en termes de niveau maximal de résidus, d'étiquetage ou de processus de production) ont un effet positif majeur sur les flux commerciaux, et leurs équivalents *ad valorem* sont relativement faibles. La réglementation peut donc favoriser les échanges en aidant à remédier aux asymétries d'information qui, sinon, maintiendraient totalement certains fournisseurs hors du marché.

L'harmonisation accrue des approches réglementaires est un moyen important pour les pays de s'assurer que la réglementation stimule les échanges tout en réduisant les coûts qui y sont associés. L'une des pistes pour y parvenir est d'inclure dans les accords commerciaux des dispositions sur la coopération réglementaire.

Source : (Gourdon, Stone et van Tongeren, 2020[24]).

Dans un monde davantage interconnecté, les mesures SPS revêtent de plus en plus d'importance

Les mesures SPS jouent un rôle de plus en plus central à l'égard des échanges agroalimentaires mondiaux du fait du développement du commerce, de la complexité croissante des réglementations et du haut niveau d'interconnectivité entre les approches de gestion des risques qui sont déployées par les pays au regard de la santé humaine, animale et végétale.

Les pays utilisent en outre davantage les technologies numériques dans leurs dispositifs SPS afin de faciliter les échanges (OCDE, 2021[28]). Les perturbations causées par la pandémie de COVID-19 ont notamment encouragé l'adoption à plus grande échelle de dispositifs SPS numériques, y compris des certificats SPS électroniques (e-certificats) et des contrôles à distance de la sécurité alimentaire. Des travaux récents de l'OCDE ont examiné les opportunités et les défis que représentent les e-certificats, et évalué l'impact de leur utilisation sur les échanges. Il apparaît que ces certificats sont utilisés plus fréquemment pour les végétaux et les produits d'origine végétale que pour les produits d'origine animale et les produits alimentaires (Ryan, Avery et Kahn, 2023[29]). Une autre étude de l'Organisation a porté sur les coûts, les avantages et l'efficacité des contrôles à distance de la sécurité alimentaire au niveau international (Deuss et Honey, 2023[30]). L'OCDE a également analysé les modalités des procédures d'autorisation SPS, qui sont essentielles pour garantir le déplacement en toute sécurité des animaux, végétaux et produits alimentaires entre les marchés, mais qui peuvent accroître les coûts et avoir des effets préjudiciables sur les échanges si elles sont mal gérées (Encadré 1.4).

Encadré 1.4. Les dispositifs SPS : opportunités et défis

Les certificats SPS électroniques ont un impact bénéfique sur les échanges, mais certains problèmes doivent être résolus

Un certificat SPS est un document délivré par l'autorité compétente du pays exportateur, qui atteste qu'un chargement donné est conforme à la réglementation SPS du pays importateur. L'utilisation des certificats électroniques (e-certificats) peut améliorer l'efficience des processus de vérification de la conformité aux normes SPS. Leur transmission permet de gagner du temps et peut réduire le risque de fraude. De plus, l'enregistrement au format numérique des caractéristiques des produits figurant dans les e-certificats peut faciliter la traçabilité sur les chaînes d'approvisionnement. Une étude réalisée par l'OCDE à partir de données quantitatives a montré que l'utilisation de certificats SPS électroniques pour les produits animaux et végétaux facilitait considérablement les échanges. Les e-certificats ont en outre permis d'éviter d'importantes pertes commerciales lors de la pandémie de COVID-19.

L'introduction de technologies numériques, dont les e-certificats, dans les dispositifs SPS peut s'avérer difficile. Les difficultés sont liées aux aspects suivants : nécessité d'une planification et d'une analyse pour mettre en œuvre avec succès les technologies numériques ; capacités variables des pays et des acteurs des chaînes d'approvisionnement à adopter ces technologies ; inquiétudes concernant la

fiabilité du traitement et de l'utilisation des données. Ces difficultés peuvent être particulièrement grandes pour les pays en développement, qui ont déjà plus de mal à se mettre en conformité avec les mesures et les normes SPS de leurs partenaires commerciaux. L'expansion réussie de l'utilisation des outils numériques nécessite par conséquent une conception soignée, un partage de l'expertise et un renforcement de la confiance, ainsi qu'une aide à l'adoption grâce à la fourniture de formation et de ressources aux pays et aux entreprises. L'interopérabilité entre les différents systèmes numériques déployés aux frontières est également indispensable pour accroître l'adoption des e-certificats par les partenaires commerciaux.

Bien que fondamentales, les procédures d'autorisation SPS peuvent devenir des obstacles aux échanges si elles sont mal gérées

Une autre étude de l'OCDE a examiné les modalités des procédures d'autorisation utilisées par les pays pour mettre en application les mesures SPS. D'une part, l'examen a porté sur les préoccupations commerciales spécifiques (PCS) exprimées par les membres du Comité SPS de l'OMC en rapport avec les procédures d'autorisation. D'autre part, l'étude a mis en évidence les progrès réalisés et les mesures prises pour résoudre sept problèmes urgents : i) délais excessifs ; ii) manque d'homogénéité et discrimination entre les produits nationaux et les produits importés ; iii) absence de transparence ; iv) exigences excessives sur le plan administratif et en matière de recueil d'informations ; v) redevances trop élevées ; vi) manque de confiance dans le pays ou l'équivalence du produit ; et vii) priorité donnée à l'application de la procédure d'autorisation au détriment de l'évaluation objective des risques scientifiques.

L'existence de PCS au sujet des procédures d'autorisation entraîne vraisemblablement une réduction des échanges de 26 %, contre 12 % pour les autres types de PCS. Une enquête a montré que les pays pouvaient améliorer les procédures d'autorisation SPS en simplifiant les mesures SPS, en déployant des solutions numériques, en étendant l'utilisation des normes internationales et en améliorant la coordination entre les services de contrôle SPS et les autres organismes présents aux frontières.

Source : (OCDE, 2021[28]), (Laget et Deuss, 2025[31]), (Deuss et Laget, 2023[32]).

Les restrictions à l'exportation des aliments de base demeurent un important sujet de préoccupation

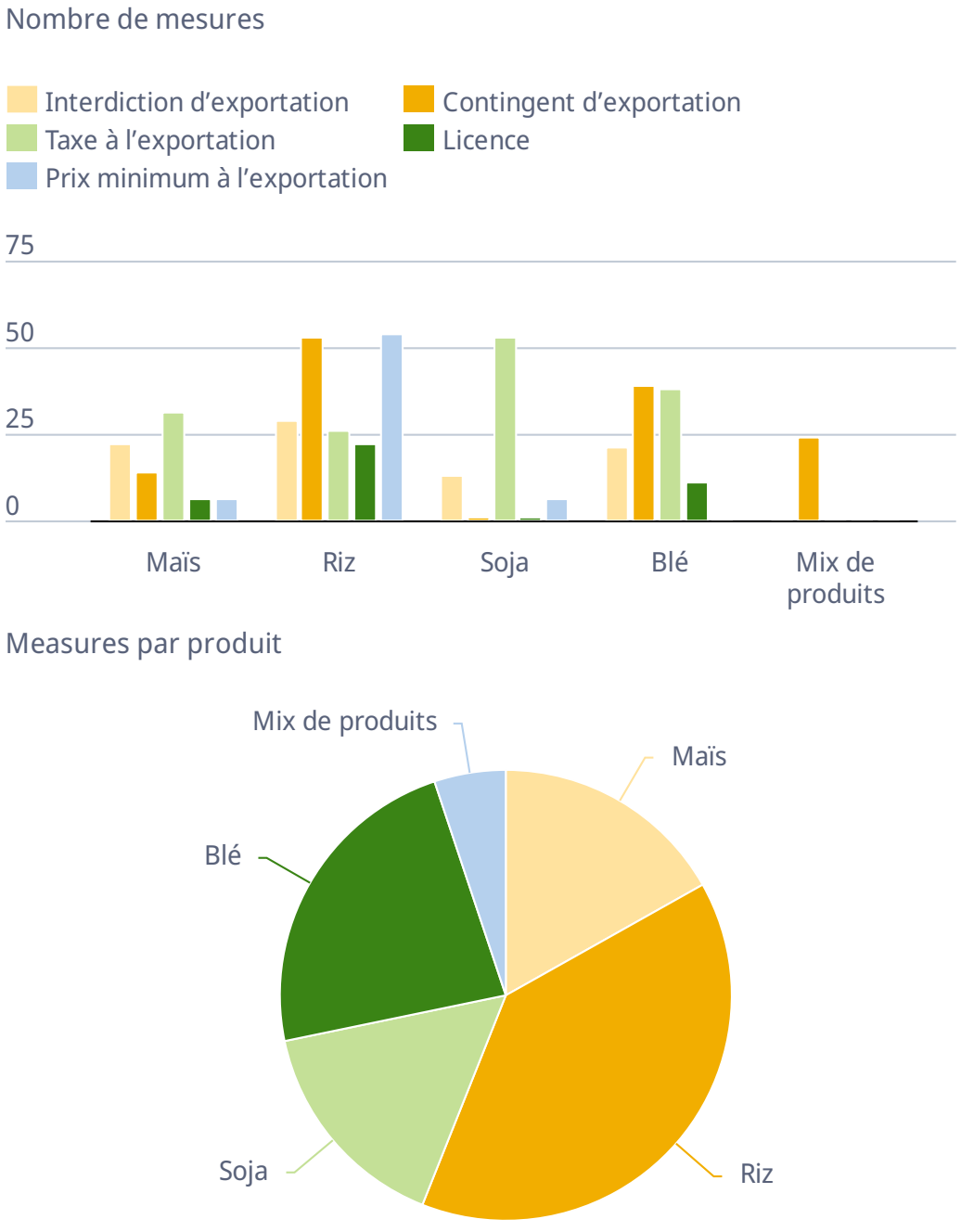
À de nombreuses reprises au cours des précédentes décennies, les pays ont temporairement restreint les exportations de certains produits agroalimentaires pour protéger leurs consommateurs de la hausse et de la volatilité des prix. Lorsqu'elles concernent les aliments de base et qu'elles sont mises en place par des producteurs de premier plan, ces restrictions peuvent avoir un impact négatif sur la disponibilité et tirer vers le haut les prix des produits alimentaires de première nécessité à l'échelle mondiale. Le Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS), créé à l'initiative du G20 en 2011, suit l'évolution des marchés alimentaires, y compris des restrictions à l'exportation (Encadré 1.5). Dans le cadre de sa participation à l'AMIS, l'OCDE gère une base de données sur les restrictions des exportations des aliments de base mises en place à partir de 2007.

Entre 2007 et le premier trimestre 2024, les pays membres de l'AMIS ont généralement instauré un plus grand nombre de restrictions à l'exportation au cours de trois périodes de crise : la crise mondiale des prix de l'alimentation de 2007-08, la pandémie de COVID-19 en 2020-21, puis l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie en février 2022.

Différents produits étaient concernés et ont été visés par différents types de mesures (Graphique 1.13, diagramme du haut) : le maïs a surtout fait l'objet de taxes et d'interdictions d'exportation, et le riz de prix minimums à l'exportation et de quotas, suivis par des interdictions d'exportation. Pour le soja, les

principales mesures étaient les taxes et les interdictions d'exportation, alors que le blé était davantage visé par des quotas et des taxes à l'exportation. Le riz était le produit le plus touché par des restrictions à l'exportation, avec 39 % de l'ensemble (Graphique 1.13, diagramme du bas).

Graphique 1.13. Vue d'ensemble des restrictions à l'exportation mises en place entre janvier 2007 et avril 2024



Note : La base de données de l'OCDE sur les restrictions des exportations des aliments de base couvre les mesures mises en place à partir du 1er janvier 2007. Par conséquent, les mesures qui avaient été introduites avant cette date mais étaient encore actives après ne sont pas prises en compte. Les données concernent les 28 pays participant à l'AMIS, qui représentent la majorité des exportations mondiales des aliments de base. « Mix de produits » fait référence aux mesures s'appliquant à un groupe de produits.
Source : (OCDE, 2024[33]).

Si de nombreuses mesures sont censées être temporaires, elles peuvent en fait rester en place plus longtemps que prévu. Ainsi, quelque 45 % des interdictions des exportations instaurées entre janvier 2007 et avril 2024 ont été appliquées entre un et six mois, tandis qu'environ la moitié des quotas d'exportation ont été maintenus entre six mois et un an. Les taxes à l'exportation ont tendance à durer plus longtemps : plus d'un quart d'entre elles étaient encore en place après un an (OCDE, 2024[33]). La durée d'application des restrictions à l'exportation a été relativement courte pendant la pandémie de COVID-19 (28 % ont duré moins d'un mois), mais en revanche supérieure à un an pour un quart de celles mises en œuvre pendant la crise alimentaire mondiale.

Les restrictions à l'exportation ont également été une réponse à la montée des prix mondiaux des engrais. Ayant commencé à monter en flèche en 2020, ces prix avaient été multipliés par quatre en avril 2022 et se sont maintenus à des niveaux élevés pendant les mois suivants (Adenäuer, Laget et Cluff, 2024[34]). De nombreuses mesures ont été mises en place après 2021 ; en particulier, les gros exportateurs d'engrais que sont la Chine et la Russie ont instauré diverses restrictions (interdictions, quotas et taxes) pour préserver leur approvisionnement intérieur. Certaines d'entre elles ont été fréquemment modifiées, ou jugées insuffisamment transparentes (Jones et Deuss, 2024[35]). Les autres évolutions récentes des mesures relatives aux engrais sont traitées dans les chapitres 2 et 3.

Les effets des restrictions à l'exportation sont ressentis au-delà des pays qui imposent ces mesures, où elles peuvent décourager les investissements agricoles et nuire dans la durée au développement du secteur (Akter, 2022[36]). Ces restrictions peuvent en effet avoir aussi une incidence sur les prix pratiqués chez les partenaires commerciaux de ces pays, ainsi qu'à l'échelle mondiale (Deuss, 2017[37]). Il est en outre fréquent qu'elles aient un « effet domino » : en effet, lorsqu'un pays annonce une restriction, d'autres en font de même, ce qui exacerbe la flambée des prix et accroît les craintes concernant la fiabilité des marchés alimentaires mondiaux (OCDE, 2013[38]). Certains auteurs considèrent que les restrictions des exportations agricoles sont « insuffisamment réglementées » par l'OMC (Anania, 2013[39] ; Kleimann, 2022[40] ; Mitra et Josling, 2009[41]). L'article 12 de l'Accord sur l'agriculture établit que les Membres doivent notifier aussi longtemps à l'avance que possible leur intention d'instituer de nouvelles restrictions à l'exportation pour les produits alimentaires, procéder à des consultations sur demande des importateurs que cela intéresse, et prendre en considération les effets de ces restrictions sur la sécurité alimentaire des pays importateurs. Toutefois, ces obligations sont souvent ignorées : entre 1995 et la mi-septembre 2025, seules 43 restrictions des exportations ont fait l'objet d'une notification (Organisation mondiale du commerce, 2025[42]), alors que les systèmes de suivi ont permis d'en recenser un nombre plus levé. Ainsi, les membres de l'AMIS n'ont signalé à l'OMC que trois interdictions à l'exportation de riz et quatre à l'exportation de blé pour la période comprise entre janvier 2007 et avril 2024. Or la base de données de l'OCDE garde trace de 29 interdictions à l'exportation de riz et 21 à l'exportation de blé de la part de ces pays pour la même période.

Les crises passées ont fourni à la communauté internationale d'importantes leçons pour améliorer la gestion des événements ultérieurs. La crise des prix de l'alimentation de 2007-08, en particulier, a mis en évidence la nécessité d'améliorer les informations relatives au marché et la coordination internationale pour accroître le niveau de préparation et éviter la désorganisation des interventions. La création de l'AMIS répondait à cette nécessité (OCDE, 2013[38]). Les enseignements tirés de 2007-08 ont également aidé les responsables de l'action publique à mieux gérer la crise du COVID-19 : même si les pays ont effectivement mis en place des restrictions à l'exportation, leur nombre et leur impact ont été globalement limités (OCDE, 2021[4]).

Encadré 1.5. Le Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS)

L'AMIS est une plateforme interinstitutions visant à éviter ou atténuer les crises mondiales des prix alimentaires en renforçant la transparence des marchés alimentaires et des mesures prises par les pouvoirs publics. Le système fournit donc des informations actualisées sur l'offre mondiale de produits alimentaires de base (blé, maïs, riz et soja) et améliore la coordination de l'action publique sur les marchés alimentaires mondiaux.

Créé en 2011 à l'initiative des ministres de l'Agriculture des pays du G20 suite à la flambée des prix de l'alimentation de 2007-08 et 2010, l'AMIS regroupe des pays membres du G20, l'Espagne et sept autres grands pays exportateurs et importateurs de produits couverts par le système. Les pays participant à l'AMIS représentent environ 80-90 % de la production, de la consommation et des volumes échangés à l'échelle mondiale des produits concernés.

Le Secrétariat de l'AMIS se compose de dix organisations internationales : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'initiative Global Agricultural Monitoring du Groupe sur l'observation de la Terre (GEOGLAM), l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Conseil international des céréales (CIC), l'OCDE, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Groupe de la Banque mondiale, le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'OMC. Chacune d'elles fait bénéficier à l'AMIS de son avantage comparatif et de son expertise. L'OCDE et l'OMC dirigent les travaux sur le suivi, la notification et l'analyse des actions des pouvoirs publics.

Note : Pour en savoir plus, voir www.amis-outlook.org.
Source : (OCDE, 2024[33]).

Les évolutions dont il est fait état dans cette section montrent à quel point les trente dernières années ont été des années de grands changements pour les échanges agroalimentaires et le soutien à l'agriculture, sous l'effet de réformes structurelles et de modifications des cadres réglementaires. Dans ce contexte une attention croissante est portée à la dimension environnementale de ces échanges, ouvrant ainsi la voie à des approches plus intégrées dans le domaine de l'action publique.

Les interactions entre la durabilité environnementale et les échanges agroalimentaires

L'agriculture joue un rôle capital au regard de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance...

L'agriculture et les systèmes alimentaires sont censés garantir la sécurité alimentaire et la nutrition à une population mondiale de plus en plus nombreuse, et fournir des moyens de subsistance à des millions de foyers de par le monde. D'un autre côté, les systèmes alimentaires dépendent fortement de l'environnement, mais ils exercent aussi sur lui d'importantes pressions (OCDE, 2021[43]).

De la même manière que l'économie mondiale est le résultat d'interactions entre les économies nationales et locales, les systèmes alimentaires se composent globalement d'une multitude de systèmes nationaux et locaux qui modèlent les processus et les tendances qui dominent au niveau mondial – et sont à leur tour modelés par eux. Par voie de conséquence, les responsables de l'action publique doivent naviguer parmi un ensemble complexe de synergies et d'arbitrages pour relever le « triple défi » consistant à

garantir sécurité alimentaire et nutrition à tous, à offrir des moyens de subsistance et promouvoir le développement rural, et à assurer la durabilité environnementale (OCDE, 2021[44]).

...mais elle est aussi une source importante de pressions environnementales

Les pressions environnementales causées par l'agriculture se sont accélérées au cours des deux siècles écoulés sous l'effet de l'augmentation de la population mondiale, de 1 milliard d'individus au début du XIXe siècle à plus de 8 milliards aujourd'hui. Compte tenu du lien entre l'agriculture et la nature, la plupart des impacts environnementaux liés aux systèmes alimentaires ont lieu soit à l'occasion de la modification de l'utilisation des terres, soit au moment de la production, les pratiques agricoles ayant une incidence directe sur les ressources naturelles et les services écosystémiques (OCDE, 2021[43] ; Deconinck et Toyama, 2022[45] ; OCDE/FAO, 2023[46]).

De manière générale, l'agriculture représente quelque 70 % des prélèvements d'eau douce dans les nappes aquifères, les cours d'eau et les lacs du monde entier (FAO, 2011[47]), un pourcentage qui a augmenté en même temps que la superficie irriguée mondiale et qui contribue au stress hydrique. Les pratiques agricoles non durables entraînent également une dégradation accrue des sols. Selon une estimation de 2015, 33 % des terres du globe sont moyennement à fortement dégradées du fait de l'érosion, de la salinisation, du tassement, de l'acidification et de la pollution chimique (FAO et ITPS, 2015[48]). Les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant des systèmes agroalimentaires se sont accrues de 9 % entre 2000 et 2020, même si leur part dans les émissions mondiales a reculé de 38 % à 31 % en raison de l'augmentation des émissions mondiales issues d'autres sources (OCDE/FAO, 2023[46]). Si les améliorations de l'intensité des émissions et de l'efficacité de l'utilisation des éléments nutritifs étaient le signe d'un découplage relatif entre la production et ses effets sur l'environnement dans les pays de l'OCDE, cette tendance a perdu de la vigueur ces dernières années (OCDE, 2025[49]) (voir aussi plus bas la section 1.4).

L'expansion de l'agriculture est également une cause majeure de la récente déforestation mondiale, elle-même étroitement liée à l'appauvrissement de la biodiversité. Une étude datant de 2018 a montré que 27 % du recul de la forêt enregistré au niveau mondial entre 2001 et 2015 était dû à la déforestation, elle-même motivée par la volonté de modifier de façon permanente l'utilisation des terres pour produire des produits de base (avec notamment une infrastructure agricole, minière et énergétique) (Curtis et al., 2018[50]) ; la production de viande, de soja et d'huile de palme serait quant à elle responsable de 40 % de la déforestation tropicale survenue entre 2000 et 2010 (OCDE/FAO, 2023[46]).

Malgré une progression rapide de la disponibilité des sources et des techniques d'information, il manque encore des données pour corroborer les impacts de l'agriculture sur l'environnement. Si les émissions de GES, l'affectation des terres et les prélèvements d'eau douce sont généralement les aspects les plus étudiés, la biodiversité et le stockage du carbone dans le sol le sont en revanche beaucoup moins. Il existe également une importante hétérogénéité entre les producteurs, ainsi que des « zones d'ombre » concernant certaines régions et certains produits (Deconinck et Toyama, 2022[45]).

Les pouvoirs publics accordent de plus en plus d'attention à la durabilité de l'agriculture et des systèmes alimentaires

Le débat mondial sur la question de la durabilité environnementale a évolué au cours des trente dernières années[13]. Depuis la première définition du concept de développement durable dans un rapport de 1987 intitulé « Our Common Future » (Notre avenir commun), les discussions sans précédent qui ont eu lieu lors du Sommet de la Terre en 1992, l'ajout des notions de développement durable et de protection de l'environnement dans le préambule de l'Accord de Marrakech instituant l'OMC, en 1994, et la première Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, en 1995, le programme d'action international a évolué en même temps que la connaissance des nouveaux défis environnementaux et la

sensibilisation à ces sujets allaient en s'accroissant. Plus récemment, face aux problèmes environnementaux, tels que les phénomènes météorologiques extrêmes et les catastrophes naturelles, un grand nombre de pays ont relevé le niveau de leurs ambitions à l'égard de l'environnement.

Cette évolution se manifeste notamment par une attention plus poussée à la durabilité environnementale de l'agriculture et de la production agricole, ainsi qu'aux répercussions des activités de ce secteur. Cet intérêt accru se reflète dans les engagements pris à haut niveau − par exemple par les ministres de l'Agriculture des membres de l'OCDE, du G7 et du G20 − d'améliorer la durabilité environnementale de l'agriculture et des systèmes alimentaires (OCDE, 2022[51] ; G20, 2024[52] ; G7, 2024[53]).

Les administrations publiques interviennent également pour réduire les pressions exercées par l'agriculture et la production alimentaire sur l'environnement en déployant un grand nombre d'approches et de dispositifs, notamment en recourant davantage à des mesures commerciales pour s'attaquer aux problèmes agroenvironnementaux. La sensibilisation croissante aux risques d'atteinte aux droits sociaux et humains sur les chaînes d'approvisionnement agroalimentaires s'est en outre traduite par l'élaboration d'instruments internationaux comme le Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables (Encadré 1.6).

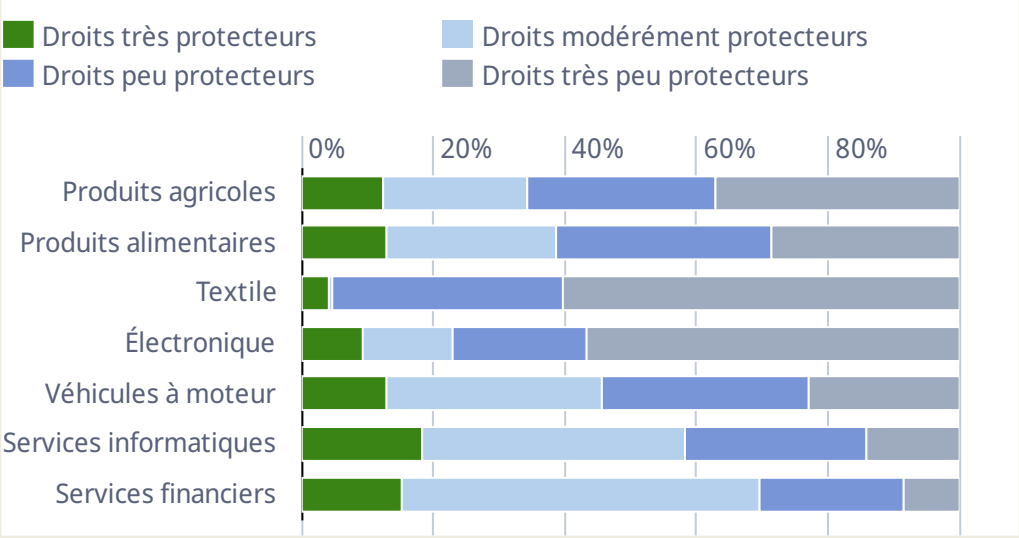
Encadré 1.6. La lutte contre les risques d'atteinte aux droits sociaux et humains sur les chaînes d'approvisionnement agroalimentaires

Dans un grand nombre de pays, l'agriculture et la production agricole sont une source essentielle de croissance économique et d'emploi. Environ 1.3 milliard de personnes travaillaient dans les systèmes agroalimentaires du monde entier en 2021, soit 39 % de la main-d'œuvre globale (FAO, 2024[54]). D'un autre côté, les chaînes d'approvisionnement agricoles peuvent être associées à divers types de risques en termes d'atteinte aux droits sociaux et humains (OCDE/FAO, 2016[55]). Selon l'Organisation internationale du travail, les travailleurs agricoles sont régulièrement en proie à des niveaux élevés de pauvreté au travail, d'insécurité alimentaire, de mauvaises conditions sanitaires et de sécurité, ainsi que d'absence de protection sociale et du travail (OIT, s.d.[56]).

La fragmentation internationale de la production sur les chaînes de valeur mondiales implique que les produits consommés dans un pays sont souvent le fruit du travail fourni à différentes étapes par des travailleurs situés dans d'autres pays. Par conséquent, un produit final consommé dans un pays où les normes de travail sont exigeantes risque d'intégrer des étapes de production exécutées dans des pays où les normes sont moins favorables. Une récente analyse de l'OCDE a appliqué la technique des entrées-sorties pour cartographier les droits des travailleurs sur les chaînes d'approvisionnement internationales. L'un des indicateurs examinés était la liberté d'association, pour laquelle l'analyse a fait apparaître une marge d'amélioration sur les chaînes d'approvisionnement agricole et alimentaire mondiales. Les travailleurs des pays faisant partie du quartile des droits du travail très peu protecteurs représentaient 66 % du contenu en emploi de la demande finale des pays de l'OCDE pour le secteur agricole (61 % dans le cas de l'industrie alimentaire). Il en ressort que la liberté d'association et la protection qu'elle confère sont plus importantes dans l'agriculture que dans les chaînes d'approvisionnement du textile et de l'électronique, mais plus faibles que dans les services informatiques et les services financiers (Graphique 1.14).

Graphique 1.14. Les droits du travail dans une sélection de chaînes d'approvisionnement

% du contenu en emploi de la demande finale en fonction du degré de liberté d'association effective



Note : Ce graphique représente le pourcentage du contenu en emploi de la demande finale des pays de l'OCDE dans sept secteurs de la CITI (01-02, 10-12, 13-15, 26, 29, 62-63, 64-66) pour chaque quartile correspondant au degré de liberté d'association effective. Les données de base relatives aux échanges et à l'emploi datent de 2019, tandis que l'année de référence pour l'indicateur des droits du travail est 2020. Les quartiles pour lesquels le pourcentage du contenu en emploi de la demande finale est élevé sont ceux présentant une forte marge d'amélioration des droits du travail.
Source : (Jaax et van Lieshout, 2025[57]).

Élaboré en réponse aux risques sociaux et environnementaux mis en évidence sur les chaînes d'approvisionnement agroalimentaires, le *Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables* vise à aider les entreprises à respecter les normes de conduite responsable et à faire preuve de diligence raisonnable le long des chaînes d'approvisionnement agricoles afin de s'assurer que leurs activités contribuent au développement durable. S'agissant plus spécifiquement des droits humains et du travail, l'OCDE a conçu récemment des manuels ciblant des risques particuliers sur une sélection de chaînes d'approvisionnement. Le *Manuel à l'intention des entreprises sur le devoir de diligence dans le secteur du cacao: Lutter contre le travail des enfants et le travail forcé* (OCDE, 2023[58]) et le manuel sur le devoir de diligence en faveur de revenus et de salaires décents dans les chaînes d'approvisionnement de l'agriculture, de l'habillement et de la chaussure (*Handbook on due diligence for enabling living incomes and living wages in agriculture, garment and footwear supply chains)* (OCDE, 2024[59]) font partie de ces efforts visant à aider les entreprises à éviter et à gérer les effets néfastes sur le plan social.

Les échanges agroalimentaires sont à la base de la sécurité alimentaire mondiale et peuvent contribuer à de meilleures performances environnementales…

Le commerce international de produits agricoles et alimentaires joue un rôle crucial à l'égard de la sécurité alimentaire mondiale. En permettant l'échange de produits entre les régions dotées de capacités de production optimales et celles qui en ont besoin pour la consommation ou la transformation, le commerce est essentiel pour diversifier les sources d'approvisionnement, garantir la disponibilité des aliments à un prix abordable et atténuer l'impact des chocs localisés. Sachant que près de 20 % de la totalité des calories consommées dans le monde traversent au moins une frontière internationale, le bon fonctionnement des

marchés internationaux de produits agricoles restera primordial pour assurer la sécurité alimentaire (OCDE/FAO, 2024[5]). Une analyse modélisée de l'OCDE a montré que l'intégration commerciale rend les pays moins vulnérables aux chocs produisant des effets négatifs sur les rendements (comme les phénomènes météorologiques extrêmes) en atténuant le risque de fluctuation radicale des prix et en stabilisant l'offre d'aliments (Adenäuer, Frezal et Chatzopoulos, 2023[60]). En facilitant les importations de fruits, de légumes, de légumineuses et de fruits à coque, les échanges contribuent en outre à la réduction des risques liés à l'alimentation et de la mortalité due aux maladies non transmissibles (Springmann et al., 2023[61]).

Les échanges peuvent aussi contribuer à rendre l'utilisation des ressources naturelles par l'agriculture plus efficiente en aidant les pays à surmonter leur manque d'eau et de terres, et en leur permettant de répondre à leurs besoins alimentaires lorsque ceux-ci dépassent leur capacité de production intérieure. Le commerce est également reconnu comme étant un mécanisme très important pour l'adaptation, aux risques liés à l'eau par exemple, car il permet aux populations en proie à une baisse de la production d'avoir accès à des produits de substitution provenant de pays ne faisant pas face aux mêmes risques, avec des conséquences limitées en matière de hausse des prix (OCDE, 2017[62]). Du fait que la production a lieu dans des régions où l'utilisation de l'eau et des terres est relativement plus efficiente, les échanges peuvent permettre d'économiser ces deux ressources à l'échelle mondiale (OCDE/FAO, 2023[46]). Une étude a révélé d'autre part que les échanges commerciaux pouvaient contribuer à amortir les effets du changement climatique sur la production et la consommation alimentaires mondiales (Guerrero et al., 2022[63]).

Les autres façons dont les échanges alimentaires peuvent contribuer à l'amélioration des performances environnementales sont les suivantes : fourniture aux pays d'un accès à des biens et services environnementaux qui, sinon, leur feraient défaut (OCDE, 2021[64]) ; amélioration de l'accès à des technologies qui rendent les processus de production locaux plus efficients et durables sur le plan environnemental ; contribution à l'innovation et à la croissance de la productivité en accroissant la concurrence sur les marchés ; enfin, incitation des secteurs exportateurs à adopter des normes environnementales plus strictes, par exemple en réponse aux exigences des pays importateurs ou aux tendances du marché (voir plus bas l'Encadré 1.8). En dernière analyse, l'impact de la libéralisation des échanges sur l'environnement dépendra de l'existence ou non de politiques agroenvironnementales appropriées au niveau des pays (OCDE, 2019[13]).

…mais l'expansion des échanges peut aussi entraîner des problèmes environnementaux

Même si les échanges peuvent améliorer l'affectation des ressources au niveau mondial en réorientant la production vers les pays où l'utilisation de ces ressources est relativement plus efficiente, cela n'est pas suffisant pour garantir la durabilité environnementale. Les échanges peuvent aussi générer des externalités environnementales négatives, en particulier lorsqu'ils fournissent une incitation économique à adopter des pratiques non durables, ou qu'ils s'accompagnent de cadres réglementaires laxistes ou inadaptés (FAO, 2022[65] ; OCDE/FAO, 2023[46]).

Le développement de l'agriculture et l'expansion des secteurs dédiés à l'exportation ont en outre entraîné la dégradation de l'environnement du fait de la déforestation, de l'utilisation excessive d'intrants agrochimiques (accentuée parfois par certains mécanismes financiers), des cultures intensives, de la pollution de l'eau et de l'érosion (OCDE, 2019[13]). L'augmentation de la demande de produits importés dans certaines régions peut également provoquer l'épuisement des ressources naturelles ou l'accroissement de la pollution dans les pays exportateurs (Zimmermann et Rapsomanikis, 2023[66]), voire encourager des réorientations de la production dans les pays importateurs, qui donnent lieu à une pollution environnementale (Sun et al., 2018[67]).

Les principaux sujets de préoccupation sont les émissions de gaz à effet de serre (GES), la déforestation, la dégradation des forêts, la pollution de l'eau et l'appauvrissement de la biodiversité. Un travail de

modélisation a par exemple établi que 29-39 % des émissions de GES liées à la déforestation étaient provoquées par les échanges, en particulier par la demande mondiale de viande bovine et d'oléagineux (Pendrill et al., 2019[68]). Une modélisation réalisée par l'OCDE a montré que la suppression des mesures aux frontières pouvait conduire à une délocalisation de la production susceptible d'accroître légèrement les émissions de GES mondiales du fait de la modification de l'affectation des terres, si des politiques publiques efficaces ne sont pas mises en place (Guerrero et al., 2022[63]) ; en comparaison, la littérature existante fait état de résultats variables en matière d'émissions de GES lorsque le soutien des prix du marché est éliminé à l'échelle mondiale (Lankoski, Nales et Valin, 2025[16]). La biodiversité peut en outre subir les effets néfastes des réorientations de la production, lorsque celles-ci accentuent la modification de l'utilisation des terres et la pollution, des échanges des biens écologiquement sensibles comme le bois d'œuvre et les espèces sauvages, ou de l'introduction (généralement sans lien avec le commerce) d'espèces exotiques envahissantes (OCDE, 2021[64]).

Du fait de la nature de la production agricole, la plupart des externalités environnementales négatives (hors GES) qui y sont associées sont extrêmement localisées (OCDE/FAO, 2023[46]). Les effets négatifs du commerce dépendent par conséquent des conditions locales et sont d'autant plus importants dans les contextes de déficit de gouvernance (Schiavo, 2022[69] ; FAO, 2022[65]).

Les interactions entre les politiques commerciales et environnementales sont multiples et complexes

Le lien entre le commerce et l'environnement est complexe, et les politiques relatives à l'un et à l'autre sont reliées par des canaux et des interactions multiples. Les responsables de l'action publique se penchent aujourd'hui sur les relations entre les politiques commerciales et environnementales afin d'examiner leurs complémentarités, un changement de taille par rapport au passé, où les objectifs de renforcement de l'ambition environnementale et de promotion des échanges étaient perçus comme antagonistes (OCDE, 2025[70]).

Cela dit, l'articulation entre les politiques commerciales et environnementales est le siège de plusieurs difficultés. Les différences de priorités et de niveaux d'ambition entre les pays dans le domaine environnemental aboutissent souvent à des objectifs et des efforts nationaux divergents. Si les autorités adoptent des politiques environnementales de toutes sortes, caractérisées par des instruments, des approches et une rigueur variables, cela risque d'avoir des conséquences au niveau international. (Gruère et al., 2023[71]) identifient deux grandes craintes à l'égard du commerce et de l'environnement suscitées par l'hétérogénéité des dispositifs publics relatifs aux échanges agroalimentaires :

- D'un côté, les différences réglementaires croissantes entre les pays peuvent ouvrir une brèche dans la compétitivité agricole internationale. C'est le cas lorsque les producteurs nationaux sont confrontés à une hausse des coûts de production et deviennent moins compétitifs en raison des réglementations ou politiques (environnementales) intérieures.
- D'un autre côté, les différences réglementaires internationales peuvent avoir un effet de « transfert » qui limite l'efficacité des politiques environnementales. Ce transfert (par exemple d'émissions ou d'activités polluantes) se produit lorsque la mise en œuvre de politiques environnementales strictes entraîne une augmentation des émissions ou de la pollution dans les pays où les réglementations sont plus laxistes (Gruère et al., 2023[71]), (Arvanitopoulos, Garsous et Agnolucci, 2021[72]).

Une autre inquiétude concerne l'impact des nouvelles exigences environnementales qu'imposent les pays importateurs aux producteurs des pays exportateurs, et la crainte que ces exigences ne soient discriminatoires ou contraignantes. L'augmentation rapide des politiques environnementales ayant des liens avec le commerce – c'est-à-dire pouvant avoir des effets sur les échanges, par exemple parce qu'elles fixent des exigences aux producteurs étrangers souhaitant vendre sur le marché intérieur d'un

pays –, souvent mises en œuvre sans coordination, ajoute de la complexité au paysage réglementaire et accroît les coûts de mise en conformité des entreprises, notamment dans les pays en développement (OCDE, 2025[70]).

Le rôle croissant des politiques commerciales à l'égard de la durabilité environnementale

Les échanges et l'environnement sont deux domaines étroitement liés au sein d'un écosystème de gouvernance complexe et évoluant rapidement, qui comprend les actions engagées par les pouvoirs publics et des acteurs non gouvernementaux, la demande des consommateurs ainsi que des instruments obligatoires et facultatifs. Ce vaste écosystème de gouvernance de la durabilité inclut des éléments variés tels que des instruments juridiques internationaux, des lois et règlements nationaux sur l'environnement, ainsi que des instruments ayant trait aux échanges et à l'investissement tels que des accords commerciaux. Un autre élément critique de cet écosystème est l'ensemble des initiatives volontaires en faveur de la durabilité (OCDE, 2025[11]).

Les mesures commerciales sont de plus en plus intégrées à la panoplie d'instruments qu'utilisent les administrations publiques pour gérer les questions environnementales

Les mesures commerciales font de plus en plus partie de la panoplie d'instruments qu'utilisent les administrations publiques pour gérer les questions environnementales. Depuis quelques années en particulier, certains pays revoient leurs approches de la politique commerciale afin d'atteindre les objectifs environnementaux mondiaux et de réduire les dommages causés à l'environnement par les échanges.

Plusieurs méthodes différentes sont utilisées. Certains pays intègrent des considérations environnementales dans les accords commerciaux régionaux (ACR) qu'ils concluent avec leurs partenaires commerciaux (Encadré 1.7) ; d'autres modifient leurs cadres réglementaires nationaux pour y intégrer des mesures commerciales incluant des considérations environnementales. De manière générale, cela fait un certain temps que les ACR incluent des dispositions sur l'environnement, mais ces dernières sont devenues plus nombreuses ces dernières années. Le nombre moyen de dispositions environnementales[14] par accord signé annuellement est passé d'environ 8 dans les années 1990 à plus de 44 dans les années 2010 ; en 2021, 87 % des ACR contenaient au moins une disposition de ce type (OCDE, 2025[70]). Ces dispositions deviennent en outre plus variées et sont de plus grande portée (Brandi et Morin, 2023[73]). Les cadres réglementaires nationaux liés au commerce sont beaucoup moins courants ; parmi eux, certaines mesures récentes conditionnant l'accès au marché au respect d'exigences environnementales bien précises ne sont pas encore en application (Frezal et Deuss, 2025[74]).

Encadré 1.7. Quels types de dispositions environnementales sont incluses dans les ACR ?

La plupart des ACR incluent une forme ou une autre de disposition environnementale, par exemple des chapitres et des articles consacrés à l'environnement, ou le « verdissement » de certains chapitres. L'objet, la nature, la portée et la formulation des dispositions environnementales peuvent varier, même entre des accords négociés par le même pays. Une disposition traitant de la même question peut être incluse dans deux ACR différents, mais elle peut prendre des formes distinctes, figurer à des endroits différents de l'accord ou être formulée autrement.

Les dérogations ou les exceptions étaient l'approche qui prédominait avant 1990 pour atteindre les objectifs environnementaux, et c'est toujours aujourd'hui le type de disposition environnementale le plus fréquent dans les ACR. D'autres types de dispositions ont commencé à être utilisés dans les années 1990. Il s'agit notamment de références aux accords multilatéraux sur l'environnement, d'engagements à respecter le droit sur l'environnement, de dispositions visant à renforcer la coopération environnementale entre les parties, ainsi que de références à des enjeux environnementaux particuliers (comme la biodiversité, l'économie circulaire, le changement climatique, les produits chimiques ou la pollution de l'air).

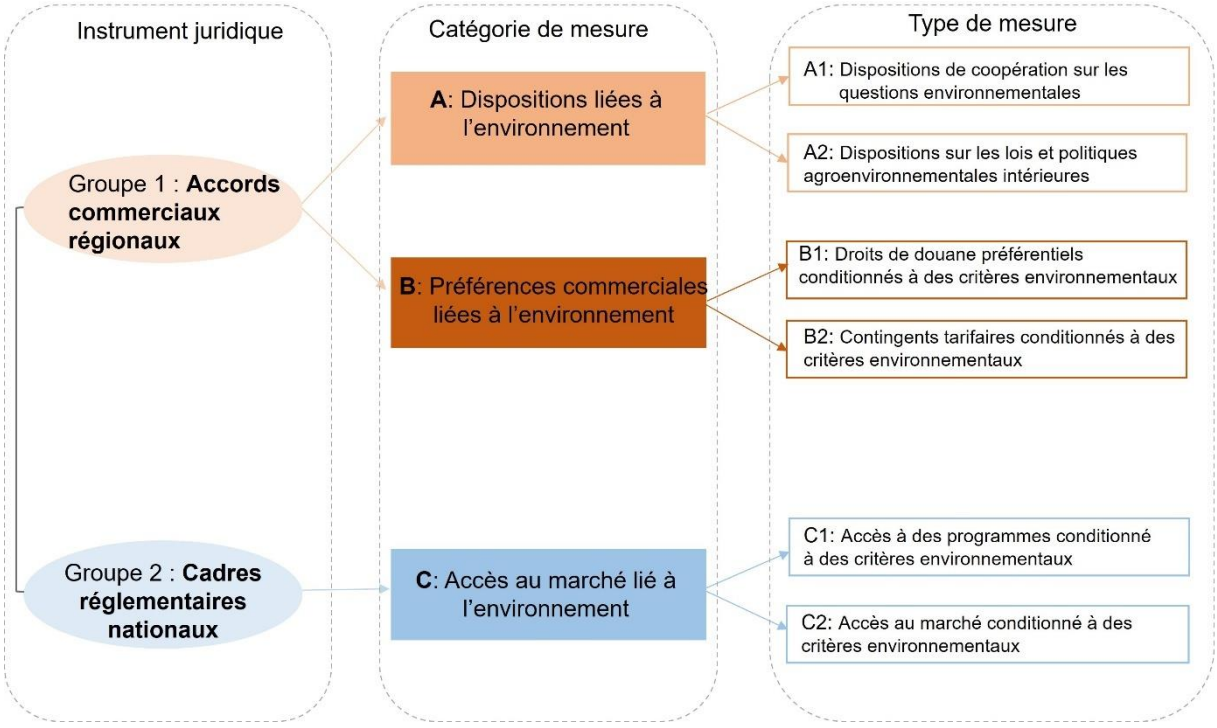
Les années 2000 ont vu apparaître de nouveaux types de dispositions sur l'environnement, tels que : clauses introductives définissant dans les grandes lignes les objectifs environnementaux de l'accord ; création d'un organe chargé spécifiquement de vérifier l'application des dispositions environnementales ; mécanismes de participation du public ; mécanismes de règlement des différends concernant les engagements environnementaux ; enfin, dispositions relatives aux analyses d'impact sur l'environnement.

Source : (OCDE, 2023[75]).

Un nombre croissant de mesures commerciales font spécifiquement référence à la durabilité environnementale de l'agriculture

Un nombre croissant de mesures commerciales font spécifiquement référence à l'agriculture ou aux systèmes alimentaires. Un récent rapport de l'OCDE a dressé le bilan des mesures commerciales[15] faisant référence à la durabilité environnementale de l'agriculture : 130 mesures ont ainsi été appliquées ou approuvées dans 15 pays membres de l'OCDE et l'Union européenne entre 1997 et 2024 (Frezal et Deuss, 2025[74]). Ces mesures ont été classées selon une nouvelle typologie composée de deux grands groupes : les mesures inscrites dans des accords commerciaux régionaux (ACR), et celles figurant dans les cadres réglementaires nationaux (Graphique 1.15). Les mesures recensées étaient majoritairement en application, à l'exception de cinq qui n'étaient pas encore en vigueur fin 2024.

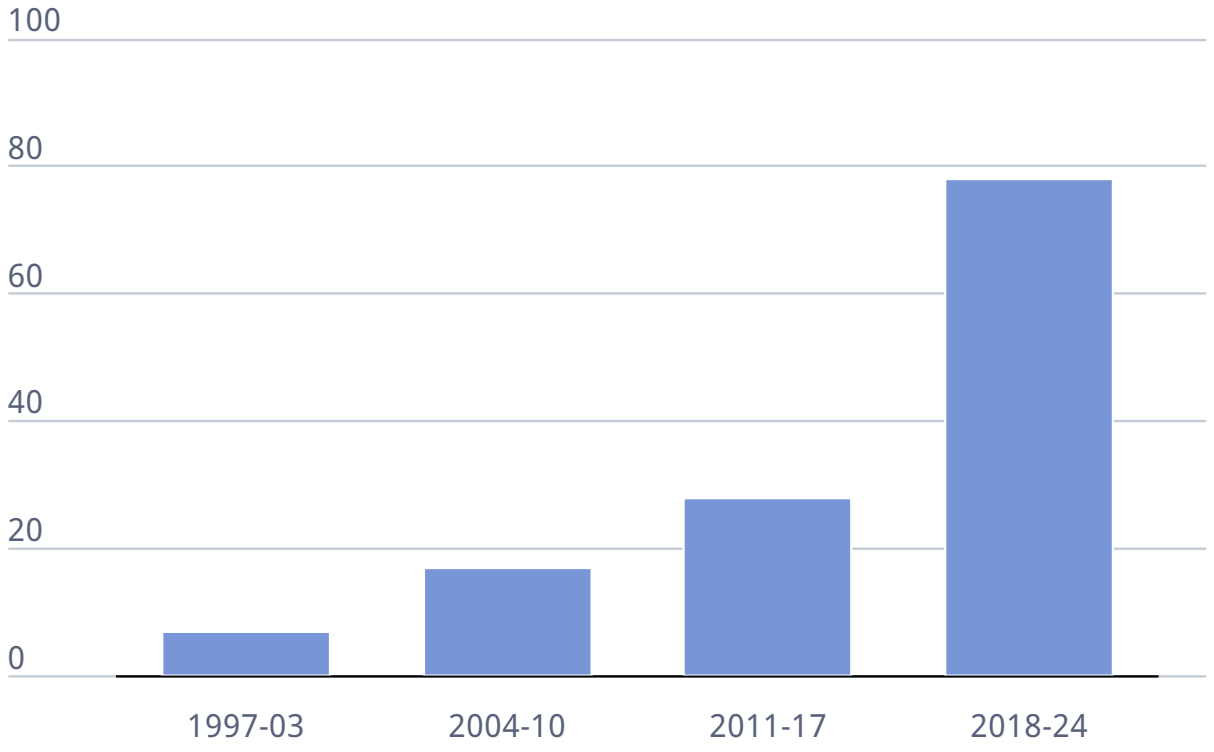
Graphique 1.15. Typologie des mesures commerciales en rapport avec la durabilité environnementale de l'agriculture



Note : Pour les définitions des catégories et des types de mesures commerciales, se reporter à (Frezal et Deuss, 2025[74]).
Source : (Frezal et Deuss, 2025[74]).

L'utilisation de mesures commerciales en rapport avec la durabilité environnementale de l'agriculture est relativement récente : 80 % des 130 mesures recensées ont été approuvées ou sont entrées en application après 2010, et 60 % depuis 2018 (Graphique 1.16).

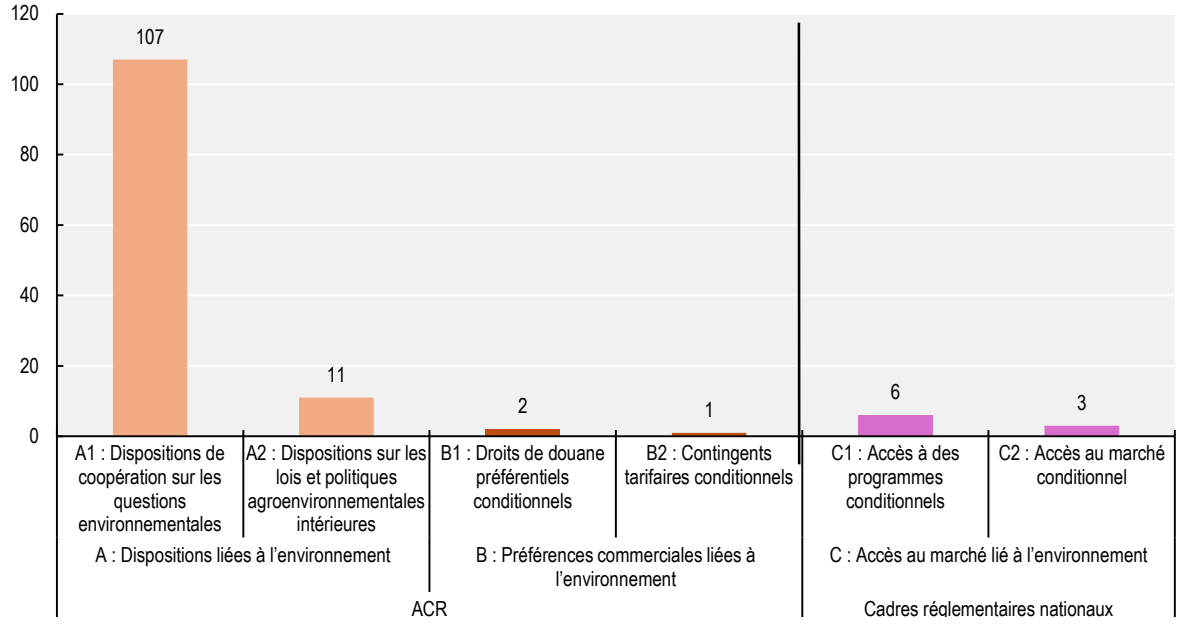
Graphique 1.16. Date d'approbation ou d'application des mesures



Note : Mesures appliquées ou approuvées par les membres de l'OCDE entre 1997 et 2024, selon le recensement effectué.
Source : (Frezal et Deuss, 2025[74]).

La grande majorité (93 %) des mesures recensées sont inscrites dans des ACR (Groupe 1 de la typologie) (Graphique 1.17). Plus de 80 % des mesures, soit 107, ont pour but d'accroître la coopération sur les questions agroenvironnementales entre les parties ayant conclu un ACR (type A1). Elles concernent 15 membres de l'OCDE et l'Union européenne, ainsi que 56 pays partenaires hors OCDE. Ce type de mesure est généralement considérée comme difficile à faire appliquer car elle ne présente souvent pas de caractère contraignant de par sa formulation, ou n'est pas soumise au mécanisme général de règlement des différends prévu par l'ACR.

Graphique 1.17. Types de mesures commerciales en rapport avec la durabilité environnementale de l'agriculture



Note : Mesures appliquées ou approuvées par les membres de l'OCDE entre 1997 et 2024, selon le recensement effectué.
Source : (Frezal et Deuss, 2025[74]).

Les dispositions de coopération sur les questions environnementales (type A1) varient en ce qui concerne leur emplacement dans les accords, leur formulation et leur portée. Parmi les 107 dispositions de ce type, 32 présentent un caractère général, les parties acceptant de coopérer sur la question de l'agriculture durable et/ou des systèmes alimentaires sans qu'aucun point particulier ne soit précisé. Vingt-huit dispositions prévoient une coopération sur des questions précises d'intérêt partagé (par exemple la gestion et la conservation des sols et de l'eau, l'atténuation du changement climatique, ou encore la protection de la biodiversité et des écosystèmes). Vingt-sept autres mesures mettent l'accent sur le renforcement des capacités. Quatorze dispositions prévoient l'engagement des parties à œuvrer au développement, à l'amélioration ou à l'harmonisation des lois, politiques et normes agroenvironnementales. Enfin, cinq mesures insistent sur le partage des informations et le dialogue, tandis qu'une dernière privilégie à la fois le renforcement des capacités et la coopération pour mettre au point des politiques et des normes harmonisées.

De nouveaux types de dispositions sont apparues ces dernières années dans les ACR, différentes – ou allant au-delà – des dispositions plus classiques de coopération sur les questions environnementales. Toutes ont été approuvées ou mises en application après 2019. Dans 11 d'entre elles (figurant dans des ACR où le Chili, le Royaume-Uni, l'Union européenne (UE), la Nouvelle-Zélande ou des membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) sont partenaires de l'OCDE), les parties s'engagent (parfois sous la contrainte) à mettre en œuvre et améliorer leurs lois et politiques agroenvironnementales intérieures (type A2). Trois autres dispositions (inscrites dans un ACR auquel ont adhéré des membres de l'AELE) énoncent des critères environnementaux particuliers qui doivent être respectés pour bénéficier d'un droit de douane préférentiel (type B1) ou d'un contingent tarifaire (type B2).

Si la plupart des mesures commerciales recensées figurent dans des ACR, neuf ont été identifiées dans des cadres réglementaires nationaux. Toutes concernent l'accès au marché. Six de ces mesures – mises en œuvre respectivement par le Canada, les États-Unis, le Japon, la Norvège, le Royaume-Uni et l'UE, toutes après 2009 – conditionnent l'accès des produits agricoles à certains programmes gouvernementaux

au respect de critères environnementaux particuliers, généralement dans le cadre de règlements relatifs aux sources d'énergie ou aux combustibles renouvelables (type C1). Les trois autres mesures (deux adoptées par l'UE et une par le Royaume-Uni), toutes approuvées après 2021 mais pas encore en application à la fin 2024, conditionnent la commercialisation des produits agricoles au respect de critères environnementaux particuliers (type C2).

Les 130 mesures recensées ont des objectifs environnementaux variés. La majorité d'entre elles (84) visent principalement à promouvoir une « production agricole durable », que ce soit en tant qu'objectif général ou en ciblant des aspects agroenvironnementaux particuliers. Ces aspects sont notamment « la gestion et la conservation de l'eau » (33 mesures), « la protection de la biodiversité et des écosystèmes » (27 mesures) et « l'atténuation du changement climatique » (24 mesures).

Si 90 % des mesures concernent l'agriculture ou les systèmes alimentaires dans leur ensemble, certaines portent sur des produits – de base ou transformés – bien précis, qui sont associés à des risques environnementaux particuliers. Ainsi, l'huile de palme et ses produits dérivés sont visés par huit mesures relevant des trois catégories de mesures commerciales. Les dispositions établissant des conditions d'accès à certains programmes gouvernementaux (type C1) s'appliquent toutes à la bioénergie fabriquée à partir de biomasse agricole. D'autres mesures ciblent spécifiquement le bétail, le cacao, le soja et le café (Frezal et Deuss, 2025[74]).

Les initiatives volontaires en faveur de la durabilité sont également très courantes sur les chaînes d'approvisionnement agroalimentaires

Les entreprises, les administrations publiques et les organisations non gouvernementales (ONG) utilisent toutes sortes d'initiatives multipartites, gouvernementales ou menées par l'industrie pour évaluer ou démontrer les performances en matière de durabilité des activités économiques et productives situées le long des chaînes de valeur mondiales, ainsi que pour encourager l'adoption de bonnes pratiques répondant à des normes spécifiques.

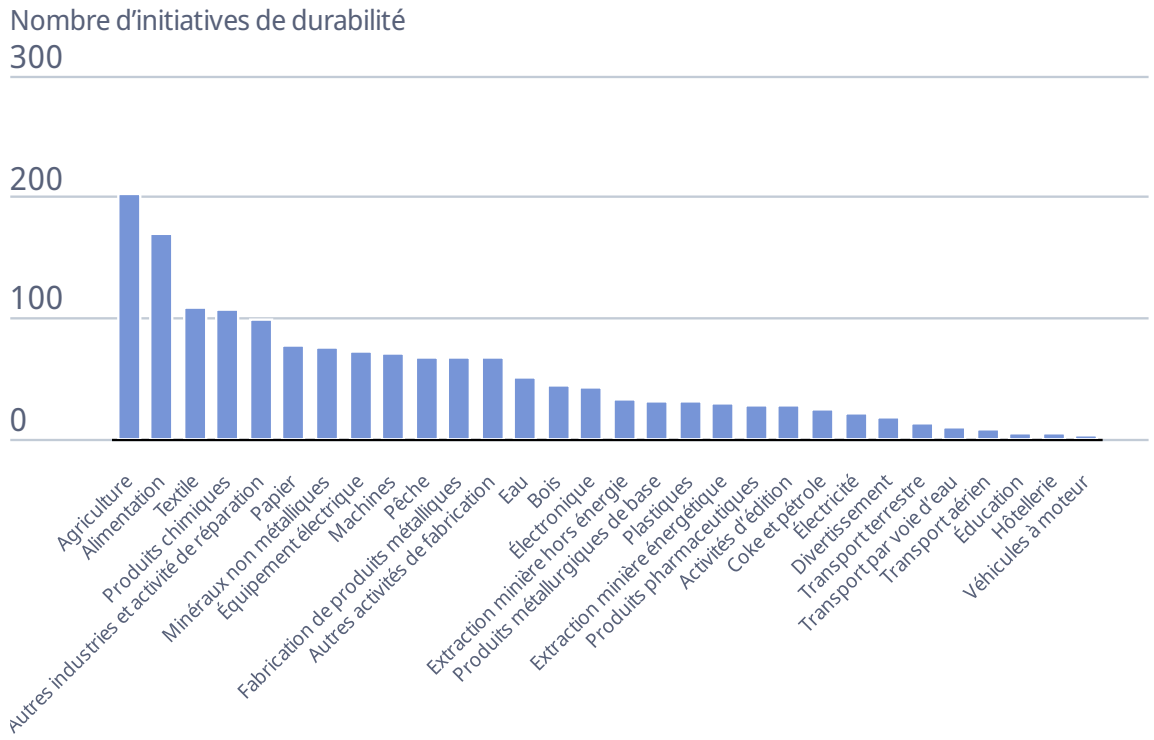
Les « initiatives en faveur de la durabilité » incluent un large éventail de dispositifs et de programmes répondant à de nombreuses définitions[16]. L'OCDE et le Centre du commerce international (ITC) ont récemment proposé un cadre typologique pour mieux s'y retrouver dans le paysage complexe des initiatives en faveur de la durabilité, qui sont définies comme suit :

> *Tout dispositif ou programme multipartite, gouvernemental ou mené par l'industrie qui fournit des outils, des informations, des orientations, un cadre, un renforcement des capacités ou tout autre moyen de facilitation, qui fixe des exigences et/ou des attentes concernant les activités, produits, services, fournisseurs et/ou autres relations professionnelles d'une organisation au regard des objectifs de durabilité, et/ou qui les évalue. […] Les « initiatives en faveur de la durabilité » n'incluent pas la législation nationale ni les instruments juridiques régionaux ou internationaux (contraignants ou non) (OECD/ITC, 2024[76]).*

Les initiatives en faveur de la durabilité sont particulièrement nombreuses dans le secteur agroalimentaire. Une récente analyse de l'OCDE portant sur les 282 initiatives répertoriées dans la base de données Standards Map de l'ITC a relevé que les secteurs agricole et alimentaire étaient ceux comptant le plus d'initiatives en faveur de la durabilité assorties d'objectifs environnementaux ; ils sont suivis un peu plus loin par ceux du textile et des produits chimiques (Graphique 1.18). Parmi les initiatives examinées, un grand nombre s'appliquent à plusieurs secteurs. Plus de 200 s'appliquaient à l'agriculture et 170 à la production alimentaire. Dans une analyse complémentaire, les informations provenant de la Standards Map de l'ITC ont été combinées avec les tableaux internationaux des entrées-sorties (TIES) de l'OCDE pour déterminer l'étendue des initiatives en faveur de la durabilité le long de différentes chaînes d'approvisionnement et évaluer leur répartition sur l'ensemble du réseau mondial de production. Comme le laissait supposer le grand nombre d'initiatives existantes, l'analyse a confirmé la domination des initiatives assorties d'objectifs environnementaux dans l'agriculture et sur les chaînes d'approvisionnement

alimentaires (Balaban et al., 2025[77]). Par ailleurs, les politiques publiques établissent de plus en plus un pont avec les initiatives volontaires en faveur de la durabilité, une tendance attestée par l'augmentation du nombre d'ACR en vigueur qui font référence à de telles initiatives, de un en 1997 à 66 en 2024 (Balaban et al., 2025[77]).

Graphique 1.18. Initiatives de durabilité assorties d'objectifs environnementaux, par secteur



Note : Parmi les initiatives examinées, un grand nombre s'appliquent à plusieurs secteurs.
Source : (Balaban et al., 2025[77]).

Les motivations de la mise en œuvre d'une production agroalimentaire durable peuvent être nombreuses, par exemple un intérêt pour l'entretien et la préservation des terres arables, le souci d'améliorer l'efficacité d'utilisation des ressources, ou une volonté générale de protéger l'environnement. Les échanges peuvent aussi être l'une des raisons poussant un pays ou un secteur à produire de façon plus durable et à adopter des initiatives en faveur de la durabilité qui évaluent de façon probante les pratiques. Dans une récente étude de cas, l'OCDE a cherché à mettre en évidence les facteurs liés au commerce qui influent le plus sur la mise en œuvre d'initiatives en faveur de la durabilité dans les secteurs tournés vers l'exportation (Encadré 1.8).

Dans la droite ligne des nombreuses initiatives en faveur de la durabilité utilisées dans le secteur agroalimentaire, celles concernant l'étiquetage alimentaire – qui vise à informer sur l'ensemble des impacts environnementaux des produits alimentaires – sont en hausse (Deconinck et Hobeika, 2022[78]). Ce genre d'initiative pourrait aider à insuffler des changements dans le comportement des consommateurs qui, associés aux mesures prises par les producteurs et d'autres acteurs, permettraient d'améliorer la durabilité environnementale des systèmes alimentaires. Il reste toutefois des questions non éclaircies au sujet des croyances, des attitudes et des comportements des consommateurs. Une étude réalisée par l'OCDE à partir des réponses à une enquête de 37 000 consommateurs répartis dans 40 pays a confirmé que la confiance, ainsi que des attitudes et des croyances plus ouvertes à l'égard de l'environnement, joue

un rôle important en influant sur le consentement des consommateurs à payer plus cher pour des produits offrant plus de durabilité. L'étude permet aussi de constater que la confiance des consommateurs peut provenir moins d'un système d'étiquetage ou d'assurance que des spécificités de chaque pays (Deconinck et al., 2025[79]).

Il n'existe pas de consensus international concernant les performances environnementales qui devraient être prises en compte par les systèmes d'étiquetage ou les méthodes que ces derniers devraient utiliser pour les mesurer. Les responsables de l'action publique peuvent, en collaboration avec les acteurs privés, contribuer à inspirer confiance dans ces initiatives, de manière à encourager effectivement les consommateurs à changer de comportement. Ils pourraient par exemple soutenir l'élaboration d'une base de données probantes fiables sur les véritables impacts environnementaux des produits alimentaires, ou collaborer au niveau international pour améliorer la cohérence et l'homogénéité des systèmes d'étiquetage (OCDE, 2025[80]).

Des initiatives en faveur de la durabilité bien conçues et bien gérées peuvent être un outil utile pour aider les entreprises dans leurs efforts pour améliorer la durabilité le long des chaînes d'approvisionnement mondiales ; elles peuvent aussi permettre de motiver certains producteurs à atteindre des objectifs en matière de durabilité et de les récompenser le cas échéant (OCDE, 2025[11]). Ces initiatives suscitent toutefois des inquiétudes quant à leur rôle dans la gouvernance mondiale et leur impact sur la durabilité. L'une des difficultés qu'elles présentent est l'inclusion des petits producteurs et ceux à faible revenu – en raison notamment des coûts de certification et de mise en conformité –, ainsi que les questions ayant trait à leur crédibilité, en particulier au vu de la prolifération des initiatives et du large éventail d'arguments qui sont avancés par certaines. De plus, les preuves de leurs effets en termes de durabilité sont mitigées et liées au contexte, même si elles semblent indiquer que ces initiatives peuvent jouer un rôle de catalyseurs en accélérant l'adoption par les acteurs publics et privés de mesures crédibles en faveur de la durabilité (Marx et al., 2024[81]).

Encadré 1.8. Facteurs conduisant à la mise en œuvre d'initiatives en faveur de la durabilité dans les secteurs à forte intensité d'échanges : étude de cas des secteurs australiens de la viande bovine et du blé

La demande mondiale de produits agricoles présentant des garanties environnementales est en hausse, ce qui accroît les attentes à l'égard des producteurs et des exportateurs, qui doivent en retour apporter à leurs partenaires commerciaux la preuve des actions engagées pour améliorer la durabilité, et fournir des informations détaillées et des comptes rendus sur leurs performances en matière de durabilité environnementale.

L'OCDE conduit actuellement des études de cas approfondies visant à mieux comprendre la façon dont les pays gèrent la durabilité environnementale de leurs secteurs agricoles à forte intensité d'échanges. Une première étude de cas s'est intéressée aux principaux facteurs liés au commerce qui expliquent la multiplication des initiatives en faveur de la durabilité environnementale dans les secteurs australiens de la viande bovine et du blé. Étant donné que ces deux secteurs sont très tournés vers l'exportation, les facteurs identifiés ont surtout à voir avec l'export.

Quatre grands facteurs ont été mis en évidence, les deux premiers étant ceux qui suscitent le plus d'attention sur les marchés :

- Sécurisation de l'accès au capital et aux financements, dans le contexte d'un renforcement des obligations de notification du secteur financier au regard des critères de durabilité, cette dernière apparaissant comme un très grand facteur de risque pour les entreprises du secteur.

- Maintien et amélioration de l'accès aux marchés d'exportation affichant des normes environnementales de haut niveau, dans un contexte où les exigences de durabilité environnementale deviennent un aspect de plus en plus important dans la réglementation de l'accès aux marchés des pays importateurs.
- Fourniture aux partenaires des chaînes d'approvisionnement, qui sont de plus en plus demandeurs, d'informations – et, dans certains cas, de vérifications – concernant les émissions de GES générées par les fournisseurs situés en amont, dans le cadre du renforcement du ciblage et des obligations en matière de notification des émissions.
- Satisfaction de la demande mondiale de produits neutres en carbone et respectueux de la nature, dans le contexte de l'intérêt croissant des consommateurs pour des aliments présentant une durabilité environnementale, une neutralité carbone ou un respect pour la nature.

Des études de cas complémentaires portant sur d'autres pays et d'autres secteurs permettront d'en savoir plus sur les exigences diverses qui pèsent sur les exportateurs, ainsi que sur les différentes approches mises en œuvre par les producteurs et les pouvoirs publics pour assurer la durabilité de la production et des échanges de produits alimentaires.

Source : (Deuss, Watson et du Bois, 2025[82]).

Les initiatives récentes de libéralisation des échanges de biens et de services environnementaux incluent des produits agricoles et services connexes

La libéralisation des échanges de biens et de services environnementaux est une autre façon pour les pays d'utiliser la politique commerciale pour promouvoir les objectifs environnementaux. Le développement, l'adoption et la diffusion des technologies incorporées dans les biens environnementaux sont d'une importance cruciale pour s'orienter vers une économie bas carbone ; de même, l'identification et la libéralisation des services environnementaux jouent un rôle dans la transition verte car elles peuvent favoriser l'adoption de méthodes de production écologiques, faciliter la mise en œuvre de projets environnementaux, et contribuer à la production de biens environnementaux (OCDE, 2025[70]).

Les biens et services environnementaux ont été le thème central d'un certain nombre d'initiatives plurilatérales telles que la liste des biens environnementaux établie en 2012 par la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), ou les Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale organisées par l'OMC. Plusieurs pays incluent en outre dans leurs ACR des dispositions concernant les biens et services environnementaux. Bien que parties à des ACR existants, certains pays concluent de nouveaux types d'accords comprenant des volets sur les échanges et la durabilité.

Si la majorité des produits figurant sur les listes de biens environnementaux sont industriels, certains accords récents incluent un petit nombre de produits agricoles considérés comme « écologiquement préférables »[17]. C'est le cas de l'accord sur l'économie verte entre Singapour et l'Australie (2022), de l'accord de libre-échange entre la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni (2023), ainsi que de l'accord de libre-échange entre la Nouvelle-Zélande et l'Union européenne (2024) (Yamaguchi et van der Ven, 2025[83]). Les produits agricoles écologiquement préférables qui sont listés sont par exemple les végétaux utilisés pour la restauration et la réhabilitation des paysages, l'éthanol (biocarburant), les fibres végétales comme le jute, le lin ou la noix de coco, et la laine.

Certains accords incluent également dans leurs listes de services environnementaux des activités de services liées au secteur agricole. Ainsi, l'Accord sur le changement climatique, le commerce et la durabilité (ACCTS), signé en 2024 par le Costa Rica, l'Islande, la Nouvelle-Zélande et la Suisse, établit que les parties s'engagent à promouvoir la libéralisation des services de recherche-développement sur les sciences agricoles qui peuvent être capitaux pour répondre aux préoccupations environnementales

(comme les services ayant trait à l'agriculture biologique ainsi qu'à l'utilisation durable et à la réduction des risques dus aux pesticides et aux engrais), de même que d'autres services liés à l'agriculture.

Les nouvelles exigences en matière de durabilité sont sources d'opportunités et de défis

L'établissement dans le secteur agricole d'une convergence entre les mesures commerciales et les objectifs environnementaux est source à la fois d'opportunités et de défis. D'un côté, des politiques bien conçues peuvent procurer des synergies et atténuer les défis, et ainsi accélérer la transition vers une agriculture et des systèmes alimentaires plus durables. À titre d'exemple, les politiques commerciales peuvent favoriser une agriculture durable en encourageant l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement afin de répondre aux normes des marchés d'exportation, ou en améliorant l'accès aux marchés/autorisant des prix plus élevés pour les produits adhérant à des normes volontaires de durabilité (OCDE, 2025[70]). Les mesures commerciales peuvent aussi être des instruments au service de la résilience face aux phénomènes météorologiques extrêmes (CNUCED, 2023[84]) (Organisation mondiale du commerce, 2023[85]). Une analyse empirique (non circonscrite à l'agriculture) a permis de constater que les dispositions relatives à l'environnement qui figurent dans les accords commerciaux peuvent aider les pays en développement à réduire leurs exportations « sales » (autrement dit celles de biens pour lesquels la lutte contre la pollution a un coût élevé) au profit d'exportations « vertes » (celles de biens qui permettent de limiter ou réparer les dommages environnementaux) (Brandi et al., 2020[86]).

D'un autre côté, la prolifération et le manque d'harmonisation des mesures commerciales assorties d'objectifs environnementaux, ainsi que les obstacles éventuels aux échanges que représentent les coûts de mise en conformité, sont des sujets de préoccupation. Pour citer un exemple, cinq des mesures commerciales ayant été recensées par l'OCDE – toutes de type C, c'est-à-dire figurant dans des cadres réglementaires nationaux – ont donné lieu à des préoccupations commerciales spécifiques (PCS) soulevées à l'OMC (Frezal et Deuss, 2025[74])[18]. La nature de ces PCS est variable : besoin d'informations complémentaires et de clarification sur les mesures envisagées, apparente incompatibilité avec les règles de l'OMC, risque de barrières commerciales ou absence de justification scientifique des mesures (Frezal et Deuss, 2025[74]). L'existence d'un ensemble de plus en plus complexe de politiques environnementales pouvant avoir des répercussions sur les échanges crée un environnement réglementaire fragmenté et risque de marginaliser davantage les pays à faible revenu et les petits producteurs dans le cadre du commerce international (OCDE, 2025[70]).

Une autre difficulté réside dans la vérification de la conformité des produits à la frontière. Certaines exigences de durabilité (comme les mesures conditionnant l'accès au marché au respect de certains critères environnementaux) doivent être satisfaites à la frontière ; en d'autres termes, les entreprises doivent apporter la preuve de la conformité de leurs produits avant que ces derniers ne soient commercialisés dans le pays importateur. L'aptitude de l'administration des douanes et des autres organismes présents aux frontières à vérifier la conformité des produits, et les coûts que doivent assumer les entreprises pour respecter les exigences, varient en fonction des normes de notification (c'est-à-dire les informations devant être recueillies et leur qualité) ainsi que des mécanismes nécessaires au partage des informations (à savoir les éléments de données, les documents et les technologies). Dans le contexte de la fragmentation du paysage due à la prolifération des normes de durabilité, des normes de notification et de partage des informations différentes verront le jour à la frontière entre les différents pays, ce qui pourrait entraîner des coûts de mise en conformité supplémentaires le long des chaînes d'approvisionnement, ainsi qu'une capacité réduite des organismes présents aux frontières à faire effectivement respecter les exigences et à contrôler leur mise en œuvre (OCDE, 2025[87]).

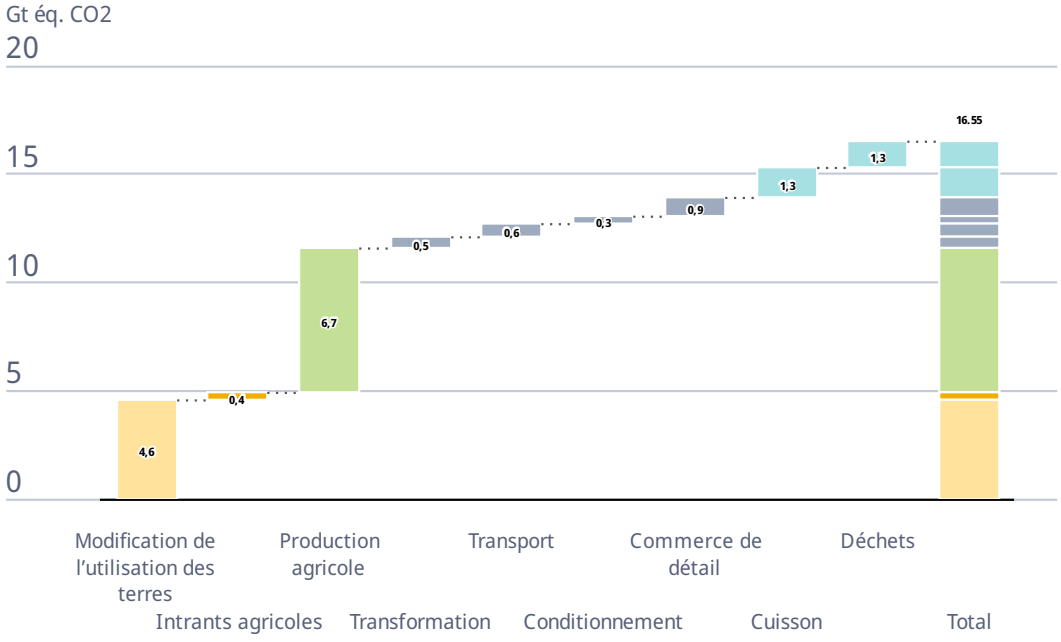
Les politiques intérieures visant à atténuer et mesurer les émissions de GES et leurs liens avec les échanges

La production agricole et alimentaire représente une part importante des émissions de GES

L'expansion à la fois des surfaces terrestres consacrées à l'agriculture ainsi que de la production et des échanges agricoles a continué à générer des émissions de GES. Le secteur de l'agriculture est responsable de 11 % des émissions mondiales de GES d'origine anthropique pour ce qui est des activités ayant lieu directement sur les exploitations, tandis que les systèmes alimentaires dans leur ensemble contribuent à un tiers du total des émissions (OCDE, 2025[88]). De plus, la réduction des émissions a connu un ralentissement dans les pays de l'OCDE : alors qu'elles étaient stables, les émissions de GES liées à l'agriculture ont commencé à augmenter à un taux moyen de 0.4 % par an dans les années 2010, tandis que la baisse de l'intensité médiane des émissions a ralenti, de -0.6 % par an dans les années 1990 et 2000 à -0.2 % dans les années 2010 (OCDE, 2025[49]). Par ailleurs, l'agriculture peut également contribuer à l'élimination des GES, grâce à la séquestration de carbone dans les sols (Henderson et al., 2022[89]).

En 2019, les modifications de l'utilisation des terres et de la production agricole ont représenté près des deux tiers des émissions de GES provenant des systèmes alimentaires mondiaux (Graphique 1.19). Les secteurs situés en aval de la production agricole et du commerce de détail cumulent une part des émissions plus faible, même si ces secteurs situés le long de la chaîne d'approvisionnement occupent une place plus importante dans les pays à revenu élevé (Deconinck et Toyama, 2022[45] ; OCDE, 2025[90]).

Graphique 1.19. Émissions de GES des systèmes alimentaires mondiaux par secteur de la chaîne d'approvisionnement, 2019



Note : Les émissions liées à la modification de l'utilisation des terres incluent celles issues de la conversion nette des forêts, des sols organiques drainés et des incendies. Les « intrants agricoles » font référence aux émissions liées à la production de ces intrants ; les émissions résultant de leur utilisation sont enregistrées au titre de la « Production agricole ».
Source : (OCDE, 2025[90]), d'après (Tubiello et al., 2022[91]).

La croissance, ces dernières décennies, des échanges agroalimentaires ainsi que des chaînes de valeur correspondantes au niveau mondial a en outre créé un lien entre les impacts environnementaux et les émissions de GES des différents pays. Lorsqu'une chaîne d'approvisionnement agroalimentaire recouvre un grand nombre de pays, les interconnexions commerciales peuvent se traduire par le fait que les décisions prises dans un pays influent sur les impacts environnementaux que supporte un autre. Il est par conséquent important de tenir compte du rôle relatif des chaînes de valeur nationales et internationales dans les discussions portant sur l'impact environnemental des systèmes alimentaires, ainsi que dans le choix des instruments les plus efficaces pour améliorer les performances environnementales (Deconinck et Toyama, 2022[45]).

Les administrations publiques utilisent des approches diverses pour mener des actions d'atténuation des émissions

Un certain nombre de pays adoptent des mesures pour lutter contre les émissions de GES liées à l'agriculture et à la production alimentaire. L'éventail de ces mesures est large, notamment à cause de la nécessité de tenir compte des différentes situations nationales. L'OCDE a procédé récemment à un inventaire des instruments d'action utilisés pour atténuer les émissions de GES dans le secteur AFAT (agriculture, foresterie et autres affectations des terres) ; plus de 1 300 mesures ont ainsi été recensées dans 44 pays et classées dans trois grandes catégories (Tableau 1.3). L'inventaire inclut à la fois les mesures directes visant intentionnellement à réduire les émissions de GES (comme la tarification des émissions de l'agriculture) et les mesures indirectes qui peuvent avoir des retombées bénéfiques en matière d'atténuation ou qui créent un environnement propice (par exemple les dispositifs de protection de la qualité de l'eau).

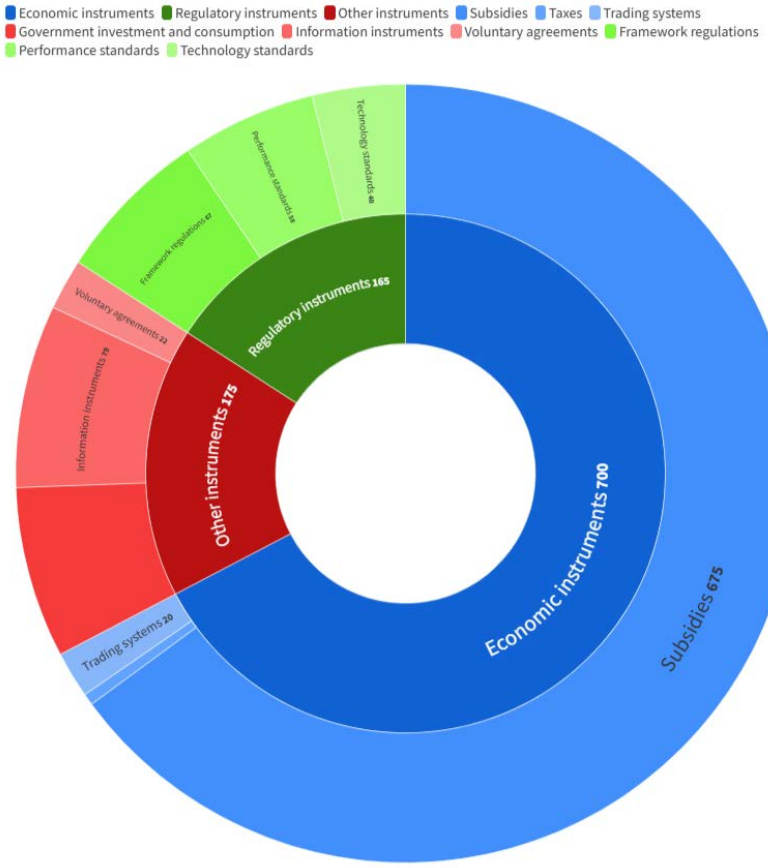
Tableau 1.3. Types d'instruments d'action directs et indirects utilisés pour atténuer les émissions dans le secteur AFAT

Catégorie d'instrument	Type d'instrument	Exemples d'instruments
Instruments économiques	Subventions	Paiements aux producteurs et incitations fiscales
	Taxes	Taxe carbone
	Systèmes d'échange	Systèmes d'échange de quotas d'émission et certificats négociables
Instruments réglementaires	Normes de performance	Limites maximales de pollution
	Normes technologiques	Interdictions et mises à l'arrêt progressives
	Règlements-cadres	Régulation du marché et zonage
Autres instruments	Investissement et consommation des pouvoirs publics	R-D et infrastructures, investissements et achats publics
	Instrument d'information	Étiquetage et éducation/formation
	Accords volontaires	Accords compensatoires et pactes volontaires concernant le carbone

Note : Chaque type d'instrument comprend plusieurs instruments distincts.
Source : (OCDE, 2024[92]).

Près des deux tiers des dispositifs recensés ont été classés dans la catégorie des instruments économiques, autrement dit des mesures qui, en procurant un avantage économique direct, incitent à engager des actions spécifiques pour obtenir des changements. Parmi les instruments économiques, 96 % étaient des subventions. Les instruments réglementaires et autres représentaient respectivement 16 % et 17 % de l'ensemble des dispositifs (Graphique 1.20) (OCDE, 2024[92]).

Graphique 1.20. Instruments d'action utilisés pour atténuer les émissions dans le secteur AFAT, par catégorie et par type



Note : Economic instruments=Instruments économiques ; Regulatory instruments=Instruments réglementaires ; Other instruments=Autres instruments ; Subsidies=Subventions ; Taxes ; Trading systems=Systèmes d'échange ; Government investment and consumption=Investissements et consommation publics ; Information instruments=Instruments d'information ; Voluntary agreements=Accords volontaires ; Framework regulations=Réglementations-cadres ; Performance standards=Normes de performance ; Technology standards=Normes technologiques.
Source : (OCDE, 2024[92]).

L'adoption de mesures par les pouvoirs publics est essentielle pour permettre au secteur agricole de se transformer et pour relever les défis de la durabilité environnementale. Toutefois, l'efficacité d'un grand nombre de ces mesures en matière d'atténuation des émissions n'a pas encore été établie, ce qui nuit à la capacité de contrôler et d'évaluer efficacement leur impact global sur les actions d'atténuation (Lee et Ignaciuk, 2025[93]).

Le constat de l'OCDE, suite à son analyse des études fournissant des estimations quantitatives de l'atténuation, est que l'efficacité est très variable selon les types d'instruments. Ceux visant à préserver les écosystèmes naturels par des dispositifs de zonage (des zones protégées, par exemple) seraient les plus efficaces en termes d'atténuation des émissions de GES par hectare, avec une moyenne de quelque 86 t éq. CO_2 par hectare et par an. Les normes technologiques présenteraient également un haut potentiel d'atténuation[19]. Par exemple, les biocarburants respectant les normes de captage et stockage du carbone permettent, selon les estimations, de réduire les émissions de 30 t éq. CO_2 par hectare et par an en moyenne. Les investissements publics dans la recherche-développement (R-D) offriraient un potentiel d'atténuation moyen de 28 t éq. CO_2/hectare/an. Quant aux subventions, leur impact sur l'atténuation des émissions serait plus faible, à savoir 5.3 t éq. Co_2/hectare/an en moyenne (Lee et Ignaciuk, 2025[93]). Alors

que les mesures sur lesquelles a porté l'analyse sont des instruments liés à la production qui encouragent l'atténuation, une approche plus globale des pouvoirs publics pour atteindre les objectifs climatiques supposerait en outre de réorienter les politiques génératrices d'émissions et de prendre en compte les chaînes d'approvisionnement, la consommation et les déchets (Lee et Ignaciuk, 2025[93]).

Les politiques mises en œuvre par les pays peuvent avoir des liens à la fois implicites et explicites avec les échanges

Selon leur conception, les mesures d'atténuation touchant les chaînes d'approvisionnement agroalimentaire internationales peuvent avoir des effets variables sur les échanges. Même si elles n'ont pas été conçues spécifiquement avec un objectif commercial, en principe toutes les mesures d'atténuation intérieures qui influencent les décisions des producteurs, et donc la production agricole, peuvent avoir un impact sur la compétitivité et les échanges. Certaines mesures sont susceptibles de produire plus d'effets sur les échanges, en fonction de leur champ d'action sectoriel (par exemple si elles s'appliquent à des secteurs à forte intensité d'échanges) ou de la façon dont elles ont été conçues (par exemple dans le but spécifique de faciliter ou de promouvoir le commerce de produits à faible émission).

Afin de permettre une meilleure compréhension du lien qui existe entre les mesures d'atténuation des émissions prises par les pays et les échanges, les administrations des pays faisant l'objet de ce rapport de suivi et d'évaluation ont été invitées à fournir des informations sur les cinq principales mesures d'atténuation qu'ils considèrent comme présentant de l'importance pour les échanges, ainsi que des détails sur la nature des liens. Les pays ont dû, en particulier, indiquer si leurs mesures :

- encouragent l'atténuation des émissions de GES liées à un produit ou un secteur d'exportation
- encouragent l'atténuation des émissions de GES sur la chaîne d'approvisionnement d'un produit ou d'un secteur d'importation
- facilitent le commerce de produits à faible émission
- ont d'autres liens avec les échanges.

Les pays ont également été invités à indiquer s'ils soumettent les mesures concernées à des analyses d'impact, en particulier pour évaluer leurs répercussions éventuelles sur les échanges et l'environnement.

Cette section donne une vue d'ensemble des informations recueillies. Dans la mesure où elle s'appuie sur l'autodéclaration par chaque pays d'un nombre prédéfini de mesures, il est important de noter que cette section ne fournit pas une image exhaustive de l'ensemble des mesures d'atténuation prises par le secteur public qui sont susceptibles d'avoir des répercussions sur les échanges. Les informations ayant trait aux liens potentiels avec les échanges sont reproduites telles que communiquées par les pays. L'analyse ou l'estimation des impacts sur les échanges de mesures d'atténuation bien précises (ou de leurs effets avérés en matière d'atténuation) dépasse le champ d'étude de ce chapitre.

Les informations recueillies concernaient plus de 170 mesures d'atténuation nationales. Un lien avec les échanges a été indiqué pour 120 mesures. Les mesures encourageant l'atténuation des émissions liées à un produit ou un secteur d'exportation arrivent en tête (43 %). Elles sont suivies par celles facilitant le commerce de produits à faible émission (21 %), puis par celles encourageant l'atténuation des émissions sur la chaîne d'approvisionnement d'un produit ou d'un secteur d'importation (13 %). Les 24 % restants correspondent aux mesures ayant d'autres liens avec les échanges.

Le lien avec les échanges le plus courant concerne les **exportations**. Dans les économies fortement orientées vers l'export, en particulier, les actions engagées pour atténuer les émissions de la production agroalimentaire ou réduire d'autres impacts environnementaux sont souvent considérées comme intrinsèquement liées aux échanges, une part importante de la production étant destinée aux marchés internationaux.

Dans quelques cas, la nécessité de répondre à la demande de produits durables ou de satisfaire les exigences des partenaires commerciaux est la raison qui a été citée pour promouvoir des mesures de réduction des émissions de GES. En **Australie**, par exemple, le dispositif de crédits de carbone (*Carbon Credit Unit*, ACCU) aide le secteur à conserver sa compétitivité sur les marchés d'exportation et à répondre aux attentes des marchés internationaux. Au **Costa Rica**, l'initiative NAMA Café a pour but de réduire les émissions et de promouvoir des pratiques durables pour un produit d'exportation phare, en mettant l'accent sur la nécessité de respecter les exigences de durabilité des partenaires commerciaux.

Certains pays ont privilégié l'utilisation d'étiquettes ou de certifications pour communiquer sur la durabilité de la production. Ainsi, dans le cadre de son plan stratégique relevant de la PAC pour 2023-27, la **Bulgarie** utilise des mesures comme les éco-régimes pour promouvoir une agriculture durable, la certification des produits étant considérée comme une exigence clé pour les marchés de haute valeur. De son côté, le **Mexique** conçoit actuellement un étiquetage mettant en avant la production durable sans déforestation des petits producteurs de produits essentiels, y compris de produits d'exportation comme l'avocat.

De nombreux pays engagent des actions pour réduire les émissions de GES de leurs principaux produits d'exportation. En **Argentine**, le programme SCALA (Renforcer l'ambition climatique dans l'utilisation des terres et l'agriculture), mis en œuvre au travers des contributions déterminées au niveau national et des plans nationaux d'adaptation, met en avant des stratégies de production, de traçabilité et de certification pour la viande bovine et le maïs bas carbone dans la province de la Pampa. Les autres initiatives portant sur des produits d'exportation bien précis sont par exemple le Plan d'action national sur l'huile de palme durable en **Indonésie** et le projet « Un million d'hectares de riz de haute qualité, à faibles émissions » au **Viet Nam**.

L'accord relatif à la taxe carbone sur l'élevage au **Danemark** et le règlement relatif aux émissions de CO_2 de l'horticulture sous serres aux **Pays-Bas** sont des exemples d'instruments fiscaux s'adressant à des secteurs dont une grande partie de la production est exportée. En **Nouvelle-Zélande**, un objectif clé du plan de réduction des émissions EPR2 est de réduire les émissions du secteur agricole sans nuire aux exportations ni provoquer de transfert des émissions.

De nombreux États membres de l'**UE** appliquent des mesures telles que les éco-régimes, prévus dans le cadre de la PAC 2023-27, qui visent à promouvoir des pratiques sans incidence pour le climat dans les secteurs agricoles clés, y compris en ce qui concerne leurs principaux produits d'exportation. Certains, comme la Grèce, la Hongrie, l'Italie et la Tchéquie ont mis l'accent sur l'agriculture biologique, qui peut aussi ouvrir des débouchés à l'exportation.

Il arrive que les pays prennent des mesures pour réduire les émissions de GES sur la chaîne d'approvisionnement des produits d'**importation**. C'est le cas du **Japon** et de son initiative ELPS de renforcement des liens entre le secteur privé et les petits producteurs, qui met en relation des entreprises agroalimentaires à la recherche d'approvisionnements durables et des petits exploitants ayant engagé une démarche de durabilité, dans le double objectif de réduire les émissions et d'améliorer les conditions de vie des populations rurales.

Certains programmes-pays conçus pour promouvoir et **faciliter les échanges** de produits agroalimentaires soutiennent les actions des producteurs visant à améliorer la durabilité de leurs produits, y compris à réduire les émissions de GES. À titre d'exemple, le programme Agri-marketing du **Canada** aide les associations professionnelles à étendre et diversifier leur accès aux marchés internationaux – et à conserver cet accès – en les encourageant à utiliser des crédits de compensation carbone, à mettre en avant des pratiques écologiques dans leurs supports marketing, et à promouvoir des produits durables. En **Irlande**, également, le programme *Market Access* facilite les échanges de produits agroalimentaires durables, relativement sobres en carbone et faisant l'objet d'une solide réglementation, notamment grâce à une aide à l'application des exigences réglementaires.

Même s'ils ne sont pas spécifiquement tournés vers les échanges, les plans et les programmes d'atténuation peuvent ouvrir des débouchés commerciaux. Au **Chili**, par exemple, le Plan national d'atténuation du changement climatique pour l'agriculture et le Programme de promotion et de renforcement de la production durable des cultures traditionnelles sont considérés comme créant des possibilités pour les producteurs de commercialiser à court et moyen termes des produits agroalimentaires à faibles émissions, ainsi que de mettre en avant des arguments de durabilité dans leur démarche de commercialisation.

Plus de la moitié (56 %) des mesures communiquées sont soumises à des **analyses d'impact** environnemental. En revanche, 16 % des mesures seulement ont fait l'objet d'une évaluation de leurs impacts potentiels sur les échanges. Dans tous les cas, cette évaluation a lieu *ex ante*. Pour 62 % des mesures soumises à des analyses d'impact environnemental, l'analyse est réalisée *ex post*.

En règle générale, les pays ont recours à de nombreuses mesures pour atténuer les émissions de GES provenant de l'agriculture et des systèmes alimentaires. Le nombre et la diversité des mesures communiquées par les pays illustrent la complexité de l'écosystème mondial de gouvernance de la durabilité ainsi que des liens entre les échanges et l'environnement. Une analyse et un dialogue plus poussés sont nécessaires pour acquérir une meilleure compréhension du sujet.

Une augmentation rapide des exigences de mesure et de notification de l'empreinte carbone est à noter depuis quelques années

On note ces dernières années une augmentation effrénée de la notification de l'impact environnemental des systèmes alimentaires, notamment de leur empreinte carbone (Deconinck, Jansen et Barisone, 2023[94]). Cette tendance se caractérise par un grand nombre d'initiatives qui s'entremêlent dans un ensemble parfois confus d'organisations, d'approches, de propositions et de méthodologies, et répond à la demande croissante d'informations de la part des consommateurs, de la société civile, des investisseurs et des administrations publiques. Les entreprises sont en outre de plus en plus censées rendre compte non seulement des émissions directes provenant de sources qui leur appartiennent ou qu'elles contrôlent (périmètre 1) et des émissions indirectes liées à la production de l'énergie qu'elles achètent (périmètre 2), mais aussi de toutes les autres émissions indirectes de leur chaîne d'approvisionnement, à la fois en amont et en aval (périmètre 3) (OCDE, 2025[90]).

L'expression « empreinte carbone » désigne généralement l'ensemble des émissions de GES qui sont associées à un produit ou un service (y compris les gaz autres que le CO_2 comme le méthane ou l'oxyde nitreux). Elle peut aussi faire référence aux émissions totales comptabilisées au niveau d'une entreprise, d'un secteur, d'un pays ou à tout autre niveau (par exemple celui d'un portefeuille financier)[20]. En raison de l'importance croissante de la publication des émissions du périmètre 3, les calculs de l'empreinte carbone d'un produit et d'une entreprise sont de plus en plus étroitement liés (OCDE, 2025[95]).

L'OCDE et les économies émergentes ont mis au point tout un éventail d'outils pour mesurer les empreintes carbone du secteur agroalimentaire

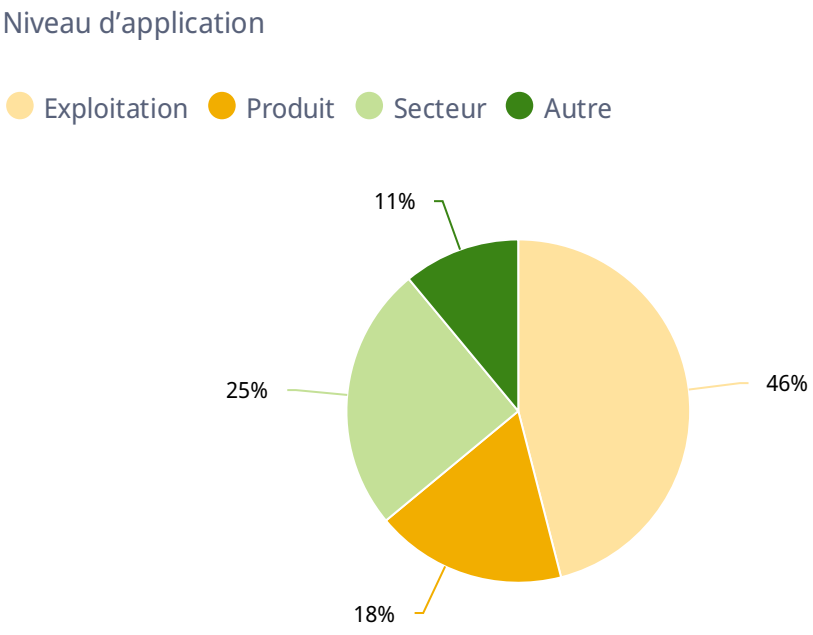
Mesurer directement les émissions de l'agriculture est un exercice peu commode qui ne se pratique généralement qu'à des fins de recherche. Il est possible, à partir de là, de mettre au point des modèles simplifiés pour évaluer les émissions à l'aide de grands indicateurs (comme le nombre d'animaux, les données relatives à l'alimentation animale, ou des informations sur les techniques de gestion des effluents d'élevage). Des enquêtes ou des échantillons représentatifs peuvent ensuite être utilisés pour calculer l'empreinte carbone moyenne d'un secteur et d'une zone géographique. Les données probantes dont on dispose montrent toutefois que l'empreinte carbone peut être très variable selon les producteurs agricoles d'une même région (OCDE, 2025[90]). C'est la raison pour laquelle un nombre croissant d'initiatives visent à fournir aux exploitants des estimations des émissions au niveau de chaque exploitation, à l'aide d'outils

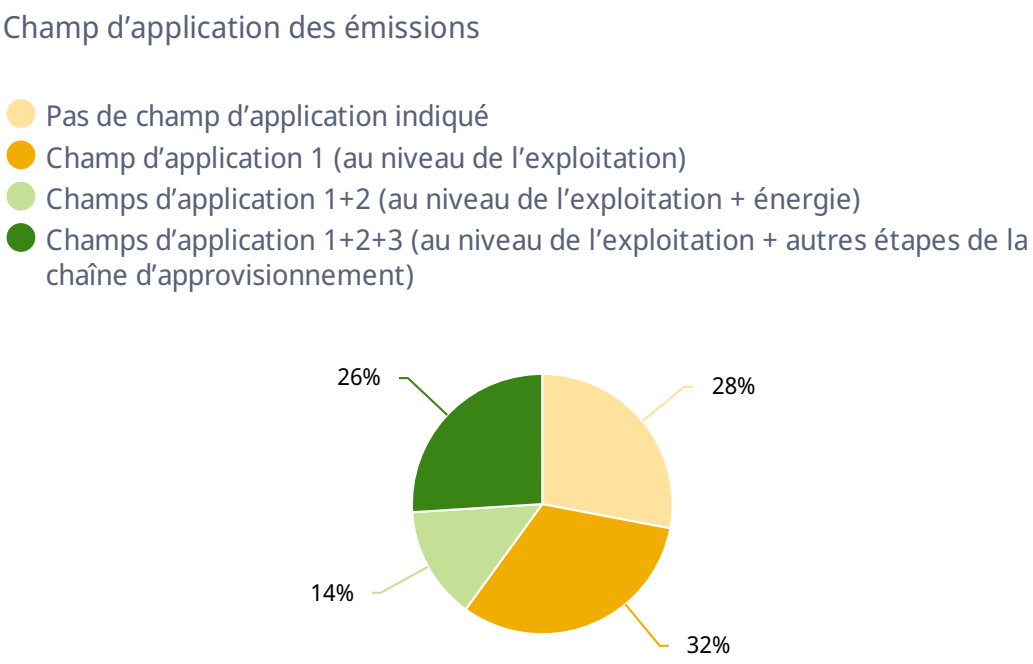
conçus à cet effet. Des obstacles subsistent néanmoins, notamment pour les petites et moyennes structures qui, pour beaucoup d'entre elles, n'ont pas les moyens nécessaires au suivi et à la remontée d'information ou rencontrent des difficultés à cause d'outils numériques qui n'intègrent pas complètement les données sur la gestion des exploitations dans la modélisation des émissions.

Par conséquent, il existe aujourd'hui toutes sortes de méthodes et d'outils pour calculer l'empreinte carbone du secteur agroalimentaire. Plusieurs pays ont élaboré des politiques publiques ou des initiatives pour mesurer les émissions de GES au niveau des exploitations, des produits ou de certains sous-secteurs. Dans le cadre de la collecte d'informations sur la mesure des émissions de GES du secteur agroalimentaire, les administrations des pays faisant l'objet de ce rapport de suivi et d'évaluation ont déclaré 114 outils ou initiatives de mesure de l'empreinte carbone, applicables soit à l'agriculture en général, soit à certains produits/sous-secteurs agricoles ou alimentaires en particulier. Les déclarations ont été centrées sur les initiatives publiques ou publiques-privées, ce qui donne une image tronquée de la panoplie des outils de mesure de l'empreinte carbone, étant donné que les initiatives conçues et gérées intégralement par le secteur privé ne sont pas prises en considération.

Parmi les mesures déclarées, 46 % s'appliquent au niveau des exploitations, 25 % au niveau du secteur et 18 % au niveau des produits. Les mesures restantes s'appliquaient à un autre niveau, par exemple celui combiné de l'exploitation et de l'usine de transformation, ou de la région. Le périmètre des émissions était indiqué pour 72 % des mesures, avec en tête le périmètre 1 (émissions sur l'exploitation) (Graphique 1.21).

Graphique 1.21. Caractéristiques des outils de mesure de l'empreinte carbone publics et publics-privés





Source : Mesures déclarées par les pays couverts par le rapport.

Un grand nombre des initiatives sont des outils de calcul ou des bases de données, et quelques autres des cadres méthodologiques, comme par exemple : la *Farm Emissions Method* (FEM) en **Nouvelle-Zélande**, une méthodologie normalisée conçue pour calculer les émissions au niveau des exploitations d'élevage de bovins, d'ovins et de cervidés, et de production laitière ; la norme de calcul du bilan des GES au niveau des exploitations (*Berechnungsstandard für einzelbetriebliche Klimabilanzen in der Landwirtschaft* – BEK) définie en **Allemagne** à l'intention des services de conseil agricole ; enfin, le guide méthodologique pour l'estimation de l'empreinte carbone dans le secteur viticole en **Argentine**. D'autres initiatives sont centrées sur la fourniture d'informations aux consommateurs à l'aide d'un étiquetage ; c'est le cas au **Japon**, avec l'initiative « Visualisation » qui fait partie de la stratégie gouvernementale MIDORI pour des systèmes alimentaires durables, et au **Danemark** avec le système d'étiquetage alimentaire sur le climat, qui vise à promouvoir une production alimentaire respectueuse de l'environnement ainsi qu'à aider les consommateurs à opérer des choix responsables sur le plan de la durabilité. Enfin, d'autres initiatives sont en fait des stratégies de grande ampleur couvrant plusieurs de ces activités, comme le partenariat pour la transparence des données sur l'alimentation (*Food Data Transparency Partnership*) au **Royaume-Uni**.

Les initiatives peuvent avoir une portée variable en ce qui concerne les types d'activités agricoles ou de produits alimentaires. Plusieurs stratégies de mesure et de calcul sont applicables à un grand nombre d'activités agricoles, comme par exemple : en **Australie**, les futures normes volontaires d'estimation et de notification des gaz à effet de serre (*Voluntary Greenhouse Gas Estimation and Reporting Standards*) qui serviront de base à l'estimation et à la notification, selon une démarche cohérente au niveau national, des émissions et absorptions imputables aux activités agricoles, halieutiques et aquacoles et forestières ; au **Canada**, l'application logicielle Holos estime les émissions de GES et les changements dans le carbone du sol pour l'élevage et les cultures ; aux **États-Unis**, l'outil COMET-Farm (*CarbOn Management and Emissions Tool*) calcule la séquestration du carbone et les émissions de GES pour les cultures, les pâturages, l'élevage, l'agroforesterie et la foresterie.

Un nombre relativement élevé d'outils mesurent les émissions provenant des activités d'élevage, dont la plus fréquemment citée est la production laitière. Ces outils sont par exemple : AgNav en **Irlande**, pour la

production laitière ainsi que l'élevage bovin et ovin ; le « guide du cycle » (*KringloopWijzer*) aux **Pays-Bas** pour la production laitière ; l'ECOGAN en **Espagne**, qui évalue les émissions sur les exploitations (actuellement pour l'élevage porcin et de volaille) ; enfin, CAP'2ER en **France**, applicable à plusieurs activités d'élevage. Le projet *LIFE Green Sheep* regroupe des États membres de l'**Union européenne** (UE) représentant une part importante de la production (**Espagne**, **France**, **Irlande**, **Italie** et **Roumanie**), qui collaborent en vue de réduire l'empreinte carbone de la production de viande ovine et de lait de brebis, notamment via la création d'outils et de méthodes d'évaluation.

Certains dispositifs portent spécifiquement sur la production végétale. C'est le cas par exemple de l'initiative Greppa (contrôle climatique dans le secteur des cultures) en **Suède**, de la certification et de l'étiquetage des produits agricoles bas carbone en **Corée**, ainsi que du système RiceMoRe de surveillance de la production de riz au **Viet Nam**.

Si la plupart des mesures déclarées sont gérées intégralement par des ministères, services gouvernementaux ou instituts de recherche agronomique publics, d'autres sont mises en œuvre dans le cadre de partenariats ou de groupements avec le secteur privé. En **Irlande**, par exemple, l'outil AgNav est le fruit d'une collaboration entre Teagasc (l'organisme de recherche agronomique), BordBia (un organisme public promouvant et commercialisant la nourriture et les boissons irlandaises) et la Fédération irlandaise de l'élevage bovin (*Irish Cattle Breeding Federation*) ; en **Allemagne**, la norme de calcul BEK est gérée par un réseau d'experts intéressés par le sujet et travaillant pour différentes organisations (notamment des instituts de recherche et des chambres de l'agriculture), qui coopèrent à titre volontaire. En **Australie**, le cadre de durabilité de l'agriculture (*Agricultural Sustainability Framework*, AASF) est issus d'un partenariat conclu avec les pouvoirs publics à l'initiative du secteur privé, et sa coordination est assurée par la Fédération nationale des agriculteurs ; en **Argentine**, le Guide méthodologique pour l'estimation de l'empreinte carbone de la viticulture est mis en œuvre par l'Institut national (public) de la viticulture et de la vinification, en collaboration avec *Bodegas de Argentina*, une chambre de commerce et d'industrie vinicole. En **Suisse**, des projets comme *KlimaStaR Milch* réunissent les pouvoirs publics et le secteur privé dans le cadre d'initiatives pilotes visant à mesurer les émissions de GES.

Il est capital d'éviter la fragmentation…

La question de la mesure et de la communication des impacts environnementaux (comme l'empreinte carbone) revêt une importance toute particulière dans un monde interconnecté. Une tension peut apparaître du fait de la nécessité de s'assurer que les méthodes permettent bien de prendre en compte les facteurs contextuels, tout en évitant les obstacles aux échanges inutiles provenant de l'adoption par les pays d'approches divergentes. Il devient par conséquent indispensable d'éviter la fragmentation et les coûts de transaction superflus. Si certains des éléments permettant d'obtenir une mesure de l'empreinte carbone fiable et généralisée à l'échelle internationale sont déjà en place, d'autres nécessitent une poursuite des travaux pour garantir un meilleur alignement (Encadré 1.9).

Encadré 1.9. Mesure des émissions de GES dans les systèmes alimentaires : les huit éléments indispensables

Il convient, pour mesurer et réduire l'empreinte carbone des systèmes alimentaires, de prendre en compte les spécificités de l'agriculture et de la production alimentaire. Il ressort à ce jour de la littérature scientifique quatre grands constats :

- Une part importante des émissions de GES des systèmes alimentaires provient de la production agricole et de la modification de l'utilisation des terres. Cela signifie que l'empreinte carbone d'un produit alimentaire repose dans une large mesure sur les émissions produites en amont de la chaîne d'approvisionnement, d'où la nécessité d'observer l'ensemble du cycle de vie des produits.
- Chaque catégorie de produit alimentaire présente une empreinte carbone et des impacts environnementaux particuliers. Ainsi, les produits d'origine animale ont en moyenne une plus grande empreinte carbone que ceux d'origine végétale.
- Parallèlement, des études ont mis en évidence une grande hétérogénéité entre les producteurs d'un même produit, laquelle peut s'expliquer par des différences dans les pratiques et les techniques de gestion des exploitations, des conditions locales variables en ce qui concerne le climat et les sols, et les interactions qui s'opèrent entre elles.
- De nombreuses options sont disponibles pour réduire les émissions de GES le long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire : non seulement adopter certaines pratiques et techniques au niveau des exploitations, mais aussi utiliser des procédés moins générateurs d'émissions pour la production des engrais, ou encore réduire les pertes et les déchets alimentaires.

Cela laisse entendre qu'il existe trois leviers pour réduire les émissions de GES des systèmes alimentaires : s'orienter vers des catégories de produits présentant une empreinte carbone moyenne plus faible ; travailler avec des fournisseurs ayant une empreinte carbone plus faible dans chaque catégorie de produit ; enfin, inciter les producteurs à toutes les étapes à adopter des techniques de réduction des émissions.

Le fait d'améliorer la visibilité de l'empreinte carbone sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire en diffusant des informations fiables et étendues sur l'empreinte carbone des produits – sur la base des données primaires (spécifiques à chaque producteur) – aiderait à actionner ces trois leviers.

Dans des travaux récents, l'OCDE a mis en évidence huit « éléments indispensables » qui seraient primordiaux pour obtenir une mesure fiable et généralisée de l'empreinte carbone, à savoir :

1. Des normes de notification et des lignes directrices pour la mesure de l'empreinte carbone.
2. Des méthodes scientifiques pour mesurer ou évaluer les émissions.
3. Des outils de calcul permettant aux exploitants d'utiliser les données primaires relatives à leurs activités et leurs pratiques de gestion pour calculer l'empreinte carbone au niveau de leur exploitation.
4. Des bases constituées de données secondaires afin de combler les manques de données primaires.
5. Un moyen de communiquer les données de l'empreinte carbone à l'étape qui suit sur la chaîne d'approvisionnement.
6. Un moyen de garantir l'intégrité et la qualité des données et des calculs.

7. Un moyen de faire passer le calcul de l'empreinte carbone à l'échelle supérieure afin de permettre une mise en œuvre généralisée.
8. Un moyen d'actualiser ces éléments à mesure que de nouvelles techniques et connaissances scientifiques sont mises à disposition.

Un grand nombre de ces éléments sont déjà en place. Cependant, certains ont été instaurés initialement dans un but différent, et plusieurs ont été conçus indépendamment les uns des autres. Par conséquent, des mises au point, ajustements et exercices d'alignement complémentaires seront à l'avenir nécessaires. Cela nécessitera une collaboration entre les chercheurs, les exploitants agricoles et d'autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement, les pouvoirs publics et la société civile, tant aux niveaux national qu'international.

Source : (OCDE, 2025[90]).

Les principes énoncés dans l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les obstacles techniques au commerce (OTC) prennent, dans ce contexte, tout leur sens. Cet accord encourage les Membres de l'OMC à mettre leurs normes et leurs règlements en conformité avec les normes internationales courantes, à accepter lorsque c'est possible les évaluations de conformité réalisées par d'autres Membres, et à accorder une attention particulière aux besoins des producteurs des pays en développement (OMC, 2022[96]). S'agissant des huit « éléments indispensables » listés plus haut, les normes internationales seraient particulièrement utiles pour ce qui concerne les normes de notification et les lignes directrices, ainsi que les méthodes scientifiques. Toutefois, de manière plus générale, chaque élément de la liste pourrait tirer parti d'un échange mondial d'expériences et (le cas échéant) d'un alignement (OCDE, 2025[90]).

…et de prendre en compte les limites de capacités des pays en développement et des petits acteurs

Les petits producteurs et les PME des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire risquent de rencontrer encore plus de difficultés pour calculer et partager leur empreinte carbone que les mêmes acteurs des pays à revenu élevé. Plusieurs formes d'assistance technique peuvent permettre de réduire le fardeau du coût et de la complexité (OCDE, 2025[90]). Cela dit, l'efficacité des efforts visant à renforcer les capacités des pays en développement a été inégale. Il est encore possible de concevoir des outils et des lignes directrices pour aider les pays en développement à alléger les difficultés institutionnelles et les problèmes de ressources qu'ils rencontrent pour établir des systèmes de mesure, de notification et de vérification des émissions qui soient efficaces (OCDE, 2024[97]). Cela est vrai pour d'autres secteurs également, mais particulièrement pour l'agriculture compte tenu du nombre élevé de petits producteurs qui s'y trouvent.

Synthèse et conclusions

Au cours des trente années qui se sont écoulées depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture, les échanges internationaux de produits agricoles et alimentaires se sont développés et ont évolué considérablement, s'adaptant aux divers enjeux économiques et géopolitiques, et affichant une résilience face aux crises (par exemple la pandémie de COVID-19). La croissance des échanges agroalimentaires a été supérieure à celle de la production, et l'agriculture est de plus en plus intégrée aux chaînes de valeur mondiales : de nombreux produits traversent aujourd'hui plusieurs frontières avant de parvenir au consommateur.

La réforme des échanges agricoles n'a cependant pas progressé. Les produits agroalimentaires continuent de faire l'objet de droits de douane NPF et de restrictions quantitatives nettement plus sévères

que ceux imposés à d'autres marchandises, et sont également visés par un plus grand nombre de mesures non tarifaires. La protection des producteurs est toujours très répandue dans la zone OCDE et les économies émergentes, et le soutien des prix du marché, l'une des catégories de mesures les plus susceptibles de fausser la production et les échanges, demeure la principale forme de soutien à l'agriculture.

Une conscience de plus en plus aigüe des répercussions environnementales de l'agriculture et des systèmes alimentaires conduit les pouvoirs publics à prendre des mesures pour alléger les pressions induites. Cela inclut un recours accru aux mesures commerciales, qui sont de plus en plus nombreuses à s'intéresser à la durabilité de l'agriculture et des systèmes alimentaires. Un nombre croissant d'accords commerciaux se combinent avec des initiatives volontaires en faveur de la durabilité, qui sont très courantes sur les chaînes d'approvisionnement agroalimentaires.

Devant la contribution relativement forte de l'agriculture et des systèmes alimentaires aux émissions mondiales de GES, les pouvoirs publics ont adopté un vaste ensemble de mesures d'atténuation des émissions. Les pays faisant l'objet du présent rapport ont été invités à communiquer les mesures d'atténuation des émissions de GES qu'ils ont mises en place dans l'agriculture et sur les chaînes de valeur alimentaires, et qui sont susceptibles d'avoir des répercussions sur les échanges. Presque la moitié des 120 mesures déclarées ont pour but de promouvoir l'atténuation des émissions dans les secteurs tournés vers l'exportation. Les pays ont également mis sur pied de nombreuses initiatives pour calculer l'empreinte carbone des exploitations, des produits ou de certains sous-secteurs, 114 outils ou initiatives publics ou publics-privés ayant été recensés dans les informations recueillies.

L'intégration d'objectifs environnementaux dans les politiques commerciales touchant à l'agriculture et à l'alimentation ouvre des possibilités, mais comporte aussi des difficultés. Si ces dispositifs qui affectent les échanges pour satisfaire des objectifs environnementaux peuvent être déterminants dans la transition verte, leur multiplication et leur manque d'harmonisation risquent aussi de créer des obstacles aux échanges et d'accroître les coûts de mise en conformité, ce qui peut être particulièrement problématique pour les petits producteurs et les économies en développement. Les responsables de l'action publique doivent trouver un juste équilibre entre la protection efficace de l'environnement et la réduction au minimum des distorsions et des effets indésirables sur les échanges.

Références

Adenäuer, M., C. Frezal et T. Chatzopoulos (2023), « Mitigating the impact of extreme weather events on agricultural markets through trade », *OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers*, n° 198, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/aa584482-en. [60]

Adenäuer, M., E. Laget et M. Cluff (2024), « Fertile Futures : Scenario Analysis on the Interconnected Dynamics of Fertiliser and Agricultural Markets », *OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers*, n° 207, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/b1606a57-en. [34]

Akter, S. (2022), « The effects of food export restrictions on the domestic economy of exporting countries: A review », *Global Food Security*, vol. 35, p. 100657, https://doi.org/10.1016/j.gfs.2022.100657. [36]

Anania, G. (2013), *Agricultural Export Restrictions and the WTO: What Options Do Policy-Makers Have For Promoting Food Security?*, https://www.files.ethz.ch/isn/173336/agricultural-export-restrictions-and-the-wto-what-options-do-policy-makers.pdf. [39]

Arriola, C. et al. (2020), *Efficiency and risks in global value chains in the context of COVID-19*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/3e4b7ecf-en. [12]

Arvanitopoulos, T., G. Garsous et P. Agnolucci (2021), « Carbon leakage and agriculture : A literature review on emissions mitigation policies », *OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers*, n° 169, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9247f1e7-en. [72]

Balaban, C. et al. (2025), *Towards more environmentally sustainable supply chains : The role of trade agreements and sustainability initiatives*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/8bf5cb62-en. [77]

Borin, A., M. Mancini et D. Taglioni (2025), « Economic Consequences of Trade and Global Value Chain Integration: A Measurement Perspective », https://doi.org/10.1596/1813-9450-9785. [9]

Brandi, C. et J. Morin (2023), *Trade and the Environment*, Cambridge University Press, https://doi.org/10.1017/9781009461825. [73]

Brandi, C. et al. (2020), « Do environmental provisions in trade agreements make exports from developing countries greener? », *World Development*, vol. 129, p. 104899, https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2020.104899. [86]

CNUCED (2023), *Making trade work for climate change mitigation: The case of technical regulations*, https://unctad.org/publication/making-trade-work-climate-change-mitigation-case-technical-regulations (consulté le 30 mai 2025). [84]

CNUCED/Banque mondiale (2018), *The Unseen Impact of Non-Tariff Measures: Insights from a new database*, https://unctad.org/system/files/official-document/ditctab2018d2_en.pdf. [23]

Curtis, P. et al. (2018), « Classifying drivers of global forest loss », *Science*, vol. 361/6407, pp. 1108-1111, https://doi.org/10.1126/science.aau3445. [50]

Dadush, U. et E. Dominguez Prost (2023), « Preferential Trade Agreements, Geopolitics, and the Fragmentation of World Trade », *World Trade Review*, vol. 22/2, pp. 278-294, https://doi.org/10.1017/s1474745623000022. [20]

Deconinck, K. et al. (2025), *How do consumers interact with environmental sustainability claims on food? : Evidence from 40 countries*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/0587c663-en. [79]

Deconinck, K. et M. Hobeika (2022), « Improving environmental outcomes along food supply chains : A review of initiatives and their effectiveness »*, OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers*, n° 186, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/d549eb43-en. [78]

Deconinck, K., M. Jansen et C. Barisone (2023), « Fast and furious: the rise of environmental impact reporting in food systems », *European Review of Agricultural Economics*, vol. 50/4, pp. 1310-1337, https://doi.org/10.1093/erae/jbad018. [94]

Deconinck, K. et L. Toyama (2022), « Environmental impacts along food supply chains : Methods, findings, and evidence gaps »*, OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers*, n° 185, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/48232173-en. [45]

Deuss, A. (2017), « Impact of agricultural export restrictions on prices in importing countries »*, OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers*, n° 105, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/1eeeb292-en. [37]

Deuss, A. et S. Honey (2023), « Costs, benefits and effectiveness of remote audits for international food safety »*, OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers*, n° 196, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/fef97106-en. [30]

Deuss, A. et E. Laget (2023), « Sanitary and phytosanitary approval procedures : Key issues, their impact on trade, and ways to address them »*, OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers*, n° 192, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/35c3fd16-en. [32]

Deuss, A., A. Watson et O. du Bois (2025), *Environmental sustainability initiatives related to highly traded agricultural commodities : Case study of the Australian beef and wheat sectors*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/0e943378-en. [82]

FAO (2024), *Employment indicators 2000-2022 - October 2024 update*, https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/7b3af461-0c04-4465-8306-34f765c3a263/content. [54]

FAO (2022), *La situation des marchés des produits agricoles 2022*, FAO, https://doi.org/10.4060/cc0471fr. [65]

FAO (2011), *The state of the world's land and water resources for food and agriculture (SOLAW) – Managing systems at risk*, https://www.fao.org/4/i1688e/i1688e.pdf. [47]

FAO et ITPS (2015), *Status of the World's Soil Resources - Main Report*, https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/6ec24d75-19bd-4f1f-b1c5-5becf50d0871/content. [48]

Fell, J. et C. Creed (2024), *Non-tariff barriers: a billion dollar burden*, https://daff.ent.sirsidynix.net.au/client/en_AU/search/asset/1036701/0 (consulté le 2 juin 2025). [27]

Frezal, C. et A. Deuss (2025), *Trade-related measures linked to the environmental sustainability of agriculture : A stocktake and typology*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/ebfdca09-en. [74]

G20 (2024), *G20 Agriculture Ministers Declaration*, https://www.gov.br/agricultura/pt-br/assuntos/noticias/declaracao-ministerial-do-gt-agricultura-do-g20-destaca-sustentabilidade-na-producao-e-enfrentamento-as-mudancas-climaticas/G20AgricultureMinistersDeclaration2024.pdf. [52]

G7 (2024), *G7 Agriculture Ministers' Communiqué*, https://www.g7italy.it/wp-content/uploads/G7-Agriculture-Ministers-Communique-2024_Final.pdf. [53]

González Marentis, A. et A. Deuss (2023), « Decoding agricultural tariffs : A practical guide on databases with preferential tariffs in agriculture », *OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers*, n° 191, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/143e195b-en. [99]

Gourdon, J., S. Stone et F. van Tongeren (2020), « Non-tariff measures in agriculture », *OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers*, n° 147, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/81933f03-en. [24]

Greenville, J., K. Kawasaki et M. Jouanjean (2019), « Value Adding Pathways in Agriculture and Food Trade : The Role of GVCs and Services », *OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers*, n° 123, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/bb8bb93d-en. [10]

Gruère, G. et al. (2023), « Pursuing higher environmental goals for agriculture in an interconnected world : Climate change and pesticides », *OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers*, n° 193, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/99d917ab-en. [71]

Guerrero, S. et al. (2022), « The impacts of agricultural trade and support policy reform on climate change adaptation and environmental performance : A model-based analysis », *OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers*, n° 180, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/520dd70d-en. [63]

Henderson, B. et al. (2022), « Soil carbon sequestration by agriculture : Policy options », *OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers*, n° 174, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/63ef3841-en. [89]

Jaax, A. et E. van Lieshout (2025), *Mapping efforts to protect worker rights in supply chains*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/f4eacea7-en. [57]

Jones, D. et A. Deuss (2024), « Understanding the resilience of fertiliser markets to shocks : An overview of fertiliser policies », *OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers*, n° 208, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/43664170-en. [35]

Kleimann, D. (2022), *Food Security: The Role and Limits of International Rules on Export Restrictions*, https://www.wita.org/blogs/food-security-export-restrictions/ (consulté le 18 juin 2025). [40]

Laget, E. et A. Deuss (2025), *Sanitary And Phytosanitary Electronic Certificates : Current Practices and Benefits*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/1a5fd2e0-en. [31]

Lankoski, J., E. Nales et H. Valin (2025), *Assessing the impacts of agricultural support policies on the environment : Economic analysis, literature findings and synthesis*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/808f110c-en. [16]

Lee, L. et A. Ignaciuk (2025), *Mitigating climate change in the agriculture, forestry and other land use (AFOLU) sectors : A literature review on policy effectiveness*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/166b6c31-en. [93]

Marx, A. et al. (2024), « Global governance through voluntary sustainability standards: Developments, trends and challenges », *Global Policy*, vol. 15/4, pp. 708-728, https://doi.org/10.1111/1758-5899.13401. [81]

Mitra, S. et T. Josling (2009), *Agricultural Export Restrictions: Welfare Implications and Trade Disciplines*, https://www.researchgate.net/publication/331478130_Agricultural_Export_Restrictions_Welfare_Implications_and_Trade_Disciplines (consulté le 18 juin 2025). [41]

Nations Unies (2025), *ONU Comtrade (base de données)*, https://comtradeplus.un.org/. [6]

OCDE (2025), *Climate change, agriculture and food systems*, https://www.oecd.org/en/topics/sub-issues/climate-change-agriculture-and-food-systems.html (consulté le 10 avril 2025). [88]

OCDE (2025), *Enabling Trust in Food Labels for Improved Environmental Outcomes: Insights from OECD analysis (Policy Brief)*, https://www.oecd.org/en/publications/enabling-trust-in-food-labels-for-improved-environmental-outcomes_007a2bdb-en.html. [80]

OCDE (2025), *Environmental Performance of Agriculture in OECD Countries : Key Trends and Insights*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/2679ba38-en. [49]

OCDE (2025), *Examen de l'OCDE sur la résilience des chaînes d'approvisionnement : Naviguer face aux risques*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/efc0e1c0-fr. [11]

OCDE (2025), « Harnessing trade and environmental policies to accelerate the green transition », *OECD Net Zero+ Policy Papers*, n° 5, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/0b4d893f-en. [70]

OCDE (2025), *Measuring Carbon Footprints of Agri-Food Products : Eight Building Blocks*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/8eb75706-en. [90]

OCDE (2025), « The carbon footprint of everything », *OECD Net Zero+ Policy Papers*, n° 6, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/ae22f8e8-en. [95]

OCDE (2025), « The digitalisation of trade documents and processes : Going paperless today, going paperless tomorrow », *OECD Trade Policy Papers*, n° 297, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/64872f25-en. [87]

OCDE (2024), « Export restrictions on staple crops since 2007 : An overview based on the OECD database on export restrictions on staple crops », *OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers*, n° 210, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/ccfa8a95-en. [33]

OCDE (2024), *Handbook on due diligence for enabling living incomes and living wages in agriculture, garment and footwear supply chains*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/6ff52567-en. [59]

OCDE (2024), *Measuring Policy Progress on Climate Change Mitigation in the Agriculture, Forestry and Other Land Use (AFOLU) Sectors : Documentation of the Policy Inventory for Direct and Indirect Mitigation Policies*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/a6b2bd00-en. [92]

OCDE (2024), *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2024-2033 [base de données]*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0 (consulté le 6 juin 2025). [7]

OCDE (2024), *Politiques agricoles : Suivi et évaluation 2024 (version abrégée) : L'innovation au service de la croissance durable de la productivité*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/2e531a61-fr. [14]

OCDE (2024), « Vers des indicateurs de l'intensité carbone des produits plus granulaires, plus précis et disponibles plus rapidement : défis à relever et solutions potentielles : Rapport du Forum inclusif », n° 4, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/83e4ef6b-fr. [97]

OCDE (2023), *Manuel à l'intention des entreprises sur le devoir de diligence dans le secteur du cacao : Lutter contre le travail des enfants et le travail forcé*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/18a36896-fr. [58]

OCDE (2023), *OECD work on Regional Trade Agreements and the Environment*, https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/topics/policy-sub-issues/trade-and-environmental-sustainability/Policy-Perspectives-OECD-work-on-regional-trade-agreements-and-the-environment.pdf/_jcr_content/renditions/original./Policy-Perspectives-OECD-work-on- (consulté le mars 2025). [75]

OCDE (2022), *Déclaration sur des solutions transformatrices pour des systèmes agricoles et alimentaires durables*, https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0483. [51]

OCDE (2021), « Biodiversity, natural capital and the economy : A policy guide for finance, economic and environment ministers », *OECD Environment Policy Papers*, n° 26, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/1a1ae114-en. [64]

OCDE (2021), « COVID-19 and food systems : Short- and long-term impacts », *OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers*, n° 166, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/69ed37bd-en. [4]

OCDE (2021), « Digital opportunities for Sanitary and Phytosanitary (SPS) Systems and the trade facilitation effects of SPS Electronic Certification », *OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers*, n° 152, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/cbb7d0f6-en. [28]

OCDE (2021), « Keep calm and carry on feeding: Agriculture and food policy responses to the COVID-19 crisis », *Les réponses de l'OCDE face au coronavirus (COVID-19)*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/db1bf302-en. [3]

OCDE (2021), *Making Better Policies for Food Systems*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/ddfba4de-en. [43]

OCDE (2021), *Making Better Policies for Food Systems*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/ddfba4de-en. [44]

OCDE (2020), « Global value chains in agriculture and food: A synthesis of OECD analysis », *OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers*, n° 139, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/6e3993fa-en. [8]

OCDE (2019), *Non-tariff measures*, https://www.oecd.org/en/publications/non-tariff-measures_0c23506e-en.html. [100]

OCDE (2019), « The changing landscape of agricultural markets and trade: prospects for future reforms », *OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers*, n° 118, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/7dec9074-en. [13]

OCDE (2019), *Trade Policy and the Global Economy. Scenario 3: Reducing Unnecessary Costs of Non-Tariff Measures*, https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/reports/2019/01/trade-policy-and-the-global-economy-reducing-unnecessary-costs-of-non-tariff-measures_1191dcef/f088e76b-en.pdf. [25]

OCDE (2017), *Politiques agricoles : Suivi et évaluation 2017*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/agr_pol-2017-fr. [15]

OCDE (2017), *Water Risk Hotspots for Agriculture*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9789264279551-en. [62]

OCDE (2015), *Issues in Agricultural Trade Policy : Proceedings of the 2014 OECD Global Forum on Agriculture*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9789264233911-en. [21]

OCDE (2013), *Sécurité alimentaire mondiale : Défis pour le système agricole et agro-alimentaire*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9789264201354-fr. [38]

OCDE (2010), *Les effets sur l'économie et le commerce des réponses à la crise économique*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/g2g10a63-fr. [2]

OCDE/FAO (2025), *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2025-2034*, Éditions OCDE, Paris/Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, https://doi.org/10.1787/af125b62-fr. [1]

OCDE/FAO (2024), *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2024-2033*, Éditions OCDE, Paris/Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, https://doi.org/10.1787/96f19970-fr. [5]

OCDE/FAO (2023), *Environmental sustainability in agriculture 2023*, https://doi.org/10.4060/cc9065en. [46]

OCDE/FAO (2016), *Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9789264264038-fr. [55]

OECD/ITC (2024), *Understanding Sustainability Initiatives : A Typology Framework*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/8f8a3d7f-en. [76]

OIT (s.d.), *Agriculture; plantations ; autres secteurs ruraux*, https://www.ilo.org/fr/secteurs-et-industries/agriculture-plantations-autres-secteurs-ruraux. [56]

OMC (2025), *WTO Stats [base de données] : Indicateurs tarifaires - Droits appliqués*, Organisation mondiale du commerce, https://stats.wto.org/ (consulté le février 2025). [17]

OMC (2022), *What yardstick for net-zero? How WTO TBT disciplines can contribute to effective policies on carbon emission standards and climate change mitigation*, https://www.wto.org/english/news_e/news21_e/clim_03nov21-6_e.pdf. [96]

Organisation mondiale du commerce (2025), *Système de gestion de l'information sur l'agriculture [base de données]*, https://agims.wto.org/fr (consulté le 6 juin 2025). [42]

Organisation mondiale du commerce (2024), *Tariff quotas : administration methods, fill rates and notification practices 2015 - 2023 - Background paper by the Secretariat (G/AG/W/183/Rev.3)*. [18]

Organisation mondiale du commerce (2023), *Outils de politique commerciale à l'appui de l'action climatique*, https://www.wto.org/french/res_f/publications_f/tptforclimataction_f.htm (consulté le 30 mai 2025). [85]

Organisation mondiale du commerce (2019), *Tariff Implementation Issues—Issues with Tariff-Rate Quotas (communication from the United States) - JOB/AG/169*, https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=q:/Jobs/AG/169.pdf&Open=True. [19]

Pendrill, F. et al. (2019), « Agricultural and forestry trade drives large share of tropical deforestation emissions », *Global Environmental Change*, vol. 56, pp. 1-10, https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2019.03.002. [68]

Ryan, M., E. Avery et S. Kahn (2023), « Electronic sanitary certificates for trade in animal products : Opportunities and Challenges », *OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers*, n° 190, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/5417ff4f-en. [29]

Santeramo, F. et E. Lamonaca (2019), « The Effects of Non-tariff Measures on Agri-food Trade: A Review and Meta-analysis of Empirical Evidence », *Journal of Agricultural Economics*, vol. 70/3, pp. 595-617, https://doi.org/10.1111/1477-9552.12316. [26]

Schiavo, S. (2022), *International food trade and natural resources Background paper for The State of Agricultural Commodity Markets 2022*, FAO, https://doi.org/10.4060/cc2771en. [69]

Springmann, M. et al. (2023), « International food trade contributes to dietary risks and mortality at global, regional and national levels », *Nature Food*, vol. 4/10, pp. 886-893, https://doi.org/10.1038/s43016-023-00852-4. [61]

Sun, J. et al. (2018), « Importing food damages domestic environment: Evidence from global soybean trade », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 115/21, pp. 5415-5419, https://doi.org/10.1073/pnas.1718153115. [67]

Thompson-Lipponen, C. et J. Greenville (2019), « The Evolution of the Treatment of Agriculture in Preferential Trade Agreements », *OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers*, n° 126, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/751d274f-en. [22]

Tothova, M. (2005), *Liberalisation of Trade in Environmentally Preferable Products*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/240712186425. [98]

Tubiello, F. et al. (2022), « Pre- and post-production processes increasingly dominate greenhouse gas emissions from agri-food systems », *Earth System Science Data*, vol. 14/4, pp. 1795-1809, https://doi.org/10.5194/essd-14-1795-2022. [91]

Yamaguchi, S. et C. van der Ven (2025), *Exploring synergies between environmental labelling and standards, and trade in environmental goods*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9a40f937-en. [83]

Zimmermann, A. et G. Rapsomanikis (2023), « Trade and Sustainable Food Systems », dans *Science and Innovations for Food Systems Transformation*, Springer International Publishing, Cham, https://doi.org/10.1007/978-3-031-15703-5_36. [66]

Notes

[1] Toutes les valeurs des échanges sont exprimées en USD courants. Les produits agroalimentaires n'incluent pas les produits frais et transformés de la pêche et de l'aquaculture. L'agroalimentaire est défini par les codes H0 : 01, 02, 04 à 24 (mis à part 1504, 1603, 1604 et 1605), 3301, 3501 à 3505, 4101 à 4103, 4301, 5001 à 5003, 5101 à 5103, 5201 à 5203, 5301, 5302, 290543/44, 380910 et 382360.

[2] Ces produits sont ceux examinés dans les Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO, à savoir : les céréales, les oléagineux, les huiles végétales, le sucre, la viande, les produits halieutiques et aquacoles, les produits laitiers, le coton, les racines et les tubercules, les légumineuses, les bananes et autres fruits tropicaux et les biocarburants. Si le pourcentage indiqué ici inclut les produits halieutiques et aquacoles, ce n'est pas le cas d'autres données fournies dans ce chapitre concernant les échanges.

[3] Les « autres oléagineux » désignent les graines de colza (canola), de tournesol et d'arachides (cacahuètes). Les « huiles végétales » font référence aux huiles de colza (canola), de soja, de tournesol, de coprah/coco, de coton, de palmiste, d'arachide et de palme.

[4] La « valeur ajoutée » fait référence à la production nette d'un secteur après avoir ajouté tous les extrants et soustrait les intrants intermédiaires. Les données relatives aux échanges en valeur ajoutée prennent en compte la valeur qui est ajoutée par chaque pays au cours de la production des biens et des services qui sont échangés et consommés à l'échelle mondiale. Elles rendent compte des flux internationaux de valeur ajoutée, sur lesquels les statistiques du commerce traditionnelles ne renseignent pas, et procurent des informations inédites sur l'endroit où a lieu la création de valeur à chaque étape.

[5] Le Coefficient nominal de protection (CNP) des producteurs est un indicateur mis au point par l'OCDE qui donne une idée du niveau de distorsion des prix. Il correspond au ratio entre le prix moyen perçu par les producteurs (y compris les paiements de soutien) et le prix de référence à la frontière. Un CNP égal à un signifie que les prix à la production sont alignés sur les prix mondiaux.

[6] Cette section ne tient pas compte des récents changements survenus à cet égard en 2025.

[7] Les droits de douane NPF sont ceux que les pays membres de l'OMC appliquent normalement aux produits provenant d'autres membres de l'Organisation, sauf si des droits préférentiels (plus faibles) s'appliquent en vertu d'accords commerciaux régionaux ou d'autres régimes préférentiels.

[8] Les produits sensibles sont ceux que les pays ont désignés pour faire l'objet d'un traitement spécial dans les négociations commerciales, par exemple parce qu'ils considèrent que la production intérieure souffrirait d'une concurrence plus forte des importations.

[9] Les droits non *ad valorem* sont des droits calculés sur une autre base que la valeur des produits. Ils peuvent être spécifiques, composites, mixtes ou techniques. Leur utilisation peut rendre l'analyse des taux tarifaires plus ardue car ces droits ne peuvent pas être comparés directement ni agrégés, mais doivent être préalablement convertis en équivalents *ad valorem* à l'aide de méthodologies très variées (González Marentis et Deuss, 2023[99]).

[10] Un contingent tarifaire est ouvert lorsqu'un quota est appliqué aux importateurs au cours d'une année donnée. Il n'y a généralement pas d'ouverture de contingent lorsque le droit de douane NPF appliqué au produit est inférieur ou égal au taux contingentaire, car ce dernier ne procure alors aucun avantage.

[11] Un régime préférentiel d'échange peut être un accord réciproque − comme un accord de libre-échange bilatéral ou régional, ou une union douanière − ou un dispositif unilatéral (via lequel un pays développé applique des droits de douane préférentiels non réciproques aux importations des pays en développement). L'expression « accord commercial régional » sera employée dans ce chapitre pour désigner de manière générale tous les types d'accords réciproques.

[12] Les mesures non tarifaires sont tous les dispositifs autres que les droits de douane qui ont un impact sur les flux commerciaux. Ces mesures découlent généralement de règlements intérieurs visant à remédier aux imperfections du marché ou à diminuer leurs impacts, par exemple en termes d'externalités négatives, d'asymétries d'information ainsi que de risques pour la santé humaine, animale ou végétale (OCDE, 2019[100]).

[13] Bien que les trois dimensions du développement durable soient connues (économique, sociale et environnementale), ce chapitre s'intéresse majoritairement à la dimension environnementale.

[14] Les chiffres fournis ici concernent les dispositions environnementales en général, sans préciser si elles se rapportent au secteur agroalimentaire.

[15] Pour les besoins de cette section, et comme expliqué dans (Frezal et Deuss, 2025[74]), les « mesures commerciales » sont des mesures – à caractère commercial ou autre – ayant des conséquences directes sur les échanges. Elles peuvent prendre plusieurs formes – droits de douane, contingents tarifaires, mesures non tarifaires et dispositions de coopération dans les ACR – et peuvent s'appliquer à l'ensemble des partenaires commerciaux d'un pays ou uniquement aux parties d'un ACR. Bien que les politiques de soutien public puissent avoir des répercussions à la fois sur les échanges et sur l'environnement, elles ne rentrent pas dans le cadre de cette définition.

[16] Il existe plusieurs définitions, à l'image des différentes finalités et perspectives qui caractérisent les nombreuses communautés de professionnels, de chercheurs et de décideurs publics qui travaillent sur ces initiatives. Les définitions peuvent aussi se chevaucher. Les formulations employées par les différentes organisations sont notamment les *dispositifs d'éco-étiquetage et d'information environnementale* (DEIE), les *normes volontaires de durabilité* et les *systèmes ou dispositifs en faveur de la durabilité* (OECD/ITC, 2024[76]).

[17] Les « produits écologiquement préférables » ont été définis pour la première fois au niveau international par la CNUCED en 1995 comme « des produits causant beaucoup moins d'atteintes à l'environnement à un moment donné de leur cycle de vie […] que les autres produits remplissant le même usage, ou des produits dont la production et la vente contribuent de façon importante à la préservation de l'environnement » (Tothova, 2005[98]).

[18] Tout Membre de l'OMC peut soulever une préoccupation commerciale spécifique (PCS) au sujet d'une mesure commerciale prise par un autre Membre qui est susceptible d'avoir des effets néfastes sur ses activités d'échanges. Des PCS sont régulièrement soulevées au sein de différents organes de l'OMC, dont le Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et le Comité des obstacles techniques au commerce (OTC).

[19] Les estimations concernant ce type d'instrument reposent en grande partie sur des études prévisionnelles (ex ante). Les bienfaits attendus en termes d'atténuation ne sont pas encore effectifs, du fait de difficultés diverses comme des obstacles technologiques.

[20] L'expression « empreinte carbone » est également employée lorsque les émissions sont rapportées à une mesure de la production totale (par exemple un volume physique ou une valeur économique) (OCDE, 2024[97]).

2 Vue d'ensemble des politiques et du soutien agricoles

Ce chapitre présente les évolutions des politiques agricoles sur la base des informations et des estimations de soutien recueillies pour 54 pays couverts par le rapport de l'OCDE intitulé « Politiques agricoles : suivi et évaluation 2025 ». Il donne un aperçu des récentes évolutions économiques et de marchés pertinentes pour la mise en œuvre des politiques agricoles. Il présente ensuite une analyse des évolutions du niveau et de la structure du soutien à l'agriculture. Une section finale résume les principales conclusions et formule des recommandations en matière de réforme des politiques.

Principaux messages

- Au cours de la période 2022-24, les mesures de soutien à l'agriculture ont donné lieu à des transferts de 842 milliards USD par an, en moyenne, dans les 54 pays couverts par cette étude, affectés principalement aux producteurs à titre individuel et, dans une moindre mesure, au secteur dans son ensemble ou aux consommateurs. D'après les estimations, les montants en termes nominaux des transferts effectués au cours des cinq dernières années (après la pandémie) étaient supérieurs de 20 % environ à ceux observés avant 2020.
- Le soutien des prix du marché (SPM) reste la forme dominante de soutien aux producteurs, avec des transferts de 334 milliards USD par an. Au cours de la même période, plusieurs pays ont appliqué des mesures aboutissant à un soutien négatif des prix du marché (c'est-à-dire une baisse des prix intérieurs), qui ont coûté 179 milliards USD par an aux producteurs.
- En dépit des engagements de réforme qui ont été pris au niveau international, notamment par le biais des déclarations de l'OMC et de l'OCDE, la part du SPM et des autres formes de soutien susceptibles de créer le plus de distorsions dans le soutien positif total aux producteurs n'a baissé que de 5 points de pourcentage en 20 ans, pour s'établir à 66 % en 2022-24.
- La croissance de la valeur de la production agricole a excédé celle du soutien, de sorte que le soutien positif aux producteurs en pourcentage des recettes agricoles brutes (RAB) a atteint un niveau historiquement bas en 2022-24. L'ESP en proportion des RAB est passée de 20 % en 2000-02 à 12.6 % en 2022-24, à l'échelle des 54 pays considérés. Au cours de la même période, le SPM positif a lui aussi reculé, de 11.4 % à 6.7 % des RAB.
- L'agriculture tendant au fil du temps à occuper une moindre place dans l'économie, le soutien total dont elle bénéficie, exprimé en pourcentage du PIB, a lui aussi fortement diminué depuis l'an 2000. Représentant en moyenne 1.1 % du PIB en 2000-02, il n'était plus que de 0.89 % en 2022-24. En revanche, dans les économies émergentes couvertes par cette étude, les transferts au secteur représentaient encore plus de 1.6 % du PIB en 2022-24, ce qui implique que le soutien à l'agriculture y fait peser une charge plus lourde sur l'économie.
- Avec la diminution du soutien en pourcentage de la valeur de la production, les formes de soutien susceptibles de créer le plus de distorsions occupent moins de place dans l'économie agricole. En revanche, une même tendance à la baisse est observée pour les dépenses consacrées aux services d'intérêt général (ESSG) – qui assurent le bon fonctionnement du secteur – ce qui peut présenter des risques sur le long terme.
- Il sera important de consacrer des investissements au système de connaissances et d'innovation agricoles pour aiguillonner une croissance de la productivité qui tend à s'étioler dans bon nombre des pays étudiés dans le présent rapport. D'après les estimations, en 2022-24, lesdits investissements représentaient environ 0.54 % de la valeur de la production dans la zone OCDE, mais seulement 0.28 % dans les économies émergentes. La réorientation du soutien budgétaire vers les services d'intérêt général est l'un des moyens pour les pays d'investir dans l'avenir de leur secteur agricole tout en conservant les bienfaits des échanges internationaux.
- Le soutien aux/des consommateurs provient la plupart du temps du soutien des prix du marché (SPM). En 2022-24, les mesures de SPM ont privé les consommateurs de 249 milliards USD en moyenne, alors que le soutien budgétaire dont ils ont bénéficié (à travers par exemple les programmes d'assistance nutritionnelle) s'est élevé à un total de 105 milliards USD. Le soutien budgétaire aux consommateurs peut se révéler plus efficace que le soutien des prix du marché, car il permet de cibler plus facilement les plus modestes ou d'autres groupes dans le besoin.

En 2024 et 2025, la production agricole a eu lieu dans un environnement stratégique perturbé où de nombreux pays ont ajusté les droits de douane appliqués aux produits agricoles, souvent en représailles d'autres mesures commerciales. Des problèmes étaient encore à noter en ce qui concerne la logistique des chaînes d'approvisionnement, bien qu'avec des signes d'amélioration. Malgré les difficultés, le secteur a enregistré de bonnes performances au niveau mondial et atteint un nouveau record de production ; certaines régions comme l'**Union européenne** ont également établi des records commerciaux en 2024. De manière générale, l'agriculture et les systèmes alimentaires ont fait preuve de résilience face aux défis habituels de la météo, des ravageurs et de la volatilité des marchés.

Ce chapitre donne une vue d'ensemble de certains déterminants macroéconomiques des politiques agricoles et décrit l'évolution générale du soutien mondial à l'agriculture sur la base des dernières données disponibles. Le chapitre 3 examine de plus près certains des événements ayant influé sur l'action publique et les mesures prises en conséquence par les gouvernements, en effectuant une présentation pays par pays.

Les déterminants mondiaux des politiques agricoles en 2024-25

Les pressions inflationnistes se sont poursuivies en 2024 et 2025, tandis que la croissance du PIB et les marchés du travail se sont maintenus à un bon niveau quoiqu'évoluant à la baisse

La situation des marchés agricoles est fortement influencée par des facteurs macroéconomiques comme la croissance économique (mesurée à l'aide du produit intérieur brut, ou PIB), qui détermine la demande de produits agricoles et alimentaires, ainsi que par les prix du pétrole brut, du gaz naturel et des autres sources d'énergie qui entrent dans la production de nombreux intrants agricoles, notamment les combustibles, les produits chimiques et les engrais. Les prix de l'énergie influent aussi sur la demande de céréales, de plantes sucrières et d'oléagineux, par l'intermédiaire du marché des biocarburants fabriqués avec ces produits.

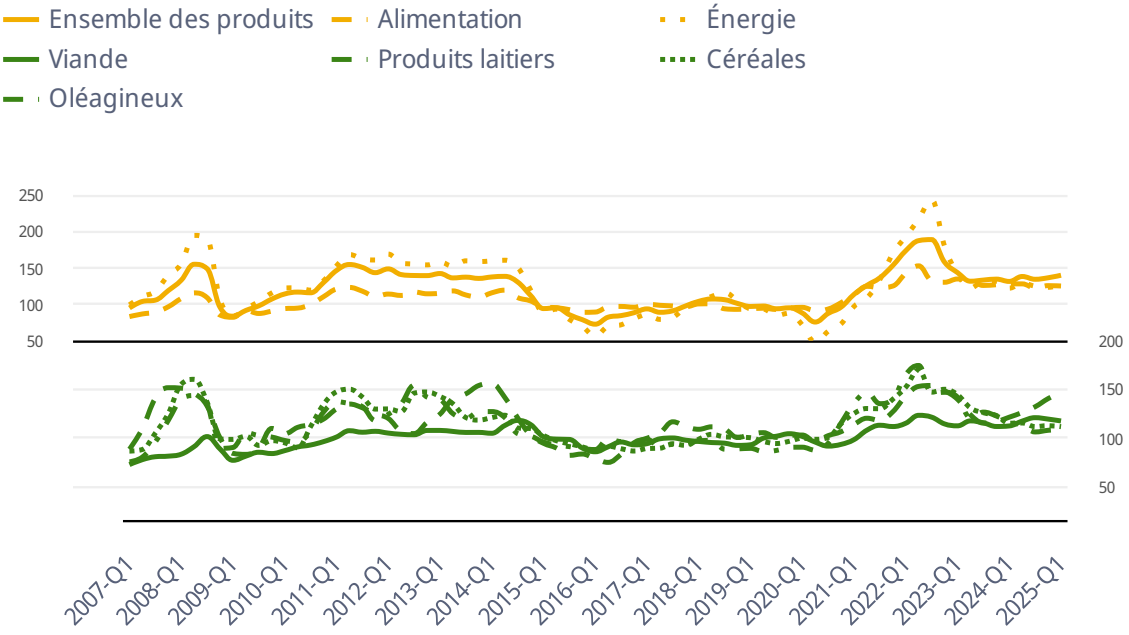
Les pressions inflationnistes persistent dans de nombreuses économies, l'inflation globale étant récemment repartie à la hausse après être restée en grande partie à l'arrêt en 2023 et 2024 (Graphique 2.1, courbe du haut). Les prix de l'alimentation sont ceux qui ont été les plus stables, malgré des hausses notables pour certains produits (laitiers, par exemple) au cours des derniers trimestres (Graphique 2.1, courbe du bas). La hausse des prix des produits alimentaires a été un sujet de préoccupation dans de nombreux pays, notamment au **Japon**, en **Espagne** et en **Corée**, mais aussi aux **États-Unis**, où l'on a beaucoup parlé du prix élevé des œufs. Dans un petit nombre de pays, notamment aux **États-Unis** et au **Royaume-Uni**, les ménages ont dû faire face à une nouvelle poussée inflationniste (OCDE, 2025[1]).

La croissance du PIB mondial devrait ralentir, passant de 3.3 % en 2024 à 3.2 % en 2025 puis à 2.9 % en 2026, en raison du relèvement des droits de douane et de l'incertitude liée à l'action publique qui pèsent sur l'investissement et les échanges. La croissance mondiale a été plus résiliente que prévu au premier trimestre 2025, notamment dans un grand nombre d'économies de marché émergentes (OCDE, 2025[2]).

Les marchés du travail se sont généralement maintenus en bonne santé. La hausse médiane annualisée de l'emploi dans la zone OCDE était de 0.3 % au dernier trimestre 2024, contre 0.8 % au premier semestre de la même année. La croissance de l'emploi a également commencé à ralentir dans certaines grandes économies non-OCDE. Toutefois, l'emploi en pourcentage de la population en âge de travailler était généralement élevé en comparaison avec la période ayant précédé la pandémie, en raison à la fois du taux de chômage relativement faible et de l'augmentation du taux d'activité (OCDE, 2025[1]).

Graphique 2.1. Des prix alimentaires stables dans l'ensemble, mais en hausse pour les produits laitiers

Indice des prix mondiaux des produits de base, 2007-2025 (2014-16=100)



Note : La partie supérieure du graphique se lit sur l'axe de gauche, et la partie inférieure sur l'axe de droite.
Source : FMI (2025), Commodity Market Review, pour les indices de l'ensemble des produits, de l'alimentation et de l'énergie (année de référence 2016=100), http://www.imf.org/external/np/res/commod/index.aspx ; FAO (2025), Base de données sur les indices de prix alimentaires, pour les indices de la viande, des produits laitiers et des céréales (période de référence 2014-16=100), https://www.fao.org/worldfoodsituation/foodpricesindex/fr.

Un contexte difficile pour les échanges agricoles en 2024 et 2025

De manière générale, la résilience a été de mise sur le plan commercial, les échanges internationaux demeurant essentiels pour assurer l'approvisionnement et la sécurité alimentaires. L'acheminement par voie maritime des produits en vrac à l'échelle mondiale était encore compliqué en 2024 et 2025 en raison de la volatilité des prix du transport. L'acheminement des céréales sur la mer Noire s'est amélioré et la situation en matière de droits de douane a connu de rapides changements.

Un grand nombre des difficultés de l'année 2023 continuaient à perturber le transport maritime en 2024. Les attaques de Houthis en mer Rouge ont contraint les navires à adopter des itinéraires plus longs, et le faible niveau d'eau du canal de Panama a limité leur passage pendant la première moitié de l'année. En 2024, le prix moyen du transport maritime pour acheminer des céréales en vrac des **États-Unis** vers les ports d'Asie était en hausse de 8 % par rapport à 2023, mais inférieur à la moyenne des quatre années précédentes (Ministère de l'Agriculture des États-Unis, 2025[3]). Les tarifs ont diminué en 2025 sous l'effet de l'amélioration de la situation à la fois sur le canal de Panama et en mer Rouge, ainsi que de la baisse de la demande de la République populaire de Chine (ci-après « la **Chine** »).

L'**Ukraine** a réouvert ses principaux ports de la mer Noire – à savoir Odessa, Tchornomorsk et Pivdenne – en septembre 2023. Malgré l'expiration de l'Initiative céréalière de la mer Noire, les chargements de céréales en provenance d'Ukraine ont été multipliés par deux début 2024 et atteignaient un total de 13 millions de tonnes pendant l'année de commercialisation 2024/25, contre 8 millions pendant la campagne précédente[1]. Le prix du blé a, par conséquent, diminué par rapport aux années antérieures.

La situation en matière de droits de douane a connu de rapides changements en 2025. Cela s'est traduit dans certains cas par une modification du calendrier et de la destination des échanges de produits agricoles. Les **États-Unis** ont augmenté les droits de douane appliqués à un grand nombre de leurs partenaires commerciaux, donnant lieu à des mesures de réciprocité, notamment de la part de la **Chine**, du **Canada** et de l'**Union européenne**, visant certaines exportations agricoles. Toutes ces mesures ont vu leur application suspendue pour laisser le champ libre à la négociation.

D'un autre côté, l'accord commercial préférentiel entre l'**Ukraine** et l'**Union européenne**, qui permettait un accès en franchise de droits aux produits agricoles ukrainiens, est arrivé à échéance en juin 2025, d'où un retour à l'ancien système des contingents tarifaires. L'UE avait déjà instauré à l'égard de la **Russie** un droit de douane forfaitaire de 95 EUR (103 USD) par tonne de céréales et un autre de 50 % sur les oléagineux et quelques autres produits importés. En mai 2025, elle a établi un plan de hausse progressive des droits de douane à l'encontre des engrais russes, de manière à atteindre 100 % en trois ans. L'**Inde**, qui est un gros exportateur de riz, a supprimé ses contrôles à l'exportation après que ses rendements avaient fortement augmenté, ce qui a entraîné une hausse considérable de la disponibilité de cette céréale sur le marché.

La récolte pendant la campagne de 2024/25 a généralement été bonne, mais la météo a eu des effets néfastes dans certaines régions

La production mondiale de céréales s'est maintenue à un niveau élevé en 2024/25, avec 2 853 millions de tonnes, égalant ainsi les records de 2023/24. Les échanges de céréales ont en revanche diminué en 2024 – à 478 millions de tonnes –, mais devraient repartir à la hausse en 2025. Les stocks de fin de campagne étaient également faibles, mais le ratio stocks/consommation est resté confortable (30 %). La production mondiale d'oléagineux devrait atteindre un record de 696 millions de tonnes, sous l'effet du soja qui a bénéficié de bonnes conditions au Brésil (FAO, 2025[4]).

La production mondiale de viande, qui s'élevait à 378 millions de tonnes en 2024, devrait s'accroître en 2025. La viande de volaille arrive en tête, avec une production qui devrait progresser régulièrement du fait de la forte demande des consommateurs. Les prix de la viande ont été élevés jusqu'à la fin 2024 et se sont maintenus ainsi en 2025. Les échanges continuent d'augmenter d'année en année, quoique plus lentement en 2025 du fait des restrictions commerciales et des maladies animales. La production de lait devrait progresser de 1 % en glissement annuel, pour atteindre 993 millions de tonnes en 2025. Comme indiqué plus haut, les prix des produits laitiers augmentent fortement depuis fin 2023, en particulier ceux du beurre et du fromage (FAO, 2025[4]).

Les phénomènes météorologiques extrêmes peuvent réduire la production, faire baisser les revenus agricoles et menacer la sécurité alimentaire. Au cours de l'année 2024 et en 2025, le **Brésil** et l'**Argentine** ont connu de longues périodes de sécheresse qui ont eu de graves répercussions sur la production de soja et de maïs. Cette situation a entraîné une diminution des exportations et une augmentation des prix mondiaux de ces produits. La **Thaïlande** et le **Viet Nam**, deux des plus gros exportateurs de riz au monde, ont subi des inondations dévastatrices. La plantation et la récolte de cette céréale en ont été profondément bouleversées, ce qui a provoqué une baisse considérable de l'offre mondiale de riz. La **France** et l'**Espagne** ont enregistré des températures inédites, qui ont eu des répercussions sur les rendements du blé et du raisin. La production alimentaire, mais aussi le secteur viticole, ont subi les conséquences de la mauvaise qualité des récoltes. Certaines régions de France ont en outre été victimes de précipitations excessives qui ont perturbé le calendrier des plantations et des récoltes, d'où une chute de 30-40 % de la production des cultures d'hiver.

Le phénomène El Niño de 2023-2024, reconnu comme le cinquième plus puissant de son histoire, a provoqué des sécheresses et des inondations généralisées qui ont eu des effets néfastes sur les rendements agricoles dans le monde entier. Ainsi, des sécheresses et des inondations exceptionnelles ont pesé sur la production de fruits, notamment de fruits à coque et de raisin en **Espagne**. De même, les

conditions météorologiques extrêmes ont eu des conséquences sur la production de cacao au Ghana et en Côte d'Ivoire. Aux **Philippines**, plusieurs catastrophes naturelles ont eu des impacts importants sur le secteur agricole. La sécheresse causée par El Niño s'est traduite par une pluviométrie inférieure à la normale et un climat extrêmement sec dans tout le pays, qui ont abouti à d'importantes pertes agricoles. Les Philippines ont également été frappées par plusieurs typhons et éruptions volcaniques qui ont exacerbé les difficultés en matière de production alimentaire. Le cyclone Biparjoy a frappé l'**Inde** et le **Bangladesh**, détruisant de vastes zones agricoles et mettant à mal la production de thé, de jute et d'autres végétaux, d'où une baisse des exportations.

Tour d'horizon de l'évolution du soutien à l'agriculture

Cette section donne un aperçu de l'évolution des mesures de soutien à l'agriculture, en s'appuyant sur les estimations de l'OCDE qui permettent une comparaison entre les pays et dans le temps. Ces éléments montrent la diversité des mesures de soutien mises en œuvre dans les pays et portent sur différentes dimensions de celles-ci. On trouvera des définitions complètes à l'annexe 2.A.

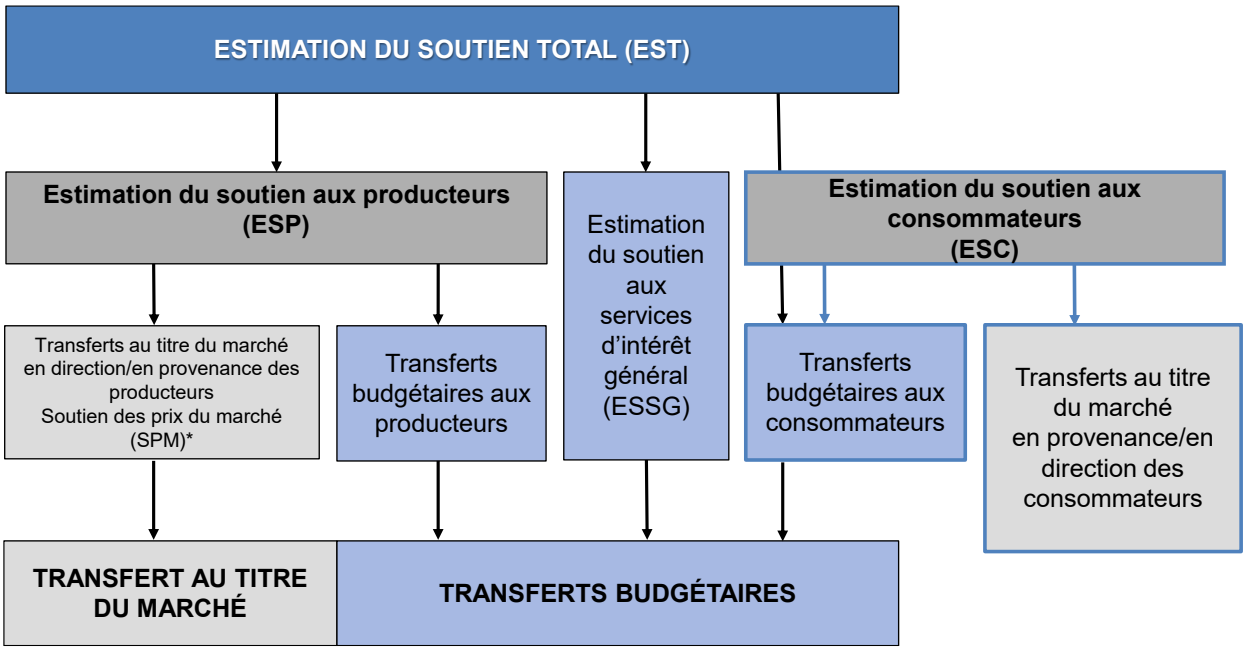
L'**estimation du soutien total (EST)** est l'indicateur du soutien agricole le plus général de l'OCDE. Il combine trois éléments : a) les transferts vers ou depuis les exploitants agricoles à titre individuel ; b) les dépenses publiques en faveur du secteur agricole primaire collectivement ; et c) le soutien budgétaire aux consommateurs de produits agricoles (Graphique 2.2).

L'**estimation du soutien aux producteurs (ESP)** mesure tous les transferts versés aux exploitants agricoles à titre individuel. Elle comprend deux grands types de transferts : le **soutien des prix du marché (SPM)** représente les transferts des contribuables et des consommateurs aux exploitants agricoles qui découlent de prix intérieurs supérieurs aux prix de référence sur les marchés internationaux sous l'effet des politiques intérieures et commerciales. Le SPM peut également être négatif lorsqu'il y a transfert des producteurs aux consommateurs parce que les prix intérieurs sont inférieurs aux prix de référence. Le **soutien budgétaire** est financé par les contribuables et prend de nombreuses formes (Encadré 2.1). Incluant à la fois les éléments positifs et négatifs, l'ESP est un indicateur des transferts nets.

L'**estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)** mesure les dépenses publiques qui bénéficient au secteur agricole primaire dans son ensemble, et non directement aux producteurs à titre individuel. Elle inclut plusieurs catégories correspondant à différents types de dépenses.

Comme l'ESP, l'**estimation du soutien aux consommateurs (ESC)**, qui mesure le soutien aux consommateurs de produits agricoles (ou leur taxation implicite), établit une distinction entre les transferts au titre du marché– qui sont le pendant du SPM– et le soutien budgétaire. Afin d'éviter un double comptage, seule la composante budgétaire de l'ESC est incluse dans l'EST.

Graphique 2.2. Structure des indicateurs du soutien à l'agriculture



Note : *Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net des prélèvements aux producteurs et du surcoût de l'alimentation animale.
Source : Annexe 2.A.

Encadré 2.1. Composantes budgétaires de l'ESP

L'ESP se compose du SPM et du soutien budgétaire. Le soutien budgétaire prend de nombreuses formes différentes et entre dans différentes catégories de la nomenclature de l'ESP. Ces catégories budgétaires distinguent les mesures suivantes en fonction de leurs modalités d'application :

- Paiements fondés sur le niveau effectif de la production d'un produit de base donné.
- Paiements au titre de l'utilisation d'intrants dans l'exploitation. Ces paiements ciblent la réduction des coûts des intrants achetés comme les engrais et les produits chimiques, le capital fixe comme les bâtiments et le matériel agricoles, ou les services utilisés sur l'exploitation qui réduisent le coût de l'aide et de la formation dispensée aux agriculteurs individuels sur des questions techniques, comptables, commerciales, sanitaires et phytosanitaires.
- Paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou des revenus (S/Na/Rec/Rev) courants, production requise.
- Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants (c'est-à-dire fondés sur un niveau antérieur ou fixe), avec obligation de produire sans spécification de produit.
- Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, la production effective d'un produit donné n'étant pas obligatoire, mais facultative.
- Paiements au titre du retrait à long terme de facteurs de production de produits de base, paiements au titre de l'utilisation de ressources agricoles pour produire des biens et services spécifiques autres que des produits de base, ou transferts accordés à tous les exploitants de manière égale, par exemple un taux forfaitaire ou un paiement fixe.

Il existe en outre une catégorie Divers, qui regroupe les paiements ne pouvant être classés dans une autre catégorie faute d'informations suffisantes.

On trouvera à l'annexe 2.A de plus amples informations sur la nomenclature de l'ESP et les indicateurs utilisés dans ce chapitre.

Le soutien total à l'agriculture a augmenté en valeur nominale après la pandémie…

Le soutien total au secteur agricole dans les 54 pays examinés dans ce rapport s'est élevé à 842 milliards USD par an en moyenne sur la période 2022-24 (Graphique 2.3). Sur ces 842 milliards USD, 74 % (624 milliards USD) ont été versés aux producteurs à titre individuel. Les principales mesures utilisées ont été le soutien des prix du marché (SPM), qui augmente le prix intérieur des produits agricoles, ainsi que le soutien budgétaire. Par ailleurs, 12.5 % du soutien positif a bénéficié aux consommateurs de produits agricoles (la composante budgétaire de l'**ESC**) et 13.3 % ont financé des services d'intérêt général profitant à l'ensemble du secteur (**ESSG**). Certains pays (principalement l'**Inde** et l'**Argentine**) ont taxé implicitement les producteurs agricoles (ce qui donne un SPM négatif) en abaissant le prix des produits agricoles au profit des consommateurs. Cette taxation a représenté 179 milliards USD par an en moyenne. L'estimation du soutien net aux producteurs (**ESP)**, qui inclut le SPM négatif, a donc atteint 445 milliards USD par an en 2022-24, et l'estimation du soutien total net (**EST**) 663 milliards USD[2]. L'OCDE analyse les mesures de soutien enregistrées dans la base de données de l'ESP pour déterminer leurs effets et proposer des axes de réforme (Encadré 2.2).

On observe systématiquement que le soutien devient plus élevé après la pandémie de COVID-19 (après 2020). En termes nominaux, le soutien s'est élevé à 845 milliards USD par an en moyenne au cours des cinq dernières années (2020-24), soit 21 % de plus que la moyenne mesurée au cours de la décennie précédente (697 milliards USD). Cette progression doit beaucoup à l'augmentation des aides aux consommateurs, même si le soutien aux producteurs a lui aussi augmenté au sortir de la pandémie. Le décollage du soutien à partir de 2020 est plus net dans les économies émergentes (37 %) que dans les pays de l'OCDE (5 %)

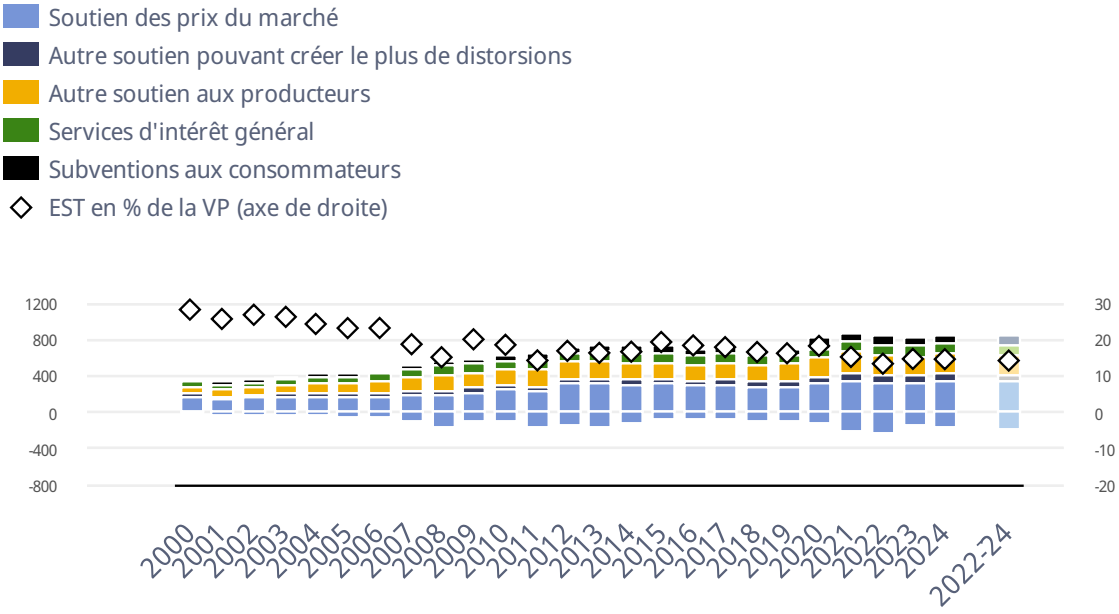
…mais il ne cesse de diminuer en pourcentage de la valeur de la production

Si le soutien a progressé en termes nominaux, le soutien total exprimé en pourcentage de la valeur de la production est en baisse régulière, car la croissance du secteur suit un rythme plus soutenu. Le soutien positif total s'est élevé à 18 % de la valeur de la production en 2022-24, contre 20 % en moyenne pendant la décennie ayant précédé la pandémie de COVID-19 (2010-19).

L'ESP englobe de nombreuses formes de soutien différentes, dont certaines peuvent avoir des effets de distorsion de la production et des échanges plus marqués que d'autres (Encadre 2,2). Les mesures susceptibles de créer le plus de distorsions représentaient en moyenne 66 % du soutien positif aux producteurs (410 milliards USD) en 2022-24, contre 34 % (214 milliards USD) pour les moins génératrices de distorsions. Ces pourcentages sont relativement stables depuis 2000, puisque les formes de soutien qui créent le plus de distorsions représentaient 70 % de l'ESP positive en 2000-02.

Graphique 2.3. Le soutien s'est de nouveau stabilisé depuis 2020, mais il a baissé en pourcentage de la valeur de la production

Ventilation du soutien à l'agriculture, ensemble des pays, 2000-24, en milliards USD (axe de gauche) et en pourcentage (axe de droite)



Note : Les données se rapportent à l'ensemble des pays de l'OCDE, aux pays de l'UE non membres de l'OCDE et aux 11 économies émergentes suivantes : Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Chine, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Kazakhstan, Philippines, Ukraine et Viet Nam.

Le « soutien négatif des prix du marché » correspond à la taxation implicite des producteurs via l'abaissement des prix, et les « autres mesures de soutien susceptibles de créer le plus de distorsions » désignent le soutien budgétaire sous la forme de paiements au titre de la production et de l'utilisation d'intrants variables non assortie de contraintes. Les « autres formes de soutien aux producteurs » englobent toutes les autres catégories de l'ESP, qui sont considérées comme moins génératrices de distorsions (par exemple les paiements au titre des superficies cultivées, des droits antérieurs ou de produits spécifiques autres que les produits de base). Les « services d'intérêt général » correspondent à l'estimation du soutien aux services d'intérêt général, tandis que le « soutien aux consommateurs » désigne les transferts des contribuables aux consommateurs. L'« EST en % de la VP » est l'estimation du soutien total rapporté à la valeur de la production.

Source : D'après OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Encadré 2.2. Analyse et recommandations de l'OCDE concernant le soutien des pouvoirs publics

L'OCDE a mené des travaux sur la nature des mesures de soutien à l'agriculture et leurs effets afin de formuler des recommandations à l'intention des responsables de l'action publique pour plusieurs décennies. Les expressions « formes de soutien pouvant créer le plus de distorsions » et assimilées qui sont employées dans le présent rapport proviennent de ces travaux. L'OCDE a utilisé en particulier des modèles quantitatifs pour évaluer les effets relatifs des différentes mesures de soutien (Martini, 2011[5] ; OCDE, 2001[6]). Ses analyses montrent que le SPM et les formes de soutien qui donnent lieu à des paiements au titre de la production et de l'utilisation d'intrants variables non assortie de contraintes ont potentiellement le plus fort impact sur la production et les échanges. De ce fait, ces mesures sont désignées collectivement dans le présent rapport comme « susceptibles de créer le plus de distorsions de la production et des échanges ».

Les mêmes travaux ont conduit à la conclusion que les mesures les plus génératrices de distorsions ont également tendance à avoir peu d'avantages pour les producteurs en termes de revenus. La raison à cela est que les distorsions du marché tendent à déplacer une partie des avantages des transferts publics vers d'autres bénéficiaires, par exemple les entreprises vendant des combustibles, des semences et des engrais. La fluidité des flux financiers entre l'État/les consommateurs et les producteurs est appelée « efficience des transferts ». Le soutien au titre des intrants s'avère avoir l'efficience la plus faible ; 25 % seulement des transferts de ce type bénéficient réellement aux producteurs sous forme de revenu supplémentaire (Dewbre, Antón et Thompson, 2001[7] ; OCDE, 2001[6]). L'ensemble des travaux menés dans ce domaine ont été regroupés pour mettre sur pied un « programme de réforme positif » (OCDE, 2002[8]) dans lequel les pays sont invités à recenser et réformer les mesures à l'origine des plus graves distorsions, en se mettant en quête de solutions de substitution plus adaptées si nécessaire.

Dans des travaux récents, l'OCDE s'est intéressée aux moyens d'encourager l'amélioration des systèmes alimentaires. Il s'agit d'un « triple défi » consistant à garantir sécurité alimentaire et nutrition à tous, à offrir des moyens de subsistance et promouvoir le développement rural, et à assurer la durabilité environnementale (OCDE, 2021[9]). Cette idée a été réaffirmée dans la Déclaration ministérielle de 2022 sur des solutions transformatrices pour des systèmes agricoles et alimentaires durables.

Les études de l'OCDE ont montré que les mesures considérées comme susceptibles de créer le plus de distorsions de la production et des échanges ont des effets moins radicaux sur l'environnement (Henderson et Lankoski, 2019[10] ; Lankoski, Nales et Valin, 2025[11]). Les prestations liées à la production semblent être les plus susceptibles d'avoir des effets préjudiciables sur l'environnement, même si ces impacts varient selon le type de production ou d'intrant, ainsi que selon les éventuelles conditions environnementales associées au soutien. À l'opposé, les paiements agroenvironnementaux, et plus particulièrement ceux fondés sur les résultats ou les performances et directement liés aux résultats environnementaux, sont les plus susceptibles d'être bénéfiques. Il convient, pour obtenir une évaluation exhaustive des impacts des instruments de soutien, de prendre en considération les conditions locales, les arbitrages entre les dimensions environnementales et l'ampleur de l'analyse des impacts (niveau national ou international). La réforme ou la réorientation des dispositifs de soutien peut améliorer les résultats environnementaux et, s'agissant du soutien budgétaire, procurer des ressources supplémentaires à investir dans des mesures ciblées et bénéfiques (Valin, Henderson et Lankoski, 2023[12]).

Les travaux de l'OCDE sur la gestion des risques reposent sur un cadre holistique qui, d'abord centré sur les outils de gestion des risques dans l'agriculture, a évolué vers une optique beaucoup plus large

de résilience du secteur. Le cadre initial a servi de fondement à ces travaux en reconnaissant la nécessité d'adapter les interventions de gestion des risques aux types de risques concernés (OCDE, 2010[13]). Il opérait en particulier une distinction entre les risques normaux, de marché et catastrophiques, chacun d'eux ayant des conséquences pour le secteur agricole et donnant lieu à des interventions des pouvoirs publics.

Les recommandations émanant de ces travaux sont notamment les suivantes :

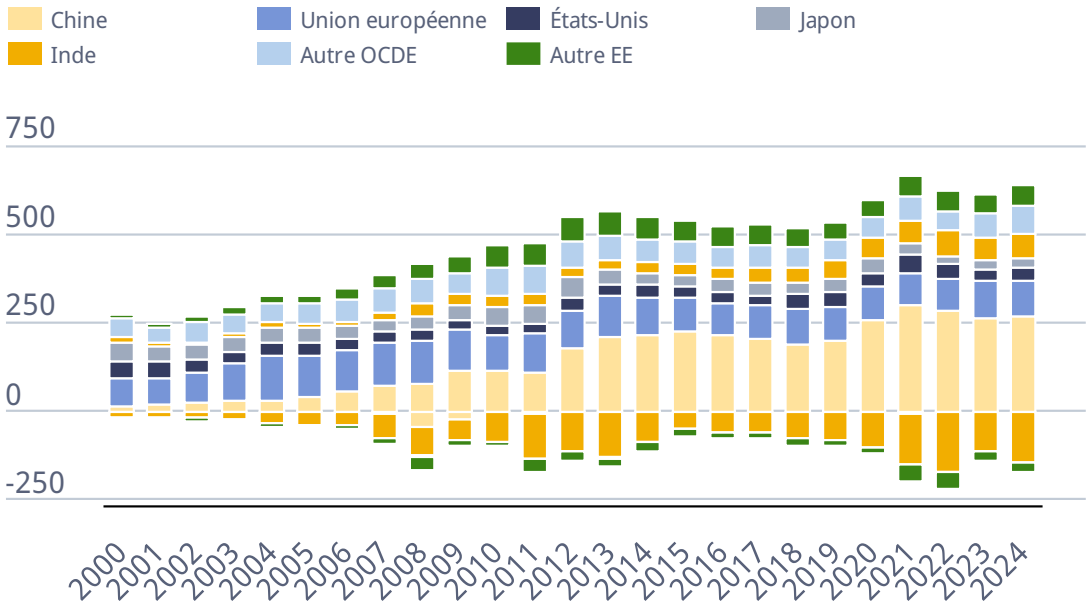
- Les administrations publiques devraient réformer et réorienter les formes de soutien susceptibles de créer le plus de distorsions et les mesures qui rendent le système commercial international moins à même de jouer son rôle en équilibrant les approvisionnements alimentaires entre les régions excédentaires et les régions déficitaires.
- Les administrations publiques devraient promouvoir des approches globales de la résilience qui favorisent la préparation et des systèmes de gestion des risques conformes au cadre établi par l'OCDE.
- Les administrations publiques devraient réduire les mesures de soutien du revenu peu efficientes au regard des transferts.
- Elles devraient miser davantage sur la durabilité et la résilience pour relever le triple défi devant lequel se trouvent l'agriculture et les systèmes alimentaires et qui consiste à assurer la sécurité alimentaire et la nutrition d'une population mondiale croissante, à répondre aux enjeux environnementaux, notamment le changement climatique et la perte de biodiversité, et à procurer des moyens de subsistance à tous les exploitants, y compris les exploitants familiaux, ainsi qu'aux autres travailleurs intervenant le long des chaînes d'approvisionnement alimentaires.

Les grandes économies émergentes occupent désormais une place beaucoup plus importante dans le paysage mondial du soutien

En 2022-24, quatre économies – la **Chine**, les **États-Unis**, le **Japon** et l'**Union européenne** – représentaient quelque 69 % du soutien positif total aux producteurs. Néanmoins, la part relative de chacune d'entre elles a considérablement évolué au cours des dernières décennies (Graphique 2.4). En 2000-02, l'**Union européenne**[3] représentait la plus grosse part du soutien positif aux producteurs (30 %), devant le **Japon** (17 %), les **États-Unis** (17 %) et la **Chine** (7 %). En 2022-24, la **Chine** a fourni à elle seule environ 44 % du soutien aux producteurs, tandis que l'**Union européenne** (16 %), les **États-Unis** (6 %) et le **Japon** (4 %) en représentaient collectivement quelque 26 %. En **Inde**, la part du soutien négatif aux producteurs (via une taxation implicite) a progressé de 61 % en 2000-02 à 83 % en 2022-24.

Graphique 2.4. La Chine et l'Inde occupent une place importante dans le paysage du soutien à l'agriculture

Soutien aux producteurs par pays, 2000-24, en milliards USD



Note : L'Union européenne correspond à l'UE15 en 2000-03, l'UE25 en 2004-06, l'UE27 en 2007-13, l'UE28 en 2014-19, l'UE27 + le Royaume-Uni en 2020, et l'UE27 à compter de 2021. Les « autres EE » sont l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil, la Fédération de Russie, l'Indonésie, le Kazakhstan, les Philippines, l'Ukraine et le Viet Nam.
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

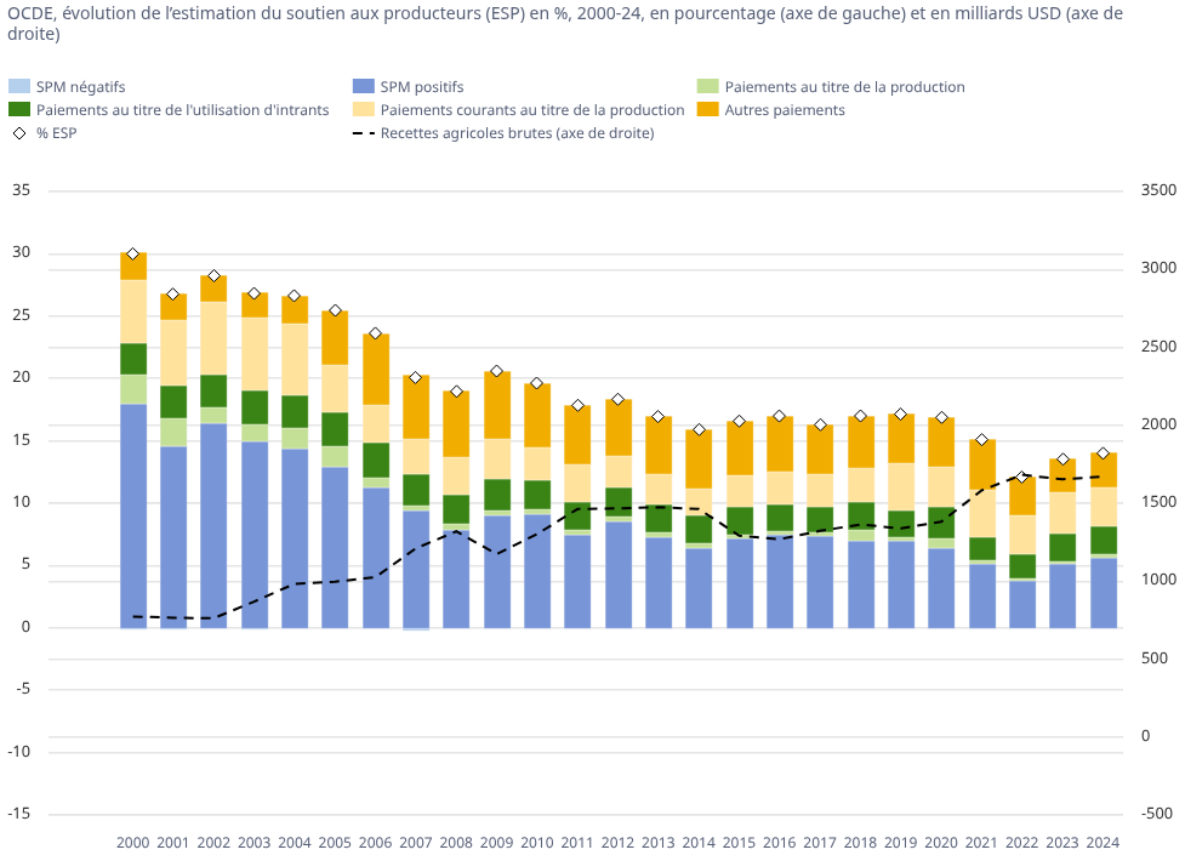
La panoplie de mesures et l'intensité du soutien sont très différents entre les pays de l'OCDE et les économies émergentes

La part du soutien dans le revenu agricole, exprimé en pourcentage des recettes agricoles brutes (**RAB**), n'a cessé de diminuer dans les pays de l'OCDE (Graphique 2.5). De fait, la croissance du secteur diminue au fil du temps l'ampleur du soutien dans les revenus agricoles. La situation dans les économies émergentes est plus nuancée, le niveau du soutien (entraîné par la **Chine**) progressant à un rythme très proche de l'augmentation des RAB (Graphique 2.5).

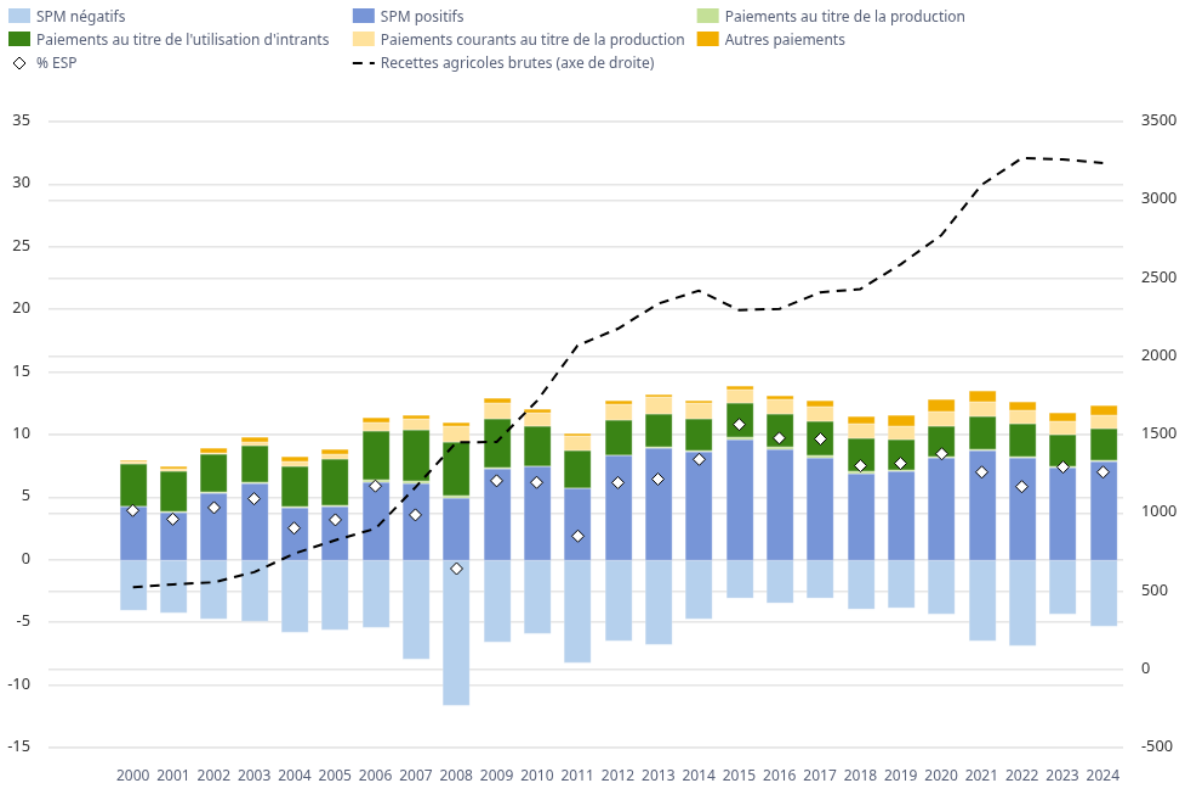
Dans la zone OCDE, l'ESP en pourcentage atteignait en moyenne 13 % en 2022-24, contre 18 % en 2010-12 et 28 % en 2000-02. Dans les économies émergentes, elle était de 6.7 % en moyenne en 2022-24, contre 3.8 % en 2000-02. Ces pourcentages moyens incluent en outre les effets du SPM négatif. Si l'on fait abstraction de ce dernier, l'ESP en pourcentage dans les économies émergentes s'établissait à 12.2 % en 2022-24, ce qui est proche de la moyenne de l'OCDE, quoique toujours en deçà.

Le SPM constitue la principale forme de soutien, dans l'OCDE comme dans les économies émergentes. Cela dit, les pays de l'OCDE ont tendance à utiliser plus souvent le soutien budgétaire au titre de la superficie, alors que les économies émergentes optent davantage pour le soutien au titre des intrants et le SPM négatif. Dans les pays de l'OCDE, le SPM en pourcentage du soutien total a diminué entre 2000 et 2024. Le SPM positif est en hausse dans les économies émergentes, principalement en **Chine**. Le soutien budgétaire dans les économies émergentes est de moins en moins dominé par le soutien au titre des intrants (qui est considéré comme l'une des mesures pouvant créer le plus de distorsions).

Graphique 2.5. La hausse des recettes agricoles a fait baisser la part du soutien dans le revenu agricole



Economies émergentes, évolution de l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) en %, 2000-24, en pourcentage (axe de gauche) et en milliards USD (axe de droite)



Note : SPM désigne le soutien des prix du marché. Le total pour l'OCDE ne comprend pas les pays de l'UE non membres de l'OCDE. La Lettonie et la Lituanie sont incluses à partir de 2004. Les 11 économies émergentes sont l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil, la Chine, la Fédération de Russie, l'Inde, l'Indonésie, le Kazakhstan, les Philippines, l'Ukraine et le Viet Nam.
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

En 2022-24, dans les 54 pays couverts par le présent rapport, les deux tiers du soutien positif aux producteurs – soit 410 milliards USD sur 624 milliards USD par an – prenaient la forme de mesures considérées comme pouvant générer le plus de distorsions de la production et des échanges (8.3 % des recettes agricoles brutes). Au sein de l'OCDE, ce soutien s'est élevé à 95 milliards USD (soit 5.7 % des RAB), tandis que dans les 11 économies émergentes, les transferts aux producteurs se sont montés à 314 milliards USD par an (10 % des RAB). Par ailleurs, les politiques conduisant à la baisse des prix intérieurs se sont traduites en 2022-24 par une taxation implicite de 179 milliards USD (3.6 % des RAB) qui, tout en bénéficiant aux consommateurs, génère également un effet de distorsion.

Les politiques publiques peuvent entraîner la hausse ou la baisse du prix à la consommation des produits alimentaires

Les mesures en faveur des consommateurs peuvent avoir des objectifs variés, et l'impact global du soutien à l'agriculture sur les consommateurs est étroitement lié aux mesures axées sur les producteurs. Ces dernières peuvent soit accroître le prix des aliments (en taxant le consommateur), soit le réduire (en soutenant le consommateur) (Encadré 2.3). En termes nets pour l'ensemble des pays examinés dans ce rapport, le soutien public a augmenté le prix à la consommation des produits agricoles de 3.2 % par rapport à la valeur des dépenses brutes de consommation mesurée aux prix au départ de l'exploitation (**ESC en %**) en moyenne sur la période 2022-24 (Graphique 2.6)[4].

Encadré 2.3. Composantes de l'estimation du soutien aux consommateurs

L'estimation du soutien aux consommateurs se compose de trois éléments définis en fonction de la source et de la destination des transferts.

- **Transferts des consommateurs aux producteurs.** La principale composante de l'ESC dans la plupart des pays est le SPM, qui accroît les prix intérieurs. Le consommateur paie les produits alimentaires plus cher, et le producteur est rétribué davantage pour sa production ; le transfert va donc du consommateur au producteur (c'est donc une taxation implicite du consommateur). Le transfert peut aussi être inversé lorsque les prix intérieurs sont maintenus à un bas niveau : le SPM négatif est un transfert du producteur vers le consommateur (donc un soutien à ce dernier). Certains pays utilisent un panachage de SPM positif et négatif, mais il est plus courant dans la zone OCDE que le SPM ait uniquement lieu du consommateur vers le producteur.
- **Autres transferts des consommateurs.** Ces transferts relèvent également des mesures de SPM. Lorsqu'un pays utilise le SPM pour augmenter le prix intérieur d'un produit et que ce pays est importateur net du produit, l'État est le bénéficiaire des transferts sous la forme des recettes provenant des droits de douane prélevés sur le produit importé.
- **Transferts des contribuables aux consommateurs.** Les politiques budgétaires (qui sont financées par le contribuable) aboutissent à des transferts au consommateur, par exemple sous la forme d'une réduction du prix des repas scolaires ou des programmes d'assistance nutritionnelle. Il s'agit, dans la plupart des pays, de la composante la plus faible de l'ESC.

En 2022-24, les transferts des consommateurs aux producteurs ont atteint en moyenne 77 milliards USD dans les pays de l'OCDE et 117 milliards USD dans les 11 économies émergentes. Les transferts des consommateurs aux contribuables (essentiellement les recettes provenant des droits de douane appliqués aux produits importés destinés à la consommation) se sont élevés au total à 22 milliards USD dans la zone OCDE et à 53 milliards USD dans les économies émergentes.

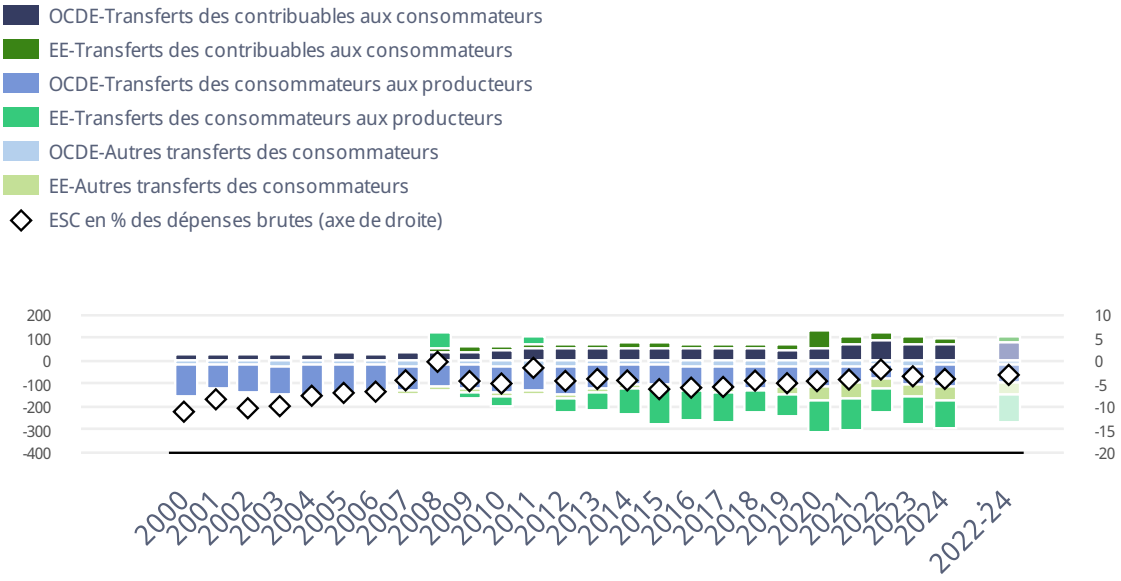
Le soutien budgétaire aux consommateurs a connu une envolée dans la période qui a suivi l'apparition de la pandémie de COVID-19 ; il était en hausse de 57 %, en 2020-24, par rapport à la décennie précédente (109 milliards USD contre 69 milliards USD). Il s'est tassé en 2024. Cette même année, le soutien budgétaire aux consommateurs se montait au total à 96 milliards USD pour l'ensemble des pays examinés dans ce rapport, contre 101 milliards USD en 2023. Comme pour le soutien global, l'augmentation observée sur la période qui a suivi la pandémie est plus marquée dans les économies émergentes (où elle peut atteindre 85 %) que dans les pays de l'OCDE (45 % maximum). Dans le groupe des économies émergentes, l'**Inde** compte à elle seule pour environ 91 % du soutien budgétaire apporté aux consommateurs. Parmi les pays de l'OCDE, les **États-Unis** sont le plus gros fournisseur d'aide alimentaire aux consommateurs à faible revenu (à hauteur de 98.6 % des transferts budgétaires aux consommateurs de la zone OCDE).

Un grand nombre d'économies émergentes cherchent à trouver un équilibre entre le soutien aux producteurs et aux consommateurs. Les économies émergentes forment un groupe hétérogène : certaines mettent en place principalement un SPM positif qui bénéficie aux producteurs (**Chine**), et d'autres un SPM majoritairement négatif bénéficiant aux consommateurs (l'**Inde** et l'**Argentine**) ; certaines utilisent un panachage de SPM positif et négatif selon les produits (le **Kazakhstan** et l'**Indonésie**), tandis que d'autres n'ont presque pas recours au SPM (**Brésil**). Certains pays s'emploient à maintenir les prix à la consommation à l'intérieur d'une certaine fourchette par des transferts budgétaires, la distribution de produits alimentaires à des conditions préférentielles, ou d'autres interventions. L'**Inde**, par exemple, a mis sur pied un important programme de distribution publique de céréales destinées à l'alimentation humaine.

Dans les pays de l'OCDE, la taxation implicite des consommateurs a fortement baissé. L'effet des politiques publiques sur les prix à la consommation a considérablement diminué, puisque l'ESC en % est passée de -18.1 % au début des années 2000 à seulement -1.9 % en 2022-24. À l'inverse, dans les économies émergentes, l'ESC en % est passée de presque zéro il y a 20 ans à -4.1 % en moyenne en 2022-24. Cette évolution s'explique en grande partie par l'augmentation du SPM à partir de 2012 (année où le SPM a plus ou moins doublé en **Chine**).

Graphique 2.6. Les consommateurs sont visés par toutes sortes de mesures qui soit leur apportent un soutien, soit les taxent implicitement

Composition de l'estimation du soutien aux consommateurs (ESC), OCDE et économies émergentes, 2000-24, en milliards USD (axe de gauche) et en pourcentage des dépenses brutes (axe de droite)



Note : L'ESC ou estimation du soutien aux consommateurs est la différence entre les composantes positives et négatives. Le total pour l'OCDE ne comprend pas les pays de l'UE non membres de l'OCDE. Les 11 économies émergentes sont l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil, la Chine, la Fédération de Russie, l'Inde, l'Indonésie, le Kazakhstan, les Philippines, l'Ukraine et le Viet Nam.
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

L'amélioration des infrastructures est un objectif majeur des administrations publiques

Les mesures qui visent à soutenir le secteur agricole dans son ensemble et ne sont pas dirigées vers les producteurs ou les consommateurs à titre individuel sont désignées sous l'appellation de « services d'intérêt général ». Les investissements dans ces services peuvent aider le secteur agricole à devenir plus productif, plus durable et plus résilient. Les dépenses d'infrastructures peuvent ainsi servir à entretenir les canaux d'irrigation ou les réservoirs, ou à mettre en place des entrepôts sur les sites portuaires ou ferroviaires pour faciliter l'acheminement et la commercialisation des produits et réduire le gaspillage. Les services d'intérêt général comprennent aussi, entre autres, les inspections destinées à garantir la qualité et l'innocuité des produits alimentaires ou à lutter efficacement contre les nuisibles et les maladies, les investissements dans les connaissances et l'innovation, ainsi que les investissements institutionnels qui soutiennent les associations agricoles ou aident les producteurs à vendre leurs produits sur le marché intérieur et à l'étranger. Le financement public de la R-D agricole peut être bénéfique à l'infrastructure du

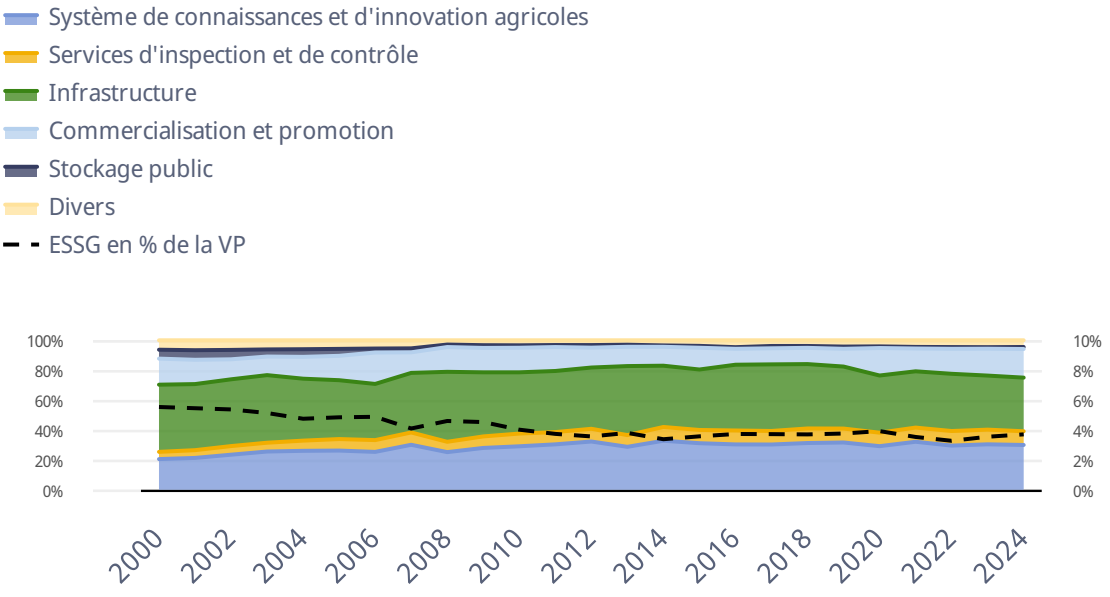
savoir, encourager la recherche répondant à des objectifs d'intérêt public et venir en complément des activités de recherche privée (OCDE, 2019[14]).

Dans les pays examinés, le soutien aux services d'intérêt général dans le secteur agricole (**ESSG**) a atteint en moyenne 112 milliards USD par an sur la période 2022-24. Cela représente environ 2.4 % de la valeur de la production agricole, soit moins qu'en 2000-02 (4.7 %). Dans les pays de l'OCDE, l'ESSG s'est établie à 3.5 % de la valeur de la production, cédant 2 points de pourcentage par rapport à 2000-02, tandis qu'elle était de 1.9 % dans les économies émergentes, en baisse de 1.7 point de pourcentage (Graphique 2.7).

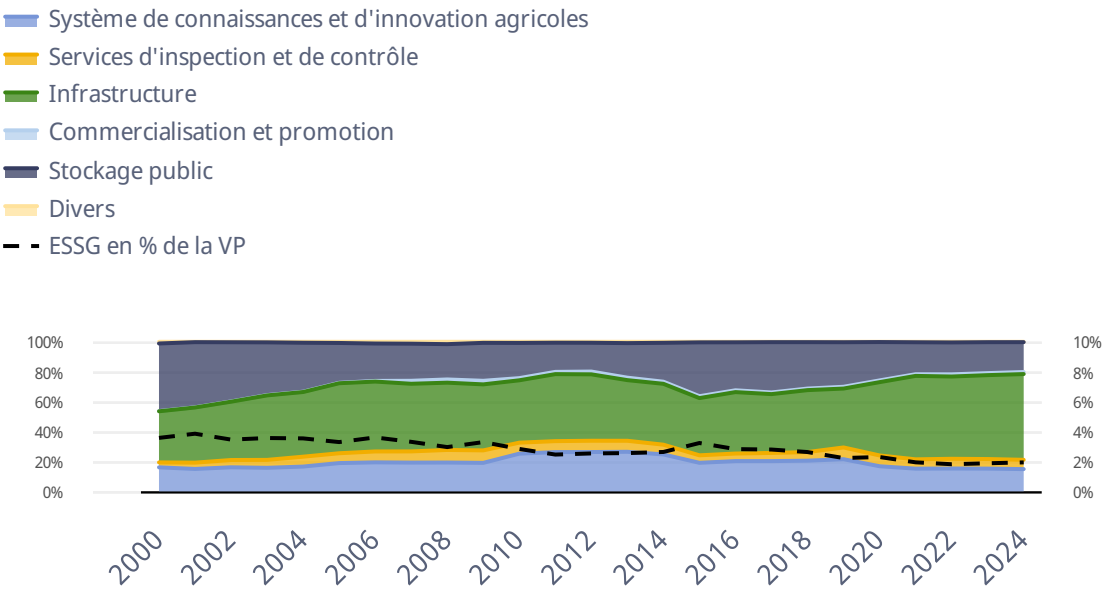
Les dépenses d'infrastructures constituent la principale composante de l'ESSG : bien que leur part diminue dans l'OCDE (37 % en 2022-24), elle augmente dans les économies émergentes (56 % en 2022-24). Le stockage public représente un poste important dans les économies émergentes (21 % de l'ESSG), mais il est peu utilisé dans les pays de l'OCDE depuis le milieu des années 2000 (1.2 %)[5]. Ces derniers consacrent une part plus importante des dépenses relevant de l'ESSG à la commercialisation et à la promotion (18 % environ), à l'inverse des économies émergentes (1.4 %). Les dépenses destinées aux systèmes de connaissances et d'innovation agricoles se sont élevées à 25 milliards USD. Elles ont représenté 30 % de l'ESSG dans les pays de l'OCDE mais seulement 15 % dans les économies émergentes, où la part de ces dépenses ne cesse de diminuer après avoir atteint un niveau record de 26 % en 2013. Rapportées à la valeur de la production agricole, ces dépenses représentaient 1.1 % dans la zone OCDE, mais seulement 0.3 % dans les économies émergentes en 2022-24.

Graphique 2.7. Les dépenses d'infrastructures constituent la principale composante de l'ESSG

OCDE: composition de l'estimation du soutien aux services d'intérêt général(ESSG), 2000-24, par composante (zone colorée, axe de gauche) et en pourcentage de la valeur de la production (ligne en pointillés, axe de droite)



Économies émergentes: composition de l'estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG), 2000-24, par composante (zone colorée, axe de gauche) et en pourcentage de la valeur de la production (ligne en pointillés, axe de droite)



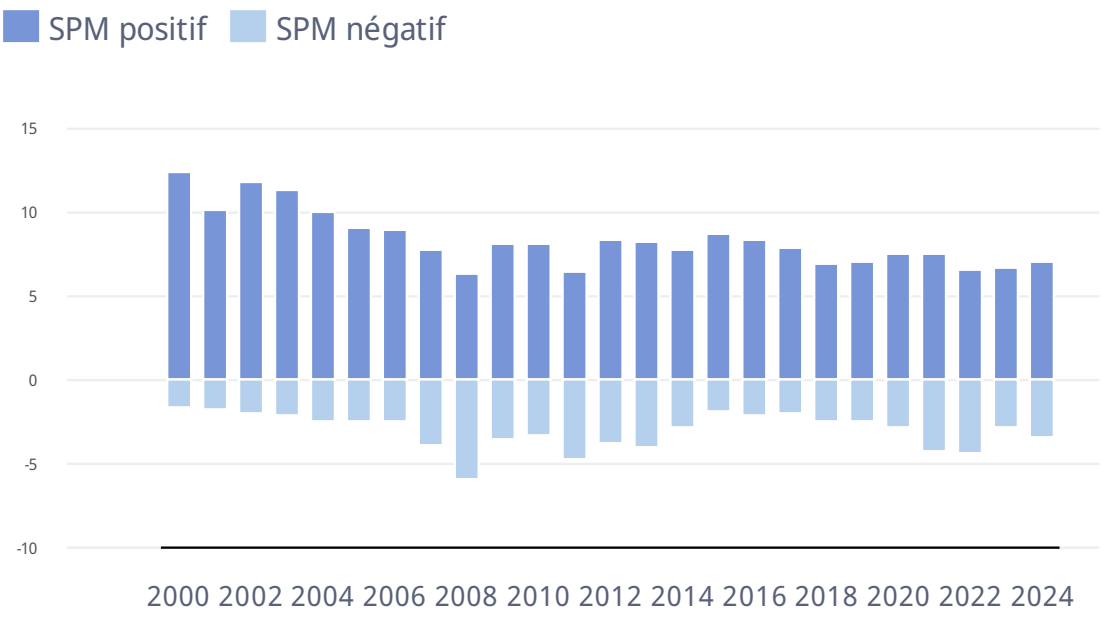
Note : Le total pour l'OCDE ne comprend pas les pays de l'UE non membres de l'OCDE. Les 11 économies émergentes sont l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil, la Chine, la Fédération de Russie, l'Inde, l'Indonésie, le Kazakhstan, les Philippines, l'Ukraine et le Viet Nam.
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Qu'il soit positif ou négatif, le SPM a augmenté en 2024

D'après les premières estimations, le soutien des prix du marché net a diminué en 2024. La raison à cela est que le SPM positif a augmenté de quelque 21 milliards USD et que le SPM négatif s'est accru de 31 milliards USD (Graphique 2.8). Le soutien des prix du marché reflète certes les politiques en place concernant les échanges et le marché intérieur, mais il peut aussi varier en fonction des fluctuations des prix mondiaux ou des évolutions de la production ; par conséquent, l'évolution du SPM n'est pas forcément le signe de la modification des politiques sous-jacentes (Encadré 2.4). Le SPM négatif s'est accru dans la plupart des pays qui y ont beaucoup recours, même si c'est l'**Inde**, son principal utilisateur, qui définit la tendance générale. Dans l'ensemble, l'écart entre les prix intérieurs et les prix mondiaux s'est resserré depuis vingt ans. Tous pays confondus, les prix perçus par les producteurs étaient supérieurs de 4 % aux prix sur les marchés mondiaux en 2022-24, soit un écart de 9 points de pourcentage par rapport aux 13 % de 2000-02.

Graphique 2.8. Hausse du SPM, positif ou négatif, en 2024

Évolution du soutien des prix du marché, 2000-24, en pourcentage des recettes agricoles brutes



Note : Le soutien des prix du marché, positif et négatif, concerne l'ensemble des 54 pays et des produits considérés.
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Encadré 2.4. Comprendre le soutien des prix du marché

Le soutien des prix du marché (SPM) est l'estimation du gain ou de la perte enregistré par les producteurs agricoles en cas d'écart entre les prix intérieurs et les prix mondiaux. L'écart de prix est calculé en mesurant la différence entre le prix effectif sur le marché intérieur et celui qui aurait été payé aux producteurs en l'absence de mesure ayant un effet de distorsion sur les prix (OCDE, 2016[15]).

L'écart de prix pour un produit donné mesure la différence entre deux prix : le prix intérieur moyen et le prix de référence calculé au même niveau dans la chaîne de valeur (généralement au départ de l'exploitation). Ce prix de référence correspond au prix à la frontière du pays, c'est-à-dire au prix à l'importation (pour les produits dont le pays est importateur net) ou à l'exportation (pour ceux dont il est exportateur net). Le prix de référence peut être observé directement, calculé à partir des prix pratiqués dans des pays comparables ou voisins ou, plus rarement, dérivé des données sur les droits de douane ou les taxes à l'exportation.

Si l'écart de prix est tel que le prix intérieur est deux fois plus élevé que le prix de référence, le SPM en pourcentage des recettes agricoles brutes pour le produit est de 50 %, et les producteurs perçoivent des revenus deux fois supérieurs (en supposant qu'aucune autre forme de soutien n'est dispensée). Si le prix intérieur est cinq fois supérieur au prix à la frontière, le SPM équivaut à 80 % des recettes agricoles brutes pour le produit. En cas de SPM négatif, si le prix intérieur représente la moitié du prix mondial (ce qui équivaut à une taxe de 50 %), le SPM en pourcentage des recettes agricoles brutes par produit s'établit à -100 %. L'écart de prix peut être influencé par les évolutions qui se produisent sur le marché (comme les fluctuations des taux de change se répercutant sur les prix mondiaux exprimés

en monnaie locale), de sorte qu'une variation du SPM n'est pas toujours imputable à une modification des politiques publiques.

L'écart de prix est calculé uniquement s'il existe des mesures de nature à le créer, par exemple des dispositions aux frontières qui restreignent ou encouragent les importations ou les exportations, ainsi que des prix d'intervention sur le marché intérieur pour les achats et les ventes des organismes publics. Si aucune mesure de ce type n'est mise en œuvre dans un pays donné, l'écart de prix est considéré comme nul. Le calcul de l'écart de prix pour un produit particulier tient compte des différences relatives aux caractéristiques du produit et des marges de transformation et de transport, de façon à comparer ce qui est comparable.

Le SPM n'est pas un indicateur des dépenses publiques, mais une estimation des transferts implicites ou explicites. À ce titre, les estimations du SPM publiées par l'OCDE diffèrent souvent de celles qui sont réalisées par d'autres organisations comme l'Organisation mondiale du commerce, et ne doivent pas leur être assimilées, les concepts utilisés pour calculer ces autres indicateurs pouvant être très différents malgré des appellations similaires.

Source : OCDE (2020[16]).

Le SPM positif aux producteurs découlant de la majoration des prix intérieurs par rapport aux prix de référence s'est élevé à 334 milliards USD par an en moyenne en 2022-24 dans l'ensemble des économies examinées (ce qui représente 6.7 % des recettes agricoles brutes annuelles). À la même période, le SPM négatif résultant des mesures qui réduisent les prix intérieurs a atteint 179 milliards USD, soit 3.6 % des recettes agricoles brutes. Les droits de douane/contingents tarifaires sur les importations et les prix de soutien minimums sont les mesures les plus fréquemment appliquées qui donnent lieu à un SPM positif ; à l'inverse, les restrictions, quotas, interdictions ou taxes frappant les exportations sont les dispositifs les plus utilisés pour générer un SPM négatif.

Un quart seulement du soutien est subordonné au respect d'exigences particulières

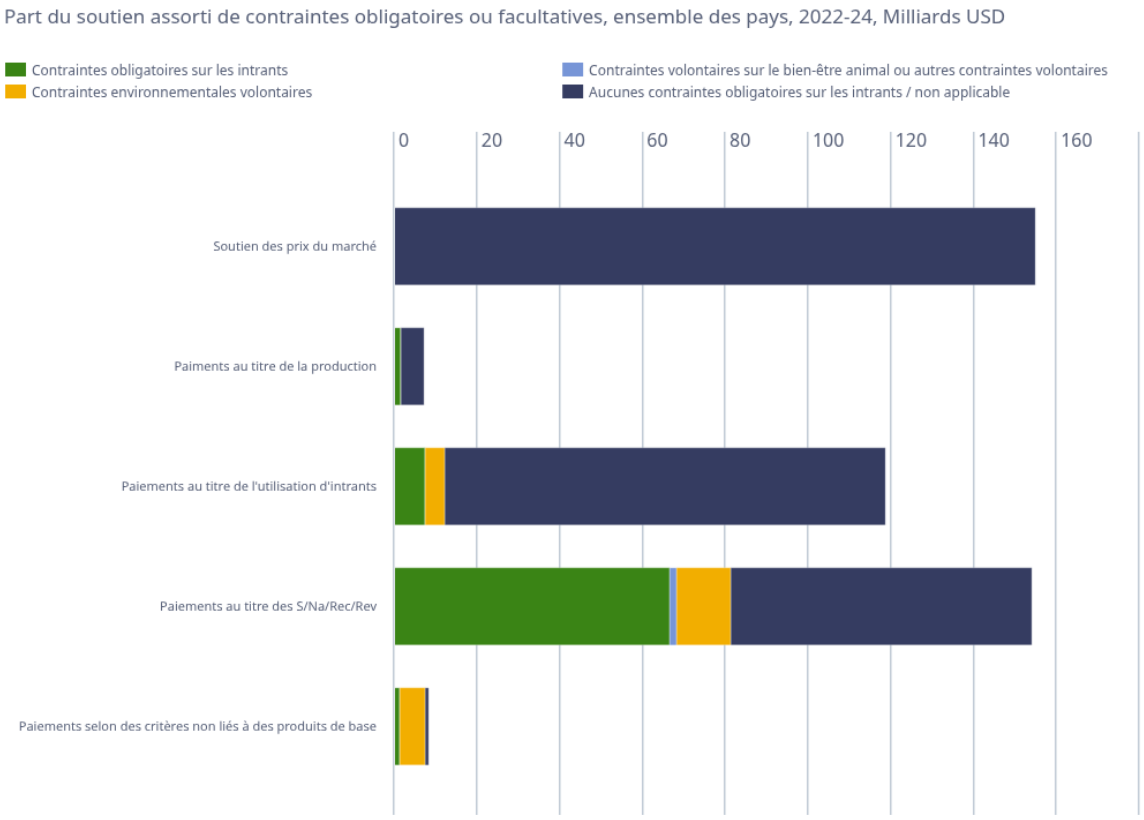
Les paiements aux producteurs sont souvent conditionnels, c'est-à-dire subordonnés au respect de certaines conditions par les agriculteurs. Ces conditions peuvent correspondre à des actions « obligatoires » ou « facultatives ». Les actions obligatoires relatives aux intrants sont notamment l'obligation de se conformer à des lois ou règlements en vigueur, alors que les actions facultatives vont au-delà du respect des obligations légales et consistent pour les producteurs à adopter ou abandonner certaines pratiques en échange d'un paiement. Les contraintes facultatives sur les intrants sont à leur tour divisées en trois sous-catégories selon qu'elles se rapportent i) à des pratiques environnementales, ii) au bien-être animal ou iii) à d'autres pratiques. En **Suisse**, par exemple, un paiement par tête d'animal est versé aux élevages dans lesquels les systèmes de stabulation offrent aux animaux un certain espace pour se mouvoir librement, ainsi que d'autres avantages (*Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux*). Le soutien des prix du marché ne peut être subordonné à de telles contraintes, les producteurs ne pouvant se voir interdire la possibilité de bénéficier de prix plus élevés sur le marché intérieur. Les paiements budgétaires, en revanche, peuvent être subordonnés au respect de prescriptions obligatoires ou facultatives relatives aux intrants, et le sont d'ailleurs souvent.

En 2022-24, 23 % du soutien fourni dans les pays étudiés dans ce rapport était assorti de contraintes, qui étaient en majorité des contraintes obligatoires sur les intrants (17 % du soutien). Ce chiffre représente une progression par rapport aux 12 % de 2000-02. Les transferts aux producteurs étaient pour 5 % subordonnés au respect de contraintes environnementales facultatives, tout comme en 2000-02, et pour environ 1 % au respect d'autres exigences (Graphique 2.9). Les exigences s'appliquent presque toujours à des formes de soutien reposant sur des critères non liés aux produits de base. Plus de la moitié des paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou des revenus sont subordonnés

à certaines obligations. Les paiements au titre de l'utilisation d'intrants sont moins souvent (11 % des cas environ) conditionnés à des contraintes sur les intrants.

Graphique 2.9. Lorsque des contraintes sur les intrants existent, elles se réfèrent souvent à des lois déjà en vigueur





Note : S/Na/Rec/Rev : superficies cultivées/nombre d'animaux/recettes/revenus. Les paiements au titre des S/Na/Rec/Rev se divisent en trois catégories : 1. Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise, 2. Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise, et 3. Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative. Les données pour l'ensemble des pays se rapportent aux pays de l'OCDE, aux pays de l'UE non membres de l'OCDE et aux économies émergentes suivantes : Afrique de Sud, Argentine, Brésil, Chine, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Kazakhstan, Philippines, Ukraine et Viet Nam.
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Suivi de la politique agricole (base de données), https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Certains produits de base bénéficient d'un soutien particulier

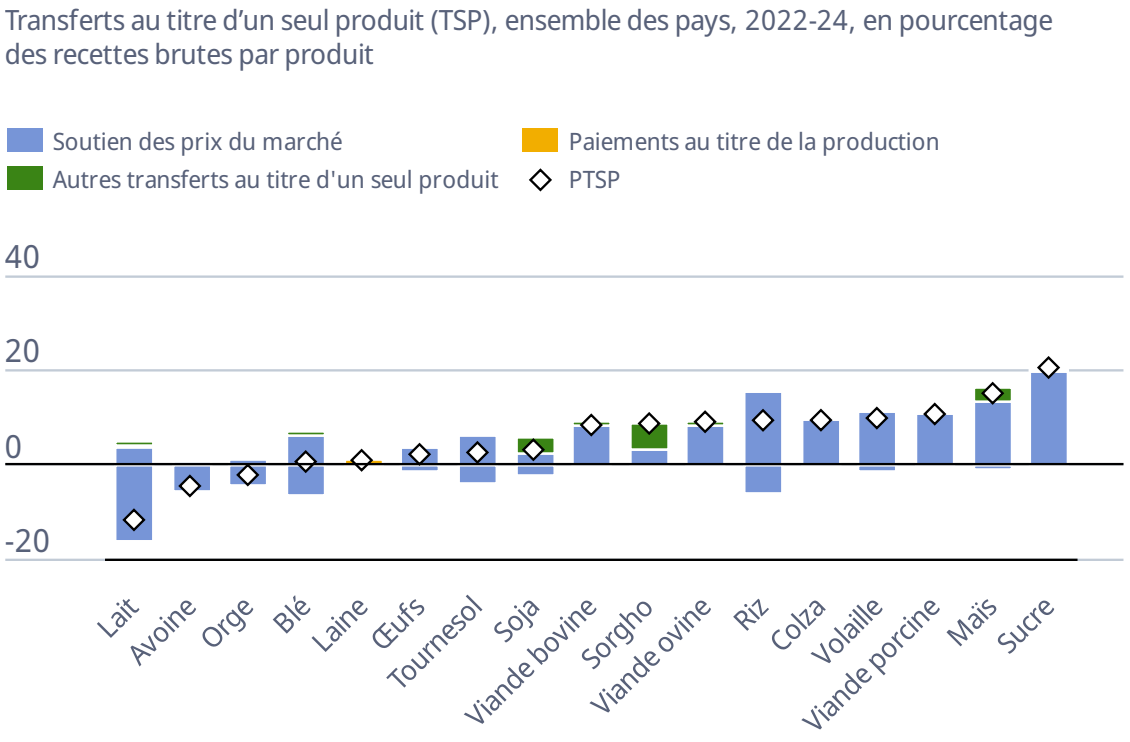
Les politiques publiques ciblent souvent des produits de base particuliers. Ainsi, l'application de droits de douane sur les importations de blé se traduit par un soutien des prix du marché qui avantage les producteurs intérieurs de blé et non ceux d'autres produits. De par leur conception, les mesures aboutissant à un SPM et à des paiements au titre de la production sont axées sur des produits spécifiques, ce qui n'est pas forcément le cas des autres transferts budgétaires. À titre d'exemple, les mesures qui prévoient des paiements au titre de l'utilisation d'intrants ou d'autres facteurs de production sont souvent formulées de façon à s'appliquer à un seul produit (comme une subvention accordée uniquement pour la production de maïs, ou un paiement versé par tête de bétail). La valeur totale de ces paiements, SPM inclus, est regroupée par produit sous la rubrique des transferts au titre d'un seul produit (**TSP**).

Les TSP sont particulièrement élevés pour le sucre, le maïs et le riz, puisqu'ils ont représenté plus de 15 % des recettes agricoles brutes enregistrées pour chacun de ces produits en 2022-24 (Graphique 2.10). Les niveaux de soutien par produit sont toutefois très variables selon les pays examinés. Dans le cas du sucre et du maïs, les TSP sont presque toujours positifs, ce qui indique que dans la plupart des pays, les mesures correspondantes ciblent en priorité les producteurs de ces produits. Dans le cas du riz, le soutien est plus mitigé. Si le soutien bénéficie largement aux producteurs (avec des TSP positifs équivalant à 18 % des recettes brutes par produit), on relève aussi un soutien significatif aux consommateurs sous la forme d'un

SPM négatif équivalant à environ 6 % des recettes brutes par produit. Le riz et le sucre sont deux produits de base (dits « blancs ») ayant toujours bénéficié d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics (Encadré 2.5).

Pour certains produits, les pays poursuivent clairement des objectifs différents. Pour l'ensemble des 54 pays et économies examinés dans le présent rapport, les TSP nets sont proches de zéro pour le blé, les œufs, le tournesol et le soja, en conséquence de SPM à la fois fortement positifs et négatifs (ainsi que d'autres TSP). En 2022-24, les SPM positifs et négatifs combinés se montaient à 13 % des RAB dans le cas du blé. Ils étaient de 11 % pour le tournesol, de 5 % pour les œufs et de 8 % pour le soja. Vu sous cet angle, les produits qui retiennent globalement le plus l'attention des pouvoirs publics sont (dans l'ordre) le riz, le lait, le sucre, le maïs, le blé et la volaille. Certains pays s'emploient à relever les prix de ces produits, d'autres à les baisser.

Graphique 2.10. Le sucre, le maïs et le riz bénéficient d'un important soutien spécifique



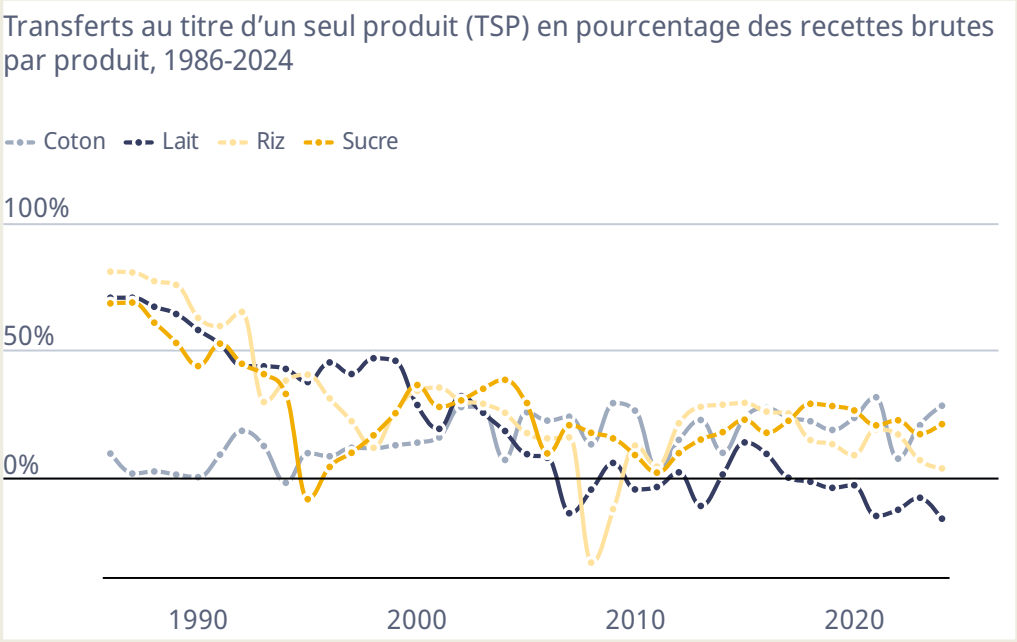
Note : Les données correspondent au total pour l'ensemble des pays, à savoir tous les pays de l'OCDE, les pays de l'UE non membres de l'OCDE et les 11 économies émergentes. Les produits sont classés en fonction de leur pourcentage net de transferts au titre d'un seul produit (PTSP).
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Encadré 2.5. Quel traitement est appliqué aux produits dits « blancs » ?

Les produits dits « blancs » – sucre, riz, lait et coton – ont traditionnellement eu tendance à recueillir une part importante du soutien public dans de nombreux pays. Ainsi, entre 2002 et 2005, le coton représentait 2 % de la valeur de la production aux États-Unis, mais bénéficiait de 22 % des aides publiques (Sumner et Buck, 2007[17]). Le riz et le sucre occupent toujours les premiers rangs de la liste des produits bénéficiant de la majeure partie des TSP en pourcentage des recettes par produit ; en revanche, le lait se place à l'autre extrémité du classement avec des SPM négatifs importants, ce qui en fait l'un des produits de base les plus fortement « taxés ». Est-il toujours pertinent de considérer ces produits comme un tout et un groupe important pour l'action des décideurs dans le domaine agricole ?

Dans les années 1980, alors que la guerre commerciale des produits agricoles était à son paroxysme, le soutien au riz, au lait et au sucre représentait 70-80 % des recettes (Graphique 2.11). En 1986, sur cinq dollars perçus par les producteurs de riz, quatre provenaient des mesures de soutien. Le coton ne faisait pas encore l'objet du même degré de soutien, même si la tendance à la hausse s'est poursuivie jusque dans les années 2000, période à partir de laquelle le soutien est resté relativement stable, aux alentours de 25 % des recettes. Les hauts niveaux de soutien dont bénéficiaient le sucre, le lait et le riz n'étaient pas tenables, raison pour laquelle des cycles successifs de négociations commerciales et de réformes ont considérablement réduit le soutien affecté à ces produits. L'ajout de nouveaux pays moins enclins à apporter un soutien dans le cadre de l'ESP est un autre facteur ayant influencé cette tendance ; pendant les premières années, la base de données n'incluait que des membres de l'OCDE.

Graphique 2.11. Les différentes trajectoires des produits « blancs »



Note : Les pourcentages correspondent au total des TSP pour chaque produit indiqué. Les données commencent en 1986 pour tous les pays, sauf les suivants : 1990 pour l'Indonésie ; 1992 pour la Colombie ; 1993 pour la Chine ; 1994 pour l'Afrique du Sud ; 1995 pour le Costa Rica, le Kazakhstan et le Brésil ; 1997 pour l'Argentine ; enfin, 2000 pour l'Inde, les Philippines et le Viet Nam.
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Le lait est le produit ayant connu les changements les plus radicaux. Compte tenu de sa faible transportabilité et des imposantes barrières commerciales en place, le lait n'a jamais été un produit très échangé. L'évolution du marché au fil du temps s'est traduite par une baisse du SPM dans les pays où il était traditionnellement utilisé, tandis que d'autres pays ont accru leur soutien aux consommateurs de lait, de telle sorte que périodiquement depuis 2007 et régulièrement depuis 2018, le SPM pour le lait a été globalement négatif.

Si les produits dits « blancs » peuvent encore être considérés comme sensibles dans de nombreux pays, il n'est plus vrai qu'ils bénéficient de mesures de soutien exceptionnelles. Il est donc peut-être temps de revoir cette catégorie de produits.

Note : Pour un historique des guerres commerciales évoquées, se reporter à https://ers.usda.gov/sites/default/files/_laserfiche/publications/41764/54007_ages8923.pdf?v=32146

Le soutien au titre d'un seul produit peut influencer les choix de production en modifiant le rendement relatif de certains produits ou groupes de produits. Ainsi, un paiement par balle de coton produite peut conduire à l'extension de la surface des plantations de coton au détriment d'autres cultures. C'est pourquoi le soutien axé sur quelques produits en particulier peut avoir plus d'effets de distorsion sur la production qu'un niveau de soutien équivalent réparti de façon égale entre plusieurs produits ou ne visant pas spécifiquement un seul produit. Ce soutien peut nuire à la capacité d'adaptation des producteurs lorsqu'il tend à les dissuader d'abandonner un produit donné en cas de modification des conditions de culture.

Conclusions

Le soutien global reste plus élevé qu'avant la pandémie en termes nominaux. Les mesures les plus susceptibles de provoquer des distorsions demeurent prépondérantes

Au cours des cinq dernières années, le soutien global à l'agriculture, estimé à prix courants, est resté au-dessus du niveau qui était le sien avant la pandémie de COVID-19 et sa répartition n'a que peu évolué. Le soutien au secteur s'est élevé en moyenne à quelque 842 milliards USD par an au cours de la période 2022-24. Il continue d'être apporté majoritairement via des instruments considérés comme susceptibles de créer le plus de distorsions sur le marché et les échanges, dont la part est restée stable. Les pouvoir publics devraient réformer et réorienter, voire retirer progressivement si possible, les formes de soutien qui créent le plus de distorsions, en particulier le SPM et le soutien basé sur l'utilisation sans contraintes d'intrants variables. Les recherches de l'OCDE donnent à penser que, dans la mesure où elles sont ciblées et adaptées à l'objectif visé, les formes de soutien qui créent le moins de distorsions participent à une utilisation plus efficiente des ressources publiques. La réforme ira dans le bon sens si elle consiste à privilégier des mesures dont le bénéfice n'est plus à démontrer sur le plan de la durabilité et qui permettront au système commercial international d'équilibrer les approvisionnements alimentaires entre les régions excédentaires et les régions déficitaires.

Le soutien aux producteurs diminue en proportion de la valeur de la production agricole

Malgré une évolution à la hausse (non corrigée de l'inflation), le soutien aux producteurs représente un moindre pourcentage des RAB, car la valeur de la production a augmenté. En 2024, ce soutien représentait 9 % des RAB, contre 18 % en 2000-02. C'est là une évolution positive pour les échanges internationaux car les formes de soutien susceptibles de créer le plus de distorsions pèsent moins lourd dans l'économie agricole, ce qui crée de meilleures conditions pour la concurrence commerciale mondiale. Il n'en reste pas moins que certains produits comme le riz, le sucre, le maïs et le lait continuent de faire l'objet d'un important soutien des prix du marché, qui contribue à créer des distorsions durables sur les flux commerciaux

internationaux. Il ressort de recherches menées par l'OCDE que le soutien crée davantage de distorsions lorsqu'il porte sur un nombre restreint de produits que lorsqu'il a un caractère plus général. De plus, un soutien visant des produits précis rend l'ajustement structurel plus difficile, ce qui fait que le secteur est moins à même de s'adapter à l'évolution de la conjoncture. Il conviendrait donc que les pouvoirs publics réorientent ce soutien de manière à permettre une plus grande réactivité aux conditions du marché et, plus généralement, encouragent la résilience et favorisent la préparation, notamment par des systèmes de gestion des risques conformes au cadre établi en la matière par l'OCDE.

Les mesures de soutien des prix du marché conduisent à des arbitrages entre les consommateurs et les producteurs

Le soutien aux/des consommateurs provient la plupart du temps du soutien des prix du marché (SPM). Ces mesures conduisent à des arbitrages entre le bien-être des consommateurs et celui des producteurs, les effets redistributifs obligeant souvent à engager une réforme de l'action publique. L'abandon du SPM (qui est financé majoritairement par les consommateurs) au profit d'un soutien budgétaire ciblé (qui est financé par les contribuables) pourrait atténuer ces arbitrages et accroître l'efficacité des aides, en particulier pour les groupes de consommateurs vulnérables ou à faible revenu. La réforme du SPM peut aussi être bénéfique aux producteurs. En règle générale, le SPM est relativement peu efficient pour ce qui est des transferts aux producteurs et susceptible de compliquer l'ajustement structurel du secteur, si bien que d'autres solutions pourraient s'y substituer avantageusement.

La majeure partie du soutien apporté aux producteurs n'est toujours pas subordonnée à des exigences environnementales particulières

Un quart à peine du soutien aux producteurs est assorti de contraintes, lesquelles étaient en majorité des contraintes obligatoires sur les intrants, tandis que le respect de contraintes environnementales facultatives n'intervient que dans 5 % de l'ensemble des transferts aux producteurs. Ces contraintes sont de nature à améliorer la performance environnementale du secteur, même si les modalités pratiques de mise en œuvre ont leur importance. En formulant de telles mesures, les pouvoirs publics devraient s'attacher à mettre la protection de l'environnement et l'atténuation des incidences négatives sur l'environnement en correspondance avec la promotion de l'ouverture et de la transparence des échanges agroalimentaires et avec les efforts visant à relever le triple défi auquel sont confrontés l'agriculture et les systèmes alimentaires.

Il faut investir davantage dans l'innovation

D'après les estimations, le soutien aux services d'intérêt général – autrement dit l'investissement dans les infrastructures et les services bénéfiques au secteur – ne représentait plus que 2.4 % de la valeur de la production agricole en 2022-24. Un aspect particulièrement inquiétant est la baisse des investissements en faveur des systèmes de connaissances et d'innovation agricoles par rapport à la taille du secteur, surtout dans les économies émergentes où ces investissements représentaient à peine 0.3 % de la valeur de la production agricole en 2022-24. Cette tendance compromet l'amélioration de la productivité à long terme ainsi que la préparation de l'agriculture aux défis à venir. Les travaux de l'OCDE montrent que le financement public de la R-D agricole est primordial. Ce financement public devrait garantir des fonds stables à l'infrastructure du savoir, encourager la recherche répondant à des objectifs d'intérêt public et venir en complément des activités de recherche privée. À cet égard, il conviendrait de rediriger des ressources budgétaires vers des activités d'innovation au service de la croissance durable de la productivité.

La lenteur de la réforme a des conséquences sur la productivité et la sécurité alimentaire

La faiblesse de l'investissement public dans l'innovation, combinée à la persistance des distorsions du marché, font peser une pression accrue sur les systèmes alimentaires mondiaux. Le ralentissement de la hausse de la productivité dans de nombreux pays de l'OCDE empêche de progresser dans la réalisation des objectifs stratégiques communs que sont notamment l'augmentation des revenus agricoles, l'amélioration des performances environnementales et le renforcement de la sécurité alimentaire. L'investissement public dans l'innovation reste un levier essentiel pour relancer la croissance de la productivité. Le montant total du soutien positif fourni en 2022-24, à savoir 842 milliards USD par an, montre que les administrations publiques sont disposées à verser des sommes substantielles pour aider le secteur agricole. La réorientation et l'optimisation de ce soutien pourraient favoriser une agriculture plus productive, plus résiliente et plus durable.

Références

Dewbre, J., J. Antón et W. Thompson (2001), « The Transfer Efficiency and Trade Effects of Direct Payments », *American Journal of Agricultural Economics*, vol. 83/5, pp. 1204-1214, https://doi.org/10.1111/0002-9092.00268 (consulté le 8 mars 2017). [7]

FAO (2025), *Food Outlook – Biannual report on global food markets*, FAO, Rome, https://doi.org/10.4060/cd5655en. [4]

Henderson, B. et J. Lankoski (2019), « Evaluating the environmental impact of agricultural policies »*, OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers*, n° 130, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/add0f27c-en. [10]

Lankoski, J., E. Nales et H. Valin (2025), *Assessing the impacts of agricultural support policies on the environment : Economic analysis, literature findings and synthesis*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/808f110c-en. [11]

Martini, R. (2011), « Long Term Trends in Agricultural Policy Impacts »*, OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers*, n° 45, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/5kgdp5zw179q-en. [5]

Ministère de l'Agriculture des États-Unis (2025), *Grain Transportation Report, January 30, 2025*, Ministère de l'Agriculture des États-Unis, Washington, https://doi.org/10.9752/TS056.01-30-2025. [3]

OCDE (2025), *Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, mars 2025 : Garder le cap dans l'incertitude*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/092e5f31-fr. [1]

OCDE (2025), *Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, septembre 2025 : Trouver le juste équilibre en période d'incertitude*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/519a0876-fr. [2]

OCDE (2021), *Making Better Policies for Food Systems*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/ddfba4de-en. [9]

OCDE (2020), *Politiques agricoles : Suivi et évaluation 2020 (version abrégée)*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/10578a8d-fr. [16]

OCDE (2019), *Innovation, productivité et durabilité dans le secteur agricole et alimentaire : Principales conclusions des examens par pays et leçons pour l'action publique*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/830128c5-fr. [14]

OCDE (2016), *OECD'S Producer Support Estimate and Related Indicators of Agricultural Support - Concepts, Calculations, Interpretation and Use (The PSE Manual)*, https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/topics/policy-issues/agricultural-policy-monitoring/producer-support-estimates-manual.pdf. [15]

OCDE (2010), *Gestion des risques dans l'agriculture : Une approche holistique*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9789264075337-fr. [13]

OCDE (2002), *Politiques agricoles des pays de l'OCDE : un programme de réforme constructif*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9789264299689-fr. [8]

OCDE (2001), *Market Effects of Crop Support Measures*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9789264195011-en. [6]

Sumner, D. et F. Buck (2007), *U.S. Farm Policy and the White Commodities: Cotton, Rice, Sugar and Milk*, International Food & Agricultural Trade Policy Council. [17]

Valin, H., B. Henderson et J. Lankoski (2023), « Reorienting budgetary support to agriculture for climate change mitigation : A modelling analysis »*, OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers*, n° 206, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/28248b95-en. [12]

Annexe 2.A. Définitions des indicateurs du soutien à l'agriculture de l'OCDE

Indicateurs nominaux présentés dans ce rapport[6]

Estimation du soutien aux producteurs (ESP) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts des consommateurs et des contribuables au titre du soutien aux producteurs agricoles, au départ de l'exploitation, découlant des mesures de soutien à l'agriculture, quels que soient leur nature, leurs objectifs ou leurs incidences sur la production ou le revenu agricoles. Elle comprend le soutien des prix du marché, les paiements budgétaires et les recettes budgétaires perdues, c'est-à-dire les transferts bruts des contribuables aux producteurs agricoles résultant des mesures fondées sur : le niveau effectif de la production, l'utilisation d'intrants, la superficie cultivée/le nombre d'animaux/les recettes/le revenu (en fonction ou indépendamment de leur niveau effectif), et des critères relatifs aux produits autres que les produits de base. Les catégories entrant dans l'ESP sont définies dans l'encadré 2 A.1.

Soutien des prix du marché (SPM) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts des consommateurs et des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures créant un écart entre les prix intérieurs et les prix à la frontière d'un produit agricole donné, mesurés au départ de l'exploitation. Le SPM est calculé par produit et les totaux des composantes négatives et positives sont présentés séparément s'il y a lieu en accompagnement du SPM total.

Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit (TSP aux producteurs) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts des consommateurs et des contribuables aux producteurs agricoles, mesurés au départ de l'exploitation, découlant des mesures liées à la production d'un produit particulier et subordonnant le versement du paiement au producteur à la production du produit désigné. Cette catégorie comprend des mesures à caractère plus général où les paiements sont définis par rapport à tel ou tel produit. Les TSP aux producteurs sont également calculés par produit.

Transferts au titre d'un groupe de produits (TGP) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts des consommateurs et des contribuables aux producteurs agricoles, mesurés au départ de l'exploitation, découlant des mesures octroyant des paiements sous réserve de la production d'un ou de plusieurs des produits figurant sur une liste donnée. Autrement dit, un producteur peut choisir parmi un éventail de produits et percevoir un transfert qui ne variera pas en fonction de sa décision.

Transferts au titre de tous les produits (TTP) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts des consommateurs et des contribuables aux producteurs agricoles, mesurés au départ de l'exploitation, découlant des mesures n'imposant aucune restriction sur le produit agricole produit, mais exigeant du bénéficiaire la production d'un produit de base de son choix.

Autres transferts aux producteurs (ATP) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts des consommateurs et des contribuables aux producteurs agricoles, mesurés au départ de l'exploitation, découlant de mesures non assorties d'une quelconque obligation de production de produits de base.

Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit (TSP aux consommateurs) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts des (aux) consommateurs de produits agricoles, mesurés au départ de l'exploitation, découlant des mesures liées à la production d'un produit particulier. Les TSP aux consommateurs sont également calculés par produit.

Estimation du soutien aux consommateurs (ESC) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts, au départ de l'exploitation, des (aux) consommateurs de produits agricoles découlant des mesures de soutien à l'agriculture, indépendamment de leur nature, de leurs objectifs ou de leurs incidences sur la consommation de produits agricoles. Lorsque l'ESC est négative, elle mesure la charge pour les consommateurs (taxe implicite) imputable au soutien des prix du marché (majoration des prix), dont les effets font plus que compenser ceux des subventions à la consommation qui font baisser les prix à la consommation.

Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts découlant des mesures qui créent des conditions propices au secteur agricole primaire, grâce au développement de services, institutions et infrastructures, privés ou publics, quels que soient leurs objectifs et leurs incidences sur la production et le revenu agricoles, ou sur la consommation de produits agricoles. L'ESSG inclut les mesures dont le secteur agricole primaire est le principal bénéficiaire, mais elle ne prend en compte aucun des paiements versés aux producteurs à titre individuel. Les transferts relevant de l'ESSG ne modifient pas directement les recettes perçues ou les coûts supportés par les producteurs, ni leurs dépenses de consommation. Les catégories entrant dans l'ESSG sont définies ci-dessous.

Estimation du soutien total (EST) : valeur monétaire annuelle de tous les transferts bruts des contribuables et des consommateurs découlant des mesures de soutien au secteur agricole, déduction faite des recettes budgétaires associées, quels que soient leurs objectifs et leurs incidences sur la production et le revenu agricoles, ou sur la consommation de produits agricoles.

Estimation du soutien budgétaire total (ESBT) : valeur monétaire annuelle de tous les transferts budgétaires bruts des contribuables découlant des mesures de soutien au secteur agricole, quels que soient leurs objectifs et leurs incidences sur la production et le revenu agricoles, ou sur la consommation de produits agricoles.

Recettes agricoles brutes (RAB) : valeur monétaire annuelle de la production, augmentée des transferts budgétaires versés aux producteurs individuellement (autrement dit, VP + ESP – SPM).

Recettes brutes par produit : valeur monétaire annuelle de la production d'un produit donné, augmentée des transferts budgétaires versés aux producteurs de ce produit (autrement dit, VP + TSP aux producteurs – SPM).

Indicateurs présentés sous la forme d'un ratio ou d'un pourcentage

ESP en pourcentage (ESP en %) : transferts pris en compte dans l'ESP en proportion de la valeur des recettes agricoles brutes (le soutien étant inclus dans le dénominateur).

TSP en pourcentage (TSP en %) : transferts au titre d'un seul produit exprimés en proportion de la valeur des recettes agricoles brutes pour le produit considéré (le soutien étant inclus dans le dénominateur).

Part des TSP dans l'ESP totale (%) : part des transferts au titre d'un seul produit dans l'ESP totale. Cet indicateur est également calculé par produit.

Coefficient nominal de protection des producteurs (CNP des producteurs) : rapport entre le prix moyen perçu par les producteurs (au départ de l'exploitation), y compris les paiements par tonne effectivement produite, et le prix à la frontière (mesuré au départ de l'exploitation). Le CNP des producteurs est également calculé par produit.

Coefficient nominal de soutien aux producteurs (CNS aux producteurs) : rapport entre la valeur des recettes agricoles brutes, y compris le soutien et les recettes agricoles brutes (au départ de l'exploitation) évalués aux prix à la frontière (mesurés au départ de l'exploitation).

ESC en pourcentage (ESC en %) : transferts pris en compte dans l'ESC en proportion de la valeur des dépenses consacrées à la consommation de produits agricoles (aux prix au départ de l'exploitation), nets des transferts des contribuables aux consommateurs. L'ESC en % mesure la taxe implicite (ou subvention si l'ESC est positive) à laquelle les consommateurs sont soumis par les politiques des prix agricoles.

Coefficient nominal de protection des consommateurs (CNP des consommateurs) : rapport entre le prix moyen acquitté par les consommateurs (au départ de l'exploitation) et le prix à la frontière (mesuré au départ de l'exploitation). Le CNP des consommateurs est également calculé par produit.

Coefficient nominal de soutien aux consommateurs (CNS aux consommateurs) : rapport entre la valeur des dépenses consacrées à la consommation de produits agricoles (au départ de l'exploitation) et leur valeur aux prix à la frontière.

EST en pourcentage (EST en %) : transferts pris en compte dans l'EST, exprimés en pourcentage du PIB.

ESBT en pourcentage (ESBT en %) : transferts pris en compte dans l'ESBT, exprimés en pourcentage du PIB.

ESSG en pourcentage (ESSG en %) : part des dépenses affectées aux services d'intérêt général dans l'estimation du soutien total (EST).

Part des transferts pouvant créer le plus de distorsions dans l'ensemble des transferts bruts aux producteurs (%) : somme du SPM positif, de la valeur absolue du SPM négatif, des paiements au titre de la production et des paiements au titre de l'utilisation d'intrants sans contraintes sur ces derniers, rapportée à la somme du SPM positif, de la valeur absolue du SPM négatif et du total des paiements budgétaires aux producteurs.

Encadré d'annexe 2.A.1. Définitions des catégories entrant dans l'ESP

Définitions des catégories

Catégorie A1, Soutien des prix du marché (SPM) : transferts des consommateurs et des contribuables aux agriculteurs, qui découlent des mesures créant un écart entre les prix intérieurs et les prix à la frontière d'un produit agricole donné, mesuré au départ de l'exploitation.

Catégorie A2, Paiements au titre de la production : transferts des contribuables aux agriculteurs, qui découlent des mesures fondées sur le niveau effectif de la production d'un produit agricole donné.

Catégorie B, Paiements au titre de l'utilisation d'intrants : transferts des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures fondées sur l'utilisation d'intrants :

- ***Utilisation d'intrants variables :*** paiements réduisant le coût sur l'exploitation agricole d'un intrant variable donné ou d'un ensemble d'intrants variables.
- ***Formation de capital fixe :*** paiements réduisant pour l'exploitation, le coût d'investissement dans les bâtiments agricoles, les équipements, les plantations, l'irrigation, le drainage et l'amélioration des sols.
- ***Services utilisés sur l'exploitation :*** paiements réduisant le coût de l'aide et de la formation dispensée aux agriculteurs individuels sur des questions techniques, comptables, commerciales, sanitaires et phytosanitaires.

Catégorie C, Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise : transferts des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures reposant sur le niveau effectif des superficies cultivées, nombres des animaux, recettes et revenus.

Catégorie D, Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise : transferts des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures reposant sur les superficies cultivées, nombre d'animaux, recettes et revenus ne correspondant pas à la période en cours (c'est-à-dire fondées sur un niveau antérieur ou fixe), avec obligation de produire sans spécification de produit.

Catégorie E, Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative : transferts des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures reposant sur les superficies cultivées, nombre d'animaux, recettes et revenus ne correspondant pas à la période en cours (c'est-à-dire fondées sur un niveau antérieur ou fixe), la production effective d'un produit donné n'étant pas obligatoire, mais facultative.

Catégorie F, Paiements selon des critères non liés à des produits de base : transferts des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures reposant sur :

- ***Le retrait de ressources à long terme :*** transferts au titre du retrait à long terme de facteurs de production de produits de base. Les paiements répertoriés dans cette sous-catégorie se distinguent de ceux imposant un retrait de ressources à court terme, qui dépendent de critères relatifs à la production des produits de base.
- ***La production des produits particuliers autres que les produits de base :*** transferts alloués pour l'utilisation de ressources agricoles pour produire des biens et services spécifiques autres que des produits de base, qui sont produits au-delà des quantités requises par les réglementations en vigueur.
- ***Autres critères non liés à des produits de base :*** transferts accordés à tous les exploitants de manière égale, par exemple un taux forfaitaire ou un paiement fixe.

Catégorie G, Paiements divers : transferts des contribuables aux exploitants pour lesquels l'insuffisance des informations disponibles ne permet pas de les ventiler vers les catégories appropriées.

Note : S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Définitions des étiquettes

Avec ou sans limitation de la production effective des produits de base et/ou des paiements : définit s'il existe ou non des limitations spécifiques de la production effective des produits de base associées à une mesure prévoyant des transferts à l'agriculture et s'il existe ou non des limitations des paiements sous la forme de limitations de la superficie ou du nombre d'animaux ayant droit à ces paiements. S'applique aux catégories A–F.

Avec taux de paiement variables ou fixes : tout paiement est défini comme étant soumis à un taux variable lorsque la formule déterminant le niveau du paiement réagit à une variation du prix, du rendement, des recettes ou du revenu nets, ou du coût de production. S'applique aux catégories A–E.

Avec ou sans contraintes sur les intrants : définit s'il y a ou non des obligations spécifiques concernant les pratiques agricoles liées au programme en matière de réduction, de remplacement ou d'abandon de l'utilisation des intrants ou des restrictions portant sur les pratiques agricoles autorisées. S'applique aux catégories A–F. Les paiements avec contraintes sur les intrants sont eux-mêmes subdivisés en :

- Paiements dépendant du respect de conditions de base qui sont obligatoires (avec obligatoire)
- Paiements exigeant des pratiques spécifiques allant au-delà des conditions de base et facultatives (avec facultatives).
  - Pratiques spécifiques liées aux problèmes environnementaux
  - Pratiques spécifiques liées au bien-être des animaux

- Autres pratiques spécifiques.

Avec ou sans exceptions concernant les produits de base : définit s'il y a ou non des interdictions de production de certains produits de base comme critères d'éligibilité aux paiements versés au titre des S/Na/Rec/Rev non courants. S'applique à la catégorie E.

Reposant sur la superficie cultivée, le nombre d'animaux, les recettes ou le revenu : définit l'attribut particulier (par exemple : superficie cultivée, nombre d'animaux, recettes ou revenu) sur lequel le paiement repose. S'applique aux catégories C–E.

Reposant sur un produit individuel, un groupe de produits ou tous les produits : définit si le paiement est accordé pour un produit individuel, un groupe de produits ou tous les produits. S'applique aux catégories A–D.

Facteurs de variation de l'ESP

Décomposition de l'ESP

Variation de l'ESP en pourcentage : variation en pourcentage de la valeur nominale de l'ESP exprimée en monnaie nationale. La variation en pourcentage est calculée sur les deux dernières années de la série.

Contribution du SPM aux variations de l'ESP : variation en pourcentage de l'ESP nominale, toutes les autres variables étant par ailleurs maintenues constantes.

Contribution de l'écart de prix aux variations de l'ESP : variation en pourcentage de l'ESP nominale, les variables, autres que l'écart entre prix intérieurs et prix à la frontière, étant par ailleurs maintenues constantes.

Contribution de la quantité produite aux variations en pourcentage de l'ESP : variation en pourcentage de l'ESP nominale, toutes les variables, autres que la quantité produite, étant par ailleurs maintenues constantes.

Contribution des paiements budgétaires (PB) aux variations en pourcentage de l'ESP : variation en pourcentage de l'ESP nominale, toutes les variables, autres que les PB, étant maintenues constantes.

Contribution des éléments constitutifs des PB aux variations en pourcentage de l'ESP : variation en pourcentage de l'ESP nominale, toutes les variables autres qu'un élément donné des PB, étant maintenues par ailleurs constantes. Les éléments des PB comprennent les paiements au titre de la production, les paiements au titre de l'utilisation d'intrants, les paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise, les paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise, les paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative, les paiements selon des critères non liés à des produits de base et les paiements divers.

Variation du prix à la production

Variation en pourcentage du prix à la production : variation en pourcentage du prix à la production, mesuré au départ de l'exploitation, exprimé en monnaie nationale. La variation en pourcentage est calculée sur les deux dernières années de la série.

Décomposition de la variation du prix à la frontière

Variation en pourcentage du prix à la frontière : variation en pourcentage du prix à la frontière, mesuré au départ de l'exploitation, exprimé en monnaie nationale. La variation en pourcentage est calculée sur les deux dernières années de la série.

Contribution du taux de change à la variation en pourcentage du prix à la frontière : variation en pourcentage du prix à la frontière (mesuré à la sortie de l'exploitation), exprimé en monnaie nationale, toutes les variables, autres que le taux de change entre la monnaie nationale et l'USD, étant par ailleurs maintenues constantes.

Contribution du prix à la frontière exprimé en USD aux variations en pourcentage du prix à la frontière : variation en pourcentage du prix à la frontière, mesuré à la sortie de l'exploitation, exprimé en monnaie nationale, toutes les variables, autres que le prix à la frontière, mesuré à la sortie de l'exploitation et exprimé en USD, étant par ailleurs maintenues constantes.

Note : la variation de l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) ne fait l'objet d'aucune décomposition lorsque l'ESP de l'année en cours et/ou précédente est négatif. La variation du prix à la production et la variation du prix à la frontière ne sont pas calculées en cas de soutien des prix du marché (SPM) à la fois négatif et positif au niveau des produits de base l'année précédente. Il convient de souligner que les estimations du SPM des produits de l'élevage peuvent être négatives en raison d'un SPM positif pour les produits d'alimentation animale.

Définitions des catégories entrant dans l'ESSG

Système de connaissances et d'innovation agricoles

- ***Création de connaissances agricoles :*** dépenses budgétaires au titre des activités de recherche et développement (R-D) liées à l'agriculture, et de la diffusion des données correspondantes, indépendamment du cadre institutionnel (organisme privé ou public, ministère, université, centre de recherche ou groupe de producteurs) dans lequel elles se déroulent, et quelle que soit la nature de la recherche (scientifique, institutionnelle, etc.) ou sa finalité.
- ***Transfert de connaissances agricoles :*** dépenses budgétaires au titre des établissements agricoles professionnels et des programmes agronomiques dans l'enseignement supérieur, des activités générales de formation et de conseil à l'intention des exploitants (règles de comptabilité, application de pesticides, etc.), excluant les cas individuels, et des réseaux constitués pour rassembler des données et diffuser des informations concernant la production et la commercialisation agricoles.

Services d'inspection et de contrôle

- ***Sécurité et inspection des produits agricoles :*** dépenses budgétaires au titre d'activités qui se rapportent à la sécurité et à l'inspection des produits agricoles. Seules sont visées les dépenses concernant l'inspection des produits obtenus dans le pays au premier niveau de transformation et l'inspection à la frontière des produits exportés.
- ***Lutte contre les parasites et les maladies :*** dépenses budgétaires au titre de la lutte contre les parasites et les maladies concernant les intrants et les produits agricoles (contrôle au niveau du secteur agricole primaire), et financement public des services vétérinaires et phytosanitaires (concernant les exploitations).
- ***Contrôle des intrants :*** dépenses budgétaires au titre des organismes qui exercent des activités de contrôle et de certification concernant les intrants industriels utilisés en agriculture (machines,

engrais industriels, pesticides, etc.), ainsi que les intrants biologiques (certification et contrôle des semences, par exemple).

Développement et entretien des infrastructures

- ***Infrastructures hydrauliques :*** dépenses budgétaires au titre des investissements publics dans les infrastructures hydrauliques (réseaux d'irrigation et de drainage).
- ***Stockage, commercialisation et autres infrastructures physiques :*** dépenses budgétaires au titre des investissements liés au stockage hors exploitation et de divers équipements et infrastructures de marché liés à la manutention et à la commercialisation des produits agricoles primaires (silos, installations portuaires telles que les quais et entrepôts ; marchés de gros, marchés à terme), et autres infrastructures physiques touchant à l'agriculture, dont ce secteur est le principal bénéficiaire.
- ***Infrastructure institutionnelle :*** dépenses budgétaires au titre des investissements liés à la mise en place et à la gestion de l'infrastructure institutionnelle touchant au secteur agricole (cadastres ; groupes d'utilisateurs de machines, registres de semences et d'espèces ; constitution de réseaux de financement rural ; soutien aux organisations agricoles, etc.).
- ***Restructuration des exploitations agricoles :*** paiements budgétaires touchant à la réforme des structures agricoles, au titre des stratégies d'entrée, de sortie ou de diversification (en dehors de l'agriculture).

Commercialisation et promotion

- ***Programmes collectifs de transformation et commercialisation :*** dépenses budgétaires au titre des investissements consacrés à des dispositifs et équipements collectifs de transformation, principalement au premier niveau, et de commercialisation, en vue d'améliorer les conditions de développement des marchés pour l'agriculture.
- ***Promotion des produits agricoles :*** dépenses budgétaires concernant l'assistance à la promotion collective des produits agroalimentaires (campagnes de promotion et participation à des foires internationales, entre autres exemples).
- ***Stockage public :*** dépenses budgétaires couvrant les coûts d'entreposage, de dépréciation et d'écoulement des stocks publics de produits agricoles.
- ***Divers :*** dépenses budgétaires au titre d'autres services d'intérêt général qu'il n'est pas possible de ventiler et d'affecter à l'une des catégories ci-dessus, souvent parce que les informations font défaut.

Des informations plus détaillées sur la conception, le calcul, l'interprétation et l'utilisation des indicateurs se rapportant à l'estimation du soutien aux producteurs sont données (en anglais) dans le manuel de l'ESP consultable sur le site web public de l'OCDE.

Annexe 2.B. Estimations du soutien à l'agriculture : agrégats régionaux

Tableau d'annexe 2.B.1. OCDE : estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	1986-88	2000-02	2022-24	2022	2023	2024p
Valeur totale de la production (en sortie d'exploitation)	**595 989**	**673 921**	**1 528 600**	**1 541 348**	**1 514 310**	**1 530 143**
dont : part des produits SPM (%)	71.25	70.67	73.76	76.68	73.68	70.93
Valeur totale de la consommation (en sortie de l'exploitation)	**555 726**	**664 834**	**1 383 592**	**1 383 642**	**1 410 064**	**1 357 071**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**229 677**	**217 304**	**220 396**	**203 433**	**223 719**	**234 036**
Soutien au titre de la production de produits de base	186 562	139 497	83 740	66 345	87 705	97 169
Soutien des prix du marché[1]	173 966	124 537	80 126	62 776	84 571	93 030
Soutien positif des prix du marché	178 366	125 195	80 533	62 925	84 779	93 895
Soutien négatif des prix du marché	-4 400	-658	-407	-149	-207	-865
Paiements au titre de la production	12 596	14 960	3 614	3 569	3 134	4 139
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	19 703	19 536	35 937	33 277	37 261	37 272
En fonction de l'utilisation d'intrants variables	9 262	8 018	13 516	12 854	13 765	13 928
avec contraintes sur les intrants	1 198	577	2 570	2 552	2 545	2 612
En fonction de la formation de capital fixe	6 898	5 084	12 346	10 468	13 562	13 008
avec contraintes sur les intrants	1 638	629	3 525	2 209	4 247	4 119
En fonction des services utilisés sur l'exploitation	3 544	6 434	10 075	9 955	9 933	10 336
avec contraintes sur les intrants	439	967	2 135	2 041	2 184	2 179
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	19 377	41 440	52 863	52 056	54 016	52 516
Au titre des recettes/des revenus	2 052	3 173	7 572	6 167	7 331	9 218
Au titre de la superficie cultivée/du nombre d'animaux	17 325	38 266	45 291	45 889	46 685	43 298
avec contraintes sur les intrants	4 093	16 924	37 841	39 073	37 959	36 492
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	577	71	2 301	2 423	2 194	2 285
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	2 080	13 720	37 799	43 569	35 326	34 500
Avec taux de paiement variables	181	4 318	1 258	2 699	611	463
avec exceptions sur les produits	0	4 079	1 115	2 433	531	382
Avec taux de paiement fixes	1 899	9 402	36 541	40 871	34 715	34 037
avec exceptions sur les produits	1 561	6 081	2 394	2 436	2 532	2 216
Paiements au titre de critères non liés à des produits de base	1 078	3 208	7 170	5 309	6 563	9 638
En fonction du retrait de ressources à long terme	1 076	2 902	4 231	3 711	4 224	4 759
En fonction de la production de produits particuliers autres que des produits de base	2	237	1 897	1 399	2 038	2 255
En fonction d'autres critères non liés à des produits de base	0	69	1 041	198	301	2 623
Paiements divers	300	-167	588	454	655	656
ESP en pourcentage (%)	**35.24**	**28.34**	**13.21**	**12.09**	**13.53**	**14.00**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.46**	**1.25**	**1.06**	**1.05**	**1.06**	**1.07**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.54**	**1.40**	**1.15**	**1.14**	**1.16**	**1.16**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**25 633**	**36 797**	**53 721**	**50 574**	**53 798**	**56 792**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	4 891	8 025	16 142	14 980	16 393	17 054
Services d'inspection et de contrôle	1 076	1 934	5 136	4 927	5 278	5 203
Développement et entretien des infrastructures	10 230	16 401	19 710	19 339	19 436	20 357
Commercialisation et promotion	2 159	5 781	9 663	8 455	9 666	10 869
Coût du stockage public	5 882	2 284	635	585	553	767
Divers	1 395	2 372	2 434	2 289	2 471	2 542
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**9.30**	**13.25**	**15.45**	**15.07**	**15.41**	**15.85**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-154 461**	**-116 120**	**-24 446**	**1 434**	**-32 480**	**-42 294**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-163 665	-120 710	-76 978	-60 967	-81 649	-88 318
Autres transferts des consommateurs	-22 441	-19 531	-21 832	-19 530	-23 227	-22 738
Transferts des contribuables aux consommateurs	20 168	23 587	73 593	81 650	71 599	67 529
Surcoût de l'alimentation animale	11 477	534	770	282	796	1 233
ESC en pourcentage (%)	**-28.84**	**-18.11**	**-1.87**	**0.11**	**-2.43**	**-3.28**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.50**	**1.27**	**1.08**	**1.06**	**1.08**	**1.09**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.41**	**1.22**	**1.02**	**1.00**	**1.02**	**1.03**
Estimation du soutien total (EST)	**275 477**	**277 688**	**347 710**	**335 657**	**349 116**	**358 356**
Transferts des consommateurs	186 106	140 241	98 810	80 497	104 876	111 056
Transferts des contribuables	111 812	156 978	270 732	274 689	267 468	270 039
Recettes budgétaires	-22 441	-19 531	-21 832	-19 530	-23 227	-22 738
EST en pourcentage (% du PIB)	**1.93**	**0.99**	**0.54**	**0.55**	**0.54**	**0.53**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**101 511**	**153 151**	**267 584**	**272 881**	**264 545**	**265 326**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**0.71**	**0.55**	**0.41**	**0.45**	**0.41**	**0.39**

Note : p : provisoire. CNP : coefficient nominal de protection. CNS : coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : superficies cultivées/nombre d'animaux/recettes/revenus.
Le total OCDE pour 1986-88 inclut les 38 pays membres de l'OCDE à l'exception du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, d'Israël, de la Lettonie, de la Lituanie et de la Slovénie, pour lesquels les données ne sont pas disponibles. Le total OCDE pour 2000-02 inclut les 38 pays membres de l'OCDE à l'exception de la Lettonie et de la Lituanie. L'EST en pourcentage du PIB de l'OCDE pour 1986-88 est une estimation basée sur les données disponibles.
1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net des prélèvements aux producteurs et du surcoût de l'alimentation animale. Produits SPM : voir les notes des tableaux des différents pays.

Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole* (base de données), https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Tableau d'annexe 2.B.2. Économies émergentes : estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	2000-02	2022-24	2022	2023	2024p
Valeur totale de la production (en sortie d'exploitation)	**521 987**	**3 108 402**	**3 118 540**	**3 116 452**	**3 090 214**
dont : part des produits SPM (%)	75.03	82.71	83.85	82.42	81.87
Valeur totale de la consommation (en sortie de l'exploitation)	**520 631**	**3 102 594**	**3 125 028**	**3 104 964**	**3 077 792**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**20 532**	**219 786**	**190 948**	**241 557**	**226 853**
Soutien au titre de la production de produits de base	1 266	77 802	46 099	102 941	84 367
Soutien des prix du marché1	850	74 165	42 415	99 297	80 784
Soutien positif des prix du marché	24 091	252 705	264 539	240 752	252 824
Soutien négatif des prix du marché	-23 241	-178 540	-222 124	-141 455	-172 040
Paiements au titre de la production	416	3 637	3 685	3 644	3 582
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	17 323	82 250	85 244	79 519	81 987
En fonction de l'utilisation d'intrants variables	11 479	60 050	63 782	57 529	58 837
avec contraintes sur les intrants	0	2 429	2 073	2 884	2 330
En fonction de la formation de capital fixe	4 465	20 129	19 474	20 028	20 883
avec contraintes sur les intrants	1	1 507	1 483	1 580	1 457
En fonction des services utilisés sur l'exploitation	1 379	2 072	1 987	1 961	2 267
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	813	35 214	34 868	34 980	35 795
Au titre des recettes/des revenus	813	2 693	1 720	2 847	3 512
Au titre de la superficie cultivée/du nombre d'animaux	0	32 522	33 148	32 133	32 283
Avec contraintes sur les intrants	0	23	0	0	70
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	370	22 273	22 395	22 122	22 300
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits de base	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	370	22 273	22 395	22 122	22 300
avec exceptions sur les produits de base	0	0	0	0	0
Paiements au titre de critères non liés à des produits de base	458	1 140	1 161	1 127	1 131
En fonction du retrait de ressources à long terme	458	1 140	1 161	1 127	1 131
En fonction de la production de produits particuliers autres que des produits de base	0	0	0	0	0
En fonction d'autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	302	1 107	1 180	869	1 273
ESP en pourcentage (%)	**3.79**	**6.75**	**5.84**	**7.41**	**7.01**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.00**	**1.03**	**1.02**	**1.03**	**1.03**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.04**	**1.07**	**1.06**	**1.08**	**1.08**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**18 950**	**58 371**	**56 638**	**58 566**	**59 910**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	2 978	8 835	8 665	8 920	8 921
Services d'inspection et de contrôle	784	3 719	3 682	3 752	3 724
Développement et entretien des infrastructures	6 955	32 776	31 143	32 845	34 339
Commercialisation et promotion	28	818	831	795	829
Coût du stockage public	8 102	12 046	12 076	12 107	11 955
Divers	103	177	241	148	142
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**42.86**	**18.83**	**19.82**	**17.79**	**19.02**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-875**	**-118 925**	**-93 343**	**-125 294**	**-138 139**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-3 829	-117 461	-105 948	-126 281	-120 153
Autres transferts des consommateurs	-2 826	-52 985	-42 342	-49 401	-67 211
Transferts des contribuables aux consommateurs	4 735	31 848	38 187	29 138	28 218
Surcoût de l'alimentation animale	1 045	19 673	16 760	21 251	21 007
ESC en pourcentage (%)	**-0.17**	**-3.87**	**-3.02**	**-4.07**	**-4.53**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.01**	**1.06**	**1.05**	**1.06**	**1.06**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.00**	**1.04**	**1.03**	**1.04**	**1.05**
Estimation du soutien total (EST)	**44 217**	**310 005**	**285 773**	**329 262**	**314 981**
Transferts des consommateurs	6 655	170 446	148 290	175 682	187 364
Transferts des contribuables	40 388	192 545	179 825	202 981	194 829
Recettes budgétaires	-2 826	-52 985	-42 342	-49 401	-67 211
EST en pourcentage (% du PIB)	**1.27**	**1.04**	**0.97**	**1.11**	**1.04**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**43 367**	**235 840**	**243 358**	**229 965**	**234 197**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**1.25**	**0.79**	**0.83**	**0.77**	**0.78**

Note : p : provisoire. CNP : coefficient nominal de protection. CNS : coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : superficies cultivées/nombre d'animaux/recettes/revenus.
Les économies émergentes sont l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil, la Chine, la Fédération de Russie, l'Inde, l'Indonésie, le Kazakhstan, les Philippines, l'Ukraine et le Viet Nam.
1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net des prélèvements aux producteurs et du surcoût de l'alimentation animale. Produits SPM : voir les notes des tableaux des différents pays.

Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole* (base de données), https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Tableau d'annexe 2.B.3. Ensemble des pays : estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	2000-02	2022-24	2022	2023	2024p
Valeur totale de la production (en sortie d'exploitation)	**1 195 908**	**4 666 563**	**4 691 227**	**4 660 610**	**4 647 852**
dont : part des produits SPM (%)	72.57	79.80	81.42	79.52	78.47
Valeur totale de la consommation (en sortie de l'exploitation)	**1 185 465**	**4 550 556**	**4 574 222**	**4 575 774**	**4 501 672**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**237 837**	**445 305**	**399 304**	**470 542**	**466 071**
Soutien au titre de la production de produits de base	140 763	162 263	112 889	191 558	182 343
Soutien des prix du marché[1]	125 387	155 004	105 626	184 772	174 613
Soutien positif des prix du marché	149 286	333 943	327 901	326 424	347 505
Soutien négatif des prix du marché	-23 899	-178 940	-222 275	-141 653	-172 892
Paiements au titre de la production	15 376	7 260	7 263	6 786	7 730
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	36 858	118 752	119 084	117 368	119 803
En fonction de l'utilisation d'intrants variables	19 496	73 804	76 899	71 569	72 943
avec contraintes sur les intrants	577	4 999	4 625	5 429	4 941
En fonction de la formation de capital fixe	9 549	32 760	30 199	33 873	34 209
avec contraintes sur les intrants	631	5 032	3 693	5 827	5 576
En fonction des services utilisés sur l'exploitation	7 813	12 188	11 986	11 926	12 651
avec contraintes sur les intrants	967	2 142	2 041	2 198	2 186
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	42 252	90 099	88 698	91 038	90 561
Au titre des recettes/des revenus	3 986	10 529	8 361	10 455	12 770
Au titre de la superficie cultivée/du nombre d'animaux	38 266	79 570	80 336	80 583	77 791
avec contraintes sur les intrants	16 924	39 067	40 105	39 170	37 926
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	71	2 301	2 423	2 194	2 285
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	14 090	61 818	68 062	59 084	58 308
Avec taux de paiement variables	4 318	1 258	2 699	611	463
avec exceptions sur les produits	4 079	1 115	2 433	531	382
Avec taux de paiement fixes	9 772	60 560	65 363	58 473	57 845
avec exceptions sur les produits	6 081	2 394	2 436	2 532	2 216
Paiements au titre de critères non liés à des produits de base	3 666	8 362	6 502	7 756	10 827
En fonction du retrait de ressources à long terme	3 360	5 371	4 872	5 351	5 891
En fonction de la production de produits particuliers autres que des produits de base	237	1 944	1 429	2 097	2 307
En fonction d'autres critères non liés à des produits de base	69	1 046	201	308	2 630
Paiements divers	135	1 711	1 645	1 544	1 943
ESP en pourcentage (%)	**18.18**	**8.98**	**8.01**	**9.51**	**9.44**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.13**	**1.04**	**1.03**	**1.04**	**1.04**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.22**	**1.10**	**1.09**	**1.11**	**1.10**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**55 747**	**111 937**	**107 053**	**112 227**	**116 531**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	11 003	25 051	23 718	25 396	26 040
Services d'inspection et de contrôle	2 718	8 864	8 621	9 039	8 934
Développement et entretien des infrastructures	23 356	52 553	50 562	52 346	54 751
Commercialisation et promotion	5 809	10 176	8 960	10 168	11 401
Coût du stockage public	10 386	12 681	12 662	12 660	12 722
Divers	2 475	2 611	2 530	2 619	2 684
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**17.32**	**16.89**	**17.10**	**16.42**	**17.18**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-116 995**	**-144 076**	**-92 379**	**-158 637**	**-181 211**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-124 539	-195 188	-167 381	-208 874	-209 308
Autres transferts des consommateurs	-22 357	-74 842	-61 898	-72 649	-89 977
Transferts des contribuables aux consommateurs	28 322	105 481	119 857	100 786	95 799
Surcoût de l'alimentation animale	1 579	20 473	17 043	22 100	22 276
ESC en pourcentage (%)	**-10.11**	**-3.24**	**-2.07**	**-3.54**	**-4.11**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.14**	**1.06**	**1.05**	**1.07**	**1.07**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.11**	**1.03**	**1.02**	**1.04**	**1.04**
Estimation du soutien total (EST)	**321 906**	**662 723**	**626 214**	**683 554**	**678 401**
Transferts des consommateurs	146 896	270 029	229 279	281 524	299 286
Transferts des contribuables	197 367	467 535	458 833	474 680	469 093
Recettes budgétaires	-22 357	-74 842	-61 898	-72 649	-89 977
EST en pourcentage (% du PIB)	**1.02**	**0.70**	**0.69**	**0.72**	**0.69**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**196 519**	**507 720**	**520 588**	**498 783**	**503 788**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**0.62**	**0.54**	**0.57**	**0.52**	**0.51**

Note : p : provisoire. CNP : coefficient nominal de protection. CNS : coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : superficies cultivées/nombre d'animaux/recettes/revenus.
Les données pour l'ensemble des pays se rapportent aux pays de l'OCDE, aux pays de l'UE non membres de l'OCDE et aux économies émergentes suivantes : Afrique de Sud, Argentine, Brésil, Chine, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Kazakhstan, Philippines, Ukraine et Viet Nam. Le total de l'ensemble des pays sur la période 2000-02 inclut les données de tous les pays, sauf la Lettonie et la Lituanie, pour lesquelles les données ne sont pas disponibles.
1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net des prélèvements aux producteurs et du surcoût de l'alimentation animale. Produits SPM : voir les notes des tableaux des différents pays.

Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole* (base de données), https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Notes

[1] Les échanges en provenance d'Ukraine en 2024 : rétablissement des itinéraires de transport, https://www.osw.waw.pl/en/publikacje/analyses/2025-01-17/ukraines-trade-2024-restoration-logistical-routes.

[2] Les tableaux de l'annexe 2.B ventilent l'estimation du soutien total pour les trois agrégats régionaux retenus dans ce rapport, à savoir l'OCDE, les économies émergentes et l'ensemble des pays.

[3] Comprenant 15 pays.

[4] Le soutien aux consommateurs comprend à la fois celui apporté aux consommateurs finals de produits agricoles et celui apporté aux consommateurs industriels qui utilisent ces produits pour les transformer (premiers acheteurs).

[5] Le coût du stockage public correspond aux dépenses d'entreposage ou d'écoulement des produits agricoles, ainsi qu'aux coûts liés à leur dépréciation.

[6] La base de données de l'OCDE sur le soutien à l'agriculture est alimentée à partir des éléments communiqués par les pays couverts.

3 Évolution des politiques et du soutien agricoles par pays

Le présent chapitre passe en revue les principales évolutions ayant eu lieu au cours de l'année 2024 et en début d'année 2025. Il rend également compte des données les plus récentes concernant le soutien à l'agriculture dans les différents pays, y compris son niveau, sa composition et son évolution dans le temps.

Principaux messages

- Face à un contexte commercial complexe en 2024-25, les gouvernements ont réagi en cherchant à conclure des accords commerciaux (mettant souvent l'accent sur la durabilité) tout en adaptant les mesures aux frontières et leur politique nationale afin de soutenir la production, d'élargir l'accès aux marchés et d'assurer la sécurité alimentaire.
- L'estimation du soutien aux producteurs exprimée en pourcentage des recettes agricoles brutes (ESP en %) diminue, mais avec des variations importantes qui reflètent les différences au niveau des objectifs et de la mise en œuvre de la politique. C'est en **Suisse**, en **Islande**, en **Norvège** et en **Corée** que l'ESP en pourcentage est la plus élevée, s'échelonnant entre 40 % et 49 %. À l'inverse, des valeurs négatives comprises entre -11 % et -15 % ont été observées en **Argentine**, au **Viet Nam** et en **Inde**, où la politique en vigueur revient à imposer une taxe nette implicite aux producteurs.
- La composition du soutien varie fortement. L'**Inde** est le pays qui s'appuie le plus sur les formes de soutien les plus susceptibles d'entraîner des distorsions de la production et des échanges, qui représentent 95 % des transferts totaux aux producteurs et 40 % des recettes agricoles brutes (RAB). En revanche, en **Australie**, au **Chili** et aux **États-Unis**, ces mesures représentent moins de 1 % des RAB. On constate une nette diminution du recours aux mesures plus distorsives au **Japon**, en **Norvège**, en **Suisse** et en **Islande**.
- Les transferts ayant moins d'effets de distorsion sur les marchés, tels que ceux au titre de droits antérieurs (p. ex., superficie cultivée, nombre d'animaux ou niveau de revenus) restent courants. Toutefois, les paiements reposant sur des critères non liés à des produits agricoles sont rares. La **Suisse** et le **Mexique** constituent des exceptions notables à cet égard : ces deux pays consacrent une part relativement importante de leur soutien à des mécanismes non liés aux produits agricoles, qui visent des objectifs environnementaux et sociaux plus généraux.
- Les pays affichant de forts niveaux de soutien aux producteurs sont également ceux où le soutien aux services d'intérêt général est le plus élevé. Le **Japon**, la **Corée** et la **Suisse** ont consacré chacun plus de 7 % de la valeur de la production agricole à ces services pendant la période de référence. À l'autre extrémité du classement, l'**Argentine**, le **Brésil** et l'**Ukraine** ont dépensé moins de 1 % de la valeur de la production du secteur dans les services d'intérêt général.
- L'infrastructure reste le premier poste de dépenses de services d'intérêt général dans la plupart des pays, notamment au **Japon**, en **Corée**, aux **Philippines**, en **Türkiye**, au **Chili** et au **Viet Nam**. La **Suisse**, la **Norvège** et la **Corée** affectent également des moyens importants au système de connaissances et d'innovation agricoles, avec des dépenses pouvant atteindre 4.2 % de la valeur de la production.
- Un nombre relativement restreint de pays a recours à des transferts budgétaires ciblant les consommateurs, principalement ceux ayant de faibles revenus. Les **États-Unis**, l'**Inde**, la **Norvège** et l'**Indonésie** sont ceux qui, en proportion des dépenses de consommation, investissent le plus dans ce type de soutien ciblé aux consommateurs.

Activités, réformes et réactions aux événements en 2024-25

En 2024 et en 2025, le système commercial mondial a été mis à l'épreuve par des phénomènes naturels et des événements découlant de mesures qui ont permis aux produits agroalimentaires de franchir les frontières plus facilement à certains endroits, et ont rendu cette étape plus complexe à d'autres. L'action

publique dans le secteur agricole tient compte de l'évolution des conditions influant sur le secteur, en apportant des réponses à court terme aux phénomènes violents ou en s'adaptant aux tendances à long terme, notamment celles liées à la durabilité environnementale, économique et sociale. Le présent chapitre passe en revue les principales évolutions ayant eu lieu au cours de l'année 2024 et en début d'année 2025.

Les pouvoirs publics ont cherché à tirer parti des débouchés commerciaux et mis à profit la politique commerciale pour favoriser la production intérieure, la croissance économique et la sécurité alimentaire

En 2024 et en 2025, l'environnement commercial a été relativement instable, les droits de douane applicables à certains produits variant fortement. En parallèle, le nombre d'accords commerciaux conclus a continué à augmenter, et d'autres mesures ont été mises en place en vue d'améliorer l'efficacité et la fiabilité du système commercial mondial. Les pays s'efforcent d'élargir leur accès aux marchés en signant des accords commerciaux, mais de plus en plus se tournent également vers de nouveaux types de dispositions telles que celles axées sur les enjeux de durabilité. Globalement, les échanges de produits agricoles ont continué à augmenter en proportion de la production agricole.

Accords et négociations dans le domaine commercial

En décembre 2024, l'**Union européenne** est parvenue à un accord politique avec quatre pays du Mercosur (**Argentine**, **Brésil**, **Paraguay** et **Uruguay**) concernant le volet commercial de l'accord de partenariat UE-Mercosur. Les négociations relatives l'Accord-cadre avancé entre l'Union européenne et le **Chili** ont été finalisées ; l'accord a pris effet le 1er février 2025. Le 1er mai 2024, l'accord de libre-échange (ALE) **Nouvelle-Zélande**–Union européenne est entré en vigueur. C'est l'un des premiers ALE mondiaux qui inclut un chapitre sur les systèmes alimentaires durables. Il prévoit des suppressions et des réductions des droits de douane sur des produits clés.

L'accord conclu entre l'Association européenne de libre-échange (AELE ; **Norvège, Suisse**, **Islande** et **Liechtenstein**) et le **Chili** a été modernisé afin d'améliorer l'accès aux marchés. Les membres de l'**AELE** ont également signé un accord de partenariat économique et commercial avec l'**Inde**. Dans le cadre de cet accord, ils se sont engagés à investir 100 milliards USD et à créer un million d'emplois en Inde au cours des quinze prochaines années. L'offre d'accès au marché de l'AELE couvre 100 % des produits non agricoles et inclut des concessions tarifaires sur les produits agricoles transformés. De son côté, l'**Inde** supprime les droits de douane pour 82.7 % de ses lignes tarifaires, qui représentent 95.3 % des exportations de l'AELE, mais certains produits tels que les produits laitiers, le soja et d'autres produits agricoles sensibles sont exclus de l'accord.

Quatre pays – le **Costa Rica**, l'**Australie**, la **Nouvelle-Zélande** et le **Viet Nam** – ont signé un accord avec les **Émirats arabes unis**. Dans chaque cas, il s'agissait du premier accord de libre-échange entre le pays en question et un pays du Moyen-Orient. Ces accords visent donc à élargir les débouchés commerciaux à de nouvelles régions.

L'Accord sur le changement climatique, le commerce et la durabilité a été signé en novembre 2024 par le **Costa Rica**, l'**Islande**, la **Nouvelle-Zélande** et la **Suisse**. Il représente un nouveau type d'accord où les engagements commerciaux sont mis à profit pour répondre aux enjeux environnementaux. Il inclut des engagements à favoriser la libéralisation des services de recherche et de développement expérimental concernant les sciences agricoles en lien avec les préoccupations environnementales. Le **Costa Rica** a également signé un accord d'association commerciale avec l'**Équateur**.

Mesures tarifaires

Depuis le 8 juillet 2024, les **Philippines** ont diminué les droits de douane sur le riz, qui sont passés de 35 % à 15 %. Cette mesure visait à réduire le prix à la consommation du riz et à aider à maîtriser l'inflation,

étant donné l'impact considérable du riz sur l'indice des prix à la consommation. Une réduction temporaire des droits de douane applicables aux aliments de base a été approuvée au **Costa Rica** en 2024. Cette intervention a permis d'importer en franchise de droits 6 260 tonnes de haricots noirs et rouges entre octobre 2024 et janvier 2025 afin d'éviter une pénurie sur le marché national.

En juin 2024, l'**Union européenne** a étendu l'exemption de droits de douane sur les importations **ukrainiennes**, en réponse à l'agression militaire **russe**, mais a instauré un mécanisme de sauvegarde qui limite les exportations ukrainiennes de certains produits tels que le sucre, la volaille et le maïs aux volumes moyens exportés sur la période 2021-23. À la suite d'une proposition des autorités **lettonnes**, l'Union européenne a augmenté les droits de douane sur certains produits agricoles provenant de la **Russie** et du **Bélarus**.

La **République populaire de Chine** (ci-après la « Chine ») a annoncé le 4 mars 2025 une hausse de ses droits de douane, qui touchera des produits agricoles et alimentaires américains d'une valeur de 22 milliards USD (10 % de droits de douane supplémentaires s'appliqueront à 19 milliards USD de produits et 15 % supplémentaires, aux 3 milliards USD restants). Parmi les produits concernés figurent le soja, le maïs, le sorgho, le blé, la viande, les produits de la pêche, le coton, les produits laitiers, les fruits et les légumes. Le 7 mars, en rétorsion aux nouveaux droits de douane imposés par le **Canada** sur les véhicules électriques chinois, la **Chine** a annoncé des droits de douane de 100 % sur les importations canadiennes d'huile de colza et de pois, ainsi que des droits de douane de 25 % sur la viande porcine et certains produits de la mer.

En réaction aux nouveaux droits de douane des États-Unis sur l'acier et l'aluminium, l'**Union européenne** a porté jusqu'à 25 % les droits de douane sur des produits agricoles américains, notamment le maïs, le soja et les produits laitiers, et prévu des contre-mesures supplémentaires ciblant 95 milliards EUR (103 milliards USD) d'importations américaines. Une trêve de 90 jours a été annoncée en avril afin de permettre des négociations.

En mai 2024, en réponse à la hausse des prix de gros du chou, la **Corée** a réduit les droits de douane sur les importations de ce produit de 27 % à 0 %. Les rendements du chou ont été affectés par les températures élevées, ce qui a réduit la disponibilité de cet aliment au sein du pays.

Autres mesures commerciales

L'**Argentine** a supprimé les volumes d'équilibre des exportations (quotas d'exportation) pour le maïs et le blé, qui étaient gérés par le biais de permis administratifs d'exportation délivrés par l'ancien ministère de l'Agriculture en fonction de la quantité disponible et du prix sur le marché intérieur (en place depuis janvier 2021).

L'**Australie** a adopté une loi qui interdit les exportations de moutons vivants par voie maritime à compter de mai 2028, assortie d'un mécanisme d'aide financière pour les exportateurs de moutons concernés. Le **Kazakhstan** a limité les exportations de bétail et les importations de blé durant la majeure partie de l'année 2024.

Plusieurs enquêtes anti-subventions, antidumping et de sauvegarde ont été lancées en **Chine**, ce qui a eu des répercussions sur des produits tels que la viande bovine, les produits laitiers, le colza et le brandy. De nouvelles procédures aux frontières ont été mises en place pour les exportations d'engrais.

En **Afrique du Sud**, la Loi sur la santé des plantes a été promulguée. Elle propose un nouveau cadre réglementaire pour les normes phytosanitaires afin d'accroître les débouchés des produits agricoles. Avec cette nouvelle loi, l'Afrique du Sud respectera l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du commerce et la Convention internationale pour la protection des végétaux.

L'**Espagne** a mis en place un système intégré commun pour l'exportation et l'importation des produits agroalimentaires. Cette nouvelle structure réunit l'ensemble des services de contrôle aux frontières sous la responsabilité d'une seule unité de coordination du ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation, afin de simplifier les processus, réduire le fardeau administratif des utilisateurs et améliorer l'efficacité des contrôles aux frontières. La **Pologne**, la **Hongrie** et la **Slovaquie** continuent d'interdire de façon unilatérale les importations en provenance d'**Ukraine**, même si la liste des produits agricoles concernés a été modifiée dans certains cas. La **Lettonie** a interdit l'importation de produits agricoles et d'aliments pour animaux provenant de la **Russie** et du **Bélarus**.

La **Türkiye** a prolongé l'interdiction des exportations d'huile d'olive en vrac et en tonneaux jusqu'à fin mai 2024 afin de réduire la pression sur les prix intérieurs. La réglementation a également été étendue au secteur des légumineuses, et elle interdit ou limite les exportations de lentilles, de pois chiches et de haricots secs.

Les cadres de gouvernance et d'action applicables à l'ensemble de l'économie ou au seul secteur agricole ont été définis ou révisés

Un nouveau ministère de coordination des Affaires alimentaires a été créé en **Indonésie**, qui couvre sept ministères, dont ceux de l'Agriculture, des Forêts, de la Pêche et de l'Environnement. Le ministère de l'Agriculture relevait du ministère des Affaires économiques auparavant. Le nouveau ministère de coordination des Affaires alimentaires chapeaute également l'Agence nationale des produits alimentaires et la nouvelle Agence nationale pour la nutrition. Ces changements institutionnels reflètent le fait que le nouveau gouvernement considère l'autosuffisance comme une priorité absolue, de même que les aspects nutritionnels de la sécurité alimentaire. Le **Viet Nam** a également restructuré ses ministères, fusionnant le ministère de l'Agriculture et du Développement rural avec le ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement afin de créer un nouveau ministère de l'Agriculture et de l'Environnement, qui est officiellement opérationnel depuis le 1er mars 2025.

Au **Chili**, vingt-cinq mesures prioritaires issues du plan de mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la souveraineté de la sécurité alimentaire ont été officiellement lancées. Le plan complet comprend 84 mesures regroupées en quatre piliers stratégiques : production durable, diversification des marchés, innovation et transformation, et promotion des régimes alimentaires sains. Au **Mexique**, le Plan national de développement a été élaboré pour la période 2024-30. Il comprend un Programme sectoriel pour l'agriculture et le développement rural qui définit les objectifs de la politique agricole.

Israël a établi un Plan national interministériel pour la sécurité alimentaire 2050, qui décrit les mesures et les initiatives en faveur de la production agricole locale. Le plan vise une hausse de 33 % de celle-ci d'ici dix ans, tout en tenant compte des mesures d'adaptation et d'atténuation relatives au changement climatique, en réexaminant les accords commerciaux internationaux et en réduisant les pertes et le gaspillage alimentaires.

Le cadre juridique de référence de la politique agricole du **Japon**, la Loi fondamentale pour l'alimentation, l'agriculture et les zones rurales, a été révisé afin de prendre en compte les changements importants intervenus dans le secteur agricole depuis l'adoption de la Loi en 1999. La version révisée fait de la sécurité alimentaire un principe fondamental qui ne se limite plus à l'approvisionnement alimentaire, mais vise un accès stable à des aliments de qualité à des prix raisonnables. Elle met également l'accent sur l'agriculture durable et le maintien des communautés rurales.

Le plan décennal 2024-35 pour stimuler la consommation de céréales a été publié en **Chine**. Il vise à développer le secteur céréalier grâce à des normes de production plus élevées, à la recherche et à la coopération internationale. Il encourage également les entreprises agroalimentaires et les établissements financiers à créer des fonds de développement afin de soutenir l'industrie des céréales. Le plan appelle

aussi la Chine à participer activement à la formulation de normes internationales pour le commerce de céréales.

L'**Ukraine** a lancé sa Stratégie 2030 pour le développement de l'agriculture et des zones rurales, de même que le Plan opérationnel de mesures pour sa mise en œuvre en 2025-27. Les principaux axes de travail de cette stratégie élaborée conformément à l'initiative « La facilité pour l'Ukraine » de l'**UE** sont les suivants : favoriser les mesures inclusives, assurer la sécurité alimentaire, renforcer la compétitivité, améliorer l'affectation des terres, soutenir l'agriculture climato-intelligente, moderniser le secteur et encourager le développement rural.

La **Norvège** a élaboré « la Stratégie pour une plus grande autosuffisance en produits agricoles et le plan pour accroître les possibilités de revenus dans le secteur agricole ». En voici quelques-uns des principaux objectifs : atteindre un taux d'autosuffisance de 50 % pour les produits agricoles, améliorer et développer la production de produits végétaux afin de renforcer la compétitivité de l'agriculture face aux importations, accroître la part d'ingrédients nationaux dans le fourrage, tout en utilisant les ressources pastorales afin de maintenir un taux d'autosuffisance élevé en viande et en produits laitiers.

Malte a lancé sa Stratégie pour des systèmes alimentaires résilients pour la période 2025-34, dans laquelle elle définit une vision et un cap communs pour les systèmes alimentaires du pays, qui se fondent sur trois grands axes : a) assurer la viabilité de la production locale ; b) pérenniser l'approvisionnement alimentaire ; et c) faire renaître la fierté vis-à-vis des produits alimentaires locaux et encourager une culture alimentaire axée sur les connaissances.

La version révisée de la Politique agricole commune (PAC) de l'**Union européenne** – appelée règlement de simplification – est entrée en vigueur avec l'objectif de réduire la charge administrative des agriculteurs. Les modifications approuvées, qui seront en vigueur jusqu'à la fin de la PAC 2023-27, ont donné plus de flexibilité aux États membres concernant certaines règles de conditionnalité. Aux **États-Unis**, la Loi sur l'aide aux Américains (*American Relief Act*) a prolongé jusqu'à 2025 les programmes agricoles autorisés dans la Loi agricole de 2018 (*2018 Farm Bill*) pendant que l'élaboration d'un nouveau texte se poursuit.

En **Australie**, le plan gouvernemental relatif à la sécheresse (2024-29) expose la politique nationale actualisée de lutte contre la sécheresse, tandis que l'accord national relatif à la sécheresse (2024-29) règle la collaboration entre l'administration nationale, les États et les territoires.

La résolution parlementaire sur la politique agricole jusqu'en 2040 de l'**Islande** sera mise en œuvre en plusieurs phases quinquennales. La mise en œuvre du premier plan d'action quinquennal a débuté en 2024. Celui-ci prévoit 28 mesures en lien avec les dix enjeux principaux de la politique : sécurité alimentaire, adaptation au changement climatique et atténuation du changement climatique, biodiversité, affectation et préservation des terres, économie circulaire, enjeux des marchés internationaux, consommateurs, innovation et technologie, éducation et recherche-développement, et système de soutien à l'agriculture.

Au **Royaume-Uni**, l'Irlande du Nord a mis en place le paiement de transition en faveur des exploitations agricoles durables (FSTP) dans le cadre de son programme agricole durable. L'objectif de ce programme est de faciliter le passage du régime de paiement de base (qui a été maintenu en Irlande du Nord après la sortie de l'Union européenne) au paiement en faveur de la durabilité des exploitations agricoles, qui devrait être lancé en 2026.

Les pouvoirs publics ont pris des mesures pour accroître la production nationale, souvent dans le contexte d'objectifs de sécurité alimentaire

Les **Philippines** ont prolongé le Fonds d'amélioration de la compétitivité du riz jusqu'en 2031 en modifiant la Loi sur la tarification du riz (*Rice Tariffication Law*). Ce fonds, financé par les recettes tirées des droits de douane sur les importations de riz, est destiné à compenser l'impact de la diminution de la protection

douanière. Il est utilisé afin d'acheter des machines et du matériel pour la riziculture, d'encourager la mise au point de semences de riz, ainsi que de soutenir la formation, les services de vulgarisation, l'amélioration de la santé des sols, la lutte contre les organismes nuisibles et les maladies, et enfin la gestion de l'eau.

En 2024, le **Kazakhstan** a modifié les méthodes de répartition des fonds utilisées pour les principaux programmes d'aide. Les producteurs ont bénéficié d'une augmentation du nombre de prêts subventionnés et de garanties de prêts accordés par les établissements financiers, ainsi que de subventions aux intrants fournies par l'intermédiaire des fabricants d'intrants. Le versement de paiements aux producteurs est abandonné au profit de subventions pour les engrais minéraux, les pesticides et les machines agricoles dirigées vers les fabricants nationaux d'intrants.

La **Türkiye** a créé le ministère de la Sécurité de l'approvisionnement en réponse aux risques en matière de sécurité alimentaire liés aux crises géopolitiques et aux marchés agricoles internationaux qui pourraient toucher le pays. Ce ministère suit, entre autres, l'évolution de la production, de la consommation, des stocks, de la demande intérieure et internationale, et repère les moments où le prix de certains produits stratégiques augmente davantage que leur coût de production. La **Türkiye** a également mis en place une planification pour la production végétale, animale et aquacole. Ce système de planification de la production vise à assurer la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, à utiliser les ressources efficacement, à cultiver les produits stratégiques aux endroits les plus adaptés et à veiller à une utilisation durable des ressources naturelles.

Les crédits totaux accordés à l'agriculture commerciale au **Brésil** pour la récolte 2024-25 ont été augmentés de 10 % par rapport à la période 2023-24. Un montant de 239 milliards BRL (44 milliards USD) a été approuvé pour les crédits aux petits exploitants, à l'agriculture traditionnelle et aux exploitations familiales. En **Italie**, le Décret sur l'agriculture a permis d'augmenter les fonds pour couvrir les intérêts des prêts bancaires des agriculteurs et d'octroyer une aide supplémentaire aux exploitations touchées par des événements particuliers compromettant leur viabilité économique.

Un nouveau programme de subventions a été mis en place en 2024 en **Ukraine**, au titre duquel les exploitations situées dans des zones de conflit actives ou potentielles bénéficient de paiements à l'hectare. En 2024, la **Pologne** a versé des aides aux producteurs de maïs et de céréales afin de pallier les pertes de liquidités causées par les perturbations des marchés découlant de l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Le **Costa Rica** a lancé un projet d'irrigation de grande ampleur dans la province de Guanacaste (l'une des plus sèches du pays). Quelque 18 639 ha et 746 petites, moyennes et grandes exploitations devraient bénéficier de ce nouveau service d'irrigation. La **Bulgarie** a alloué des fonds supplémentaires par l'intermédiaire de son Programme de développement rural afin d'appuyer son objectif de quadrupler la superficie irriguée. Par ailleurs, un nouveau dispositif d'aide pour l'approvisionnement en eau d'irrigation est prévu dans le budget national et devrait être maintenu durant au moins quatre ans. Afin de lutter contre la rareté de l'eau et d'accroître la productivité agricole, le **Portugal** a réalisé de nouveaux investissements pour moderniser les systèmes d'irrigation, en particulier dans la région d'Alentejo. Ces efforts visent à optimiser l'efficacité d'utilisation de l'eau.

Pour réduire sa dépendance à l'égard des importations de matières premières servant à fabriquer des engrais chimiques, le **Japon** a pris des mesures afin de développer l'utilisation de ressources nationales pour la production d'engrais biologiques. La principale mesure est le versement d'aides aux éleveurs et aux producteurs de compost afin de couvrir partiellement le coût de la construction des installations nécessaires à cette activité. La **Slovaquie** a adopté une réglementation relative à la « végétation fonctionnelle agricole » dont l'objectif est de protéger davantage les sols et les terres agricoles les plus fertiles où la rétention d'eau est la meilleure.

De nombreux pays ont renforcé leurs dispositifs de protection environnementale

Le Règlement sur la restauration de la nature a été approuvé par l'**Union européenne**. Ce texte législatif impose aux États, entre autres, de remettre en état les surfaces et les habitats terrestres, d'inverser la tendance au déclin des pollinisateurs, d'améliorer la biodiversité dans les écosystèmes agricoles et de restaurer au moins 30 % des tourbières drainées utilisées en agriculture d'ici à 2030. Le Règlement sur la restauration de la nature (*Naturrestaureringsförordningen*) a été adopté en **Suède** dans le cadre de la Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité. Il définit les exigences nationales pour diverses mesures de restauration, avec un accent particulier sur la réhumidification des sols organiques (tels que les tourbières ou les zones humides) utilisés dans la production agricole.

En **Allemagne**, dans le cadre des solutions fondées sur la nature pour le climat et la biodiversité, deux projets de recherche et de démonstration ont été lancés. L'objectif est de créer de nouveaux habitats de tourbières presque naturels, ainsi que de revitaliser les tourbières, d'optimiser les niveaux d'eau et de récolter la biomasse dans les zones de tourbières. Le **Danemark** a mis en œuvre des dispositifs publics afin de faciliter la création de davantage de zones naturelles et de forêts, visant notamment à reboiser 250 000 ha, à réhumidifier et à restaurer 140 000 ha de tourbières drainées pour un usage agricole et à créer six parcs nationaux supplémentaires afin de préserver et de rétablir la diversité.

Plusieurs pays ont lancé des programmes de gestion des sols. En 2024, la **Norvège** a instauré un système d'échantillonnage régulier des sols des pâturages et des forêts afin de documenter leur état et l'évolution de leurs propriétés. Ce mécanisme complète les tests des sols déjà en place sur les terres agricoles. En 2025, l'Alliance pour les sols du **Mexique** a mis au point un Programme national de restauration des sols afin de remettre en état les sols dégradés. Ce programme vise à restaurer 25 % des surfaces érodées en mettant en place des pratiques de gestion qui améliorent le sol de couverture et les matières organiques des sols, ainsi qu'en réalisant des travaux afin de réduire l'érosion du sol.

Au chapitre du changement climatique, le *Zero Net Emissions from Agriculture Cooperative Research Centre* (ZNE Ag CRC) a été fondé en **Australie** afin d'appuyer les réductions d'émissions à long terme. Il vise à améliorer la compétitivité, la productivité et la durabilité de l'agriculture australienne grâce à la recherche et au développement, ainsi qu'à contribuer à la réalisation de l'objectif de ramener à zéro les émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) du secteur agricole à l'horizon 2040. Le **Danemark** a instauré une taxe sur les émissions du secteur agricole, dont celles de l'élevage, et prévoit d'augmenter son taux au fil du temps. Le règlement relatif aux absorptions de carbone et à l'agrostockage du carbone (CRCF) de l'**Union européenne**, publié en décembre 2024 sous le nom de Règlement (UE) 2024/3012, crée le premier cadre volontaire à l'échelle de l'UE pour certifier les absorptions de carbone, les pratiques d'agrostockage du carbone et le stockage du carbone dans des produits.

La **Colombie** a présenté plusieurs mesures pour améliorer la durabilité environnementale. Le Projet biocarbone d'Orinoquia cherche à déterminer et à mettre au point des solutions de remplacement qui contribuent à améliorer les conditions pour une planification et une production agricoles durables, l'objectif étant de réduire les émissions de GES. La **Slovénie** a publié son premier rapport annuel sur le climat pour le secteur agricole, présentant les efforts d'adaptation et d'atténuation des émissions de GES. Ce rapport servira de fondement scientifique pour élaborer des mesures agricoles ciblées en réaction au changement climatique.

Afin de réduire les retombées d'azote, le **Luxembourg** a adopté de nouvelles règles imposant que le lisier, le purin, le digestat et les boues d'épuration soient épandus en bande au niveau du sol ou directement sur le sol. Dans le cadre du Programme national pour les zones rurales (NPLG), un nouvel instrument d'action a été mis en place aux **Pays-Bas** afin de faciliter le déplacement volontaire des exploitations agricoles pour réduire les retombées d'azote dans les zones Natura 2000. Un deuxième instrument du NPLG a

également été lancé afin de favoriser les investissements des exploitants dans des technologies éprouvées qui réduisent sensiblement les émissions d'azote.

En **Lettonie**, les écorégimes « pratiques agricoles favorables à l'environnement et au climat », « pratiques agricoles qui réduisent les émissions d'ammoniac et d'azote et la pollution associée » et une sous-mesure des « surfaces d'intérêt écologique » ont connu un franc succès.

En 2025, les agriculteurs du **Royaume-Uni** (Écosse) devront respecter de nouveaux critères de conditionnalité pour être éligibles aux paiements directs. Ils devront appliquer des plans sur leur exploitation, réaliser des audits et remplir des conditions supplémentaires en lien avec le maintien des matières organiques du sol. En Angleterre, le déploiement des systèmes de gestion écologique des terres se poursuit et, en mars 2025, les programmes agroenvironnementaux couvraient plus de la moitié des terres agricoles du pays. Au Pays de Galles, un nouveau programme en faveur d'une agriculture durable, qui sera déployé à partir de 2026, rétribuera les agriculteurs en fonction des résultats qu'ils auront obtenus en matière de gestion durable des terres, notamment en ce qui concerne la qualité de l'eau, la biodiversité et la santé animale.

En **Irlande**, le développement d'AgNav, une plateforme nationale en ligne pour la durabilité, axée sur les agriculteurs, a été accéléré en 2024 et en 2025 grâce à des fonds supplémentaires alloués par Teagasc, Bord Bia et la fédération irlandaise de l'élevage bovin.

Une aide à l'investissement dans la production de biométhane a été lancée en **Estonie**. Cette aide permettra de construire cinq nouvelles unités de production de biométhane, ce qui accroîtra sensiblement la capacité de production de ce gaz dans le pays, contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur agricole comme dans ceux utilisant du biométhane, et fournira des revenus supplémentaires aux entreprises agricoles.

Les mesures axées sur le renouvellement des générations, la qualité de vie rurale et l'égalité des chances soulignent l'intérêt croissant porté aux questions sociales

Les questions de durabilité sociale se posent depuis longtemps, mais les facteurs qui les sous-tendent gagnent en importance et les font remonter dans la hiérarchie des préoccupations des pouvoirs publics dans de nombreux endroits (Asai et Antón, 2024[1]). Par exemple, de nombreux pays de l'**UE** sont confrontés à un vieillissement de leur population agricole, de moins en moins de jeunes intégrant ce secteur. Aux **États-Unis** et au **Canada**, certaines communautés rurales sont aux prises avec un déclin de leur population, tandis que les jeunes agriculteurs font souvent face à des obstacles tels que le prix élevé des terres qui rendent difficile leur entrée dans le monde agricole. Des pays tels que le **Japon** et la **Corée** sont confrontés à la désertion des campagnes, les jeunes s'installant en zone urbaine pour améliorer leurs perspectives professionnelles.

Plusieurs initiatives visant à encourager les jeunes à s'engager davantage dans le secteur agricole ont été mises en place aux **Philippines**. Il s'agit notamment de programmes de formation complets et de possibilités d'échanges internationaux permettant aux jeunes agriculteurs de se familiariser avec des technologies avancées et des pratiques innovantes. En outre, l'édition 2024 du programme Défi jeunes agriculteurs, un programme de subventions, vise à aider de jeunes Philippins actifs dans le secteur agricole.

L'**Italie** a mis en place un dispositif d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs (doté de 15 millions EUR par an), ainsi que des régimes fiscaux favorables et des incitations pour l'achat de terres agricoles. Une loi a également créé l'Observatoire national pour l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes dans le secteur agricole. La **Pologne** verse désormais la somme forfaitaire de 225 EUR/ha aux petites exploitations de 5 ha maximum, ce qui remplace les autres types de paiements directs. Le **Portugal** a lancé des initiatives pour attirer des jeunes dans le secteur agricole en offrant des incitations financières, des programmes de formation et une aide à l'adoption de technologies innovantes.

En **Hongrie**, une modification de la législation et le décret d'application de la Loi de 2021 sur la transmission des exploitations agricoles ont facilité le renouvellement des générations en clarifiant le processus relatif aux contrats de transmission d'exploitations agricoles entières. En **Corée**, le Système de paiements directs pour la transmission des terres agricoles lors du départ à la retraite a été modifié afin d'encourager davantage les agriculteurs âgés à prendre leur retraite et à céder leurs terres à de jeunes agriculteurs. En 2024, les paiements ont été revus à la hausse et les critères d'admissibilité ont été élargis pour inclure les agriculteurs âgés de 65 à 84 ans (contre 65 à 74 ans auparavant), avec des paiements jusqu'à 84 ans (contre 75 ans auparavant).

La **France** est parvenue à un accord avec le Fonds européen d'investissement fin 2024 afin de renforcer l'impact du fonds de garantie de l'Initiative nationale pour l'agriculture française, catalysant des investissements supplémentaires pour soutenir la transformation agricole, notamment l'adaptation au climat et le renouvellement des générations, tout en améliorant l'accès au crédit, en particulier pour les jeunes agriculteurs.

L'**Espagne** a commencé à appliquer la conditionnalité sociale des aides de la PAC en 2024. Le versement complet de certaines subventions est désormais subordonné au respect de normes fondamentales relatives aux conditions de travail et à l'emploi des ouvriers agricoles, ainsi qu'à la santé et à la sécurité au travail. Les bénéficiaires ne se conformant pas à ces règles et faisant l'objet d'une sanction définitive émise par l'autorité compétente se verront imposer une pénalité.

L'**Espagne** a réuni pour la première fois en 2024 l'ensemble des participants à son Programme CULTIVA, un programme de formation qui s'adresse aux jeunes exploitants et éleveurs et leur propose des séjours dans des fermes modèles de tout le pays. Quelque 290 personnes ont répondu à l'appel à candidatures lancé en 2024. Le programme est doté d'un budget de 1.2 million EUR.

La **Suisse** a poursuivi la mise en œuvre des dispositions de la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+) adoptées dans les domaines économique et social. Cette réforme prévoit notamment la mise en place d'une couverture de sécurité sociale obligatoire pour les personnes qui travaillent de façon régulière et significative sur l'exploitation agricole de leur conjoint. À partir de 2027, ces personnes devront disposer de leur propre assurance.

L'**Autriche** a commencé à mettre en œuvre le plan d'action en faveur de l'égalité des genres. Les mesures sont notamment axées sur les services de conseil en matière d'agriculture et de foresterie et sur les investissements liés aux exploitations et à la diversification. Le plan a été élaboré par le groupe de travail sur l'égalité des genres dans le cadre des activités du comité de suivi du Plan stratégique autrichien relatif à la PAC. En **Irlande**, un nouveau groupe de travail sur les femmes dans le secteur agricole a été chargé de faciliter et guider la mise en œuvre du Plan d'action en faveur des femmes dans le secteur agricole, élaboré en 2023.

La **Colombie** continue à renforcer la Réforme rurale intégrale dans le cadre de l'Accord pour la fin du conflit. Cette réforme repose sur la démocratisation des terres, dont les fondements sont l'accès, la formalisation et la régularisation des droits de propriété. Cependant, elle va au-delà de la question des terres et vise à améliorer la qualité de vie des habitants des zones rurales en général, en particulier des populations marginalisées, tout en garantissant les droits territoriaux.

En mars 2024, la **Corée** a annoncé la Stratégie de lutte contre l'extinction du monde rural dans le cadre du nouveau paradigme rural, afin de remédier au déclin de la population rurale et de créer de nouvelles possibilités de développement pour l'agriculture et les zones rurales. Cette stratégie prévoit un soutien financier et un train de mesures en faveur du logement afin d'encourager les nouvelles entreprises rurales et la création de groupes d'exploitations intelligentes, d'entreprises agroindustrielles, d'entreprises des technologies alimentaires et d'entreprises des biotechnologies vertes, dans le but de promouvoir l'innovation.

En **Italie**, le registre des « villes d'identité » a été mis en place afin de recenser les communes où au moins 30 % des produits agroalimentaires ont une certification de qualité et qui ont une longue tradition de production (au moins 50 ans).

En réponse aux manifestations d'agriculteurs en **Belgique**, la Flandre et la Wallonie ont mis sur pied des groupes spéciaux pour engager le dialogue avec les parties prenantes du secteur et mettre en place des simplifications administratives visant à alléger la charge réglementaire.

En **Afrique du Sud**, la nouvelle Loi sur l'expropriation permet au gouvernement d'acquérir des propriétés à des fins publiques moyennant une indemnisation juste et équitable, remplaçant l'ancien système de 1975 fondé sur la valeur de marché. L'indemnisation tient compte de l'utilisation des terres, de l'historique, de la valeur marchande, des investissements publics et de la finalité, les dispositions prévoyant une contrepartie faible ou nulle si les terres sont inutilisées, abandonnées ou financées par l'État.

Israël a créé un organe administratif spécial, l'Administration de la région de Tkuma, chargé de superviser le redressement et la remise en état de la région sud à la suite des attaques d'octobre 2023. Cet organe couvre la zone des sept premiers kilomètres à partir de la bande de Gaza. Un plan stratégique quinquennal de relèvement de l'agriculture a été élaboré pour la région.

Les pouvoirs publics apportent leur soutien à l'adoption de technologies et à l'innovation

Les technologies numériques, l'utilisation de données et de nouveaux types de données, la biotechnologie et d'autres démarches innovantes continuent d'accélérer la transformation de la production agricole. Les pouvoirs publics ont réagi à cette évolution et la soutiennent en finançant des mesures et des investissements au sein des exploitations et en dehors, ainsi que par l'intermédiaire d'organismes nationaux de recherche et de vulgarisation.

Promotion de l'agriculture intelligente

En janvier 2025, la **Corée** a élaboré le Premier plan directeur pour encourager l'agriculture intelligente (2025-29) prévu en vertu de la Loi sur la promotion et l'accompagnement de l'agriculture intelligente (juillet 2024)[1]. Ce plan expose les mesures et initiatives planifiées pour encourager l'agriculture intelligente durant les cinq prochaines années. Il vise à convertir 35 % des 55 000 hectares de serres du pays en exploitations intelligentes et à appliquer au moins une technologie agricole intelligente à 20 % des surfaces consacrées aux principales cultures de plein champ en cours de mécanisation. Le Plan d'action pour une agriculture intelligente 2024-28 de la **Chine** encourage la transformation numérique du secteur agricole en aidant les agriculteurs et les autres parties prenantes de la chaîne de valeur agroalimentaire à intégrer des technologies telles que les mégadonnées et l'intelligence artificielle aux processus de production. Au **Japon**, la Loi sur la promotion de l'utilisation des technologies agricoles intelligentes a été promulguée en 2024 afin de stimuler la productivité et la durabilité de l'agriculture. Elle vise à remédier aux pénuries de main-d'œuvre et à améliorer l'efficacité des ressources en mettant en place des incitations financières et des exemptions spéciales pour que les agriculteurs, les coopératives et les établissements de recherche investissent dans les technologies intelligentes, l'agriculture de précision et l'agriculture fondée sur des données.

La PAC 2023-27 de l'**EU** institue des stratégies de transformation numérique afin d'amplifier l'adoption de technologies numériques et le développement des infrastructures dans les zones agricoles et rurales. En **Allemagne**, pour soutenir la transformation numérique du secteur agricole, 11 projets d'optimisation de l'échange de données et d'informations entre machines agricoles, véhicules ou équipements de traitement centralisé bénéficient d'un financement de 15 millions EUR sur trois ans à compter du début de l'année 2025. Cette « interopérabilité » vise à améliorer l'efficacité d'utilisation des applications

numériques dans les exploitations. En **Estonie**, une solution numérique permettant une fertilisation raisonnée et un équilibrage des nutriments sur le terrain a été mise au point.

Amélioration des services numériques destinés aux agriculteurs

Dans son programme national de réforme de 2024, **Chypre** a présenté deux initiatives pour accroître sa compétitivité agricole : la création d'un centre national pour l'excellence en agrotechnologie afin de piloter la transformation numérique, et la mise en place d'une plateforme en nuage afin de simplifier les échanges et d'améliorer la symétrie de l'information dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. La plateforme numérique e-khalati a été lancée afin de suivre le prix des produits essentiels et permet aux consommateurs de comparer les prix des supermarchés. Le « portail de connaissances » du système de connaissances et d'innovation agricoles de la **Slovénie** a récemment été actualisé afin de mettre à la disposition des agriculteurs, des conseillers, des chercheurs et d'autres intervenants un éventail complet de connaissances agricoles, notamment des résultats de recherche, des supports de formation et des rapports.

Un nouveau centre national de connaissances pour la transformation numérique a été créé en **Suède** dans le cadre d'un réseau de centres comblant le fossé entre la recherche et la pratique, renforçant la collaboration au sein du système de connaissances et d'innovation agricoles et intégrant les conseillers. En outre, une plateforme de connaissances à l'intention des agriculteurs et des conseillers, qui fournit des informations vérifiées et à jour, a été développée et devrait être lancée début 2025. Dans le cadre des avancées réalisées dans l'optique de son adhésion à l'UE, l'**Ukraine** a mis en ligne trois plateformes numériques d'apprentissage sur l'agriculture en 2024 afin de renforcer la capacité institutionnelle ; elles concernent les animaux d'élevage, les cultures et le stockage des céréales. De plus, l'Ukraine a adopté des lois pour harmoniser sa législation avec les normes numériques de l'UE. La **Croatie** a instauré un service de surveillance électronique qui collecte et suit différents types de données liées à la croissance des plantes, un système d'apprentissage électronique qui propose des cours en ligne aux agriculteurs et un système de conseiller électronique pour recueillir des informations et des données et les transmettre aux agriculteurs et aux autres acteurs du système de connaissances et d'innovation agricoles.

La mise en œuvre du Système national d'identification et de traçabilité des têtes de bétail du **Costa Rica** a débuté en 2024. Ce système exige que chaque animal soit identifié et enregistré au moyen de marques auriculaires et de transpondeurs. Une plateforme numérique associée stocke les informations d'enregistrement et d'autres données pertinentes. La même année, l'**Argentine** a remplacé le Système national de traçabilité électronique des bovins, des buffles et des cervidés par un nouveau système numérique, qui est un outil d'identification individuelle obligatoire conçu d'après les spécifications techniques définies par l'autorité compétente. Il permettra d'assurer la traçabilité précise de chaque animal du premier mouvement jusqu'à la filière viande.

Renforcement des capacités au sein des institutions publiques

La **Lituanie** a investi dans la transformation numérique dans divers ministères afin d'améliorer l'efficacité et de réduire la charge administrative des producteurs, notamment en créant un système d'évaluation des risques pour optimiser les inspections dans le secteur laitier.

En **Irlande**, un groupe de coordination du système de connaissances et d'innovation agricoles a été mis sur pied. Celui-ci a produit une nouvelle carte nationale du système de connaissances et d'innovation agricoles, qui a été publiée par le réseau irlandais de la PAC. De même, en **Espagne**, un organe pluraliste chargé de la coordination et de la gouvernance du système de connaissances et d'innovation agricoles a été approuvé et s'est réuni pour la première fois en 2024. Cet organe est formé de trois groupes de travail qui ont commencé leurs travaux en 2025 ; ces travaux portent sur les services de conseil, la formation dans l'agroalimentaire et les mesures en faveur de la recherche, du développement et de l'innovation dans ce même secteur. Deux de ses groupes de travail, sur les services consultatifs agroalimentaires et la

formation agroalimentaire, ont également débuté leurs activités. Le projet de mégadonnées sur l'agriculture de l'**Estonie** (lancé en 2022) vise à relier les ensembles de données disponibles collectés par les secteurs public et privé et à créer des outils décisionnels numériques permettant aux producteurs agricoles d'adopter des technologies respectueuses du climat et de l'environnement.

Le Centre **tchèque** pour la recherche agricole, créé en janvier 2025, réunit les experts de trois instituts de recherche afin d'améliorer l'efficacité de la recherche. Son travail porte principalement sur des thèmes tels que la biotechnologie, l'agriculture durable et les méthodes d'exploitation peu polluantes alignées sur les objectifs de la PAC de l'UE.

Le 12 juin 2024, l'**Argentine**, le **Brésil**, le **Paraguay** et l'**Uruguay** ont signé un protocole d'accord pour la création d'un réseau international de biosécurité (ABRE-Bio, réseau des organismes de biosécurité pour la biotechnologie) afin de favoriser l'échange d'informations scientifiques et la coopération pour l'évaluation des risques et la réglementation relatives aux organismes génétiquement modifiés, ainsi qu'aux produits dérivés des nouvelles techniques de sélection. Ces pays s'emploieront à créer des procédures communes pour évaluer la biosécurité, en cherchant à réduire les coûts et les délais, ainsi qu'à harmoniser la réglementation avec les différentes législations nationales.

Les phénomènes météorologiques extrêmes deviennent un moteur d'action courant

À la suite d'un état d'urgence nationale déclaré après de fortes précipitations liées au passage d'un ouragan et d'une tempête tropicale, le **Costa Rica** a mis en place un fonds spécial pour accorder des crédits à des conditions favorables à des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dans les régions touchées, dont les exploitations agricoles, et débloqué une enveloppe pour fournir des intrants agricoles aux agriculteurs des zones sinistrées.

En **Corée**, en 2024, le temps chaud a fait doubler le prix de produits alimentaires de base tels que le chou, les radis et les oignons verts au cours de l'été. Le gouvernement coréen a mis sur le marché des choux provenant des stocks nationaux afin de réguler les prix et prévoit d'améliorer la constitution de réserves de ce produit.

Les paiements au titre des catastrophes naturelles ont continué à augmenter en **Chine** en 2024 à la suite des graves inondations et des importants dommages subis par les cultures dans plusieurs régions. Des fonds ont été débloqués pour gérer les dégâts causés aux cultures par les inondations, remettre en état les installations agricoles endommagées et soutenir les mesures de lutte contre les inondations et le drainage des champs. Les subventions au titre des primes d'assurance agricole ont également été relevées de près de 19 %.

L'**UE** a utilisé la réserve agricole de la PAC pour atténuer les conséquences des phénomènes météorologiques défavorables. Ce mécanisme a permis de dédommager des agriculteurs en **Autriche**, en **République tchèque** et en **Pologne** ayant subi des pertes causées par des phénomènes météorologiques extrêmes tels que le gel et la grêle. En **Grèce**, des exploitations agricoles ont reçu des aides exceptionnelles en 2024 à la suite des tempêtes « Daniel » et « Elias » de 2023 et des incendies et autres catastrophes naturelles survenus ces dernières années. La **Roumanie** a revu à la hausse les garanties d'État pour les prêts agricoles, versé des indemnisations en utilisant l'aide publique et reporté le remboursement des prêts agricoles dans le cadre d'une série de mesures destinées à soutenir les agriculteurs touchés par la sécheresse.

Mesures en faveur du système alimentaire

Amélioration des systèmes alimentaires

En **Autriche**, le Centre national de coordination de la durabilité des systèmes alimentaires, instauré en janvier 2023 par les ministères responsables de l'agriculture, de la protection du climat et de la santé, a été prolongé jusqu'à la fin de 2025. Il est chargé de coordonner les mesures en faveur de systèmes alimentaires durables. En **Allemagne**, la stratégie nutritionnelle et alimentaire du gouvernement fédéral, baptisée « Une bonne alimentation pour l'Allemagne », a été lancée en janvier 2024. Elle prévoit plusieurs mesures, dont un concours entre des régions modèles pour amorcer une transition vers un système alimentaire plus sain et plus durable, ainsi que des projets concernant les services de restauration communaux.

En **Belgique**, la Flandre a lancé un débat ouvert sur la politique alimentaire, tandis que la Wallonie a dévoilé un plan d'action tourné vers un approvisionnement alimentaire durable, les services de restauration collective, les chaînes d'approvisionnement locales et la participation citoyenne. La **Finlande** a lancé des études sur les activités du commerce de gros du secteur alimentaire, ainsi que sur l'efficacité et les conditions de concurrence du marché alimentaire. Un groupe de travail a été nommé afin de produire des statistiques sur le secteur alimentaire et dresser ainsi un tableau actualisé du marché alimentaire.

Le Département de surveillance du marché du lait de la **Lituanie** a créé et mis en œuvre un système d'évaluation des risques, afin de réduire le nombre d'inspections en repérant les 20 % d'entités économiques présentant le plus de risques. Les rapports d'inspection sont désormais soumis au format électronique.

Pertes et gaspillage alimentaires

En 2024, le **Chili** a commencé à élaborer une Stratégie nationale pour la prévention et la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires. Son lancement est prévu pour le deuxième semestre 2025. En outre, un accord pour une production propre a été conclu en 2024 entre AB Chile (l'association de l'industrie agroalimentaire), l'Agence du changement climatique et de la durabilité (ASCC) et l'Office des études et des politiques agricoles (ODEPA). Cet accord est le premier à s'attaquer à la gestion des pertes et du gaspillage alimentaires dans l'ensemble du secteur des aliments et des boissons.

Le Plan d'action pour la conservation des aliments et la lutte contre le gaspillage alimentaire a été mis en application en **Chine** en novembre 2024. Il est destiné à optimiser l'exploitation de la production de céréales et d'oléagineux en renforçant l'utilisation des sous-produits de la transformation. Il préconise également l'utilisation et l'évaluation d'indicateurs de réduction des pertes et du gaspillage alimentaires, en particulier par les fournisseurs de services alimentaires, qui seraient soumis à des sanctions en cas de non-conformité.

La **Roumanie** a créé la Plateforme nationale pour la prévention et la réduction du gaspillage alimentaire afin de garantir une gestion et un suivi plus efficaces des mesures visant à éviter et à réduire ce gaspillage. Les acteurs économiques concernés de la filière agroalimentaire doivent désormais soumettre des rapports sur leurs donations alimentaires. L'**Espagne** a adopté la loi n° 1/2025 relative à la prévention des pertes alimentaires et du gaspillage évitable, qui établit un cadre juridique complet recouvrant l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement – de la production à la consommation. Cette loi rend obligatoire l'établissement de plans de prévention par les entreprises, préconise le don de denrées alimentaires en surplus et définit une structure hiérarchique pour la gestion des déchets alimentaires. Elle prévoit en outre des sanctions pour les contrevenants et promeut la sensibilisation et l'éducation des consommateurs.

Besoins des consommateurs et nutrition

La nouvelle Agence nationale de nutrition de l'**Indonésie** pilote un nouveau programme, Repas nutritifs gratuits (MBG), qui témoigne de la priorité accordée à l'amélioration des apports nutritionnels. Ce programme promeut également les connaissances nutritionnelles et les régimes alimentaires sains, tout en cherchant à améliorer la fréquentation scolaire. Le programme MBG cible les élèves de tout âge, de même que les jeunes enfants et les femmes enceintes et allaitantes.

À **Malte**, dans le cadre de l'initiative *Stabbiltà*, les principaux importateurs et détaillants ont dû réduire les prix de détail recommandés d'aliments de base d'au moins 15 % par rapport à ceux en vigueur au 31 octobre 2023. En 2024, les **Philippines** ont mis en œuvre plusieurs programmes visant à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition. Pour faire face à la hausse des prix des produits alimentaires, le pays a lancé deux programmes de subventionnement du riz en juillet et en août : le programme 29, qui a fourni du riz à 29 PHP (0.5 USD) le kilo aux groupes vulnérables, et le programme Riz pour tous (*KNP Rice-for-All*), qui a proposé du riz au prix initial de 45 PHP (0.8 USD) le kilo à l'ensemble de la population avant que celui-ci ne soit ramené à 40 PHP (0.7 USD). De plus, en vertu d'une ordonnance administrative conjointe, les citoyens âgés et les personnes handicapées ont bénéficié d'une réduction de 5 % sur les produits essentiels, plafonnée à 125 PHP (2 USD) par semaine. Le programme de délivrance de bons d'alimentation *Walang Gutom* 2027 a également été élargi et fournit chaque mois des bons d'alimentation à 300 000 ménages en situation d'insécurité alimentaire dans 10 régions.

L'**Argentine** a élaboré un manuel pour faciliter l'interprétation et l'application effective des règlements pris en vertu de la Loi pour la promotion d'une alimentation saine. Cette loi a rendu obligatoire l'apposition d'une ou plusieurs étiquettes de mise en garde pour chaque nutriment critique, selon qu'il convient, ainsi que de messages d'avertissement, par exemple, pour les édulcorants et la caféine.

Niveaux de soutien et tendances par pays

Cette section présente les résultats des estimations les plus récentes des mesures de soutien. Tandis que le chapitre 2 donnait une vue d'ensemble du soutien fourni collectivement par le groupe des pays de l'OCDE et par celui des économies émergentes (EE), le présent chapitre s'intéresse à l'approche adoptée par chacun des pays pour apporter ce soutien. Le constat est que tous les pays ne procèdent pas de la même façon pour aider les producteurs. Alors que la plupart des États membres de l'OCDE fournissent uniquement un soutien positif, un grand nombre des 54 pays couverts pratiquent à la fois le soutien positif et le soutien négatif. Le soutien net est négatif dans trois pays : l'**Inde**, l'**Argentine** et le **Viet Nam**. La composition du soutien est elle aussi variée, certains pays ayant recours au soutien des prix du marché (SPM) alors que d'autres n'y ont que très peu recours.

Le chapitre 2 a montré que les niveaux globaux de soutien n'avaient pas beaucoup évolué entre 2023 et 2024. Ce résultat général peut masquer une variation plus marquée du niveau de soutien pour des produits particuliers dans certains pays. Ces phénomènes s'expliquent souvent par les variations des prix mondiaux qui modifient le niveau du soutien des prix du marché pour un produit. Dans certains cas, ces variations peuvent même transformer un soutien positif en soutien négatif d'une année à l'autre, et inversement (encadré 3.1).

Encadré 3.1. Évolutions les plus marquées des chiffres en 2024

Voici une sélection des résultats de la collecte des données sur l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) réalisée pour ce rapport. L'objectif n'est pas d'en fournir une liste complète, mais d'apporter quelques éclairages supplémentaires sur le contenu de la base de données. Les résultats ont été choisis en fonction de l'évolution en pourcentage estimée et en privilégiant les pays qui sont d'importants producteurs ou affichent d'ordinaire un soutien public d'un montant élevé (positif ou négatif). Les lecteurs intéressés sont invités à consulter les chapitres par pays où ils trouveront davantage de détails sur le cadre d'action national.

S'agissant du **blé**, les transferts budgétaires au titre d'un seul produit ont diminué de 92 % entre 2023 et 2024. Une grande partie de cette évolution s'explique par la modification des taxes à l'exportation en **Argentine** (diminution de 52 %), conséquence de l'évolution du prix de référence mondial (baisse de 65 %). De manière générale, les prix de référence du blé ont diminué notablement entre 2023 et 2024 avec l'amélioration des perspectives d'exportation de l'**Ukraine** et les récoltes globalement bonnes. Dans les pays de l'OCDE, le SPM du blé a diminué de 28 % en moyenne entre 2023 et 2024, bien qu'il ait augmenté dans les économies émergentes.

Pour le **maïs**, le SPM a enregistré une forte variation en **Inde** du fait de la baisse des prix de référence de 15 % et de la hausse des prix intérieurs de 10 %, Le SPM a ainsi augmenté de 2.3 milliards USD en un an. Si le SPM du maïs est resté globalement stable, il a aussi accusé de fortes variations en **Indonésie**, au **Brésil**, en **Argentine** et au **Mexique**.

En ce qui concerne le **soja**, c'est en **Argentine** que le SPM a le plus changé : après le pic de 2023, les prix intérieurs se sont normalisés en 2024 du fait de l'atténuation des conditions de sécheresse et de l'augmentation de la surface de culture du soja. Les prix à la production et les prix de référence ont également été nettement inférieurs au **Brésil**, au **Japon**, en **Indonésie** et aux **États-Unis**.

Les prix des **œufs** ont fluctué en Amérique du Nord, où la grippe aviaire a entraîné l'abattage de troupeaux et des chocs sur l'offre, notamment aux **États-Unis**, où les prix ont bondi de 50 % entre 2023 et 2024. Ces événements ont eu des répercussions sur le SPM au **Canada** et au **Mexique**, où le prix des œufs aux États-Unis sert de référence. Ainsi, le **Mexique** a enregistré un SPM négatif record pour les œufs en 2024. Les prix de référence élevés des œufs aux États-Unis ont maintenu le SPM des œufs à zéro au **Canada** les trois dernières années.

Le prix intérieur de la **viande ovine** au sein de l'**Union européenne** a augmenté de 15 % en raison d'un cheptel ovin réduit fin 2023, de mauvaises conditions météorologiques et de maladies ayant également pesé sur la production. En parallèle, le prix de référence a diminué de 9 %, entraînant une hausse du SPM, qui a atteint 565 millions USD après avoir été quasi nul les trois années précédentes.

Le SPM pour la **viande de volaille** a augmenté sensiblement en **Colombie**, en **Inde** et en **Türkiye**, ce qui s'explique en grande partie par l'augmentation des prix intérieurs, résultat de la hausse du coût des aliments pour animaux. À l'inverse, le SPM pour la viande de volaille a diminué au **Royaume-Uni** et en **Corée** sous l'effet du recul des prix intérieurs, qui s'explique par l'amélioration de l'offre et la baisse des coûts des intrants sur ces deux marchés nationaux.

Les pays où l'estimation du soutien total (EST) a le plus changé entre 2023 et 2024 sont l'**Inde** (de -4 milliards USD à -28 milliards USD), avec le retour à la normale de l'EST en 2024 après une EST négative exceptionnellement faible en 2023, le **Kazakhstan** (+106 %, principalement attribuable à l'augmentation du SPM pour le blé), l'**Ukraine** (+66 %, sous l'effet de la hausse du SPM pour les œufs) et l'**Argentine** (61 % plus négatif du fait du SPM pour le soja ; réduction du SPM négatif pour de nombreux autres produits).

Certaines des évolutions les plus importantes du soutien budgétaire ont concerné les **paiements au titre de la production de produits autres que des produits de base**. Les paiements dans cette catégorie ont également été 56 % plus élevés dans l'**Union européenne**, ce qui s'explique essentiellement par les dépenses nationales pour le rachat d'exploitations d'élevage. En **Norvège**, ces paiements ont été versés pour certains éléments de paysage comme les bandes tampons.

Les **paiements au titre de l'utilisation d'intrants** ont progressé de 56 % au **Kazakhstan** avec la mise en place d'un nouveau programme de crédit, et de 28 % en **Indonésie** avec une augmentation des aides pour les engrais ainsi que des paiements au titre du développement des cultures de plantation. Le soutien au titre des intrants a diminué de 48 % au **Japon** avec l'arrêt des aides temporaires pour les engrais, et de 74 % en **Argentine**, où plusieurs programmes ont été progressivement supprimés.

Les dépenses consacrées aux **services d'intérêt général** ont grimpé de 41 % aux **Philippines** du fait de la hausse des dépenses liées aux infrastructures et à la constitution de stocks publics. L'estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG) a augmenté 19 % en **Türkiye**, ce qui s'explique aussi par l'augmentation des dépenses consacrées aux infrastructures d'irrigation.

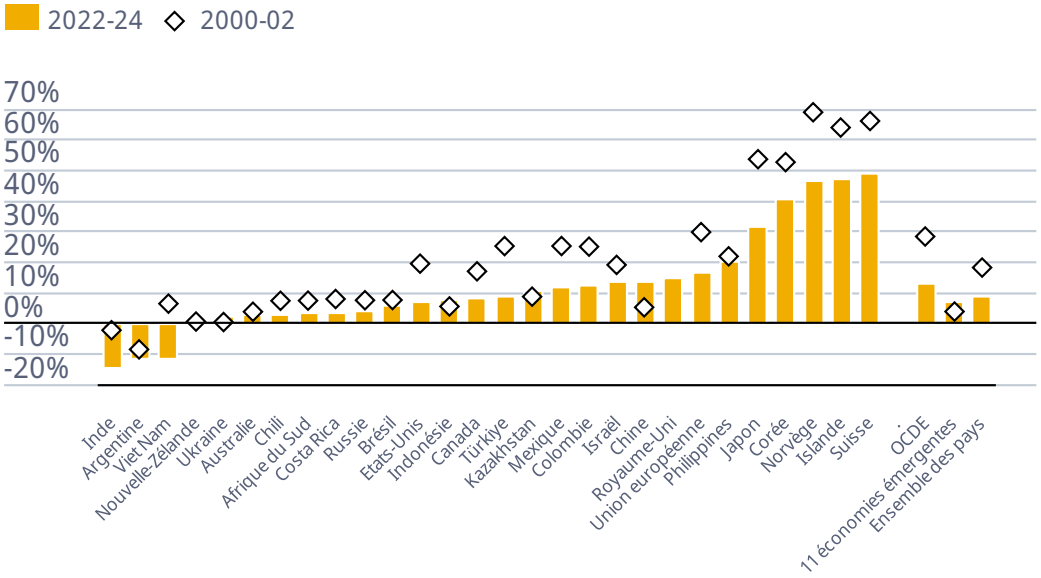
Note : Tous les résultats de 2024 sont préliminaires et susceptibles d'être révisés. Les données sur le SPM sont fréquemment révisées, car elles dépendent des données relatives aux prix et aux quantités, qui sont souvent préliminaires au moment de la publication. Ces chiffres donnent une bonne indication des évolutions globales, mais les changements particuliers doivent être interprétés avec prudence.
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Les niveaux de soutien sont très variés selon les pays

Le soutien aux producteurs en pourcentage des recettes agricoles brutes (ESP en %) s'est élevé en moyenne à 13 % dans la zone OCDE et à 6.8 % dans les économies émergentes entre 2022 et 2024. Les niveaux de soutien les plus élevés en pourcentage des recettes agricoles brutes sont tous relevés dans la zone OCDE (Graphique 3.1). La **Norvège**, l'**Islande**, la **Suisse** et la **Corée** fournissent toutes un niveau de soutien supérieur à 40 % des recettes agricoles brutes (RAB), tandis que les politiques de l'**Inde**, du **Viet Nam** et de l'**Argentine** se traduisent par un soutien négatif net. La plupart des pays ont réduit leur soutien en pourcentage des recettes agricoles ; seuls la **Chine**, le **Kazakhstan**, l'**Indonésie**, l'**Ukraine** et la **Nouvelle-Zélande** ont augmenté leur soutien ces vingt dernières années (sachant qu'il représentait moins de 10 % des RAB en 2000-02 dans chacun de ces pays) ; il y a lieu de préciser que l'ESP en % est très faible en Nouvelle-Zélande et en Ukraine.

Graphique 3.1. Le soutien s'est étalé, selon les pays, de -15 % à 49 % des recettes agricoles brutes

Estimation du soutien aux producteurs par pays, 2000-02 et 2022-24, en pourcentage des recettes agricoles brutes



Note : Les pays sont classés en fonction des niveaux pour 2022-24. L'Union européenne fait référence à l'UE15 pour 2000-02 et à l'UE27 pour 2022-24. Le total pour l'OCDE ne comprend pas les États membres de l'UE qui ne sont pas membres de l'OCDE. La Lettonie et la Lituanie ne sont incluses que pour la période 2022-24. Les 11 économies émergentes sont l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Kazakhstan, les Philippines, la Russie, l'Ukraine et le Viet Nam. Le total pour l'ensemble des pays inclut tous les pays de l'OCDE, les pays de l'UE non membres de l'OCDE et les économies émergentes.
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Les pays affichant l'ESP en pourcentage le plus élevé (ou le plus négatif) sont également ceux où le SPM pèse lourd dans la panoplie de mesures, de sorte que les variations de prix peuvent avoir un effet non négligeable sur le soutien d'une année à l'autre. Par exemple, le SPM de l'**Inde** a été influencé par les cours mondiaux élevés de la viande bovine en 2024, et le SPM de la **Corée** pour les œufs a été multiplié par plus de deux en 2024 en raison d'une baisse des prix à la frontière (alors que le prix des œufs était plus élevé dans d'autres parties du monde).

Dans la plupart des pays, le soutien aux services d'intérêt général représente moins de 5 % de la valeur de la production.

Le soutien aux services d'intérêt général (ESSG) correspond généralement à une plus petite part de la production que le soutien aux producteurs (ESP). Seule l'ESSG du **Japon**, de la **Suisse**, de la **Corée** et de la **Türkiye** représente plus de 5 % de la valeur de la production. Parmi les pays examinés dans ce rapport, 13 ont une ESSG équivalant à moins de 2 % de la valeur de la production. Le sous-investissement dans le soutien aux services d'intérêt général peut représenter un risque pour la croissance durable de la productivité lorsque les producteurs ne possèdent ni les connaissances, ni l'infrastructure nécessaires pour optimiser leurs activités.

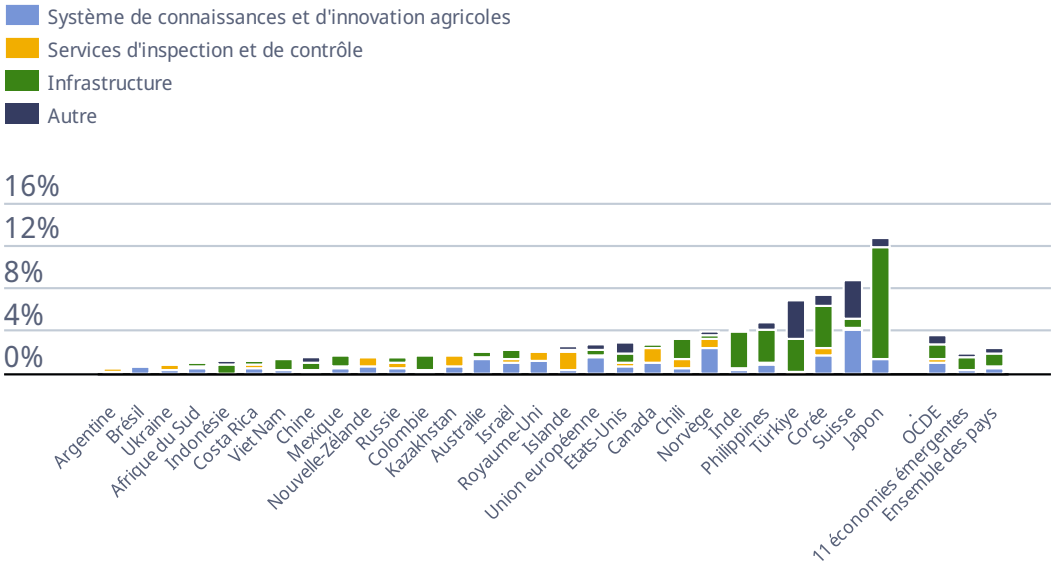
De manière générale, les dépenses consacrées à l'infrastructure sont la principale composante de l'ESSG, leur part s'élevant à 47 % en moyenne pour l'ensemble des pays couverts par ce rapport. Ces dépenses ciblent généralement l'irrigation, comme au **Japon**, qui investit massivement dans les systèmes d'irrigation pour produire du riz paddy. Parmi les autres pays qui investissent plus de la moitié de l'ESSG dans

l'infrastructure figurent la **Corée**, les **Philippines**, l'**Inde**, le **Chili**, la **Colombie**, le **Mexique**, le **Viet Nam** et l'**Indonésie**.

Le système de connaissances et d'innovation agricoles est le deuxième plus gros poste de dépenses de l'ESSG, avec 22 % du total en moyenne. La **Norvège**, l'**Union européenne**, l'**Australie** et le **Brésil** y consacrent tous plus de la moitié de leur ESSG. Ces dépenses comprennent la création de connaissances agricoles, le transfert de connaissances agricoles et les services de vulgarisation. Par exemple, la **Suisse** affecte plus de la moitié de son budget réservé au système de connaissances et d'innovation agricoles à la recherche agronomique, tandis que 90 % des dépenses liées au système de connaissances et d'innovation agricoles du **Brésil** concernent l'éducation.

Graphique 3.2. L'infrastructure ou le système de connaissances et d'innovation agricoles sont les principales composantes du soutien aux services d'intérêt général

Composition de l'estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG) par pays, 2022-24, en pourcentage de la valeur de la production agricole



Note : « Autre » recouvre la commercialisation et la promotion, le coût du stockage public, ainsi que diverses catégories de l'ESSG. Les pays sont classés en fonction de la part du total de l'ESSG dans la valeur de la production agricole. L'Union européenne fait référence à l'UE27. Le total pour l'OCDE ne comprend pas les États membres de l'UE qui ne sont pas membres de l'OCDE. Les 11 économies émergentes sont l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Kazakhstan, les Philippines, la Russie, l'Ukraine et le Viet Nam. Le total pour l'ensemble des pays inclut tous les pays de l'OCDE, les pays de l'UE non membres de l'OCDE et les économies émergentes.
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Les répercussions des politiques publiques sur les consommateurs consistent essentiellement en une variation des prix alimentaires

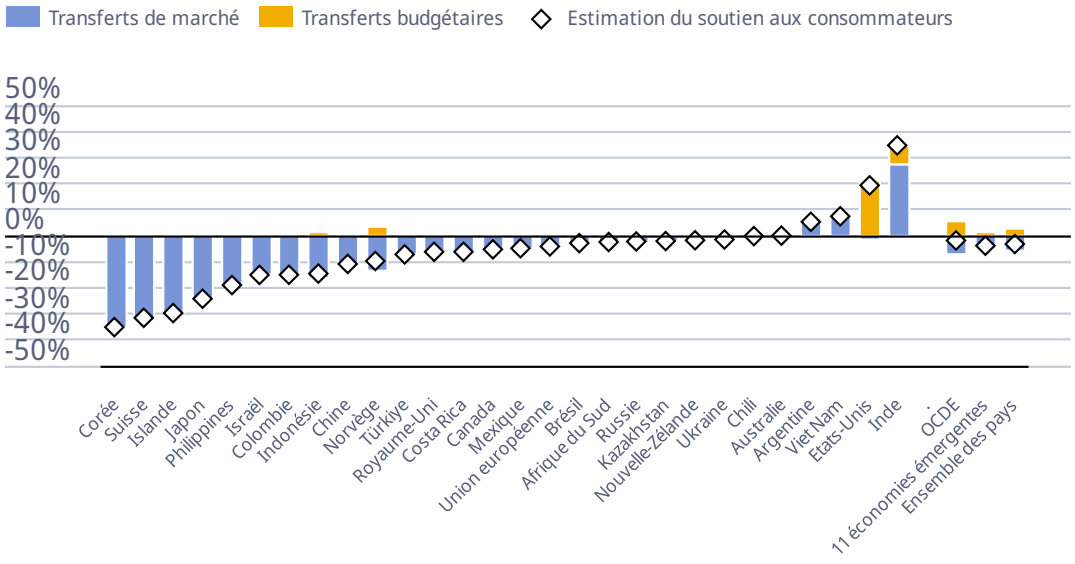
Le SPM, lorsqu'il est positif, est un transfert des consommateurs vers les producteurs, ou bien des producteurs vers les consommateurs lorsqu'il est négatif. Il représente la majeure partie de l'estimation du soutien aux consommateurs (ESC), même si certains pays se sont dotés d'importantes politiques budgétaires qui apportent un soutien aux consommateurs. C'est en **Inde**, aux **États-Unis**, au **Viet Nam** et en **Argentine** que le soutien aux consommateurs est le plus élevé en pourcentage des dépenses de consommation brutes (ESC en %), prenant la forme d'un panachage de soutien budgétaire et de SPM

dans le premier pays, d'un soutien budgétaire dans le deuxième, et d'un SPM uniquement dans les deux derniers. En **Corée**, en **Islande**, au **Japon** et en **Suisse**, l'ESC en % est d'au moins -20 % par rapport aux dépenses brutes, ce qui témoigne du niveau élevé du SPM dont bénéficient les producteurs[2]. Le soutien aux consommateurs concerne à la fois les consommateurs finaux de produits agricoles et les clients de l'industrie qui transforment ces produits.

Les **États-Unis** sont le pays où le soutien budgétaire aux consommateurs a été le plus élevé, avec une aide aux ménages à bas revenu qui représentait 21 % des dépenses de consommation brutes en 2022-24 (graphique 3.3). L'**Inde** aussi a fourni un soutien budgétaire non négligeable aux consommateurs sous forme de distribution publique de céréales alimentaires, équivalant à plus de 5 % des dépenses de consommation. La **Norvège** et l'**Indonésie** sont les seuls autres pays où le soutien budgétaire aux consommateurs représentait plus de 1 % des dépenses de consommation. La **Norvège** subventionne les céréales et les oléagineux produits sur son territoire en réduisant leur prix de vente et l'**Indonésie** verse des subventions aux entreprises de transformation agroalimentaire. Pour 13 pays, aucun soutien budgétaire aux consommateurs n'est répertorié.

Graphique 3.3. À quelques exceptions importantes près, la plupart des consommateurs des pays sont implicitement taxés par la politique agricole

Composition de l'estimation du soutien aux consommateurs (ESC) par pays, 2022-24, en pourcentage des dépenses de consommation à la sortie de l'exploitation



Note : Les pays sont classés en fonction des niveaux de l'ESC en pourcentage. Une ESC en pourcentage négative correspond à une taxe implicite à la consommation. L'Union européenne fait référence à l'UE27. Le total pour l'OCDE ne comprend pas les États membres de l'UE qui ne sont pas membres de l'OCDE. Les 11 économies émergentes sont l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Kazakhstan, les Philippines, la Russie, l'Ukraine et le Viet Nam. Le total pour l'ensemble des pays inclut tous les pays de l'OCDE, les pays de l'UE non membres de l'OCDE et les économies émergentes.
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

De nombreux pays continuent d'utiliser les formes de soutien susceptibles de créer le plus de distorsions

D'après les travaux passés et actuels de l'OCDE, les formes de soutien considérées comme pouvant avoir le plus d'effets de distorsion sur les décisions de production et les marchés sont le soutien des prix du

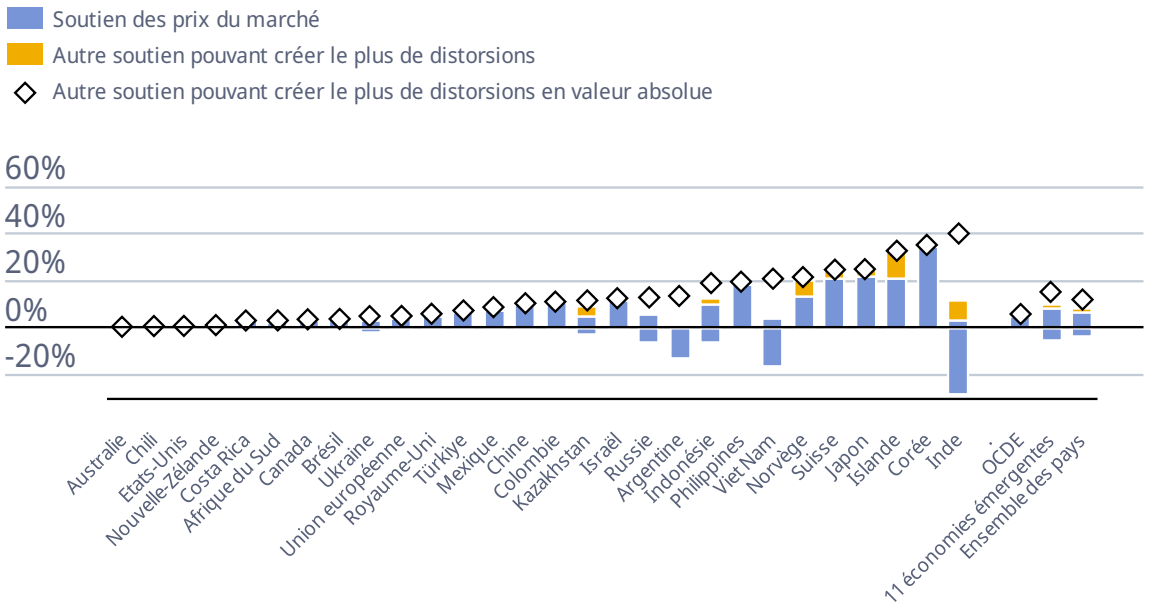
marché, les paiements au titre de la production et les paiements au titre de l'utilisation sans contraintes d'intrants variables. Ces formes de soutien sont par ailleurs réputées pour être à la fois inefficaces et peu adaptées aux ménages qui ont le plus besoin d'aide. Les données montrent que l'utilisation de ces formes de soutien varie fortement selon les pays, certains les utilisant peu, tandis que pour d'autres, il s'agit du principal instrument d'action.

L'**Inde** arrive en tête des pays pour le poids des formes de soutien potentiellement les plus génératrices de distorsions en pourcentage des recettes agricoles brutes : elles y représentent 95 % du soutien total et 40 % des RAB, et la majorité prend la forme de mesures destinées à maintenir des prix bas pour les consommateurs. La **Corée**, l'**Islande**, le **Japon**, la **Suisse**, la **Norvège** et le **Viet Nam** utilisent tous les formes de soutien susceptibles de créer le plus de distorsions, principalement le soutien des prix du marché pour les produits principaux ou stratégiques, à hauteur de plus de 20 % des RAB (graphique 3.4). À l'autre extrémité du classement, ce soutien ne pèse que 0.29 % des RAB en **Australie** (essentiellement des prêts bonifiés aux agriculteurs) et moins de 1 % au **Chili** et aux **États-Unis**. Au **Chili**, il s'agit principalement d'un soutien au titre des intrants, notamment d'un programme de partage des coûts pour restaurer les sols agricoles. Aux **États-Unis**, il s'agit d'un SPM pour le sucre (le seul produit bénéficiant d'un SPM dans le pays) et d'une aide pour l'énergie et l'irrigation.

Dans les pays affichant l'ESP en pourcentage la plus élevée, les formes de soutien potentiellement les plus génératrices de distorsions continuent de représenter la majeure partie du soutien, mais leur part a diminué en **Norvège** et en **Suisse**, où 50 % du soutien environ prend désormais des formes moins distorsives. L'**Union européenne** et les **États-Unis** utilisent relativement peu les formes de soutien susceptibles de créer le plus de distorsions en pourcentage du total de l'ESP, avec des parts de 30 % et 10 % respectivement.

Graphique 3.4. La part des transferts potentiellement les plus distorsifs dans les différents pays s'échelonne entre moins de 0.3 % et 40 % des recettes agricoles

Transferts aux producteurs pouvant créer le plus de distorsions par pays, 2022-24, en pourcentage des recettes agricoles brutes



Note : Les pays sont classés en fonction de la part des formes de soutien potentiellement les plus génératrices de distorsions en pourcentage des recettes agricoles brutes. Cette part inclut, en valeur absolue, le SPM négatif et tout soutien positif pouvant générer le plus de distorsions. Les « Autres formes de soutien susceptibles de créer le plus de distorsions » désignent les paiements au titre de la production et de l'utilisation sans contraintes d'intrants variables. L'Union européenne fait référence à l'UE27. Le total pour l'OCDE ne comprend pas les États membres de l'UE qui ne sont pas membres de l'OCDE. Les 11 économies émergentes sont l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Kazakhstan, les Philippines, la Russie, l'Ukraine et le Viet Nam. Le total pour l'ensemble des pays inclut tous les pays de l'OCDE, les pays de l'UE non membres de l'OCDE et les économies émergentes.
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Le soutien des prix du marché a tendance à cibler des produits de base particulièrement importants

Le choix des produits bénéficiant d'un SPM ciblé dépend des objectifs nationaux, qui peuvent être influencés par des facteurs tels que la volonté d'autosuffisance du pays et la dépendance des consommateurs à l'égard de certains produits. Par exemple, un produit de base dont le pays est un gros importateur net est souvent traité différemment d'un produit qui est exporté, comme le révèlent l'éventail de stratégies adoptées et le champ d'application du SPM par produit dans les pays examinés dans ce rapport.

Les pays utilisent très souvent le SPM afin d'atteindre un seuil d'autosuffisance pour des produits agricoles stratégiques. C'est le cas pour le riz dans des pays où il constitue un aliment de base, notamment le **Japon**, la **Corée**, les **Philippines** et le **Viet Nam**. En **Norvège**, en **Islande** et en **Suisse**, ce sont les marchés des produits animaux qui font l'objet des plus grandes attentions, l'objectif étant d'encourager l'autosuffisance alimentaire et de maintenir des activités de production traditionnelles.

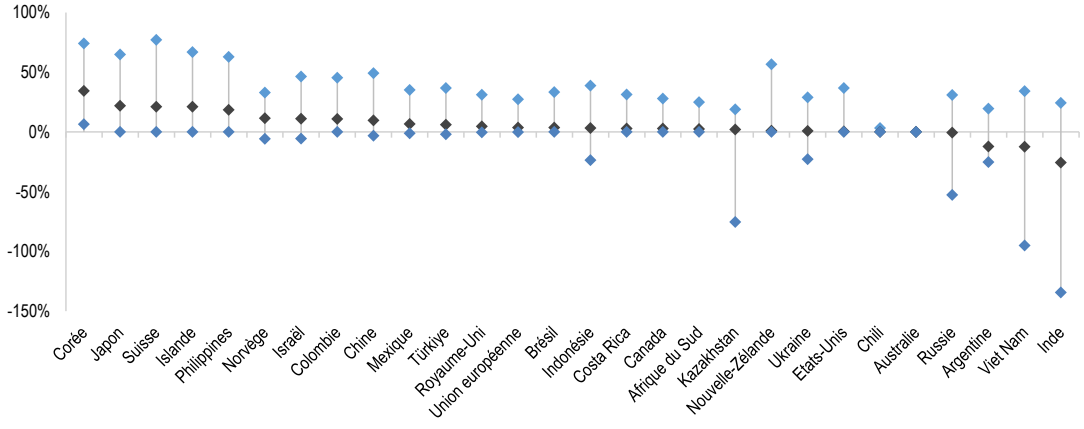
L'**Argentine** utilise les taxes sur les exportations de plusieurs produits pour maintenir des prix intérieurs bas et comme source de recettes. Les taxes les plus élevées concernent le soja. L'**Inde** utilise les mesures

aux frontières pour maintenir les prix intérieurs de certains produits dans la fourchette visée, en particulier ceux des céréales de base, et applique une série de mesures ciblant la commercialisation des produits qui abaissent les prix à la sortie de l'exploitation. En **Inde** et au **Viet Nam**, le SPM du produit le plus taxé implicitement s'élève respectivement à -134 % et -95 % des recettes agricoles brutes du produit, mais il existe aussi au moins un produit qui fait l'objet d'un SPM positif équivalant à 25 % et 34 % des recettes respectivement (graphique 3.5) (voir l'encadré 2.2 pour plus d'informations sur le mode de calcul du SPM).

Certains pays peuvent afficher un faible taux de SPM moyen masquant le fait que certains produits bénéficient d'un soutien bien plus élevé que d'autres, et que certains sont implicitement taxés. En **Indonésie**, par exemple, le SPM total représentait 3 % des recettes agricoles brutes en 2022-24. Or, ce soutien équivalait à 39 % des recettes brutes liées à la production de sucre, et à -24 % de celles associées à la production d'huile de palme[3]. Aux **États-Unis**, le SPM s'est établi autour de 0.5 % des RAB en moyenne, mais a représenté 34 % des recettes brutes dans le cas du sucre. Ces chiffres reflètent le fait que le sucre ne représente qu'une petite partie de la production agricole totale, de sorte que ce soutien a peu d'effet sur la moyenne nationale.

Graphique 3.5. Dans la plupart des pays, le SPM varie sensiblement selon les produits

Ampleur relative du soutien des prix du marché des différents produits par pays, 2022-24, en pourcentage des recettes agricoles brutes du produit



Note : Le point bleu du haut indique le SPM en pourcentage des recettes brutes du produit faisant l'objet du soutien le plus fort. Le point bleu du bas représente le produit bénéficiant du soutien le plus faible ou pour lequel le soutien est le plus négatif. Le point noir correspond au SPM moyen en pourcentage des recettes agricoles brutes pour l'ensemble du pays.
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Les formes de soutien qui créent moins de distorsions sont très variées

D'autres formes de soutien sont considérées comme moins susceptibles d'engendrer des effets de distorsion de la production et des échanges. Cela inclut les paiements reposant sur la superficie cultivée, le nombre d'animaux, les recettes ou le revenu (S/Na/Rec/Rev), ainsi que les paiements accordés selon des critères non liés à des produits de base[4]. Ils sont considérés comme ayant moins d'effets de distorsion, car ils ne sont pas directement liés au prix ou à la quantité produite d'un produit donné, bien que la production soit parfois un critère d'éligibilité.

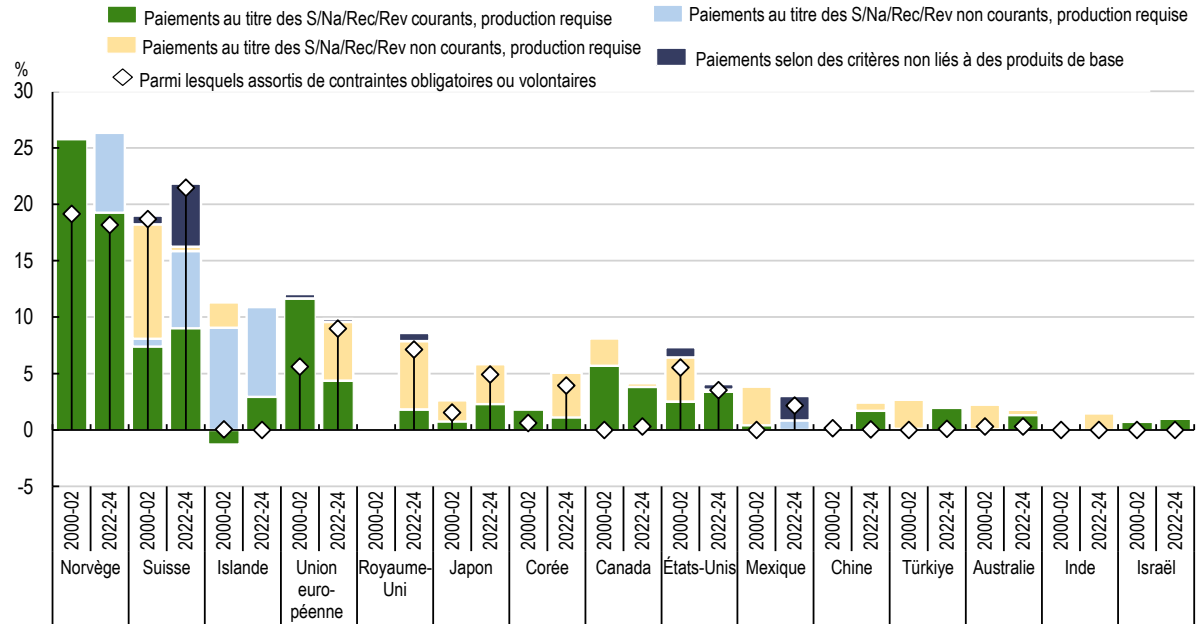
C'est en **Norvège**, en **Suisse**, en **Islande** et dans l'**Union européenne** que la part du soutien considéré comme moins susceptible d'engendrer des effets de distorsion, exprimée en pourcentage des recettes

agricoles brutes, est la plus élevée (graphique 3.6). Pour une partie des pays qui utilisent le plus ce type de soutien, certains signes montrent que sa composition se modifie : les paiements traditionnels fondés sur la superficie cultivée ou le nombre d'animaux sont abandonnés au profit de formes de soutien encore moins liées à la production. En **Suisse**, ce changement traduit l'importance croissante des paiements accordés selon des critères non liés à des produits de base, qui ont représenté 6 % des RAB en 2022-24, soit le plus haut niveau parmi tous les pays couverts par ce rapport (le **Mexique** utilise également beaucoup les formes de soutien fondées sur des critères non liés à des produits de base avec son programme d'agroforesterie *Sembrando Vida*). En 2003, la **Norvège** a mis en place un paiement au titre du paysage culturel et une aide structurelle aux producteurs laitiers. En **Islande**, le paiement direct aux producteurs de viande ovine est la forme de soutien de ce type la plus développée. Le soutien a évolué au sein de l'**Union européenne** au fil des réformes de la PAC, dont l'instrument phare est désormais le mécanisme d'aide de base au revenu, qui ne nécessite pas d'avoir une production.

Parmi les économies émergentes, la **Chine** et l'**Inde** ont commencé à fournir ce type de soutien, alors que les montants versés jusqu'ici étaient très faibles. En **Chine**, l'objectif est de développer la production agricole et en **Inde**, ce soutien est fourni grâce au mécanisme d'aide au revenu PM-KISAN.

Graphique 3.6. En pourcentage des recettes agricoles brutes, c'est en Norvège et en Suisse que le soutien est le moins couplé à la production

Utilisation et composition des formes de soutien moins couplées à la production dans certains pays, 2000-02 et 2022-24, en pourcentage des recettes agricoles brutes



Note : Le graphique présente les pays dont la part des paiements accordés au titre de la superficie cultivée, du nombre d'animaux, des recettes et du revenu (S/Na/Rec/Rev) et selon des critères non liés à des produits de base a dépassé 1 % durant la période 2022-24. Les pays sont classés en fonction de la part totale des paiements pour 2022-24. L'Union européenne fait référence à l'UE15 pour 2000-02 et à l'UE27 pour 2022-24. Les données relatives au Royaume-Uni ne sont pas disponibles pour 2000-02.
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Conclusions

L'ESP en pourcentage diminue un peu partout en raison de l'augmentation de la valeur de la production agricole, mais avec toutefois de nettes disparités

L'ESP en pourcentage, ou l'ESP exprimée en pourcentage des recettes agricoles brutes (RAB), reste l'indicateur central de l'ampleur des interventions publiques dans le secteur agricole. Les variations importantes d'un pays à l'autre reflètent les différences en termes d'objectifs d'action et de mécanismes de mise en œuvre. L'ESP en pourcentage moyenne était particulièrement élevée en **Suisse**, en **Islande**, en **Norvège** et en **Corée**, s'établissant entre 40 % et 49 %, ce qui révèle un fort soutien aux revenus par le biais de l'action publique. À l'inverse, des valeurs négatives comprises entre -11 % et -15 % ont été observées en **Argentine**, au **Viet Nam** et en **Inde**, où la politique en vigueur revient à imposer une taxe implicite nette aux producteurs.

La diminution de l'ESP en pourcentage observée à l'échelle globale au cours des deux dernières décennies est visible dans la plupart des pays étudiés dans le présent rapport et tient principalement à la hausse de la valeur de la production (en termes nominaux, le soutien demeure proche de ses niveaux record). Il convient de noter que la **République populaire de Chine** (ci-après « la Chine ») est le seul pays à avoir augmenté de façon significative son soutien aux producteurs en termes relatifs, puisque celui-ci est passé de 5 % des RAB en 2000-02 à 13 % en 2022-24.

La composition du soutien varie selon les pays et les produits

La composition du soutien varie fortement. L'**Inde** est le pays qui s'appuie le plus sur les formes de soutien susceptibles d'entraîner les distorsions les plus importantes de la production et des échanges. Ces formes de soutien représentent 95 % des transferts totaux aux producteurs et 40 % des RAB, et visent en majorité à maintenir des prix bas pour les consommateurs. En revanche, en **Australie**, au **Chili** et aux **États-Unis**, ces mesures représentent moins de 1 % des RAB, ce qui reflète une intervention minime sur les marchés. On constate une nette diminution du recours aux mesures susceptibles de générer des distorsions au **Japon**, en **Norvège**, en **Suisse** et en **Islande**, où ces instruments ont eu un rôle majeur dans le passé.

Cependant, les chiffres globaux peuvent masquer le fait que certains produits bénéficient d'un soutien et d'autres, non. Certains pays, dont l'**Inde**, le **Viet Nam**, l'**Indonésie** et le **Kazakhstan**, pratiquent un SPM positif pour certains produits, mais négatif pour d'autres. Ces différences de traitement entre les produits compliquent l'interprétation des niveaux de soutien globaux et de leurs effets probables.

La plupart des paiements sont liés à la production

Les transferts jugés moins générateurs de distorsions sur les marchés, tels que ceux au titre de droits antérieurs (p. ex., superficie cultivée, nombre d'animaux ou niveau de revenus), restent courants. Toutefois, les paiements reposant sur des critères sans rapport avec les produits sont rares. La **Suisse** et le **Mexique** constituent des exceptions notables à cet égard : ces deux pays consacrent une part relativement importante du soutien à des mécanismes sans rapport avec des produits, qui visent des objectifs environnementaux et sociaux plus généraux.

Les pays affichant de forts niveaux de soutien aux producteurs sont également ceux où le soutien aux services d'intérêt général est le plus élevé

Les investissements dans les services d'intérêt général (p. ex., R-D, infrastructure, systèmes d'inspection) ont diminué par rapport à la production sectorielle. Cependant, il existe des différences marquées entre les pays. Le **Japon**, la **Corée** et la **Suisse** ont consacré chacun plus de 7 % de la valeur de la production agricole à ces services pendant la période de référence. À l'autre extrémité du classement, l'**Argentine**,

le **Brésil** et l'**Ukraine** ont dépensé moins de 1 % de la valeur de la production du secteur dans les services d'intérêt général.

L'infrastructure reste le premier poste de dépenses dans la plupart des pays, notamment au **Japon**, en **Corée**, aux **Philippines**, en **Türkiye**, au **Chili** et au **Viet Nam**. La **Suisse**, la **Norvège** et la **Corée** affectent également des ressources significatives au système de connaissances et d'innovation agricoles, avec des dépenses pouvant atteindre 4.2 % de la valeur de la production.

L'effet des mesures sur les consommateurs varie considérablement, certains pays privilégiant l'accessibilité financière

Dans la plupart des pays, le soutien des prix du marché fait augmenter les prix intérieurs et taxe implicitement les consommateurs. À l'inverse, certains pays, dont l'**Inde**, le **Viet Nam** et l'**Argentine**, appliquent des mesures qui font baisser les prix nationaux par rapport aux prix mondiaux et apportent ainsi concrètement un soutien aux consommateurs.

Un nombre relativement restreint de pays a recours à des transferts budgétaires ciblant les consommateurs, principalement ceux ayant de faibles revenus. Les **États-Unis**, l'**Inde**, la **Norvège** et l'**Indonésie** sont les pays qui, en proportion des dépenses de consommation, ont le plus investi dans ce type de soutien ciblé aux consommateurs.

Référence

Asai, M. et J. Antón (2024), *Social issues in agriculture in rural areas*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/fec15b38-en. [1]

Notes

[1] La Corée définit l'agriculture intelligente comme l'utilisation de technologies de pointe pour optimiser la production et la durabilité.

[2] En 2023, la Norvège affichait le 5e ESC en pourcentage le plus élevé, mais en 2024, elle ne se classait qu'au dixième rang, ce qui reflète l'évolution du niveau du SPM.

[3] Les recettes agricoles brutes par produit incluent la valeur de la production du produit en question plus les transferts éventuels découlant des mesures publiques prises le concernant.

[4] Voir le chapitre 2 pour une description plus détaillée du contenu de ces catégories de l'ESP.

Aperçus par pays

4 Argentine

Principales conclusions

Soutien à l'agriculture

En Argentine, le soutien global au secteur agricole est négatif depuis le début des années 2000, en raison de taxes à l'exportation qui font baisser les prix intérieurs perçus par les producteurs. Ces derniers bénéficient néanmoins de paiements budgétaires en fonction de leur consommation d'intrants, principalement sous forme de crédits à taux préférentiels. Des paiements directs sont versés occasionnellement, sous forme d'aide d'urgence en cas d'événement météorologique extrême, principalement de sécheresse.

L'estimation du soutien aux producteurs (ESP) s'élevait en moyenne à –11.9 % des recettes agricoles brutes en 2022-24, contre –8.6 % une vingtaine d'années auparavant (2000-02). Le niveau du soutien fluctue en fonction du soutien des prix du marché en raison de la variation du niveau des taxes à l'exportation et de la conjoncture macroéconomique, marquée par la dépréciation du peso argentin depuis 2018 et diverses poussées inflationnistes. Le ratio moyen des prix de référence à la production aux prix de référence à la frontière (coefficient nominal de protection, CNP) a atteint 0.9 en 2022-24, ce qui signifie que les prix à la production ont été inférieurs de 10 %, en moyenne, aux niveaux de référence basés sur les prix du marché mondial.

Entre 2022 et 2024, les transferts au titre d'un seul produit (TSP) les plus négatifs étaient ceux concernant le soja, le maïs, le blé et le tournesol. Le soutien des prix et les TSP n'étaient positifs que dans le cas de la viande porcine et des œufs. Compte tenu de l'ESP négative, les consommateurs ont profité d'une estimation du soutien aux consommateurs (ESC) positive, s'élevant à 5.3 % des dépenses par rapport aux prix au départ de l'exploitation en 2022-24.

L'estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG) a diminué en proportion de la valeur de la production agricole, passant de 0.6 % en 2000-02 à 0.5 % en 2022-24, soit bien en deçà du niveau constaté dans la plupart des économies émergentes couvertes par le présent rapport. Les dépenses consacrées au système d'innovation agricole et aux services de vulgarisation forment la principale composante de l'ESSG, même si leur valeur relative diminue, notamment par rapport à la taille du secteur.

Le soutien budgétaire total aux agriculteurs et au secteur a représenté dans son ensemble 0.1 % du produit intérieur brut (PIB), en 2022-24, bien en deçà de la valeur absolue du soutien négatif des prix du marché, ce qui rend l'estimation du soutien total à l'agriculture (EST) négative elle aussi pour la totalité de la période considérée : -0.7 % du PIB en 2000-02 et -1.3 % en 2022-24.

Principales évolutions récentes de l'action publique

L'Argentine a lancé des réformes d'envergure pour libéraliser le commerce, les services et la production, en supprimant les restrictions à la fourniture de biens et de services et les obstacles réglementaires. Ces changements ont conduit à l'adoption de plusieurs nouvelles mesures liées à l'agriculture. Les taxes à l'exportation ont été temporairement réduites pour certains produits (le soja, le maïs, le blé, l'orge, le

sorgho et le tournesol) et ont été éliminées dans le cas de divers produits régionaux (notamment le sucre, le coton, le cuir de bovin, le tabac, les produits forestiers et le riz). Les autorisations d'exporter délivrées par l'administration ont été simplifiées ou supprimées, tandis que les exportations de produits régionaux ont été déréglementées.

Parmi les autres mesures réglementaires, citons la simplification des procédures administratives, la modification et la dématérialisation des exigences en matière de certification, ainsi que la modification de la réglementation applicable à l'industrie vinicole.

Des mesures ont été prises pour renforcer les systèmes de surveillance et de traçabilité. Par exemple, le suivi numérique du bétail est désormais en cours de déploiement, et des mesures sanitaires ont été mises en place face aux cas de grippe aviaire et d'encéphalomyélite équine.

Évaluation et recommandations

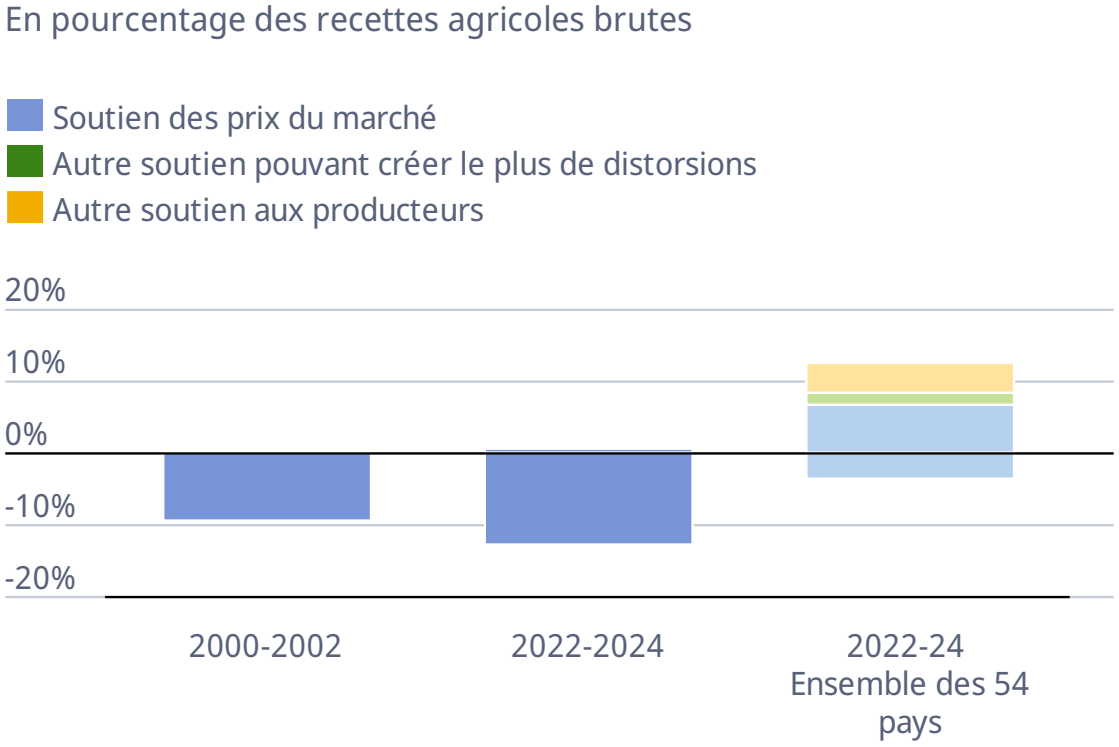
- L'Argentine a progressé vers l'harmonisation de sa politique commerciale agricole avec les objectifs de durabilité environnementale, à travers des initiatives nationales et des cadres de coopération internationale. Pour améliorer l'efficacité de ces approches, le pays devrait renforcer la cohérence entre les politiques commerciales et celles relatives à la durabilité. Pour ce faire, il conviendrait d'étendre les évaluations d'impact à l'ensemble des mesures mises en place, de promouvoir une mise en œuvre rigoureuse des dispositions environnementales contenues dans les accords régionaux et de soutenir les producteurs afin qu'ils respectent les normes internationales de durabilité de manière à conserver et améliorer leur accès aux marchés d'exportation.
- De nouveaux investissements sont nécessaires pour procurer aux exploitants l'assistance technique, les formations et le renforcement des capacités qui leur permettront d'être plus résilients et d'améliorer leur performance sur le plan de la durabilité. Les pouvoirs publics devraient les encourager à adopter des pratiques climato-intelligente, diversifier les cultures et faire leurs des techniques de gestion foncière durable à travers des programmes de soutien et des incitations financières ciblées.
- La mise en œuvre de mesures visant à simplifier et à éliminer les obstacles bureaucratiques pesant sur la production et les exportations constitue une avancée positive. Toutefois, la politique agricole dans son ensemble gagnerait à s'inscrire dans un cadre stratégique plus cohérent et à long terme. Cela permettrait d'élaborer des mesures de politique publique plus stables, prévisibles et ciblées. En outre, éviter les retards dans l'exécution des mesures décidées aiderait les exploitants à planifier leurs activités économiques de manière plus efficace.
- Une approche équilibrée et transparente des taxes à l'exportation améliorerait la prévisibilité pour les agriculteurs et les autres parties prenantes. Dans le cadre du système fiscal global, cette approche devrait conduire à privilégier d'autres sources de recettes fiscales aux taxes à l'exportation.
- Les investissements dans les programmes de formation, les plateformes de partage des connaissances et le développement de chaînes de valeur agro-industrielles régionales (comme pour l'industrie du vin en 2024) devraient être étendus. Ces mesures peuvent renforcer la compétitivité et la résilience des petits et moyens producteurs.
- Le système de connaissances et d'innovation agricoles de l'Argentine a été l'une des plus grandes forces du pays, avec des institutions qui ont longtemps joué un rôle central dans la recherche, la vulgarisation et le développement technologique. Ce solide réseau a permis des augmentations significatives de la productivité, l'adoption de pratiques durables et la diffusion d'innovations au sein d'une grande variété de systèmes agricoles. Toutefois, la baisse des investissements publics, le manque de coordination entre les institutions et les mesures contraires lui ont fait perdre de son

efficacité. Parallèlement, la croissance de la productivité a diminué, devenant même négative au cours de la dernière décennie, tandis que les émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur agricole se maintiennent à un niveau élevé. Pour inverser cette tendance, l'Argentine devrait renforcer la gouvernance stratégique de son système de connaissances et d'innovation agricoles en augmentant et en stabilisant le financement public, en améliorant la coordination entre les institutions de recherche et celles chargées de la vulgarisation et en resserrant les liens avec les agriculteurs. Afin de fournir les prestations de recherche et de vulgarisation ainsi que les autres biens publics nécessaires à l'innovation dans l'agriculture, elle devrait mettre en place un suivi systématique des activités et des résultats dans les secteurs de la recherche-développement et de l'innovation, mais aussi définir et mettre en œuvre des priorités stratégiques.

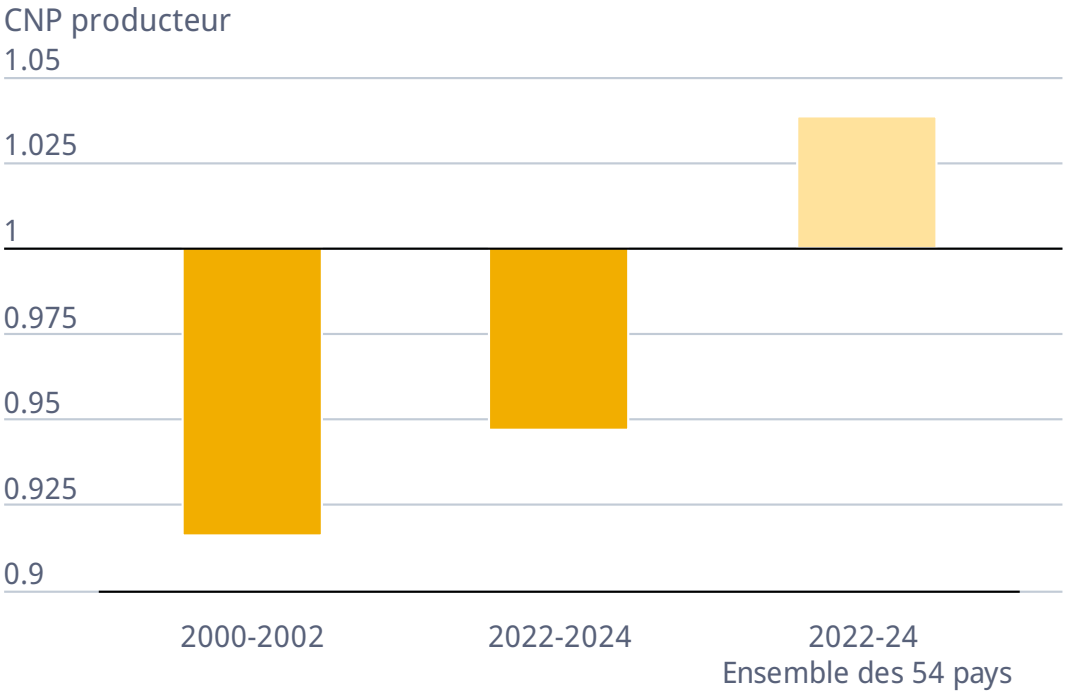
Évolution du soutien à l'agriculture

Graphique 4.1. Argentine : Évolution du soutien à l'agriculture

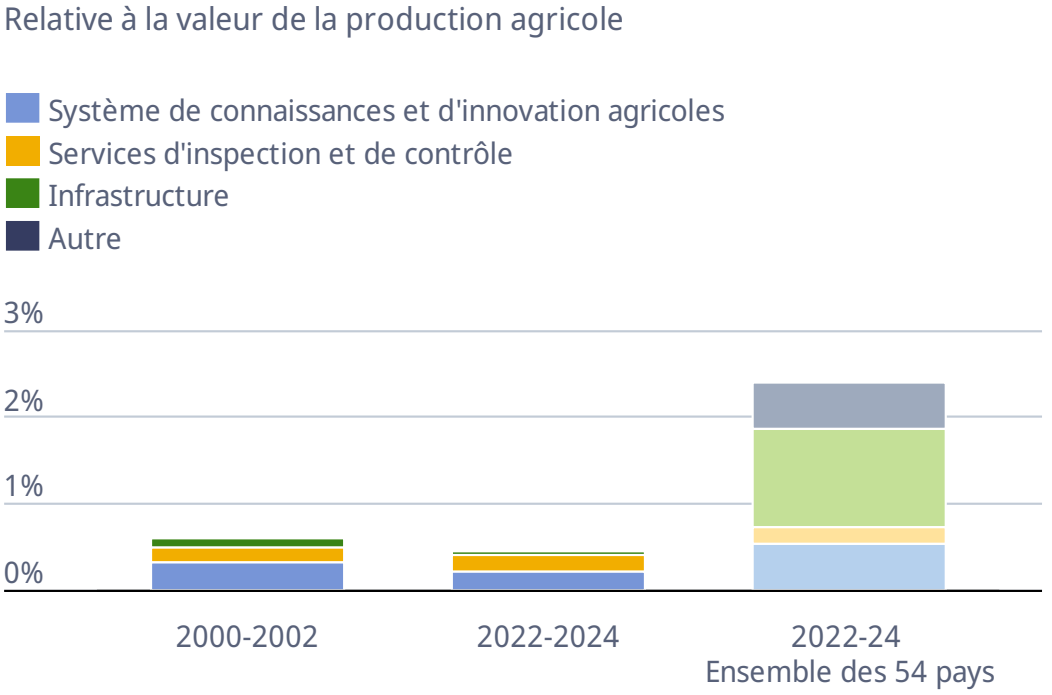
Graphique 4.1A. Argentine: Niveau et composition de l'estimation du soutien aux producteurs



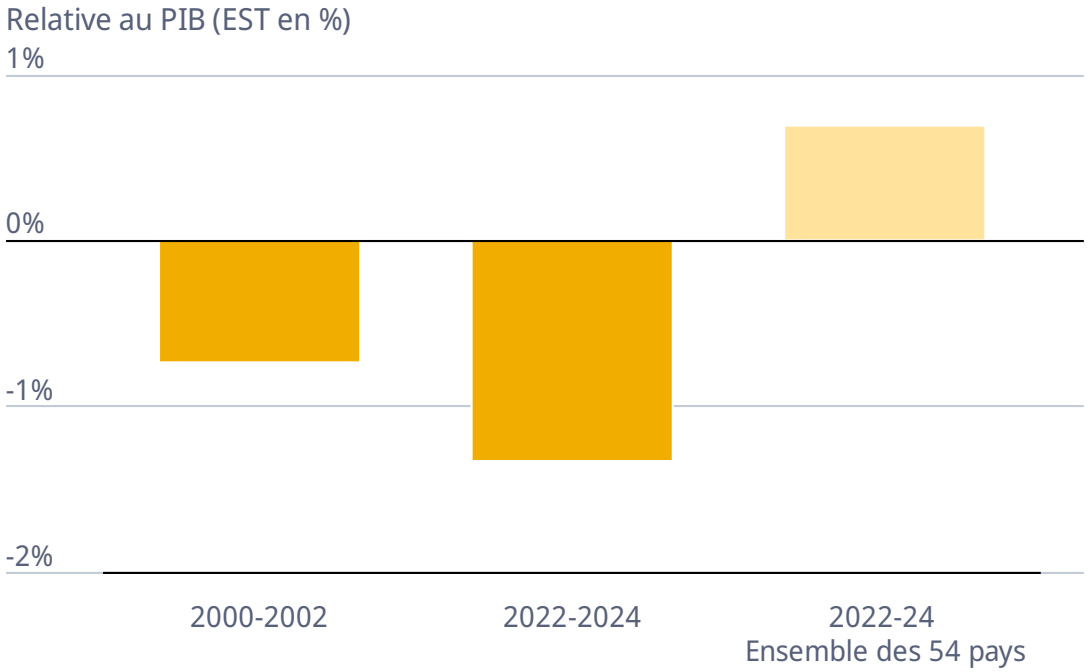
Graphique 4.1B. Argentine: Ratio du prix à la production au prix à la frontière



Graphique 4.1C. Argentine: Estimation du soutien aux services d'intérêt général et sa composition

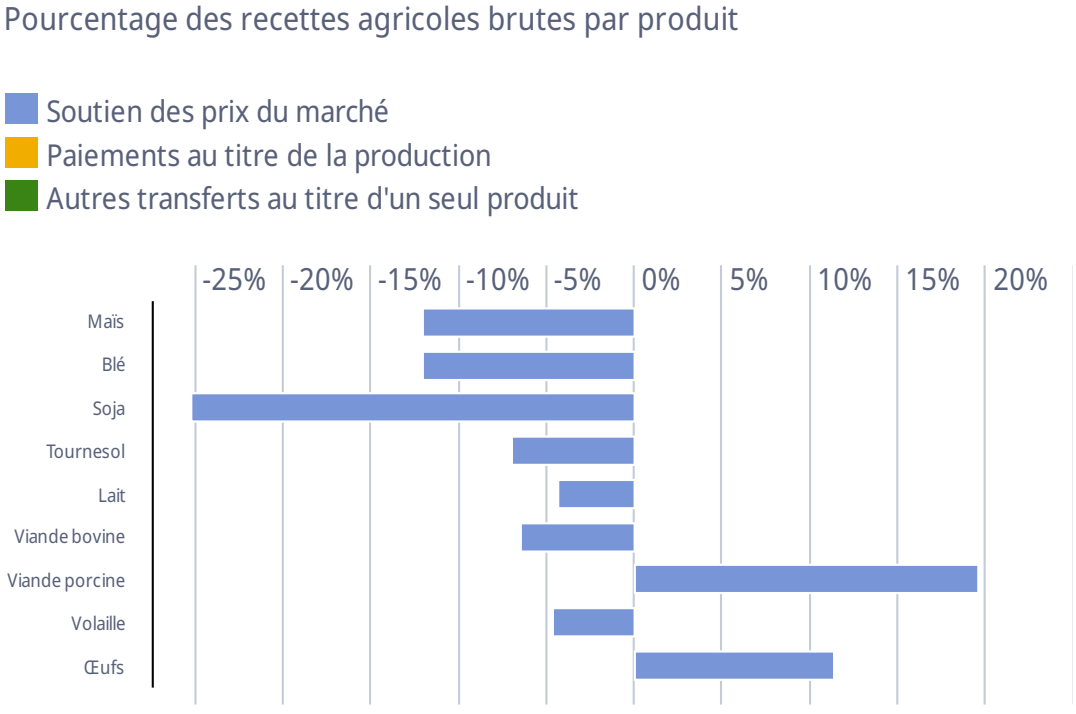


Graphique 4.1D. Argentine: Estimation du soutien total



Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 4.2. Argentine : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24



Note : ne sont présentés que les produits de base pour lesquels des transferts non nuls ont eu lieu.
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Tableau 4.1. Argentine : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	2000-02	2022-24	2022	2023	2024p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**16 379**	**85 547**	**73 463**	**124 080**	**59 097**
***dont :** part des produits SPM (%)*	82.55	83.88	84.75	81.27	85.61
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**7 449**	**58 824**	**50 785**	**85 698**	**39 989**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**-801**	**-9 538**	**-13 199**	**-6 126**	**-9 288**
Soutien au titre de la production des produits de base	-835	-9 668	-13 363	-6 306	-9 335
Soutien des prix du marché[1]	-898	-9 735	-13 427	-6 374	-9 404
Soutien positif des prix du marché	47	402	426	309	472
Soutien négatif des prix du marché	-945	-10 137	-13 853	-6 683	-9 877
Paiements au titre de la production	62	67	64	68	70
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	34	129	162	179	47
Utilisation d'intrants variables	2	12	11	24	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	23	92	121	118	36
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	8	26	30	37	11
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	1	2	2	0
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	0	0	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	1	2	2	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	**-8.59**	**-11.96**	**-17.91**	**-4.93**	**-15.69**
CNP des producteurs (coeff.)	**0.92**	**0.95**	**0.84**	**0.95**	**0.97**
CNS aux producteurs (coeff.)	**0.92**	**0.89**	**0.85**	**0.95**	**0.86**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**116**	**406**	**413**	**525**	**279**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	66	201	179	306	117
Services d'inspection et de contrôle	33	146	156	139	141
Développement et entretien des infrastructures	17	37	35	58	17
Commercialisation et promotion	0	22	42	21	4
Coût du stockage public	0	0	0	0	0
Divers	0	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**211**	**5 118**	**11 443**	**2 325**	**1 587**
Transferts des consommateurs aux producteurs	249	5 525	12 026	2 954	1 595
Autres transferts des consommateurs	-6	139	420	-2	0
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	-32	-546	-1 003	-627	-8
ESC en pourcentage (%)	**6.11**	**5.30**	**22.53**	**2.71**	**3.97**
CNP des consommateurs (coeff.)	**0.94**	**0.95**	**0.80**	**0.97**	**0.96**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**0.94**	**0.95**	**0.82**	**0.97**	**0.96**
Estimation du soutien total (EST)	**-685**	**-9 132**	**-12 786**	**-5 601**	**-9 008**
Transferts des consommateurs	-243	-5 664	-12 446	-2 952	-1 595
Transferts des contribuables	-436	-3 607	-761	-2 648	-7 413
Recettes budgétaires	-6	139	420	-2	0
EST en pourcentage (% du PIB)	**0.73**	**-1.33**	**-2.02**	**0.87**	**-1.39**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**213**	**603**	**641**	**773**	**396**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**0.10**	**0.08**	**0.10**	**0.12**	**0.06**
Déflateur du PIB (2000-02=100)	**100**	**59 272**	**16 222**	**38 180**	**123 414**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**1.69**	**447.19**	**130.62**	**296.26**	**914.69**

.. Non disponible

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour l'Argentine sont : le blé, le maïs, le soja, le tournesol, les fruits et légumes, le lait, la viande bovine et porcine, la volaille et les oeufs.

Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données),* https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

5 Australie

Principales conclusions

Soutien à l'agriculture

Le soutien de l'Australie aux producteurs agricoles (estimation du soutien aux producteurs, ESP) compte parmi les plus faibles des pays de l'OCDE, à 2.7 % des recettes agricoles brutes pour la période 2022-24, soit légèrement au-dessous des 3.7 % observés deux décennies auparavant. Les interventions des pouvoirs publics mettent l'accent sur l'ouverture des marchés, le renforcement de la résilience et les investissements dans les services d'intérêt général, notamment la recherche-développement, les infrastructures hydrauliques et la biosécurité.

Le soutien des prix du marché (SPM) pour les producteurs a pris fin en 2000, et les prix intérieurs des principaux produits agricoles de l'Australie sont depuis alignés sur les prix mondiaux. La majeure partie du soutien aux producteurs en 2022-24 a pris la forme d'indemnités de secours en cas de catastrophe naturelle et de programmes de stabilisation des revenus visant à remédier aux fluctuations de trésorerie. Des paiements sont également versés au titre de l'utilisation d'intrants variables, principalement sous la forme de prêts bonifiés pour les investissements sur les lieux d'exploitation, y compris à la suite d'événements préjudiciables.

En 2022-24, l'estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG) s'est établie, en moyenne, à 2 % de la valeur de la production agricole, un niveau similaire à celui du début des années 2000 (1.9 %) et inférieur à la moyenne OCDE (3.5 %). Plus de la moitié de ce soutien a servi à la recherche-développement, à l'innovation et aux services de vulgarisation (soit l'équivalent de 1.3 % de la valeur de la production agricole, contre 1.1 % en moyenne dans l'OCDE). Le reste de l'ESSG était constitué en majeure partie de dépenses publiques consacrées à la mise en place d'infrastructures (principalement hydrauliques) et à leur modernisation, ainsi qu'au renforcement de la biosécurité.

En 2022-24, le soutien global à l'agriculture (estimation du soutien total, EST) représentait 0.2 % du produit intérieur brut (PIB) ; il n'a quasiment pas changé depuis 2000-02.

Principales évolutions récentes de l'action publique

L'Australie a adopté, en juillet 2024, une législation visant à interdire les exportations d'ovins vivants par voie maritime à partir de mai 2028. Afin d'aider les acteurs de la filière ovine concernés par cette décision à s'adapter, le budget 2024-25 leur alloue près de 140 millions AUD (92.4 millions USD) sur cinq ans.

En novembre 2024, l'Australie et les Émirats arabes unis ont signé un Accord sur un Partenariat économique d'ensemble (CEPA), qui doit entrer en vigueur au cours du deuxième semestre 2025. Cet accord commercial bilatéral, le premier que signe l'Australie avec un pays du Moyen-Orient, présente de nouvelles opportunités d'exportation pour le secteur agricole du pays.

Diverses mesures ont été prises afin de continuer à renforcer la résilience face à la sécheresse. Pour remplacer le Plan d'intervention, de résilience et de préparation face à la sécheresse (*Drought Response, Resilience and Preparedness Plan*), le Plan sécheresse 2024-29 (*Australian Government Drought Plan*)

met à jour le dispositif prévu, parallèlement à l'accord national afférent à la sécheresse pour la période 2024-29 *(National Drought Agreement*), qui régit la collaboration entre le gouvernement fédéral, les États et les Territoires. La seconde phase du Fonds créé en prévision des sécheresses à venir (*Future Drought Fund*) a également commencé en 2024, accompagnée d'un financement de 561 millions AUD (370.2 millions USD) réparti sur plusieurs années pour soutenir la préparation et la résilience face à la sécheresse.

Évaluation et recommandations

- Compte tenu de la forte orientation de l'agriculture australienne vers l'exportation, les efforts nationaux en matière de durabilité environnementale peuvent réduire l'impact environnemental du commerce agroalimentaire australien. Des initiatives ont vu le jour en nombre croissant ces dernières années, qui reposent principalement sur des approches volontaires de la durabilité, utilisant des outils fondés sur le marché, des cadres sectoriels basés sur des partenariats entre l'État et le secteur privé, ainsi que des instruments d'information et d'investissement. Les pouvoirs publics devraient en outre mettre en place les incitations nécessaires pour que le secteur agricole améliore ses performances en matière de durabilité et en rende compte de manière volontaire et transparente. Les mécanismes de sanction des acteurs peu performants étant limités, il sera essentiel de trouver des moyens d'encourager la participation volontaire à des programmes de développement durable et d'évaluer l'impact global de ces programmes afin de garantir la durabilité environnementale des produits agricoles australiens sur les marchés internationaux.
- En dépit des financements importants dédiés aux services d'intérêt général, la croissance annuelle de la productivité a ralenti, voire s'est inversée, passant de 1.2 % par an entre 1991 et 2000 à -0.6 % par an entre 2013 et 2022. Pour augmenter la croissance de la productivité de manière durable sur le plan environnemental, il faudra mieux utiliser les fonds disponibles en se concentrant davantage sur la résolution des problèmes liés à la croissance durable de la productivité, afin d'améliorer à la fois la productivité et les performances en matière de développement durable.
- Les services de vulgarisation et l'éducation agricole reçoivent moins de financements que de nombreuses autres composantes du système de connaissances et d'innovation agricoles. Déployer des services de transfert des connaissances à plus grande échelle en partenariat avec le secteur privé, comme les centres de recherche coopérative, peut faciliter la diffusion des innovations, soutenir la croissance durable de la productivité et renforcer les capacités de gestion des risques au sein des exploitations. Les fonds investis dans le développement et la commercialisation de technologies de réduction des émissions ciblent, à raison, les émissions de méthane dues à la fermentation entérique des animaux d'élevage, qui représentent 70 % des émissions agricoles de l'Australie. On ignore cependant encore dans quelle mesure les solutions techniques telles que les compléments alimentaires destinés aux animaux pourront aider à réduire les émissions. Pour aider les filières de la viande rouge et de l'élevage à fournir les efforts de neutralité carbone attendus d'elles en Australie, il conviendra d'utiliser d'autres outils (taxes sur les émissions, normes et règlements) afin de suffisamment inciter les agriculteurs à se doter de nouvelles technologies à faibles émissions.
- Le système de crédits carbone australiens (*Australian Carbon Credit Unit* – ACCU) soutient les projets visant à réduire ou à éviter les émissions de gaz à effet de serre, ou à stocker du carbone. Généralement, ces projets doivent encore faire la preuve qu'ils permettent d'obtenir des résultats significatifs dans le cadre de méthodes agricoles reconnues, même si une méthode de gestion intégrée de gestion des exploitations et des terres est en cours de définition. Entre 2019 et 2024, plus de 57 millions de crédits ACCU ont été accordés à des projets en rapport avec l'agriculture ou la végétation, menés pour la majeure partie d'entre eux sur des terres agricoles. L'offre de compensations des sources terrestres possède un large potentiel de progression avec la mise au point de nouvelles méthodes et le décollage de la demande de crédits. Il est essentiel d'augmenter

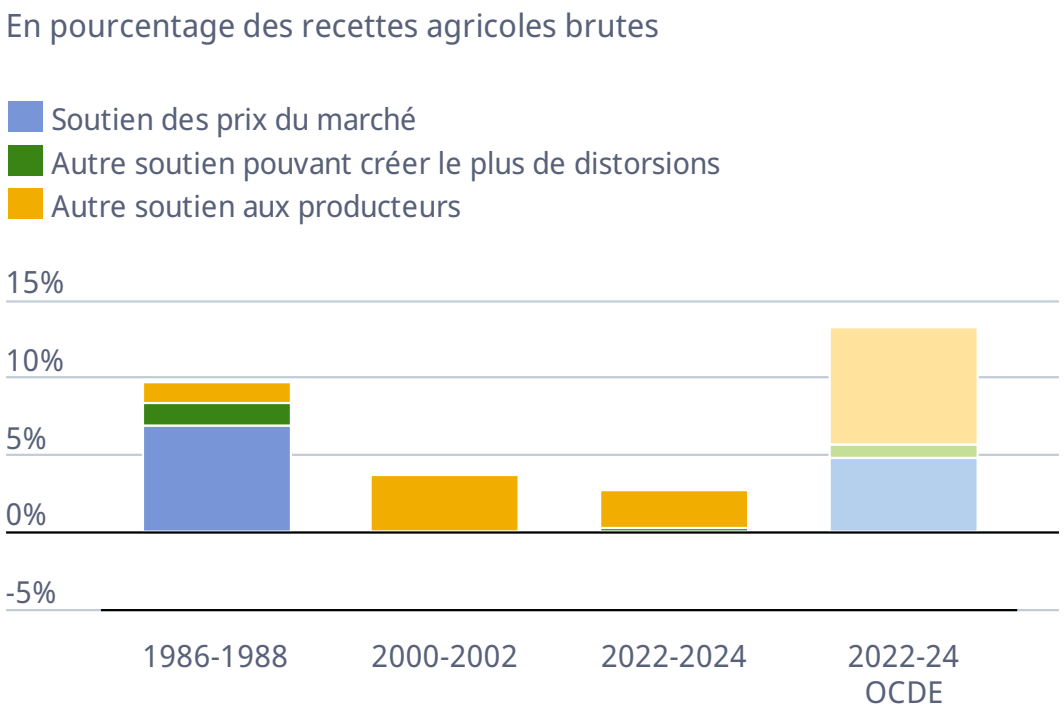
la portée et l'efficacité des projets d'atténuation dans le secteur et de renforcer la confiance dans la transparence et l'intégrité des crédits pour que ceux-ci puissent faire baisser les émissions agricoles de gaz à effet de serre. En outre, la définition d'une trajectoire de réduction des émissions spécifique à chaque secteur, sur la base d'avis d'experts, sera également essentielle pour que l'ensemble de l'économie parvienne à la neutralité carbone d'ici 2050, comme prévu dans la législation.

- La gestion durable des ressources en eau est cruciale pour permettre aux agriculteurs australiens de s'adapter à la hausse des températures, à la baisse des précipitations hivernales et à l'augmentation de la fréquence des sécheresses et des événements météorologiques extrêmes. Les investissements dans les infrastructures hydrauliques doivent être évalués au regard de leurs effets sur la consommation de l'eau, des volumes restitués aux eaux souterraines et aux eaux de surface et d'autres répercussions socioéconomiques. Les subventions aux infrastructures d'irrigation devraient être mises en balance avec d'autres mesures de soutien telles que l'achat direct de droits de prélèvement d'eau, comme ce fut le cas dans le bassin Murray-Darling.

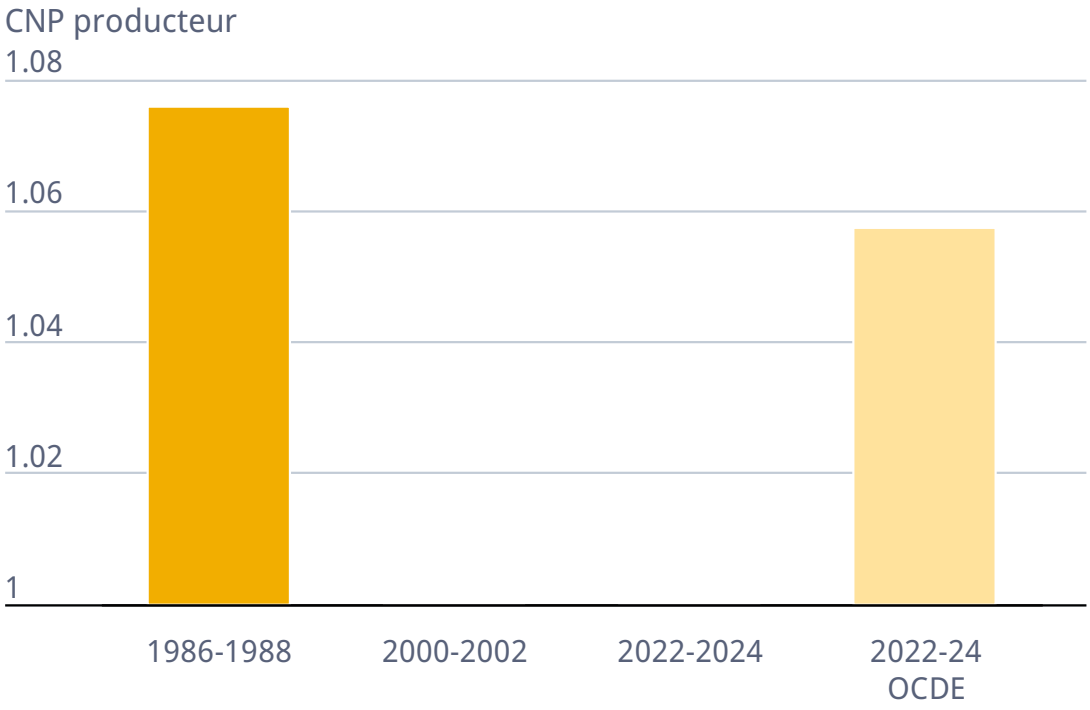
Évolution du soutien à l'agriculture

Graphique 5.1. Australie : Évolution du soutien à l'agriculture

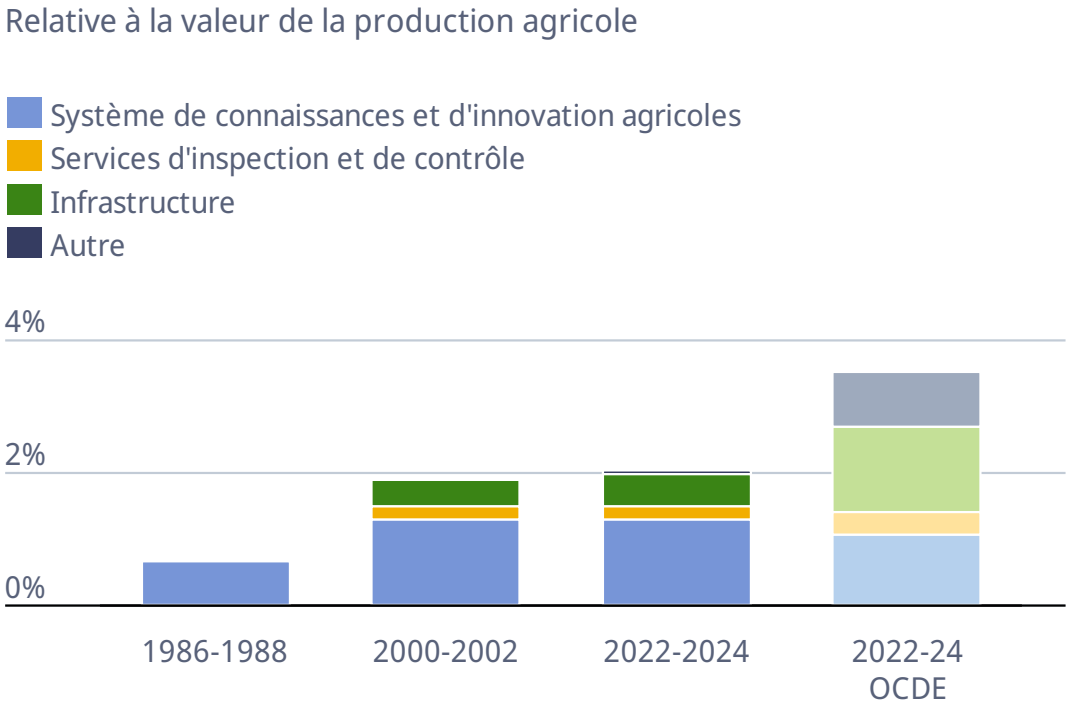
Graphique 5.1A. Australie: Niveau et composition de l'estimation du soutien aux producteurs



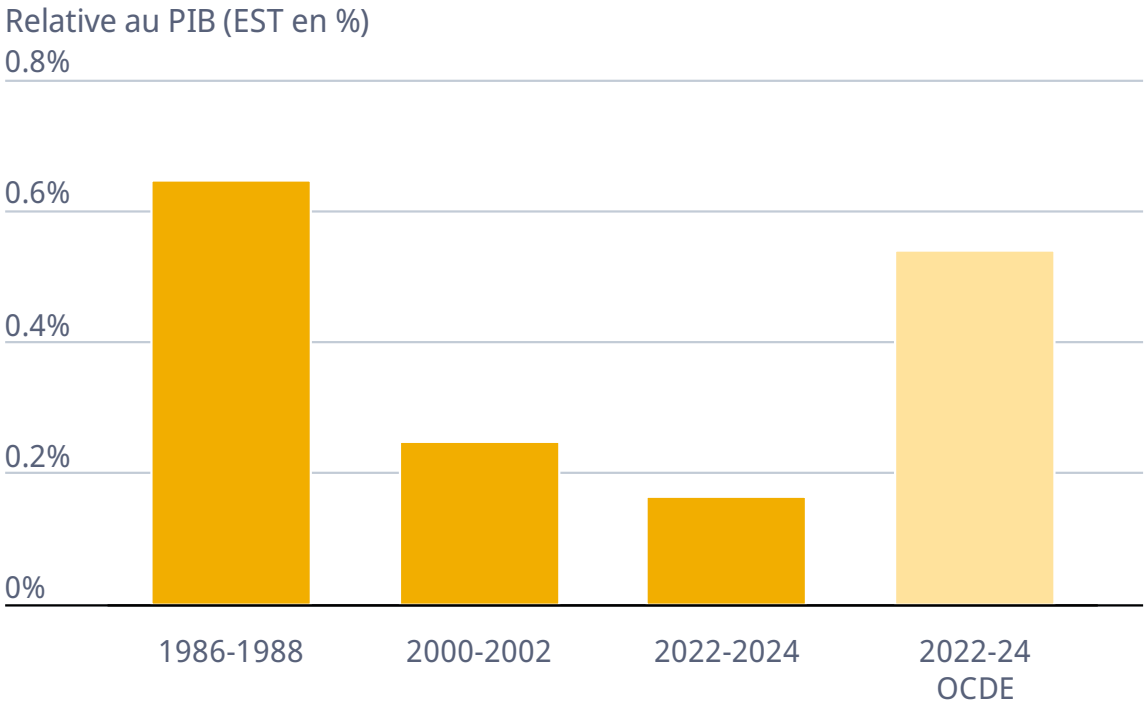
Graphique 5.1B. Australie: Ratio du prix à la production au prix à la frontière



Graphique 5.1C. Australie: Estimation du soutien aux services d'intérêt général et sa composition

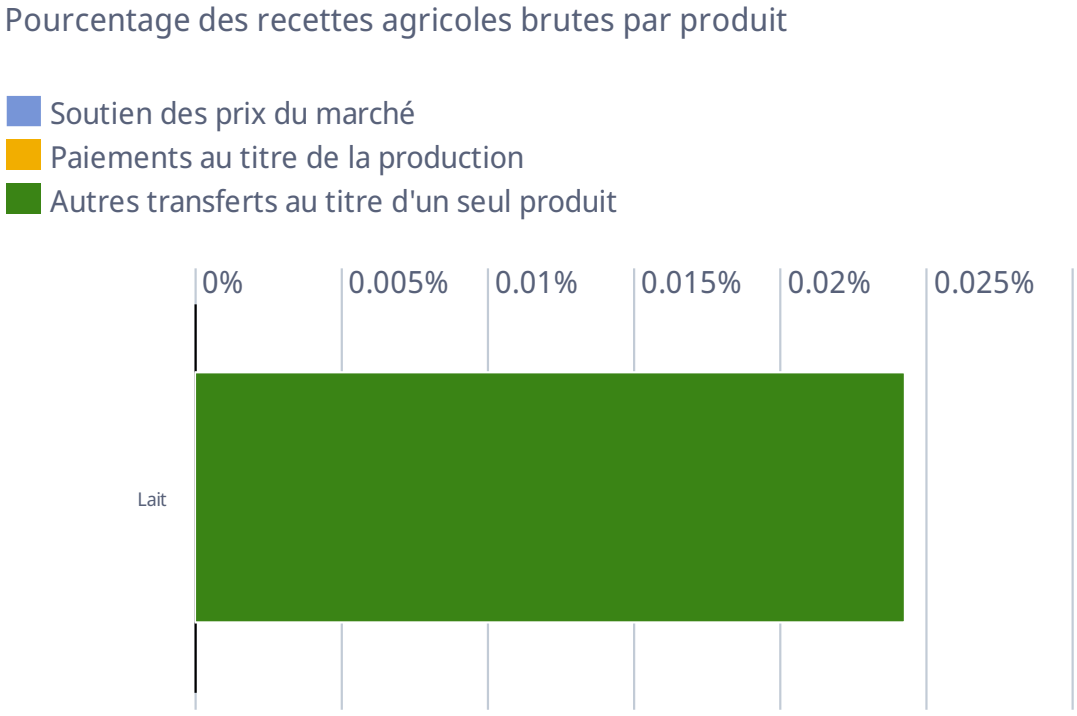


Graphique 5.1D. Australie: Estimation du soutien total



Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 5.2. Australie: Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24



Note : ne sont présentés que les produits de base pour lesquels des transferts non nuls ont eu lieu.
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Tableau 5.1. Australie : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	1986-88	2000-02	2022-24	2022	2023	2024p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**14 363**	**19 620**	**60 376**	**65 501**	**54 988**	**60 640**
***dont :** part des produits SPM (%)*	82.61	74.79	72.69	75.76	71.04	71.28
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**5 048**	**7 490**	**22 045**	**21 710**	**22 426**	**21 999**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**1 409**	**762**	**1 699**	**2 098**	**1 531**	**1 468**
Soutien au titre de la production des produits de base	999	0	0	0	0	0
Soutien des prix du marché[1]	999	0	0	0	0	0
Soutien positif des prix du marché	1 001	0	0	0	0	0
Soutien négatif des prix du marché	-2	0	0	0	0	0
Paiements au titre de la production	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	230	309	561	671	514	498
Utilisation d'intrants variables	217	14	189	241	167	158
avec contraintes sur les intrants	0	4	9	13	13	0
Formation de capital fixe	4	145	149	176	138	134
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	9	149	223	254	208	207
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	11	814	922	746	774
Au titre des Recettes / du Revenu	0	11	814	921	746	774
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	0	0	1	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	181	442	311	492	255	184
Avec taux de paiement variables	181	343	307	488	251	180
avec exceptions sur les produits	0	110	170	229	176	106
Avec taux de paiement fixes	0	99	4	4	4	4
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	13	13	16	11
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	11	10	14	10
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	2	3	2	2
Paiements divers	0	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	**9.64**	**3.74**	**2.73**	**3.10**	**2.71**	**2.36**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.08**	**1.00**	**1.00**	**1.00**	**1.00**	**.**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.11**	**1.04**	**1.03**	**1.03**	**1.03**	**1.02**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**98**	**370**	**1 215**	**1 289**	**1 191**	**1 164**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	95	253	767	789	761	750
Services d'inspection et de contrôle	3	39	134	123	140	138
Développement et entretien des infrastructures	0	75	282	342	258	245
Commercialisation et promotion	0	4	27	24	30	28
Coût du stockage public	0	0	0	0	0	0
Divers	0	0	5	10	3	3
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**6.50**	**36.45**	**41.76**	**38.05**	**43.77**	**44.23**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-512**	**-116**	**0**	**0**	**0**	**0**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-512	0	0	0	0	0
Autres transferts des consommateurs	0	0	0	0	0	0
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	-116	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	0	0	0	0	0	0
ESC en pourcentage (%)	**-10.16**	**-1.52**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.11**	**1.00**	**1.00**	**1.00**	**1.00**	**1.00**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.11**	**1.02**	**1.00**	**1.00**	**1.00**	**1.00**
Estimation du soutien total (EST)	**1 507**	**1 016**	**2 914**	**3 386**	**2 722**	**2 632**
Transferts des consommateurs	512	0	0	0	0	0
Transferts des contribuables	995	1 016	2 914	3 386	2 722	2 632
Recettes budgétaires	0	0	0	0	0	0
EST en pourcentage (% du PIB)	**0.65**	**0.25**	**0.16**	**0.19**	**0.16**	**0.15**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**509**	**1 016**	**2 914**	**3 386**	**2 722**	**2 632**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**0.22**	**0.25**	**0.16**	**0.19**	**0.16**	**0.15**
Déflateur du PIB (1986-88=100)	**100**	**149**	**294**	**284**	**295**	**302**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**1.40**	**1.83**	**1.49**	**1.44**	**1.51**	**1.52**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.
1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour l'Australie sont : le blé, l'avoine, le sorgho, l'orge, le riz, le soja, le tournesol, le colza, le sucre, le coton, le lait, la viande bovine, porcine et ovine, la laine, la volaille et les oeufs.

Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données),* https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

6 Brésil

Principales conclusions

Soutien à l'agriculture

L'agriculture brésilienne fait l'objet de faibles niveaux de soutien et de protection. L'estimation du soutien aux producteurs (ESP) a chuté de 7.6 % des recettes agricoles brutes, en 2000-02, à 5.4 %, en 2022-24, et se situe donc en-dessous de la moyenne des 54 pays couverts par le présent rapport (12.5 %). Les prix intérieurs sont proches de ceux pratiqués sur les marchés mondiaux : le ratio du prix à la production au prix de référence à la frontière (coefficient nominal de protection, CNP) s'établit en effet à 1.04. Le soutien des prix du marché (SPM) moyen est relativement modeste, mais représente tout de même plus de 66 % de l'ESP. Les transferts positifs au titre d'un seul produit affichent les niveaux les plus élevés pour le coton, le riz, la viande porcine et le blé.

Le soutien budgétaire aux producteurs passe par un soutien au titre des intrants, en particulier des crédits à taux préférentiels et des assurances récolte. Les exploitants peuvent bénéficier de crédits assortis de conditions de faveur pour commercialiser leurs produits, améliorer leur trésorerie et réaliser des investissements en capital fixe. Depuis la fin des années 2000, tous les paiements au titre de l'utilisation d'intrants (pour les crédits et les assurances, essentiellement) sont subordonnés au respect de critères environnementaux et au recours à certaines pratiques agricoles.

En 2022-24, l'estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG) n'a représenté que 0.7 % de la valeur de la production agricole, contre 3.4 % en 2000-02. Plus de 90 % de ce soutien est dévolu à la recherche-développement agricole, aux transferts de technologies et aux services de vulgarisation ; le reste est utilisé pour les services d'inspection et de contrôle ou les infrastructures. Les dépenses consacrées aux activités de recherche-développement totalisent 0.7 % de la valeur de la production agricole, un chiffre supérieur à la moyenne des 54 pays couverts par le présent rapport (0.5 %). L'estimation du soutien total (EST) est passée de 0.73 % du produit intérieur brut (PIB) en 2000-02 à 0.68 % en 2022-24.

Principales évolutions récentes de l'action publique

Le Plan annuel d'exploitation 2024-25 a augmenté de 10 % le total des crédits accordés à l'agriculture commerciale pour la récolte de 2024-25, par rapport à la période 2023-24. Ceux-ci atteignent désormais 400.59 milliards BRL, soit 74 milliards USD, un nouveau record. **Les crédits pour fonds de roulement et crédits commerciaux représentent 73 % du total des crédits**, soit environ 293 milliards BRL (54 milliards USD), et les 28 % restants, équivalant à 107.3 milliards BRL (19.9 milliards USD), sont destinés à l'investissement. Un montant additionnel de 108 milliards BRL (20 milliards USD) a été rendu disponible au moyen de lettres de crédit destinées à l'industrie agroalimentaire.

Le montant des crédits aux petits exploitants, à l'agriculture traditionnelle et à l'agriculture familiale a été fixé à 76 milliards BRL (14 milliards USD) pour la période 2024-25, et les dépenses liées aux subventions à l'assurance rurale à 5 milliards BRL (928 millions USD). Ces subventions couvrent environ

10 millions d'hectares (5 % du total des terres agricoles), ce qui se traduit par une couverture d'assurance totale de 45 milliards BRL (8.35 milliards USD).

Les crédits ruraux sont conditionnés à l'adoption de pratiques agricoles durables, avec un accent particulier mis sur la récupération et la conversion des sols dégradés, le reboisement, la protection de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, le zonage, etc.

Évaluation et recommandations

- Les crédits à taux préférentiel constituent un élément clé du soutien à l'agriculture au Brésil. Ce système peut être amélioré en réduisant la part des prêts bonifiés consacrée aux fonds de roulement des exploitations commerciales et en simplifiant la réglementation et les procédures, ce qui pourrait faciliter l'accès au crédit des petites et moyennes exploitations.
- Les programmes de crédit qui fournissent des incitations à l'agriculture durable pourraient être étendus afin d'atteindre un plus grand nombre d'exploitants et d'accélérer la transition vers un secteur écologiquement durable. Ces programmes doivent disposer de mécanismes solides de mesure et de vérification. Il conviendrait d'augmenter le volume de crédits subventionnés qui financent des projets technologiques axés sur l'innovation, la modernisation, l'augmentation de la productivité, ainsi que l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets. En outre, les régimes d'assurance agricole subventionnés doivent être évalués afin de déterminer leur efficacité et leurs retombées, et pour veiller à ce qu'ils ne supplantent pas les initiatives d'assurance privée.
- Les programmes de crédit et d'assurance agricoles fondés sur des critères environnementaux et des règles de zonage (ZARC) devraient continuer d'être évalués au regard de leurs effets, notamment sur la déforestation et les émissions de gaz à effet de serre. De plus, l'impact des prescriptions environnementales fixées par le cadastre environnemental rural, le programme ZARC et le Code forestier devrait continuer à servir de fondement à l'amélioration des politiques et des programmes spécifiques, comme le programme RenovAgro et les initiatives de lutte contre la déforestation. De plus amples efforts sont requis afin de promouvoir les pratiques durables dans les exploitations agricoles de tout type et de toute taille, notamment afin de continuer à limiter les opérations potentiellement illégales de déboisement à des fins agricoles. L'application du Code forestier doit être renforcée afin de consolider les progrès récents des efforts visant à mettre un terme à la déforestation illégale.
- Le Brésil n'a conclu qu'un seul accord commercial régional (ACR) comportant des dipositions environnementales. Ces dispositions ont trait aux lois et politiques nationales relatives à l'environnement. Cependant, les principales politiques agricoles du pays (le crédit, les assurances, le zonage, l'adaptation et l'atténuation, le reboisement, la restauration des sols, la protection de la biodiversité, entre autres) sont liées à la durabilité des échanges, puisque toutes concernent les produits agricoles destinés à l'exportation. L'inclusion de dispositions environnementales efficaces dans les futurs accords pourrait comprendre la fourniture d'une assistance, la promotion de l'accès et de l'adoption de technologies à faibles émissions, ainsi que l'échange de connaissances sur l'agriculture durable.
- L'ESSG est composée principalement d'investissements dans la recherche-développement, les transferts de technologies et les services de vulgarisation. Néanmoins, ces dépenses spécifiques représentent moins de 1 % de la valeur de la production agricole. Les investissements dans les capacités de recherche et de vulgarisation devraient augmenter en fonction de la croissance du secteur, d'autant que la faible croissance de la productivité totale des facteurs observée dans le secteur au cours de la dernière décennie rend cette mesure d'autant plus urgente.
- La diffusion et l'adoption des technologies bénéficient moins aux petites exploitations, d'où la nécessité de mesures spécifiques en leur faveur. Une solution consisterait à créer des réseaux

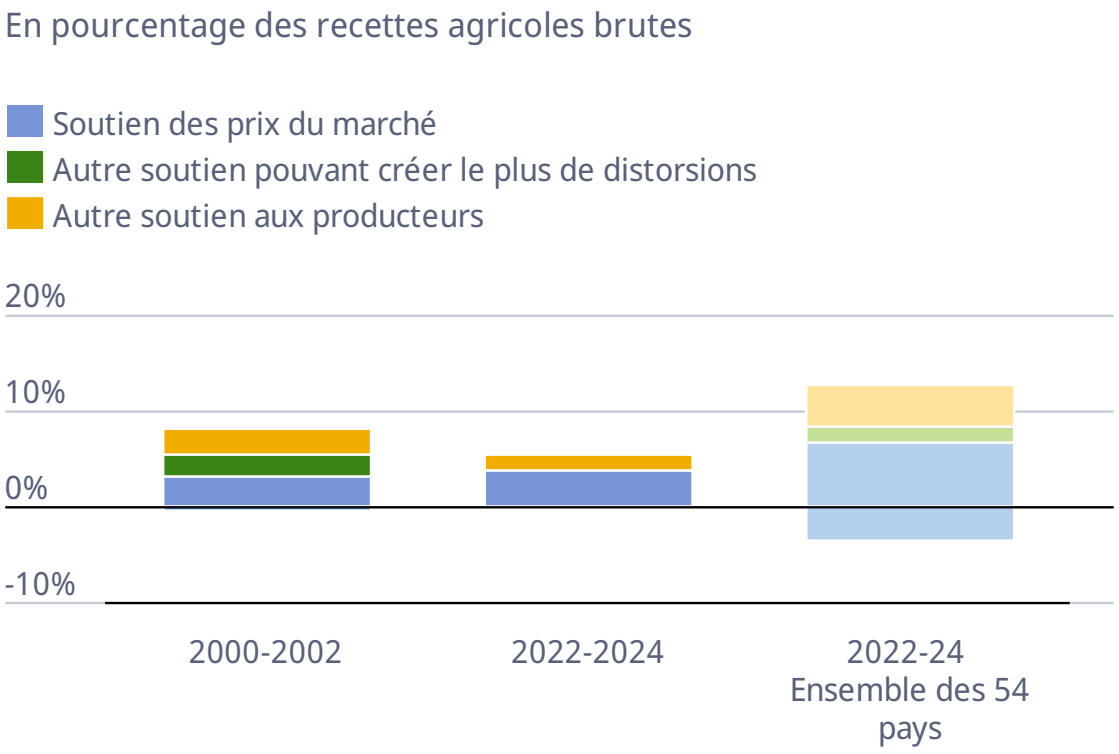
d'innovation pour les petits et moyens exploitants, couvrant l'ensemble des régions du pays et des systèmes de production.

- Le plan ABC + constitue la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique et de réduction des émissions dans l'agriculture par la mise en œuvre de pratiques appropriées d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets. Il doit faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation afin de garantir des progrès dans la transformation durable des systèmes de production tournés vers les marchés nationaux et internationaux.

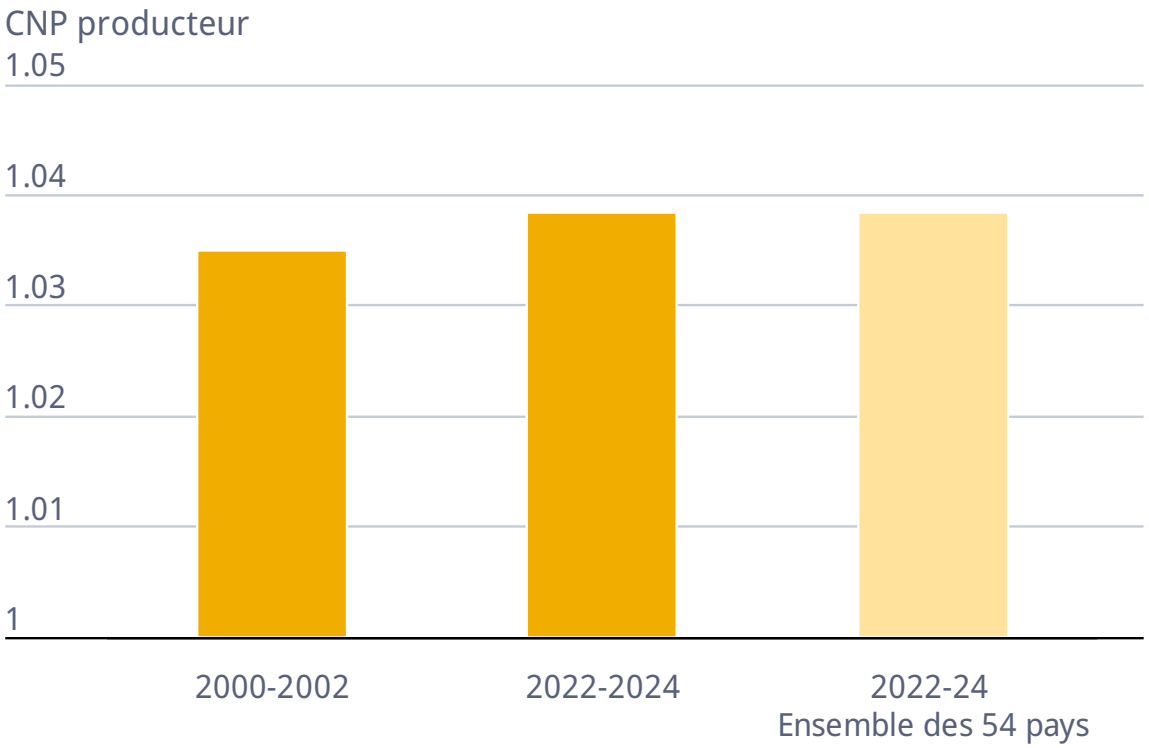
Évolution du soutien à l'agriculture

Graphique 6.1. Brésil : Évolution du soutien à l'agriculture

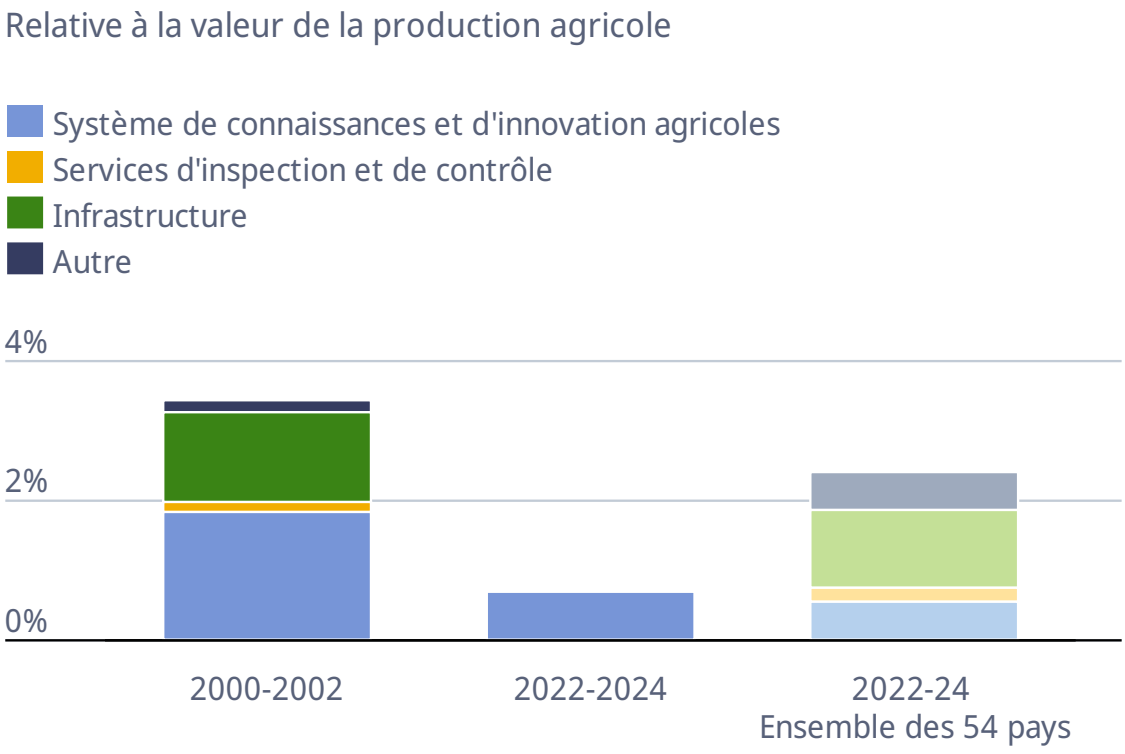
Graphique 6.1A. Brésil: Niveau et composition de l'estimation du soutien aux producteurs



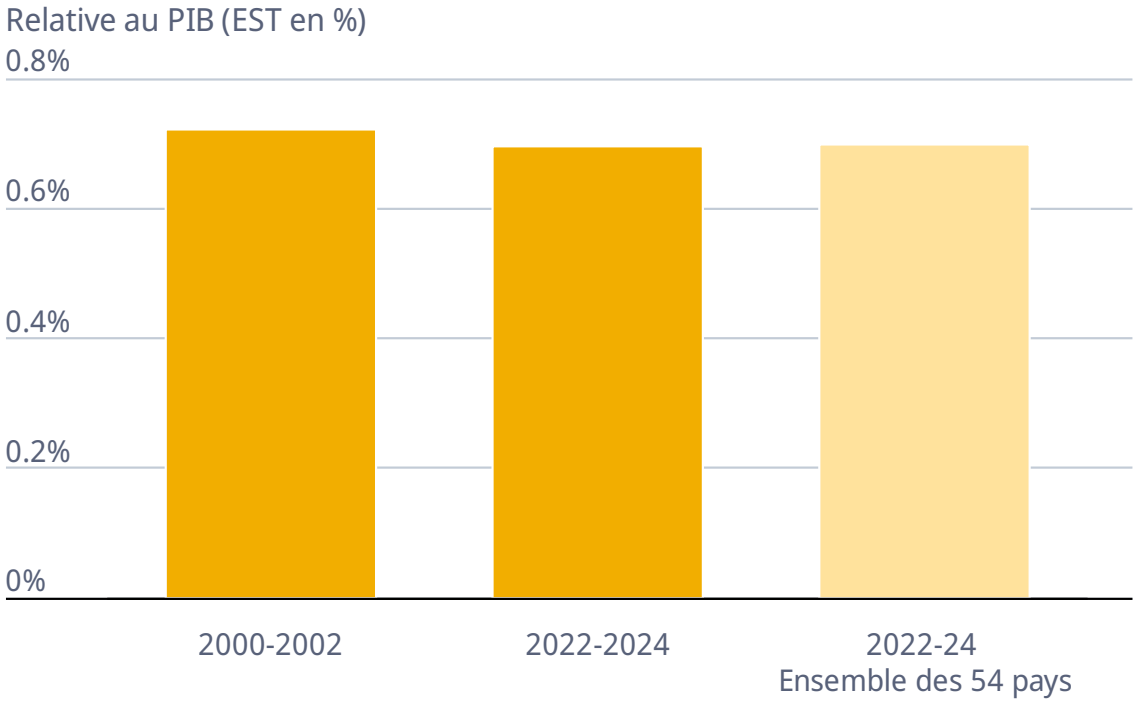
Graphique 6.1B. Brésil: Ratio du prix à la production au prix à la frontière



Graphique 6.1C. Brésil: Estimation du soutien aux services d 'intérêt général et sa composition

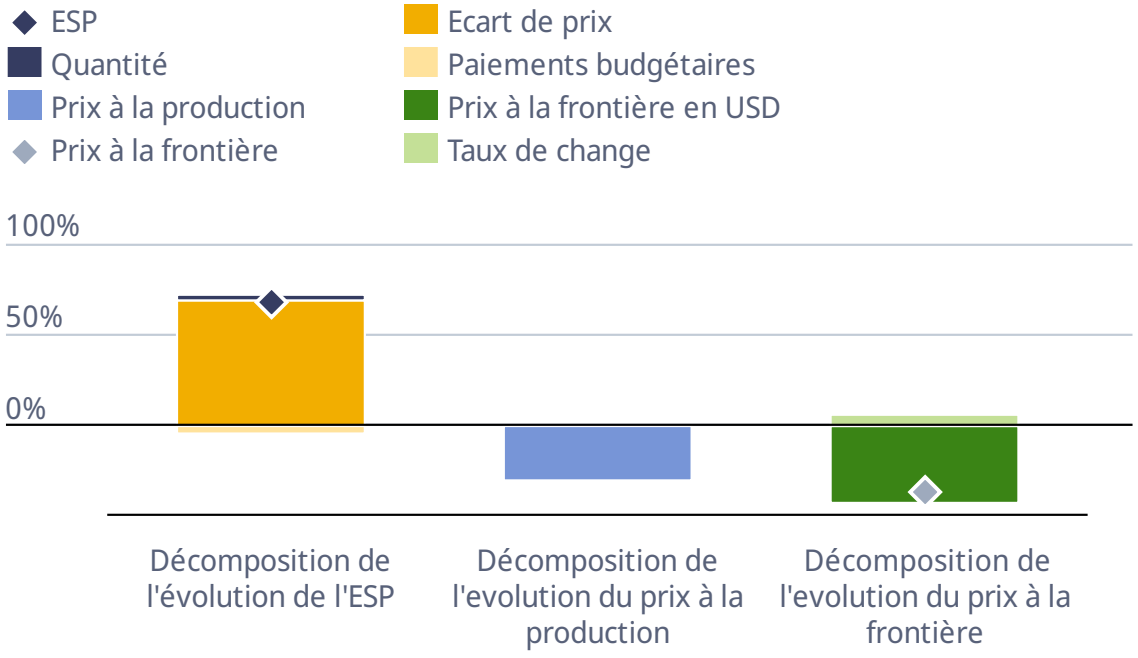


Graphique 6.1D. Brésil: Estimation du soutien total



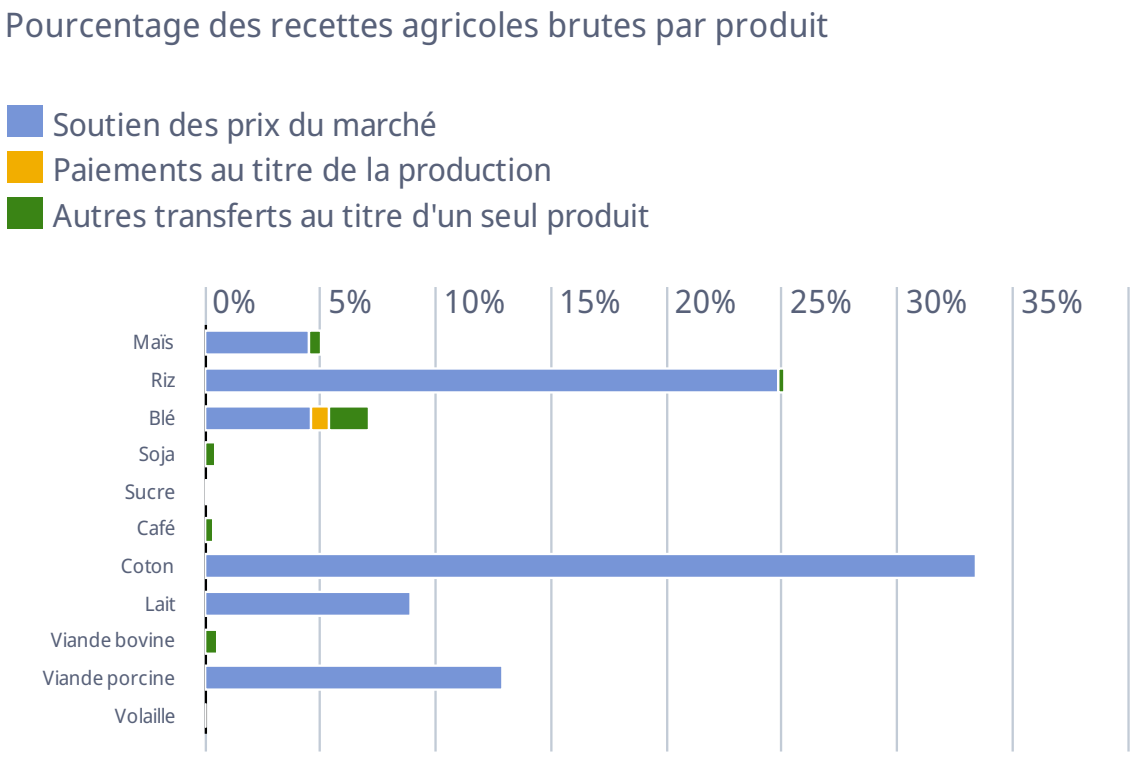
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 6.2. Brésil : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024



Note : variation en pourcentage de la valeur nominale de l'estimation du soutien aux producteurs (ESP), exprimée en monnaie nationale.
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 6.3. Brésil : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24



Note : ne sont présentés que les produits de base pour lesquels des transferts non nuls ont eu lieu.
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Tableau 6.1. Brésil : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	2000-02	2022-24	2022	2023	2024p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**35 530**	**221 558**	**219 124**	**233 627**	**211 923**
***dont :** part des produits SPM (%)*	77.53	88.86	89.50	87.84	89.24
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**34 557**	**131 652**	**135 812**	**146 090**	**113 053**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**2 868**	**12 119**	**9 744**	**10 411**	**16 202**
Soutien au titre de la production des produits de base	1 012	8 109	6 120	5 863	12 346
Soutien des prix du marché[1]	972	8 081	6 116	5 810	12 316
Soutien positif des prix du marché	1 178	8 081	6 116	5 810	12 316
Soutien négatif des prix du marché	-205	0	0	0	0
Paiements au titre de la production	40	29	4	53	30
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	1 856	3 956	3 577	4 484	3 806
Utilisation d'intrants variables	825	2 429	2 073	2 884	2 330
avec contraintes sur les intrants	0	2 429	2 073	2 884	2 330
Formation de capital fixe	955	1 506	1 483	1 579	1 457
avec contraintes sur les intrants	0	1 506	1 483	1 579	1 457
Services utilisés sur l'exploitation	76	21	21	21	20
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	54	48	64	50
Au titre des Recettes / du Revenu	0	54	48	64	50
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	**7.56**	**5.41**	**4.37**	**4.37**	**7.51**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.03**	**1.04**	**1.03**	**1.03**	**1.06**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.08**	**1.06**	**1.05**	**1.05**	**1.08**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**1 242**	**1 595**	**1 509**	**1 742**	**1 533**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	663	1 497	1 406	1 646	1 437
Services d'inspection et de contrôle	51	18	18	18	17
Développement et entretien des infrastructures	471	46	46	48	44
Commercialisation et promotion	5	3	4	3	3
Coût du stockage public	52	31	36	26	31
Divers	0	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**29.79**	**10.90**	**12.51**	**13.39**	**8.28**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-1 175**	**-3 671**	**-3 069**	**-797**	**-7 145**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-1 174	-4 637	-3 739	-2 935	-7 238
Autres transferts des consommateurs	-278	-302	-140	-82	-686
Transferts des contribuables aux consommateurs	31	816	809	860	778
Surcoût de l'alimentation animale	245	453	0	1 359	0
ESC en pourcentage (%)	**-3.33**	**-2.88**	**-2.27**	**0.55**	**-6.36**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.04**	**1.04**	**1.03**	**1.02**	**1.08**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.03**	**1.03**	**1.02**	**1.01**	**1.07**
Estimation du soutien total (EST)	**4 141**	**14 530**	**12 062**	**13 013**	**18 513**
Transferts des consommateurs	1 451	4 940	3 878	3 017	7 924
Transferts des contribuables	2 967	9 893	8 324	10 078	11 276
Recettes budgétaires	-278	-302	-140	-82	-686
EST en pourcentage (% du PIB)	**0.72**	**0.70**	**0.62**	**0.60**	**0.86**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**3 169**	**6 449**	**5 946**	**7 203**	**6 197**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**0.55**	**0.31**	**0.30**	**0.33**	**0.29**
Déflateur du PIB (2000-02=100)	**100**	**503**	**481**	**503**	**524**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**2.37**	**5.18**	**5.16**	**4.99**	**5.39**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.
1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour le Brésil sont : le blé, le maïs, le riz, le soja, le sucre, le lait, la viande bovine et porcine, la volaille, le coton, le café.

Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données),* https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

7 Canada

Principales conclusions

Soutien à l'agriculture

Le Canada applique une approche différenciée en matière de soutien : il recourt au soutien des prix du marché (SPM) pour les produits « sous la gestion de l'offre » (produits laitiers, volaille et œufs), et au soutien budgétaire axé sur la gestion des risques de l'entreprise pour les autres produits. Le soutien est resté stable ces dix dernières années et s'est établi en moyenne à 8.2 % des recettes agricoles brutes en 2022-24, ce qui est moins de la moitié du niveau observé en 2000-02 et inférieur à la moyenne de l'OCDE (13.2 %).

Le système de gestion de l'offre est constitué de contrôles à l'importation (notamment des contingents tarifaires), de quotas de production et de mécanismes de tarification, qui ont généralement pour effet de porter les prix intérieurs au-dessus des cours internationaux. Dans le cas du lait, les transferts au titre d'un seul produit ont atteint, avec 28 % des recettes agricoles brutes par produit, un niveau particulièrement élevé en 2022-24. Le SPM moyen a été plus faible qu'auparavant, ces trois dernières années, car les prix de référence à la frontière, en ce qui concerne les œufs et la viande de volaille, ont augmenté par rapport aux prix intérieurs à la sortie de l'exploitation sous l'effet de la pandémie de grippe aviaire aux États-Unis.

Les outils de gestion des risques constituent le principal élément du soutien budgétaire aux producteurs. Ils comprennent des programmes de stabilisation du revenu, d'épargne subventionnée et d'assurance récolte. Cette dernière catégorie cible surtout les céréales, bien qu'elle concerne aussi d'autres produits, comme les fruits et légumes, et même, depuis peu, la production bovine. Dans l'ensemble, les politiques de gestion des risques ont joué un rôle important ces dernières années en raison des conditions météorologiques défavorables.

Le Canada recourt également aux paiements fondés sur l'utilisation sans contraintes d'intrants variables, notamment les produits énergétiques. Avec le soutien des prix du marché, ces paiements, qui constituent les mesures de soutien susceptibles de créer le plus de distorsions, représentaient 42 % des transferts bruts aux producteurs en 2022-24, soit 3.5 % des recettes agricoles brutes.

L'estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG) équivalait à 3 % de la valeur de la production agricole en 2022-24, ce qui est en deçà de la moyenne de l'OCDE (3.5 %) et en baisse par rapport aux 6.1 % enregistrés au cours de la période 2000-02. Les dépenses consacrées aux systèmes d'inspection et de contrôle et celles destinées aux connaissances et à l'innovation agricoles ont représenté respectivement 44 % et 35 % environ de l'ESSG ces dernières années. L'estimation du soutien total (EST) était équivalente à 0.4 % du produit intérieur brut (PIB) en 2022-24.

Principales évolutions récentes de l'action publique

Différents programmes de gestion des risques de l'entreprise rattachés au Partenariat canadien pour l'agriculture durable (PCA), mis en œuvre sur cinq ans, ont été renforcés en 2024. Les dispositifs associés au Programme de paiements anticipés offrent désormais des conditions plus favorables à la trésorerie des

exploitants agricoles et la présentation des demandes au titre du programme Agri-stabilité a été simplifié pour encourager la participation et rendre les versements plus prévisibles.

En janvier 2025, le Fonds d'action à la ferme pour le climat (FAFC) a été doté de 300 millions CAD (219 millions USD) supplémentaires, sur la période 2025-27, qui serviront à renforcer la résilience climatique des exploitations agricoles grâce à l'adoption de meilleures pratiques de gestion axées sur la réduction des émissions de GES ou sur le piégeage de carbone. Par ailleurs, 28 millions CAD (20 millions USD) serviront, sur la même période, à encourager le progrès technologique dans le cadre d'une initiative rattachée au volet Recherche et innovation du Programme des technologies propres en agriculture.

Un Programme national d'alimentation scolaire du Canada, destiné à élargir le bénéfice des programmes existants à 400 000 enfants supplémentaires, a été lancé en 2024 avec un budget de 1 milliard CAD (730 millions USD) sur cinq ans. Ce programme s'inscrit dans le cadre d'une collaboration avec les provinces, les territoires et les populations autochtones et vient en complément des programmes provinciaux de repas scolaires. Une Politique nationale d'alimentation scolaire, décrivant la vision à long terme de ces programmes à l'échelle du pays, a par ailleurs été publiée en 2024.

En outre, le Canada a finalisé en 2024 la négociation de deux accords commerciaux bilatéraux, l'un avec l'Indonésie, l'autre avec l'Équateur. Ces deux accords devraient entrer en vigueur en 2025.

Évaluation et recommandations

- Les politiques agricoles canadiennes relevant du nouveau PCA durable et les initiatives stratégiques connexes visent à promouvoir la durabilité de la production agricole et par là même à abaisser l'empreinte environnementale des exportations agroalimentaires du pays. Il serait possible cependant de durcir les exigences environnementales dans le cadre de certains programmes, comme le programme Agri-marketing, au titre duquel la présentation de rapports au sujet des émissions de GES est facultative. En outre, les importations de denrées alimentaires, qui demeurent importantes, ne font l'objet d'aucune évaluation particulière quant à la durabilité, notamment dans le cadre des accords commerciaux préférentiels, et l'impact environnemental de la production de ces denrées mériterait une plus grande attention. Les produits de base pour biocarburants font toutefois figure d'exception, puisqu'ils sont soumis à des normes de durabilité, même lorsqu'il s'agit de produits importés.
- Des innovations technologiques ont été introduites pour limiter les pressions liées à la consommation de ressources, mais il existe encore des zones de tension au niveau régional. De nouvelles innovations seront indispensables à la durabilité de la production et des échanges, surtout dans le contexte du changement climatique. Si les services d'intérêt général continuent d'absorber une part notable du soutien budgétaire total (un tiers), les dépenses correspondantes s'inscrivent en baisse par rapport à la taille du secteur. Il faut investir davantage dans l'innovation et le transfert de connaissances, car la croissance de la productivité totale des facteurs est inférieure à la moyenne mondiale.
- Le soutien à l'agriculture est inférieur à la moyenne de l'OCDE. Cependant, le soutien aux producteurs demeure important dans certains secteurs – produits laitiers, volaille et œufs – sous l'effet du soutien des prix du marché résultant des contingents tarifaires, qui fausse la production et les échanges et fait augmenter les prix intérieurs. Ces formes de protection nuisent à la réactivité du marché et découragent l'innovation dans ces secteurs. Des réformes seraient à mener, à travers notamment le relèvement des quotas de production et un retrait progressif des mesures de soutien des prix pour encourager les gains d'efficience et une diversification de la production privilégiant les produits à plus forte valeur ajoutée.
- Les objectifs mesurables et les indicateurs de résultat instaurés dans le cadre du PCA durable seront essentiels pour évaluer l'adhésion aux programmes de soutien en vigueur et leur impact.

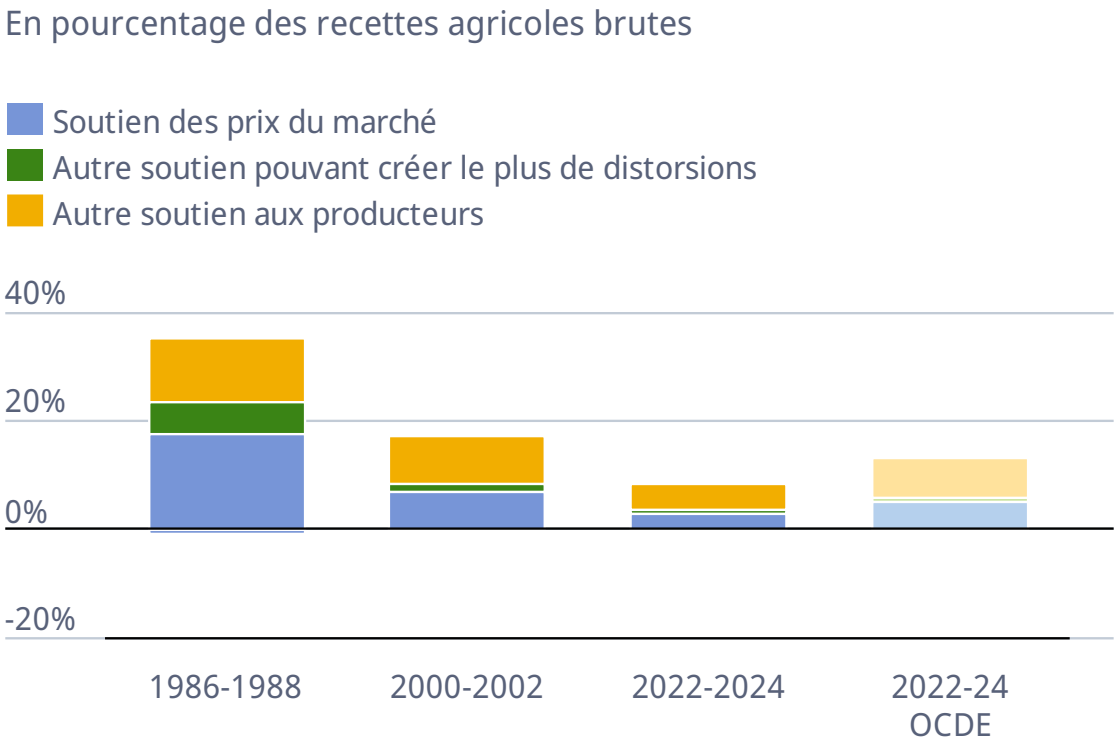
Les moyens d'action pourraient gagner en efficacité en cas de recours accru au soutien fondé sur les résultats plutôt que sur les pratiques. Il faudra, pour suivre des approches meilleures, investir davantage dans la collecte de données, l'évaluation et la notification.

- L'action climatique reste un enjeu majeur pour l'agriculture canadienne. Si le financement des mesures d'atténuation a augmenté, l'agriculture reste largement en dehors des dispositifs de tarification des émissions, ce qui limite l'adoption plus générale de pratiques agricoles vertueuses sur le plan climatique. Les phénomènes météorologiques défavorables devenant plus fréquents, la gestion des risques à court terme, déjà bien en place, et l'appui apporté aux pratiques et innovations résilientes à moyen terme doivent être complétés par des stratégies de transformation à plus long terme. Des ressources pourraient être consacrées à l'amélioration des capacités d'adaptation des agriculteurs à long terme et à la transformation des systèmes de production, de même qu'au suivi de la mise en œuvre des mesures d'adaptation.

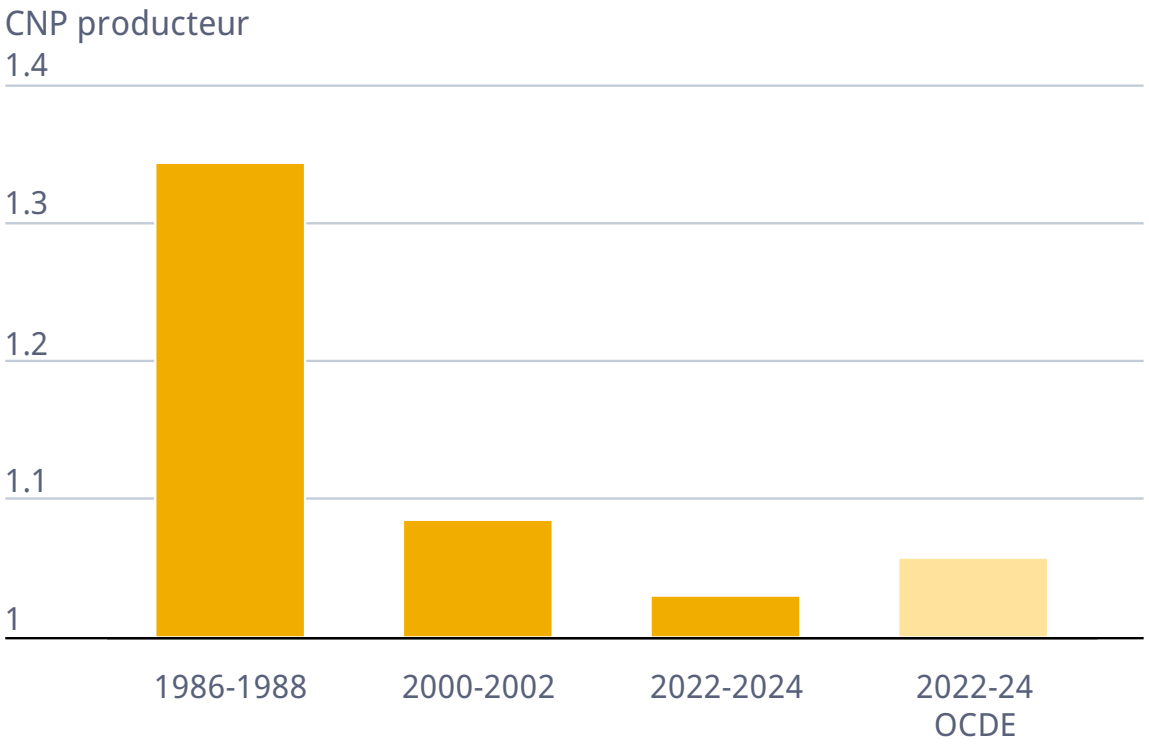
Évolution du soutien à l'agriculture

Graphique 7.1. Canada : Évolution du soutien à l'agriculture

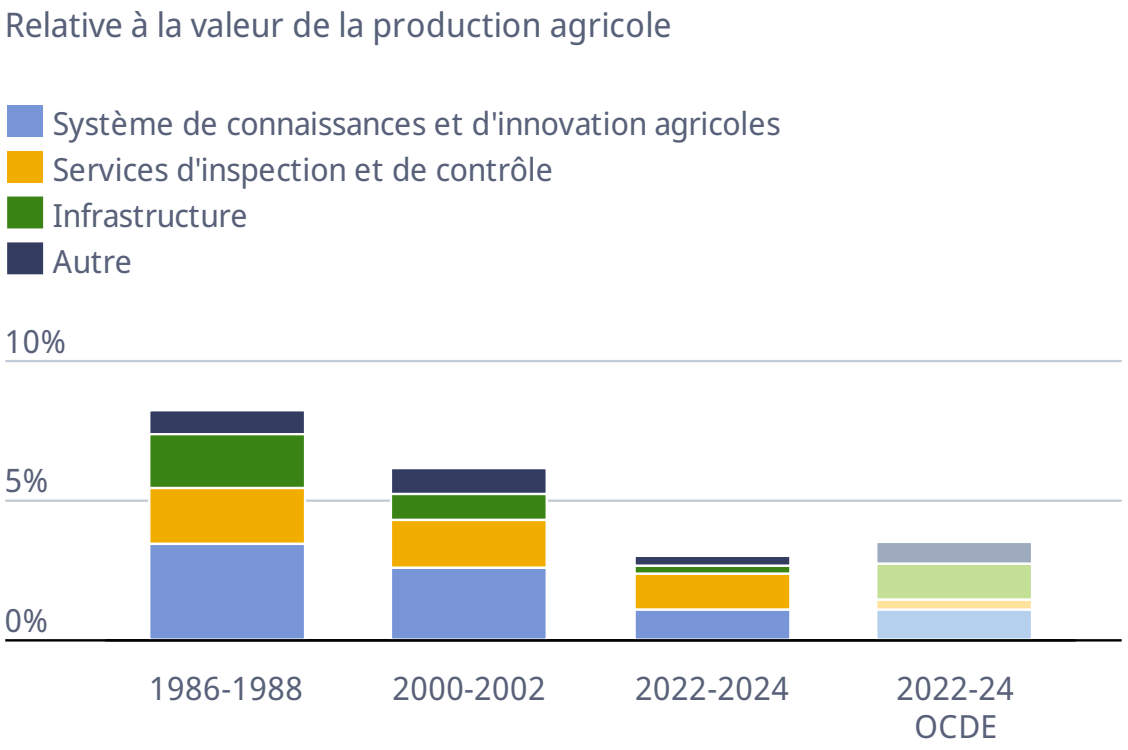
Graphique 7.1A. Canada: Niveau et composition de l'estimation du soutien aux producteurs



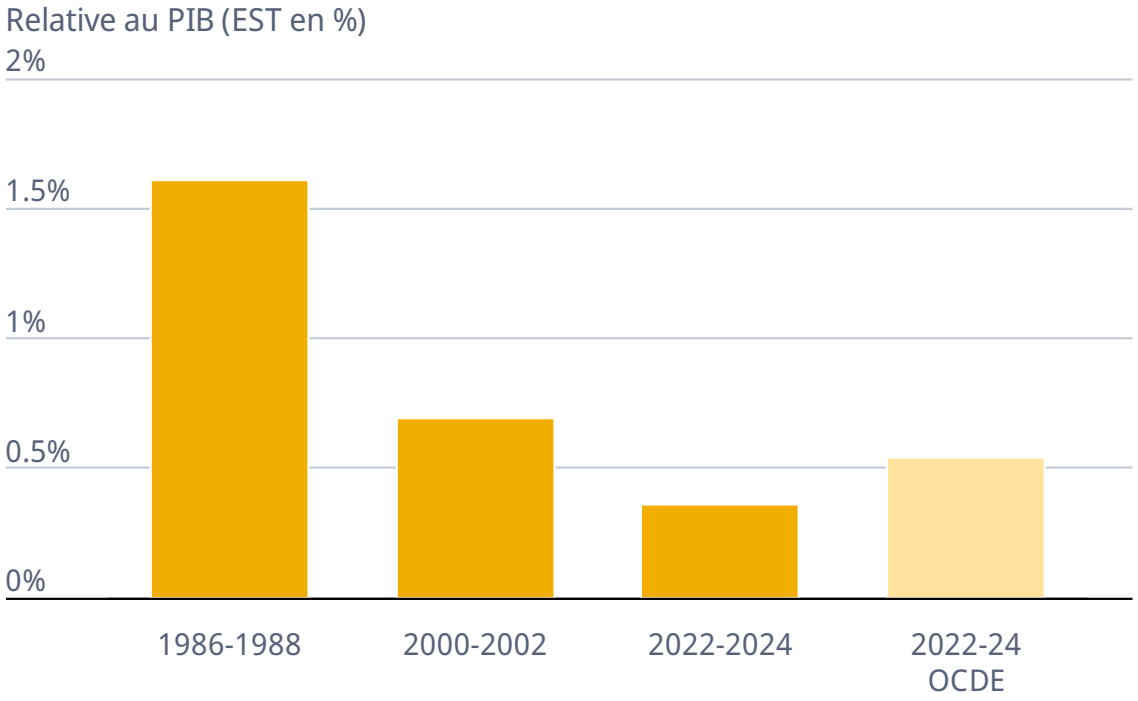
Graphique 7.1B. Canada: Ratio du prix à la production au prix à la frontière



Graphique 7.1C. Canada: Estimation du soutien aux services d'intérêt général et sa composition

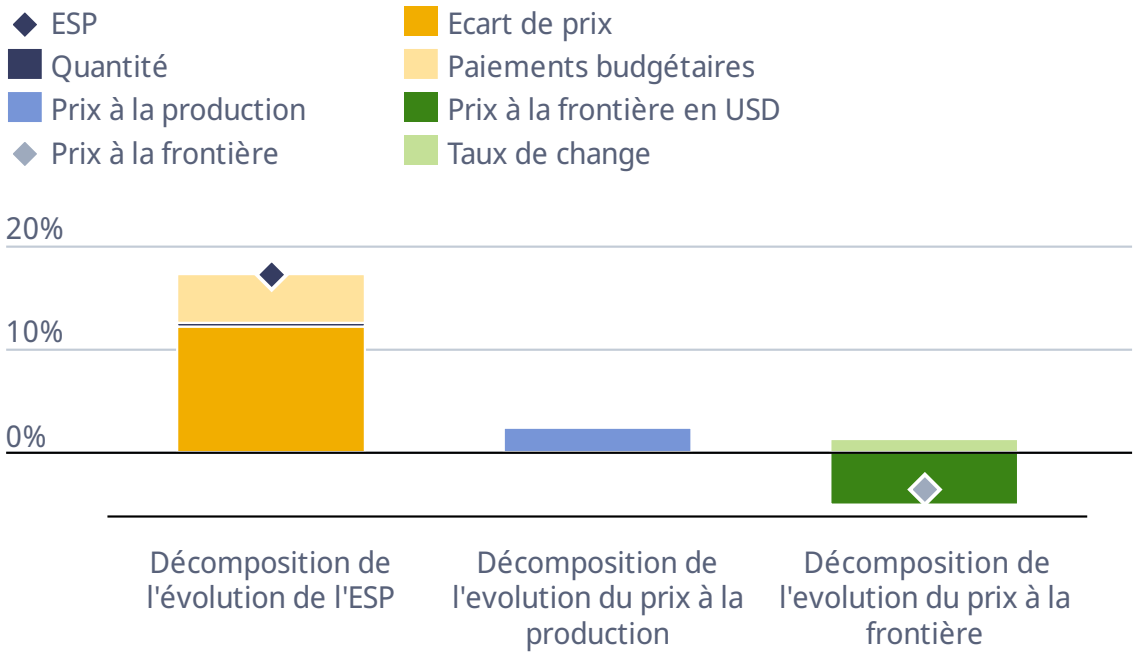


Graphique 7.1D. Canada: Estimation du soutien total



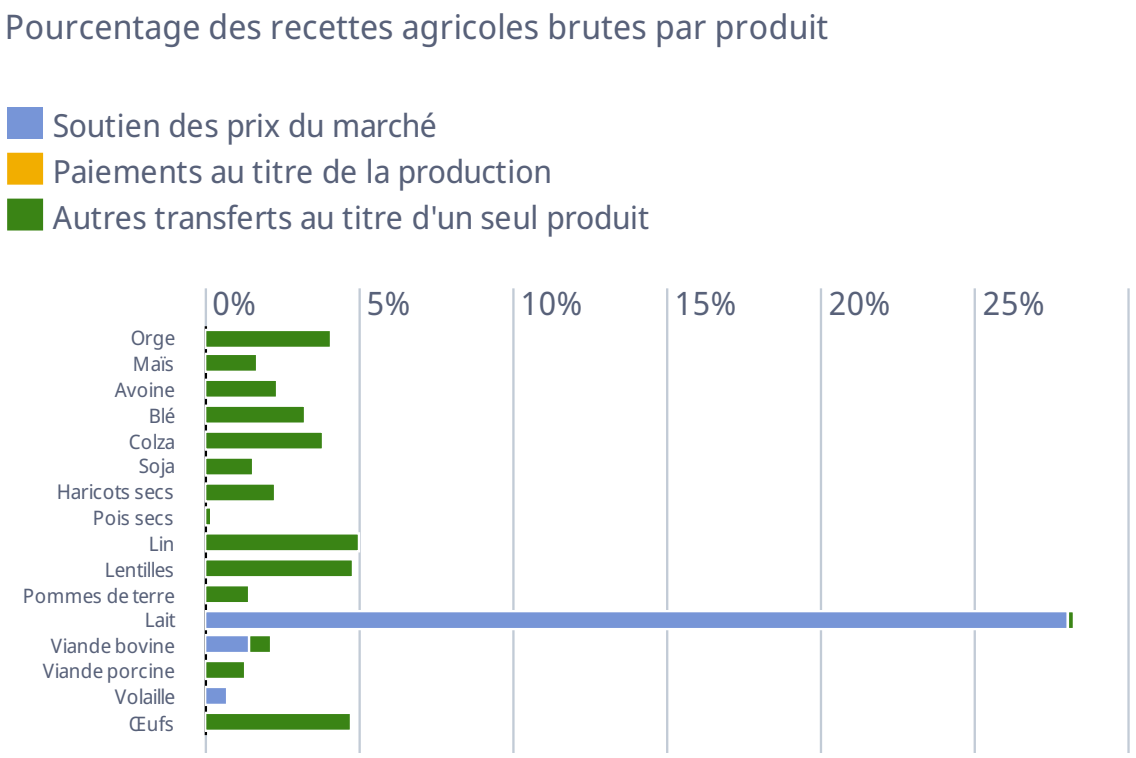
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 7.2. Canada : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024



Note : variation en pourcentage de la valeur nominale de l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) exprimée en monnaie nationale.
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 7.3. Canada : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24



Note : ne sont présentés que les produits de base pour lesquels des transferts non nuls ont eu lieu.
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Tableau 7.1. Canada : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	1986-88	2000-02	2022-24	2022	2023	2024p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**14 086**	**20 691**	**67 744**	**67 383**	**68 763**	**67 086**
***dont :** part des produits SPM (%)*	85.57	81.97	83.00	83.61	83.63	81.75
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**11 835**	**15 011**	**41 895**	**43 715**	**41 302**	**40 668**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**5 857**	**3 897**	**5 886**	**5 594**	**5 597**	**6 467**
Soutien au titre de la production des produits de base	3 215	1 628	2 029	1 868	1 777	2 442
Soutien des prix du marché[1]	2 851	1 608	2 029	1 868	1 777	2 442
Soutien positif des prix du marché	2 998	1 608	2 029	1 868	1 777	2 442
Soutien négatif des prix du marché	-146	0	0	0	0	0
Paiements au titre de la production	364	20	0	0	0	0
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	1 091	368	860	821	815	946
Utilisation d'intrants variables	622	242	478	428	442	565
avec contraintes sur les intrants	0	0	27	26	28	27
Formation de capital fixe	448	108	286	273	264	321
avec contraintes sur les intrants	0	0	55	49	56	61
Services utilisés sur l'exploitation	20	18	96	120	108	60
avec contraintes sur les intrants	0	0	27	26	28	27
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	1 336	1 306	2 720	2 533	2 769	2 858
Au titre des Recettes / du Revenu	467	585	819	636	631	1 191
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	869	721	1 901	1 897	2 138	1 667
avec contraintes sur les intrants	0	0	126	93	129	158
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	553	251	353	218	183
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	553	251	353	218	183
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	8	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	8	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paiements divers	206	41	26	19	20	38
ESP en pourcentage (%)	**34.44**	**16.95**	**8.23**	**7.87**	**7.71**	**9.09**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.34**	**1.09**	**1.03**	**1.03**	**1.03**	**1.04**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.53**	**1.20**	**1.09**	**1.09**	**1.08**	**1.10**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**1 153**	**1 262**	**2 005**	**2 107**	**2 031**	**1 879**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	483	536	706	697	709	713
Services d'inspection et de contrôle	283	351	887	962	986	713
Développement et entretien des infrastructures	268	182	212	214	161	261
Commercialisation et promotion	85	179	134	154	135	113
Coût du stockage public	0	0	0	0	0	1
Divers	34	15	65	79	40	77
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**16.30**	**24.48**	**25.18**	**27.11**	**26.36**	**22.40**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-2 533**	**-1 719**	**-2 200**	**-2 062**	**-1 951**	**-2 588**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-2 767	-1 602	-1 976	-1 868	-1 744	-2 316
Autres transferts des consommateurs	-31	-117	-287	-266	-283	-312
Transferts des contribuables aux consommateurs	31	0	62	72	75	40
Surcoût de l'alimentation animale	234	0	0	0	0	0
ESC en pourcentage (%)	**-21.54**	**-11.44**	**-5.27**	**-4.72**	**-4.73**	**-6.37**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.31**	**1.13**	**1.06**	**1.05**	**1.05**	**1.07**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.27**	**1.13**	**1.06**	**1.05**	**1.05**	**1.07**
Estimation du soutien total (EST)	**7 041**	**5 159**	**7 954**	**7 772**	**7 704**	**8 386**
Transferts des consommateurs	2 798	1 719	2 263	2 133	2 026	2 628
Transferts des contribuables	4 273	3 557	5 978	5 904	5 960	6 070
Recettes budgétaires	-31	-117	-287	-266	-283	-312
EST en pourcentage (% du PIB)	**1.61**	**0.69**	**0.36**	**0.35**	**0.35**	**0.37**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**4 189**	**3 551**	**5 925**	**5 904**	**5 927**	**5 944**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**0.96**	**0.48**	**0.27**	**0.27**	**0.27**	**0.27**
Déflateur du PIB (1986-88=100)	**100**	**138**	**233**	**228**	**232**	**238**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**1.32**	**1.53**	**1.34**	**1.30**	**1.35**	**1.37**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour le Canada sont : le blé, le maïs, l'orge, l'avoine, le soja, le colza, le lin, les pommes de terre, les lentilles, les haricots secs, les pois secs, le lait, la viande bovine et porcine, la volaille et les oeufs.

Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données), https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

8 Chili

Principales conclusions

Soutien à l'agriculture

L'estimation du soutien aux producteurs (ESP) au Chili s'élevait à 3 % des recettes agricoles brutes en 2022-24, contre 7.4 % en 2000-02, bien en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE (13.2 %). Les réformes des droits de douane introduites dans les années 1990 ont conduit à la quasi-élimination du soutien des prix du marché (SPM), de telle sorte que les prix à la production sur le marché intérieur sont désormais alignés sur les prix mondiaux, avec un coefficient nominal de protection de 1. Les transferts au titre d'un seul produit (TSP) sont faibles et se limitent au sucre, pour lequel ils représentent 3.4 % des recettes agricoles brutes.

L'ESP est principalement constituée de subventions budgétaires et vise généralement les petits exploitants. Ce soutien comprend des paiements en faveur de la formation de capital fixe sur l'exploitation, des services sur l'exploitation et de l'utilisation d'intrants variables.

L'estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG) s'est établie à 3.32 % de la valeur de la production agricole en 2022-24, en hausse par rapport aux 2.1 % enregistrés sur la période 2000-02, mais légèrement en deçà de la moyenne de l'OCDE. Ce soutien se focalise sur les infrastructures d'irrigation en-dehors des exploitations, l'inspection et le contrôle et les systèmes de connaissances et d'innovation agricoles.

Le soutien total à l'agriculture représentait 0.3 % du produit intérieur brut (PIB) en 2022-24, un chiffre inférieur à la moyenne de l'OCDE (0.5 %) et équivalant à la moitié de la moyenne observée entre 2000 et 2002 (0.6 %).

Principales évolutions récentes de l'action publique

En 2024, le Chili a élaboré une stratégie nationale pour la prévention et la réduction des pertes et gaspillage alimentaires. Un accord de production propre a été conclu en 2024 entre l'association de l'industrie alimentaire AB Chile, l'Agence chargée de la durabilité et du changement climatique (ASCC) et l'Office des études et des politiques agricoles (ODEPA). Cet accord est le premier à s'attaquer à la gestion des pertes et du gaspillage alimentaires dans l'ensemble du secteur de l'alimentation et des boissons.

En 2023, le cadre légal régissant l'utilisation des eaux grises pour l'irrigation a été élargi. Dans ce contexte, en 2024, une stratégie visant à promouvoir la réutilisation en toute sécurité de ces eaux dans l'agriculture a été élaborée sur la base d'une évaluation des risques menée par l'Agence chilienne pour la sécurité et la qualité des aliments (ACHIPIA). L'évaluation a porté sur des cultures dont l'irrigation par les eaux grises est actuellement restreinte, comme celles consommées crues.

En 2024, l'Institut national de développement agricole (INDAP) et plusieurs ministères ont élaboré la Politique nationale en faveur de la jeunesse rurale. Cette initiative est le fruit d'un dialogue entre acteurs sociaux, universitaires, organisations internationales et institutions publiques. Cette politique nationale

aborde des questions importantes telles que l'accès à la technologie et à une éducation de qualité, ainsi que la participation à la vie politique et l'égalité des chances en matière de développement personnel et professionnel. Elle dresse un portrait complet de la jeunesse rurale et propose des axes d'intervention pour l'État et les organes de gouvernance, dans le but de faire face aux principaux défis des zones rurales.

En 2024, l'ACHIPIA a mis en œuvre un projet de coopération Sud-Sud avec le Mexique, dans le but de soutenir les petites entreprises alimentaires dirigées par des femmes dans la production d'aliments sûrs. L'ACHIPIA a mené des études sur la réglementation des résidus de pesticides et sur l'utilisation sûre des eaux grises résiduelles en agriculture, afin de lutter contre la pénurie d'eau. Elle a également conduit une étude sur la surveillance de la résistance aux antimicrobiens.

En 2024, le plan de mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la souveraineté et la sécurité alimentaire a été officiellement lancé. Le plan comprend 84 mesures regroupées en quatre piliers stratégiques : la production durable, la diversification des marchés, l'innovation et la transformation, et la promotion d'une alimentation saine.

Évaluation et recommandations

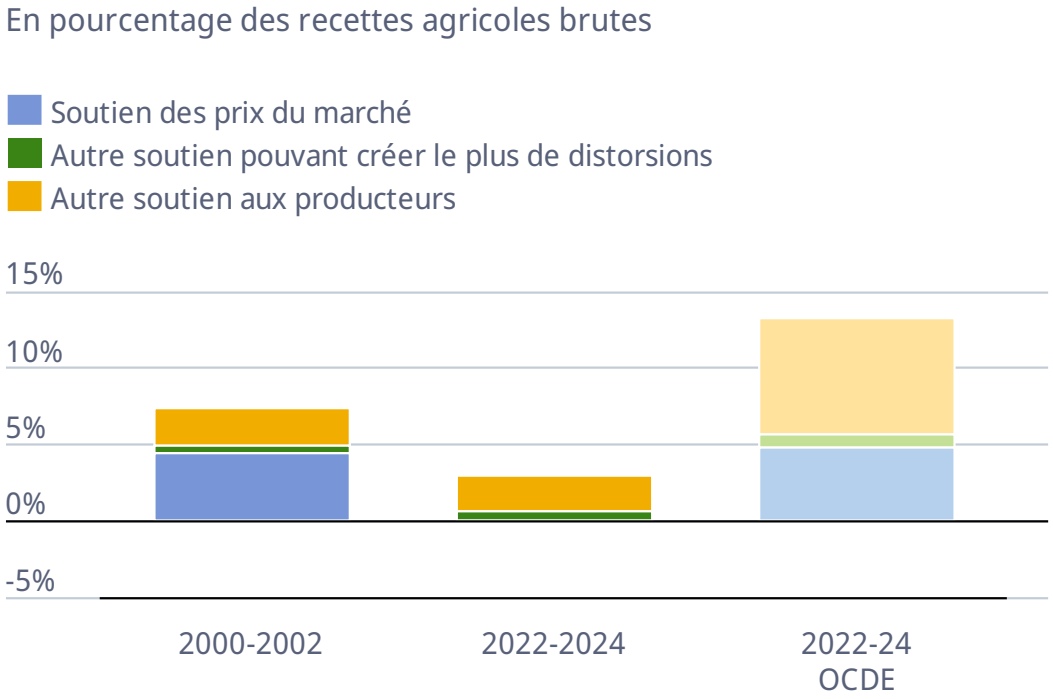
- Tous les accords commerciaux régionaux (ACR) du Chili comprennent un article sur l'agriculture durable dans le chapitre consacré au commerce et à l'environnement, tandis qu'un chapitre sur les systèmes alimentaires durables figure dans l'un d'entre eux. Le Chili a conclu plusieurs ACR contenant des dispositions relatives aux lois et politiques environnementales nationales en lien direct avec l'agriculture. Le pays pourrait utiliser ces dispositions parallèlement aux efforts nationaux de transition vers une agriculture plus durable, à travers l'adoption de technologies à faibles émissions et de pratiques d'adaptation au changement climatique.
- Les versements accordés aux agriculteurs ciblent les petits exploitants et les populations vulnérables, telles que les agriculteurs autochtones et les agricultrices, et sont adaptés à leurs besoins. Ces versements doivent être réexaminés afin de s'assurer qu'ils continuent d'améliorer la compétitivité. Il est possible, pour ce faire, de procéder selon le cycle d'élaboration des politiques, lequel sert à isoler les problématiques intéressant l'action des pouvoirs publics, définir des objectifs stratégiques mesurables et apprécier les progrès accomplis, ce qui débouche sur la proposition de nouveaux dispositifs. Ces versements pourraient par ailleurs être conditionnés non seulement à l'observation de bonnes pratiques agricoles, mais aussi à l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement.
- Le Chili devrait envisager d'accroître les investissements publics visant à rendre le secteur plus durable, productif et résilient, aussi bien pour les produits destinés au marché national que pour ceux destinés aux marchés internationaux. Il devrait également envisager des investissements supplémentaires et ciblés dans les services de vulgarisation, ainsi que dans les innovations favorisant la croissance durable de la productivité et l'agriculture climato-compatible. Les investissements dans les systèmes d'irrigation doivent tenir compte de l'évolution du climat et être conformes aux principes d'une gestion rationnelle de l'eau pour garantir leur durabilité.
- Afin d'optimiser l'utilisation des ressources publiques allouées au secteur, une meilleure coordination entre les ministères et les agences soutenant l'agriculture et les populations rurales est nécessaire. Il est également nécessaire d'améliorer la coordination, la communication et la reddition de comptes entre les administrations régionales et nationales afin d'éviter les chevauchements d'activités. Cela pourrait permettre de répondre plus efficacement aux besoins des agriculteurs, notamment en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, la gestion de l'eau et la protection de l'environnement.
- Le Plan national d'adaptation du Chili dans le domaine agricole, qui prévoit des mesures visant à favoriser la résilience du secteur, devrait définir et promouvoir plus explicitement des interventions propres à faciliter les transformations nécessaires à l'avènement de structures agricoles et de

méthodes de production plus résilientes face au changement climatique, et d'assurer une meilleure absorption à court terme des chocs liés au climat.

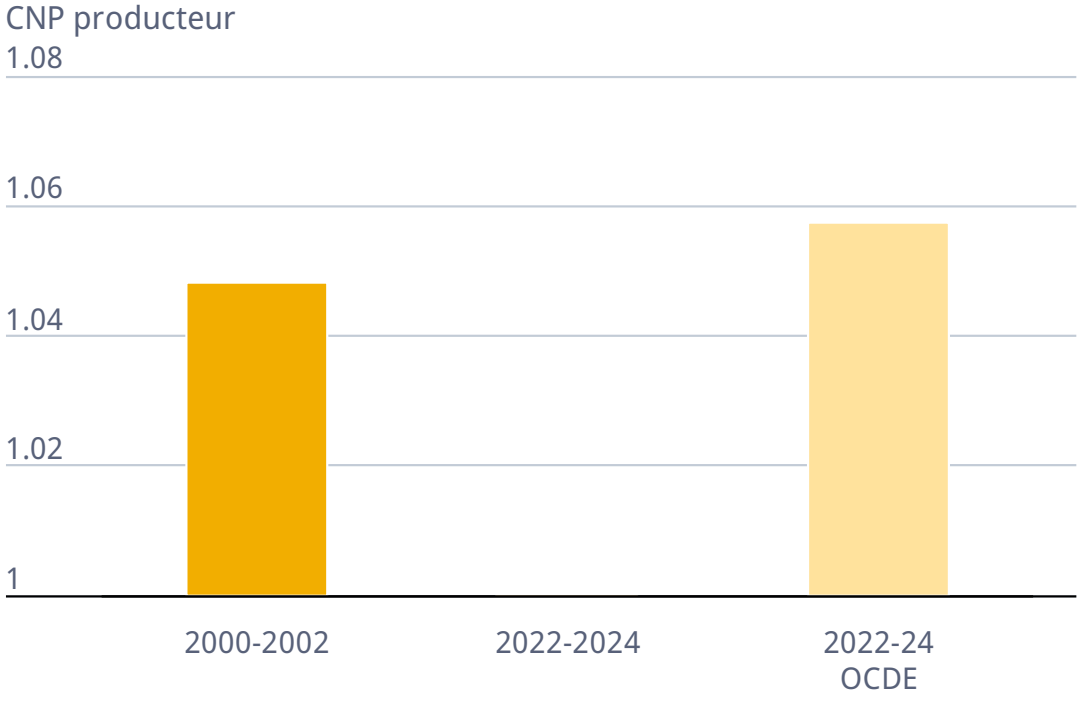
Évolution du soutien à l'agriculture

Graphique 8.1. Chili : Évolution du soutien à l'agriculture

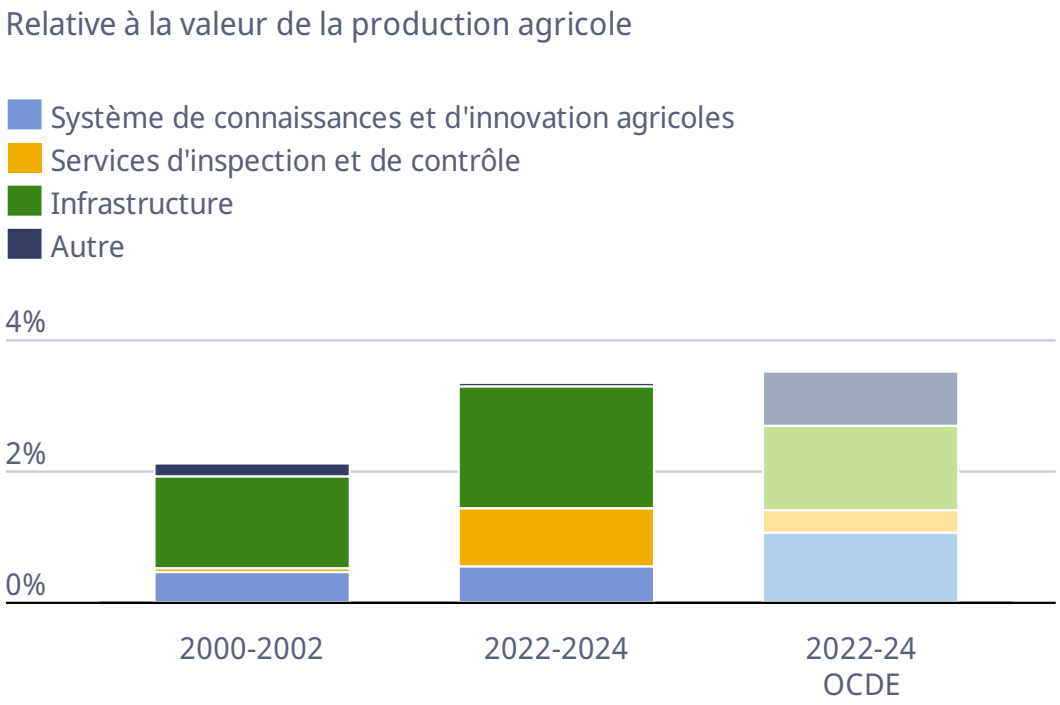
Graphique 8.1A. Chili: Niveau et composition de l'estimation du soutien aux producteurs



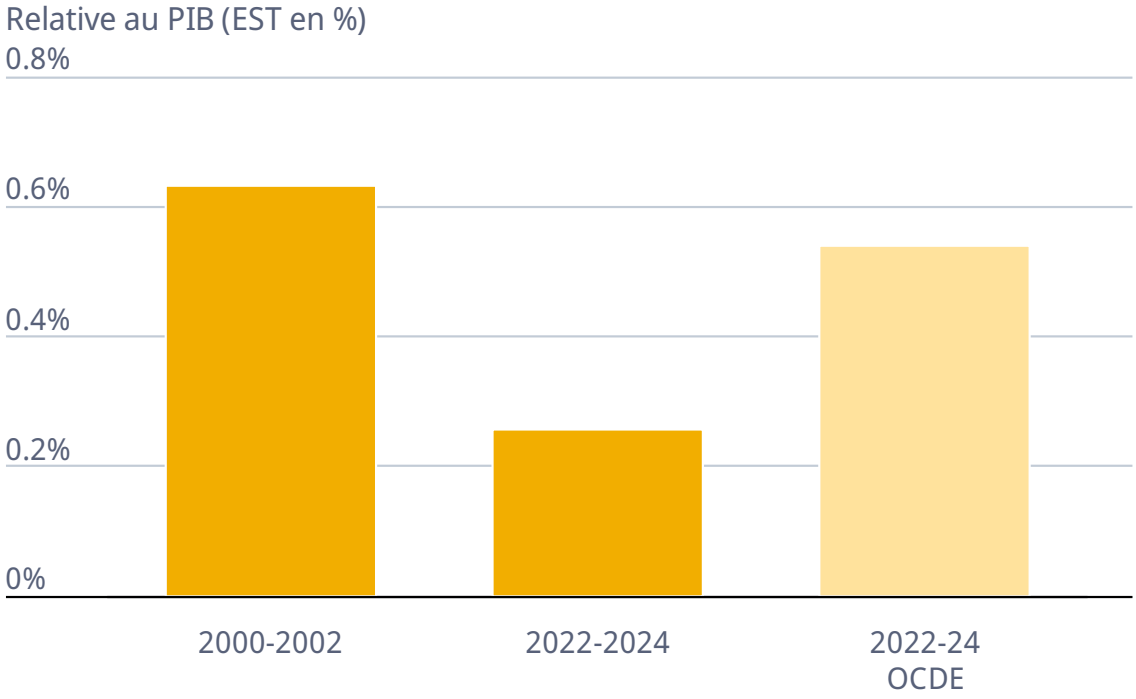
Graphique 8.1B. Chili: Ratio du prix à la production au prix à la frontière



Graphique 8.1C. Chili: Estimation du soutien aux services d'intérêt général et sa composition

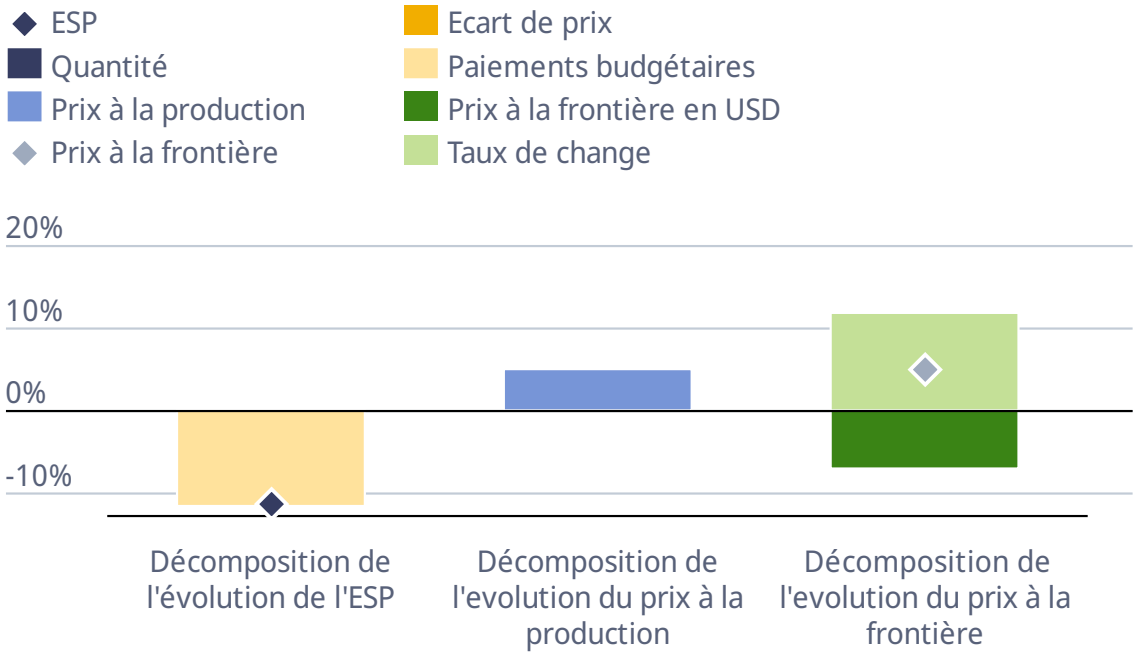


Graphique 8.1D. Chili: Estimation du soutien total



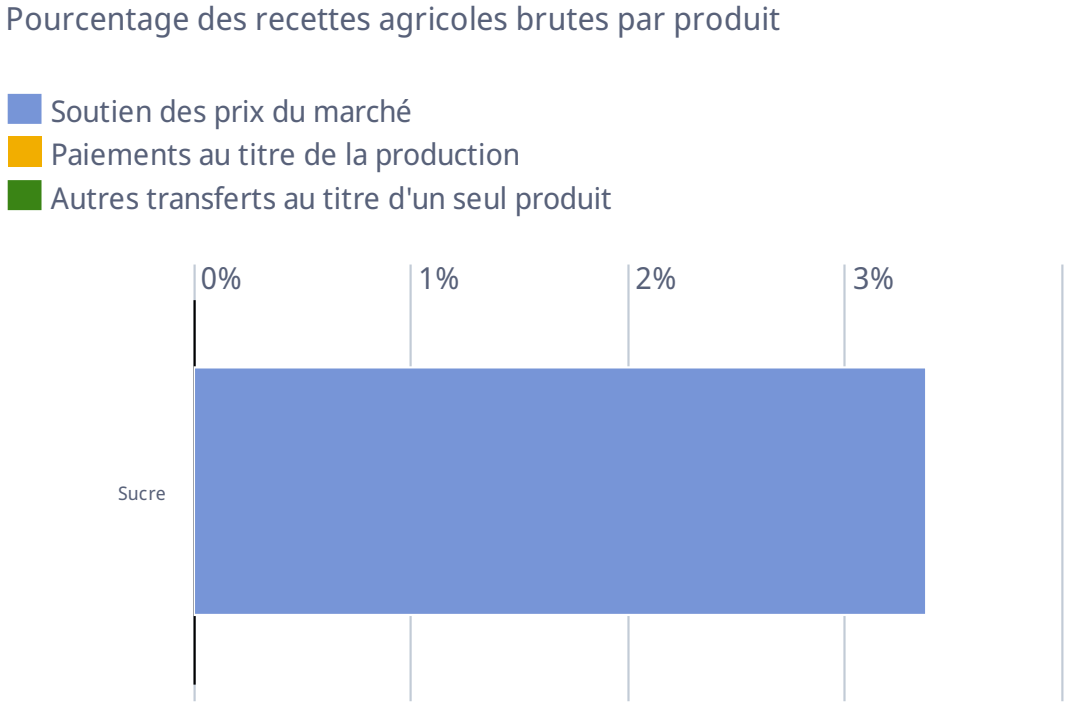
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 8.2. Chili : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024



Note : variation en pourcentage de la valeur nominale de l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) exprimée en monnaie nationale.
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 8.3. Chili : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24



Note : ne sont présentés que les produits de base pour lesquels des transferts non nuls ont eu lieu.
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Tableau 8.1. Chili : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	2000-02	2022-24	2022	2023	2024p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**4 806**	**12 805**	**12 330**	**13 039**	**13 045**
***dont :** part des produits SPM (%)*	72.86	89.70	83.16	90.72	95.22
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**4 118**	**10 944**	**11 170**	**11 522**	**10 139**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**369**	**394**	**376**	**450**	**356**
Soutien au titre de la production des produits de base	227	3	4	3	3
Soutien des prix du marché[1]	227	3	4	3	3
Soutien positif des prix du marché	228	3	4	3	3
Soutien négatif des prix du marché	-1	0	0	0	0
Paiements au titre de la production	0	0	0	0	0
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	140	321	316	346	301
Utilisation d'intrants variables	21	77	76	86	69
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	85	171	167	185	161
avec contraintes sur les intrants	66	74	77	80	66
Services utilisés sur l'exploitation	35	73	74	75	70
avec contraintes sur les intrants	7	32	34	31	30
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	1	70	56	101	52
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	0	0	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	1	70	56	101	52
avec contraintes sur les intrants	1	70	56	101	52
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	**7.31**	**2.97**	**2.96**	**3.34**	**2.65**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.05**	**1.00**	**1.00**	**1.00**	**1.00**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.08**	**1.03**	**1.03**	**1.03**	**1.03**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**103**	**428**	**412**	**448**	**424**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	22	68	63	74	67
Services d'inspection et de contrôle	3	115	101	125	118
Développement et entretien des infrastructures	67	236	239	239	230
Commercialisation et promotion	10	9	9	9	8
Coût du stockage public	0	0	0	0	0
Divers	1	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**22.00**	**52.16**	**52.31**	**49.85**	**54.40**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-317**	**-20**	**-24**	**-20**	**-17**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-226	-3	-4	-3	-3
Autres transferts des consommateurs	-92	-17	-20	-17	-14
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	1	0	0	0	0
ESC en pourcentage (%)	**-7.51**	**0.19**	**0.21**	**0.18**	**0.17**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.08**	**1.00**	**1.00**	**1.00**	**1.00**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.08**	**1.00**	**1.00**	**1.00**	**1.00**
Estimation du soutien total (EST)	**472**	**822**	**788**	**898**	**780**
Transferts des consommateurs	318	20	24	20	17
Transferts des contribuables	245	819	784	895	776
Recettes budgétaires	-92	-17	-20	-17	-14
EST en pourcentage (% du PIB)	**0.63**	**0.26**	**0.26**	**0.27**	**0.24**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**244**	**819**	**784**	**895**	**776**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**0.33**	**0.25**	**0.26**	**0.27**	**0.24**
Déflateur du PIB (2000-02=100)	**100**	**302**	**283**	**302**	**321**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**621.15**	**885.65**	**873.31**	**840.07**	**943.57**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien. S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour le Chili sont : le blé, le maïs, les pommes, le raisin, le sucre, les tomates, le lait, la viande bovine et porcine, la volaille, les oeufs, les myrtilles, les cerises et les pêches.

Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

9 Chine

Principales conclusions

Soutien à l'agriculture

En République populaire de Chine (ci-après la « Chine »), la part du soutien accordé aux producteurs agricoles dans les recettes agricoles brutes s'est établie à 13.3 % en moyenne en 2022-24, soit un niveau équivalent à la moyenne de l'OCDE. Ce niveau est presque trois fois supérieur à celui relevé en 2000-02, mais reste stable par rapport au soutien moyen dont ont bénéficié les agriculteurs entre 2016 et 2019 sous l'effet des réformes des interventions sur les marchés du soja, du colza, du coton et du maïs.

Le soutien des prix du marché (SPM), qui découle à la fois de mesures internes de soutien des prix et de mesures aux frontières visant les importations, continue de représenter la principale forme de soutien. Dans l'ensemble, plus des deux tiers du soutien aux producteurs passent par les types de transferts les plus susceptibles de générer des distorsions, une tendance constante depuis 2000-02.

Les paiements au titre de la superficie cultivée continuent de croître depuis 2014 en raison de l'adoption des réformes qui ont mis un terme aux prix d'intervention pour plusieurs produits. Les paiements à la surface versés pour la culture de maïs et de soja ont été fortement augmentés depuis 2020 pour intensifier la production dans ces secteurs et répondre à la demande accrue de fourrage. Les paiements à la surface accordés dans le cadre du Programme de développement de la production agricole ont de nouveau été relevés en 2024 pour compenser l'augmentation des coûts de production et des intrants. De même, les paiements à la surface au titre des calamités naturelles ont été relevés à la suite de graves inondations et de dommages causés aux cultures dans de nombreuses régions du pays. La conjonction de ces facteurs a contribué à une hausse globale du soutien budgétaire.

Les producteurs de produits dont la Chine est importatrice nette (tels que la viande porcine, le lait, le blé, le riz, le coton, le soja et le sucre) ont bénéficié de transferts spécifiques représentant entre 12.2 % et 49.3 % des recettes par produit en 2022-24. Les prix perçus par les agriculteurs étaient en moyenne 12 % supérieurs aux prix de référence à la frontière en 2022-24. La hausse moyenne des prix à la production sur le marché intérieur par rapport aux prix de référence en 2022-24 traduit une taxation implicite des consommateurs, l'estimation du soutien aux consommateurs étant de -10.9 %.

En 2022-24, le soutien aux services d'intérêt général représentait 10.3 % du soutien total à l'agriculture. Trois grandes catégories de services étaient concernées : le développement et l'entretien des infrastructures, le stockage public, et le système de connaissances et d'innovation agricoles. L'estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG) représentait 1.6 % de la valeur de la production agricole, contre 4.4 % vingt ans plus tôt.

L'estimation du soutien total (EST) à l'agriculture est passée de 1.9 % du produit intérieur brut (PIB) en 2000-02 à 1.6 % en 2022-24, un niveau qui reste relativement élevé.

Principales évolutions récentes de l'action publique

Les paiements au titre des calamités naturelles ont continué d'augmenter en 2024 à la suite des graves inondations et des dommages subis par les cultures dans de nombreuses régions. Entre mai et juillet 2024, le ministère des Finances a alloué plus de 3 milliards CNY (417 millions USD) pour indemniser les propriétaires de cultures détruites par les inondations, restaurer les installations agricoles endommagées et soutenir la prévention des inondations et le drainage des champs. La Chine a par ailleurs augmenté le niveau de subvention des primes d'assurance agricole de presque 19 %.

La Chine a augmenté les prix minimums d'achat pour le blé et le riz Indica précoce de 0.8 % en 2025. Cette décision répond aux orientations politiques des récents Documents centraux n° 1 visant à accroître la production de céréales tout en augmentant les revenus des agriculteurs.

Plusieurs mesures ayant une incidence sur le commerce ont été introduites en 2024 et au début de 2025. Cela inclut le relèvement des droits de douane appliqués en vertu du régime de la nation la plus favorisée (NPF) dans le cas de certains produits, ainsi que celui des droits de douane appliqués à l'égard de certains pays. Plusieurs enquêtes antidumping, antisubventions et en matière de sauvegarde ont été ouvertes concernant des produits tels que la viande bovine, les produits laitiers, le colza ou les eaux-de-vie. De nouvelles procédures relatives à l'exportation d'engrais ont été mises en place aux frontières.

La Chine a en outre apporté, à la fin de l'année 2024, plusieurs modifications aux cadres stratégiques qui sous-tendent le secteur agricole. Le Plan décennal 2024-35 pour stimuler la consommation de céréales met l'accent sur le durcissement des normes de production, la promotion de la recherche et le renforcement de la coopération internationale. Il encourage également les investissements par le biais de fonds de développement. Le Plan d'action pour une agriculture intelligente (2024-28) soutient l'adoption de technologies telles que les données massives et l'intelligence artificielle dans l'ensemble de la chaîne de valeur agroalimentaire. Parallèlement, le Plan d'action pour la conservation des aliments et la lutte contre le gaspillage alimentaire vise à optimiser l'utilisation de la production de céréales et d'oléagineux, à promouvoir l'utilisation des sous-produits de la transformation et à faire respecter les objectifs de réduction du gaspillage alimentaire, notamment par les prestataires de services alimentaires, qui pourraient être sanctionnés en cas de non-respect de ces objectifs.

Évaluation et recommandations

- La croissance soutenue de la production agricole que connaît la Chine depuis dix ans accentue les pressions exercées sur les terres et l'eau. Les excédents en nutriments azotés et phosphorés sont élevés. La Chine a entrepris d'appliquer des politiques, des approches et des innovations liées à l'agriculture durable, dans le but d'améliorer la productivité et de garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle, tout en tenant compte de la nécessité de restaurer la bonne santé des sols et de réduire la pollution liée à la production agricole. Toutefois, ces interventions ne sont pas assorties d'objectifs mesurables et manquent souvent de mécanismes de suivi.
- La Chine devrait faire de ses accords commerciaux des outils stratégiques pour promouvoir l'agriculture durable, en y intégrant des dispositions robustes et contraignantes favorisant des pratiques de production respectueuses de l'environnement. En s'appuyant sur certains éléments des accords qu'elle a conclus avec le Costa Rica, la Suisse, la Nouvelle-Zélande et le Nicaragua, la Chine pourrait envisager d'intégrer de façon plus systématique des dispositions relatives aux recherches conjointes et aux normes environnementales. Parallèlement, elle devrait renforcer les plateformes de coopération bilatérale et régionale, telles que le cadre de coopération agricole avec l'ASEAN, afin d'intensifier les initiatives visant à réduire l'utilisation des produits agrochimiques, à promouvoir le recyclage des déchets et à gérer durablement les ressources naturelles. L'alignement de la coopération environnementale liée au commerce sur les politiques environnementales nationales, telles que le Plan d'action pour le contrôle des émissions de

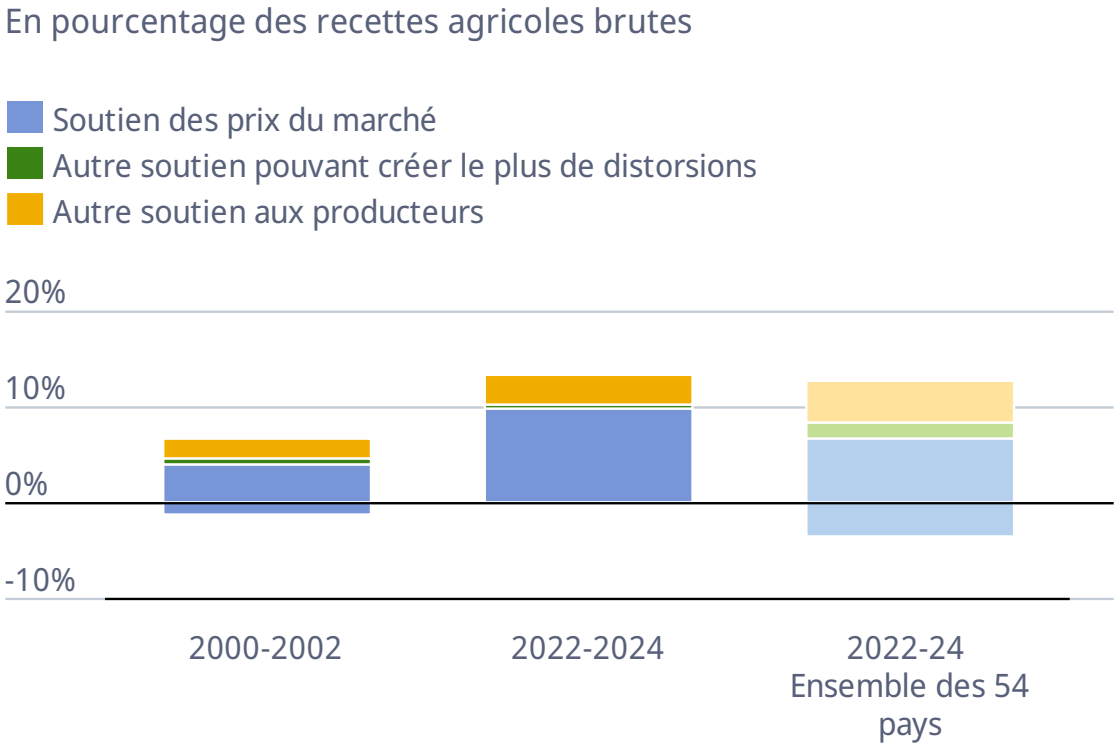
méthane et le Plan de réduction des émissions et de séquestration du carbone, renforcerait les objectifs nationaux de décarbonation.

- Les initiatives prises par les pouvoirs publics afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle sectorielle, ainsi que les résultats de ces initiatives, devraient faire l'objet d'une évaluation au regard d'objectifs spécifiques. Le Programme national 2021-25 de développement écologique de l'agriculture a un rôle à jouer en fournissant les outils nécessaires au suivi des pratiques d'atténuation des GES au niveau des exploitations et tout au long de la chaîne de valeur.
- Garantir une meilleure cohérence des politiques de soutien agricole permettrait de renforcer l'innovation et la croissance durable de la productivité à long terme. Les réformes engagées jusqu'en 2019 (c'est-à-dire celles visant à remplacer les prix d'intervention pour les cultures clés par des paiements directs au titre de la superficie cultivée et à réduire les prix de soutien minimums pour le blé et le riz) sont allées dans le sens d'un rééquilibrage des politiques : elles ont encouragé une diversification du secteur et allégé le fardeau que représentent les coûts du stockage public, qui demeure à ce jour le deuxième poste de dépenses le plus important dans le soutien aux services d'intérêt général. Ces réformes pourraient être étendues au blé et au riz. Si les paiements directs aux agriculteurs sont maintenus à long terme, il conviendra de les dissocier des décisions de production, par exemple, en les calculant sur la base des superficies passées, et en subordonnant leur versement à des pratiques culturales respectueuses de l'environnement. Pour inscrire les politiques agroenvironnementales dans un cadre solide, la Chine doit fixer des objectifs environnementaux adaptés aux conditions écologiques locales et renforcer les mécanismes de suivi nécessaires pour faire respecter la réglementation environnementale.
- Les dépenses publiques consacrées aux services d'intérêt général ont augmenté, mais sans parvenir à suivre la croissance du secteur. Il serait possible de restructurer les dépenses publiques afin qu'elles privilégient davantage ces services en réduisant les subventions aux intrants comme celles destinées à l'achat de machines agricoles, et en veillant à ce que les paiements directs n'aident que de manière transitoire les exploitants à s'adapter à un nouvel environnement de marché. Accroître l'investissement public dans la recherche-développement peut contribuer à améliorer l'efficacité d'utilisation des intrants variables et à réduire les dommages causés à l'environnement. Il sera nécessaire d'investir davantage dans les services d'inspection et de contrôle sanitaire pour mettre en œuvre la loi sur la sécurité des aliments, mise à jour en 2023.
- Au cours des deux dernières décennies, les réformes des règles de transfert des terres ont permis l'émergence de grandes exploitations familiales, d'exploitations coopératives et d'exploitations gérées par des sociétés agro-industrielles. Pour que la productivité agricole continue de progresser, ces réformes devraient s'accompagner d'une hausse des investissements dans l'éducation et la formation, ainsi que d'un meilleur accès aux services financiers.
- Alors que la Chine continue d'affiner ses outils de politique commerciale pour répondre aux défis nationaux et mondiaux en constante évolution, il est essentiel que les mesures récentes, telles que les ajustements des droits de douane NPF, les droits de douane spécifiques appliqués à certains pays et les enquêtes ouvertes sur les mesures correctives commerciales, soient mises en œuvre de manière transparente et prévisible. Cela est particulièrement important pour les secteurs agroalimentaires clés, tels que la viande bovine, les produits laitiers ou les céréales, où les chaînes d'approvisionnement mondiales sont en interconnexion étroite. L'introduction de nouvelles procédures aux frontières, notamment celles concernant les exportations d'engrais, constitue une occasion d'améliorer l'alignement entre la facilitation des échanges et la transparence réglementaire.

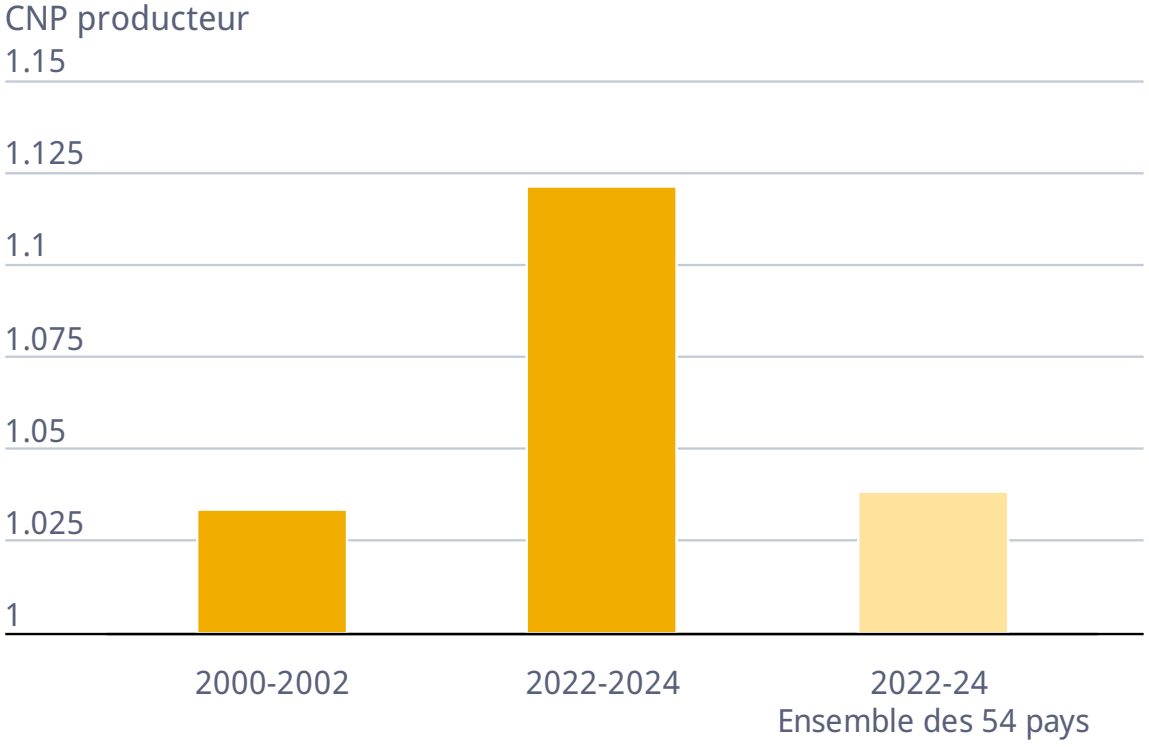
Évolution du soutien à l'agriculture

Graphique 9.1. Chine : Évolution du soutien à l'agriculture

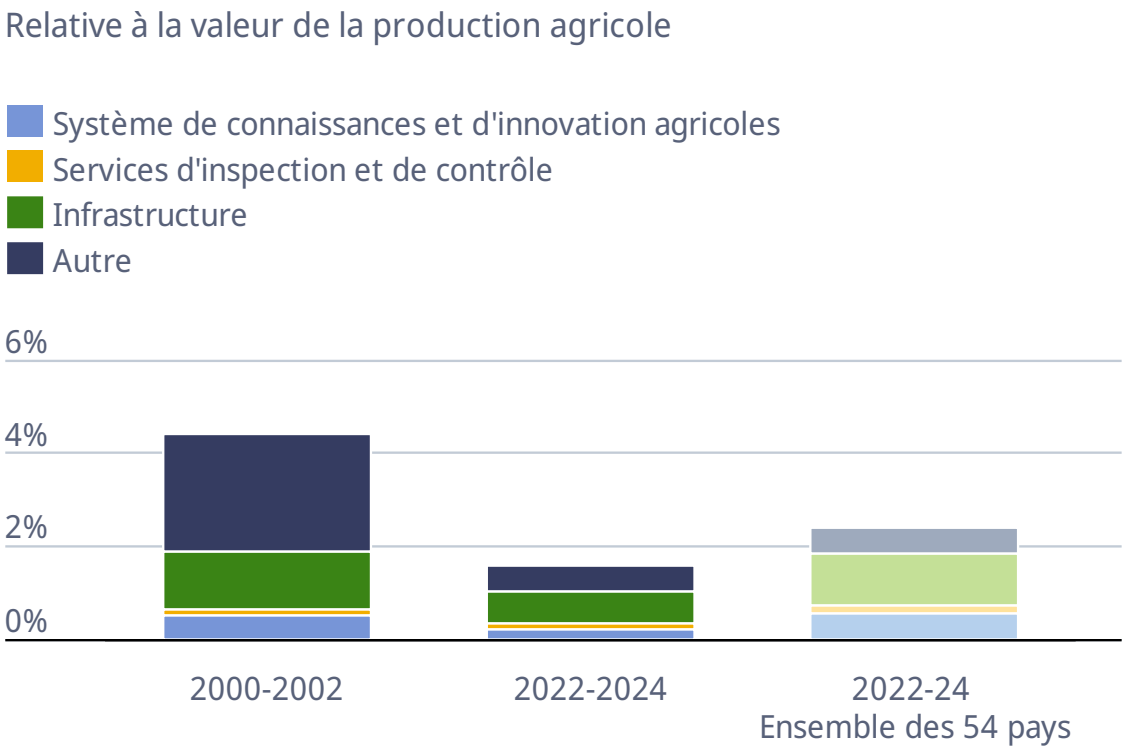
Graphique 9.1A. Chine: Niveau et composition de l'estimation du soutien aux producteurs



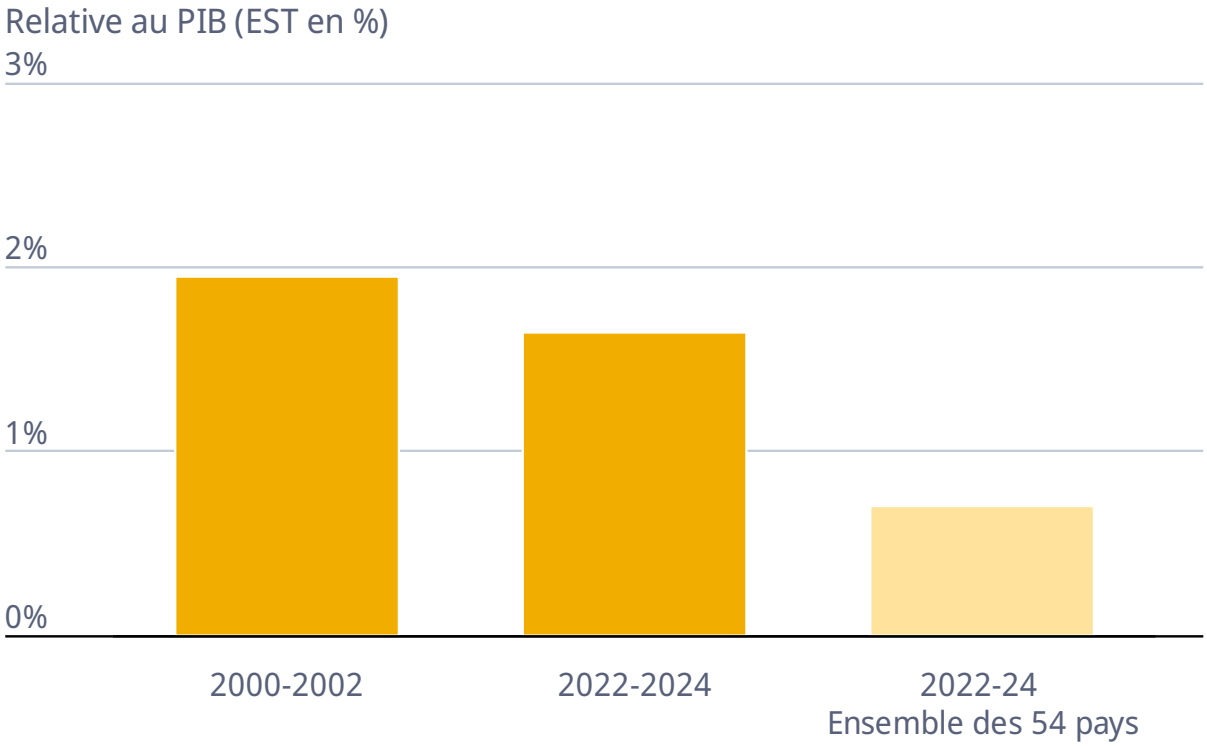
Graphique 9.1B. Chine: Ratio du prix à la production au prix à la frontière



Graphique 9.1C. Chine: Estimation du soutien aux services d 'intérêt général et sa composition

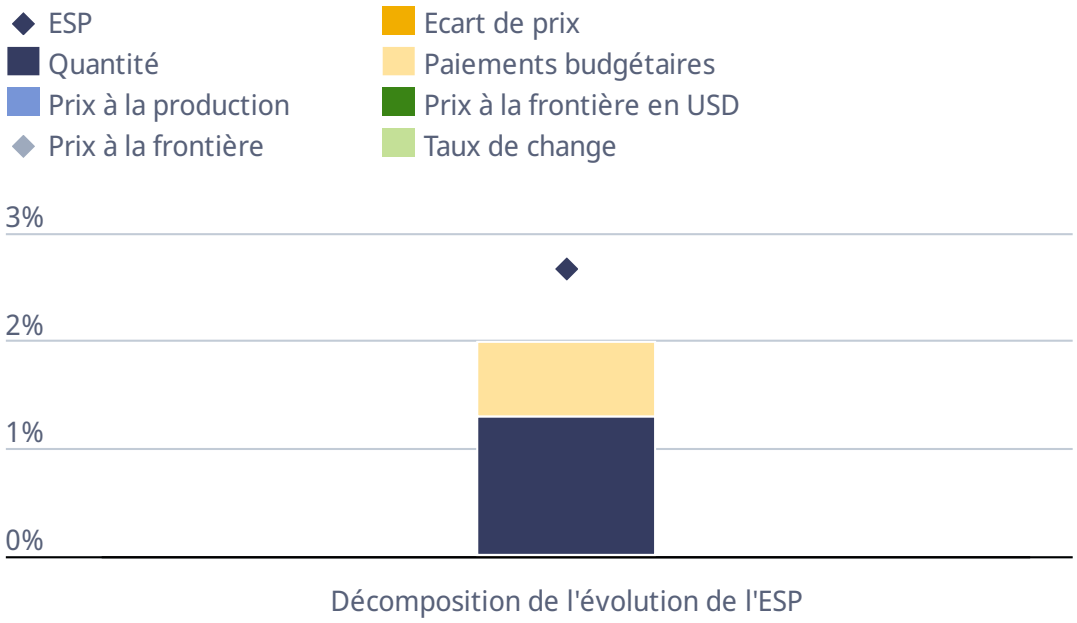


Graphique 9.1D. Chine: Estimation du soutien total



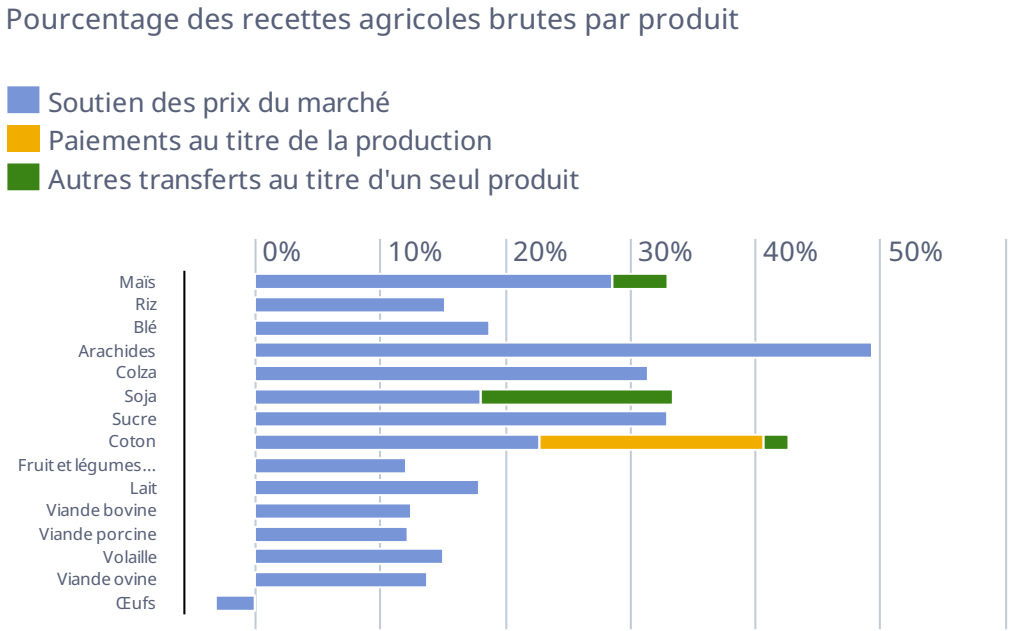
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 9.2. Chine : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024



Note : variation en pourcentage de la valeur nominale de l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) exprimée en monnaie nationale. La variation du prix à la production et la variation du prix à la frontière ne sont pas calculées en cas de soutien des prix du marché (SPM) à la fois négatif et positif au niveau des produits de base l'année précédente. Il convient de souligner que les estimations du SPM des produits de l'élevage peuvent être négatives en raison d'un SPM positif pour les produits d'alimentation animale.
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 9.3. Chine : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24



Note : ne sont présentés que les produits de base pour lesquels des transferts non nuls ont eu lieu.
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Tableau 9.1. Chine : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	2000-02	2022-24	2022	2023	2024p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**270 125**	**1 959 464**	**1 970 760**	**1 930 028**	**1 977 605**
***dont :** part des produits SPM (%)*	75.76	80.63	82.50	79.70	79.70
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**281 339**	**2 161 353**	**2 200 054**	**2 116 544**	**2 167 461**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**14 354**	**270 523**	**279 514**	**264 638**	**267 416**
Soutien au titre de la production des produits de base	7 329	202 074	210 833	196 647	198 742
Soutien des prix du marché[1]	7 329	198 793	207 490	193 404	195 486
Soutien positif des prix du marché	11 162	200 390	212 079	193 503	195 587
Soutien négatif des prix du marché	-3 833	-1 597	-4 590	-99	-101
Paiements au titre de la production	0	3 281	3 343	3 243	3 256
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	5 684	17 876	18 217	17 671	17 740
Utilisation d'intrants variables	1 414	4 336	4 418	4 286	4 303
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	3 026	11 885	12 111	11 748	11 794
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	1 244	1 656	1 687	1 637	1 643
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	533	34 576	34 162	34 506	35 058
Au titre des Recettes / du Revenu	533	2 368	1 341	2 667	3 095
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	32 208	32 822	31 839	31 964
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	370	14 857	15 140	14 687	14 745
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	370	14 857	15 140	14 687	14 745
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	438	1 140	1 161	1 127	1 131
Retrait de ressources à long terme	438	1 140	1 161	1 127	1 131
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	**5.18**	**13.31**	**13.68**	**13.22**	**13.05**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.03**	**1.12**	**1.14**	**1.11**	**1.11**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.05**	**1.15**	**1.16**	**1.15**	**1.15**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**11 861**	**31 095**	**31 687**	**30 739**	**30 859**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	1 347	4 404	4 488	4 354	4 371
Services d'inspection et de contrôle	349	2 021	2 059	1 997	2 005
Développement et entretien des infrastructures	3 424	13 885	14 150	13 726	13 780
Commercialisation et promotion	0	412	420	408	409
Coût du stockage public	6 741	10 373	10 570	10 254	10 294
Divers	0	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**45.03**	**10.31**	**10.18**	**10.41**	**10.35**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-8 513**	**-235 048**	**-251 563**	**-217 911**	**-235 671**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-8 688	-209 283	-234 494	-195 439	-197 915
Autres transferts des consommateurs	-1 119	-46 997	-38 637	-43 525	-58 829
Transferts des contribuables aux consommateurs	128	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	1 167	21 232	21 569	21 053	21 073
ESC en pourcentage (%)	**-3.03**	**-10.87**	**-11.43**	**-10.30**	**-10.87**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.04**	**1.13**	**1.14**	**1.13**	**1.13**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.03**	**1.12**	**1.13**	**1.11**	**1.12**
Estimation du soutien total (EST)	**26 344**	**301 618**	**311 201**	**295 377**	**298 276**
Transferts des consommateurs	9 807	256 280	273 132	238 964	256 744
Transferts des contribuables	17 655	92 335	76 707	99 938	100 361
Recettes budgétaires	-1 119	-46 997	-38 637	-43 525	-58 829
EST en pourcentage (% du PIB)	**1.94**	**1.65**	**1.70**	**1.62**	**1.63**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**19 015**	**102 825**	**103 712**	**101 973**	**102 789**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**1.40**	**0.56**	**0.57**	**0.56**	**0.56**
Déflateur du PIB (2000-02=100)	**100**	**200**	**201**	**200**	**199**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**8.28**	**7.01**	**6.74**	**7.08**	**7.20**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien. S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour la Chine sont : le blé, le maïs, le riz, le colza, le soja, le sucre, le lait, la viande bovine, ovine et porcine, la volaille, les oeufs, le coton, les pommes, les arachides, les fruits et légumes exportés, et les fruits et légumes importés.

Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

10 Colombie

Principales conclusions

Soutien à l'agriculture

En 2022-24, l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) en Colombie a représenté en moyenne 12.2 % des recettes agricoles brutes, un niveau légèrement inférieur à la moyenne OCDE de 13.2 %, mais représentant moins de la moitié de celui observé en 2000-02 (25.1 %). La réduction des droits de douane à l'importation sur les principaux produits agricoles, ainsi que la suspension temporaire du Système andin de fourchettes de prix (SAFP) pour certains d'entre eux, a été l'un des principaux facteurs ayant contribué à la baisse significative du soutien au cours des deux dernières décennies.

Le soutien des prix du marché (SPM) est la principale composante du soutien aux producteurs et a représenté 89 % de l'ESP en 2022-24. Pour un certain nombre de produits agricoles, le SPM est déterminé par les mesures aux frontières et constitue la seule forme de transfert au titre d'un seul produit (TSP). Les TSP restent particulièrement élevés pour le riz, le lait, la viande porcine et le maïs. En moyenne, les prix payés aux exploitants agricoles étaient supérieurs de 6 % aux prix de référence à la frontière sur la période 2022-24.

Le soutien budgétaire fourni aux agriculteurs porte principalement sur les intrants de production. Il comprend des mesures telles que des taux d'intérêt préférentiels pour le crédit, des primes d'assurance agricole subventionnées et des paiements liés à l'acquisition d'intrants, notamment les engrais et les semences. Un appui est également fourni pour les services (par exemple, l'assistance technique) et la formation de capital fixe sur l'exploitation, notamment pour l'achat de machines et d'équipements.

Entre 2000-02 et 2022-24, les dépenses budgétaires consacrées aux services d'intérêt général (estimation du soutien aux services d'intérêt général, ESSG) dans le secteur sont passées de 1.5 % à 1.8 % de la valeur de la production agricole, une augmentation qui reste bien en deçà de la moyenne OCDE de 3.5 %. Le soutien aux services d'intérêt général se concentre sur les infrastructures, la recherche agricole et le transfert de connaissances, et la restructuration des exploitations (formalisation foncière, droits fonciers et accès à la terre).

L'estimation du soutien total (EST) s'élevait à 1.1 % du produit intérieur brut (PIB) en 2022-24, moins de la moitié du niveau observé en 2000-02.

Principales évolutions récentes de l'action publique

En 2024-25, la Colombie a poursuivi la transformation du monde rural axée sur la démocratisation des terres dans le cadre de la Réforme rurale intégrée. Fin décembre 2024, 1 277 049 hectares de terres avaient fait l'objet d'une formalisation ou d'une restitution, et 752 titres fonciers avaient été délivrés, aidant ainsi les communautés rurales, noires et indigènes, historiquement défavorisées, à obtenir reconnaissance de leurs droits. La réforme prévoit d'augmenter les affectations budgétaires et de les réorienter vers les petits agriculteurs afin de renforcer l'assistance technique, l'accès au crédit à des taux préférentiels, l'amélioration de la réglementation et la promotion de l'innovation.

En écho à l'importance nouvelle acquise par l'agriculture durable, un Secrétariat technique a été créé, un Programme agroécologique national a été lancé et un Programme d'innovation axé sur des systèmes alimentaires résilients et équitables a été mis en œuvre. Ces efforts mettent l'accent sur l'éducation agroécologique, la préservation du savoir local et la conservation de la biodiversité afin de lutter contre le changement climatique et d'autonomiser les populations vulnérables. Des projets complémentaires, tels que des programmes de formation internationaux et des initiatives de production d'intrants biologiques, accompagnent cette transition.

En 2024, plusieurs initiatives en faveur de la durabilité environnementale ont continué d'être mises en œuvre, notamment le Projet Biocarbone Orinoquía (*Proyecto Biocarbono Orinoquia*), qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et à promouvoir une utilisation durable des terres. Ces initiatives ont permis de faire progresser les efforts en matière de durabilité environnementale. Des mesures d'adaptation au changement climatique ont été identifiées pour dix sous-secteurs agricoles, soutenues par des accords de financement substantiels entre le ministère de l'Agriculture de Colombie et les banques internationales de développement, en vue de promouvoir une agriculture climato-compatible et d'améliorer la résilience aux risques climatiques.

Le SAFP reste suspendu pour les aliments de base, comme le riz, le lait en poudre, le maïs et le lactosérum, tandis que les droits de douane à l'importation sur les arachides et le blé ont été temporairement supprimés afin de stabiliser les prix. La suspension des droits de douane à l'importation sur une large gamme d'intrants agricoles, notamment les engrais, mise en place en 2022 pour lutter contre la hausse des prix intérieurs, a expiré en mai 2024, et sa possible reconduction pour l'année 2025, non encore approuvée cependant, témoigne des ajustements apportés à la politique commerciale en vue de soutenir le secteur agricole.

Évaluation et recommandations

- La réforme foncière constitue une première étape vers le développement du secteur, qui mérite d'être accélérée et déployée à plus grande échelle. La modernisation du système de cadastre polyvalent peut y contribuer, de même que l'accélération de l'inscription et de l'octroi des droits fonciers. Ceux-ci participent à la croissance à long terme du secteur agricole, car ils stimulent l'investissement privé et contribuent à promouvoir le développement des zones rurales.
- La réforme foncière doit s'accompagner d'une plus large fourniture de services d'intérêt général visant à favoriser la productivité et la compétitivité et à garantir le développement durable du secteur. Cela concerne notamment : l'amélioration des infrastructures hydrauliques destinées à l'irrigation ; les infrastructures de transport ; les infrastructures numériques ainsi que les capacités de recherche-développement et d'innovation du secteur ; les services de protection et de contrôle phytosanitaires et vétérinaires ; la promotion d'une utilisation durable des ressources naturelles ; ainsi que l'instauration d'un système national et fonctionnel de vulgarisation, de formation et d'assistance technique favorisant l'adoption de technologies et la formation de coopératives agricoles. Les dépenses publiques dans nombre de ces domaines sont insuffisantes.
- L'évaluation de l'impact de ces programmes de soutien à l'agriculture sur les principaux résultats économiques, environnementaux et sociaux permettrait d'orienter les améliorations futures. Certains programmes actuels ont une portée très large et sont mis en œuvre au moyen d'un ensemble d'instruments d'action publique dont les effets ne sont pas clairement établis.
- Les efforts de la Colombie en matière d'adaptation aux effets du changement climatique se concentrent sur l'aide d'urgence, la planification et l'élaboration de stratégies. Cependant, il serait souhaitable de faire davantage afin de rendre le secteur résilient. Les performances environnementales du secteur, notamment sur le plan de la biodiversité, de l'utilisation des ressources en eau et de la gestion des forêts, devraient être prises en compte de manière plus systématique dans le cadre de l'élaboration des politiques agricoles. Des instruments de gestion

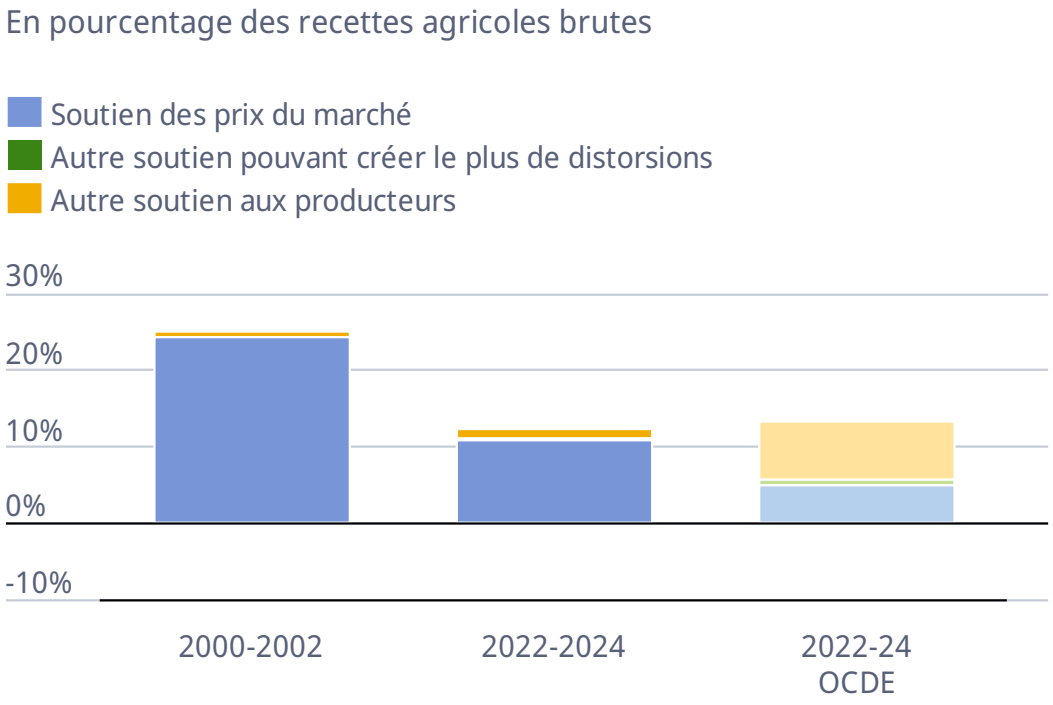
des terres, comme le zonage, pourraient être utilisés pour identifier les cultures les mieux adaptées à des zones spécifiques, en fonction du sol, de l'eau et des conditions agroclimatiques. Cela permettrait de mieux soutenir le processus de réforme foncière et de favoriser la résilience à long terme du secteur.

- Le système de connaissances et d'innovation agricoles de la Colombie dispose d'une structure solide, mais ses institutions ont une incidence limitée sur la diffusion et la mise en application. Leur action doit mieux répondre aux besoins des agriculteurs, en particulier ceux des petits exploitants. Le pays devrait investir dans des services publics de vulgarisation afin d'améliorer les performances environnementales des systèmes de production pour différents produits agricoles et de développer le marché et les capacités entrepreneuriales des agriculteurs.
- La collecte régulière de données statistiques clés devrait être rétablie et institutionnalisée afin de renforcer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes dans le secteur agricole colombien. Le gouvernement devrait allouer des ressources adéquates à la planification et à la réalisation du prochain recensement agricole (prévu en 2024, mais retardé) et faire de celui-ci une priorité, et continuer d'organiser l'Enquête agricole nationale (ENA). La collecte de données est essentielle pour soutenir des investissements ciblés, concevoir des programmes efficaces et suivre les progrès de la réforme rurale, de la productivité et de la durabilité environnementale.

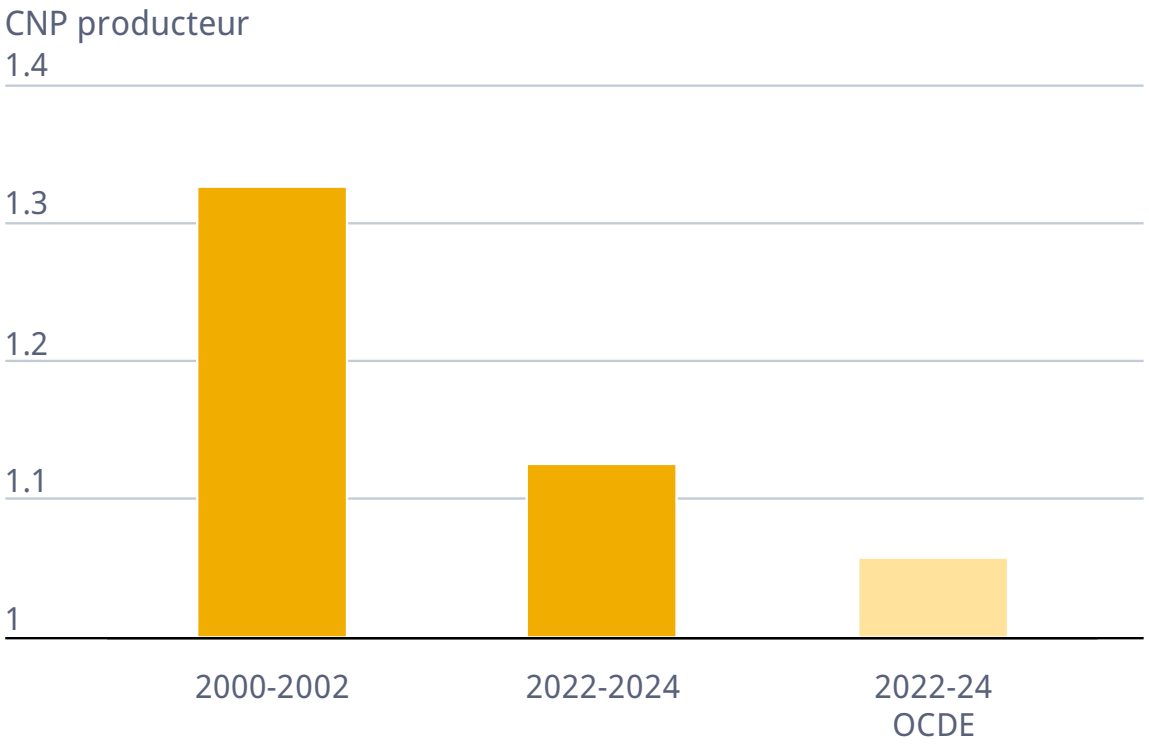
Évolution du soutien à l'agriculture

Graphique 10.1. Colombie : Évolution du soutien à l'agriculture

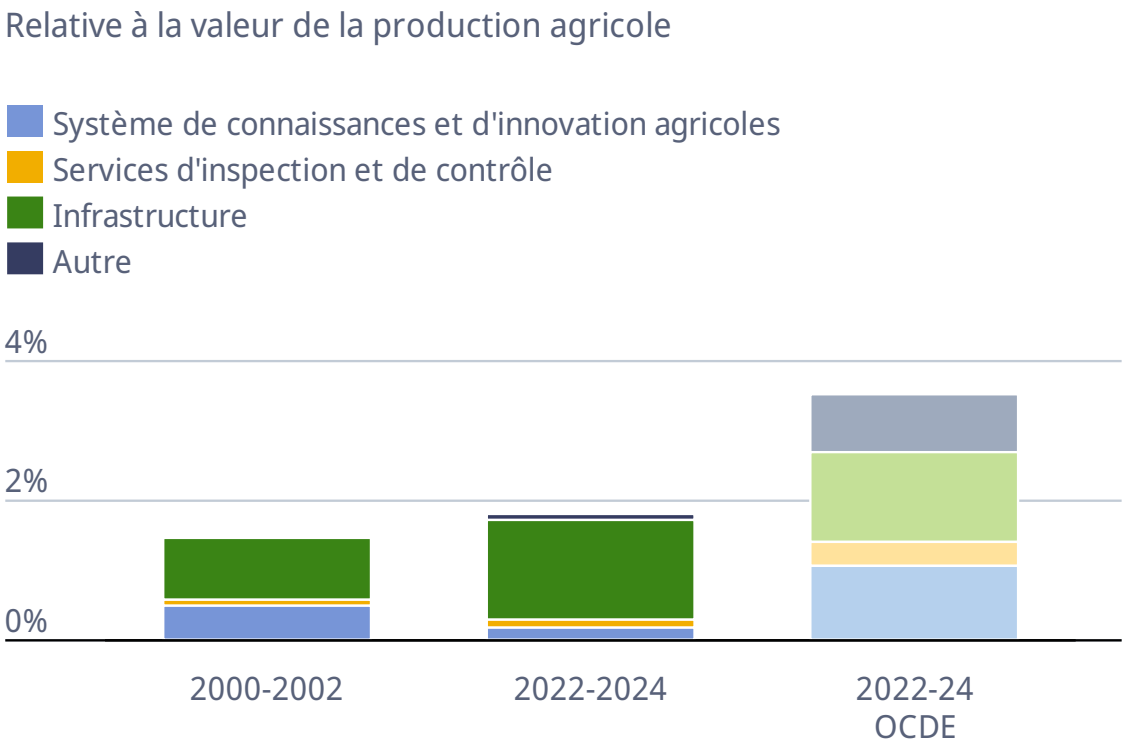
Graphique 10.1A. Colombie: Niveau et composition de l 'estimation du soutien aux producteurs



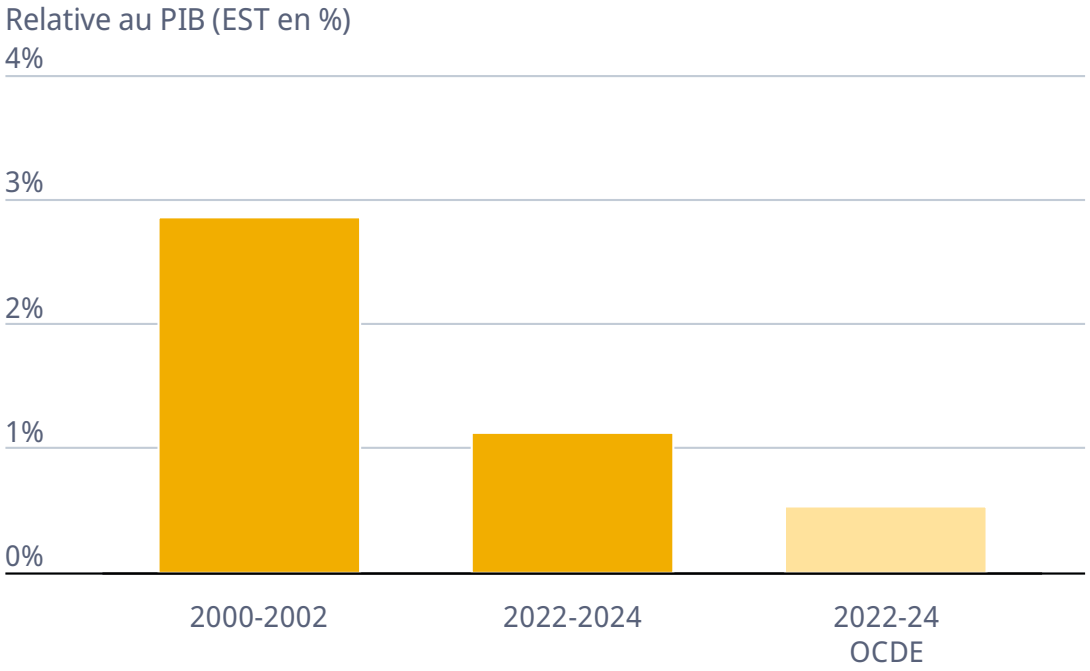
Graphique 10.1B. Colombie: Ratio du prix à la production au prix à la frontière



Graphique 10.1C. Colombie: Estimation du soutien aux services d'intérêt général et sa composition

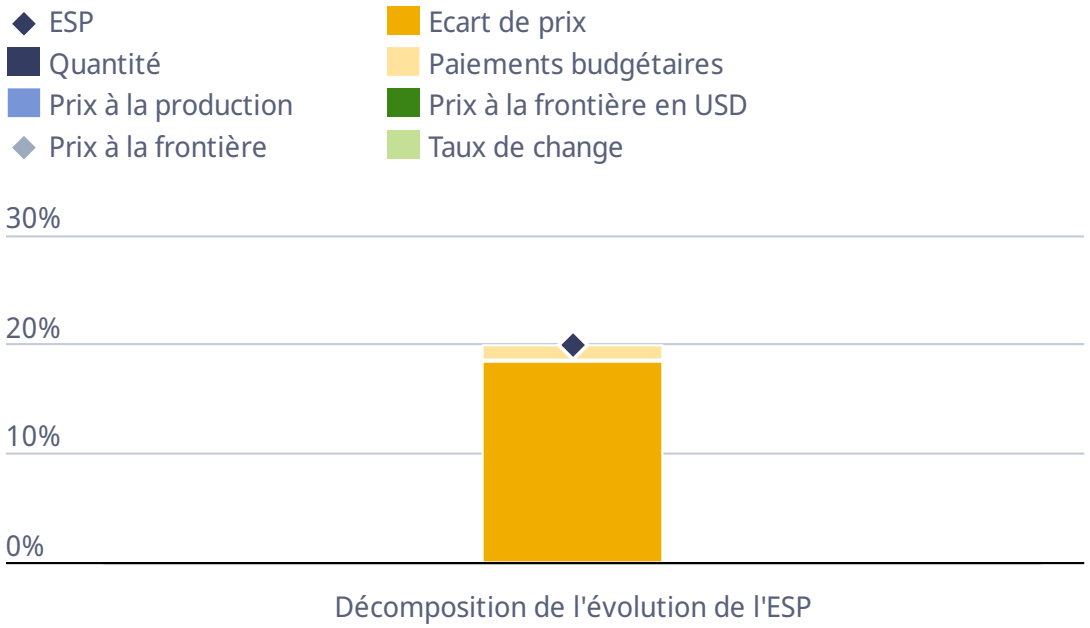


Graphique 10.1D. Colombie: Estimation du soutien total



Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

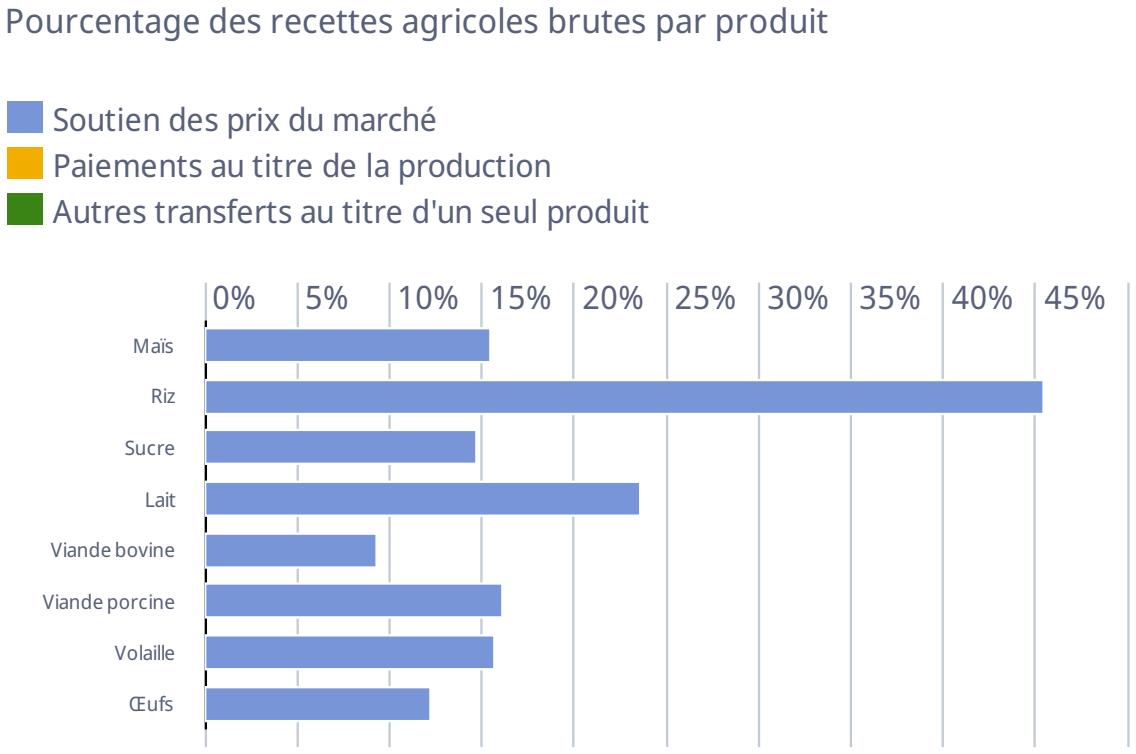
Graphique 10.2. Colombie : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024



Note : variation en pourcentage de la valeur nominale de l'estimation du soutien aux producteurs (ESP), exprimée en monnaie nationale. La variation du prix à la production et la variation du prix à la frontière ne sont pas calculées en cas de soutien des prix du marché (SPM) à la fois négatif et positif au niveau des produits de base l'année précédente. Il convient de souligner que les estimations du SPM des produits de l'élevage peuvent être négatives en raison d'un SPM positif pour les produits d'alimentation animale.

Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 10.3. Colombie : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24



Note : ne sont présentés que les produits de base pour lesquels des transferts non nuls ont eu lieu.
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Tableau 10.1. Colombie : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	2000-02	2022-24	2022	2023	2024p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**10 564**	**29 794**	**27 503**	**29 268**	**32 612**
***dont :** part des produits SPM (%)*	80.75	92.06	91.49	93.45	91.24
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**7 937**	**25 320**	**23 178**	**24 864**	**27 916**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**2 636**	**3 709**	**1 570**	**4 204**	**5 354**
Soutien au titre de la production des produits de base	2 550	3 297	1 261	3 784	4 848
Soutien des prix du marché[1]	2 550	3 297	1 261	3 784	4 848
Soutien positif des prix du marché	2 556	3 299	1 265	3 784	4 848
Soutien négatif des prix du marché	-6	-1	-4	0	0
Paiements au titre de la production	0	0	0	0	0
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	86	411	309	419	505
Utilisation d'intrants variables	53	283	193	293	364
avec contraintes sur les intrants	36	249	167	257	324
Formation de capital fixe	16	58	51	58	65
avec contraintes sur les intrants	3	20	23	17	19
Services utilisés sur l'exploitation	17	70	65	68	76
avec contraintes sur les intrants	5	46	44	44	49
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	0	0	0	0
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	0	0	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	1	0	1	1
ESP en pourcentage (%)	**25.02**	**12.23**	**5.64**	**14.16**	**16.17**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.33**	**1.13**	**1.05**	**1.15**	**1.18**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.33**	**1.14**	**1.06**	**1.16**	**1.19**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**154**	**540**	**271**	**638**	**712**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	49	46	24	53	60
Services d'inspection et de contrôle	9	37	27	40	45
Développement et entretien des infrastructures	95	425	206	505	564
Commercialisation et promotion	0	32	13	39	43
Coût du stockage public	0	0	0	0	0
Divers	1	0	0	1	1
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**5.50**	**12.73**	**14.71**	**13.17**	**11.74**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-2 324**	**-3 830**	**-1 453**	**-4 054**	**-5 984**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-2 093	-3 289	-1 204	-3 715	-4 948
Autres transferts des consommateurs	-248	-585	-259	-348	-1 148
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	16	44	10	9	112
ESC en pourcentage (%)	**-29.57**	**-15.03**	**-6.27**	**-16.30**	**-21.44**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.42**	**1.18**	**1.07**	**1.20**	**1.28**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.42**	**1.18**	**1.07**	**1.19**	**1.27**
Estimation du soutien total (EST)	**2 790**	**4 249**	**1 840**	**4 842**	**6 066**
Transferts des consommateurs	2 341	3 874	1 463	4 063	6 097
Transferts des contribuables	696	960	636	1 127	1 118
Recettes budgétaires	-248	-585	-259	-348	-1 148
EST en pourcentage (% du PIB)	**2.86**	**1.13**	**0.53**	**1.33**	**1.46**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**240**	**952**	**580**	**1 058**	**1 218**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**0.25**	**0.25**	**0.17**	**0.29**	**0.29**
Déflateur du PIB (2000-02=100)	**100**	**330**	**311**	**331**	**349**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**2 297.50**	**4 218.86**	**4 256.19**	**4 325.95**	**4 074.43**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour la Colombie sont : le maïs, le riz, le sucre, le lait, la viande bovine et porcine, la volaille, les oeufs, les bananes, les plantains, le café, l'huile de palme et les fleurs.

Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données), https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

11 Costa Rica

Principales conclusions

Soutien à l'agriculture

L'estimation du soutien aux producteurs (ESP) au Costa Rica s'est élevée à 3.5 % des recettes agricoles brutes en 2022-24, chiffre bien inférieur à la moyenne OCDE de 13 % et en baisse par rapport aux 8 % de 2000-02. Ce soutien est principalement fourni sous la forme d'un soutien des prix du marché (SPM), l'une des formes de soutien susceptibles de générer le plus de distorsions de la production et des échanges. Le SPM est généré par les mesures aux frontières (droits de douane), ainsi que par les prix de référence intérieurs, instrument qui a été utilisé jusqu'en 2022. Les produits bénéficiant d'un soutien des prix du marché sont la viande porcine, le sucre, la viande de volaille et le riz. Du fait de la protection aux frontières et des interventions sur les prix, les prix à la production ont été, en moyenne, supérieurs de 3 % aux cours mondiaux en 2022-24.

Le soutien budgétaire aux producteurs a représenté 0.5 % des recettes agricoles brutes de 2022-24. Il est apporté principalement sous la forme de crédits à taux préférentiels pour le secteur agricole, d'un soutien aux services fournis sur l'exploitation et de subventions pour la formation de capital fixe destinées principalement aux petits exploitants agricoles. Il couvre également les paiements pour les services environnementaux et le soutien à la production biologique.

En 2022-24, les dépenses consacrées aux services d'intérêt général (estimation du soutien aux services d'intérêt général, ESSG) représentaient 1.2 % de la valeur de la production agricole, en légère hausse par rapport aux 0.9 % enregistrés en 2000-02. Néanmoins, ce pourcentage reste bien inférieur à la moyenne OCDE de 3.5 %. En 2022-24, les dépenses incluses dans l'ESSG ont principalement servi à financer le système de connaissances et d'innovation agricoles (en particulier les services de vulgarisation), l'inspection et le contrôle, ainsi que le développement et l'entretien des infrastructures.

L'estimation du soutien total (EST) au secteur agricole par rapport au produit intérieur brut (PIB) a diminué, passant de 1.2 % en 2000-02 à 0.4 % en 2022-24, se rapprochant ainsi de la moyenne OCDE (0.5 %).

Principales évolutions récentes de l'action publique

Le nouveau système national d'identification et de traçabilité individuelle du bétail a été déployé en août 2024. Ce système nécessite **l'identification et l'enregistrement de chaque animal** au moyen d'étiquettes d'oreille et de transpondeurs associés à une plateforme numérique servant au stockage des informations d'enregistrement et autres données pertinentes.

Deux **mesures d'assistance** clés ont été approuvées en 2024 à la suite d'une situation d'urgence nationale consécutive à de fortes précipitations liées à un ouragan et à une tempête tropicale : un fonds spécial destiné à fournir des crédits à des conditions favorables aux micro, petites et moyennes entreprises dans les régions sinistrées (notamment les producteurs agricoles) et un investissement pour la fourniture en nature d'intrants agricoles aux exploitants de ces régions.

Les premiers investissements au titre d'**un projet d'irrigation à grande échelle** dans la province de Guanacaste, l'une des plus arides du pays, ont été engagés en 2024. Le nouveau service d'irrigation devrait couvrir 18 639 ha et 746 exploitations, de grande, moyenne ou petite taille.

Deux **nouveaux accords commerciaux** sont entrés en vigueur : l'Accord de libre-échange avec l'Équateur (en octobre 2024) et l'Accord de partenariat économique global sur le commerce et l'investissement avec les Émirats arabes unis (en avril 2025).

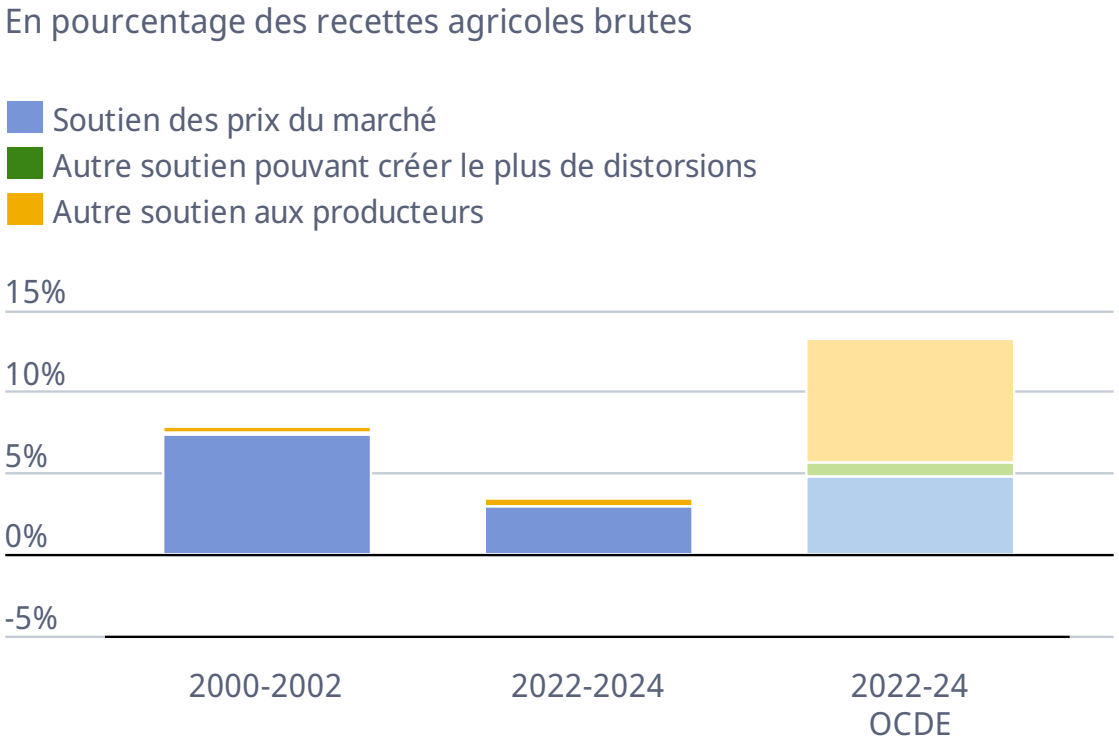
Évaluation et recommandations

- Le système de traçabilité du bétail récemment mis en place est une étape importante pour garantir une approche sectorielle de la santé animale, des normes sanitaires et de la sécurité sanitaire des aliments. Le système devrait également renforcer la compétitivité en garantissant la conformité aux exigences des marchés d'exportation. Le succès de cette initiative dépendra fortement de l'engagement des agriculteurs. Les efforts de sensibilisation et de formation doivent se poursuivre afin de promouvoir la compréhension et la participation de l'ensemble du secteur. Une assistance ciblée, notamment un soutien financier et technique, sera essentielle pour faciliter l'intégration des petits agriculteurs dans le système et résoudre les problèmes de conformité.
- Le Costa Rica s'est efforcé d'intégrer des considérations de durabilité dans sa politique commerciale et de réduire les émissions de gaz à effet de serre des principaux secteurs d'exportation. Cependant, d'importants défis agroenvironnementaux subsistent, certains indicateurs étant nettement supérieurs à la moyenne de l'OCDE. La poursuite de la mise en œuvre des mesures d'atténuation adaptées au pays pour d'autres activités agricoles, la poursuite de la promotion de l'adoption de bonnes pratiques agricoles et la promotion d'une utilisation efficace de l'eau permettront d'améliorer les performances environnementales du secteur.
- La dernière décennie a été marquée par une baisse de la productivité agricole et une faible augmentation de la production agricole. L'amélioration du système d'innovation agricole peut contribuer à stimuler la croissance. Pour ce faire, il est nécessaire de hiérarchiser les interventions publiques prévues dans le Plan du secteur agricole 2023-27 tel que mis à jour, ainsi que d'assurer un suivi et une supervision adéquats, qui seront essentiels pour garantir que les ressources sont allouées efficacement et que l'action des pouvoirs publics contribue à promouvoir une croissance durable de la productivité.
- Malgré les efforts consentis dernièrement, le soutien aux services généraux et les investissements dans le système d'innovation restent, par rapport à la taille du secteur, inférieurs à la moyenne de l'OCDE. Le renforcement de l'investissement public et la mise en place d'incitations à l'investissement privé dans l'innovation et le transfert de connaissances resteront essentiels pour améliorer la productivité du secteur et répondre aux préoccupations environnementales.

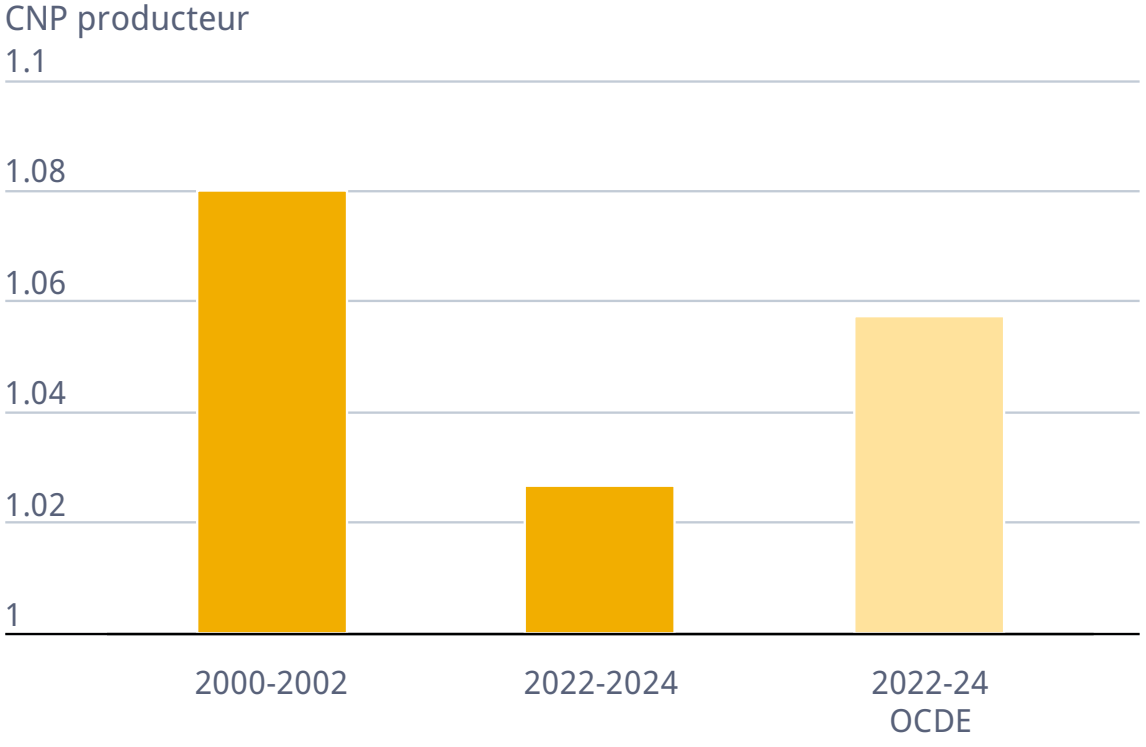
Évolution du soutien à l'agriculture

Graphique 11.1. Costa Rica : Évolution du soutien à l'agriculture

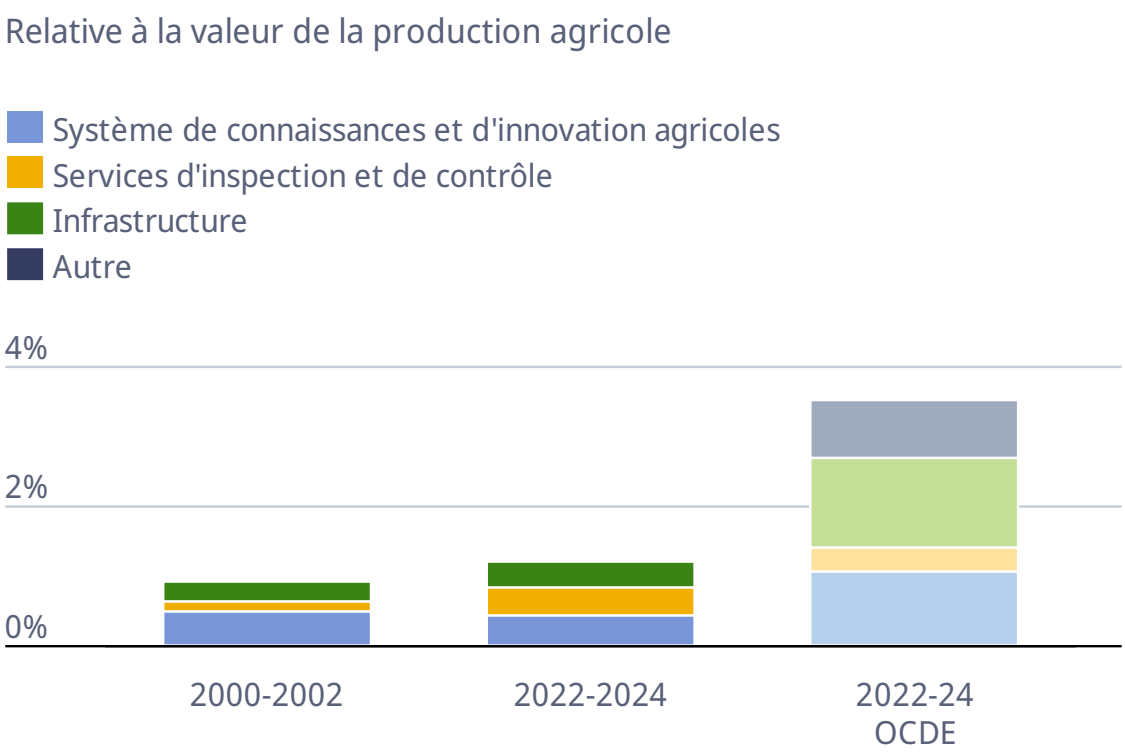
Graphique 11.1A. Costa Rica: Niveau et composition de l'estimation du soutien aux producteurs



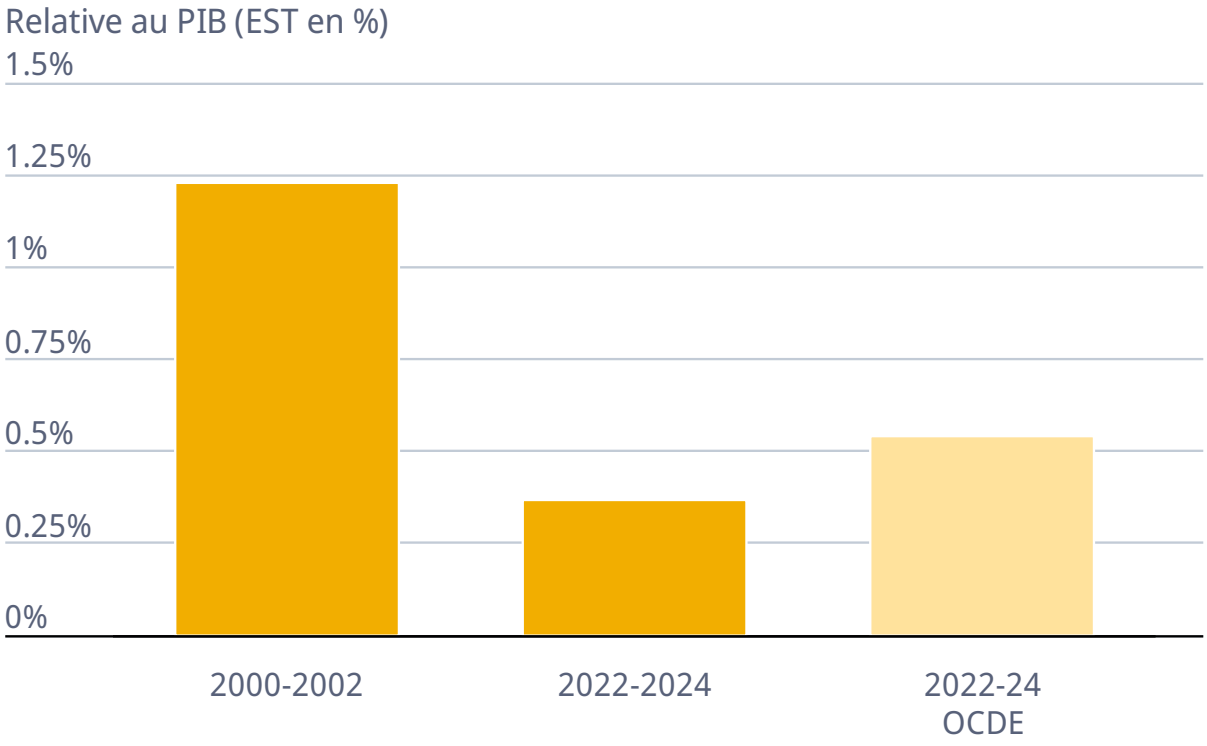
Graphique 11.1B. Costa Rica: Ratio du prix à la production au prix à la frontière



Graphique 11.1C. Costa Rica: Estimation du soutien aux services d'intérêt général et sa composition

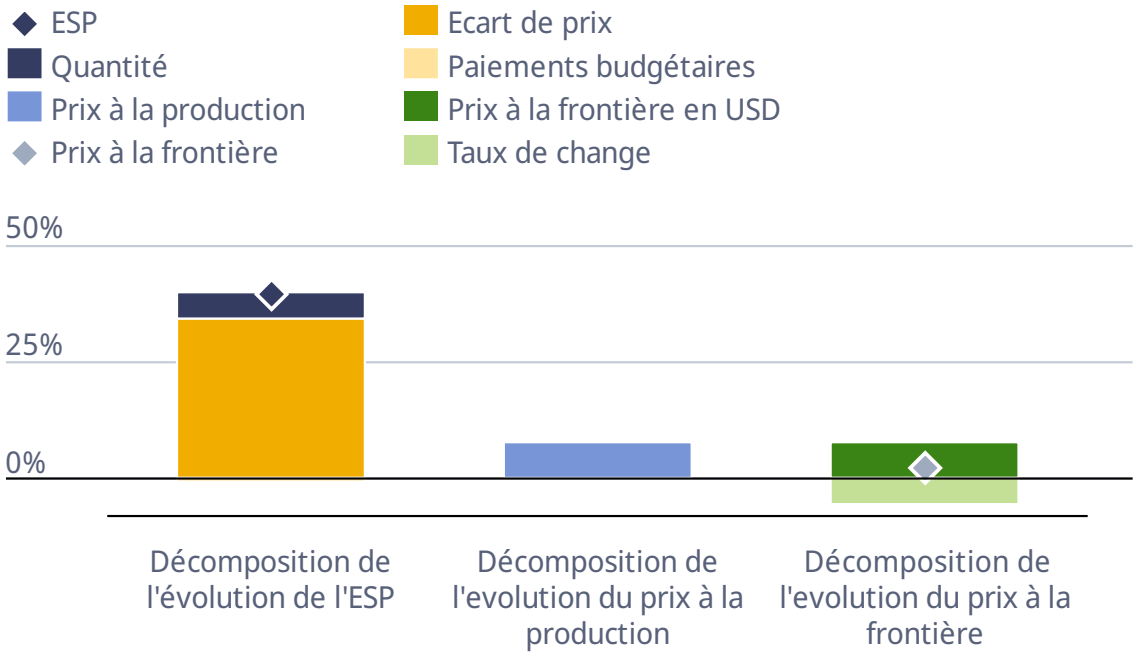


Graphique 11.1D. Costa Rica: Estimation du soutien total



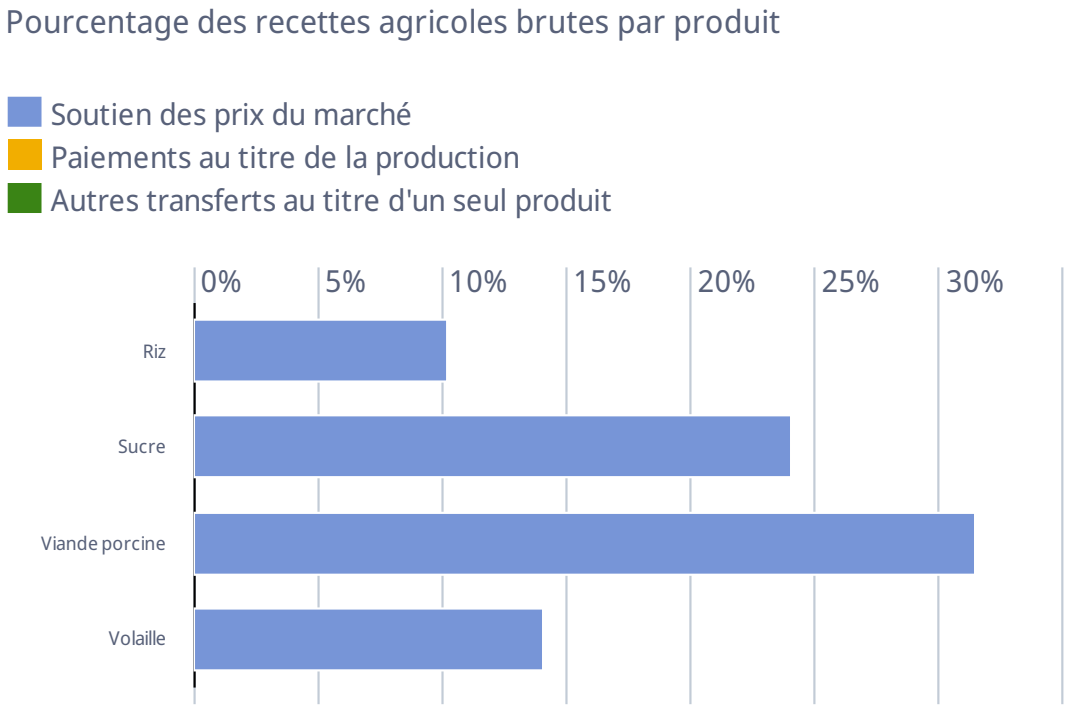
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 11.2. Costa Rica : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024



Note : variation en pourcentage de la valeur nominale de l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) exprimée en monnaie nationale.
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 11.3. Costa Rica : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24



Note : ne sont présentés que les produits de base pour lesquels des transferts non nuls ont eu lieu.
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Tableau 11.1. Costa Rica : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	2000-02	2022-24	2022	2023	2024p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**2 205**	**6 483**	**5 565**	**6 745**	**7 139**
***dont :** part des produits SPM (%)*	79.20	81.93	85.41	80.34	80.02
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**1 112**	**2 822**	**2 379**	**3 100**	**2 986**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**174**	**235**	**113**	**240**	**354**
Soutien au titre de la production des produits de base	163	200	88	199	312
Soutien des prix du marché[1]	163	200	88	199	312
Soutien positif des prix du marché	163	200	88	199	312
Soutien négatif des prix du marché	0	0	0	0	0
Paiements au titre de la production	0	0	0	0	0
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	10	34	23	39	40
Utilisation d'intrants variables	4	16	9	20	20
avec contraintes sur les intrants	1	16	9	20	20
Formation de capital fixe	1	7	6	8	8
avec contraintes sur les intrants	0	1	1	1	1
Services utilisés sur l'exploitation	5	11	9	11	12
avec contraintes sur les intrants	3	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	0	0	0	0
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	0	0	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	1	2	1	2	2
Retrait de ressources à long terme	0	2	1	2	2
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	1	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	**7.90**	**3.50**	**2.01**	**3.54**	**4.92**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.08**	**1.03**	**1.02**	**1.03**	**1.03**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.09**	**1.04**	**1.02**	**1.04**	**1.05**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**20**	**79**	**66**	**81**	**90**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	10	28	25	28	30
Services d'inspection et de contrôle	3	25	22	26	28
Développement et entretien des infrastructures	7	25	18	26	31
Commercialisation et promotion	0	1	1	1	1
Coût du stockage public	0	0	0	0	0
Divers	0	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**10.47**	**25.68**	**36.92**	**25.28**	**20.31**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-189**	**-179**	**-99**	**-216**	**-222**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-155	-145	-74	-181	-182
Autres transferts des consommateurs	-33	-33	-25	-36	-40
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	0	0	0	0	0
ESC en pourcentage (%)	**-16.93**	**-6.21**	**-4.14**	**-6.98**	**-7.42**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.20**	**1.07**	**1.04**	**1.08**	**1.08**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.20**	**1.07**	**1.04**	**1.08**	**1.08**
Estimation du soutien total (EST)	**195**	**314**	**178**	**321**	**444**
Transferts des consommateurs	189	179	99	216	222
Transferts des contribuables	40	169	105	140	262
Recettes budgétaires	-33	-33	-25	-36	-40
EST en pourcentage (% du PIB)	**1.23**	**0.37**	**0.26**	**0.37**	**0.47**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**31**	**115**	**91**	**122**	**132**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**0.20**	**0.14**	**0.13**	**0.14**	**0.14**
Déflateur du PIB (2000-02=100)	**100**	**385**	**385**	**385**	**384**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**332.29**	**568.77**	**647.14**	**544.05**	**515.11**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.
1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour le Costa Rica sont : le riz, le sucre, le lait, la viande bovine et porcine, la volaille, les bananes, le café, l'huile de palme et les ananas.

Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données),* https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

12 Union européenne

Principales conclusions

Soutien à l'agriculture

Dans l'Union européenne (UE)[1], le soutien aux producteurs tel que mesuré par l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) est resté stable depuis 2010 après avoir diminué dans les années 1990 et au début des années 2000. Il a représenté 16.4 % des recettes agricoles brutes en 2022-24, ce qui reste supérieur à la moyenne de l'OCDE.

Des mesures de protection commerciale restent en vigueur dans plusieurs secteurs – dont des licences d'importation et d'exportation, des contingents tarifaires et des clauses de sauvegarde spéciale –, mais leur poids a nettement diminué au cours des vingt dernières années. En 2022-24, le soutien des prix du marché (SPM) représentait 22.8 % du soutien aux producteurs, loin des 46.5 % de 2000-02. Les producteurs de viande de volaille et de viande bovine en étaient les principaux bénéficiaires, suivis des producteurs de riz. Les prix perçus par les agriculteurs étaient supérieurs aux cours mondiaux de 5 % en moyenne en 2022-24, contre 22 % en 2000-02.

En 2022-24, en moyenne, 41 % du soutien budgétaire accordé aux producteurs de manière individuelle l'était au titre de la superficie ou du nombre d'animaux non courant (production facultative), environ 34.7 %, au titre du niveau effectif des superficies cultivées ou du nombre effectif d'animaux en élevage (production requise), et 21.6 %, au titre de l'utilisation d'intrants. Près de la moitié des paiements aux producteurs étaient soumis à des contraintes environnementales obligatoires, et 17 % ont été versés au titre du respect de contraintes volontaires, c'est-à-dire de la participation volontaire à des dispositifs agro-environnementaux ou éco-régimes facultatifs.

En 2022-24, les dépenses consacrées aux services d'intérêt général (estimation du soutien aux services d'intérêt général, ESSG) dans le secteur agricole représentaient en moyenne 12.7 % du soutien total, mais seulement 2.7 % de la valeur de la production agricole. Elles ont donc baissé par rapport à 2000-02 et sont inférieures à la moyenne de l'OCDE (3.5 %). Bien que les dépenses consacrées aux systèmes de connaissances et d'innovation agricoles aient plus que doublé, en termes absolus, ces deux dernières décennies, leur valeur exprimée en proportion de celle de la production s'est maintenue aux alentours de 1.5 %. À l'inverse, si les dépenses d'infrastructure ont diminué de plus de moitié par rapport la valeur de la production, les dépenses de commercialisation et de promotion, de même que les dépenses d'inspection et de contrôle, ont quant à elles sensiblement augmenté.

Le soutien total au secteur a diminué en pourcentage durant les deux dernières décennies. En 2022-24, il était estimé à 0.61 % du produit intérieur brut (PIB), contre 1 % en 2000-02.

Principales évolutions récentes de l'action publique

La Politique agricole commune (PAC) 2023-27 intègre un nouveau modèle de mise en œuvre qui offre davantage de souplesse aux États membres, ceux-ci étant appelés à définir et appliquer un plan stratégique national (PSN) qui leur est propre. Ce plan stratégique couvre les interventions menées au

titre de l'un et l'autre piliers de la PAC : les paiements directs et interventions sectorielles (pilier 1) et le développement rural (pilier 2). En ce qui concerne le second pilier, les États membres ont préparé près de 1 200 interventions nationales, qu'il est possible de regrouper en huit grandes catégories. En 2024, la majorité des interventions en faveur du développement rural prévues à l'origine avaient été lancées, même si la proportion d'initiatives mises en œuvre variait d'un pays à un autre.

En plus des critères environnementaux conditionnant l'octroi des aides, des critères sociaux subordonnent désormais le versement des aides aux exploitants agricoles au respect de certaines dispositions du droit du travail et prévoient des sanctions administratives pour les contrevenants. Si les membres étaient peu nombreux à mettre en œuvre ce mécanisme en 2023, une majorité d'entre eux l'ont fait en 2024 et les retardataires prévoient de s'en occuper en 2025, comme l'exige la réglementation européenne.

En 2024, en plus des modifications apportées aux conditions régissant l'octroi des aides de la PAC, deux règlements européens importants pour le secteur agricole ont été adoptés : le règlement relatif aux absorptions de carbone et à l'agrostockage du carbone (CRCF) – qui établit le premier cadre volontaire européen de certification des absorptions de carbone, des pratiques d'agrostockage du carbone et du stockage du carbone dans des produits – et le règlement sur la restauration de la nature, destiné à accélérer la restauration des écosystèmes et des habitats en Europe.

L'année 2024 a aussi vu deux étapes importantes dans la facilitation des échanges. D'une part, l'Accord de libre-échange entre l'UE et la Nouvelle-Zélande est entré en vigueur au mois de mai, d'autre part, au mois de décembre, un accord politique a été conclu entre l'UE et les quatre pays fondateurs du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) en vue de la mise en place d'un partenariat global.

Évaluation et recommandations

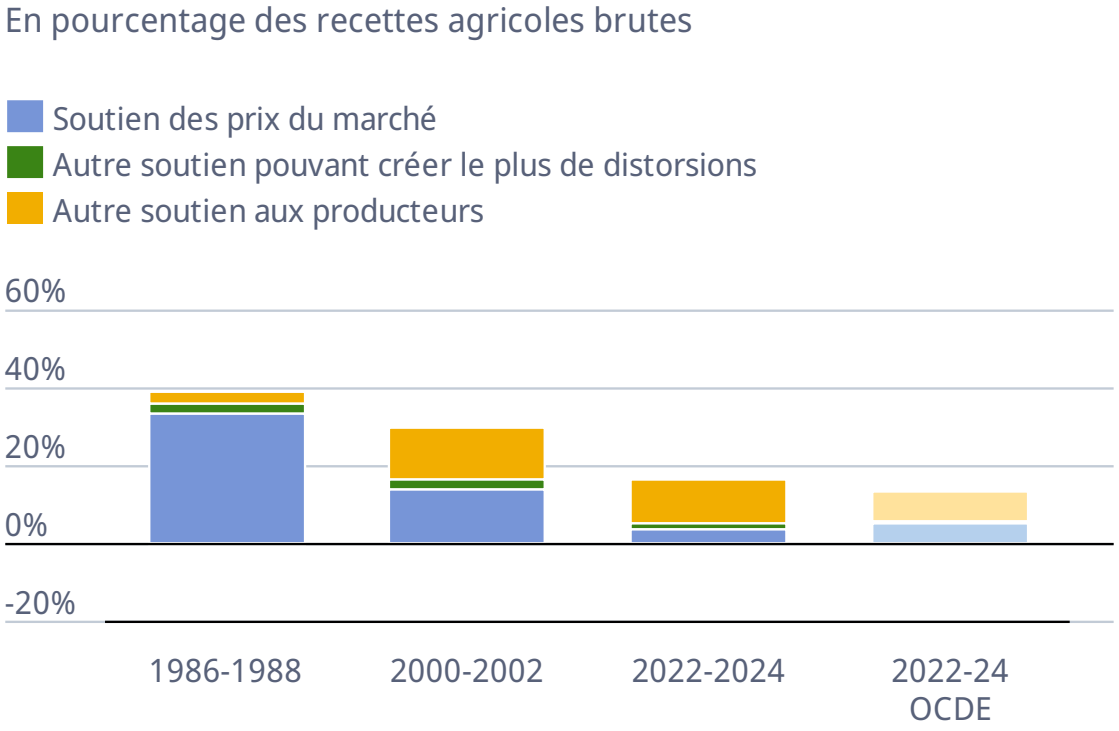
- L'Union européenne applique un ensemble de mesures commerciales en rapport avec la durabilité environnementale de l'agriculture qui traduisent sa volonté de mettre sa politique commerciale au diapason de ses objectifs environnementaux. Les accords commerciaux qu'elle a conclus dernièrement comportent des chapitres consacrés aux systèmes alimentaires durables, le but étant d'encourager l'amélioration de la performance du secteur. Il est indispensable d'évaluer l'effet de telles dispositions pour s'assurer qu'il correspond bien aux attentes et savoir dans quel sens procéder à d'éventuels ajustements. L'UE a aussi adopté des politiques ambitieuses de lutte contre le changement climatique, dont des règlements qui s'appliquent aussi bien à la production intérieure qu'aux importations. Si prometteuses que soient ces initiatives, continuer à en évaluer l'efficacité au regard des objectifs climatiques et à chercher à en appréhender les possibles conséquences sur les échanges aiderait à faire en sorte qu'elles demeurent à la hauteur des enjeux qui se dessinent et à corriger les potentiels effets indésirables de manière prompte et équilibrée.
- Le règlement sur la restauration de la nature comporte des dispositions importantes : objectifs chiffrés, obligations imposées aux États membres et intégration avec d'autres politiques environnementales de l'UE, par exemple. De solides mécanismes d'application sont nécessaires pour que la démarche axée sur les résultats qui a présidé à la conception de ce règlement soit aussi le principe directeur qui en guidera la mise en œuvre.
- Par l'accent mis sur la performance et sur la simplicité et par sa démarche modernisée, la PAC 2023-27 introduit un nouveau modèle de mise en œuvre. Si elle offre davantage de souplesse aux États membres, cette démarche entraîne aussi de nouvelles exigences et un surcroît de complexité. De nouvelles améliorations sont nécessaires pour simplifier la PAC sans nuire au bon respect de ses dispositions. Une prochaine réforme devrait viser à renforcer la mise en œuvre d'un nombre restreint d'interventions de manière à réduire la charge administrative, tant pour les pouvoirs publics que pour les bénéficiaires.

- Dans l'ensemble, les États membres envisagent de consacrer environ un quart des paiements directs de la PAC aux programmes écologiques (éco-régimes), qui sont le principal instrument au service des objectifs climatiques et environnementaux. De même, les interventions relatives à l'environnement et au climat sont celles qui devraient bénéficier de la plus large part (32 %) des fonds alloués au second pilier. Il apparaît cependant que les États membres affichent des ambitions climatiques et environnementales peu élevées dans leurs PSN pour la PAC, l'économie y prenant généralement le pas sur l'environnement. De nouveaux efforts sont attendus pour favoriser l'adoption d'approches innovantes (mécanismes agro-environnementaux collectifs et paiements liés à des résultats, par exemple) de l'action publique visant à rendre plus efficiente la fourniture de services et de biens publics environnementaux.
- Les modifications apportées à la PAC ont pris effet en mai 2024 et avaient pour but d'alléger la charge imposée aux agriculteurs et de donner plus de souplesse aux États membres en ce qui concerne quelques règles de conditionnalité. Si elles ont peut-être facilité l'application de certaines règles, elles ont aussi abaissé le niveau d'ambition environnementale des pouvoirs publics et pourraient de plus faire perdre de son efficacité à la PAC pour ce qui est de promouvoir la fourniture de biens publics ou de réduire les atteintes à l'environnement. La marge de manœuvre mériterait d'être réduite dans les domaines critiques pour que l'action des pouvoirs publics donne davantage de résultats.
- La bascule en cours vers le réseau d'information sur la durabilité des exploitations agricoles (RIDEA) marque un progrès appréciable vers la formulation de politiques plus éclairées, le réseau permettant de combler diverses lacunes dans les données relatives à la durabilité environnementale et sociale. Pour se doter d'une approche totalement fondée sur la performance, l'Union européenne devrait continuer d'accumuler des données factuelles en veillant à ce que le RIDEA recouvre un ensemble complet et pertinent de variables propres à éclairer l'action des pouvoirs publics dans certains domaines clés.
- La vaste gamme d'initiatives en faveur de la transformation numérique lancées par l'UE marque elle aussi une étape positive. En raison des coûts et des risques qu'elle comporte, l'adoption des technologies numériques varie en fonction des exploitants, qui doivent se perfectionner et acquérir de nouvelles compétences. Poursuivre sur cette lancée permettrait de renforcer les approches fondées sur les données ainsi que la transformation numérique au niveau des exploitations agricoles, l'objectif étant de sensibiliser le public, de faciliter le partage de connaissances et de favoriser les solutions innovantes à l'appui d'une croissance durable de la productivité.

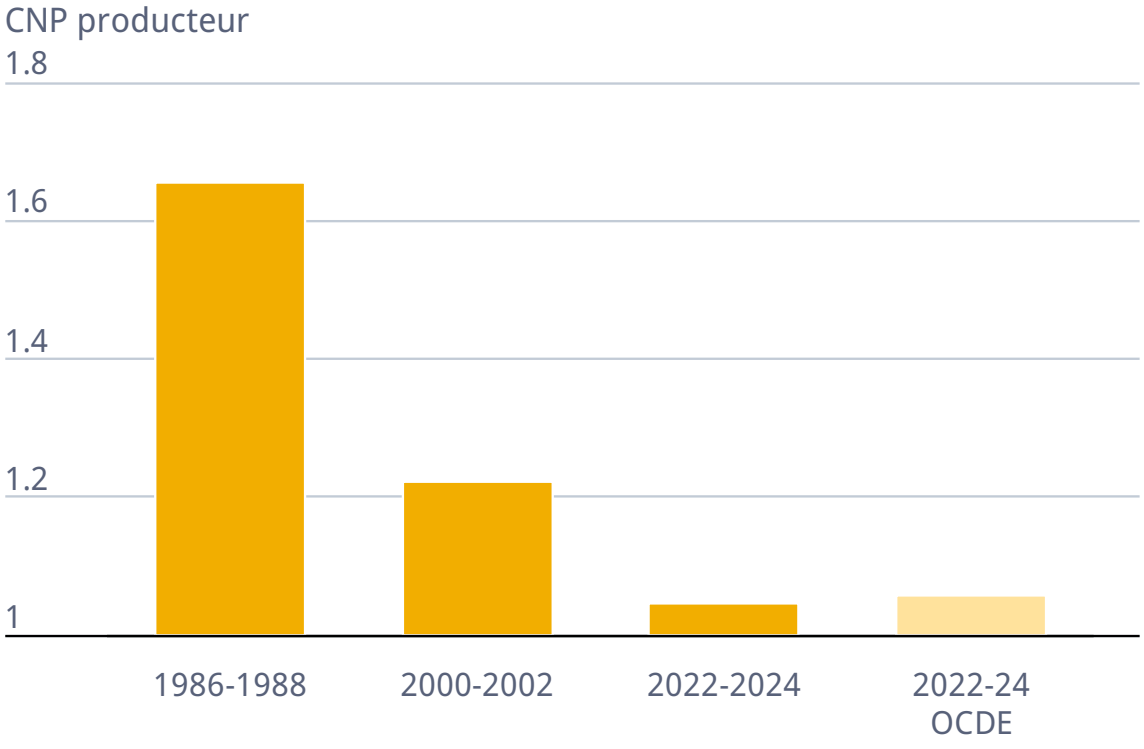
Évolution du soutien à l'agriculture

Graphique 12.1. Union européenne : Évolution du soutien à l'agriculture

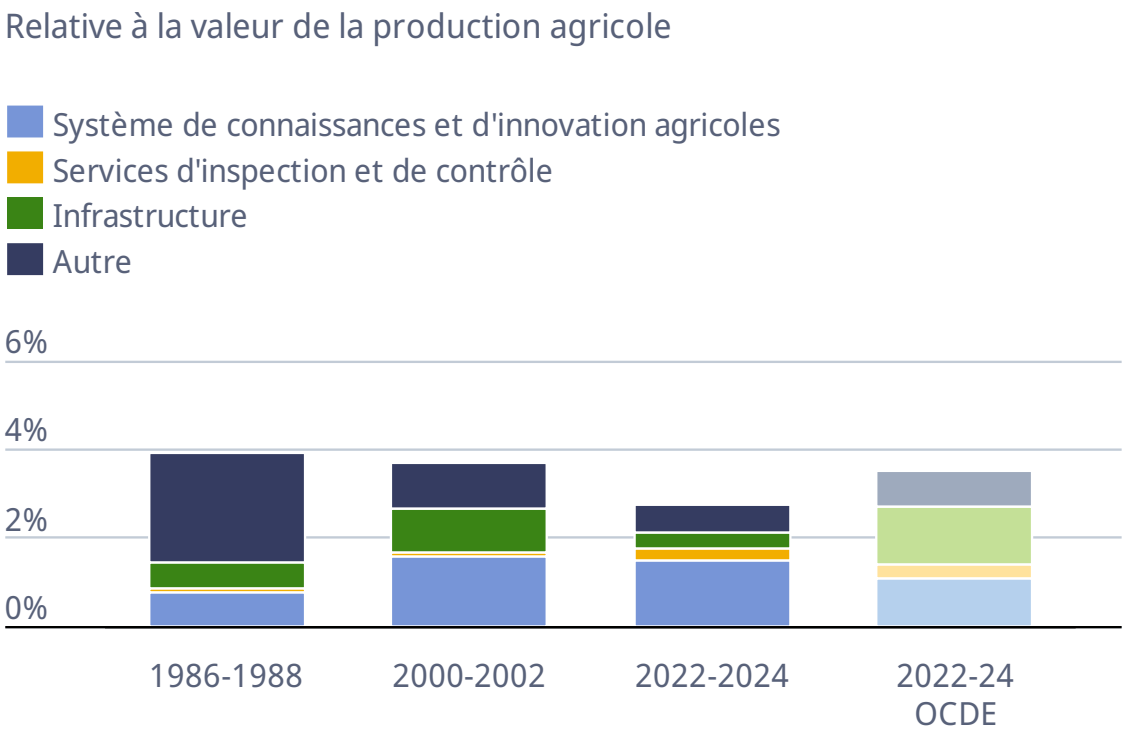
Graphique 12.1A. Union européenne : Niveau et composition de l'estimation du soutien aux producteurs



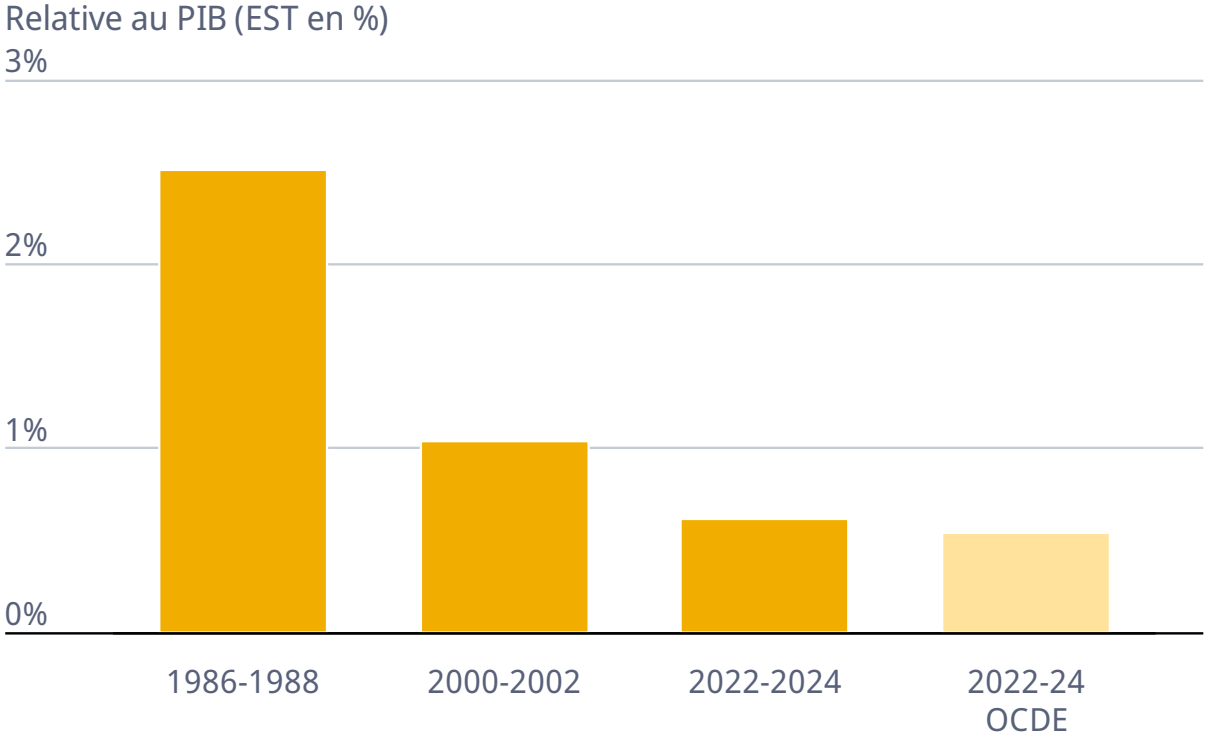
Graphique 12.1B. Union européenne: Ratio du prix à la production au prix à la frontière



Graphique 12.1C. Union européenne: Estimation du soutien aux services d 'intérêt général et sa composition



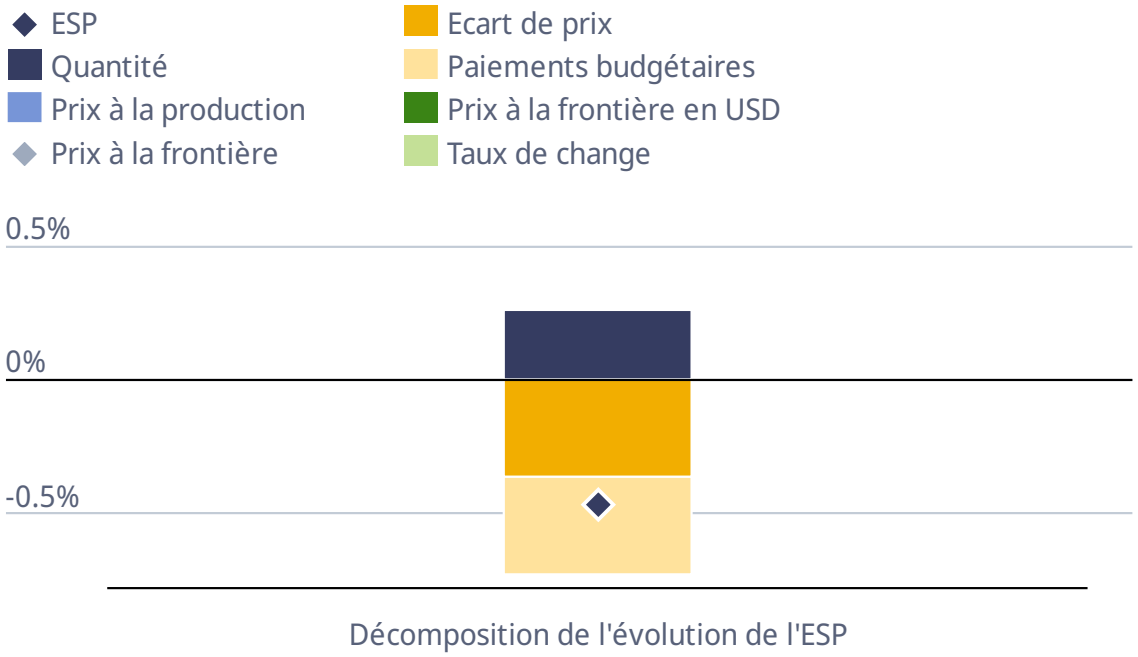
Graphique 12.1D. Union européenne: Estimation du soutien total



Note : Communauté économique européenne (CEE) à 12 membres pour 1986-88, UE15 pour 2000-02, UE28 pour 2018-19, UE27 pour 2022-24.

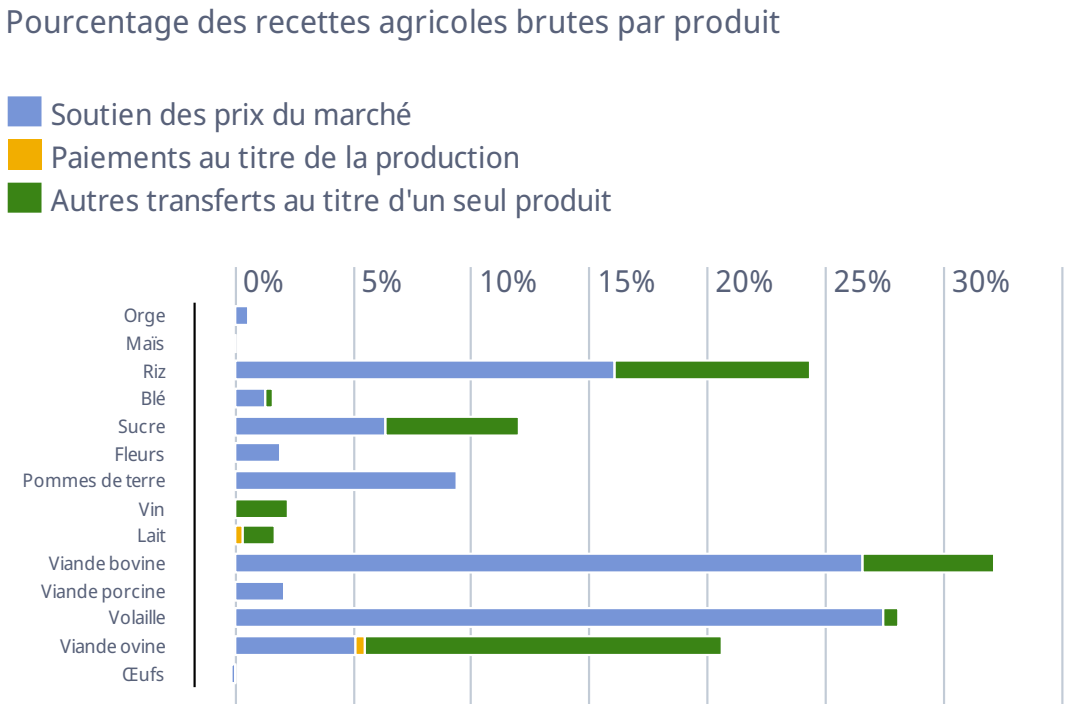
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 12.2. Union européenne : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024



Note : UE27. Variation en pourcentage de la valeur nominale de l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) exprimée en euros.
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 12.3. Union européenne : Transferts au titre d'un seul produit, 2022-24



Note : UE27. Ne sont présentés que les produits de base pour lesquels des transferts non nuls ont eu lieu.
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Tableau 12.1. Union européenne : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	1986-88	2000-02	2022-24	2022	2023	2024p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**233 558**	**225 516**	**518 138**	**520 486**	**521 000**	**512 927**
***dont :** part des produits SPM (%)*	74.95	73.34	73.28	75.09	73.04	71.72
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**212 900**	**227 220**	**516 278**	**522 638**	**518 235**	**507 962**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**95 385**	**79 935**	**97 320**	**88 729**	**101 800**	**101 431**
Soutien au titre de la production des produits de base	86 308	41 078	22 470	15 548	25 966	25 895
Soutien des prix du marché[1]	80 672	37 140	22 207	15 295	25 702	25 624
Soutien positif des prix du marché	81 784	37 140	22 235	15 301	25 752	25 653
Soutien négatif des prix du marché	-1 112	0	-28	-5	-49	-28
Paiements au titre de la production	5 637	3 938	262	252	264	271
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	5 056	6 846	16 223	15 391	16 672	16 607
Utilisation d'intrants variables	960	3 053	6 717	6 053	6 869	7 229
avec contraintes sur les intrants	0	0	43	41	37	51
Formation de capital fixe	2 986	2 263	7 185	6 704	7 622	7 229
avec contraintes sur les intrants	0	95	102	116	100	90
Services utilisés sur l'exploitation	1 109	1 530	2 321	2 634	2 181	2 149
avec contraintes sur les intrants	90	275	16	1	28	18
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	3 587	31 255	26 012	21 427	28 609	27 998
Au titre des Recettes / du Revenu	147	99	1 150	1 454	1 196	799
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	3 440	31 156	24 862	19 973	27 414	27 199
avec contraintes sur les intrants	940	13 979	21 203	16 929	22 906	23 774
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	15	11	18	16
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	10	30 720	35 150	28 707	28 303
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	10	30 720	35 150	28 707	28 303
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	478	1 080	1 560	1 010	1 432	2 239
Retrait de ressources à long terme	476	848	350	324	117	609
Production de produits particuliers autres que produits de base	2	176	943	598	1 075	1 157
Autres critères non liés à des produits de base	0	57	267	88	241	473
Paiements divers	-43	-335	320	192	397	373
ESP en pourcentage (%)	**38.43**	**29.77**	**16.39**	**14.94**	**17.05**	**17.23**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.66**	**1.22**	**1.05**	**1.03**	**1.05**	**1.05**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.62**	**1.42**	**1.20**	**1.18**	**1.21**	**1.21**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**9 144**	**8 370**	**14 192**	**13 149**	**14 324**	**15 103**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	1 814	3 499	7 634	7 004	7 690	8 210
Services d'inspection et de contrôle	194	281	1 351	1 203	1 327	1 524
Développement et entretien des infrastructures	1 331	2 226	2 076	1 856	2 152	2 221
Commercialisation et promotion	1 210	998	3 069	3 031	3 107	3 068
Coût du stockage public	4 571	1 297	29	35	25	27
Divers	24	70	33	20	24	53
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**8.31**	**9.12**	**12.67**	**12.86**	**12.27**	**12.89**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-69 408**	**-33 067**	**-21 471**	**-14 889**	**-24 402**	**-25 123**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-80 268	-36 156	-21 561	-14 633	-24 765	-25 285
Autres transferts des consommateurs	-1 699	-719	-682	-663	-627	-754
Transferts des contribuables aux consommateurs	4 992	3 544	539	401	598	620
Surcoût de l'alimentation animale	7 567	265	232	7	392	297
ESC en pourcentage (%)	**-33.38**	**-14.75**	**-4.15**	**-2.85**	**-4.71**	**-4.95**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.63**	**1.19**	**1.04**	**1.03**	**1.05**	**1.05**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.50**	**1.17**	**1.04**	**1.03**	**1.05**	**1.05**
Estimation du soutien total (EST)	**109 521**	**91 849**	**112 052**	**102 279**	**116 722**	**117 154**
Transferts des consommateurs	81 967	36 875	22 243	15 297	25 392	26 039
Transferts des contribuables	29 253	55 693	90 491	87 645	91 957	91 869
Recettes budgétaires	-1 699	-719	-682	-663	-627	-754
EST en pourcentage (% du PIB)	**2.51**	**1.04**	**0.61**	**0.60**	**0.63**	**0.61**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**28 849**	**54 709**	**89 844**	**86 983**	**91 020**	**91 530**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**0.66**	**0.62**	**0.49**	**0.51**	**0.49**	**0.47**
Déflateur du PIB (1986-88=100)	**100**	**149**	**230**	**219**	**232**	**239**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**0.91**	**1.09**	**0.93**	**0.95**	**0.92**	**0.92**

.. Non disponible

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.
Communauté économique européenne (CEE) à 12 membres pour 1986-88; UE15 pour 2000-02; UE27 plus Royaume-Uni pour 2020; et UE27 à partir de 2021.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour l'UE sont : le blé, le maïs, l'avoine, l'orge, le riz, le colza, le soja, le tournesol, le sucre, le lait, la viande bovine, ovine et porcine, la volaille, les oeufs, les pommes de terre, les tomates, les plantes et fleurs, et le vin.

Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Note

[1] Dans la base de données de l'OCDE sur l'estimation du soutien aux producteurs, le soutien est calculé pour l'Union européenne dans son ensemble et ne tient donc pas compte des éventuelles variations entre États membres.

13 Islande

Principales conclusions

Soutien à l'agriculture

Le soutien accordé aux producteurs agricoles en Islande est le deuxième en importance parmi tous les pays couverts par ce rapport. En 2022-24, l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) représentait 47 % des recettes agricoles brutes, un chiffre trois fois plus élevé que la moyenne des pays de l'OCDE. Les mesures de soutien des prix du marché contribuent à hauteur de 45 % au soutien aux agriculteurs. Elles reposent principalement sur les droits de douane, qui maintiennent les prix intérieurs à un niveau élevé par rapport aux cours mondiaux et se traduisent par un transfert des consommateurs vers les producteurs agricoles. Les paiements couplés aux facteurs de production complètent le soutien des prix du marché. Les paiements au titre de la production de lait et les paiements, en grande partie découplés, aux producteurs de viande ovine constituent l'essentiel des autres formes de soutien aux producteurs. Environ 70 % du soutien à l'agriculture est potentiellement à l'origine de fortes distorsions de la production et des échanges.

Les prix moyens perçus par les agriculteurs ont baissé au fil du temps, au fur et à mesure de la diminution du coefficient nominal de protection (CNP) des producteurs, mais ils sont restés très élevés en 2022-24, supérieurs de près de 60 % à ceux des marchés mondiaux. Le soutien des prix du marché est particulièrement élevé dans les cas de la volaille et des œufs, pour lesquels il représente respectivement 70 % et 62 % des recettes agricoles brutes par produit. Dans le cas de la laine, les paiements liés à la production représentent 78 % des transferts au titre d'un seul produit (TSP). Dans l'ensemble, les TSP comptent pour 95 % de l'ESP totale.

Les dépenses consacrées aux services d'intérêt général (estimation du soutien aux services d'intérêt général, ESSG) s'élèvent à 4 % du soutien total à l'agriculture (estimation du soutien total, EST), un chiffre bien inférieur à la moyenne de 12 % des pays de l'OCDE. Ces dépenses ont diminué, passant de 7 % de la valeur de la production agricole en 2000-02 à moins de 3 % en 2022-24. Malgré une production doublée, les dépenses consacrées aux services d'intérêt général ont diminué sur cette période. Les dépenses d'inspection et de contrôle représentent 67 % de l'ESSG, le reste étant réparti entre le système de connaissances et d'innovation agricoles, la commercialisation et la promotion, et le stockage public.

L'EST en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) a baissé entre 2000-02 et 2022-24, passant de 1.7 % à 0.7 %. Cette évolution traduit en grande partie la diminution du poids de l'agriculture dans l'économie du pays.

Principales évolutions récentes de l'action publique

La mise en œuvre du premier plan d'action quinquennal de la nouvelle politique agricole de l'Islande (adoptée par le parlement en 2023) a débuté en 2024. La nouvelle politique agricole repose sur trois piliers : l'utilisation des terres, la lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnement, et la technologie et l'innovation. Le premier plan d'action quinquennal comprend 28 actions liées aux dix enjeux principaux de la politique : la sécurité alimentaire ; l'adaptation au changement climatique et

son atténuation ; la biodiversité ; l'utilisation et la préservation des terres ; l'économie circulaire ; les questions liées aux marchés internationaux ; les consommateurs ; l'innovation et la technologie ; l'éducation et la R-D ; et le soutien aux revenus agricoles. La nouvelle politique agricole vise à orienter le développement du système agricole jusqu'en 2040. Ses principaux objectifs consistent à renforcer et à soutenir l'agriculture islandaise pour l'avenir, en faisant du développement durable un principe directeur.

Parmi les actions concrètes menées dans le cadre du premier plan quinquennal figurent une initiative visant à promouvoir la production céréalière ; plusieurs mesures d'évaluation et de recherche sur l'empreinte carbone des produits agricoles, l'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité ; des actions visant à promouvoir l'utilisation durable des terres et à renforcer l'économie agricole circulaire ; la promotion de l'innovation ; la promotion de la recherche et de l'instruction dans le domaine de l'agriculture. Les mesures spécifiques visant à promouvoir la production céréalière comprennent, par exemple, la sélection des céréales, les mesures de soutien à la production et à l'investissement, et la mise en place de coopératives céréalières. En ce qui concerne l'empreinte carbone des produits agricoles, une comptabilité climatique et environnementale sera mise en place pour chaque exploitation, et consistera à déclarer diverses variables clés concernant sa gestion.

La politique agricole fait partie intégrante d'une nouvelle politique alimentaire jusqu'à l'année 2040, laquelle a été adoptée en 2023. La mise en œuvre d'un plan d'action quinquennal pour la politique alimentaire a par ailleurs débuté en 2024. Celle-ci couvre l'ensemble de la production alimentaire du pays, à savoir la pêche, l'agriculture et l'aquaculture. Elle est centrée sur la durabilité et sur l'application des principes de l'économie circulaire à la production alimentaire, à la sécurité alimentaire, à la sécurité sanitaire des aliments, à la recherche-développement, aux consommateurs et à la société dans son ensemble. Par exemple, des efforts seront déployés afin de rendre plus accessibles les exigences relatives à l'étiquetage, à la fois pour aider les producteurs et pour augmenter la confiance des consommateurs dans l'étiquetage. Une mesure visant à améliorer l'information sur l'origine de l'étiquetage des aliments est en cours d'élaboration par le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, en collaboration avec l'Autorité de sécurité des aliments et de sécurité vétérinaire islandaise. En matière d'innovation, l'objectif est de mesurer l'efficacité du soutien à la recherche et à l'innovation dans l'industrie alimentaire. Une évaluation sera menée sur les apports de ce soutien au secteur alimentaire, à l'économie et à la société.

En 2024, les accords décennaux conclus entre le gouvernement et l'Association des agriculteurs ont été révisés pour la deuxième fois. Seules des modifications mineures ont été apportées, les parties contractantes ayant décidé de se concentrer sur l'avenir du système de soutien à l'agriculture. Le principal changement consiste à retarder la suppression du programme de soutien aux éleveurs d'ovins, qui était prévue pour la fin de l'année 2026. Des modifications minimes ont été apportées à l'accord sur l'horticulture et à l'accord-cadre général afin d'encourager la production biologique. Lors des protocoles menant à l'accord de révision de 2024, les parties contractantes ont accepté que l'agriculture islandaise devienne neutre en carbone d'ici 2040 au plus tard, et que les mesures nécessaires pour préparer la mise en œuvre de la comptabilité climatique pour l'agriculture soient prises.

Évaluation et recommandations

- Les réformes de la politique agricole n'ont pas beaucoup progressé et le soutien aux agriculteurs reste bien plus élevé en Islande que dans la plupart des pays de l'OCDE. Les mesures de soutien agricole de l'Islande restant dominées par le soutien des prix du marché et les paiements au titre de la production, elles continuent de créer des distorsions au niveau de la production et des échanges, contribuant ainsi à la hausse du prix des produits agricoles et alimentaires et, potentiellement, à l'augmentation des pressions exercées sur l'environnement.
- Le soutien aux producteurs devrait être découplé de la production agricole et prendre des formes moins génératrices de distorsions de la production et des échanges, et moins préjudiciables à l'environnement. L'abandon des instruments de soutien couplés à la production au profit, d'une

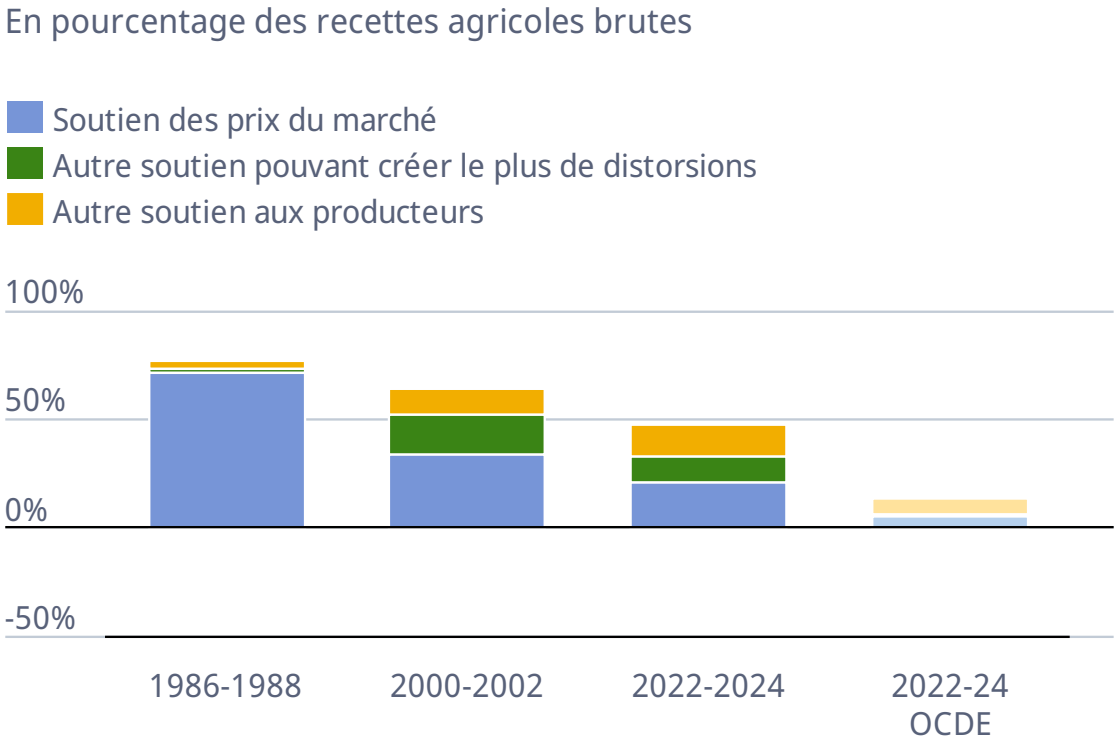
part, de paiements découplés assortis de conditions environnementales et, d'autre part, de certaines mesures agroenvironnementales (mesures d'atténuation des GES en particulier) favoriserait la réalisation de l'objectif de neutralité carbone de l'agriculture à l'horizon 2040. La réduction du soutien des prix du marché et des paiements pour certains produits ciblés favoriserait également l'adaptation au changement climatique, car les agriculteurs ne seraient plus incités à produire des produits subventionnés sans tenir compte de l'évolution des conditions climatiques.

- L'Islande obtient des résultats relativement bons en matière de croissance durable de la productivité sur le plan environnemental. La croissance de la production agricole (9 %) a largement dépassé la moyenne mondiale au cours de la période 2012-21. Elle a profité de la croissance soutenue, avoisinant les 10 % par an, de la productivité totale des facteurs (PTF), elle-même bien plus élevée que la moyenne mondiale. Les résultats sont satisfaisants au regard de certains indicateurs agroenvironnementaux, tels que les excédents d'azote et de phosphore et la part du secteur de l'agriculture dans la consommation totale d'énergie dont les niveaux sont relativement faibles. L'agriculture contribue néanmoins toujours pour une part importante (13 %) aux émissions nationales de gaz à effet de serre. Ce taux de 13 % est nettement supérieur au taux moyen des pays de l'OCDE, principalement à cause de l'importance de l'élevage des ruminants.
- Compte tenu du rôle que joue la taille du secteur de l'élevage dans les émissions de GES de l'agriculture islandaise, les mesures existantes de soutien à l'agriculture, notamment le soutien des prix du marché et les paiements au titre de la production de produits de ruminants, tels que le lait ou la laine, vont à l'encontre des mesures d'atténuation des émissions de GES de l'agriculture et en limitent l'efficacité. Ces mesures d'atténuation seront pourtant essentielles pour atteindre l'objectif ambitieux d'une agriculture neutre en carbone d'ici 2040.
- Les dépenses consacrées aux services d'intérêt général (estimation du soutien aux services d'intérêt général, ESSG) sont faibles par rapport à la valeur de la production agricole (2.7 %). Une réorientation des dépenses budgétaires consacrées au soutien aux producteurs vers les systèmes d'innovation agricole et d'autres services d'intérêt général pourrait susciter davantage d'innovations qui favorisent une croissance de la productivité durable sur le plan environnemental et contribuent à la lutte contre le changement climatique et à l'adaptation à ses effets.

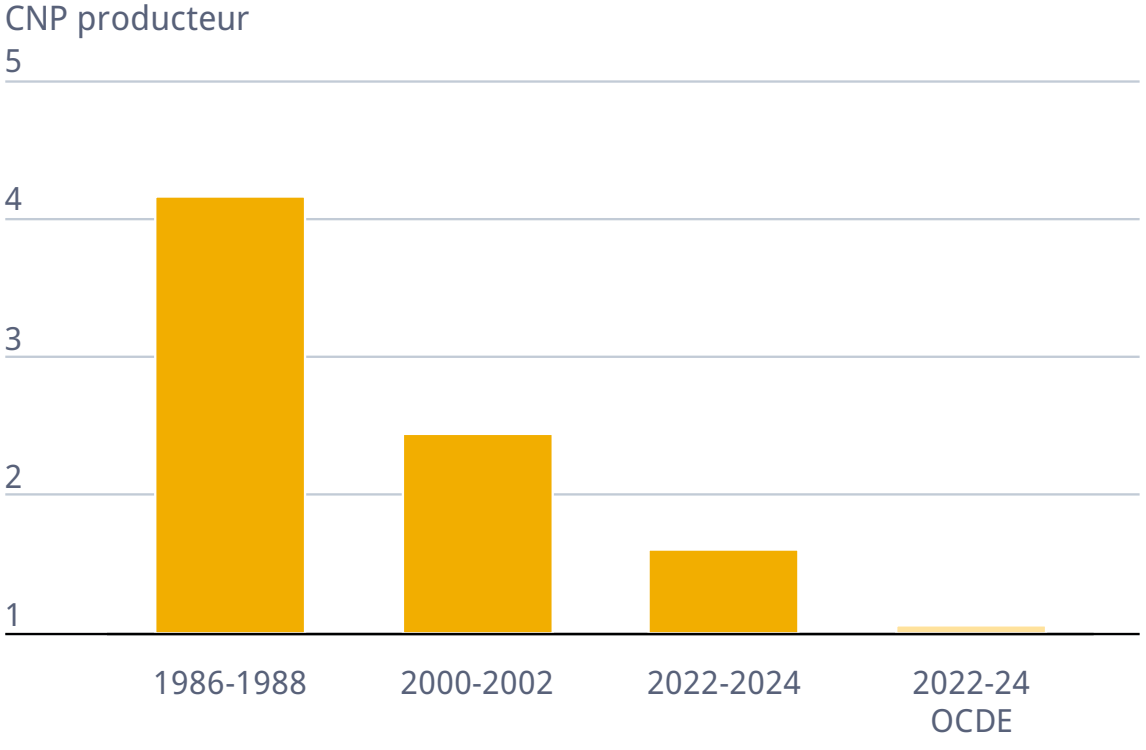
Évolution du soutien à l'agriculture

Graphique 13.1. Islande : Évolution du soutien à l'agriculture

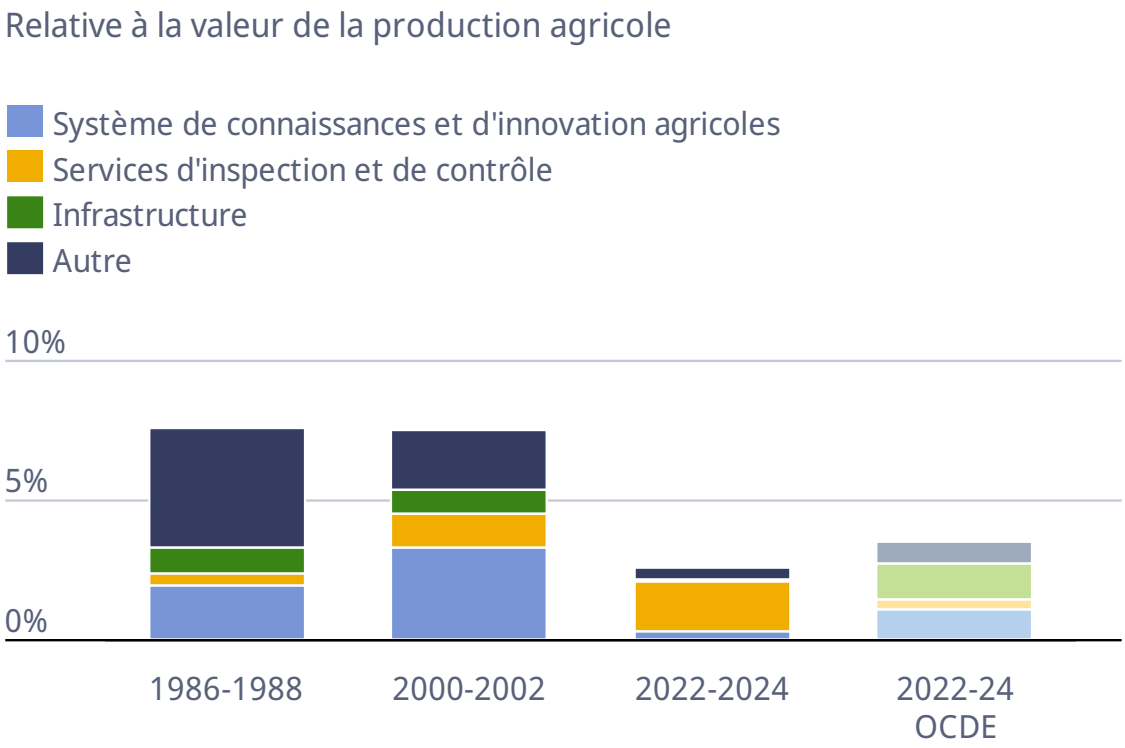
Graphique 13.1A. Islande: Niveau et composition de l'estimation du soutien aux producteurs



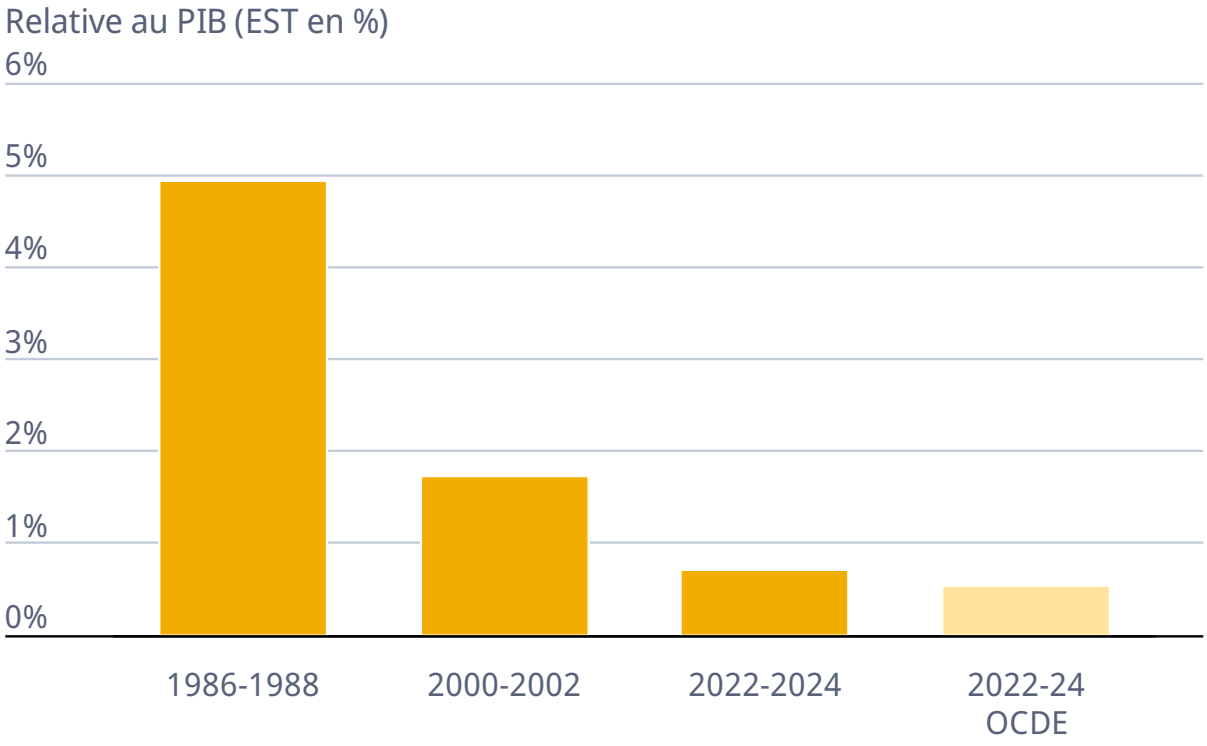
Graphique 13.1B. Islande: Ratio du prix à la production au prix à la frontière



Graphique 13.1C. Islande: Estimation du soutien aux services d 'intérêt général et sa composition

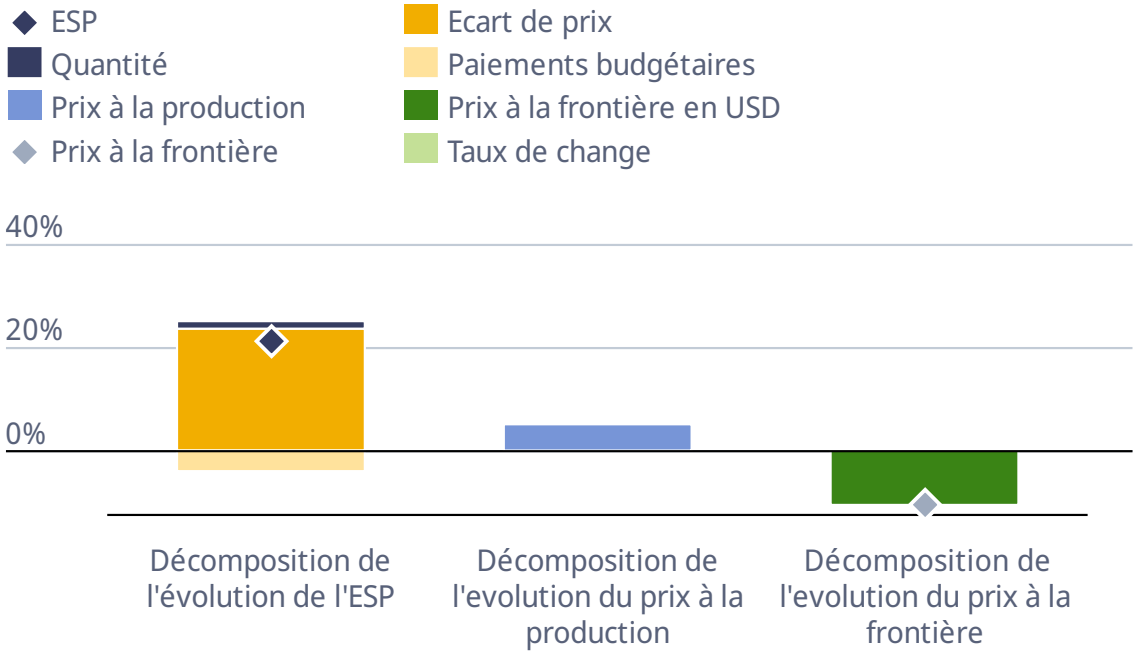


Graphique 13.1D. Islande: Estimation du soutien total



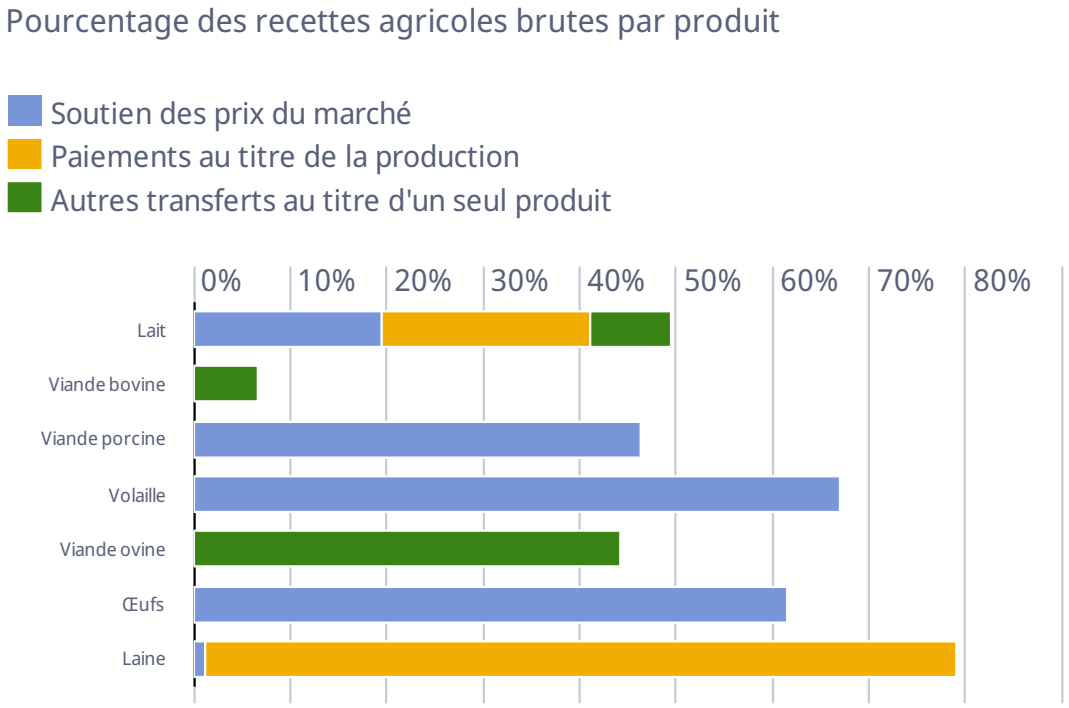
Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 13.2. Islande : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024



Note : variation en pourcentage de la valeur nominale de l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) exprimée en monnaie nationale.
Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 13.3. Islande : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24



Note : ne sont présentés que les produits de base pour lesquels des transferts non nuls ont eu lieu.
Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Tableau 13.1. Islande : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	1986-88	2000-02	2022-24	2022	2023	2024p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**236**	**150**	**329**	**304**	**327**	**355**
***dont :** part des produits SPM (%)*	80.32	82.11	87.74	86.63	87.82	88.77
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**205**	**137**	**301**	**276**	**304**	**324**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**193**	**139**	**209**	**185**	**200**	**242**
Soutien au titre de la production des produits de base	180	113	141	116	129	179
Soutien des prix du marché[1]	179	72	94	74	79	129
Soutien positif des prix du marché	179	72	94	74	79	129
Soutien négatif des prix du marché	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre de la production	2	40	47	42	51	49
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	13	4	19	16	25	18
Utilisation d'intrants variables	3	0	4	4	4	4
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	6	2	10	8	15	8
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	4	2	5	4	6	6
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	-1	-3	13	13	12	13
Au titre des Recettes / du Revenu	-1	-3	0	0	0	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	0	13	13	12	13
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	20	35	40	34	32
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	1	5	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	1	5	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	1	5	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	**77.19**	**63.98**	**47.08**	**44.53**	**44.55**	**51.71**
CNP des producteurs (coeff.)	**4.16**	**2.44**	**1.60**	**1.50**	**1.52**	**1.79**
CNS aux producteurs (coeff.)	**4.38**	**2.78**	**1.89**	**1.80**	**1.80**	**2.07**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**18**	**11**	**9**	**8**	**9**	**9**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	5	5	1	1	1	1
Services d'inspection et de contrôle	1	2	6	5	6	6
Développement et entretien des infrastructures	2	1	0	0	0	0
Commercialisation et promotion	1	1	1	1	1	0
Coût du stockage public	9	2	1	1	1	1
Divers	0	0	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**6.94**	**7.39**	**3.91**	**4.07**	**4.31**	**3.45**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-112**	**-65**	**-89**	**-71**	**-76**	**-121**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-157	-66	-90	-72	-76	-122
Autres transferts des consommateurs	-1	-2	0	0	0	0
Transferts des contribuables aux consommateurs	46	3	1	1	1	1
Surcoût de l'alimentation animale	0	0	0	0	0	0
ESC en pourcentage (%)	**-70.44**	**-48.30**	**-29.72**	**-25.76**	**-24.97**	**-37.49**
CNP des consommateurs (coeff.)	**4.38**	**1.98**	**1.43**	**1.35**	**1.34**	**1.60**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**3.38**	**1.93**	**1.42**	**1.35**	**1.33**	**1.60**
Estimation du soutien total (EST)	**257**	**153**	**218**	**193**	**210**	**252**
Transferts des consommateurs	158	68	90	72	76	122
Transferts des contribuables	100	88	128	122	133	130
Recettes budgétaires	-1	-2	0	0	0	0
EST en pourcentage (% du PIB)	**4.94**	**1.72**	**0.70**	**0.67**	**0.67**	**0.76**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**78**	**81**	**124**	**119**	**131**	**123**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**1.52**	**0.91**	**0.40**	**0.41**	**0.42**	**0.37**
Déflateur du PIB (1986-88=100)	**100**	**264**	**757**	**718**	**759**	**794**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**40.93**	**89.23**	**137.06**	**135.28**	**137.94**	**137.96**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.
1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour l'Islande sont : le lait, la viande bovine, porcine et ovine, la laine, la volaille et les oeufs.

Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données),* https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

14 Inde

Principales conclusions

Soutien à l'agriculture

L'Inde présente l'ESP le plus négatif de tous les pays couverts par le présent rapport, avec une moyenne de -14.5 % des recettes agricoles brutes en 2022-24. Le soutien net aux producteurs en Inde est resté négatif au cours des deux dernières décennies, mais son niveau fluctue d'une année à l'autre. Les chiffres négatifs du soutien aux producteurs laissent penser qu'en moyenne, les producteurs nationaux ont été implicitement taxés, car les paiements budgétaires dont ils bénéficiaient ne compensaient pas l'abaissement des prix lié à l'ensemble complexe de règles de commercialisation et de mesures commerciales nationales. Presque tous les transferts bruts aux producteurs (qu'ils soient positifs ou négatifs) sont mis en œuvre sous les formes susceptibles de générer le plus de distorsions de la production et des échanges.

En 2022-24, le soutien aux producteurs se composait de dépenses budgétaires équivalant à 11 % des recettes agricoles brutes, d'un soutien des prix du marché (SPM) positif de +2.7 % des recettes agricoles brutes sur les produits de base bénéficiant d'un soutien, et d'un SPM négatif de -28.2 % des recettes agricoles brutes sur les produits taxés. Des restrictions à l'exportation ont été appliquées en 2022-24 à diverses variétés de riz, de blé, de sucre, d'oignons et de produits dérivés (par exemple, la farine de blé). Les produits présentant une part des transferts au titre d'un seul produit positive, qui peut aller de 3.9 % à 24 % des recettes par produit en 2022-24, sont notamment le sucre, les pois chiches, d'autres légumes secs et la viande de volaille.

Les subventions à l'utilisation d'intrants variables, en particulier les engrais, l'électricité et l'eau d'irrigation, occupent une place prédominante dans les transferts budgétaires aux producteurs. Toutefois, les dotations budgétaires au programme de transferts directs de revenu, PM-KISAN, augmentent depuis la mise en œuvre de celui-ci en 2018 et représentaient 10.6 % des dépenses budgétaires en 2022-24.

Les dépenses publiques destinées à financer des services d'intérêt général pour le secteur (estimation du soutien aux services d'intérêt général, ESSG), principalement en lien avec des investissements dans l'irrigation en dehors des exploitations, représentaient la moitié environ du montant des subventions au titre de l'utilisation d'intrants variables. L'ESSG a augmenté pour s'établir à 4.1 % de la valeur de la production agricole en 2022-24, contre 3.2 % en 2000-02.

Certaines mesures ont une incidence sur les prix agricoles et apportent un soutien implicite aux consommateurs. Les subventions alimentaires découlant du système de distribution publique ciblée, qui ont connu une hausse considérable pendant la pandémie de COVID-19, ont également réduit le coût des produits pour les consommateurs. Au cours de la période 2022-24, l'estimation du soutien aux consommateurs représentait 31.8 % des dépenses moyennes pour l'ensemble des produits.

L'estimation du soutien total au secteur était d'environ -0.9 % du PIB en 2022-24, contre +1 % en 2000-02. Néanmoins, les soutiens positifs ont représenté jusqu'à 3 % du PIB au cours des dernières années, témoignant des coûts significatifs des politiques agricoles pour l'économie indienne.

Principales évolutions récentes de l'action publique

Au cours de l'année 2024, l'Inde a progressivement supprimé la plupart des restrictions à l'exportation de riz (interdictions, droits de douane et prix minimaux à l'exportation) qui avaient été introduites en 2022-23. Fin mars 2025, la dernière interdiction d'exportation de brisures de riz a également été levée. De leur côté, les droits de douane sur les huiles brutes de palme, de soja et de tournesol sont passés de 0 % à 20 % en 2024, et de 12.5 % à 32.5 % pour les huiles raffinées de tournesol et de soja.

Le budget de l'Union pour 2024-25 vise à augmenter la production de céréales de 50 millions de tonnes d'ici 2030 (soit une augmentation de 15 % par rapport à la production de l'année de commercialisation 2023-24), tout en la réorientant au profit de l'horticulture, des légumes secs et des oléagineux dans le cadre d'une politique de **diversification**. L'enveloppe budgétaire allouée au programme de crédit subventionné Kisan Credit Card a également bénéficié d'une hausse de 67 %, et le budget des principaux programmes du secteur laitier a augmenté de 16 %.

En juin 2024, le prix de soutien minimum a été majoré par rapport à la campagne précédente pour plusieurs cultures semées en été (*kharif*). En octobre 2024, les prix de soutien minimum pour les cultures semées en hiver (*rabi*) ont également été augmentés. En février 2024, le prix équitable et rémunérateur de la canne à sucre a été majoré de près de 8 %.

Le 10 mars 2024, l'Inde et l'Association européenne de libre-échange (AELE) ont signé un accord de partenariat commercial et économique (APCE). L'AELE supprime les droits de douane sur 92.2 % de ses lignes tarifaires, qui couvrent 99.6 % des exportations de l'Inde. L'accès au marché de l'AELE se caractérise notamment par des concessions tarifaires sur les produits agricoles transformés. L'Inde supprime les droits de douane sur 82.7 % de ses lignes tarifaires, qui couvrent 95.3 % des exportations de l'AELE, mais des secteurs tels que les produits laitiers, le soja et d'autres produits agricoles sensibles sont exclus.

Évaluation et recommandations

- Le secteur agricole de l'Inde est confronté à des problèmes de productivité et de durabilité. La faible productivité des agriculteurs, et plus particulièrement la prépondérance des exploitants marginaux et des petits exploitants ayant un accès limité aux financements et aux outils technologiques, représente un défi de taille. La fragmentation et la complexité des chaînes d'approvisionnement impliquant de nombreux intermédiaires, les politiques de commercialisation intérieure restrictives et les mesures aux frontières, qui ont en moyenne réduit les prix à un niveau inférieur à celui des marchés internationaux pendant la majeure partie de la période examinée, ne font qu'aggraver la situation. Parallèlement, la croissance soutenue de la production agricole et de l'utilisation d'engrais a exercé des pressions de plus en plus fortes sur les ressources naturelles, notamment sur les terres et l'eau.
- Compte tenu du rôle d'exportateur majeur de produits agroalimentaires joué par l'Inde, le pays devrait tirer parti des efforts nationaux en matière de durabilité environnementale, étant donné l'inclusion récente de dispositions environnementales dans les accords commerciaux afin de soutenir la transition vers des pratiques agricoles plus durables. À titre d'exemple, l'inclusion de dispositions environnementales dans l'APCE liant l'Inde à l'AELE marque une étape positive et pourrait être reproduite dans les accords futurs, afin de promouvoir l'accessibilité et l'adoption de technologies à faibles émissions, tout en facilitant l'échange de connaissances et la recherche collaborative sur l'agriculture durable. Cette inclusion pourrait également permettre d'améliorer la déclaration et le recueil des données sur l'empreinte environnementale de la production dans le paysage agricole diversifié de l'Inde.
- Les mesures de soutien à l'agriculture pourraient être mieux alignées sur les initiatives de lutte contre le changement climatique et d'adaptation. La réduction progressive des subventions aux

intrants variables (engrais, eau d'irrigation et électricité) peut contribuer à l'abaissement des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'autres pressions environnementales, et donner plus de souplesse pour adapter les systèmes de production. Les fonds ainsi dégagés pourraient être utilisés pour former les agriculteurs à une utilisation plus rationnelle et durable des intrants, répondre aux normes internationales concernant les produits exportés, et garantir que les systèmes de vulgarisation renforcent potentiellement les compétences numériques et la résilience.

- L'amélioration du portail électronique sur le marché national agricole (e-NAM), lancé en 2016, devrait rester une priorité pour renforcer l'efficacité des marchés et la compétitivité des chaînes d'approvisionnement agroalimentaire dans les États. En outre, des programmes cohérents devraient être mis en place afin de poursuivre l'application de la loi de 2017 sur la commercialisation des produits agricoles et du bétail (promotion et facilitation) de façon plus harmonisée et cohérente entre les États, et mieux synchronisée avec les réformes du système de prix de soutien minimum. Pour qu'ils profitent aux agriculteurs sur le plan de la productivité et des revenus, ces programmes devraient être assortis d'investissements dans les infrastructures de transport, dans la commercialisation, dans la formation et dans d'autres services d'intérêt général relatifs à l'agriculture. À cet égard, les crédits alloués aux infrastructures rurales et à la transformation numérique de l'agriculture dans les derniers budgets de l'Union vont dans le bon sens.
- La part importante du secteur agricole dans l'emploi comparée à sa contribution au PIB témoigne d'un déficit persistant de productivité du travail par rapport aux autres secteurs et se traduit par des revenus agricoles faibles. À court et moyen termes, des transferts monétaires directs (par l'intermédiaire du PM-KISAN, par exemple) peuvent renforcer les moyens de subsistance des agriculteurs les plus pauvres et accompagner leur adaptation à l'évolution des conditions du marché. À long terme, des mesures axées sur l'éducation, les infrastructures rurales et les services financiers devront être prises pour favoriser d'importants ajustements structurels, tels que le report d'une partie de la main-d'œuvre agricole sur d'autres activités et une consolidation des exploitations permettant à celles-ci d'atteindre une taille suffisante pour réaliser des économies d'échelle.
- L'Inde est un exportateur majeur de produits agroalimentaires. Le cadre d'action en matière d'exportations agricoles (AEP), adopté en 2018, a contribué à réduire l'incertitude et les coûts de transaction tout au long des chaînes d'approvisionnement, en assouplissant les restrictions à l'exportation de produits issus de l'agriculture biologique et de produits agricoles transformés. Cela étant, les restrictions à l'exportation récemment décidées pour des produits tels que le riz, le blé, le sucre, les oignons et les produits dérivés ont une incidence directe sur la fiabilité de l'Inde en tant que fournisseur et aggravent la problématique persistante de la faiblesse des revenus agricoles. Une extension de l'AEP à davantage de produits agroalimentaires devrait être envisagée, de façon à créer un environnement de marché stable et prévisible.
- Bien que temporaires, la baisse récente des droits de douane et l'assouplissement des restrictions quantitatives sur certaines légumineuses vont également dans le sens de l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la diversification des apports alimentaires. Parallèlement aux réformes de la commercialisation menées dans le pays, l'assouplissement des restrictions à l'exportation et à l'importation pourrait offrir davantage de visibilité sur le marché et inciter les producteurs et les négociants à investir dans les chaînes d'approvisionnement. De manière plus générale, la politique agricole pourrait s'inscrire davantage dans un cadre stratégique global à long terme, et évoluer vers des mesures plus neutres, stables, prévisibles et ciblées.
- Au cours de la période qui a précédé la pandémie de COVID-19, l'Inde a accompli d'importants progrès dans l'élimination des facteurs d'inefficacité qui influaient sur son système de distribution des aliments, et doit poursuivre ses efforts en ce sens. Le remplacement, à titre expérimental, de la distribution physique de céréales par des transferts monétaires directs pourrait être étendu,

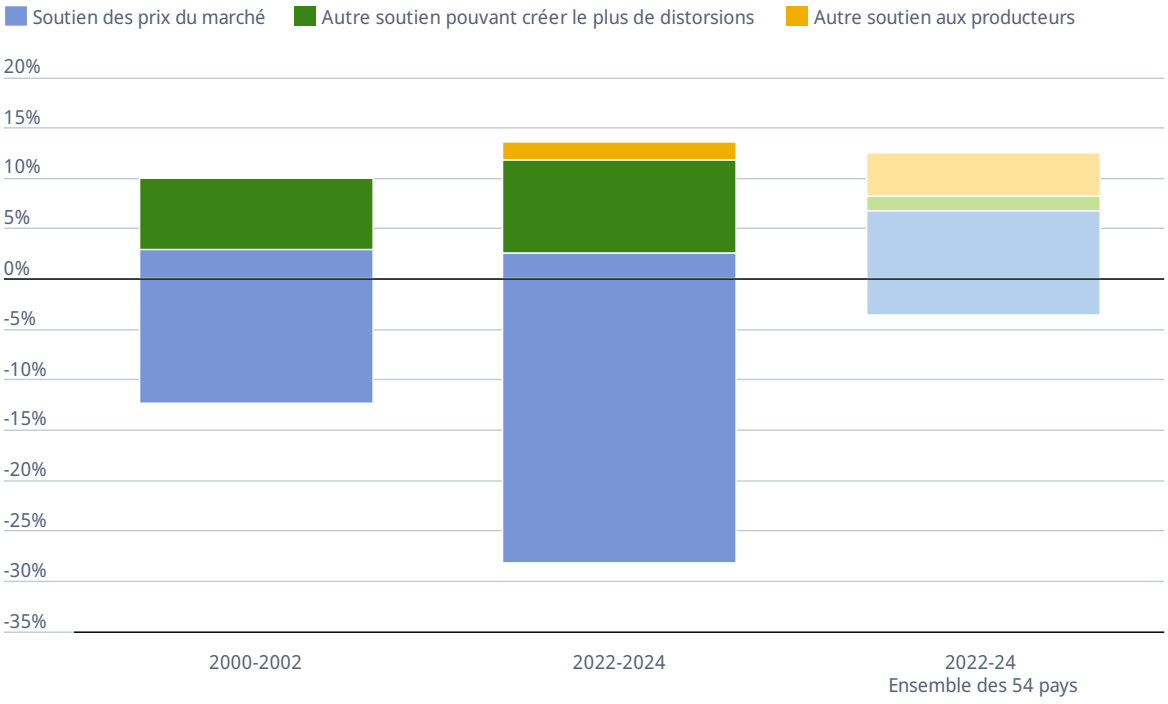
notamment en s'inspirant des recommandations formulées par la Commission de haut niveau sur la restructuration de la *Food Corporation of India*, qui préconisait de se concentrer en premier lieu sur les villes de plus de 1 million d'habitants, puis sur les États disposant d'un excédent de céréales.

Évolution du soutien à l'agriculture

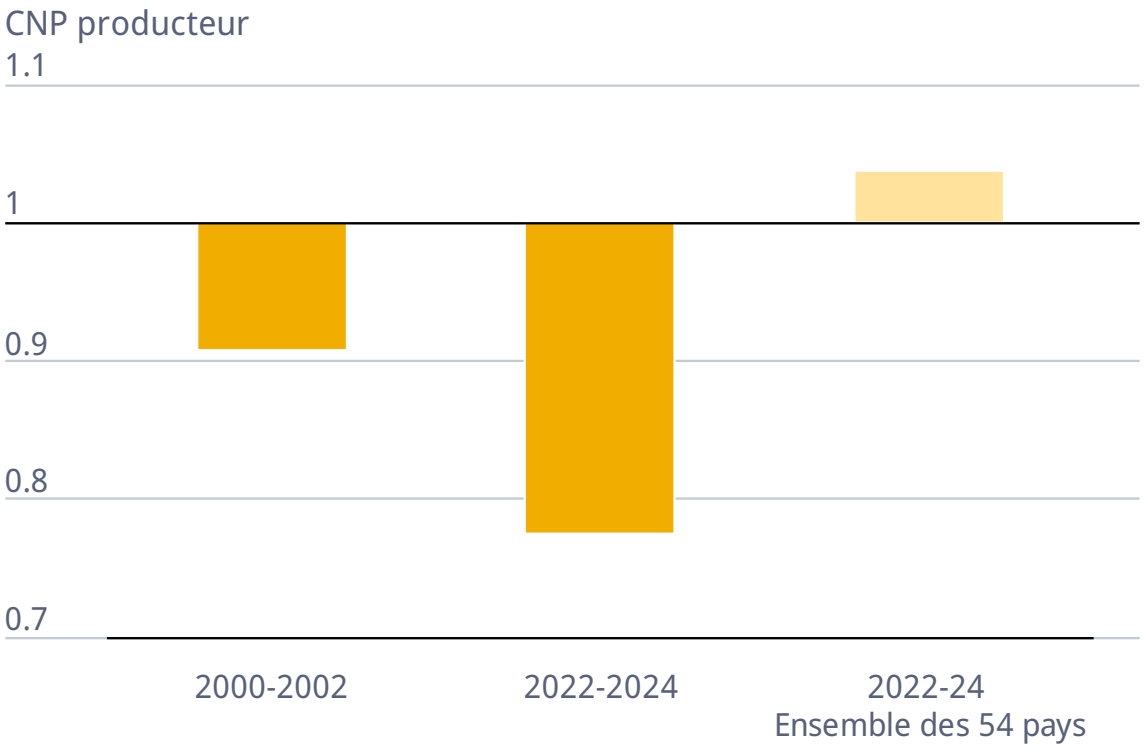
Graphique 14.1. Inde : Évolution du soutien à l'agriculture

Graphique 14.1A. Inde: Niveau et composition de l'estimation du soutien aux producteurs

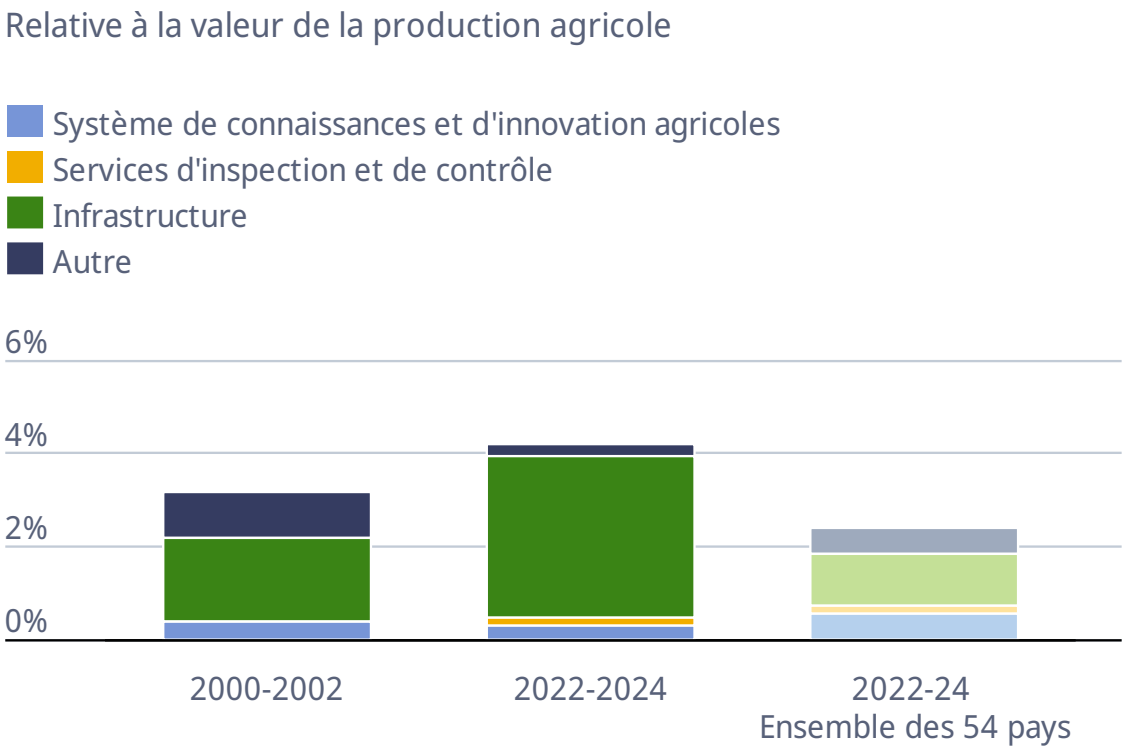
En pourcentage des recettes agricoles brutes



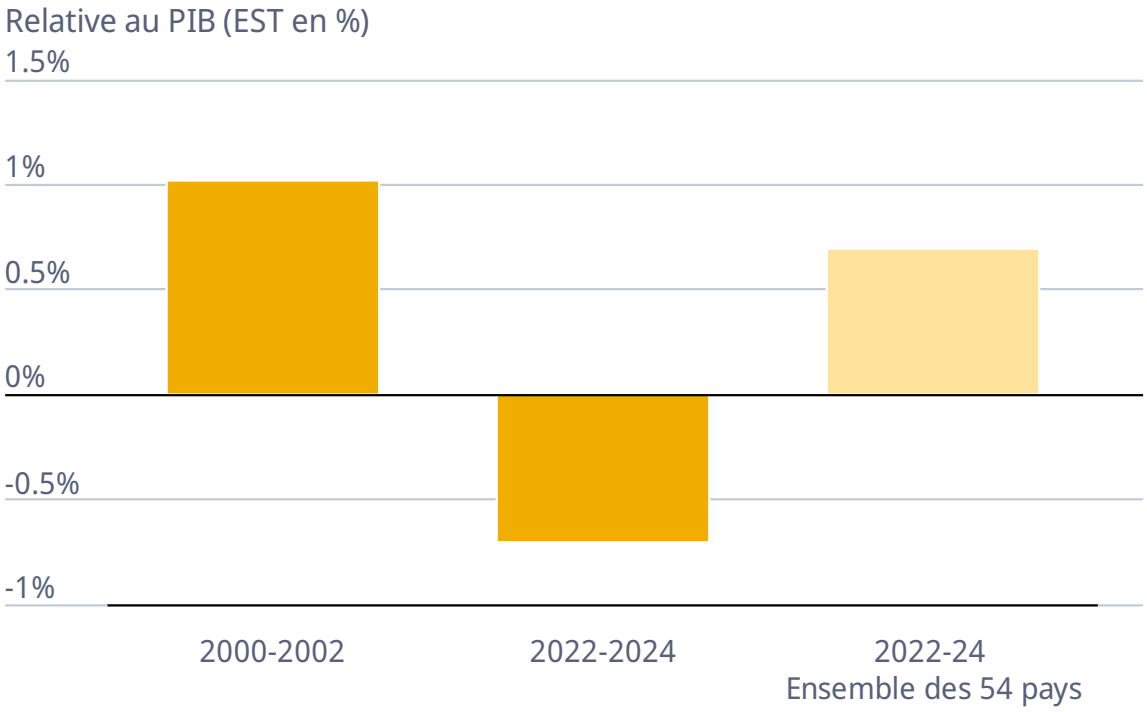
Graphique 14.1B. Inde: Ratio du prix à la production au prix à la frontière



Graphique 14.1C. Inde: Estimation du soutien aux services d'intérêt général et sa composition

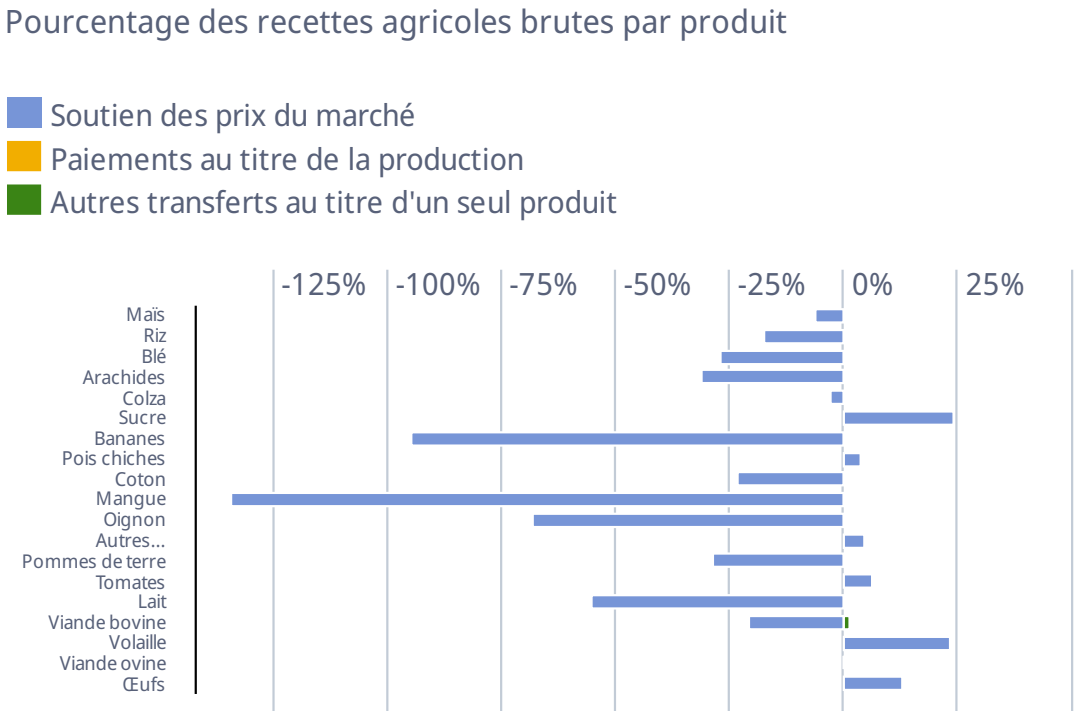


Graphique 14.1D. Inde: Estimation du soutien total



Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 14.2. Inde : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24



Note : ne sont présentés que les produits de base pour lesquels des transferts non nuls ont eu lieu.
Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Tableau 14.1. Inde : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	2000-02	2022-24	2022	2023	2024p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**112 282**	**446 597**	**438 678**	**445 937**	**455 175**
***dont :** part des produits SPM (%)*	64.75	79.48	77.82	79.13	81.51
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**109 060**	**417 925**	**399 706**	**427 812**	**426 257**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**-2 709**	**-73 146**	**-97 587**	**-49 758**	**-72 094**
Soutien au titre de la production des produits de base	-11 243	-128 993	-157 674	-102 554	-126 751
Soutien des prix du marché[1]	-11 243	-128 994	-157 676	-102 554	-126 751
Soutien positif des prix du marché	3 583	12 900	12 103	9 884	16 712
Soutien négatif des prix du marché	-14 827	-141 893	-169 779	-112 438	-143 463
Paiements au titre de la production	0	1	2	0	0
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	8 519	47 917	52 333	45 090	46 328
Utilisation d'intrants variables	8 519	46 625	51 808	43 690	44 378
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	0	1 221	451	1 295	1 918
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	0	71	75	105	32
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	0	0	0	0
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	0	0	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	7 415	7 255	7 435	7 556
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	7 415	7 255	7 435	7 556
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	15	514	499	271	773
ESP en pourcentage (%)	**-2.31**	**-14.51**	**-19.57**	**-9.98**	**-14.14**
CNP des producteurs (coeff.)	**0.91**	**0.77**	**0.73**	**0.81**	**0.78**
CNS aux producteurs (coeff.)	**0.98**	**0.87**	**0.84**	**0.91**	**0.88**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**3 526**	**18 644**	**17 546**	**18 789**	**19 596**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	402	1 388	1 269	1 419	1 475
Services d'inspection et de contrôle	25	642	500	647	780
Développement et entretien des infrastructures	2 021	15 564	14 721	15 695	16 275
Commercialisation et promotion	14	151	147	151	156
Coût du stockage public	1 044	880	892	858	890
Divers	21	18	17	19	20
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**70.90**	**.**	**.**	**-463.81**	**.**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**14 692**	**135 241**	**170 881**	**112 578**	**122 265**
Transferts des consommateurs aux producteurs	10 856	107 587	137 910	86 595	98 255
Autres transferts des consommateurs	-224	-150	-309	147	-288
Transferts des contribuables aux consommateurs	4 222	28 966	35 248	26 918	24 731
Surcoût de l'alimentation animale	-163	-1 161	-1 968	-1 083	-434
ESC en pourcentage (%)	**14.12**	**34.63**	**46.89**	**28.08**	**30.45**
CNP des consommateurs (coeff.)	**0.91**	**0.80**	**0.74**	**0.83**	**0.81**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**0.88**	**0.74**	**0.68**	**0.78**	**0.77**
Estimation du soutien total (EST)	**5 040**	**-25 537**	**-44 793**	**-4 051**	**-27 766**
Transferts des consommateurs	-10 632	-107 437	-137 601	-86 742	-97 968
Transferts des contribuables	15 896	82 050	93 117	82 544	70 489
Recettes budgétaires	-224	-150	-309	147	-288
EST en pourcentage (% du PIB)	**1.02**	**-0.70**	**-1.34**	**-0.11**	**-0.72**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**16 283**	**103 457**	**112 883**	**98 503**	**98 985**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**3.33**	**2.87**	**3.37**	**2.76**	**2.56**
Déflateur du PIB (2000-02=100)	**100**	**410**	**405**	**411**	**415**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**47.26**	**82.44**	**80.36**	**82.77**	**84.17**

.. Non disponible

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour l'Inde sont : le blé, le maïs, le riz, le soja, le colza, les arachides, les pois chiches, autres légumineuses, les pommes de terre, l'oignon, les tomates, la mangue, les bananes, le sucre, le coton, le lait, la viande bovine et ovine, la volaille et les oeufs.

Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données),* https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

15 Indonésie

Principales conclusions

Soutien à l'agriculture

En Indonésie, le soutien aux producteurs ne représentait plus que 7.5 % des recettes agricoles brutes en 2022-24, contre 26.5 % à son plus haut niveau en 2015, et 5.5 % sur la période 2000-02. Sa composante majoritaire est le soutien des prix du marché (SPM), conformément à la politique du gouvernement, qui met l'accent sur la souveraineté alimentaire et l'autosuffisance. Les prix perçus par les agriculteurs étaient en moyenne 8 % supérieurs aux prix des marchés mondiaux, en raison des mesures aux frontières et des interventions sur le marché intérieur. Pour les produits de base visés par les programmes d'autosuffisance (sucre, maïs, volaille, riz et œufs, par exemple), les transferts au titre d'un seul produit représentaient la part la plus élevée des recettes agricoles brutes.

La part des transferts aux producteurs susceptibles de créer le plus de distorsions s'est élevée à 93 % en 2022-24, ce qui reflète le poids du SPM (notamment l'important soutien négatif des prix lié à l'augmentation des droits d'exportation frappant l'huile de palme) et des paiements au titre de l'utilisation d'intrants variables non assortie de contraintes (en particulier les engrais) dans la panoplie de mesures de l'Indonésie.

En Indonésie, les consommateurs pauvres bénéficient du programme d'assistance alimentaire (BPNT) par le biais de bons d'achat électroniques et du programme de repas nutritifs gratuits (MBG). Toutefois, en 2022-24, ce transfert budgétaire a été inférieur aux transferts des consommateurs aux producteurs, en raison de la hausse des prix intérieurs des produits de base. Les consommateurs sont donc pénalisés par la politique agricole, avec une estimation du soutien aux consommateurs représentant -14.6 % des dépenses de consommation, mesurée en sortie d'exploitation.

Les dépenses au titre des services d'intérêt général (estimation du soutien aux services d'intérêt général, ESSG) sont principalement consacrées aux infrastructures d'irrigation et au stockage public, et sont d'un faible niveau par rapport au soutien aux producteurs, puisqu'elles ne représentent que 11.8 % de l'estimation du soutien total (EST). L'ESSG représente 1.1 % de la valeur de la production agricole, en deçà d'autres économies émergentes telles que la République populaire de Chine (ci-après « la Chine »).

L'EST a diminué, passant de 1.2 % à 0.97 % du produit intérieur brut (PIB) au cours des vingt dernières années. Ce déclin s'explique par une croissance du PIB supérieure à celle du soutien et par une augmentation du SPM négatif pour certains produits (en particulier l'huile de palme), alors que le soutien positif au secteur s'est accru au cours de la même période.

Principales évolutions récentes de l'action publique

Une nouvelle agence nationale de la nutrition a été créée pour mettre en place un nouveau programme de repas nutritifs gratuits (MBG), ce qui démontre que l'amélioration de la nutrition figure désormais au rang des priorités. Ce programme vise également à améliorer les connaissances nutritionnelles et les habitudes alimentaires, tout en cherchant à augmenter la fréquentation scolaire. Le programme MBG

s'adresse aux écoliers de tous âges ainsi qu'aux enfants plus jeunes, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes. La phase pilote a été déployée dans 18 écoles en 2024. En 2025, l'objectif est de déployer le programme dans 5 000 unités scolaires avec un budget de 171 000 milliards IDR (10.52 milliards USD).

Un nouveau programme axé sur les rizières débutant en 2025 vise à aménager 750 000 ha de rizières supplémentaires par an. Ce programme s'accompagne d'investissements dans les infrastructures de gestion de l'eau afin d'intensifier la production. Cette politique d'expansion des terres démontre la priorité qu'accorde le gouvernement à l'augmentation de la production agricole par l'extension des terres agricoles et l'intensification des politiques connexes. La plupart des nouvelles rizières sont situées dans les provinces de Papouasie du Sud, de Kalimantan central, de Kalimantan du Sud et de Sumatra du Sud. Le fonds pour l'huile de palme, financé par des droits prélevés sur les exportations, est en grande partie transféré aux régions qui ont besoin de consacrer au moins 80 % des fonds au développement et à l'entretien des infrastructures routières qui facilitent l'exploitation des rizières.

Évaluation et recommandations

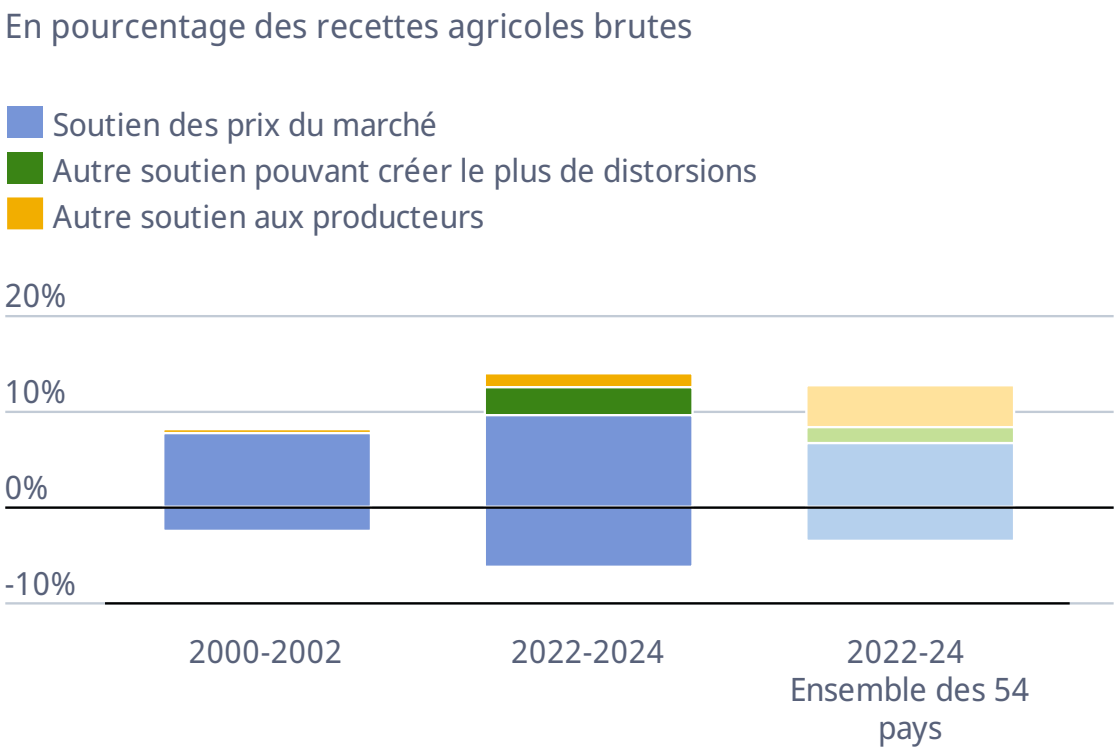
- Au cours des dix dernières années, l'Indonésie a considérablement amélioré la productivité totale des facteurs dans le secteur agricole, ce qui constitue actuellement le premier moteur de croissance de la production. L'expansion des terres agricoles et l'utilisation d'intrants variables, tels que les engrais, demeurent toutefois importantes et posent des défis environnementaux, ce qui exige des solutions innovantes pour améliorer la durabilité environnementale.
- La politique agricole indonésienne mise sur l'autosuffisance et les mesures commerciales pour assurer l'autonomie alimentaire. Cela engendre d'importants écarts de prix entre le marché intérieur et les marchés internationaux pour des produits importés tels que le maïs, la volaille et le riz. L'effet produit ira probablement à l'encontre des objectifs qui sous-tendent la loi sur l'alimentation de 2012, notamment l'accessibilité financière des produits pour les consommateurs pénalisés par un SPM positif, et la diversification de la production et de l'alimentation, compromise par la concentration du soutien sur un nombre limité de produits de base.
- Le nouveau programme de repas nutritifs gratuits (MBG) reflète la priorité élevée accordée à l'amélioration de la nutrition et de la santé des populations pauvres. Le ciblage de ce programme au profit des groupes les plus vulnérables et l'accent mis sur la promotion des connaissances nutritionnelles et des habitudes alimentaires saines sont louables. Toutefois, l'ampleur du programme risque de créer une charge budgétaire insoutenable et implique de remplacer les programmes d'assistance alimentaire antérieurs afin de réduire le risque de double emploi. En s'appuyant sur l'expérience engrangée dans le cadre du système de distribution de bons d'alimentation par voie électronique (BPNT), en place depuis 2019, le nouveau programme devrait privilégier la distribution en espèces par rapport à celle en nature.
- Les politiques gouvernementales devraient accorder la priorité aux investissements dans le domaine de l'innovation, en mettant l'accent sur l'adoption des technologies. L'objectif devrait être d'améliorer les compétences des agriculteurs en matière de gestion de la production et des ressources naturelles et de garantir l'existence de mesures incitatives et la disponibilité de ressources pour trouver les solutions les plus adaptées en vue d'améliorer la productivité durable dans la zone géographique et le contexte spécifiques de chaque agriculteur. Il conviendrait de renforcer les capacités et les connaissances d'organismes tels que l'Agence de recherche et de développement agricoles, moyennant le recours à des vulgarisateurs plus expérimentés, des services plus accessibles à destination des agriculteurs dans le besoin et une collaboration entre chercheurs, conseillers et agriculteurs. L'investissement dans le transfert de connaissances et dans l'accompagnement des agriculteurs permettrait d'améliorer les décisions d'affectation d'intrants comme les engrais pour répondre aux besoins locaux de production, ce qui contribuerait à la croissance de la productivité agricole et à la réduction de la pauvreté à long terme.

- Les subventions aux engrais sont coûteuses et peuvent favoriser une utilisation inefficiente. Pour être efficace et ne pas avoir d'effets dommageables sur l'environnement, l'utilisation d'engrais doit être adaptée aux sols et aux conditions de production au niveau local. Les tentatives visant à réformer la politique relative aux engrais et à éviter des prix différents pour les engrais subventionnés et non subventionnés n'ont pas abouti, et le volume total d'engrais subventionnés a de nouveau augmenté en 2024. Une réforme est nécessaire pour réguler les dépenses publiques dans ce programme et réduire les facteurs d'inefficience. La transformation de ces subventions en paiements à la surface rendrait le soutien plus efficient s'agissant du transfert de revenus aux agriculteurs.

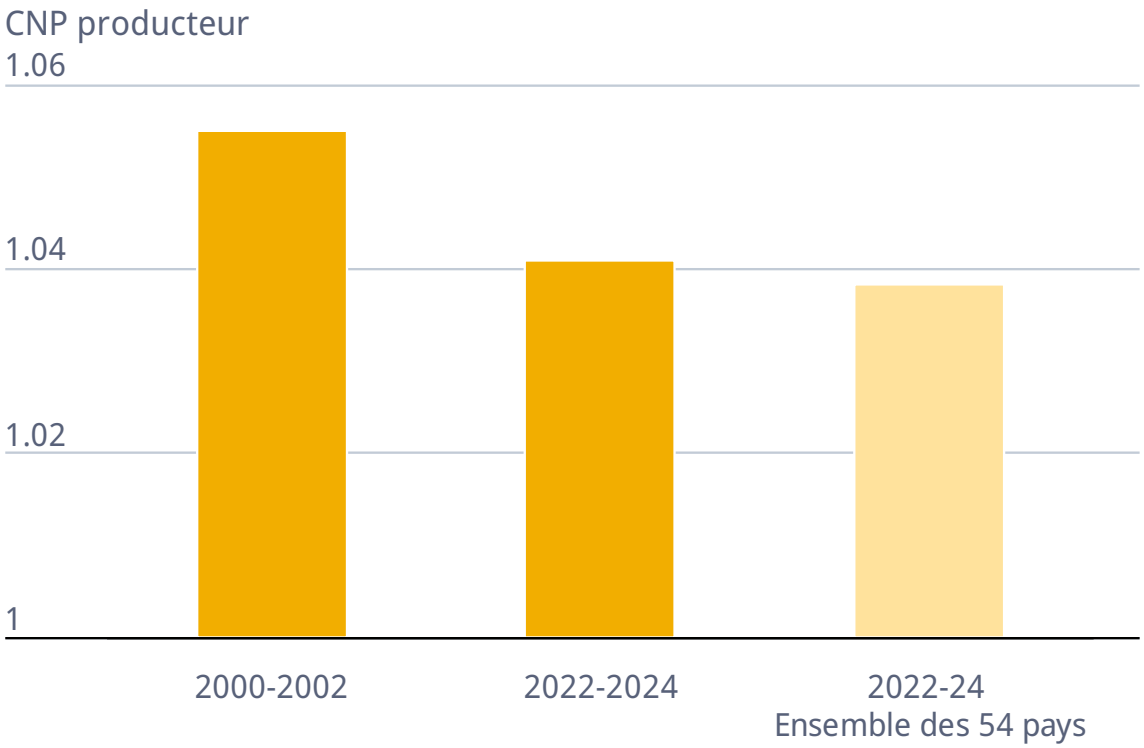
Évolution du soutien à l'agriculture

Graphique 15.1. Indonésie : Évolution du soutien à l'agriculture

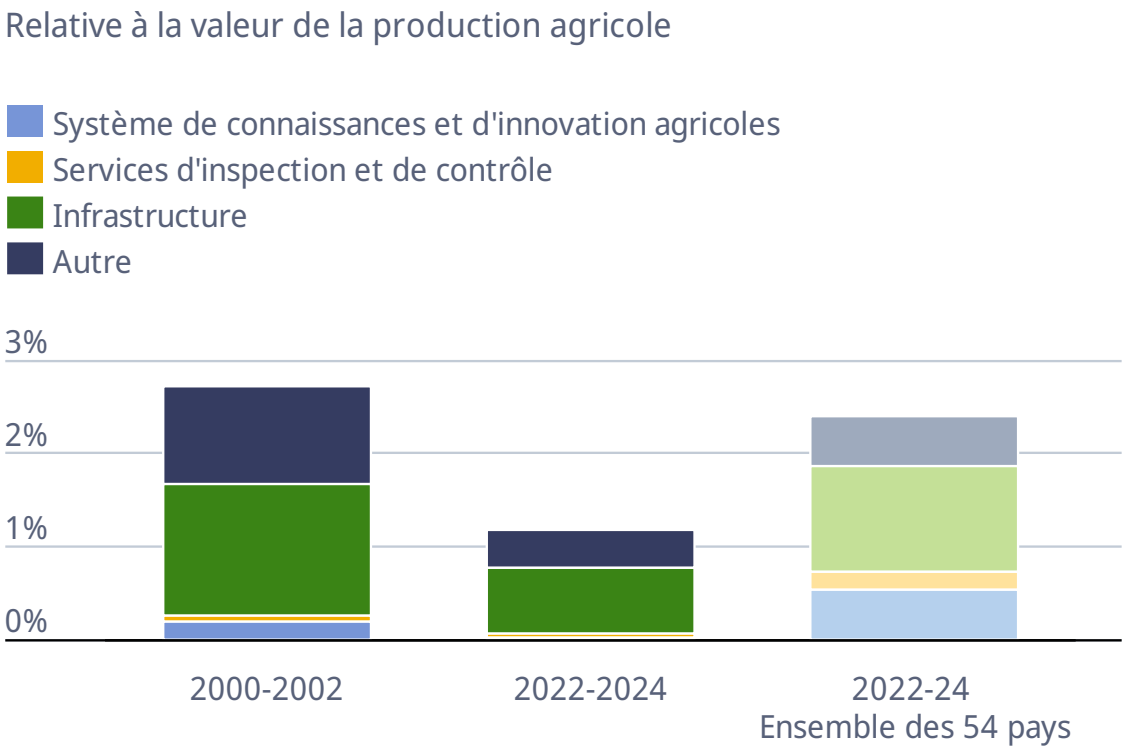
Graphique 15.1A. Indonésie: Niveau et composition de l'estimation du soutien aux producteurs



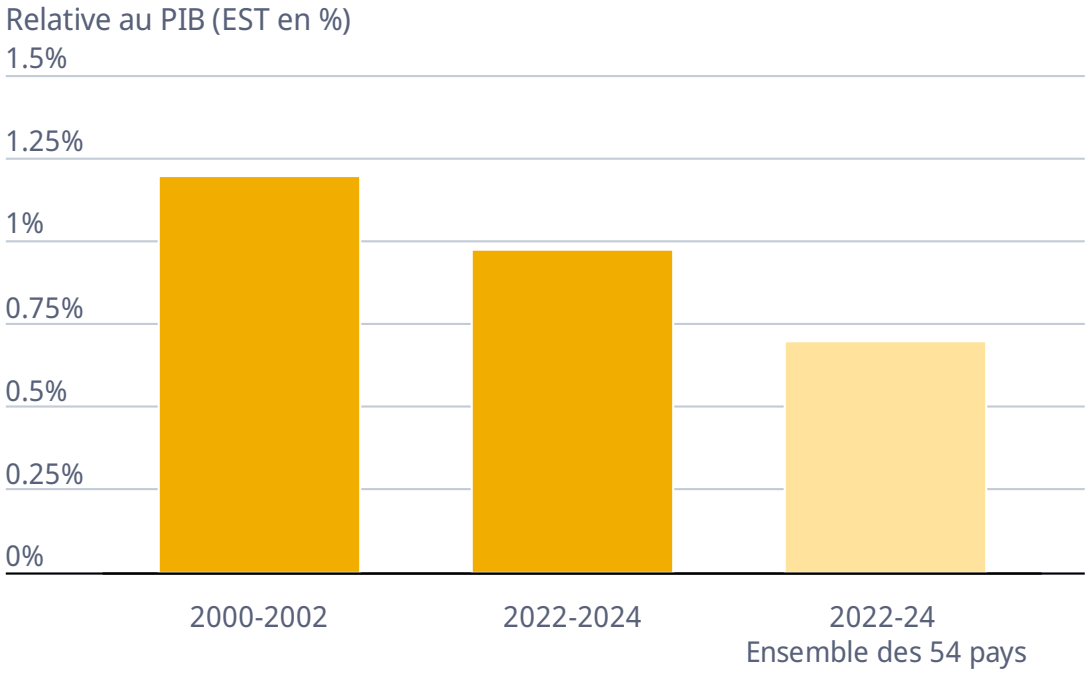
Graphique 15.1B. Indonésie: Ratio du prix à la production au prix à la frontière



Graphique 15.1C. Indonésie: Estimation du soutien aux services d 'intérêt général et sa composition

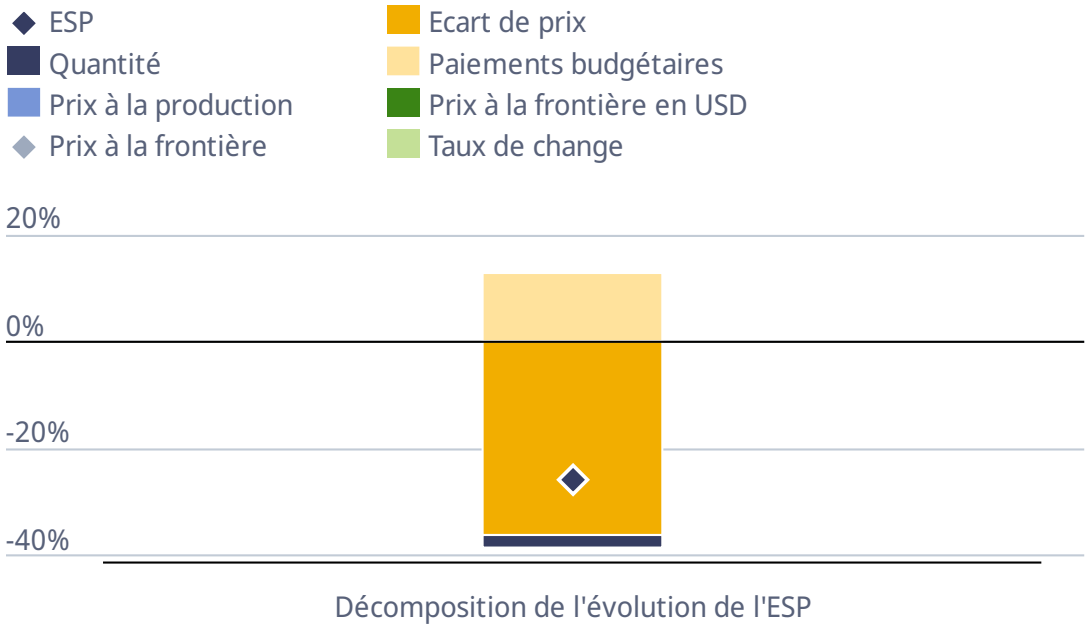


Graphique 15.1D. Indonésie: Estimation du soutien total



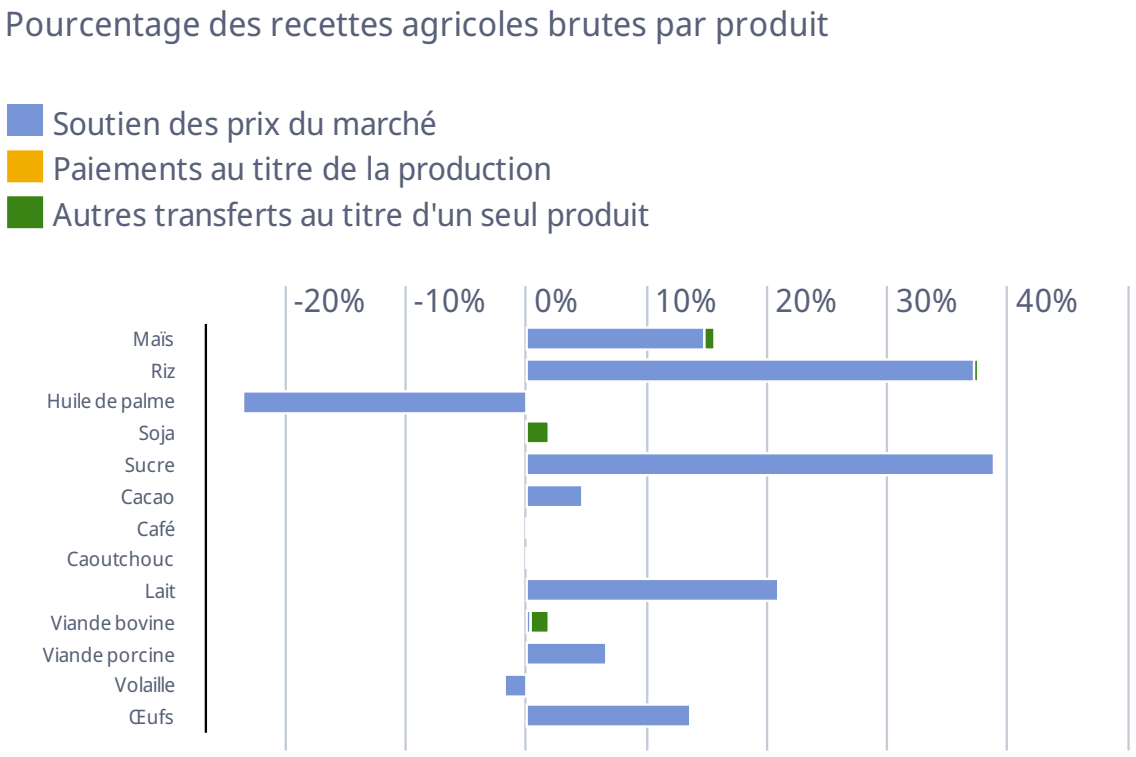
Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 15.2. Indonésie : Moteurs du changement de l'ESP, de 2023 à 2024



Note : variation en pourcentage de la valeur nominale de l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) exprimée en monnaie nationale. La variation du prix à la production et la variation du prix à la frontière ne sont pas calculées en cas de soutien des prix du marché (SPM) à la fois négatif et positif au niveau des produits de base l'année précédente. Il convient de souligner que les estimations du SPM des produits de l'élevage peuvent être négatives en raison d'un SPM positif pour les aliments pour animaux.
Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 15.3. Indonésie : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24



Note : ne sont présentés que les produits de base pour lesquels des transferts non nuls ont eu lieu.
Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Tableau 15.1. Indonésie : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	2000-02	2022-24	2022	2023	2024p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**23 813**	**133 468**	**134 830**	**131 948**	**133 627**
***dont :** part des produits SPM (%)*	71.96	80.99	81.50	80.69	80.78
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**22 684**	**88 270**	**84 542**	**93 240**	**87 028**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**1 329**	**10 407**	**4 543**	**15 574**	**11 104**
Soutien au titre de la production des produits de base	1 236	4 449	292	9 601	3 453
Soutien des prix du marché[1]	1 236	4 449	292	9 601	3 453
Soutien positif des prix du marché	1 833	13 415	13 977	16 114	10 154
Soutien négatif des prix du marché	-597	-8 966	-13 685	-6 513	-6 700
Paiements au titre de la production	0	0	0	0	0
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	82	5 941	4 238	5 959	7 625
Utilisation d'intrants variables	19	4 091	3 071	4 166	5 036
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	59	1 650	1 084	1 737	2 130
avec contraintes sur les intrants	1	1	0	1	0
Services utilisés sur l'exploitation	4	199	83	56	459
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	11	17	13	13	26
Au titre des Recettes / du Revenu	11	17	13	13	26
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	**5.47**	**7.51**	**3.27**	**11.29**	**7.86**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.05**	**1.04**	**1.01**	**1.09**	**1.03**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.06**	**1.08**	**1.03**	**1.13**	**1.09**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**623**	**1 553**	**659**	**1 938**	**2 061**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	45	32	33	28	35
Services d'inspection et de contrôle	14	36	52	25	30
Développement et entretien des infrastructures	323	939	184	1 094	1 539
Commercialisation et promotion	0	5	5	5	5
Coût du stockage public	240	541	386	785	451
Divers	0	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**28.27**	**11.81**	**10.43**	**10.77**	**13.51**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-1 448**	**-12 725**	**-12 649**	**-16 111**	**-9 417**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-1 506	-12 828	-13 249	-15 807	-9 427
Autres transferts des consommateurs	-292	-1 859	-1 080	-2 426	-2 073
Transferts des contribuables aux consommateurs	328	1 228	1 118	483	2 082
Surcoût de l'alimentation animale	22	734	562	1 640	1
ESC en pourcentage (%)	**-6.43**	**-14.57**	**-15.16**	**-17.37**	**-11.09**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.09**	**1.20**	**1.20**	**1.24**	**1.15**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.07**	**1.17**	**1.18**	**1.21**	**1.12**
Estimation du soutien total (EST)	**2 280**	**13 187**	**6 321**	**17 994**	**15 247**
Transferts des consommateurs	1 798	14 687	14 329	18 233	11 500
Transferts des contribuables	773	360	-6 928	2 187	5 820
Recettes budgétaires	-292	-1 859	-1 080	-2 426	-2 073
EST en pourcentage (% du PIB)	**1.20**	**0.97**	**0.48**	**1.31**	**1.09**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**1 044**	**8 739**	**6 029**	**8 393**	**11 793**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**0.56**	**0.65**	**0.46**	**0.61**	**0.84**
Déflateur du PIB (2000-02=100)	**100**	**410**	**405**	**411**	**415**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**9 322.08**	**15 311.59**	**14 845.71**	**15 236.99**	**15 852.07**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour l'Indonésie sont : le maïs, le riz, le soja, le sucre, le lait, le bœuf et le veau, la viande de porc, la volaille, les œufs, les bananes, le manioc, les fèves de cacao, le café, l'huile de palme et le caoutchouc.

Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

16 Israël

Principales conclusions

Soutien à l'agriculture

La part du soutien aux producteurs dans les recettes agricoles brutes (estimation du soutien aux producteurs, ESP) a atteint 13.3 % en 2022-24, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne OCDE, mais en net recul par rapport au niveau de 2000-02 (19 %). Sur la même période, les formes de soutien susceptibles de créer le plus de distorsions ont représenté 91 % du soutien total, soit deux fois plus que la moyenne OCDE. Cette proportion peut s'expliquer par le maintien du soutien des prix intérieurs, déterminé par les mesures aux frontières en faveur de plusieurs types de viande et de produits laitiers. Du fait des interventions sur les prix et aux frontières, les prix à la production ont été, en moyenne, supérieurs de 12 % aux cours mondiaux en 2022-24.

Les transferts au titre d'un seul produit (TSP) ont représenté 86 % de l'ESP en 2022-24. Le soutien des prix du marché est la principale composante des TSP, lesquels atteignent leur niveau le plus élevé – entre 4 % et 47 % des recettes agricoles brutes par produit – dans les cas de la volaille, des tomates, du raisin, du blé, de la viande ovine, du lait et des œufs. Les producteurs de volaille bénéficient de la plus grande part du soutien des prix du marché, soit 46.5 % de l'estimation du soutien total aux producteurs sur la période 2022-24.

En 2022-24, l'estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG) s'est élevée à 2.3 % de la production agricole en valeur, une proportion en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE et en déclin par rapport à la période 2000-02. Les dépenses correspondantes ont principalement été consacrées à l'innovation agricole et aux infrastructures hydrauliques. En 2022-24, l'estimation du soutien total (EST) s'est élevée à 0.31 % du produit intérieur brut (PIB), ce qui est inférieur de moitié à la moyenne OCDE, et représente une baisse par rapport aux 0.59 % enregistrés au début du siècle.

Principales évolutions récentes de l'action publique

L'administration de Tkuma, responsable du relèvement et de la réhabilitation des zones touchées par les attaques du 7 octobre et qui sont situées à moins de 7 km de la bande de Gaza, a investi une grande part de son budget annuel pour 2024 dans la reprise et le développement du secteur agricole de la région. Au-delà des mesures d'urgence, il s'agissait d'investir dans le développement d'infrastructures agricoles, telles que des installations d'irrigation et de traitement des déchets, dans le but d'augmenter l'efficacité, ainsi que de mettre en place des « fermes témoins » afin d'examiner et éprouver des méthodes agricoles avancées et innovantes.

Le ministère de l'Agriculture et de la Sécurité alimentaire, avec le concours d'autres ministères, a défini un plan stratégique afin de mieux sécuriser les ressources alimentaires du pays. Ce plan présente des mesures visant à renforcer la résilience de l'approvisionnement alimentaire national, en mettant l'accent sur l'augmentation de la production agricole locale et l'investissement dans la recherche et le développement. Pour faciliter sa mise en œuvre, Israël a adopté, en mars 2025, une loi visant à réduire le

prix de l'eau pour le secteur agricole en modifiant la méthode de calcul du prix de l'eau, ce qui pourrait faire baisser de 22 % le coût des eaux usées traitées pour les agriculteurs au cours des trois années à venir.

Le système de permis pour les travailleurs étrangers dans l'agriculture a été réformé, faisant passer le quota annuel de travailleurs de 30 000 à 70 000. Parallèlement à l'augmentation de la disponibilité de la main-d'œuvre, le gouvernement a supprimé l'attribution ministérielle de permis de travail étrangers pour les agriculteurs individuels.

Évaluation et recommandations

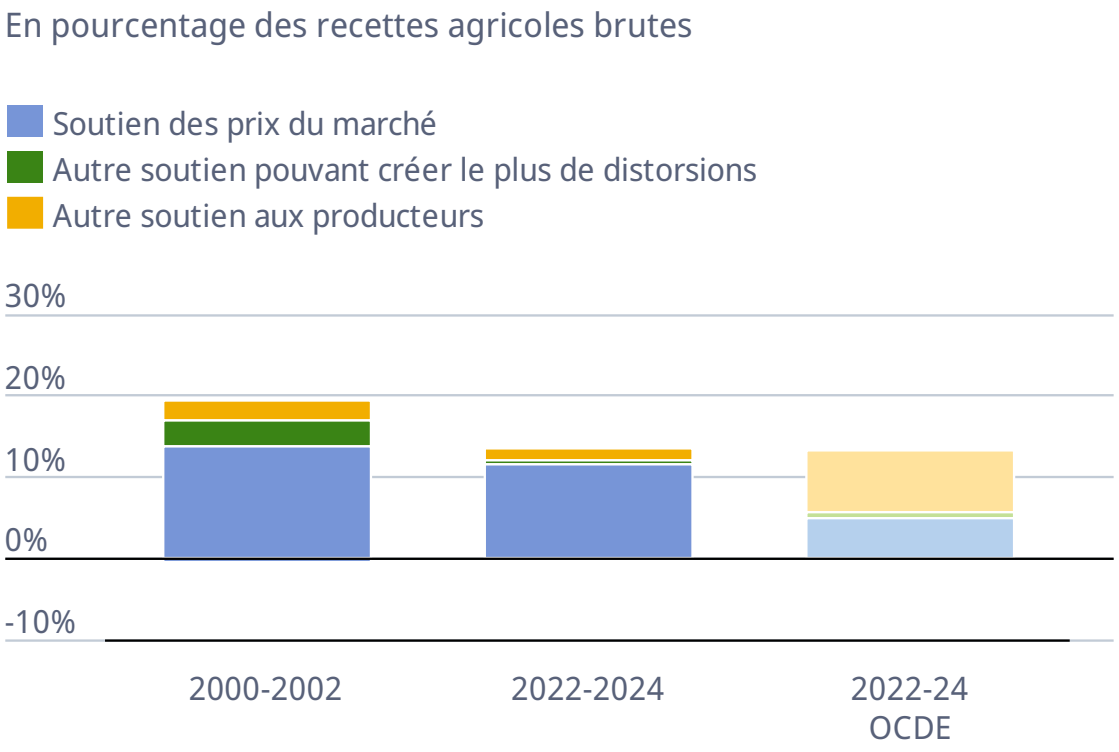
- En raison des attaques du 7 octobre 2023 et de l'évolution des conflits au Moyen-Orient, des politiques sont en place pour atténuer l'impact des dommages causés aux agriculteurs et au secteur agricole sur la production agricole et les chaînes d'approvisionnement alimentaire. Ces efforts, dont certains sont actuellement limités aux zones situées à moins de 7 km de la bande de Gaza, devraient être adaptés, ciblés et temporaires. Le gouvernement devrait s'interdire de réorienter au profit de ces zones des fonds destinés au secteur agricole dans son ensemble sans prévoir de compensation appropriée. Il pourrait également envisager d'étendre l'aide à la reprise aux exploitants de la région méridionale au-delà de la limite de 7 km, limite qui a été fixée sur la base d'hypothèses obsolètes concernant les zones proches de la bande de Gaza susceptibles d'être touchées.
- Les droits de douane élevés appliqués à certains produits tels que les produits laitiers, les œufs et certains fruits et légumes pourraient être progressivement supprimés, parallèlement au déploiement d'une assistance transitoire pour les producteurs concernés. La réforme des droits de douane nécessite de la transparence et une approche stratégique claire afin de réduire l'incertitude et d'accélérer l'ajustement. Dans le même temps, le gouvernement pourrait promouvoir un écosystème favorable aux producteurs locaux, en créant des chaînes d'approvisionnement robustes et courtes, et en soutenant le marché des petits et moyens commerces agroalimentaires.
- Les investissements dans les infrastructures hydrauliques pourraient permettre de faire face aux risques extrêmes liés à l'eau dans un contexte de changement climatique. L'extension de l'approvisionnement en eau traitée à de nouvelles zones peut augmenter le taux d'utilisation de cette ressource importante et réduire les coûts de l'eau pour les agriculteurs qui n'ont pas encore accès à l'eau traitée. Il est essentiel de continuer à investir dans des installations de stockage pour les eaux usées traitées. La mise en place de l'infrastructure physique et juridique nécessaire pour faciliter les échanges d'eau entre usagers augmentera également l'efficacité de l'utilisation de l'eau.
- Entre 2013 et 2022, la croissance de la production a été limitée et, comme le montre la productivité totale des facteurs, davantage tirée par l'utilisation accrue d'intrants que par l'innovation. Même si une partie des transferts budgétaires ont un caractère temporaire et sont liés aux conflits en cours dans la région, la situation n'est pas viable sur le long terme. Des fonds supplémentaires pourraient être dégagés en redirigeant les subventions susceptibles de créer des distorsions sur les marchés – qui représentaient environ 280 millions ILS (76 millions USD) par an en 2022-24 – vers les systèmes de connaissances et d'information agricoles qui appuient une croissance durable de la productivité. Le renforcement de la coopération internationale pourrait apporter d'autres avantages, notamment le partage des coûts de la recherche et du développement avec les partenaires, ou encore la mise en commun des connaissances avancées d'Israël et de ses méthodes d'adaptation climatique avec des partenaires régionaux.
- Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur et réduire les excédents élevés d'éléments nutritifs associés à la production agricole. Les programmes agroenvironnementaux régionaux devraient être transposés à plus

grande échelle et assortis de mesures et de réglementations ciblées et axées sur les résultats incitant à améliorer les performances environnementales, en particulier en matière d'émissions d'azote. Les activités de recherche-développement et de vulgarisation agricole devraient encourager les améliorations en matière de productivité durable.

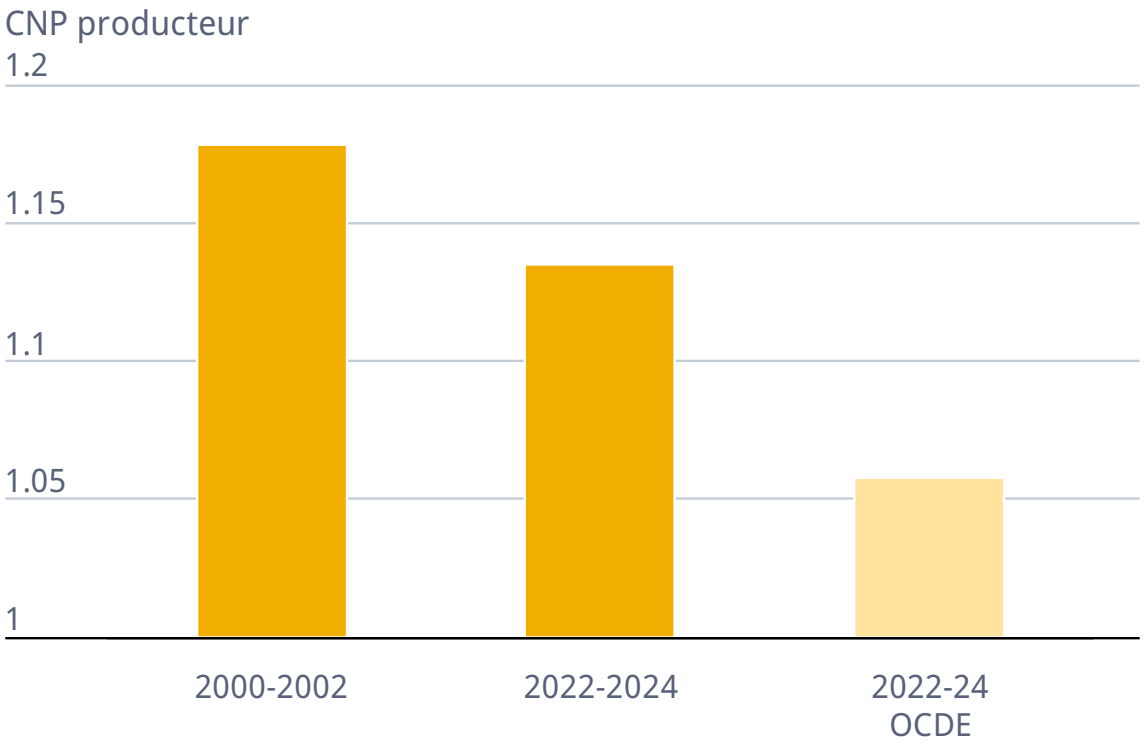
Évolution du soutien à l'agriculture

Graphique 16.1. Israël : Évolution du soutien à l'agriculture

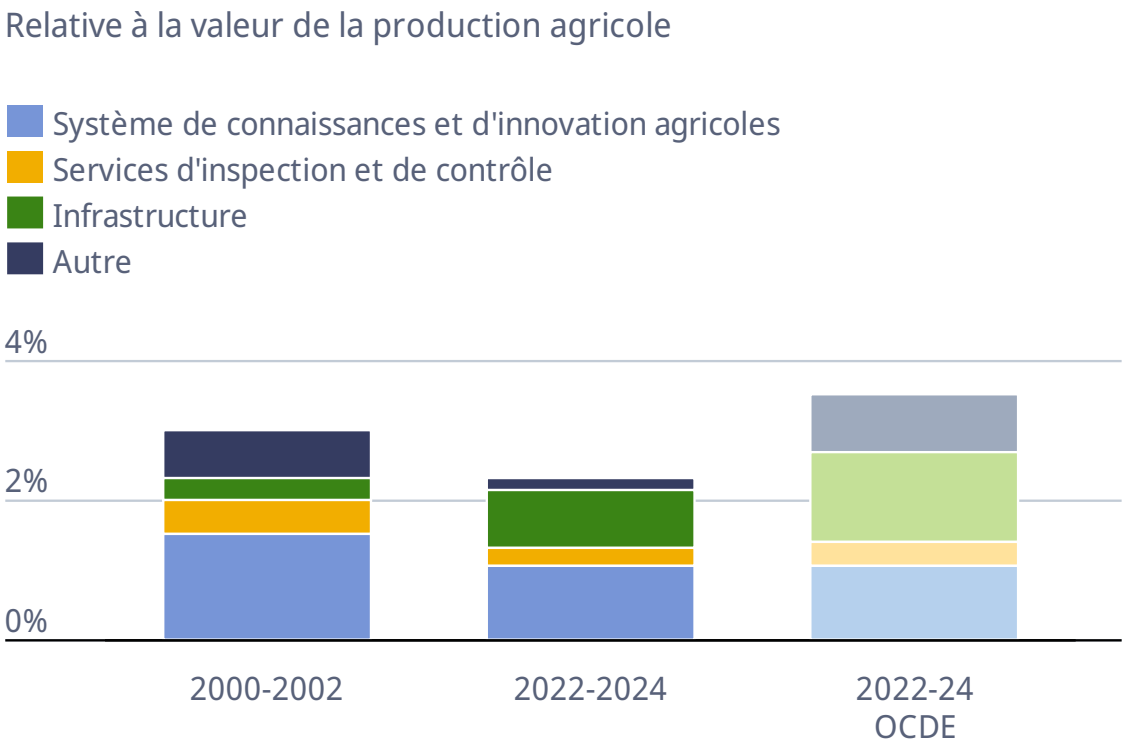
Graphique 16.1A. Israël: Niveau et composition de l'estimation du soutien aux producteurs



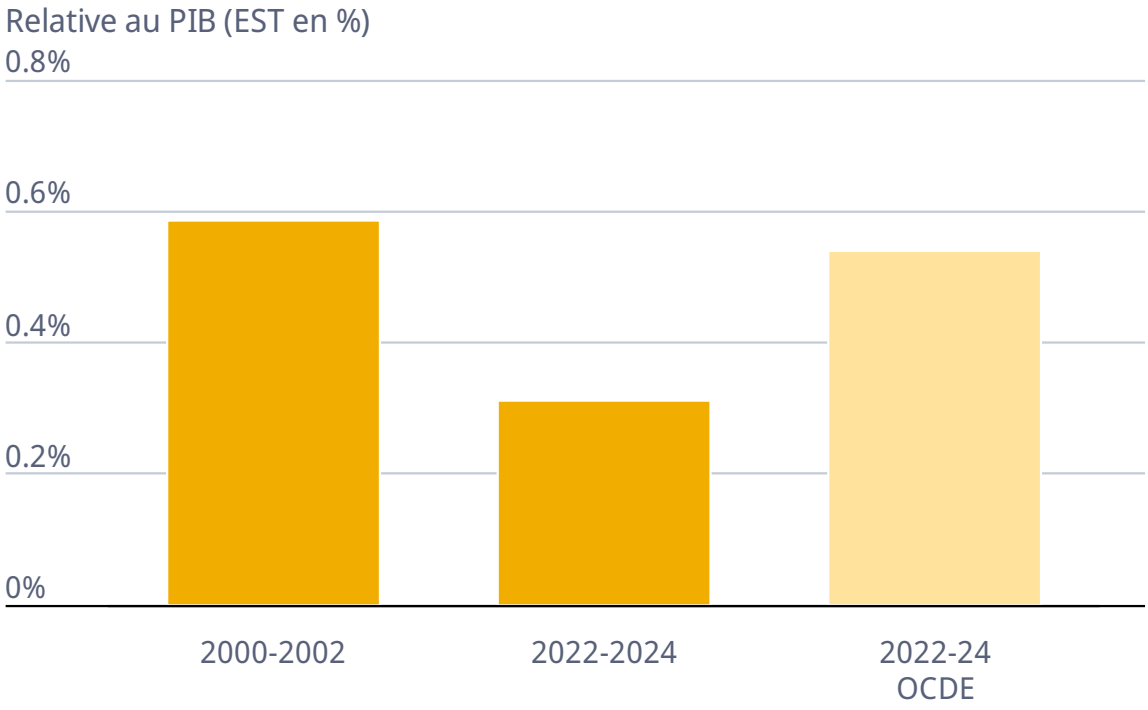
Graphique 16.1B. Israël: Ratio du prix à la production au prix à la frontière



Graphique 16.1C. Israël: Estimation du soutien aux services d'intérêt général et sa composition

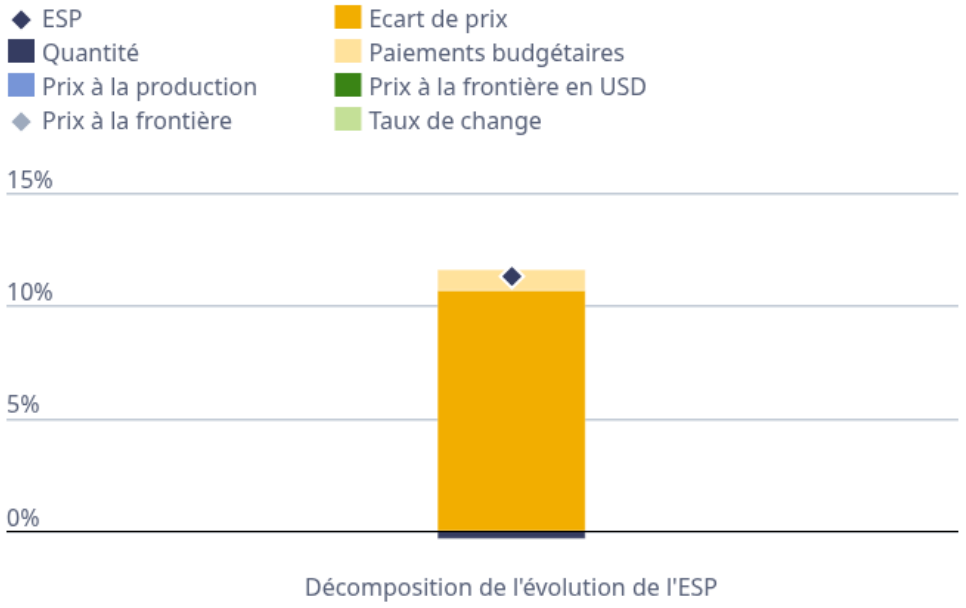


Graphique 16.1D. Israël: Estimation du soutien total



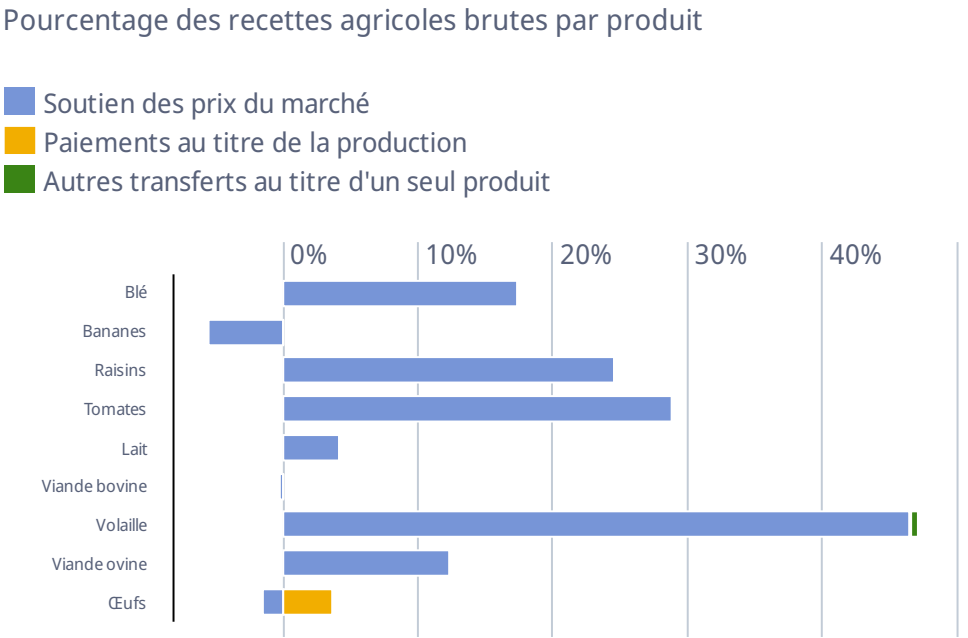
Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 16.2. Israël : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024



Note : variation en pourcentage de la valeur nominale de l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) exprimée en monnaie nationale. La variation du prix à la production et la variation du prix à la frontière ne sont pas calculées en cas de soutien des prix du marché (SPM) à la fois négatif et positif au niveau des produits de base l'année précédente. Il convient de souligner que les estimations du SPM des produits de l'élevage peuvent être négatives en raison d'un SPM positif pour les aliments pour animaux.
Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 16.3. Israël : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24



Note : ne sont présentés que les produits de base pour lesquels des transferts non nuls ont eu lieu.
Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Tableau 16.1. Israël : Estimation du soutien à l'agriculture

Millions USD

	2000-02	2022-24	2022	2023	2024p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**3 336**	**10 308**	**10 419**	**10 312**	**10 195**
***dont :** part des produits SPM (%)*	58.28	61.35	60.60	62.00	61.44
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**3 635**	**12 593**	**11 839**	**11 937**	**14 002**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**681**	**1 400**	**1 366**	**1 347**	**1 486**
Soutien au titre de la production des produits de base	487	1 188	1 137	1 148	1 278
Soutien des prix du marché[1]	477	1 173	1 120	1 135	1 265
Soutien positif des prix du marché	491	1 203	1 123	1 185	1 300
Soutien négatif des prix du marché	-14	-29	-3	-50	-35
Paiements au titre de la production	10	14	17	13	13
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	160	101	106	99	99
Utilisation d'intrants variables	106	62	70	55	61
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	42	21	13	24	25
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	12	19	23	20	13
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	25	105	116	95	104
Au titre des Recettes / du Revenu	21	80	93	73	73
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	4	25	23	22	30
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	8	6	7	5	6
Avec taux de paiement variables	5	6	7	5	6
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	2	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	1	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	**19.05**	**13.30**	**12.81**	**12.80**	**14.27**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.18**	**1.13**	**1.12**	**1.13**	**1.15**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.24**	**1.15**	**1.15**	**1.15**	**1.17**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**100**	**238**	**267**	**230**	**216**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	51	108	113	111	101
Services d'inspection et de contrôle	16	28	33	26	24
Développement et entretien des infrastructures	10	86	102	79	77
Commercialisation et promotion	11	1	1	1	2
Coût du stockage public	12	10	11	9	9
Divers	0	5	8	4	4
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**12.94**	**14.46**	**16.37**	**14.58**	**12.68**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-613**	**-1 885**	**-1 330**	**-1 854**	**-2 472**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-447	-1 157	-1 081	-1 135	-1 255
Autres transferts des consommateurs	-172	-730	-254	-719	-1 217
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	5	2	5	0	0
ESC en pourcentage (%)	**-16.63**	**-15.08**	**-11.23**	**-15.53**	**-17.66**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.20**	**1.18**	**1.13**	**1.18**	**1.21**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.20**	**1.18**	**1.13**	**1.18**	**1.21**
Estimation du soutien total (EST)	**782**	**1 637**	**1 633**	**1 577**	**1 702**
Transferts des consommateurs	618	1 887	1 335	1 854	2 472
Transferts des contribuables	335	481	553	442	448
Recettes budgétaires	-172	-730	-254	-719	-1 217
EST en pourcentage (% du PIB)	**0.59**	**0.31**	**0.31**	**0.31**	**0.31**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**305**	**464**	**514**	**441**	**437**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**0.23**	**0.09**	**0.10**	**0.09**	**0.08**
Déflateur du PIB (2000-02=100)	**100**	**147**	**140**	**146**	**154**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**4.34**	**3.58**	**3.36**	**3.67**	**3.70**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour Israël sont : le blé, le coton, les arachides, les tomates, les carottes, les petits agrumes, les dates, les poivrons, les pommes de terre, les avocats, les bananes, les oranges, les pamplemousses, le raisin, les pommes, le lait, la viande bovine et ovine, la volaille et les oeufs.

Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données),* https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

17 Japon

Principales conclusions

Soutien à l'agriculture

Le Japon réduit graduellement son soutien à l'agriculture depuis plusieurs décennies. L'estimation du soutien aux producteurs (ESP), en pourcentage des recettes agricoles brutes, est descendue à 32 % en 2022-24, contre 60 % deux décennies plus tôt, mais elle représente toujours plus du double de la moyenne OCDE.

Le soutien des prix du marché (SPM) est la principale composante du soutien à l'agriculture du pays et provient de mesures à la frontière, notamment de droits de douane et de contingents tarifaires. Il est en légère hausse ces dernières années à cause du creusement de l'écart entre les prix intérieurs et les prix à la frontière, en particulier pour le riz et le lait, produits qui ont vu leur prix à la production augmenter tandis que les prix à la frontière diminuaient. Sur la période 2022-24, les prix à la production ont excédé de 36 %, en moyenne, les prix de référence à la frontière.

Le soutien budgétaire aux producteurs prend principalement la forme de paiements au titre de la superficie, des revenus ou de la production. En 2022-24, en raison du niveau élevé du SPM, les formes de soutien susceptibles de générer le plus de distorsions, qui comprennent également les paiements au titre de la production et de l'utilisation sans contrainte d'intrants variables, représentaient 78 % de l'ensemble du soutien aux producteurs, en baisse par rapport aux 93 % enregistrés en 2000-02, mais bien au-dessus de la moyenne OCDE.

Les services d'intérêt général au secteur agricole (estimation du soutien aux services d'intérêt général, ESSG) représentaient 26 % du soutien total à l'agriculture du Japon en 2022-24. Par rapport à la taille du secteur, l'ESSG représentait près de 13 % de la valeur de la production agricole – un niveau supérieur à la moyenne OCDE, bien qu'inférieur à celui des années 2000. Plus de 83 % des dépenses de l'ESSG ont été consacrées au développement et à l'entretien des infrastructures agricoles, notamment pour l'irrigation, tandis que 10 % ont soutenu le système de connaissances et d'innovation agricoles.

En 2022-24, l'estimation du soutien total (EST) du secteur agricole s'est élevée à 0.8 % du produit intérieur brut (PIB) du Japon, en baisse par rapport aux 1.2 % observés au début du siècle.

Principales évolutions récentes de l'action publique

En 2024, la loi fondamentale du Japon sur l'alimentation, l'agriculture et les zones rurales, qui constitue le cadre juridique fondamental des politiques agricoles du pays, a été révisée de façon à tenir compte des changements importants survenus dans l'agriculture depuis sa promulgation en 1999. Ces changements comprennent l'augmentation des risques pour la chaîne d'approvisionnement alimentaire mondiale, le besoin croissant de relever les défis environnementaux et l'expansion des marchés mondiaux des produits agricoles. La révision renforce la **sécurité alimentaire en tant que principe fondamental**, en élargissant son champ d'action au-delà de l'approvisionnement alimentaire pour garantir un accès stable à des denrées alimentaires de qualité à des prix acceptables. Elle met également l'accent sur l'agriculture durable et le soutien aux communautés rurales.

En février 2025, le plan de contre-mesures au réchauffement climatique a été révisé pour intégrer l'engagement du Japon à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Le plan révisé fixe de **nouveaux objectifs de réduction**, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 60 % d'ici 2035 et de 73 % d'ici 2040 par rapport à 2013. Il présente également des mesures et des politiques qui permettront d'atteindre ces objectifs en accélérant la transition énergétique, l'investissement et l'innovation en faveur de la décarbonation.

En 2024, la loi sur la promotion de l'utilisation des technologies agricoles intelligentes a été promulguée afin de stimuler la productivité et la durabilité de l'agriculture au Japon. Elle vise à **remédier aux pénuries de main-d'œuvre et à améliorer l'efficacité des ressources** à l'aide d'incitations financières et d'exceptions spéciales pour les agriculteurs, les coopératives et les institutions de recherche afin qu'ils investissent dans les technologies intelligentes, l'agriculture de précision et l'agriculture fondée sur des données.

Évaluation et recommandations

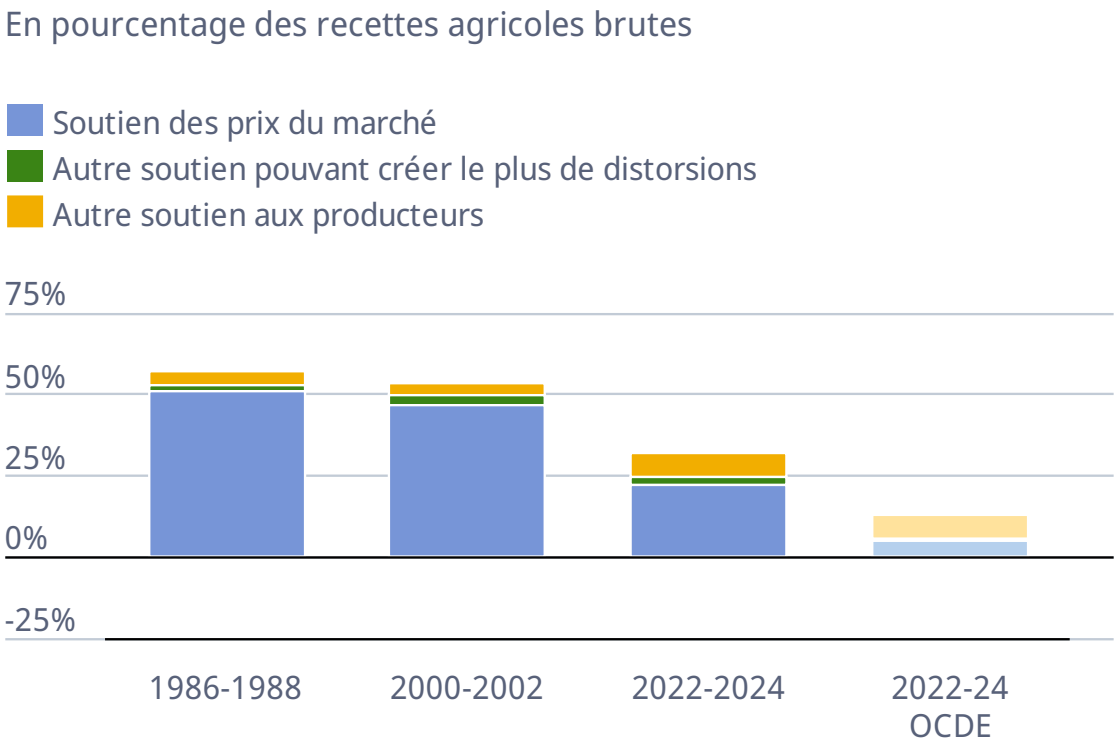
- En révisant sa loi fondamentale sur l'alimentation, l'agriculture et les zones rurales, qui constitue le cadre juridique fondamental de sa politique agricole depuis un quart de siècle, le Japon accorde plus d'importance à la disponibilité régulière de denrées alimentaires de haute qualité et produites de manière durable à des prix raisonnables, à l'accès équitable aux denrées pour tous les individus, et à la résilience des communautés rurales. Ces efforts vont bien au-delà de l'objectif traditionnel qui consiste à garantir un approvisionnement alimentaire. Toutefois, des mesures gouvernementales concrètes restent à définir, et des réformes structurelles plus importantes des marchés agricoles semblent nécessaires pour être compatibles avec ces objectifs.
- Le Japon prend certaines mesures pour améliorer la durabilité de ses importations grâce à des initiatives gouvernementales, dont une initiative sur le renforcement des liens entre le secteur privé et les petits producteurs, axées sur les processus de production dans les pays en développement. Toutefois, le nombre actuel de cas d'application demeure relativement faible. Cette initiative devrait être transposée à plus grande échelle et étendue à d'autres pays afin de garantir la durabilité environnementale et sociale tout au long de la chaîne d'approvisionnement, et de favoriser la transition vers des méthodes de production durables dans les pays partenaires de ces échanges commerciaux.
- Le niveau de soutien du Japon aux producteurs reste élevé par rapport à la moyenne OCDE. Notons que le soutien par produit (notamment le soutien des prix) entrave la capacité des agriculteurs à adapter leur production à l'évolution des conditions climatiques et des marchés, et risque d'aggraver les tensions environnementales locales. En outre, le soutien des prix alourdit le coût de la vie pour les consommateurs. D'autres réformes devraient être envisagées pour améliorer les contributions du secteur aux principaux objectifs de l'action publique.
- Les pouvoirs publics devraient encourager les agriculteurs à adopter des pratiques climato-compatibles, la diversification des cultures et des techniques de gestion durable des terres par le biais de programmes d'aide ciblés et d'incitations financières. En particulier, étant donné que la part de l'aide budgétaire allouée aux services d'intérêt général tels que l'innovation agricole et le transfert de technologie reste relativement faible dans l'ESSG, une part plus importante des fonds publics pourrait être réorientée vers ces domaines afin de soutenir la productivité et la durabilité à long terme.
- Le Japon a adopté de nouvelles lois pour promouvoir la recherche et le développement ainsi que la mise en œuvre des technologies numériques, tout en poursuivant diverses innovations visant à réduire les émissions de GES et à améliorer la gestion des nutriments (blé BNI). Le pays consacre actuellement 1.3 % de la valeur de sa production agricole aux connaissances et à l'innovation agricoles, soit un peu plus que la moyenne OCDE, mais bien en deçà des pays en tête du

classement de l'OCDE en la matière, et ces investissements ne représentent que 10 % de l'ESSG. L'investissement pourrait être amélioré dans le domaine de l'innovation, et davantage d'efforts pourraient également soutenir l'assistance technique aux agriculteurs, ainsi que la formation et le renforcement des capacités de ces derniers, pour qu'ils gagnent en résilience et améliorent leurs résultats en matière de durabilité.

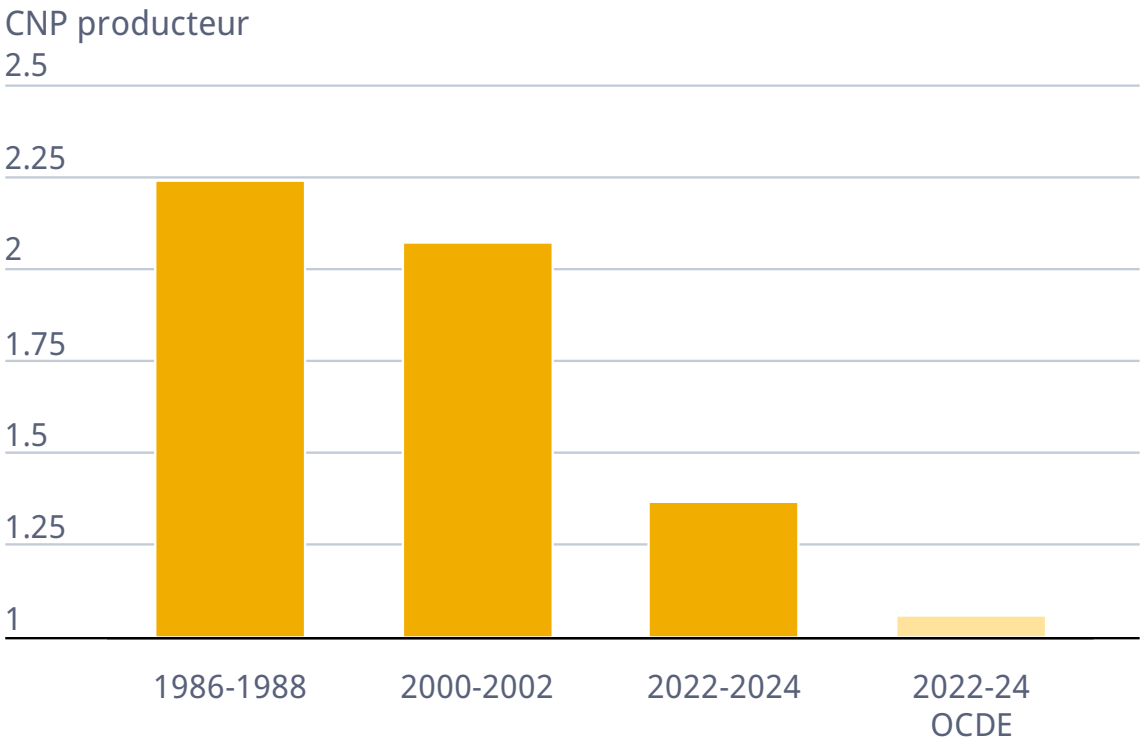
Évolution du soutien à l'agriculture

Graphique 17.1. Japon : Évolution du soutien à l'agriculture

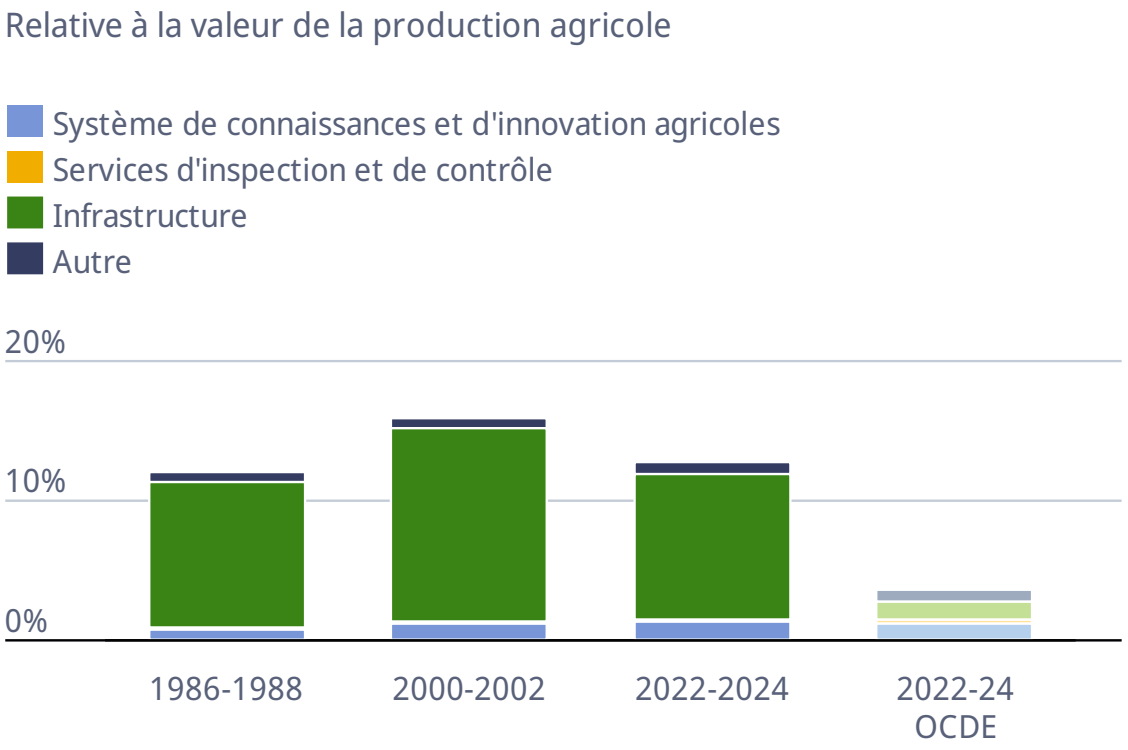
Graphique 17.1A. Japon: Niveau et composition de l'estimation du soutien aux producteurs



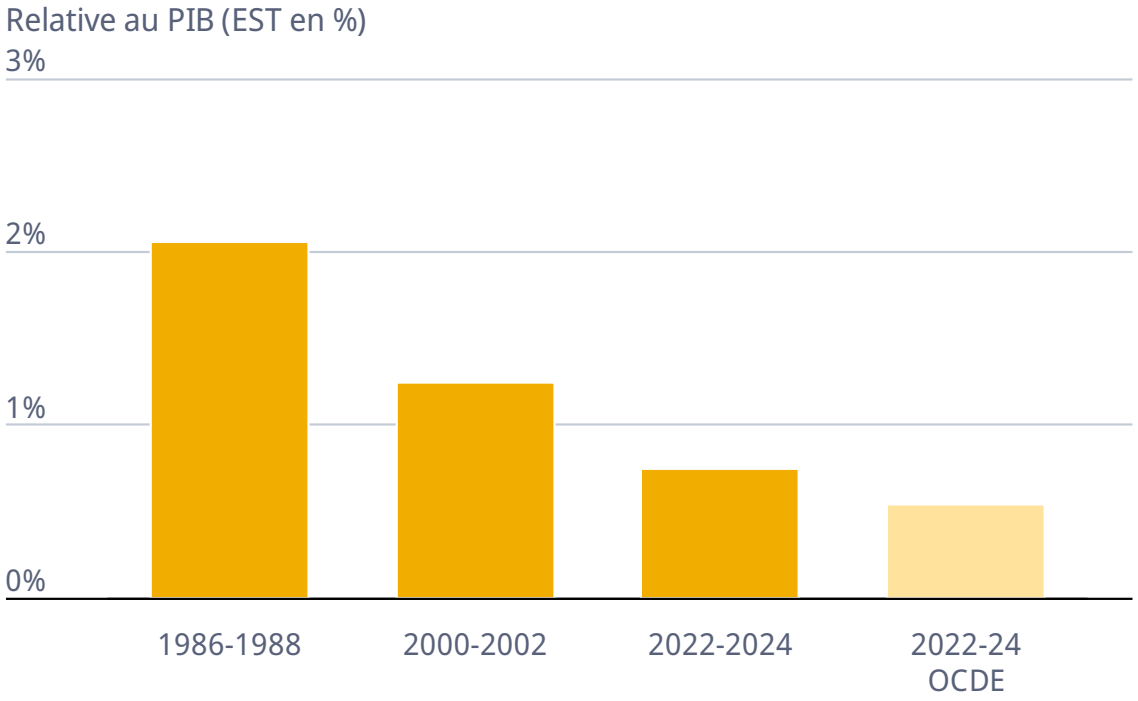
Graphique 17.1B. Japon: Ratio du prix à la production au prix à la frontière



Graphique 17.1C. Japon: Estimation du soutien aux services d 'intérêt général et sa composition

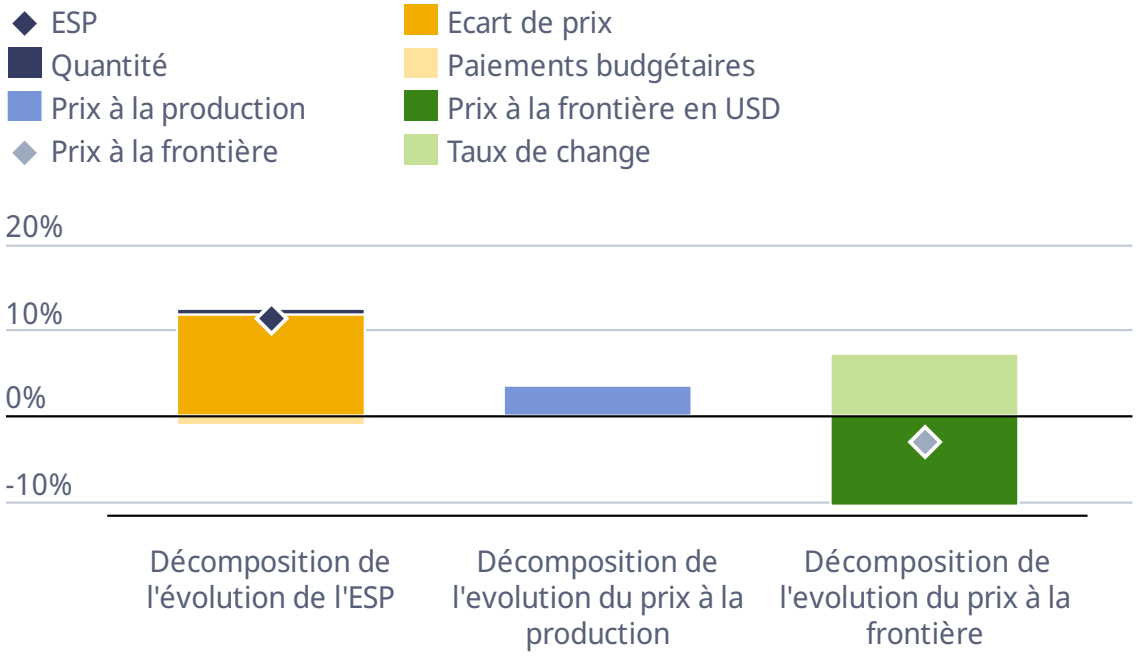


Graphique 17.1D. Japon: Estimation du soutien total



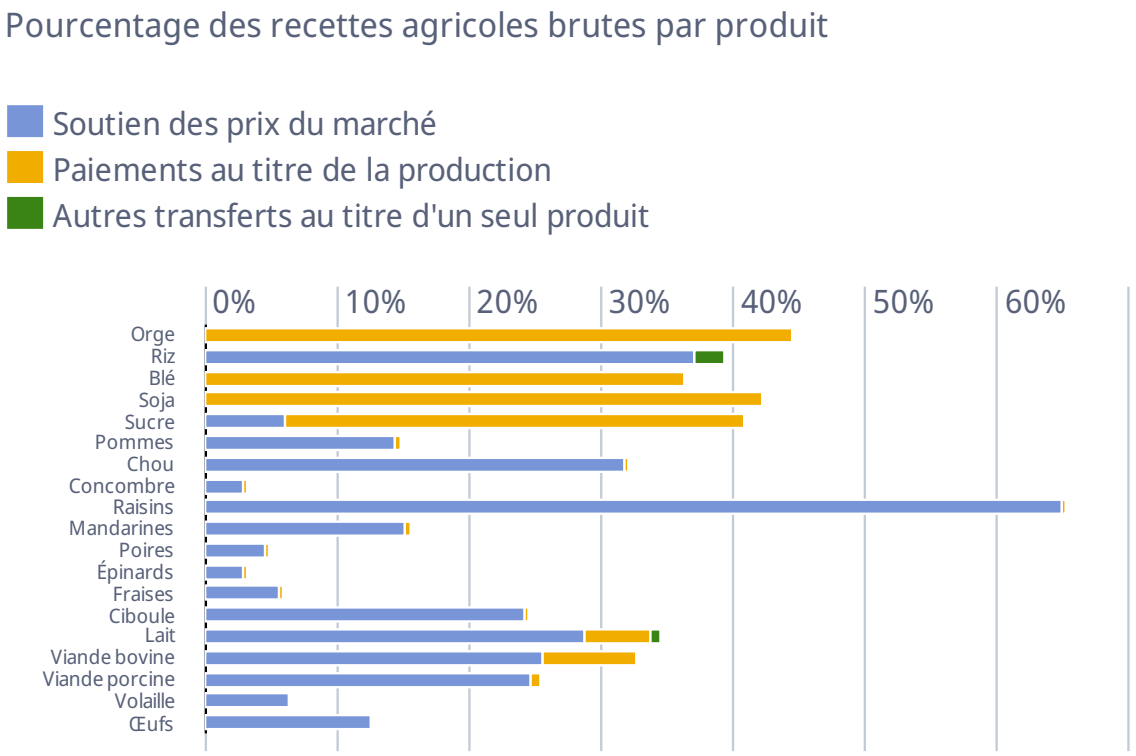
Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 17.2. Japon : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024



Note : % de variation de l'estimation nominale du soutien aux producteurs exprimée en monnaie nationale.
Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 17.3. Japon : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24



Note : ne sont présentés que les produits de base pour lesquels des transferts non nuls ont eu lieu.
Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Tableau 17.1. Japon : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	1986-88	2000-02	2022-24	2022	2023	2024p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**72 761**	**76 338**	**65 421**	**68 450**	**67 611**	**60 202**
***dont :** part des produits SPM (%)*	68.36	63.81	67.96	67.30	68.77	67.82
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**94 316**	**107 458**	**94 630**	**98 226**	**96 246**	**89 416**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**44 607**	**43 955**	**22 949**	**22 697**	**22 691**	**23 459**
Soutien au titre de la production des produits de base	40 992	40 830	17 453	16 349	17 018	18 993
Soutien des prix du marché[1]	39 454	38 473	15 793	14 783	15 540	17 056
Soutien positif des prix du marché	39 454	38 473	15 793	14 783	15 540	17 056
Soutien négatif des prix du marché	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre de la production	1 539	2 357	1 661	1 567	1 478	1 937
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	1 434	976	1 245	1 796	1 279	659
Utilisation d'intrants variables	403	85	471	955	431	26
avec contraintes sur les intrants	403	85	0	0	0	0
Formation de capital fixe	890	724	532	633	562	401
avec contraintes sur les intrants	403	85	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	142	167	242	208	286	233
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	621	613	1 670	1 917	1 674	1 419
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	299	347	323	226
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	621	613	1 371	1 569	1 352	1 192
avec contraintes sur les intrants	0	0	1 070	1 198	1 089	924
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	1 560	1 537	2 580	2 634	2 718	2 388
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	1 560	1 537	2 580	2 634	2 718	2 388
avec exceptions sur les produits	1 560	1 257	2 394	2 436	2 532	2 216
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	1	1	3	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	1	1	3	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	**57.42**	**53.62**	**31.75**	**29.72**	**30.35**	**35.22**
CNP des producteurs (coeff.)	**2.24**	**2.07**	**1.36**	**1.31**	**1.34**	**1.45**
CNS aux producteurs (coeff.)	**2.35**	**2.16**	**1.47**	**1.42**	**1.44**	**1.54**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**8 768**	**12 138**	**8 301**	**9 430**	**8 110**	**7 362**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	514	861	836	882	799	828
Services d'inspection et de contrôle	55	66	91	82	100	89
Développement et entretien des infrastructures	7 746	10 618	6 843	7 374	6 938	6 218
Commercialisation et promotion	152	248	435	994	180	132
Coût du stockage public	301	345	96	98	93	96
Divers	0	0	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**16.29**	**21.66**	**26.43**	**29.35**	**26.33**	**23.88**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-53 520**	**-49 478**	**-22 817**	**-21 564**	**-22 965**	**-23 922**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-38 961	-38 462	-16 143	-15 172	-15 867	-17 388
Autres transferts des consommateurs	-14 519	-11 102	-7 026	-6 749	-7 406	-6 924
Transferts des contribuables aux consommateurs	-108	35	4	4	4	4
Surcoût de l'alimentation animale	68	51	348	352	305	387
ESC en pourcentage (%)	**-56.81**	**-46.00**	**-24.23**	**-21.95**	**-23.86**	**-26.75**
CNP des consommateurs (coeff.)	**2.32**	**1.85**	**1.33**	**1.29**	**1.32**	**1.37**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**2.32**	**1.85**	**1.32**	**1.28**	**1.31**	**1.37**
Estimation du soutien total (EST)	**53 267**	**56 128**	**31 253**	**32 131**	**30 805**	**30 825**
Transferts des consommateurs	53 480	49 563	23 169	21 921	23 273	24 313
Transferts des contribuables	14 307	17 666	15 111	16 959	14 938	13 436
Recettes budgétaires	-14 519	-11 102	-7 026	-6 749	-7 406	-6 924
EST en pourcentage (% du PIB)	**2.06**	**1.24**	**0.75**	**0.75**	**0.73**	**0.77**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**13 813**	**17 655**	**15 461**	**17 349**	**15 264**	**13 769**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**0.53**	**0.39**	**0.37**	**0.41**	**0.36**	**0.34**
Déflateur du PIB (1986-88=100)	**100**	**105**	**101**	**98**	**102**	**105**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**147.10**	**118.23**	**141.12**	**131.50**	**140.49**	**151.37**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour le Japon sont : le blé, l'orge, le soja, le riz, le sucre, le lait, la viande bovine et porcine, la volaille, les oeufs, les pommes, le choux, les concombres, le raisin, les mandarines, les poires, les épinards, les fraises et la ciboule.

Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données),* https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

18 Kazakhstan

Principales conclusions

Soutien à l'agriculture

Au Kazakhstan, le soutien aux producteurs, exprimé en pourcentage des recettes agricoles brutes, s'est élevé en moyenne à 10.8 % en 2022-24, contre 8.8 % en 2000-02. La part des mesures pouvant créer le plus de distorsions a diminué, passant de 95 % en 2000-02 à 52 % en 2022-24. Ce soutien se compose majoritairement d'un soutien des prix du marché (SPM, positif et négatif) et de paiements au titre de l'utilisation d'intrants variables sans contraintes d'utilisation. En moyenne, les prix à la production sur le marché intérieur étaient supérieurs de 3 % aux prix de référence à la frontière en 2022-24. D'après les estimations, le SPM positif équivalait à 5 % des recettes agricoles brutes, en moyenne, pour les produits de base considérés, et le SPM négatif 3 %. Les SPM positifs et négatifs ont probablement des répercussions commerciales sur d'autres produits de base en raison des effets de substitution et du jeu des échanges. En 2022-24, les transferts au titre d'un seul produit (TSP) ont été négatifs pour le riz, le tournesol, le maïs et les œufs. Les TSP positifs les plus importants ont concerné l'orge, la viande bovine, la viande ovine, le lait et le blé, ce qui peut s'expliquer en partie par le soutien aux intrants par le biais, par exemple, de restrictions à l'exportation du cheptel reproducteur et de subventions aux industries productrices d'intrants, ainsi que de restrictions à l'importation.

Le soutien au titre de l'utilisation d'intrants variables et de la formation de capital fixe représente la majorité des transferts budgétaires aux producteurs. Au total, le soutien budgétaire aux producteurs représentait environ 8 % des recettes agricoles brutes en 2022-24.

L'estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG) a représenté moins de 2 % de la valeur de la production agricole en 2022-24, soit une proportion quasiment inchangée par rapport à 2000-02. Les dépenses consacrées à l'inspection et aux contrôles ont représenté environ la moitié de l'ESSG, et les dépenses consacrées à la création de connaissances environ un tiers.

Le soutien total à l'agriculture (estimation du soutien total, EST) a baissé, passant de 1.7 % du produit intérieur brut (PIB) au début des années 2000 à 1 % en 2022-24.

Principales évolutions récentes de l'action publique

En 2024, le financement des mesures de soutien et d'autres mesures d'incitation publiques a augmenté, y compris le renforcement du développement du secteur des semences et les améliorations technologiques par le passage au numérique. Ces changements se traduisent par l'élaboration de différentes politiques, et notamment par un quasi-doublement du soutien aux producteurs, principalement par le biais de prêts concessionnels. Ces changements font suite aux modifications apportées au Concept pour le développement du complexe agro-industriel du Kazakhstan (2021-30) (le « Concept ») qui a donné un rang de priorité plus élevé à la transformation agricole.

En 2024, en vertu du Concept, le Kazakhstan a modifié les méthodes de distribution des fonds pour les principaux programmes de soutien tels que les programmes Ken Dala-1, Ken Dala-2 et Damu Fund pour le financement des travaux des champs et des récoltes de printemps. Des prêts subventionnés et des

garanties d'emprunts plus importants ont été accordés aux producteurs par l'intermédiaire des institutions financières, et des subventions aux intrants ont été accordées par l'intermédiaire des producteurs d'intrants. Le financement des engrais minéraux, des pesticides et des machines agricoles est désormais dirigé vers les fabricants d'intrants nationaux, au lieu d'être versé sous forme de paiements individuels aux producteurs. Les modifications apportées à la distribution du soutien budgétaire visent à renforcer la transparence et à simplifier l'accès.

En 2024, les évolutions de l'action publique ont visé à augmenter la productivité en fixant des objectifs stratégiques, en élargissant les mesures de soutien et en durcissant les conditions d'obtention. Par exemple, les modifications apportées aux *règles relatives au subventionnement du développement de l'élevage de bétail de race* et aux *règles relatives au subventionnement des coûts des entreprises de transformation pour l'achat de produits agricoles destinés à la transformation poussée* ajoutent des exigences de subvention pour les producteurs afin qu'ils maintiennent ou augmentent leur valeur de production brute. En outre, la productivité de la main-d'œuvre a été ciblée par un programme à grande échelle de location de machines agricoles produites dans le pays, qui a été lancé en 2024.

Certaines restrictions d'importation et d'exportation ont été prolongées en 2024. L'interdiction à court terme de certaines méthodes d'importation de blé a été prolongée de six mois en avril 2024, avec l'ajout de restrictions supplémentaires sur le transport par voie d'eau. L'interdiction a été de nouveau prolongée en août 2024 et a pris fin le 31 décembre 2024. L'interdiction d'exportation de bovins et de petits ruminants reproducteurs a été prolongée en octobre 2024. Un quota d'exportation de six mois pour le bétail agricole vers les pays tiers et les États membres de l'Union économique eurasiatique (UEEA) a été introduit en juin 2023. Le quota a été renouvelé en janvier 2024 pour six mois, puis en octobre avec un léger assouplissement des restrictions.

Évaluation et recommandations

- Les objectifs environnementaux trouvent de plus en plus souvent leur place dans les stratégies et les plans. Afin que la durabilité soit pleinement prise en compte, il convient de s'attacher à mieux harmoniser les instruments d'action en inscrivant les objectifs environnementaux dans l'ensemble des politiques agricoles. À titre d'exemple, peu d'instruments sont utilisés pour soutenir la durabilité environnementale grâce au commerce, bien que les stratégies respectueuses de l'environnement et l'accord commercial conclu avec l'UE constituent de bons points de départ.
- Le soutien a augmenté pour certains intrants potentiellement dangereux pour l'environnement, notamment les combustibles fossiles et les engrais. Toutefois, le recours continu à ce type de soutien devrait tenir compte de l'hétérogénéité des structures agricoles et des conditions et impacts sociaux et environnementaux, y compris des perturbations importantes de l'équilibre biologique. En outre, le gouvernement pourrait mettre l'accent sur l'efficacité de l'utilisation des intrants en continuant à élaborer et à améliorer des services tels que les analyses des sols et la formation, afin d'améliorer la durabilité des pratiques agricoles.
- En 2024, les modalités ont été modifiées de sorte que le soutien aux intrants soit octroyé par l'intermédiaire des institutions financières et des fabricants d'intrants. Si cette méthode permet d'améliorer l'accès au soutien et de réduire la charge administrative associée qui pèse sur les producteurs, le soutien fourni indirectement par l'intermédiaire de tiers est susceptible de faire l'objet de détournements de fonds. C'est pourquoi le gouvernement doit régulièrement assurer un contrôle rigoureux, un suivi et une évaluation des programmes de soutien afin de s'assurer que les fonds parviennent aux producteurs comme prévu.
- En outre, le gouvernement devrait procéder à des évaluations périodiques de la compétitivité des fabricants nationaux d'intrants agricoles pour les moyens de production tels que les machines, les équipements, le cheptel reproducteur et les semences. Les modifications apportées en 2024 à certains programmes de soutien contiennent des conditions pour que les producteurs achètent des

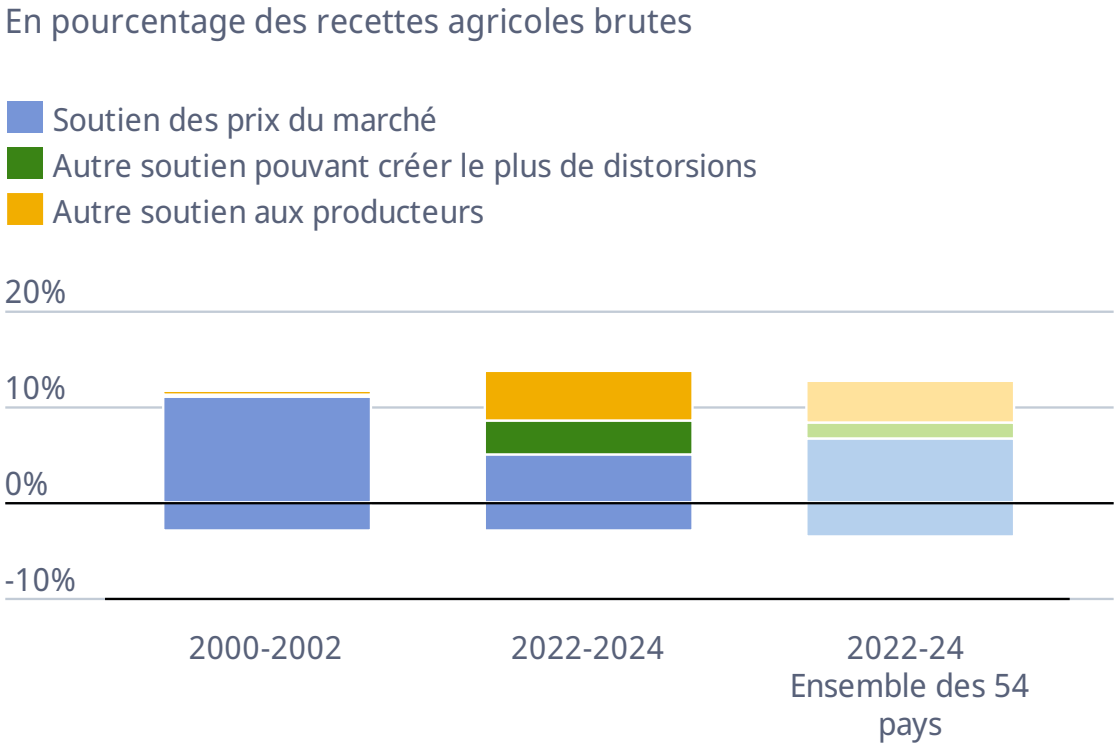
moyens de production nationaux, ce qui peut réduire la pression concurrentielle sur les fabricants d'intrants nationaux. Par conséquent, les évaluations sectorielles peuvent contribuer à déterminer l'état du secteur et à évaluer les effets des programmes de soutien sur l'innovation, la compétitivité et les bénéficiaires du programme.

- En 2024, les politiques du Kazakhstan ont promu la modernisation, en particulier dans des domaines clés tels que les technologies d'irrigation avancées, la cartographie et le passage au numérique, ainsi que le renouvellement des infrastructures et des équipements. Les efforts de modernisation en cours pourraient favoriser davantage les stratégies d'adaptation au changement climatique et s'intégrer dans une approche sectorielle de la gestion des risques.
- En 2024, certains instruments ont ajouté des conditions au soutien, exigeant des agriculteurs qu'ils maintiennent ou augmentent leur productivité. Toutefois, les systèmes agricoles et les rendements dépendent de nombreux facteurs, dont le temps, le climat et les maladies, pour lesquels les producteurs ne peuvent pas atténuer intégralement les risques. Par conséquent, les conditions du soutien en matière de productivité peuvent être perçues par les agriculteurs comme risquées ou incertaines, ce qui réduit leur participation et l'attrait des mesures. Les exigences relatives au soutien pourraient être ajustées pour se concentrer sur les facteurs contribuant à la productivité sous le contrôle des agriculteurs, ce qui permettrait à ces derniers d'être mieux à même de remplir les conditions en matière de soutien. Ces facteurs pourraient inclure ainsi le maintien de la qualité des sols, ainsi que la pérennisation et l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation des intrants.
- Fin 2024, le Kazakhstan a progressé dans la limitation des mesures à même d'entraîner le plus de distorsions sur le marché. Alors que diverses mesures temporaires de restriction des échanges ont été reconduites en 2024, la restriction temporaire sur les méthodes d'importation du blé a été autorisée à expirer le 31 décembre 2024. Cette mesure a probablement contribué à l'estimation très élevée du SPM et a représenté l'une des plus importantes distorsions du marché au Kazakhstan en 2024. À l'avenir, les efforts devraient s'attacher à évaluer d'autres mesures commerciales temporaires et veiller à ce qu'elles soient supprimées lorsqu'elles ne sont plus nécessaires pour protéger les producteurs contre les chocs importants du marché. En outre, les interdictions d'exportation et d'importation pourraient être remplacées par des droits de douane afin d'améliorer la transparence et de faciliter les négociations commerciales.

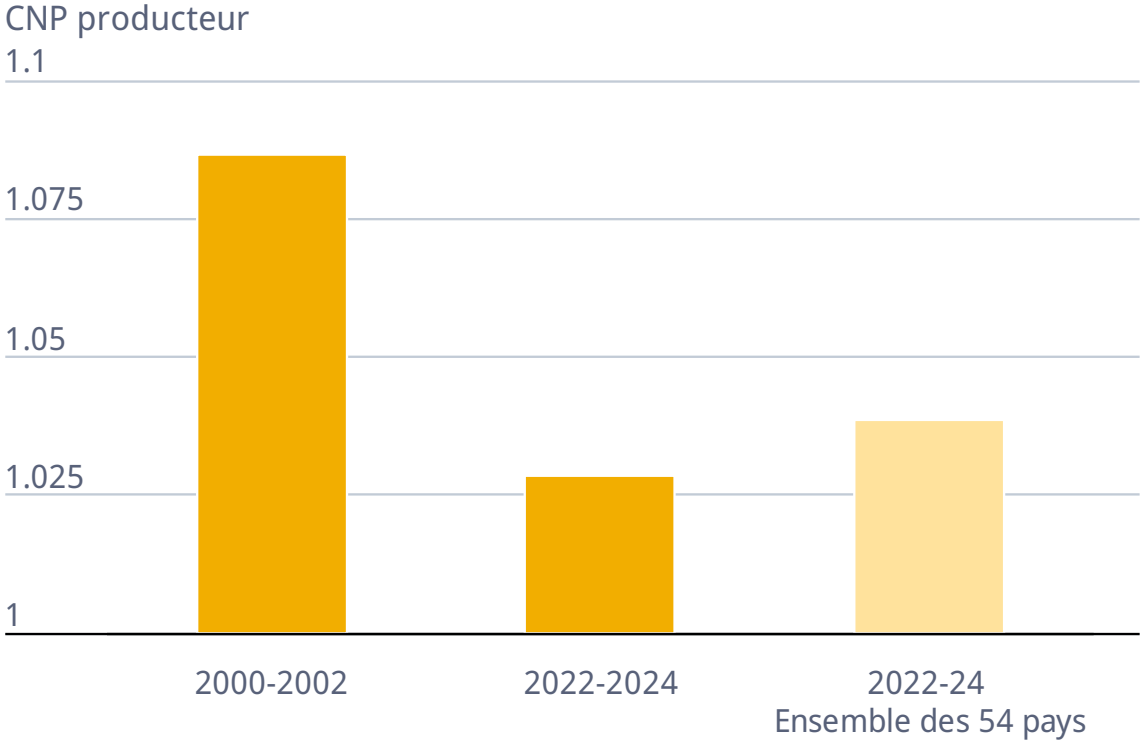
Évolution du soutien à l'agriculture

Graphique 18.1. Kazakhstan : Évolution du soutien à l'agriculture

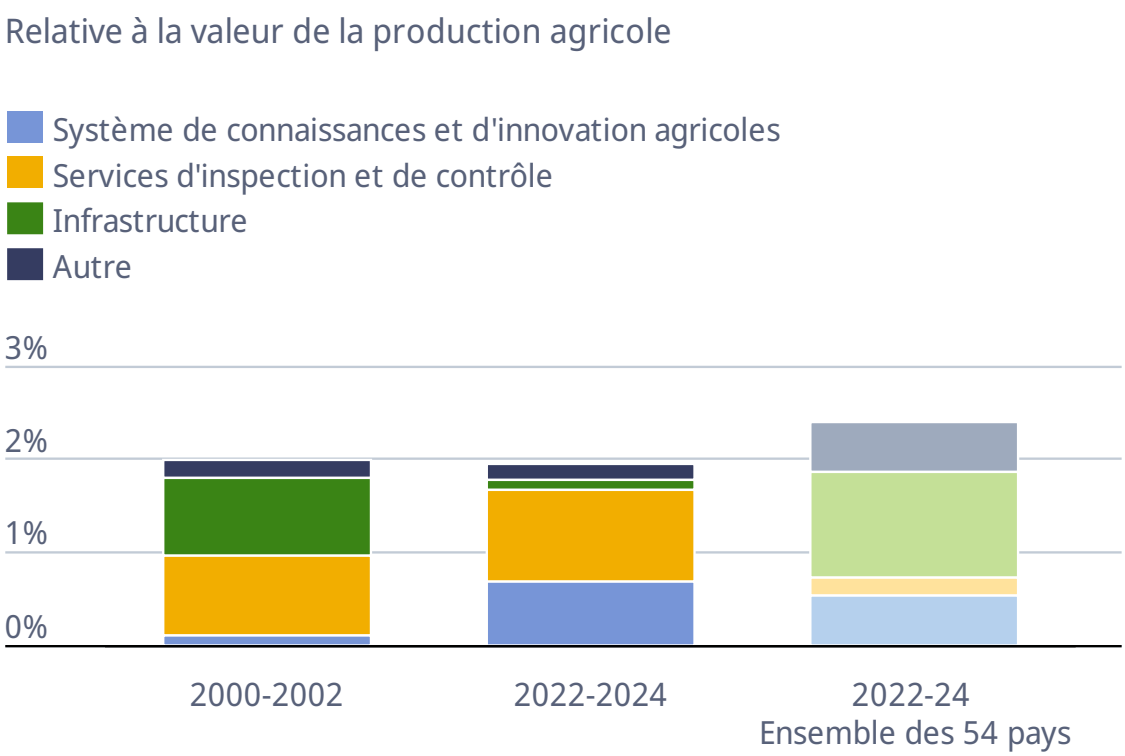
Graphique 18.1A. Kazakhstan: Niveau et composition de l'estimation du soutien aux producteurs



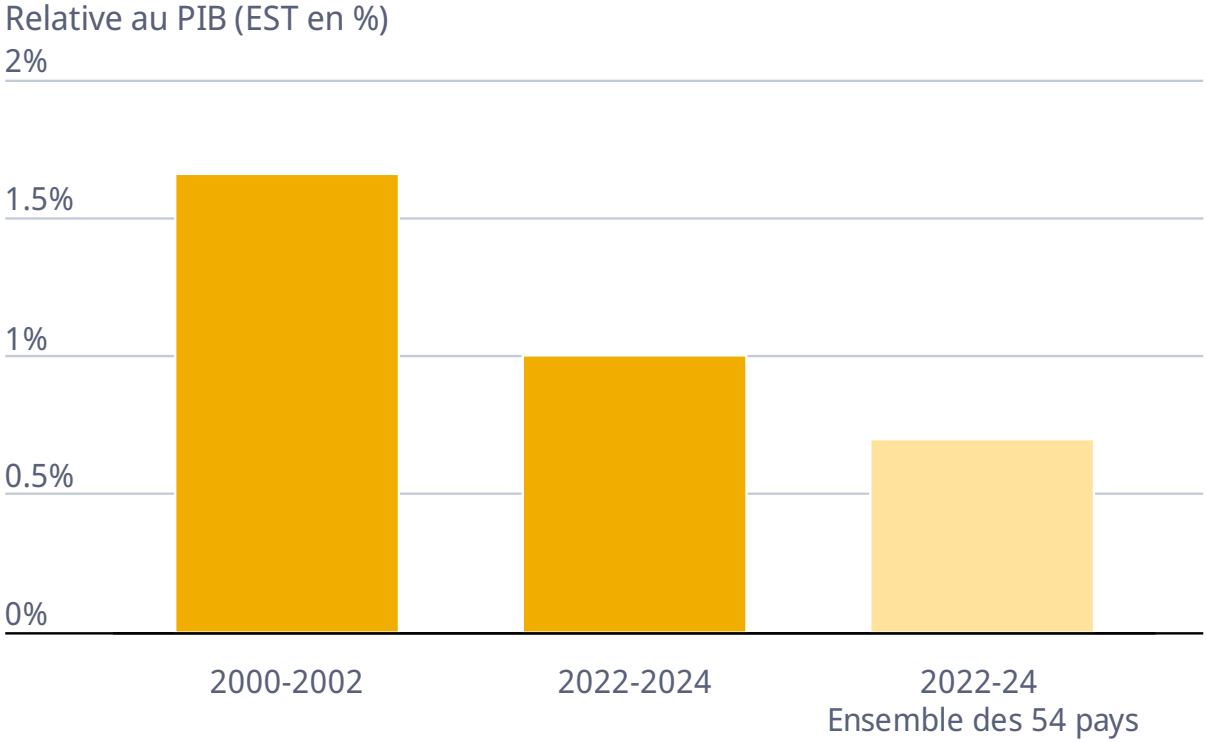
Graphique 18.1B. Kazakhstan: Ratio du prix à la production au prix à la frontière



Graphique 18.1C. Kazakhstan: Estimation du soutien aux services d 'intérêt général et sa composition

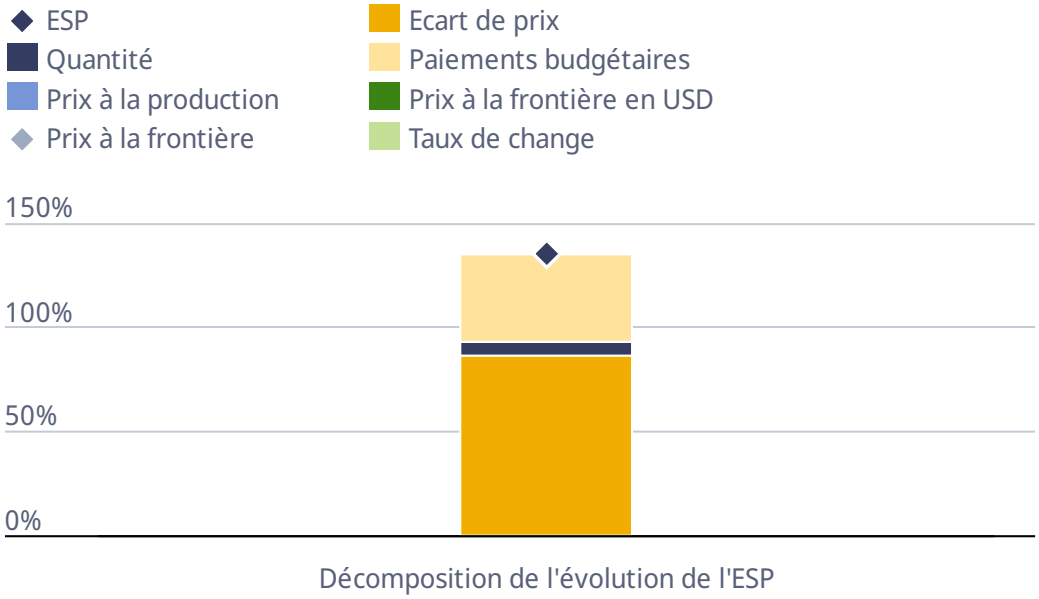


Graphique 18.1D. Kazakhstan: Estimation du soutien total



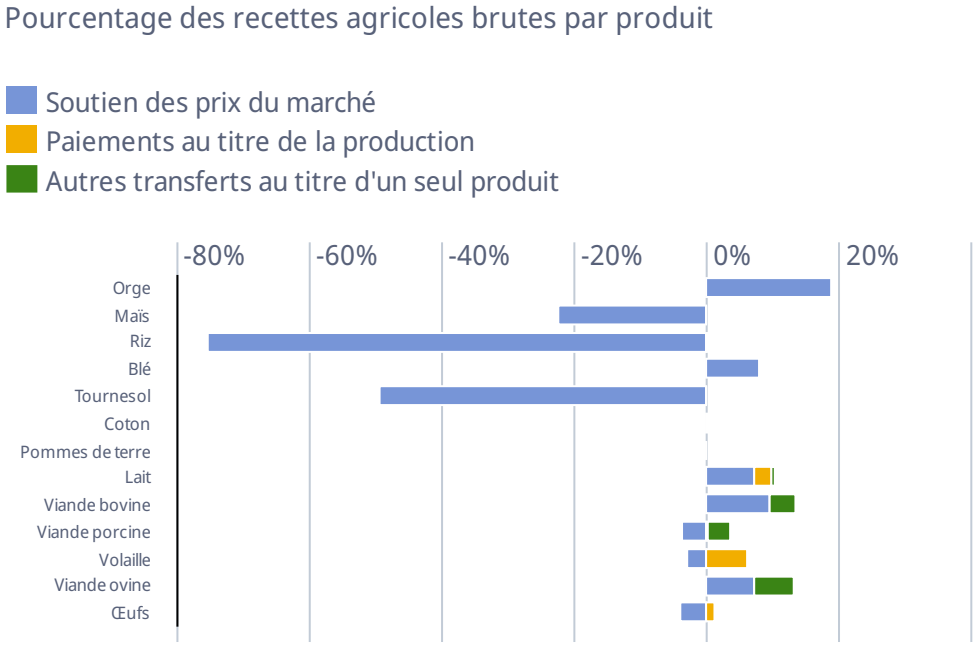
Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 18.2. Kazakhstan : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024



Note : variation en pourcentage de la valeur nominale de l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) exprimée en monnaie nationale. La variation du prix à la production et la variation du prix à la frontière ne sont pas calculées en cas de soutien des prix du marché (SPM) à la fois négatif et positif au niveau des produits de base l'année précédente. Il convient de souligner que les estimations du SPM des produits de l'élevage peuvent être négatives en raison d'un SPM positif pour les aliments pour animaux.
Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 18.3. Kazakhstan : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24



Note : ne sont présentés que les produits de base pour lesquels des transferts non nuls ont eu lieu.
Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Tableau 18.1. Kazakhstan : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	2000-02	2022-24	2022	2023	2024p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**3 367**	**18 291**	**20 573**	**16 607**	**17 693**
***dont :** part des produits SPM (%)*	76.60	60.79	62.07	60.82	59.49
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**2 933**	**16 840**	**18 305**	**15 434**	**16 780**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**292**	**2 146**	**1 007**	**1 652**	**3 781**
Soutien au titre de la production des produits de base	272	493	-754	392	1 839
Soutien des prix du marché[1]	272	402	-847	285	1 766
Soutien positif des prix du marché	372	993	47	692	2 239
Soutien négatif des prix du marché	-100	-591	-894	-407	-473
Paiements au titre de la production	0	91	93	107	73
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	20	1 582	1 729	1 179	1 838
Utilisation d'intrants variables	8	619	331	313	1 213
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	10	957	1 392	861	616
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	2	6	6	5	8
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	33	22	36	40
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	0	0	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	33	22	36	40
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	39	10	44	64
ESP en pourcentage (%)	**8.67**	**10.77**	**4.49**	**9.19**	**19.18**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.09**	**1.03**	**0.97**	**1.02**	**1.12**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.09**	**1.12**	**1.05**	**1.10**	**1.24**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**67**	**356**	**266**	**287**	**516**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	3	125	36	27	312
Services d'inspection et de contrôle	29	179	154	216	166
Développement et entretien des infrastructures	28	22	25	34	7
Commercialisation et promotion	0	4	3	5	3
Coût du stockage public	5	27	48	5	28
Divers	1	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**18.65**	**13.84**	**20.52**	**13.71**	**11.94**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-316**	**-344**	**769**	**-248**	**-1 554**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-291	-287	739	-196	-1 405
Autres transferts des consommateurs	-21	-177	0	-252	-278
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	67	21	156	22
Surcoût de l'alimentation animale	-4	53	9	43	107
ESC en pourcentage (%)	**-10.80**	**-2.10**	**4.20**	**-1.62**	**-9.27**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.12**	**1.03**	**0.96**	**1.03**	**1.11**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.12**	**1.02**	**0.96**	**1.02**	**1.10**
Estimation du soutien total (EST)	**359**	**2 569**	**1 294**	**2 095**	**4 318**
Transferts des consommateurs	312	464	-739	448	1 683
Transferts des contribuables	68	2 282	2 033	1 899	2 914
Recettes budgétaires	-21	-177	0	-252	-278
EST en pourcentage (% du PIB)	**1.66**	**1.01**	**0.57**	**0.80**	**1.53**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**87**	**2 168**	**2 141**	**1 810**	**2 552**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**0.40**	**0.85**	**0.95**	**0.69**	**0.91**
Déflateur du PIB (2000-02=100)	**100**	**1 149**	**1 095**	**1 203**	**..**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**147.38**	**462.07**	**460.85**	**456.24**	**469.11**

.. Non disponible

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour le Kazakhstan sont : le blé, le riz, le maïs, l'orge, le tournesol, les pommes de terre, le coton, le lait, la viande bovine, porcine et ovine, la volaille et les œufs.

Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

19 Corée

Principales conclusions

Soutien à l'agriculture

Le soutien à l'agriculture en pourcentage des recettes agricoles brutes est le quatrième au classement de l'OCDE. L'estimation du soutien aux producteurs (ESP) représentait 41 % des recettes agricoles brutes en 2022-24, contre 53 % en 2000-02.

Le soutien des prix du marché (SPM) demeure le principal facteur de soutien aux producteurs. En 2022-24, il représentait 85 % du soutien aux agriculteurs et couvrait des produits essentiels tels que le riz, le soja, l'orge, l'ail, les poivrons rouges et la viande de porc. Le maintien de contingents tarifaires assortis de droits de douane hors contingents élevés entraîne des transferts qui créent des distorsions sur les marchés pour les principaux produits importés. En moyenne, les prix à la production sur le marché intérieur sont 54 % plus élevés que les prix de référence à la frontière, bien que cet écart ait diminué au cours des dernières décennies.

Le soutien budgétaire se compose essentiellement de programmes de paiements directs, de dispositifs d'assurance agricole et de paiements au titre de l'utilisation d'intrants variables. Ce soutien a été constant au cours des vingt dernières années, puisqu'il représentait 14 % des recettes agricoles brutes en 2000-02 et en 2022-24.

Entre 2000-02 et 2022-24, les dépenses consacrées aux services d'intérêt général (estimation du soutien aux services d'intérêt général, ESSG) sont passées de 10 % à 7 %, mais restent supérieures à la moyenne OCDE (3.4 %). La plus grande partie de l'ESSG (52 %) est consacrée à la mise en place et à l'entretien des infrastructures, et en particulier des ouvrages d'irrigation. Le système de connaissances et d'innovation agricoles (24 %), le stockage public (13 %) ainsi que l'inspection et le contrôle (10 %) sont les autres principales composantes de l'ESSG.

L'estimation du soutien total (EST) du PIB est passée de 2.8 % en 2000-02 à 1.3 % en 2022-24, taux qui reste supérieur à la moyenne OCDE (0.5 %).

Principales évolutions récentes de l'action publique

En mars 2024, le plan stratégique pour répondre au déclin des zones rurales dans le cadre du nouveau paradigme rural a été annoncé. Ce plan a été conçu pour remédier au déclin de la population rurale et créer de nouvelles possibilités de développement agricole et des zones rurales. La stratégie soutient les nouvelles entreprises rurales et a recours à l'établissement de chaînes agroalimentaires reliant les secteurs agricoles en amont et en aval.

En mars 2024, les paiements directs au titre du système de transferts de terres agricoles à la retraite sont passés de 3.3 millions KRW (2 420 USD) à 6 millions KRW (4 401 USD) par hectare vendu chaque année. Les paiements sont effectués soit mensuellement (500 000 KRW/367 USD par mois), soit sous la forme d'une somme forfaitaire. L'admissibilité a été étendue aux agriculteurs âgés de 65 à 84 ans (contre 65 à

74 ans auparavant), et les paiements sont désormais versés jusqu'à l'âge de 84 ans (contre 75 ans auparavant). Cette mesure vise à encourager les agriculteurs âgés à prendre leur retraite et à transférer leurs terres agricoles à de jeunes agriculteurs, en offrant des paiements mensuels aux agriculteurs qui vendent leurs terres pendant une période pouvant atteindre 10 ans.

Le premier plan directeur pour la promotion du secteur de l'agriculture intelligente (2025-29) a été établi en janvier 2025. Ce plan présente les principales politiques et initiatives visant à favoriser l'agriculture intelligente au cours des cinq prochaines années. Il vise à adopter des technologies agricoles intelligentes dans 35 % des 55 000 hectares de serres du pays et à appliquer au moins une technologie agricole intelligente à 20 % de la surface cultivée pour les principales grandes cultures mécanisées.

Le plan d'innovation pour la recherche et le développement agroalimentaire (R-D) a été approuvé en mars 2024. Ce plan a été conçu pour résoudre les problèmes structurels et améliorer l'efficacité du système de R-D agricole. Il prévoit une consolidation du financement de la R-D, un renforcement de la coopération internationale et une réorganisation des domaines d'investissement du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales et de l'administration du développement rural afin de clarifier les responsabilités, de réduire les chevauchements de budget et d'améliorer l'efficacité.

Évaluation et recommandations

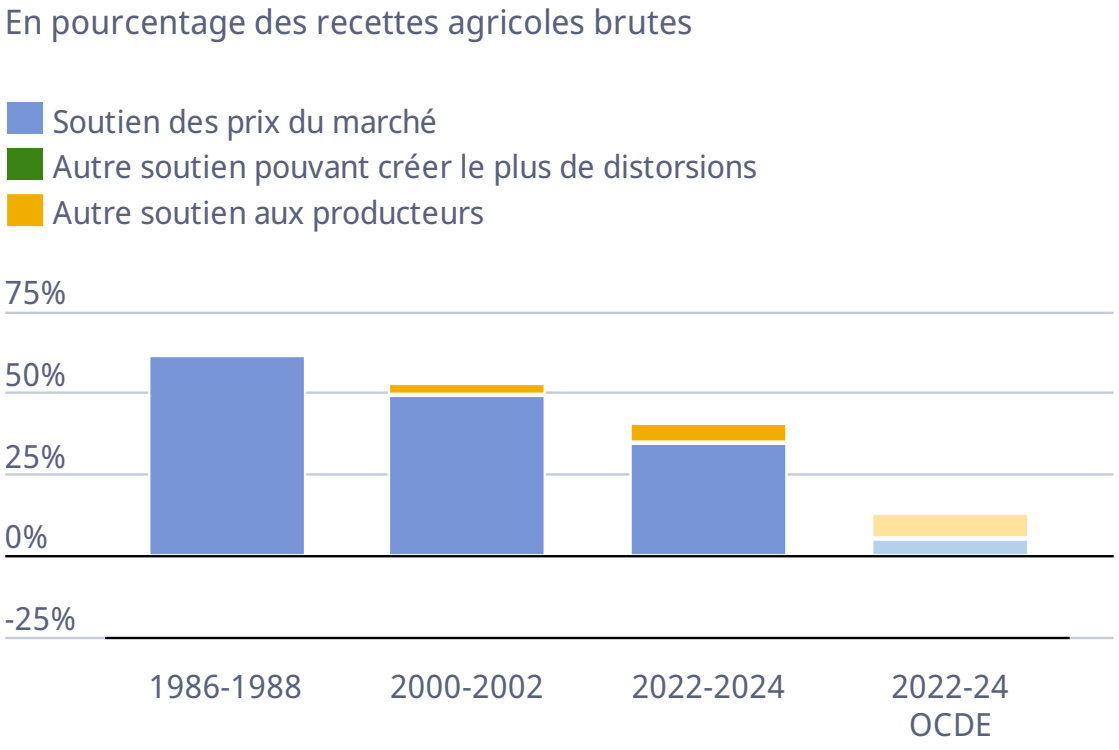
- Plusieurs des accords de libre-échange conclus par la Corée, en application depuis au moins 2016, contiennent des dispositions de coopération liées à l'environnement et deux d'entre eux comprennent spécifiquement des objectifs d'atténuation du changement climatique. Malgré tout, des défis environnementaux subsistent. Les excédents d'azote et de phosphore restent nettement supérieurs à la moyenne OCDE. La Corée a fixé des objectifs de réduction des gaz à effet de serre dans le secteur agricole et a élaboré un plan pour les atteindre. L'évolution des technologies qui réduisent les répercussions environnementales de l'agriculture, ainsi que l'adoption de technologies et de pratiques déjà disponibles joueront un rôle important dans la réalisation des objectifs de la Corée en matière d'agriculture durable.
- Le soutien au titre de produits spécifiques est le type de soutien dominant et peut tendre à dissuader les agriculteurs d'essayer de nouveaux produits. Il est possible d'améliorer la capacité des agriculteurs à s'adapter plus rapidement aux nouveaux défis et aux nouvelles opportunités en concentrant moins le soutien sur des produits spécifiques.
- Le système d'innovation agricole de la Corée est dominé par des acteurs publics tels que les institutions publiques de recherche et les services de vulgarisation. Le plan récent d'innovation pour la recherche-développement (R-D) agroalimentaire vise à améliorer l'efficacité du système de R-D agricole. Il est possible de soutenir l'innovation agricole en concentrant davantage la R-D agricole publique sur la recherche préliminaire, qui est complémentaire à la R-D privée, et en encourageant un système davantage axé sur la demande et la collaboration entre les secteurs public et privé, y compris les établissements d'enseignement supérieur. L'innovation agricole sera déterminante pour améliorer le taux de croissance annuel de la productivité totale des facteurs (PTF) de la Corée (qui a baissé de 3.6 % en 1991-2000 à 0.8 % en 2013-22) et les bilans des éléments nutritifs qui sont 7.5 et 21.2 fois supérieurs à la moyenne OCDE pour l'azote et le phosphore, respectivement.
- La Corée fait du développement de l'agriculture intelligente un outil déterminant pour soutenir la croissance durable de la productivité et relever les défis liés notamment aux phénomènes météorologiques extrêmes et au vieillissement de la main-d'œuvre. En dépit de certaines avancées technologiques que l'on doit aux grandes sociétés du secteur, le développement de l'agriculture intelligente reste balbutiant s'agissant des initiatives publiques. Des partenariats renforcés avec le secteur privé permettront d'accélérer l'essor et la diffusion des technologies d'agriculture intelligente.

- Les dispositifs d'assurance contre les catastrophes agricoles ont contribué à stabiliser le revenu des agriculteurs, et les aides publiques aux primes d'assurance ont permis d'augmenter le recours à l'assurance par les agriculteurs. Il est néanmoins nécessaire d'évaluer si les subventions aux primes d'assurance agricole limitent les autres efforts déployés par les agriculteurs pour gérer les aléas, ou si elles nuisent au développement du marché des assurances agricoles. À long terme, cette forme de soutien devrait être progressivement réduite pour augmenter le rôle du secteur privé.
- En 2024, les fortes chaleurs ont réduit les rendements des cultures de choux et provoqué une inflation des prix de cette denrée. La Corée a libéré des stocks publics de choux et a réduit à zéro le tarif douanier sur leurs importations. Des augmentations des futurs stocks publics de choux ont été annoncées. Le renforcement de la résilience nécessite de passer de réponses politiques réactives à l'introduction d'approches proactives avant que les risques climatiques ne se matérialisent. La Corée devrait examiner le paysage des risques climatiques pour les principaux produits agricoles sur le long terme et introduire des politiques qui réduisent les risques et renforcent la résilience des agriculteurs afin de maintenir la productivité agricole et d'assurer la sécurité alimentaire face au changement climatique.

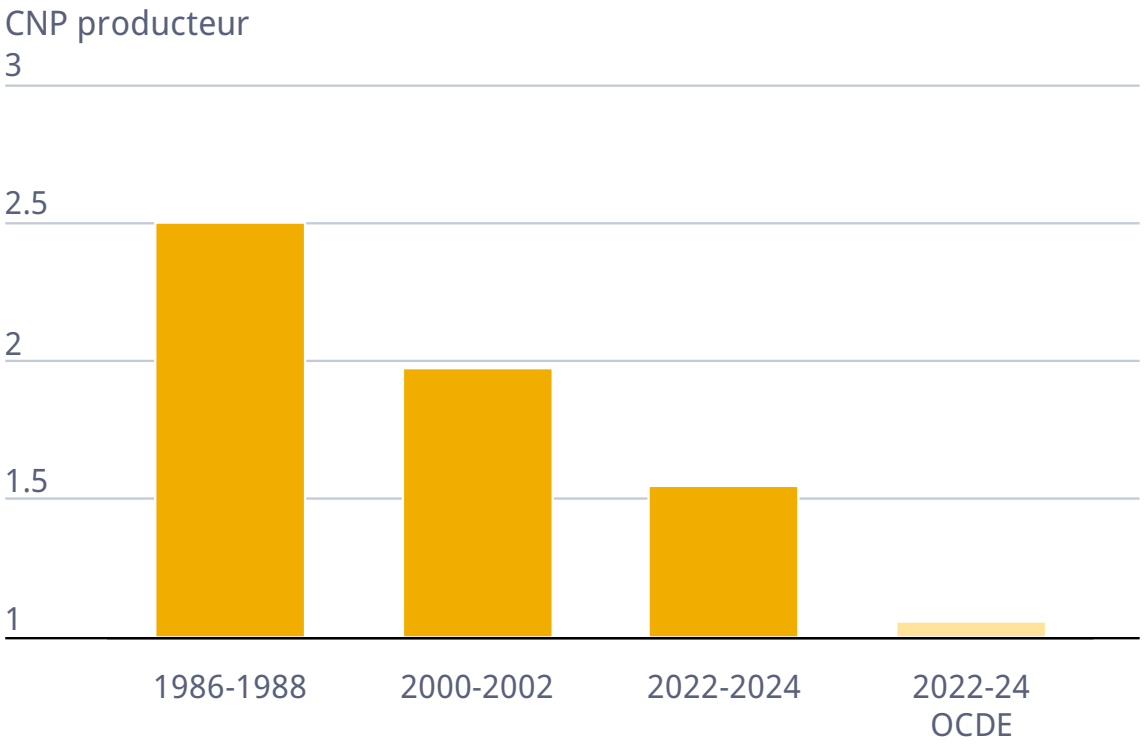
Évolution du soutien à l'agriculture

Graphique 19.1. Corée : Évolution du soutien à l'agriculture

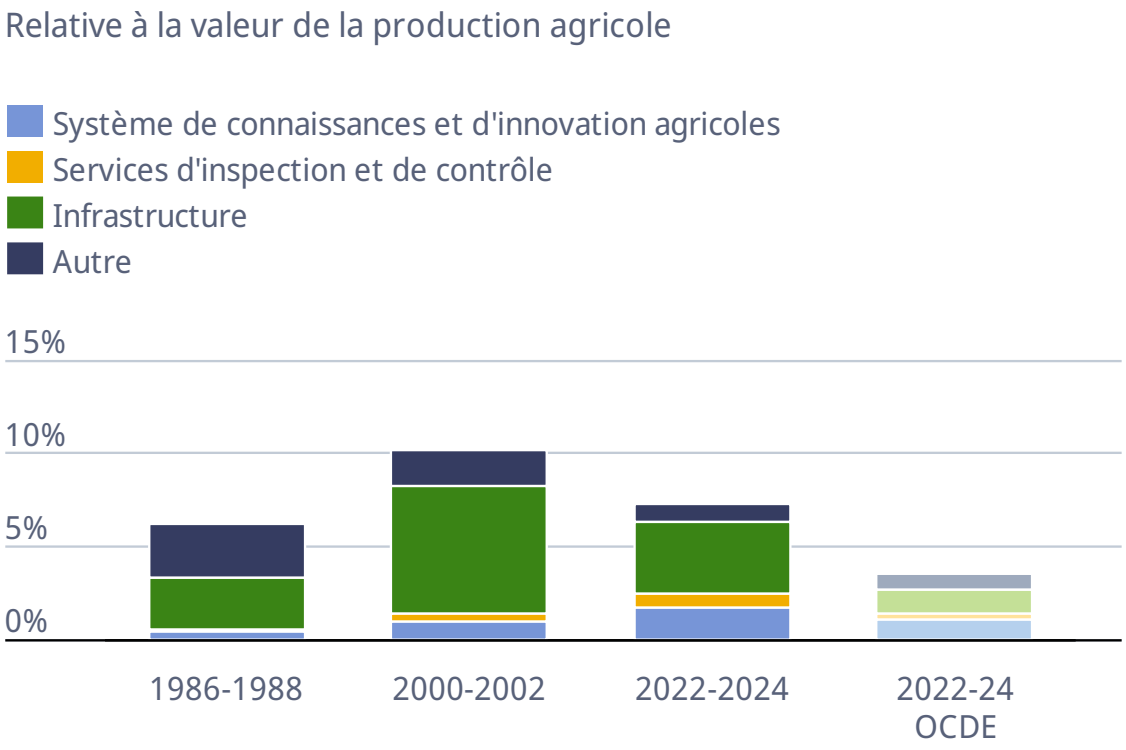
Graphique 19.1A. Corée: Niveau et composition de l'estimation du soutien aux producteurs



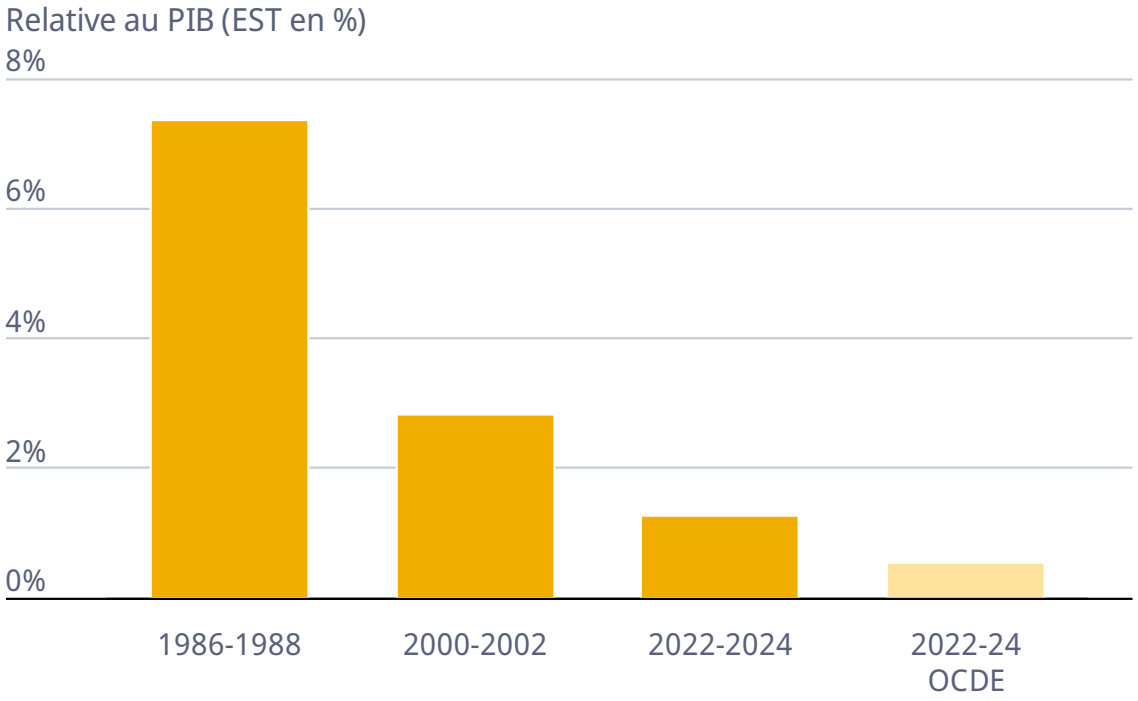
Graphique 19.1B. Corée: Ratio du prix à la production au prix à la frontière



Graphique 19.1C. Corée: Estimation du soutien aux services d'intérêt général et sa composition

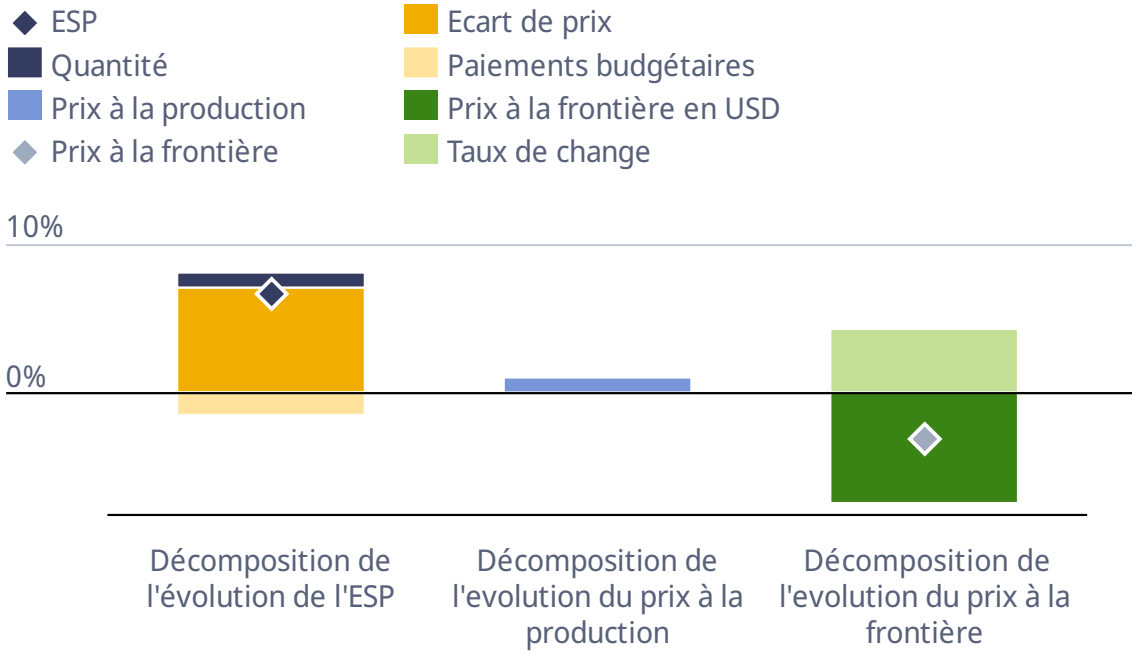


Graphique 19.1D. Corée: Estimation du soutien total



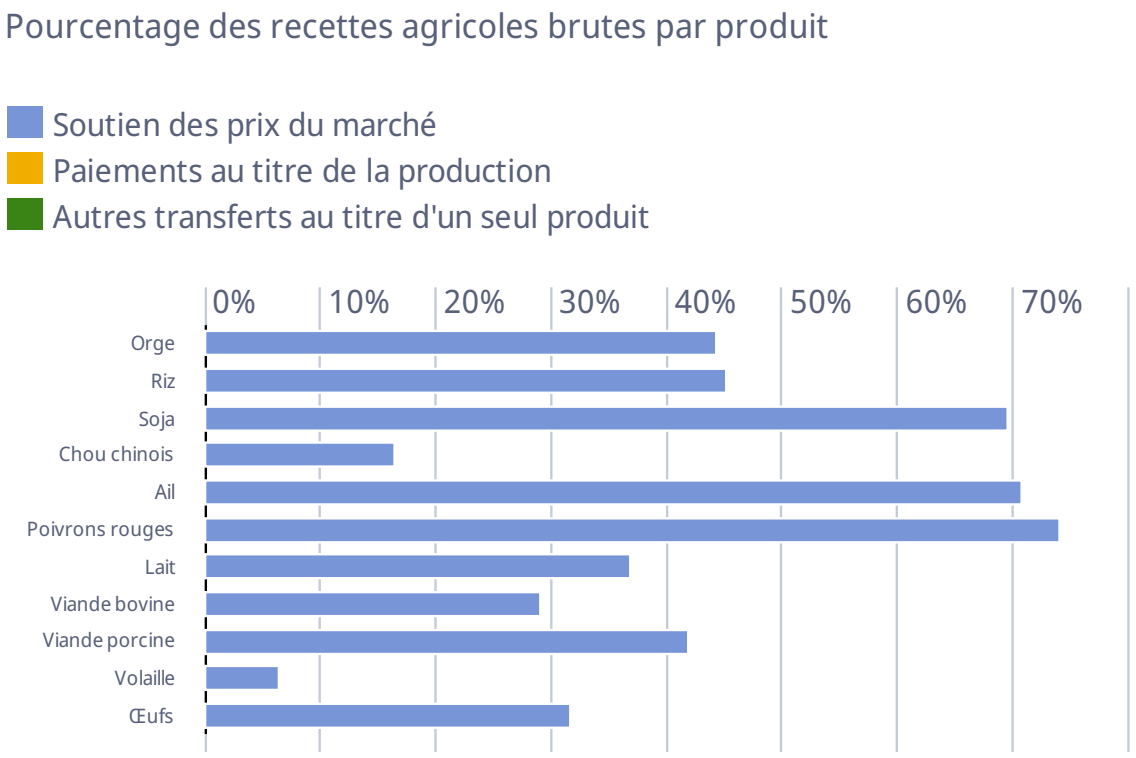
Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 19.2. Corée : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024



Note : variation en pourcentage de la valeur nominale de l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) exprimée en monnaie nationale.
Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 19.3. Corée : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24



Note : ne sont présentés que les produits de base pour lesquels des transferts non nuls ont eu lieu.
Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Tableau 19.1. Corée : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	1986-88	2000-02	2022-24	2022	2023	2024p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**16 985**	**26 356**	**45 662**	**44 837**	**45 994**	**46 157**
***dont :** part des produits SPM (%)*	74.33	63.27	57.36	60.89	56.31	54.89
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**17 247**	**33 194**	**59 162**	**60 417**	**62 711**	**54 356**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**10 683**	**14 463**	**19 814**	**19 461**	**19 778**	**20 203**
Soutien au titre de la production des produits de base	10 563	13 502	16 794	16 705	16 416	17 261
Soutien des prix du marché[1]	10 563	13 502	16 794	16 705	16 416	17 261
Soutien positif des prix du marché	10 563	13 502	16 794	16 705	16 416	17 261
Soutien négatif des prix du marché	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre de la production	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	90	470	553	476	576	605
Utilisation d'intrants variables	29	207	360	277	374	429
avec contraintes sur les intrants	4	34	45	44	47	44
Formation de capital fixe	57	246	146	150	154	135
avec contraintes sur les intrants	0	18	30	34	30	27
Services utilisés sur l'exploitation	4	17	46	50	48	41
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	29	490	546	495	698	446
Au titre des Recettes / du Revenu	29	292	99	74	153	71
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	198	447	421	544	375
avec contraintes sur les intrants	0	160	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	1 921	1 784	2 089	1 891
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	1 921	1 784	2 089	1 891
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	1	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	1	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	**62.27**	**52.66**	**40.71**	**40.89**	**40.07**	**41.15**
CNP des producteurs (coeff.)	**2.50**	**1.97**	**1.54**	**1.58**	**1.52**	**1.54**
CNS aux producteurs (coeff.)	**2.65**	**2.11**	**1.69**	**1.69**	**1.67**	**1.70**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**1 065**	**2 676**	**3 332**	**3 326**	**3 302**	**3 367**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	67	243	797	846	848	697
Services d'inspection et de contrôle	26	126	329	319	342	327
Développement et entretien des infrastructures	467	1 810	1 733	1 744	1 713	1 740
Commercialisation et promotion	0	26	35	35	34	36
Coût du stockage public	505	471	438	383	365	565
Divers	0	0	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**8.92**	**15.62**	**14.36**	**14.56**	**14.28**	**14.26**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-10 148**	**-15 373**	**-20 757**	**-21 625**	**-20 937**	**-19 708**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-10 017	-12 812	-15 706	-16 311	-15 351	-15 456
Autres transferts des consommateurs	-205	-2 654	-5 095	-5 366	-5 629	-4 291
Transferts des contribuables aux consommateurs	73	93	44	51	43	39
Surcoût de l'alimentation animale	0	0	0	0	0	0
ESC en pourcentage (%)	**-58.96**	**-46.08**	**-35.12**	**-35.82**	**-33.41**	**-36.28**
CNP des consommateurs (coeff.)	**2.45**	**1.86**	**1.54**	**1.56**	**1.50**	**1.57**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**2.44**	**1.85**	**1.54**	**1.56**	**1.50**	**1.57**
Estimation du soutien total (EST)	**11 821**	**17 232**	**23 190**	**22 838**	**23 123**	**23 609**
Transferts des consommateurs	10 221	15 466	20 801	21 676	20 980	19 747
Transferts des contribuables	1 804	4 420	7 484	6 528	7 772	8 152
Recettes budgétaires	-205	-2 654	-5 095	-5 366	-5 629	-4 291
EST en pourcentage (% du PIB)	**7.37**	**2.83**	**1.26**	**1.27**	**1.26**	**1.26**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**1 258**	**3 730**	**6 396**	**6 133**	**6 707**	**6 348**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**0.78**	**0.62**	**0.35**	**0.34**	**0.36**	**0.34**
Déflateur du PIB (1986-88=100)	**100**	**209**	**323**	**314**	**320**	**334**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**811.83**	**1 224.25**	**1 320.16**	**1 291.45**	**1 305.66**	**1 363.38**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour la Corée sont : l'orge, l'ail, le chou chinois, le piment, le riz, le soja, le lait, la viande bovine et porcine, la volaille et les oeufs.

Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

20 Mexique

Principales conclusions

Soutien à l'agriculture

Le soutien à l'agriculture au Mexique, tel que mesuré par l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) a représenté 11.9 % des recettes agricoles brutes en 2022-24, contre 25.2 % en 2000-02, un chiffre légèrement inférieur à la moyenne OCDE (13.2 % en 2022-24). Le soutien des prix du marché (SPM), exprimé en pourcentage des recettes agricoles brutes, a diminué au cours des 20 dernières années, passant de 17.7 % en 2000-02 à 6.9 % en 2022-24, principalement du fait de la libéralisation des échanges et de réformes des politiques du pays. En moyenne, les prix intérieurs sont 7 % plus élevés que les prix de référence à la frontière. En outre, le SPM constitue la principale composante des transferts au titre d'un seul produit (TSP), dont les plus élevés sont observés dans les cas du sucre, du riz, de l'orge, des haricots et du blé.

En 2022-24, les paiements au titre de l'utilisation d'intrants (engrais et électricité) et des sols représentaient 90 % du total des transferts budgétaires aux producteurs et bénéficiaient principalement aux petites exploitations, bien que le dispositif d'aide à la consommation d'électricité pour pomper l'eau profite à l'ensemble des agriculteurs. Les autres paiements se composent du soutien à la production de cultures de base par les agriculteurs travaillant uniquement pour assurer leur subsistance, ainsi que des programmes de paiement fondés sur la superficie dédiée au boisement et à l'agroforesterie.

Les dépenses consacrées aux services d'intérêt général (estimation du soutien aux services d'intérêt général, ESSG) ont représenté 1.7 % de la valeur de la production agricole en 2022-24, soit moins de la moitié de la moyenne des pays de l'OCDE (3.5 %). La plupart de ces dépenses concernent le développement et l'entretien des infrastructures ainsi que les connaissances et l'innovation agricoles. Le soutien total à l'agriculture nationale a représenté 0.7 % du produit intérieur brut (PIB) en 2022-24.

Principales évolutions récentes de l'action publique

En octobre 2024, un nouveau gouvernement est arrivé au pouvoir, et le plan national de développement (PND) a été élaboré pour la période 2024-30 (SADER, 2025[1]). L'objectif principal du PND est de favoriser un secteur agricole productif, inclusif et durable. Les instruments de politique agricole continuent de mettre l'accent sur la distribution équitable des ressources et d'accorder une attention particulière à l'égalité des genres, aux populations autochtones et aux groupes vulnérables.

En 2025, l'Alliance mexicaine des sols a mis sur pied un programme national de restauration des sols, visant à restaurer 25 % des terres érodées. Cette alliance met notamment en place des pratiques de gestion de la surface des terres et des matières organiques, ainsi que des pratiques visant à réduire la perte de terres. En 2025, une application (*BioParcela APP*) a été mise au point pour les techniciens et les producteurs agricoles, afin de permettre à ces derniers de géoréférencer leurs terres et de tenir un compte électronique de toutes leurs activités productives, y compris les actions liées à la durabilité, telles que la conservation des sols, la gestion de l'eau et l'utilisation de pesticides, à des fins déclaratives (SADER, 2025[1]).

En 2025, SEGALMEX a été démantelée. La société supervisait l'approvisionnement public d'aliments de base et le mécanisme de fixation des prix pour les petits exploitants agricoles. Ces fonctions sont désormais assurées par DICONSA (SADER, 2025[1]).

Évaluation et recommandations

- Le Mexique a consenti des efforts notables pour recentrer son soutien budgétaire et ainsi accorder des paiements aux producteurs adaptés et ciblés à l'intention des populations vulnérables, conformément à des recommandations antérieures de l'OCDE. Il s'agit notamment des programmes Production pour le bien-être, L'engrais au service du bien-être et Semer la vie.
- Des efforts supplémentaires pourraient néanmoins être engagés pour garantir que ces programmes atteignent leurs objectifs en matière de durabilité. À titre d'exemple, il conviendrait de déployer au niveau national les formations sur les bonnes pratiques agricoles en complément du programme L'engrais au service du bien-être, et de prévoir des analyses systématiques des caractéristiques et des besoins en nutriments des sols préalablement à la distribution d'engrais.
- En outre, pour veiller à ce que le programme Semer la vie n'incite pas les agriculteurs à déboiser leurs terres pour en devenir bénéficiaires, le gouvernement devrait ajouter des conditions environnementales et prévoir des paiements complémentaires en faveur des services environnementaux afin de préserver les forêts existantes.
- La mise au point d'un système de zonage qui permettrait de décider de l'affectation des terres en fonction de critères agroclimatiques et de la fertilité des sols pourrait contribuer à l'amélioration de l'efficacité des programmes susmentionnés.
- Le soutien aux organisations de producteurs (par exemple les coopératives) et l'amélioration de l'accès des petits producteurs aux marchés des produits et des intrants (y compris les semences améliorées) pourraient aider les petits exploitants à surmonter les obstacles liés à la taille de leur structure.
- Les dispositifs d'aide à la consommation d'électricité pour le pompage de l'eau, qui incitent à une consommation excessive, doivent être réformés. Par ailleurs, les programmes de gestion de l'eau devraient être réévalués afin de mieux préparer l'avenir de l'agriculture durable. La tarification de l'eau a été appliquée avec succès dans de nombreux pays pour garantir l'utilisation durable de l'eau ; le Mexique pourrait s'en inspirer.
- Il conviendrait de promouvoir le recours à des pratiques agricoles durables, tant sur le marché intérieur que sur les marchés internationaux, et le déploiement à plus grande échelle de celles qui sont déjà appliquées, par exemple en continuant d'encourager, par le biais d'une assistance technique, les pratiques climato-compatibles, de semis direct, de diversification des cultures, de reforestation, de gestion de l'eau et de restauration des sols, en s'inspirant des connaissances traditionnelles et en adoptant une approche axée sur les résultats.
- Plusieurs des accords commerciaux régionaux (ACR) conclus par le Mexique comportent des dispositions relatives à l'environnement. Le pays pourrait mettre davantage à profit ces dispositions par l'échange de connaissances et le renforcement des capacités en matière de pratiques durables, ainsi que par leur intégration en plus grand nombre dans d'autres ACR, afin de passer à une agriculture plus durable grâce à l'adoption de technologies à faibles émissions.
- L'agriculture mexicaine aurait avantage à ce que l'on accroisse les investissements publics dans les services généraux, notamment dans les infrastructures climato-compatibles, les systèmes d'information sur les prix et les conditions météorologiques, ainsi que les infrastructures rurales et agricoles, en particulier pour la gestion de l'eau.
- Les directives nationales pour l'adaptation de l'agriculture sont en adéquation avec les bonnes pratiques en matière d'adaptation. Toutefois, des mesures plus détaillées et plus concrètes, qui

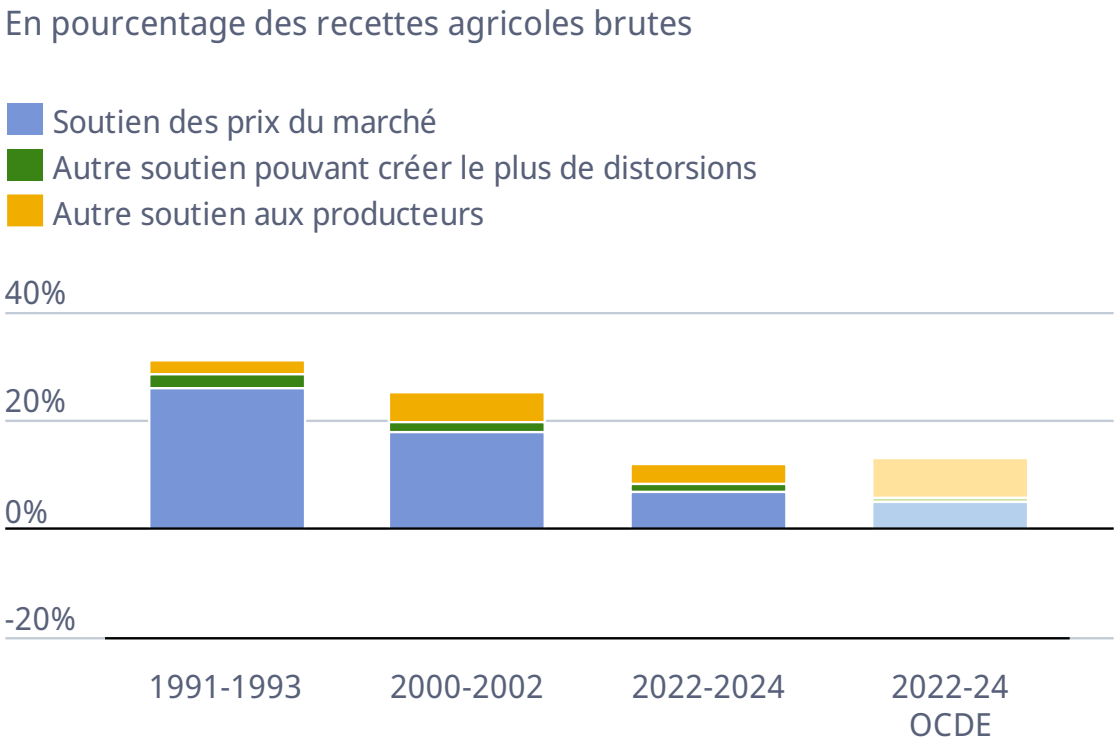
seraient intégrées dans les instruments de la politique agricole du pays, peuvent être élaborées pour renforcer la résilience du secteur face au changement climatique et l'aider à mieux s'adapter à ses effets. En outre, des informations de meilleure qualité sur l'adaptation au changement climatique au niveau des exploitations et sur les mesures prises en la matière faciliteraient l'évaluation de l'impact de l'action publique.

- Des mesures supplémentaires sont nécessaires pour atteindre la cible en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'origine agricole, car le soutien et les financements visant à développer le recours aux biodigesteurs dans les exploitations d'élevage, ainsi qu'à conserver et à restaurer les prairies sont insuffisants pour obtenir les résultats escomptés.

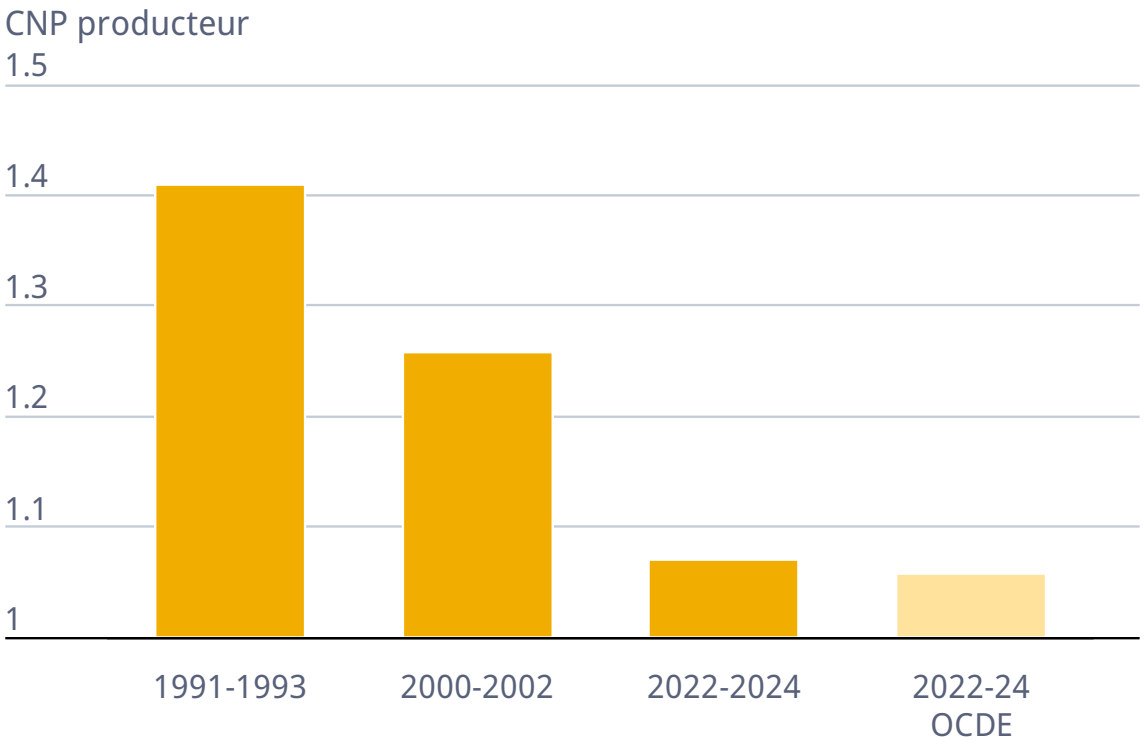
Évolution du soutien à l'agriculture

Graphique 20.1. Mexique : Évolution du soutien à l'agriculture

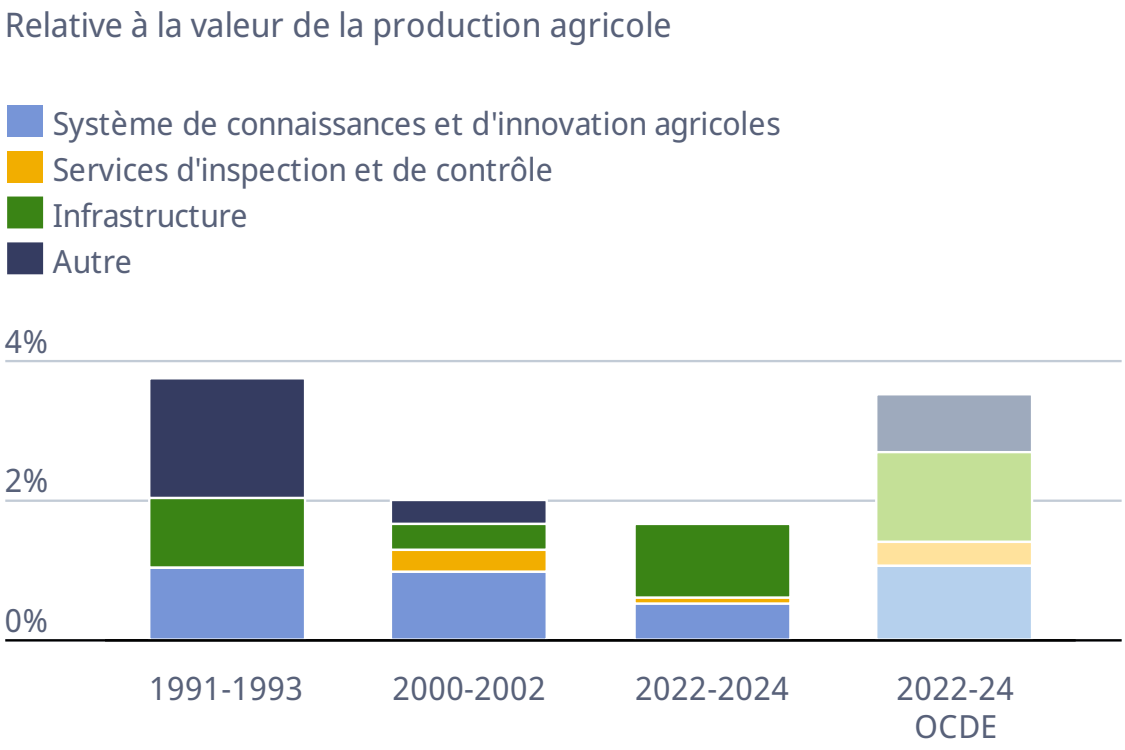
Graphique 20.1A. Mexique: Niveau et composition de l'estimation du soutien aux producteurs



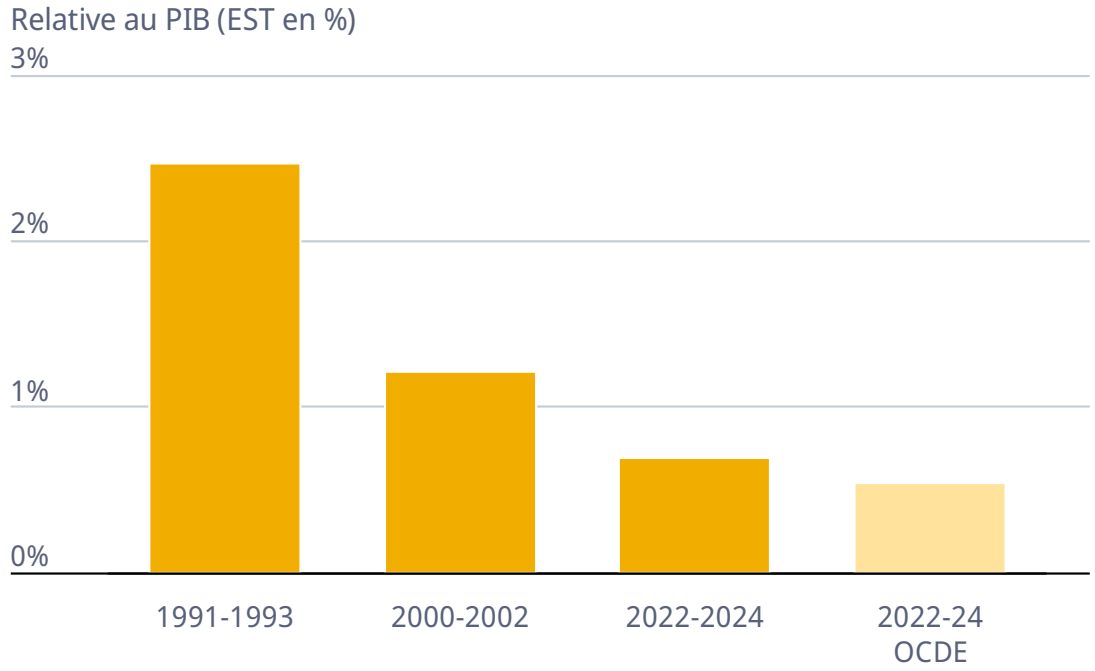
Graphique 20.1B. Mexique: Ratio du prix à la production au prix à la frontière



Graphique 20.1C. Mexique: Estimation du soutien aux services d 'intérêt général et sa composition

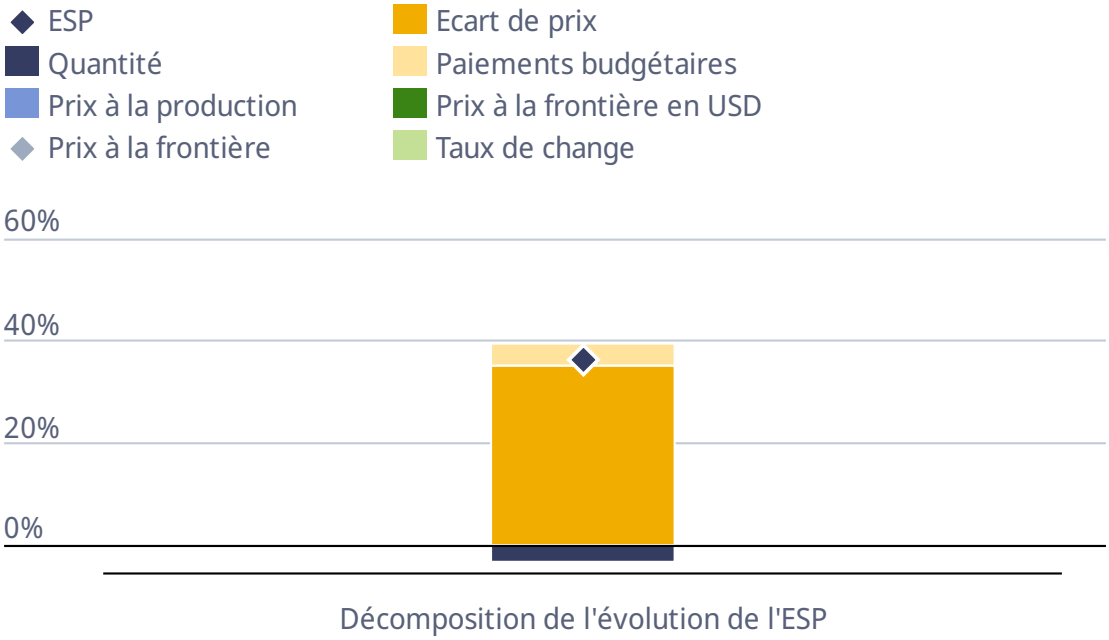


Graphique 20.1D. Mexique: Estimation du soutien total



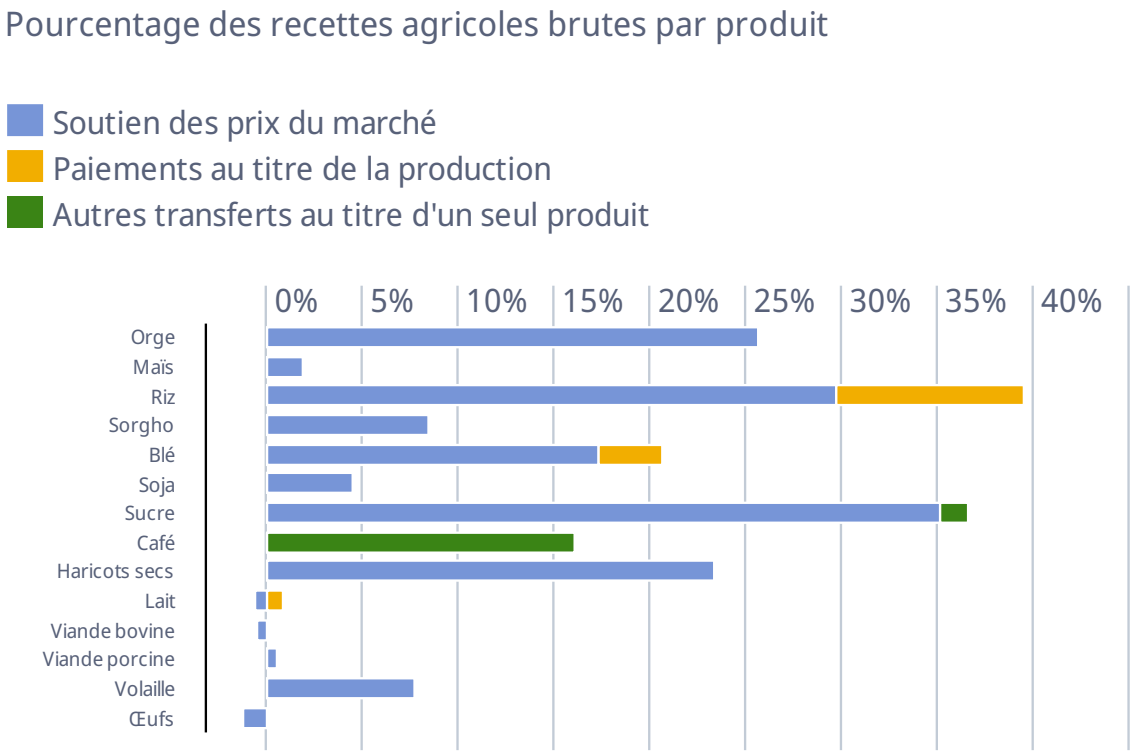
Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 20.2. Mexique : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024



Note : variation en pourcentage de la valeur nominale de l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) exprimée en monnaie nationale. La variation du prix à la production et la variation du prix à la frontière ne sont pas calculées en cas de soutien des prix du marché (SPM) à la fois négatif et positif au niveau des produits de base l'année précédente. Il convient de souligner que les estimations du SPM des produits de l'élevage peuvent être négatives en raison d'un SPM positif pour les aliments pour animaux.
Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 20.3. Mexique : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24



Note : ne sont présentés que les produits de base pour lesquels des transferts non nuls ont eu lieu.
Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Tableau 20.1. Mexique : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	1991-93	2000-02	2022-24	2022	2023	2024p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**28 123**	**31 350**	**83 329**	**73 151**	**87 181**	**89 654**
***dont :** part des produits SPM (%)*	68.31	66.28	62.39	62.84	62.15	62.20
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**28 207**	**34 367**	**92 339**	**75 693**	**126 385**	**74 939**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**9 148**	**8 541**	**10 335**	**5 023**	**11 186**	**14 796**
Soutien au titre de la production des produits de base	7 701	6 283	6 043	1 859	6 438	9 831
Soutien des prix du marché[1]	7 649	5 969	5 922	1 790	6 337	9 639
Soutien positif des prix du marché	7 696	6 000	6 129	1 790	6 396	10 202
Soutien négatif des prix du marché	-47	-32	-207	0	-59	-563
Paiements au titre de la production	52	315	121	69	101	192
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	1 444	953	1 647	1 084	1 908	1 950
Utilisation d'intrants variables	747	350	1 272	746	1 520	1 550
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	545	362	203	192	213	204
avec contraintes sur les intrants	0	4	33	37	34	27
Services utilisés sur l'exploitation	152	241	172	145	175	195
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	3	137	0	0	0	0
Au titre des Recettes / du Revenu	0	59	0	0	0	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	3	78	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	747	606	748	888
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	1 168	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	1 168	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	1 898	1 475	2 091	2 127
Retrait de ressources à long terme	0	0	1 898	1 475	2 091	2 127
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	**30.91**	**25.22**	**11.63**	**6.58**	**12.15**	**15.61**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.41**	**1.26**	**1.07**	**1.03**	**1.08**	**1.10**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.45**	**1.34**	**1.13**	**1.07**	**1.14**	**1.18**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**1 048**	**621**	**1 392**	**681**	**1 846**	**1 650**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	288	304	430	377	450	464
Services d'inspection et de contrôle	0	102	56	51	58	59
Développement et entretien des infrastructures	285	112	906	253	1 338	1 126
Commercialisation et promotion	83	103	0	0	0	0
Coût du stockage public	392	0	0	0	0	0
Divers	0	0	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**9.49**	**6.52**	**11.63**	**11.59**	**13.94**	**9.87**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-7 016**	**-5 522**	**-4 558**	**-1 109**	**-5 532**	**-7 035**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-7 671	-5 894	-4 849	-1 279	-5 824	-7 442
Autres transferts des consommateurs	-396	-124	-20	-4	-21	-35
Transferts des contribuables aux consommateurs	853	348	220	175	209	276
Surcoût de l'alimentation animale	199	148	90	0	104	167
ESC en pourcentage (%)	**-25.65**	**-16.27**	**-4.86**	**-1.47**	**-4.38**	**-9.42**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.40**	**1.21**	**1.05**	**1.02**	**1.05**	**1.11**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.34**	**1.19**	**1.05**	**1.01**	**1.05**	**1.10**
Estimation du soutien total (EST)	**11 048**	**9 511**	**11 947**	**5 879**	**13 240**	**16 721**
Transferts des consommateurs	8 067	6 018	4 868	1 283	5 845	7 477
Transferts des contribuables	3 377	3 617	7 099	4 600	7 416	9 280
Recettes budgétaires	-396	-124	-20	-4	-21	-35
EST en pourcentage (% du PIB)	**2.47**	**1.22**	**0.69**	**0.40**	**0.74**	**0.91**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**3 399**	**3 542**	**6 025**	**4 089**	**6 903**	**7 083**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**0.76**	**0.45**	**0.35**	**0.28**	**0.38**	**0.39**
Déflateur du PIB (1991-93=100)	**100**	**391**	**1 184**	**1 133**	**1 183**	**1 234**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**3.08**	**9.48**	**18.73**	**20.13**	**17.76**	**18.30**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour le Mexique sont : le blé, le maïs, l'orge, le sorgho, le café, les haricots secs, les tomates, le riz, le soja, le sucre, le lait, la viande bovine et porcine, la volaille et les oeufs.

Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données).
http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

Référence

SADER (2025), *Inputs for the OECD Agricultural Monitoring and Evaluation*. [1]

21 Nouvelle-Zélande

Principales conclusions

Soutien à l'agriculture

Le soutien accordé aux producteurs agricoles en Nouvelle-Zélande reste parmi les plus faibles de la zone OCDE. En 2022-24, l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) a représenté en moyenne 1.2 % des recettes agricoles brutes, soit un taux supérieur à celui de la période 2000-02 (0.5 %), mais nettement inférieur à la moyenne OCDE.

Presque tous les prix sont alignés sur les cours mondiaux. Les exceptions concernent la volaille fraîche et les œufs de consommation, ainsi que certains produits apicoles, qui ne peuvent pas être importés en Nouvelle-Zélande en raison des réglementations sur la biosécurité. Ces restrictions aboutissent à une forme de soutien des prix du marché (la seule dont font l'objet des produits particuliers en Nouvelle-Zélande), qui, en 2022-24, a représenté 57 % des recettes brutes pour les œufs. D'autres aides mineures sont apportées aux producteurs par l'intermédiaire de services fournis sur l'exploitation, qui concernent le plus souvent la santé animale et le secours en cas de catastrophe.

En raison de la faiblesse structurelle du soutien aux producteurs, environ 70 % du soutien au secteur ont été consacrés aux services d'intérêt général pendant la majeure partie des deux dernières décennies, même si cette part a récemment diminué en raison de l'augmentation du SPM pour les œufs. Néanmoins, l'estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG) s'établit à seulement 1.7 % de la valeur de la production agricole en 2022-24, ce qui est bien inférieur à la moyenne OCDE. Le soutien se concentre principalement sur la lutte contre les maladies du bétail et sur les investissements dans le système de connaissances et d'innovation agricoles.

Le soutien total au secteur n'a représenté que 0.26 % du PIB (produit intérieur brut) en 2022-24. Ce niveau est légèrement supérieur à ce qu'il était vingt ans plus tôt, mais il reste inférieur à la moitié de la part moyenne dans les pays de l'OCDE.

Principales évolutions récentes de l'action publique

Des contrôles de biosécurité ont été mis en place, et la certification des volailles vivantes et des produits avicoles crus a été temporairement suspendue en raison de la détection de la souche H7N6 de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) en décembre 2024. Après l'abattage de toutes les volailles de l'exploitation touchée ainsi que l'analyse et la surveillance des élevages concernés, la souche H7N6 de l'IAHP a été éradiquée en Nouvelle-Zélande à la fin du mois d'avril 2025. Les exportations de certains produits avicoles ont depuis repris, et les mesures de contrôle des mouvements ont été levées.

L'accord de libre-échange (ALE) entre la Nouvelle-Zélande et l'Union européenne est entré en vigueur en mai 2024. Il s'agit de l'un des premiers accords à comporter une section consacrée aux systèmes alimentaires durables. Il prévoit également l'élimination et la réduction des droits de douane pour les produits exportés essentiels de Nouvelle-Zélande.

En janvier 2025, la Nouvelle-Zélande et les Émirats arabes unis ont signé un accord sur un partenariat économique d'ensemble (CEPA), qui prévoit l'élimination des droits de douane sur 99 % des exportations – notamment de l'ensemble des exportations agricoles clés – de Nouvelle-Zélande, dans un délai de trois ans. Le CEPA couvre également la propriété intellectuelle, le développement durable, le travail, l'agriculture durable, le climat, le commerce à l'initiative des populations autochtones et les opportunités pour les Māori. Cet accord est le premier ALE que la Nouvelle-Zélande signe avec un pays du Moyen-Orient.

Évaluation et recommandations

- L'absence de barrières commerciales formelles démontre l'orientation commerciale marquée de la Nouvelle-Zélande, étayée par le nombre important et croissant d'accords de libre-échange qu'elle conclut. Les normes sanitaires d'importation de la Nouvelle-Zélande constituent un outil essentiel pour la biosécurité du pays vis-à-vis des produits importés. Toutefois, certains produits d'élevage (dont les œufs, la viande fraîche de poulet et le miel) ne peuvent pas être importés en Nouvelle-Zélande, car ils ne font l'objet d'aucune norme sanitaire à l'importation. Bien que ces produits ne représentent qu'une petite partie de la production et de la consommation agricoles du pays, l'augmentation récente des prix intérieurs des œufs par rapport aux prix sur les marchés internationaux signifie qu'en moyenne, un tiers du soutien (mesuré) au secteur a été financé par les consommateurs et les premiers acheteurs par le biais de la hausse des prix en 2022-24. Autoriser les importations, y compris en temps de pénurie intérieure, grâce à l'élaboration de normes sanitaires à l'importation appropriées, permettrait aux consommateurs de bénéficier de prix inférieurs et d'un choix élargi sans compromettre la biosécurité.
- La Nouvelle-Zélande fait partie des pays engagés dans l'intégration de dispositions de coopération relatives à l'environnement propres au secteur agroalimentaire dans les accords commerciaux, ce qui souligne les efforts du pays pour concilier les objectifs environnementaux et commerciaux. Une coopération environnementale ciblée sur le secteur agroalimentaire pourrait améliorer de manière tangible son rendement, et l'évaluation des résultats de ces dispositions pourrait permettre de recourir aux ajustements nécessaires pour exploiter pleinement ce potentiel.
- Les exportations de kiwis au-delà de l'Australie par des acteurs autres que Zespri (l'entreprise principale) continuent d'être soumises à l'autorisation réglementaire de Kiwifruit New Zealand. La Nouvelle-Zélande devrait s'attacher à alléger ces restrictions, car elles compliquent la tâche des autres entreprises désireuses d'exporter des kiwis et limitent donc la concurrence ainsi que l'efficience de cette activité commerciale.
- La croissance de la productivité agricole de la Nouvelle-Zélande a nettement ralenti et, selon les dernières données, elle a même connu une tendance légèrement négative au cours de la dernière décennie. Dans le même temps, le pays maintient des excédents d'azote et de phosphore élevés, et le secteur de l'élevage de ruminants est à l'origine de la majeure partie des émissions de gaz à effet de serre du pays. Relever ces défis exige des améliorations considérables en matière de productivité durable.
- Alors que la part des dépenses publiques agricoles de la Nouvelle-Zélande consacrée à la R-D et au transfert de connaissances est bien supérieure à la moyenne OCDE et se concentre sur la croissance de la productivité et les réductions d'émissions du secteur, les dépenses publiques pour le système de connaissances et d'innovation agricoles restent inférieures à ladite moyenne lorsqu'elles sont mesurées par rapport à la taille du secteur. Des fonds supplémentaires ciblés pourraient être envisagés pour favoriser une croissance durable de la productivité.
- Outre les efforts de R-D visant à réduire l'intensité d'émission, notamment dans le secteur de l'élevage, la tarification s'est avérée être le moyen le plus efficace de réduire les émissions nettes de GES. Le Système néo-zélandais d'échange de droits d'émission est un outil important qui

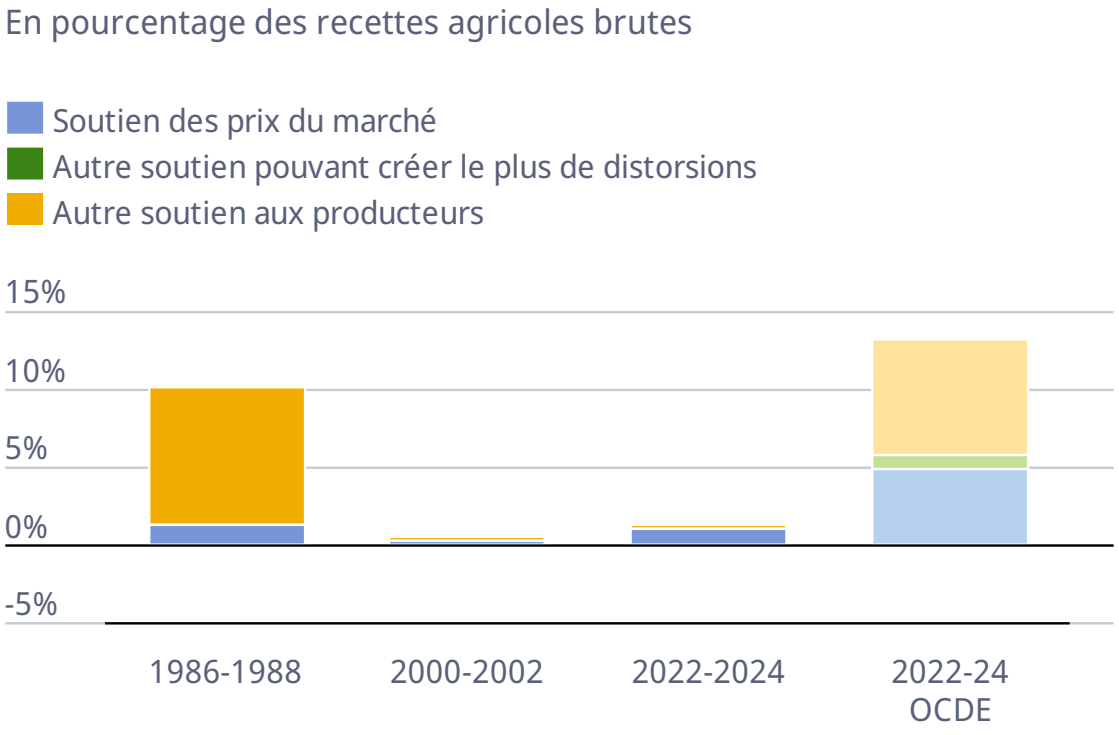
s'applique à la majeure partie de l'économie nationale. Cependant, son extension à l'agriculture étant restée un projet sans lendemain, il demeure inexploité à l'égard d'une part considérable des émissions du pays. L'inclusion de l'agriculture dans un système d'échange de quotas d'émission à l'échelle de l'ensemble de l'économie permettrait d'atteindre les objectifs de la Nouvelle-Zélande en matière d'émissions à moindre coût. Par ailleurs, d'autres mesures de tarification des émissions agricoles devraient être envisagées compte tenu de l'importance de l'agriculture dans les émissions du pays.

- Les bilans des éléments nutritifs élevés (et dans le cas de l'azote, en augmentation) mettent en péril la durabilité environnementale du secteur. Des excédents d'éléments nutritifs élevés et persistants peuvent nuire à la santé des sols, des eaux souterraines et de surface et, indirectement, à celle de la population. Ils peuvent également contribuer à une faible croissance de la productivité. La Nouvelle-Zélande devrait évaluer les efforts existants et, si besoin est, mettre en place des mesures supplémentaires, telles que des approches réglementaires ou des programmes axés sur les résultats, pour améliorer les résultats environnementaux.

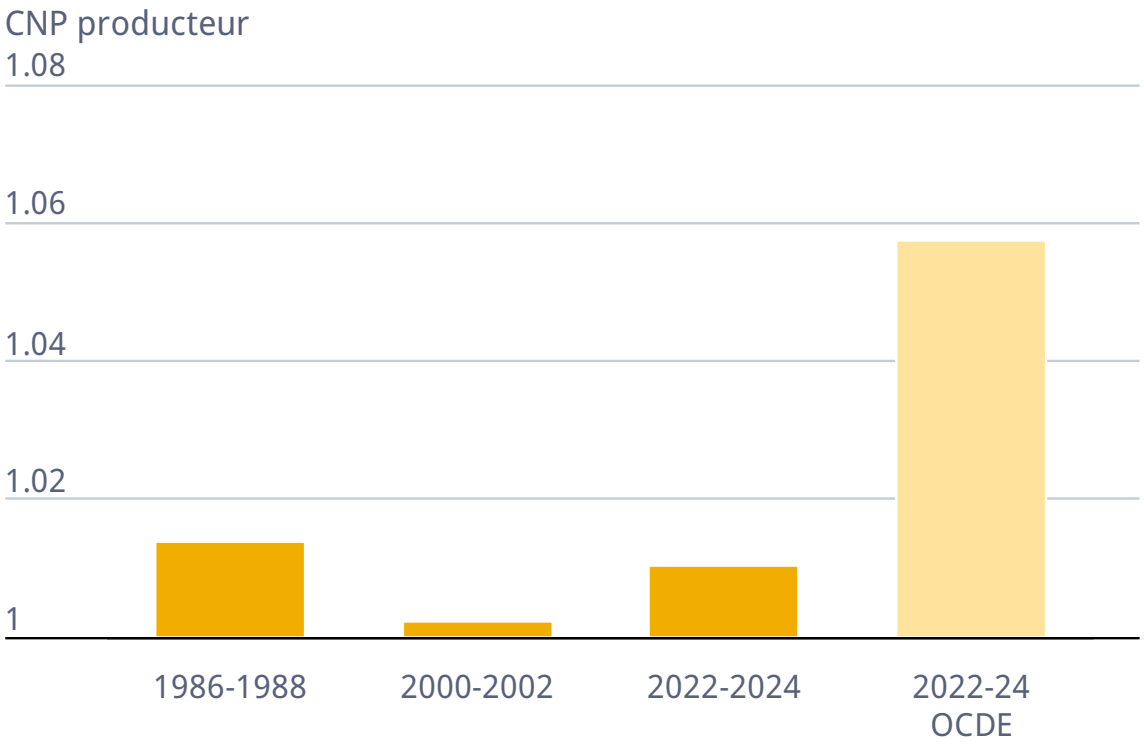
Évolution du soutien à l'agriculture

Graphique 21.1. Nouvelle-Zélande : Évolution du soutien à l'agriculture

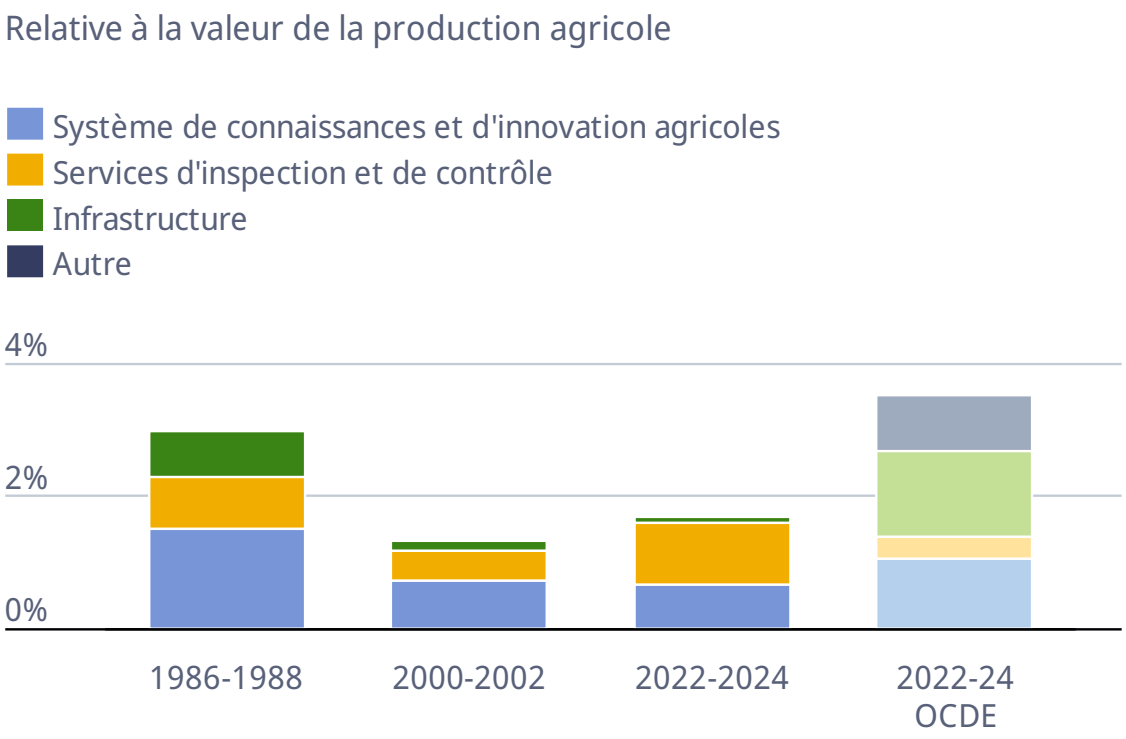
Graphique 21.1A. Nouvelle-Zélande: Niveau et composition de l'estimation du soutien aux producteurs



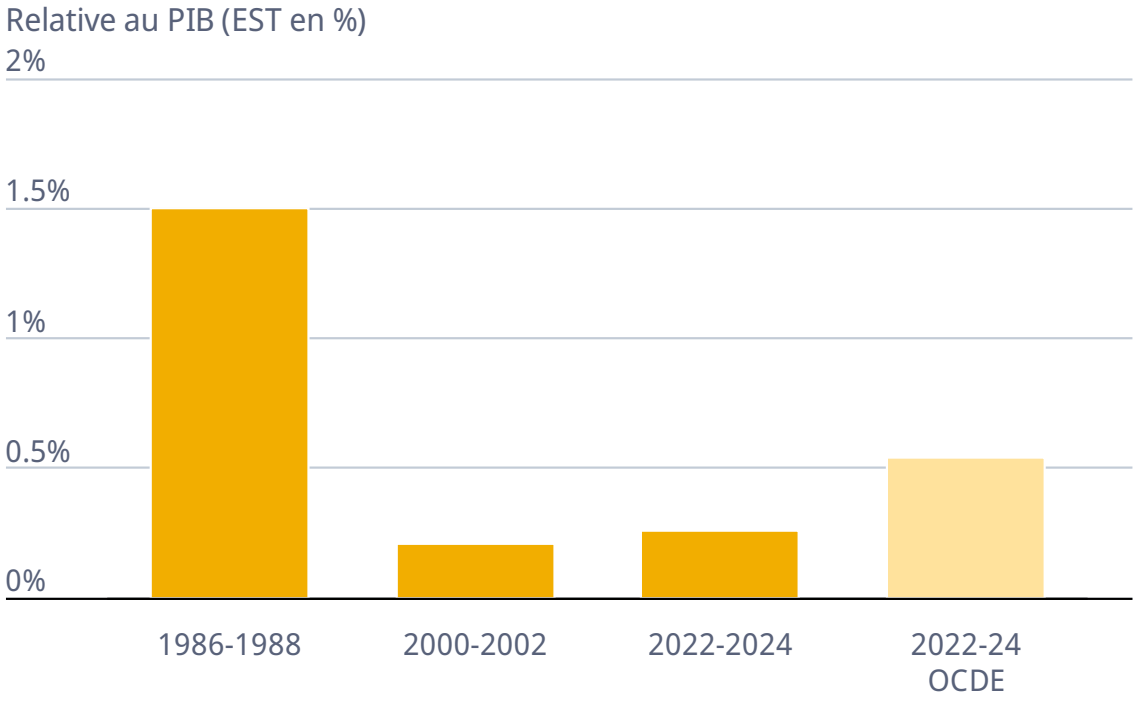
Graphique 21.1B. Nouvelle-Zélande: Ratio du prix à la production au prix à la frontière



Graphique 21.1C. Nouvelle-Zélande: Estimation du soutien aux services d'intérêt général et sa composition

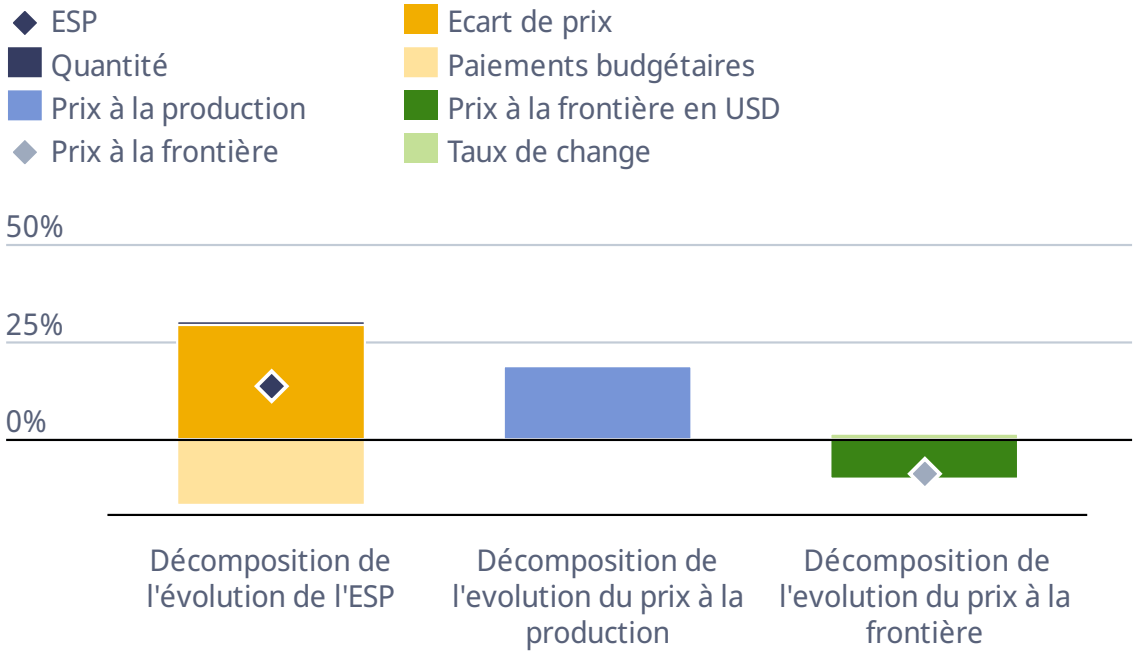


Graphique 21.1D. Nouvelle-Zélande: Estimation du soutien total



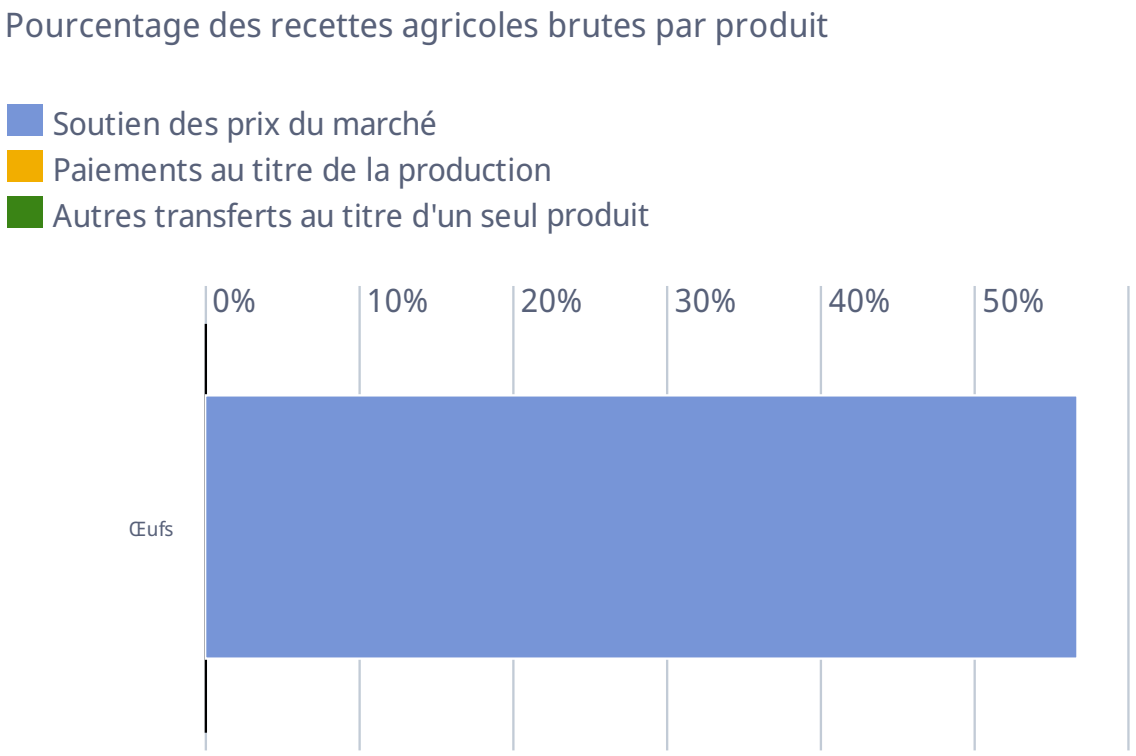
Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 21.2. Nouvelle-Zélande : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024



Note : variation en pourcentage de la valeur nominale de l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) exprimée en monnaie nationale.
Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 21.3. Nouvelle-Zélande : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24



Note : ne sont présentés que les produits de base pour lesquels des transferts non nuls ont eu lieu.
Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Tableau 21.1. Nouvelle-Zélande : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	1986-88	2000-02	2022-24	2022	2023	2024p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**4 070**	**6 378**	**21 412**	**21 913**	**20 423**	**21 899**
***dont :** part des produits SPM (%)*	72.09	73.07	71.68	73.55	72.03	69.46
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**1 625**	**2 592**	**11 314**	**10 666**	**10 345**	**12 932**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**424**	**33**	**272**	**151**	**314**	**352**
Soutien au titre de la production des produits de base	54	15	217	118	220	311
Soutien des prix du marché[1]	53	15	217	118	220	311
Soutien positif des prix du marché	53	15	217	118	220	311
Soutien négatif des prix du marché	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre de la production	1	0	0	0	0	0
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	179	17	26	29	33	16
Utilisation d'intrants variables	2	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	154	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	24	17	26	29	33	16
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	26	1	30	4	61	25
Au titre des Recettes / du Revenu	26	1	30	4	61	25
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	165	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	**10.16**	**0.52**	**1.28**	**0.69**	**1.53**	**1.60**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.01**	**1.00**	**1.01**	**1.01**	**1.01**	**1.01**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.11**	**1.01**	**1.01**	**1.01**	**1.02**	**1.02**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**119**	**85**	**358**	**360**	**368**	**345**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	60	46	143	147	144	140
Services d'inspection et de contrôle	31	28	198	189	211	195
Développement et entretien des infrastructures	27	11	16	24	13	11
Commercialisation et promotion	0	0	0	0	0	0
Coût du stockage public	0	0	0	0	0	0
Divers	0	0	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**20.97**	**71.96**	**55.45**	**68.05**	**52.30**	**49.48**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-53**	**-14**	**-201**	**-100**	**-196**	**-306**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-51	-14	-214	-118	-217	-307
Autres transferts des consommateurs	-2	0	0	0	0	0
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	13	18	22	1
Surcoût de l'alimentation animale	0	0	0	0	0	0
ESC en pourcentage (%)	**-3.37**	**0.53**	**-1.79**	**0.94**	**-1.90**	**-2.37**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.03**	**1.01**	**1.02**	**1.01**	**1.02**	**1.02**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.03**	**1.01**	**1.02**	**1.01**	**1.02**	**1.02**
Estimation du soutien total (EST)	**542**	**118**	**643**	**529**	**704**	**698**
Transferts des consommateurs	53	14	214	118	217	307
Transferts des contribuables	492	105	429	411	486	391
Recettes budgétaires	-2	0	0	0	0	0
EST en pourcentage (% du PIB)	**1.50**	**0.21**	**0.26**	**0.22**	**0.28**	**0.27**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**490**	**103**	**427**	**410**	**483**	**387**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**1.36**	**0.18**	**0.17**	**0.17**	**0.19**	**0.15**
Déflateur du PIB (1986-88=100)	**100**	**137**	**240**	**229**	**241**	**249**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**1.71**	**2.25**	**1.62**	**1.58**	**1.63**	**1.65**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.
1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour la Nouvelle-Zélande sont : le blé, le maïs, l'avoine, l'orge, le lait, la viande bovine, porcine et ovine, la laine, la volaille et les oeufs.

Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données).
http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

22 Norvège

Principales conclusions

Soutien à l'agriculture

Parmi les 54 pays analysés dans ce rapport, la Norvège se classe au troisième rang pour ce qui est du niveau de soutien à l'agriculture en pourcentage de la valeur de la production. En 2022-24, les transferts aux producteurs (estimation du soutien aux producteurs, ESP) représentaient en moyenne 47 % des recettes agricoles brutes, contre 69 % en 2000-02.

Les paiements budgétaires fondés sur les facteurs de production courants ou non courants représentent 58 % du soutien aux producteurs. Le programme budgétaire le plus important est un paiement à la production par tête pour la plupart des types de bétail. Le niveau des prix sur le marché intérieur découle de la protection aux frontières et de la réglementation du marché. Le soutien des prix du marché (SPM) constitue une part moindre du soutien aux producteurs que par le passé, mais celle-ci représentait encore 27 % en 2022-24 et ce, pour la plupart des produits nationaux. Le reste du soutien aux producteurs prend la forme de paiements au titre de l'utilisation d'intrants.

L'estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG) s'est établie à 3.8 % de la valeur de la production agricole, soit au-dessus de la moyenne OCDE. Près des deux tiers de l'ESSG sont consacrés aux programmes d'éducation agricole de l'Université norvégienne des sciences de la vie, et le tiers restant revient en majeure partie à l'Autorité norvégienne de sécurité des aliments au titre de ses services d'inspection et de sécurité des produits agricoles.

Le soutien total (TSE) représentait en moyenne 0.6 % du PIB en 2022-24, contre 1.42 % en 2000-02.

Principales évolutions récentes de l'action publique

Le financement de mécanismes ciblés dans les domaines du climat et de l'environnement a augmenté et représente aujourd'hui près d'un tiers du cadre budgétaire total de l'accord agricole.

En 2024, la Norvège a mis en place un système d'échantillonnage régulier des sols dans les pâturages et les forêts, dans le but de documenter l'état et les changements de propriétés des sols.

Les objectifs du gouvernement en matière d'autosuffisance et de revenus des exploitants sont énoncés dans le Livre blanc de 2024, intitulé « Stratégie pour une plus grande autosuffisance en produits agricoles et le plan pour accroître les possibilités de revenus dans le secteur agricole ». **Les objectifs comprennent l'augmentation du taux d'autosuffisance pour les produits agricoles à 50 %** (contre environ 47 % actuellement), l'amélioration et l'expansion de la production de produits végétaux, ou encore l'amélioration des aliments pour animaux produits par le pays, tout en utilisant les ressources des pâturages en vue de maintenir un taux d'autosuffisance élevé pour la viande et les produits laitiers.

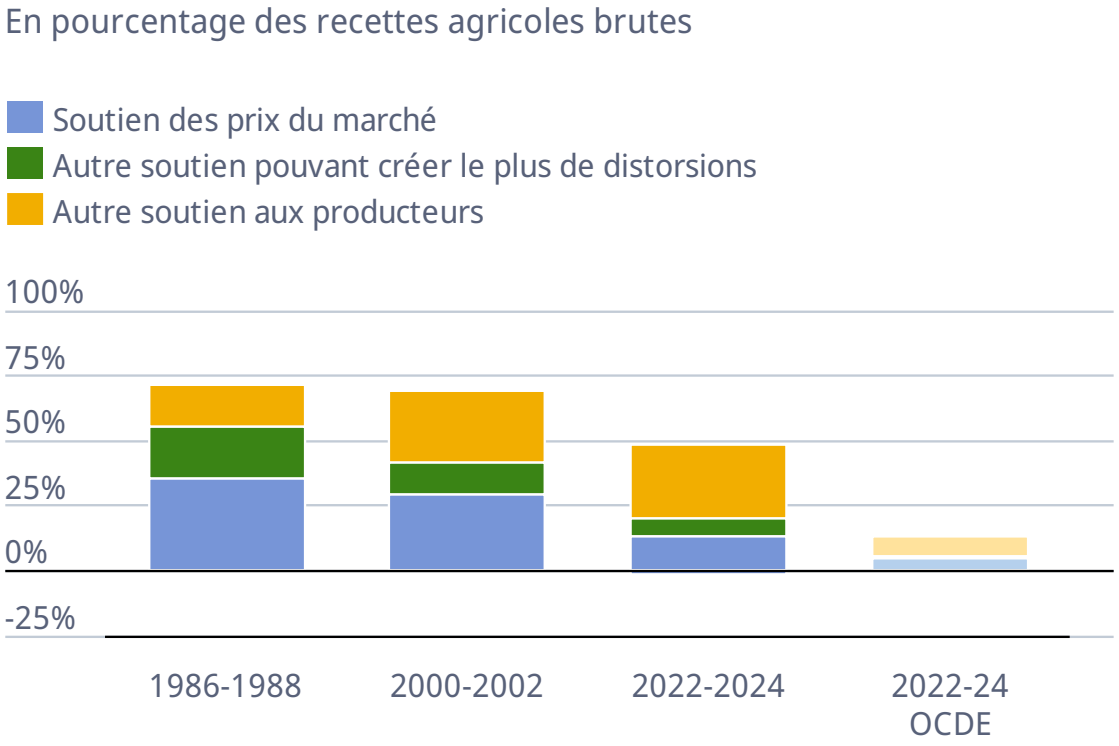
Évaluation et recommandations

- -La Norvège est membre de l'AELE, qui a mis en œuvre une coopération environnementale exemplaire au travers d'accords commerciaux auxquels elle participe. La Norvège est invitée à s'inspirer de cette forme de coopération et à nouer activement le dialogue avec ses partenaires commerciaux autour du changement climatique et de l'environnement. La Norvège est également un leader mondial dans le domaine de la foresterie, notamment dans le cadre du programme REDD+, et pourrait envisager d'étendre cet engagement international aux questions agricoles.
- La Norvège investit massivement dans la préservation des paysages agricoles et le maintien de la production dans les régions traditionnelles. Dans le même temps, la Norvège a des objectifs ambitieux en matière d'atténuation du changement climatique et de préservation de l'environnement et accorde une grande importance au bien-être des communautés rurales. À mesure que la technologie ouvre de nouvelles perspectives et que les objectifs sociaux évoluent, il est important de garder une vision claire de l'avenir du secteur et de le façonner dans le cadre d'une large consultation. Cette vision devrait être fréquemment mise à l'épreuve des faits, afin que les changements sectoriels structurels puissent s'inscrire dans une évolution positive pour le secteur et pour le pays.
- La croissance de la productivité totale des facteurs a ralenti par rapport aux rythmes enregistrés par le passé. Des investissements équilibrés dans toutes les composantes du système de connaissances et d'innovation agricoles pourraient contribuer à relancer la croissance de la productivité. Le climat et le paysage uniques de la Norvège nécessitent une recherche ciblée de solutions adaptées aux conditions locales.
- Les contrôles relativement stricts de la Norvège sur la conversion des terres agricoles vers d'autres usages se traduisent par des tensions entre les décisions locales en matière d'utilisation des terres et les objectifs nationaux. Des recherches sur la manière dont les paysages et les exploitations agricoles peuvent mieux s'intégrer dans les communautés rurales pourraient permettre d'apaiser ces tensions.
- La réhumidification des tourbières et la reconversion des sols organiques à leur état naturel présentent des avantages tangibles pour la biodiversité et le climat, mais peuvent entrer en conflit avec les objectifs de maintien de la production agraire et des terres agricoles. Il convient de rechercher des solutions ciblées pour résoudre ce problème, notamment par le biais de compensations financières ou de compensation des terres.

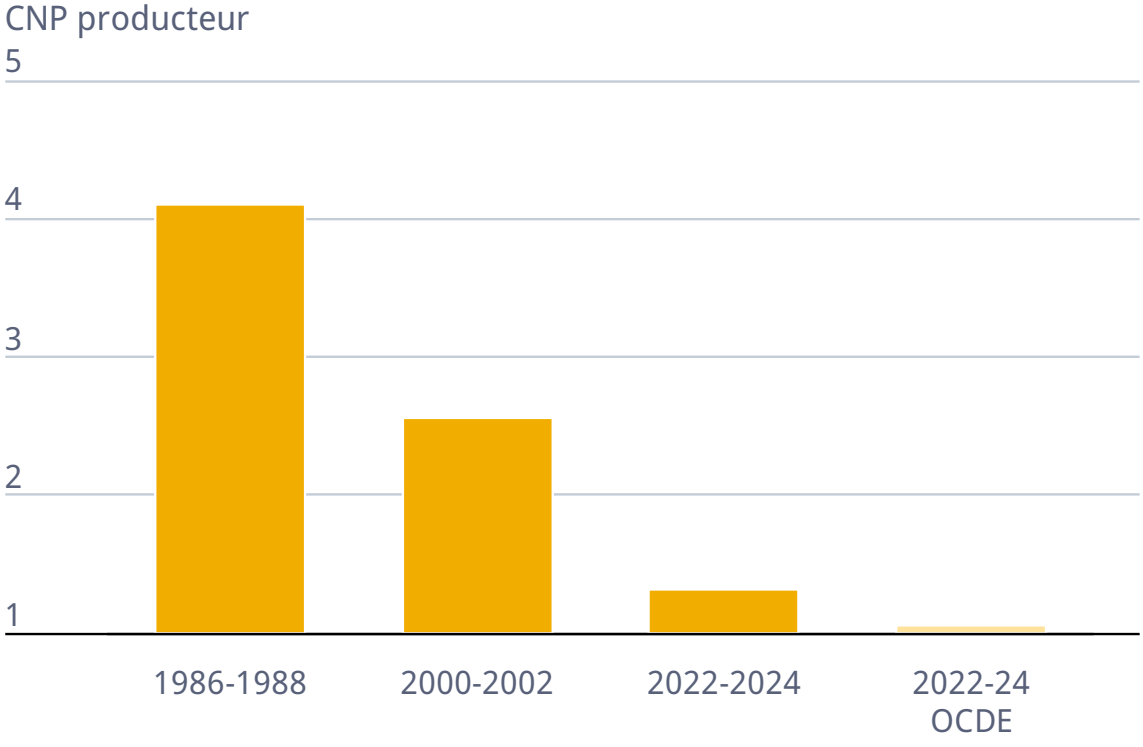
Évolution du soutien à l'agriculture

Graphique 22.1. Norvège : Évolution du soutien à l'agriculture

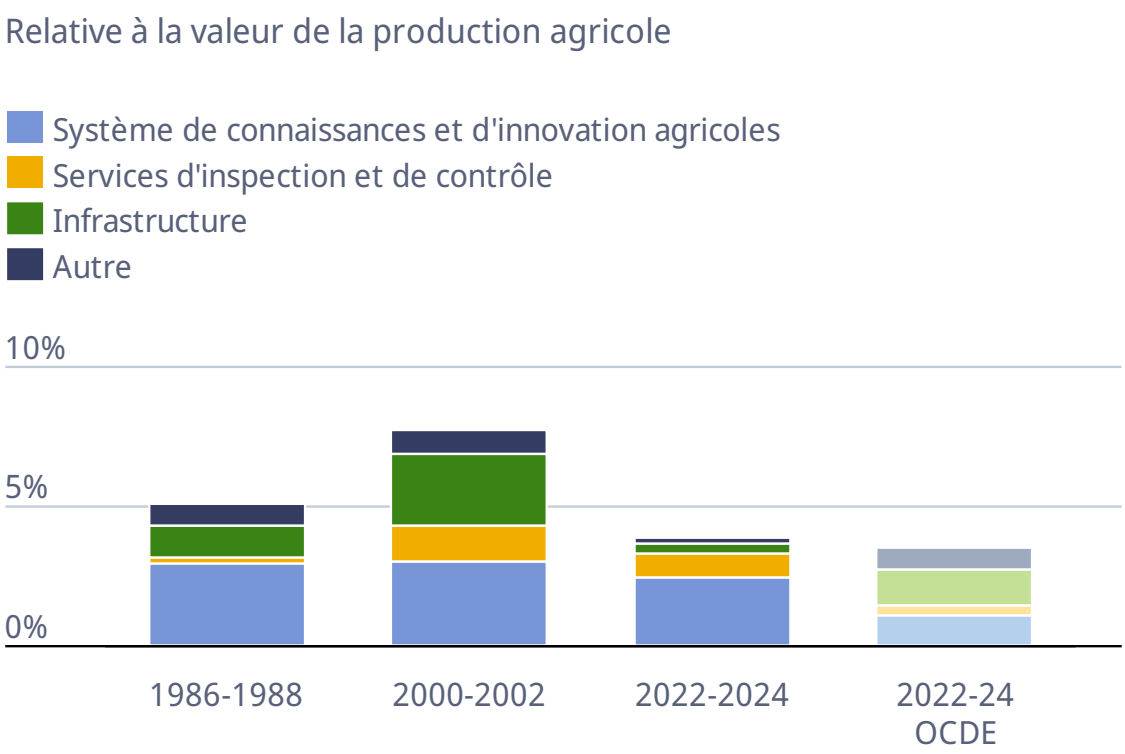
Graphique 22.1A. Norvège: Niveau et composition de l'estimation du soutien aux producteurs



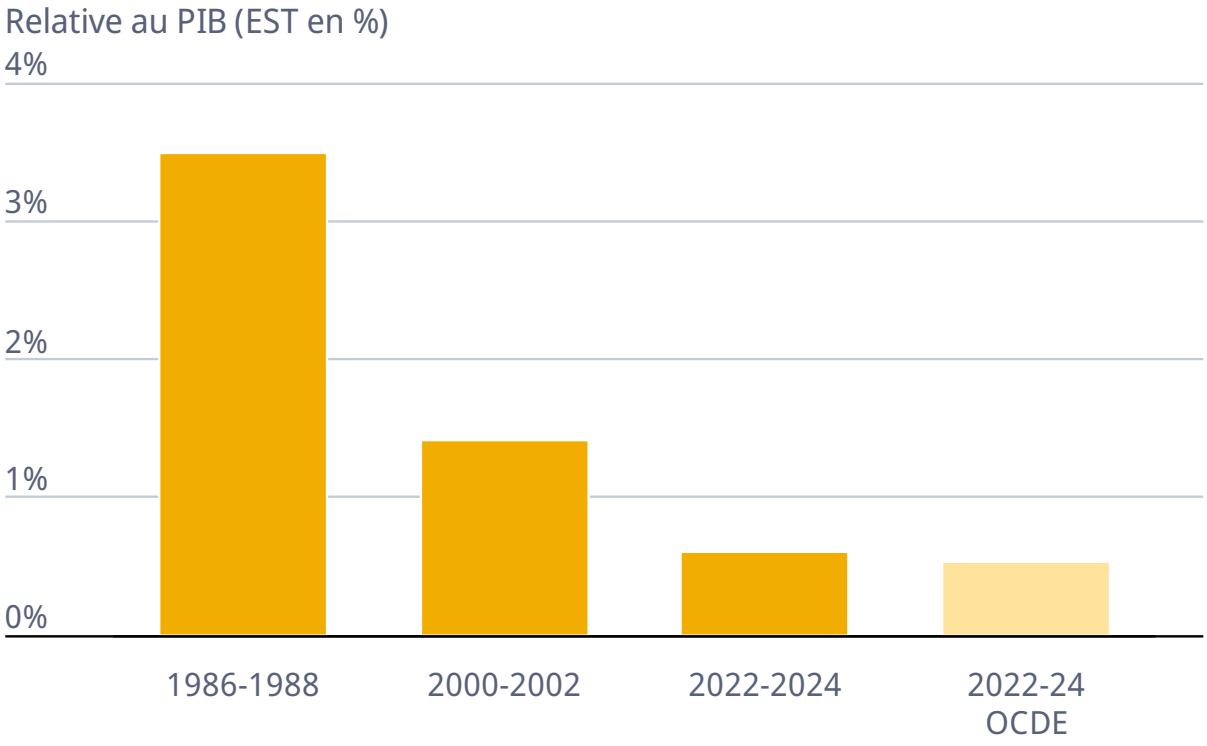
Graphique 22.1B. Norvège: Ratio du prix à la production au prix à la frontière



Graphique 22.1C. Norvège: Estimation du soutien aux services d'intérêt général et sa composition

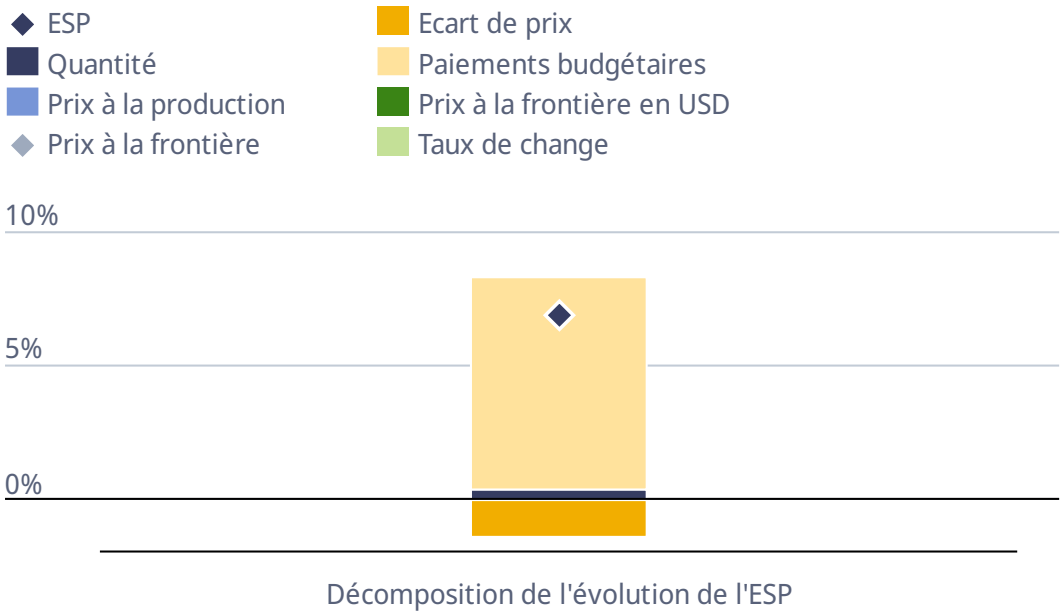


Graphique 22.1D. Norvège: Estimation du soutien total



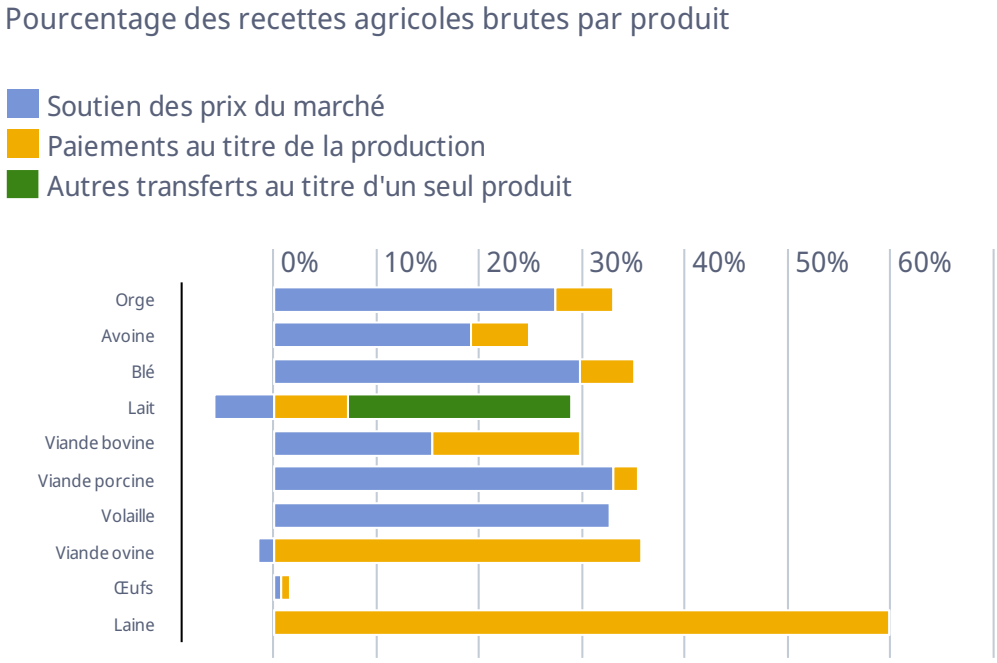
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 22.2. Norvège : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024



Note : variation en pourcentage de la valeur nominale de l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) exprimée en monnaie nationale. La variation du prix à la production et la variation du prix à la frontière ne sont pas calculées en cas de soutien des prix du marché (SPM) à la fois négatif et positif au niveau des produits de base l'année précédente. Il convient de souligner que les estimations du SPM des produits de l'élevage peuvent être négatives en raison d'un SPM positif pour les aliments pour animaux.
Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 22.3. Norvège : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24



Note : ne sont présentés que les produits de base pour lesquels des transferts non nuls ont eu lieu.
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Tableau 22.1. Norvège : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	1986-88	2000-02	2022-24	2022	2023	2024p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**2 533**	**2 051**	**3 818**	**4 079**	**3 602**	**3 774**
***dont :** part des produits SPM (%)*	73.28	80.83	73.00	74.42	73.24	71.36
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**2 686**	**2 085**	**5 835**	**4 129**	**6 678**	**6 700**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**2 843**	**2 337**	**2 746**	**2 648**	**2 726**	**2 864**
Soutien au titre de la production des produits de base	2 069	1 346	987	1 030	961	970
Soutien des prix du marché[1]	1 396	1 009	678	733	671	631
Soutien positif des prix du marché	1 396	1 009	761	871	696	718
Soutien négatif des prix du marché	0	0	-83	-138	-25	-87
Paiements au titre de la production	673	337	309	297	290	339
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	250	117	209	236	206	186
Utilisation d'intrants variables	149	71	115	154	116	76
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	91	38	84	73	80	99
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	11	8	10	10	10	11
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	524	871	1 129	1 026	1 122	1 239
Au titre des Recettes / du Revenu	0	49	90	98	84	87
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	524	822	1 039	928	1 038	1 151
avec contraintes sur les intrants	371	644	871	779	854	979
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	414	350	431	460
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	3	7	6	6	8
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	3	7	6	6	8
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	**71.44**	**68.98**	**46.74**	**44.18**	**48.19**	**47.68**
CNP des producteurs (coeff.)	**4.11**	**2.55**	**1.31**	**1.27**	**1.34**	**1.33**
CNS aux producteurs (coeff.)	**3.50**	**3.22**	**1.88**	**1.79**	**1.93**	**1.91**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**129**	**157**	**147**	**152**	**145**	**144**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	74	62	92	96	90	89
Services d'inspection et de contrôle	5	25	33	34	33	32
Développement et entretien des infrastructures	29	54	13	13	13	13
Commercialisation et promotion	21	15	9	9	10	9
Coût du stockage public	0	2	0	0	0	0
Divers	0	0	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**4.04**	**6.16**	**4.73**	**5.03**	**4.73**	**4.49**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-1 388**	**-1 034**	**-556**	**-571**	**-808**	**-288**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-1 674	-1 099	-711	-667	-732	-735
Autres transferts des consommateurs	-178	-75	-29	-37	-278	229
Transferts des contribuables aux consommateurs	220	71	210	225	204	200
Surcoût de l'alimentation animale	244	70	-25	-92	-2	18
ESC en pourcentage (%)	**-56.34**	**-51.08**	**-9.74**	**-14.62**	**-12.49**	**-4.44**
CNP des consommateurs (coeff.)	**3.23**	**2.28**	**1.14**	**1.21**	**1.18**	**1.08**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**2.29**	**2.04**	**1.11**	**1.17**	**1.14**	**1.05**
Estimation du soutien total (EST)	**3 192**	**2 566**	**3 103**	**3 026**	**3 076**	**3 208**
Transferts des consommateurs	1 852	1 175	740	704	1 011	506
Transferts des contribuables	1 518	1 466	2 392	2 358	2 343	2 473
Recettes budgétaires	-178	-75	-29	-37	-278	229
EST en pourcentage (% du PIB)	**3.49**	**1.42**	**0.60**	**0.51**	**0.63**	**0.68**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**1 796**	**1 557**	**2 425**	**2 293**	**2 405**	**2 576**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**1.96**	**0.86**	**0.47**	**0.39**	**0.50**	**0.54**
Déflateur du PIB (1986-88=100)	**100**	**163**	**398**	**431**	**383**	**379**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**6.88**	**8.59**	**10.31**	**9.61**	**10.56**	**10.75**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.
1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour la Norvège sont : le blé, l'orge, l'avoine, le lait, la viande bovine, porcine et ovine, la laine, la volaille et les oeufs.

Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données), https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

23 Philippines

Principales conclusions

Soutien à l'agriculture

Aux Philippines, le soutien à la production agricole (estimation du soutien aux producteurs, ESP) a représenté en moyenne 20 % des recettes agricoles brutes en 2022-24, ce qui signifie qu'un cinquième des recettes brutes des producteurs agricoles a été généré par les politiques de soutien. Ce chiffre est légèrement inférieur aux 22 % recensés deux décennies plus tôt, et reflète une baisse continue depuis le pic de 28 % atteint en 2014-15.

Bien que le soutien budgétaire ait pris de l'importance, le soutien aux agriculteurs continue de passer principalement par le soutien des prix du marché (SPM), notamment en ce qui concerne le sucre, le riz, le maïs et les produits d'origine animale. Cela signifie que le coût du soutien est supporté en majorité par les consommateurs et les acheteurs intermédiaires de ces produits de base, qui paient des prix plus élevés qu'ils ne l'auraient fait en l'absence de politiques de soutien. Ainsi, durant la période 2022-24, les prix à la production sur le marché intérieur ont dépassé les prix de référence à la frontière de 24 % en moyenne. Les paiements aux agriculteurs soutiennent l'utilisation d'intrants variables ainsi que les investissements dans les installations et équipements agricoles. Le SPM et les paiements au titre de l'utilisation d'intrants (qui, avec les paiements basés sur les volumes de production, représentent les mesures les plus susceptibles de fausser la production et les échanges) représentent 96 % du soutien aux agriculteurs.

L'estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG) dans le secteur agricole équivalait à presque 5 % de la valeur de la production du secteur en 2022-24, soit plus du double de la part observée en 2000-02. Il s'agit principalement d'investissements dans les infrastructures, notamment les systèmes d'irrigation et les routes reliant les exploitations agricoles aux marchés, ainsi que dans le système de connaissances et d'innovation agricoles, en particulier les programmes d'éducation et de vulgarisation. Les dépenses liées au stockage public ont augmenté et représentent désormais le troisième facteur de dépenses du GSSE, après les infrastructures et le système de connaissances agricoles.

Le soutien total au secteur agricole représentait 2.1 % du PIB en 2022-24, un chiffre en baisse par rapport aux 2.9 % enregistrés 2000-02, mais demeurait le plus élevé parmi les pays étudiés dans le présent rapport.

Principales évolutions récentes de l'action publique

En décembre 2024, les Philippines ont prolongé le Fonds d'amélioration de la compétitivité du riz jusqu'en 2031 en modifiant la loi sur la tarification du riz. Ce fonds, financé par les recettes des droits de douane perçus sur les importations de riz, a été créé en 2019 pour compenser l'impact de la libéralisation du marché du riz. Au cours de ses six premières années d'existence, le fonds a soutenu les agriculteurs en les aidant à acheter machines et outillage pour la riziculture, en promouvant l'obtention de semences, en octroyant des crédits et en proposant des services de vulgarisation. La nouvelle loi triple le budget pour le porter à 30 milliards PHP (524 millions USD) par an et modifie sa répartition. Le financement de la

production de semences de qualité est ramené de 30 % à 20 % du budget total, et le soutien à la mécanisation des exploitations agricoles passe de 50 % à 30 %. Ce sont désormais 50 % du budget qui sont consacrés à la formation et à la vulgarisation, à l'amélioration de la santé des sols, à la lutte contre les parasites et les maladies et à la gestion de l'eau, contre 20 % auparavant, principalement sous forme de prêts bonifiés et de formations.

Le 8 juillet 2024, le gouvernement a réduit les droits de douane sur le riz de 35 % à 15 % (décret exécutif n° 62). Cette mesure visait à faire baisser les prix pour les consommateurs et à contrôler l'inflation, étant donné l'impact substantiel du riz sur l'indice des prix à la consommation.

En 2024, le gouvernement s'est concentré sur les initiatives de consommation avec plusieurs programmes visant à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition. Pour faire face à la hausse des prix des produits alimentaires, deux programmes de riz subventionné ont été introduits en juillet et en août : le programme 29, qui a proposé du riz à 29 PHP (0.5 USD) le kilo pour les groupes vulnérables, et le programme *KNP Rice-for-All* qui a offert du riz à un prix initial de 45 PHP (0.8 USD) le kilo pour tous les Philippins, avant d'être réduit à 40 PHP (0.7 USD). En outre, une ordonnance administrative conjointe a accordé aux personnes âgées et aux personnes handicapées une réduction de 5 % sur les biens essentiels, plafonnée à 125 PHP (2 USD) par semaine. Le programme de bons d'alimentation *Walang Gutom* 2027 a également été étendu et octroie 3 000 PHP (52 USD) en bons alimentaires mensuels à 300 000 ménages en situation d'insécurité alimentaire dans 10 régions.

Évaluation et recommandations

- Les Philippines ont pris certaines mesures pour inscrire les politiques commerciales dans le développement durable au sein du secteur agricole. Le pays est déjà partie prenante à plusieurs accords commerciaux régionaux comportant des dispositions relatives à la coopération environnementale, tels que l'accord de libre-échange (ALE) entre la Corée et l'ASEAN et l'accord de libre-échange qu'il a conclu avec l'AELE. Ces accords prévoient explicitement des possibilités de coopération technique dans l'agriculture, en particulier dans des domaines tels que l'agroforesterie et la gestion durable des ressources. Les Philippines pourraient mettre à profit les accords régionaux pour développer la coopération technique en faveur de la durabilité dans le secteur agricole, en particulier pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'utilisation de technologies d'adaptation au climat.
- Les Philippines ont mis en place le système philippin de gestion et de déclaration des gaz à effet de serre, qui permet de suivre les émissions de GES, principalement au niveau national. Bien que ce système permette au pays de respecter ses engagements internationaux, il est nécessaire de disposer de données plus précises par secteur et au niveau des produits pour mesurer efficacement les réductions d'émissions et mieux comprendre les émissions observées pour les différents produits de base. Le passage de comptes rendus nationaux à des évaluations de l'empreinte carbone au niveau des secteurs et des produits permettrait aux Philippines de suivre les progrès accomplis et d'orienter les stratégies d'atténuation. Pour davantage de cohérence, ces efforts de mesure devraient respecter les normes et méthodologies internationales.
- L'objectif d'autosuffisance en riz a conduit à des politiques intérieures de soutien à la production de riz, qui émet une part importante des GES d'origine agricole. Le système actuel de soutien à des produits de base particuliers freine également la mise en place de systèmes de production plus diversifiés et plus résilients, mieux adaptés au changement climatique. Le soutien au titre d'un seul produit (par exemple, le riz et le sucre) devrait être réévalué pour s'assurer qu'il est compatible avec les objectifs d'atténuation du changement climatique, d'adaptation et de résilience.
- Le secteur agricole des Philippines est particulièrement vulnérable aux risques climatiques, notamment aux phénomènes météorologiques extrêmes et à l'évolution des régimes pluviométriques. Des programmes de renforcement des capacités ont été mis en place pour former

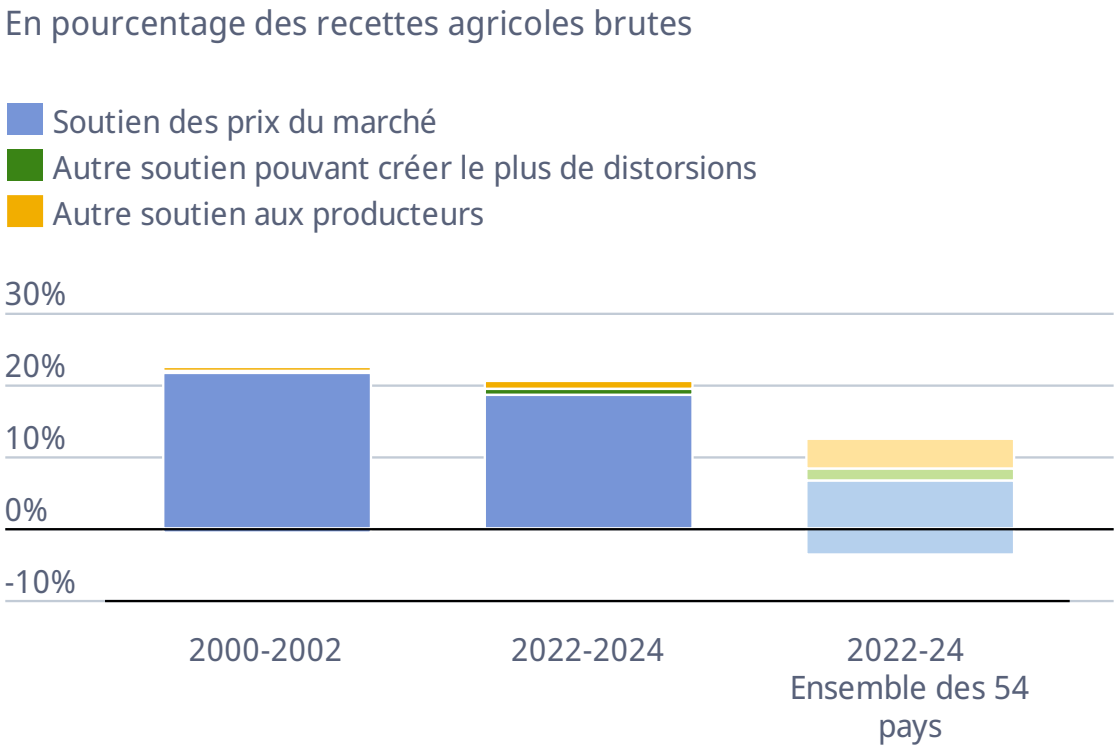
les agriculteurs à l'agriculture climato-intelligente, et mettent l'accent sur la gestion de l'eau ou la fertilité des sols. Toutefois, il faut redoubler d'efforts et investir dans la R-D pour concevoir et déployer des technologies climato-intelligentes à une échelle plus large. La croissance de la productivité agricole est inférieure aux moyennes mondiales, et il est essentiel d'investir dans de nouvelles technologies pour améliorer les rendements tout en réduisant les émissions.

- Le gouvernement philippin devrait poursuivre la réduction des droits de douane sur les produits agricoles essentiels afin de faciliter les échanges, d'améliorer la sécurité alimentaire et de contenir l'inflation. Les mesures prises récemment pour réduire les droits de douane sur le riz constituent une évolution positive. Cette réduction devrait être pérennisée et étendue à d'autres produits agricoles, en particulier ceux qui sont affectés par des contraintes affectant l'offre.

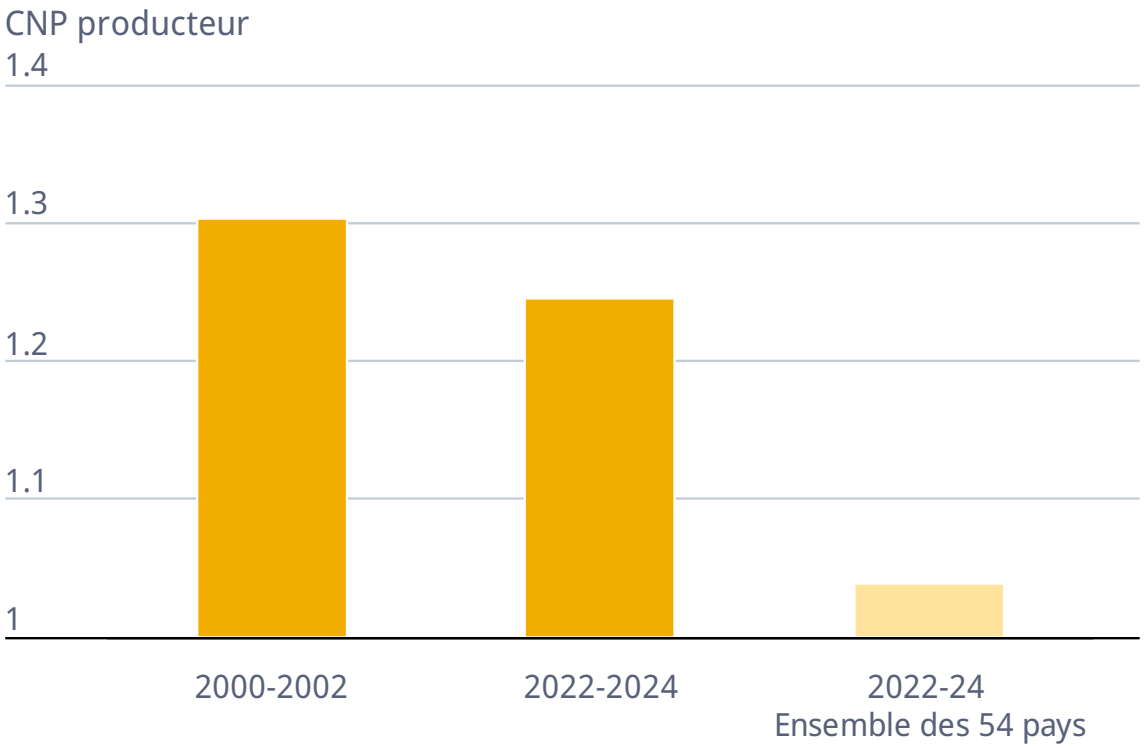
Évolution du soutien à l'agriculture

Graphique 23.1. Philippines : Évolution du soutien à l'agriculture

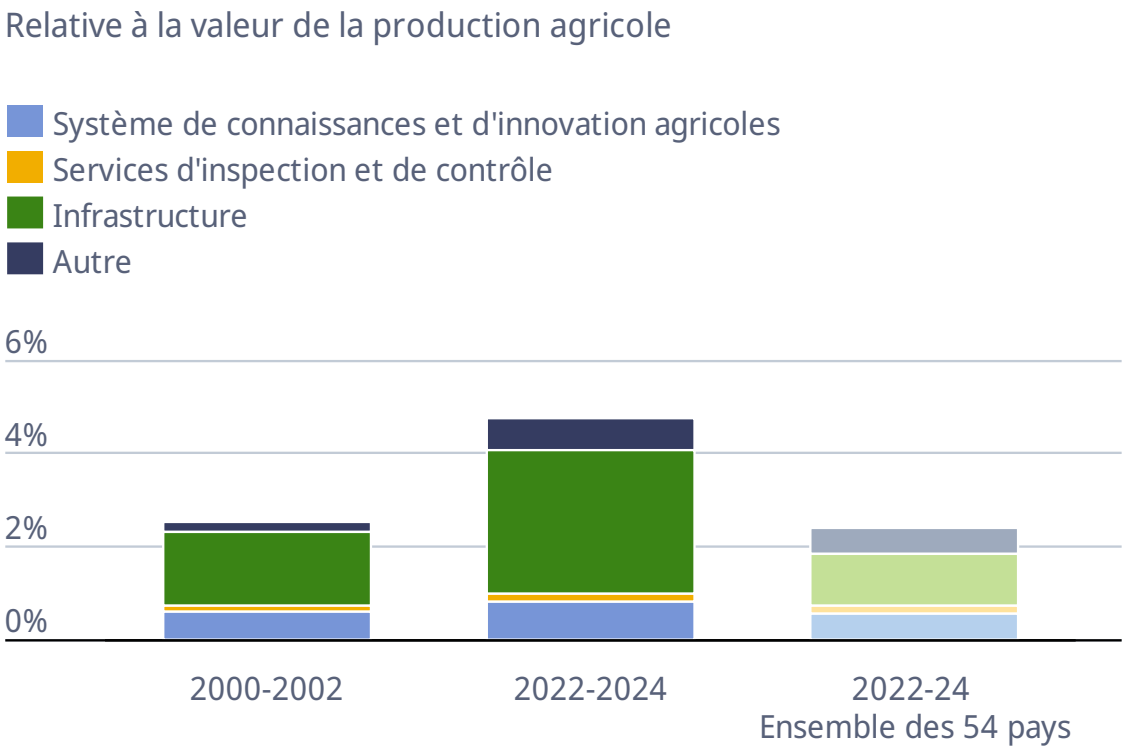
Graphique 23.1A. Philippines: Niveau et composition de l'estimation du soutien aux producteurs



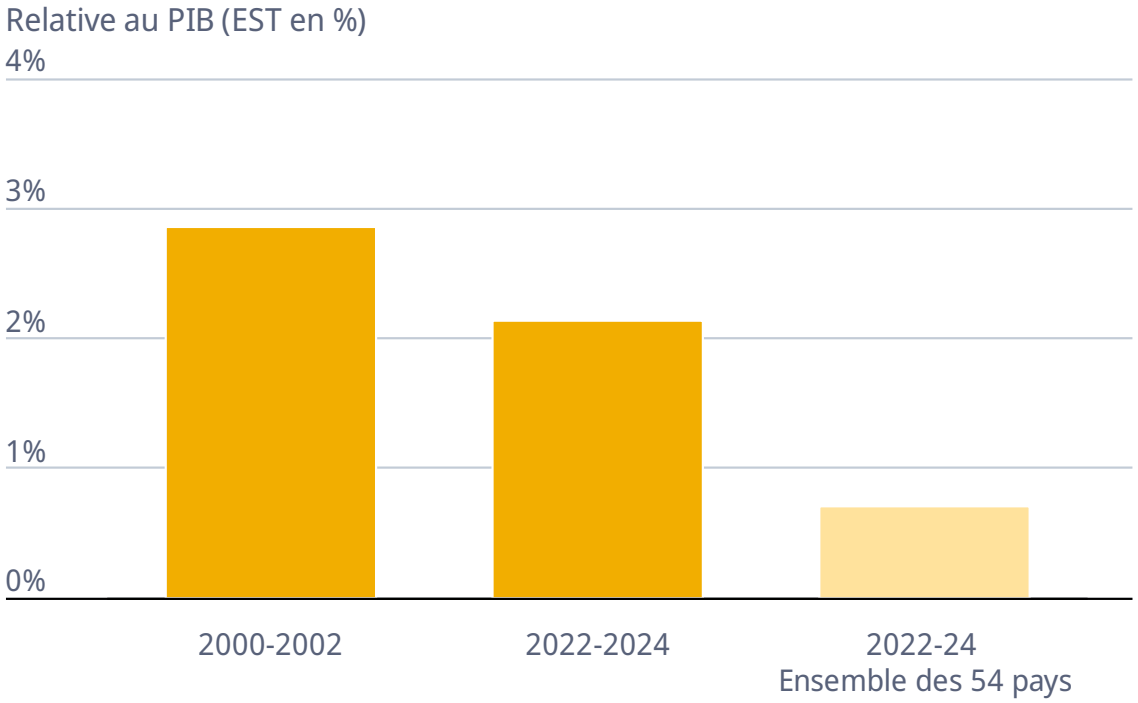
Graphique 23.1B. Philippines: Ratio du prix à la production au prix à la frontière



Graphique 23.1C. Philippines: Estimation du soutien aux services d'intérêt général et sa composition

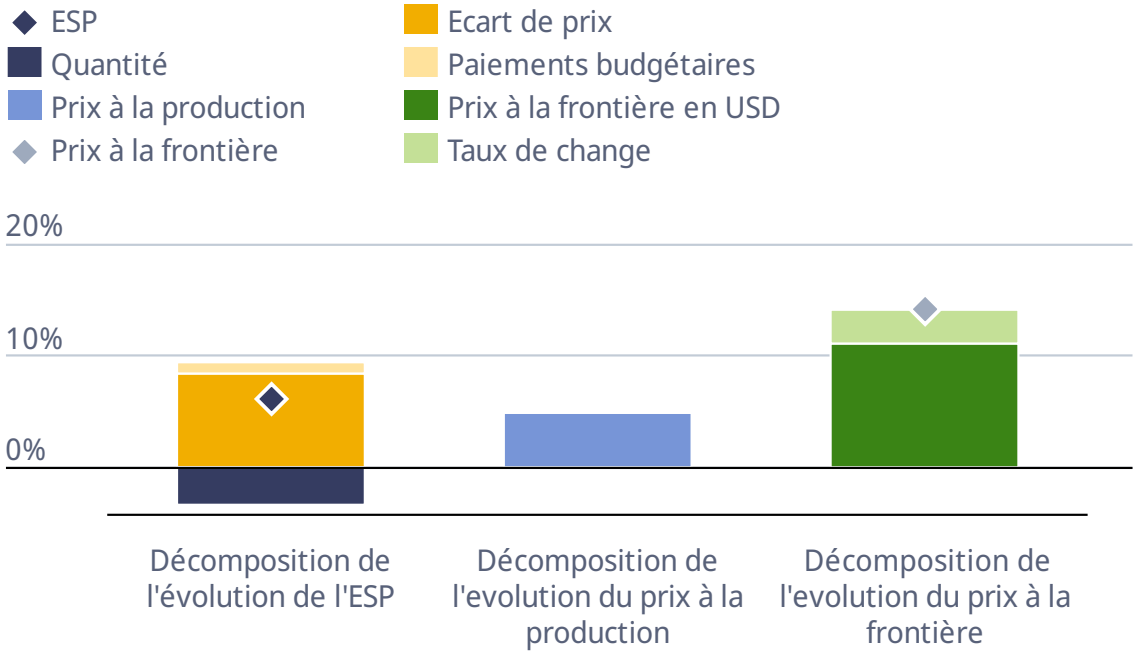


Graphique 23.1D. Philippines: Estimation du soutien total



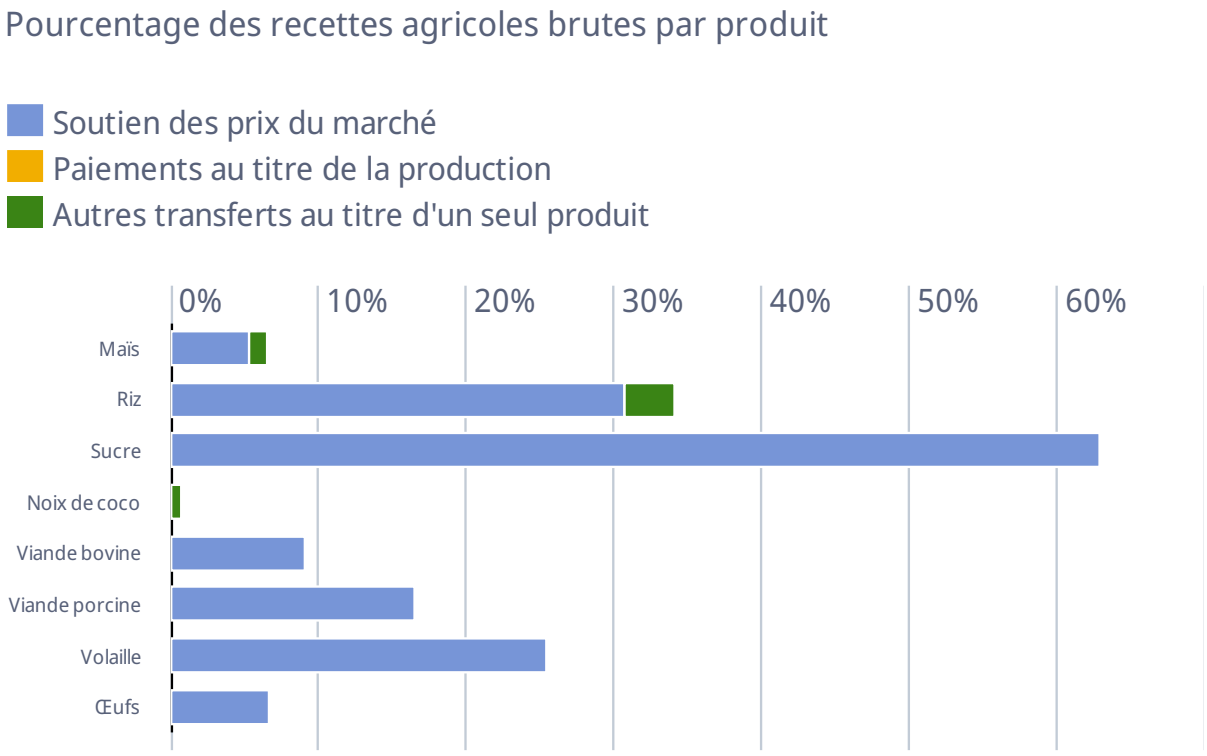
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 23.2. Philippines : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024



Note : variation en pourcentage de la valeur nominale de l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) exprimée en monnaie nationale.
Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 23.3. Philippines : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24



Note : ne sont présentés que les produits de base pour lesquels des transferts non nuls ont eu lieu.
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Tableau 23.1. Philippines : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	2000-02	2022-24	2022	2023	2024p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**9 604**	**36 745**	**35 081**	**37 138**	**38 016**
***dont :** part des produits SPM (%)*	90.37	88.85	89.44	88.28	88.85
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**9 824**	**41 370**	**39 591**	**41 776**	**42 743**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**2 123**	**7 631**	**7 895**	**7 388**	**7 611**
Soutien au titre de la production des produits de base	2 050	6 978	7 261	6 755	6 917
Soutien des prix du marché[1]	2 050	6 978	7 261	6 755	6 917
Soutien positif des prix du marché	2 096	6 978	7 261	6 755	6 917
Soutien négatif des prix du marché	-46	0	0	0	0
Paiements au titre de la production	0	0	0	0	0
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	69	634	615	613	675
Utilisation d'intrants variables	36	318	325	319	311
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	32	316	290	294	365
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	0	0	0	0
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	0	0	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	5	19	20	19	19
ESP en pourcentage (%)	**21.85**	**20.39**	**22.11**	**19.56**	**19.66**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.30**	**1.24**	**1.27**	**1.23**	**1.24**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.28**	**1.26**	**1.28**	**1.24**	**1.24**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**244**	**1 740**	**1 347**	**1 611**	**2 264**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	56	293	298	294	287
Services d'inspection et de contrôle	14	64	66	65	63
Développement et entretien des infrastructures	155	1 129	781	1 015	1 590
Commercialisation et promotion	6	50	50	49	53
Coût du stockage public	12	178	128	162	245
Divers	1	25	23	26	26
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**10.31**	**18.64**	**14.57**	**17.90**	**22.92**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-2 202**	**-7 860**	**-8 136**	**-7 489**	**-7 956**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-2 242	-6 965	-7 155	-6 684	-7 057
Autres transferts des consommateurs	-149	-1 128	-1 147	-1 027	-1 211
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	188	233	166	221	312
ESC en pourcentage (%)	**-22.33**	**-18.99**	**-20.55**	**-17.93**	**-18.61**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.32**	**1.24**	**1.27**	**1.23**	**1.24**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.29**	**1.23**	**1.26**	**1.22**	**1.23**
Estimation du soutien total (EST)	**2 368**	**9 372**	**9 242**	**8 998**	**9 875**
Transferts des consommateurs	2 390	8 093	8 302	7 711	8 268
Transferts des contribuables	126	2 406	2 087	2 314	2 818
Recettes budgétaires	-149	-1 128	-1 147	-1 027	-1 211
EST en pourcentage (% du PIB)	**2.86**	**2.14**	**2.29**	**2.06**	**2.09**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**318**	**2 394**	**1 981**	**2 243**	**2 958**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**0.38**	**0.55**	**0.49**	**0.51**	**0.63**
Déflateur du PIB (2000-02=100)	**100**	**203**	**198**	**207**	**..**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**48.93**	**55.80**	**54.48**	**55.63**	**57.29**

.. Non disponible

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour les Philippines sont : le maïs, le riz, le sucre, la viande bovine et porcine, la volaille, les oeufs, les bananes, les noix de coco, les mangues et les ananas.

Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

24 Afrique du Sud

Principales conclusions

Soutien à l'agriculture

En 2022-24, le soutien aux producteurs (estimation du soutien aux producteurs, ESP) en Afrique du Sud s'élevait à 3.1 % des recettes agricoles brutes, contre 7.4 % en 2000-02. Il a principalement pris la forme de soutien des prix du marché (SPM) et de soutien à l'utilisation d'intrants variables non assortie de contraintes, la part des transferts bruts aux producteurs susceptibles de créer le plus de distorsions étant de 97 % en 2022-24.

Les prix intérieurs de la plupart des produits sont globalement alignés sur les prix de référence à la frontière. Le sucre fait figure d'exception, principalement à cause des droits d'importation, ce qui se traduit par un soutien au titre d'un seul produit représentant 25 % des recettes brutes. Le lait et la viande ovine bénéficient également d'un soutien des prix du marché. La plupart des paiements directs consistent en des subventions aux intrants (remboursement de la taxe sur les combustibles) ou des subventions à l'investissement pour les petites exploitations.

Le soutien aux services d'intérêt général du secteur (estimation du soutien aux services d'intérêt général, ESSG) a baissé par rapport à la taille du secteur. Au cours de la période 2022-24, l'ESSG a atteint en moyenne 1.1 % de la valeur de la production agricole, en recul par rapport aux 3.8 % observés au début des années 2000, et moins que la moyenne des 54 pays couverts dans ce rapport (2.4 %). La plupart des dépenses comptabilisées dans l'ESSG financent le système de connaissances et d'innovation agricoles, ainsi que les infrastructures (à commencer par celles qui sont liées à la réforme foncière et à l'irrigation). Le soutien apporté dans ces domaines vise à instaurer un environnement favorable à l'agriculture à petite échelle, qui est devenue une priorité à la suite de la réforme agraire. Les dépenses d'inspection et de contrôle constituent également un élément important et croissant de l'ESSG.

Au total, le soutien au secteur a diminué en valeur relative, passant d'une moyenne de 0.6 % du produit intérieur brut en 2000-02 à 0.3 % en 2022-24, plus des deux tiers du soutien étant transférés aux producteurs à titre individuel.

Principales évolutions récentes de l'action publique

Le ministère de l'Agriculture, de la Réforme agraire et du Développement rural (DALRRD) a été scindé en deux entités distinctes, le ministère de l'Agriculture devenant autonome en avril 2025. Ce ministère se concentrera principalement sur le **soutien aux exploitations de subsistance et aux petits exploitants**. En outre, la subvention du programme global de soutien à l'agriculture a été fusionnée avec la subvention Ilima/Letsema. Cette fusion découle de la synthèse du Bureau parlementaire du budget de 2021 sur les performances des subventions agricoles conditionnelles, qui a mis en évidence des doublons statistiques et a recommandé de fusionner les deux subventions afin d'en simplifier les processus connexes.

La loi sur l'expropriation n° 13 de 2024, entrée en vigueur le 23 janvier 2025, permet au gouvernement **d'acquérir des propriétés à des fins publiques** moyennant une compensation juste et équitable, et remplace le système de 1975 fondé sur la valeur du marché. La compensation tient compte de l'utilisation

des terres, de leur historique, de leur valeur marchande, de l'investissement de l'État et du but de l'acquisition. Des dispositions prévoient peu ou pas de compensation dans le cas de terres inutilisées, abandonnées ou financées par l'État.

Le 20 décembre 2024, la loi sur la santé des végétaux a été adoptée. Elle fournit un nouveau cadre réglementaire pour les normes phytosanitaires et abroge la loi sur les organismes nuisibles agricoles de 1983, qui régissait auparavant le système phytosanitaire de l'Afrique du Sud. La nouvelle loi permet à l'Afrique du Sud de respecter l'accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et la Convention internationale pour la protection des végétaux. On peut s'attendre à ce que le respect de ces accords élargisse les possibilités d'accords commerciaux agricoles pour l'Afrique du Sud.

Évaluation et recommandations

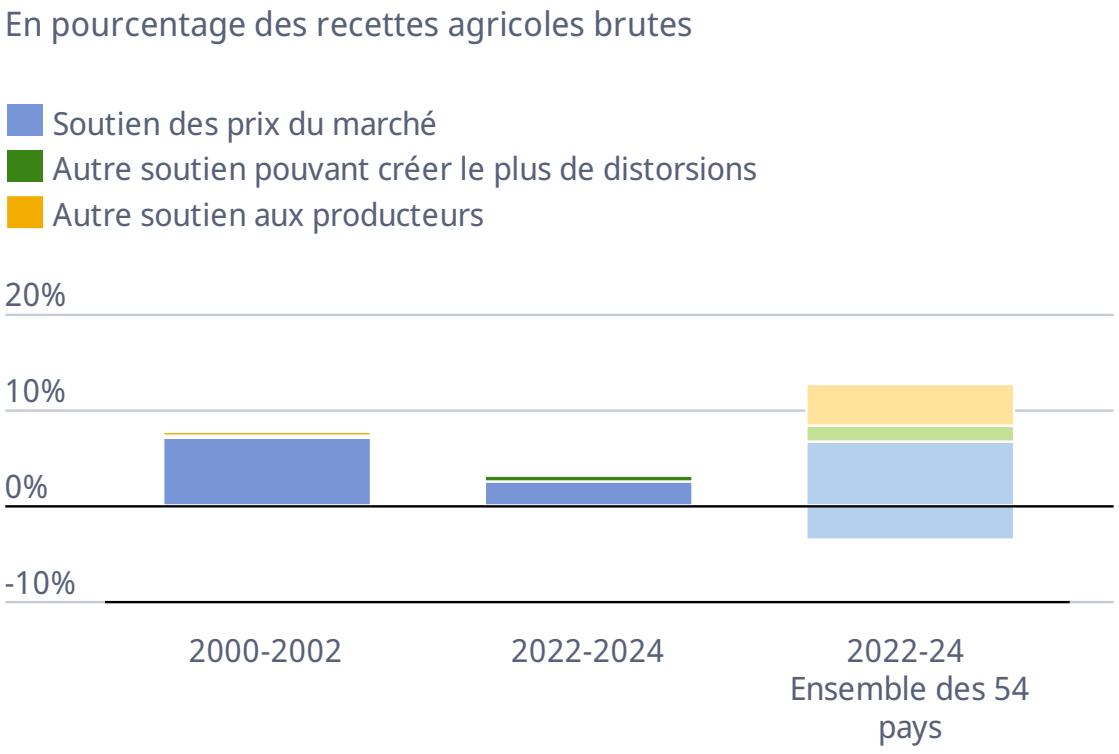
- L'Afrique du Sud a accompli des efforts pour intégrer des considérations de durabilité dans sa politique commerciale, et pour atténuer les émissions de GES de son secteur agricole. Dans le même temps, d'importants défis agro-environnementaux subsistent, notamment la dégradation des sols, la pénurie d'eau et l'augmentation de la vulnérabilité au changement climatique et aux phénomènes météorologiques extrêmes. Les bilans des éléments nutritifs mettent en évidence des valeurs très faibles, voire des déficits dans le cas de l'azote, ce qui laisse à penser que la faible fertilité des sols est un problème plus global à l'échelle du pays. Le gouvernement devrait soutenir les pratiques d'agriculture de conservation afin d'améliorer la fertilité des sols et leur contenu en matières organiques, augmenter les services d'examen des sols et de conseils, et améliorer l'accès des petits exploitants à des engrais de qualité.
- Même si le soutien global est faible, les dispositifs qui restent en place entraînent de fortes distorsions du marché et pourraient être néfastes pour l'environnement. Le soutien au prix du sucre reste fort, et le gouvernement devrait envisager de baisser les droits à l'importation. Les rabais consentis sur le prix du gazole représentent une large part du soutien budgétaire et devraient également être progressivement supprimés. Il serait possible de les remplacer par des crédits dévolus aux fonds de roulement et non liés aux intrants, tout en proposant des transferts en espèces et des prestations sociales ciblés afin de faciliter la transition pour les ménages agricoles vulnérables et modestes.
- Les dépenses budgétaires continuent à soutenir la réforme agraire et ses bénéficiaires (principalement les petites exploitations et les nouvelles exploitations commerciales) par le financement de la recherche-développement, du transfert de connaissances et de la mise en place d'infrastructures. Le gouvernement devrait concentrer ses efforts sur les outils d'application de cette réforme, en veillant à la mise à disposition en temps opportun de ressources financières adéquates pour assurer la viabilité économique des entreprises agricoles, et en adaptant les programmes d'aide aux besoins des nouvelles exploitations commerciales.
- Pour pouvoir aider les nouveaux entrepreneurs à devenir des producteurs commerciaux, les programmes de soutien doivent tirer parti de l'expérience des agriculteurs commerciaux qui ont réussi. Plus spécifiquement, les partenariats public-privé et les associations professionnelles peuvent contribuer à renforcer les programmes et les services mis en place par les pouvoirs publics, et faciliter la transmission du savoir-faire aux nouveaux exploitants.
- Les progrès en matière de réforme foncière et de redistribution des terres durant la période post-Apartheid ont été lents et les mesures deviennent de plus en plus urgentes. La loi sur l'expropriation récemment adoptée fournit un cadre juridique pour régir l'expropriation de propriétés privées par le gouvernement à des fins publiques ou dans l'intérêt public. Cependant, la réforme foncière devrait être corrélée à la mise en place d'un environnement favorable pour ses bénéficiaires, y compris l'éducation, la formation, l'infrastructure et l'accès à des équipements agricoles modernes, au financement et aux marchés.

- Il est possible de mettre à profit les capacités du secteur privé et des institutions d'enseignement et de formation pour redynamiser les services publics de vulgarisation. À cet égard, il conviendra tout particulièrement d'améliorer les compétences des agents de vulgarisation agricole et de leur donner les moyens de venir en aide aux communautés rurales et aux nouveaux producteurs commerciaux. Dans le cas contraire, la redistribution des terres ne pourra pas produire les résultats escomptés, tels que l'amélioration des conditions de vie de la population noire des zones rurales, le renforcement de la sécurité alimentaire en milieu rural et le développement d'un secteur commercial pérenne.
- Des objectifs provisoires d'émissions pour le secteur agricole ont été publiés récemment, et permettront potentiellement à l'Afrique du Sud d'accomplir les progrès nécessaires pour atteindre ses contributions déterminées au niveau national (CDN). Cependant, les taxes sur le carbone entrées en vigueur en janvier 2022 en vertu de la loi sur la taxe carbone n'ont pas été appliquées à l'agriculture. L'Afrique du Sud pourrait envisager d'élargir progressivement son champ d'application à ces émissions, ainsi que de mettre en place des filets de protection sociale pour compenser les pertes de revenus que ce changement pourrait induire pour les ménages et les producteurs pauvres.

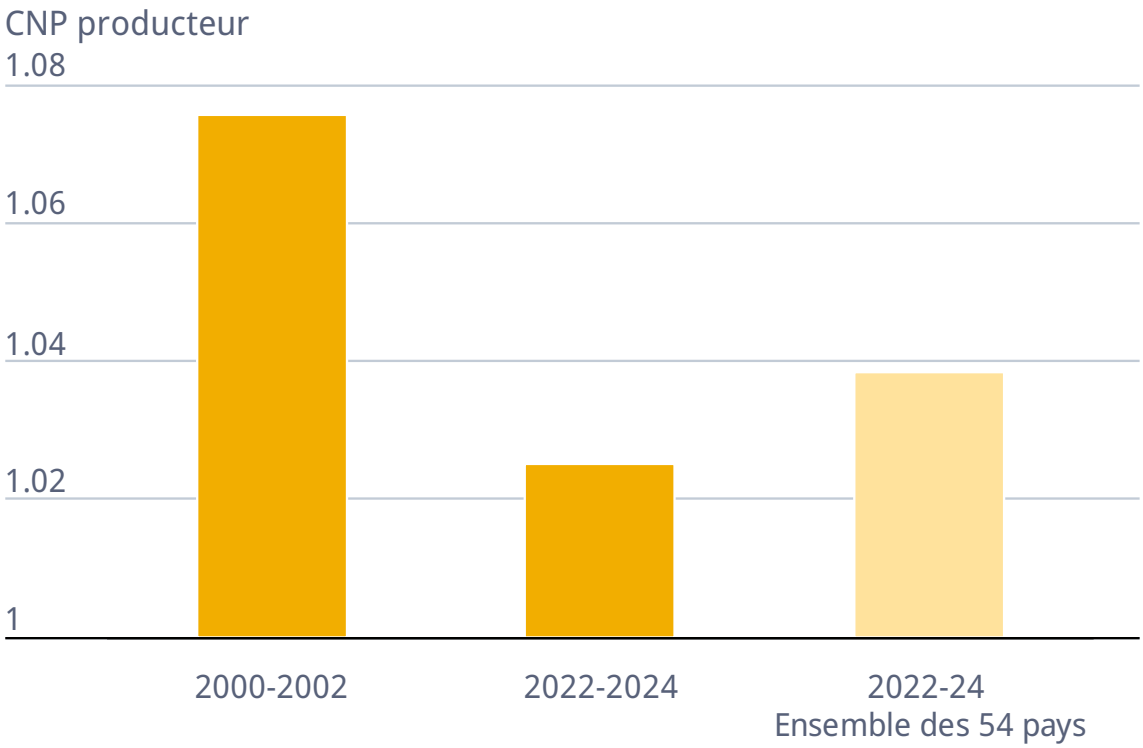
Évolution du soutien à l'agriculture

Graphique 24.1. Afrique du Sud : Évolution du soutien à l'agriculture

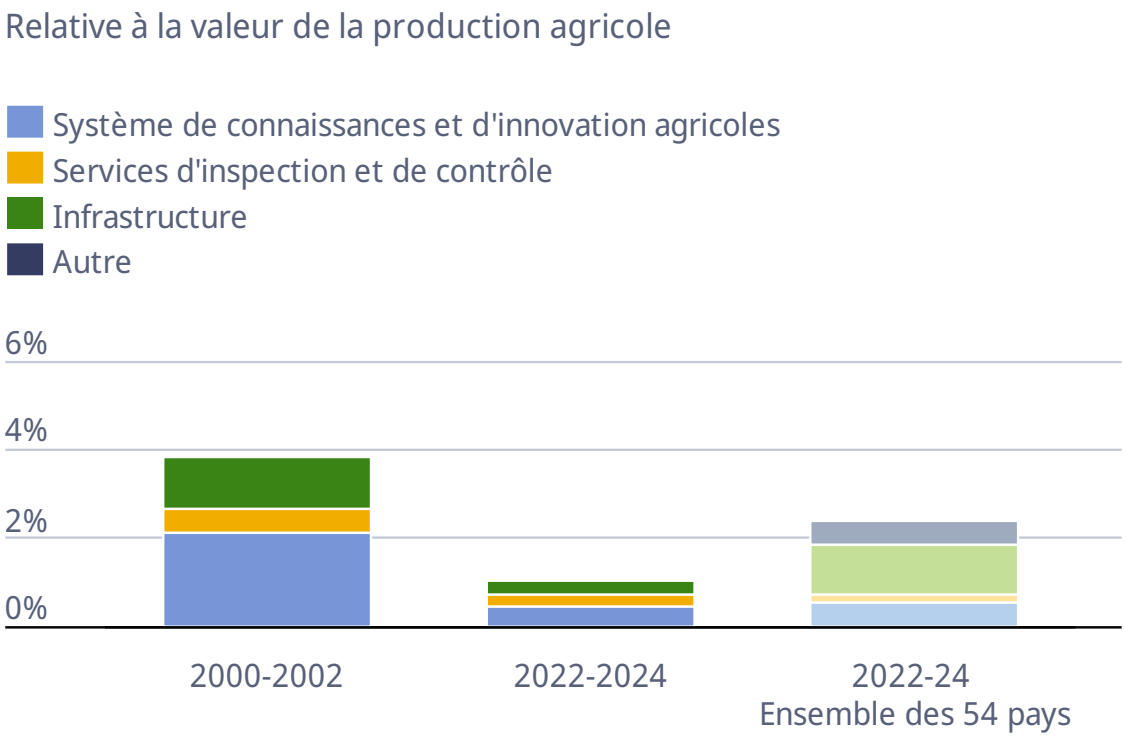
Graphique 24.1A. Afrique du Sud: Niveau et composition de l'estimation du soutien aux producteurs



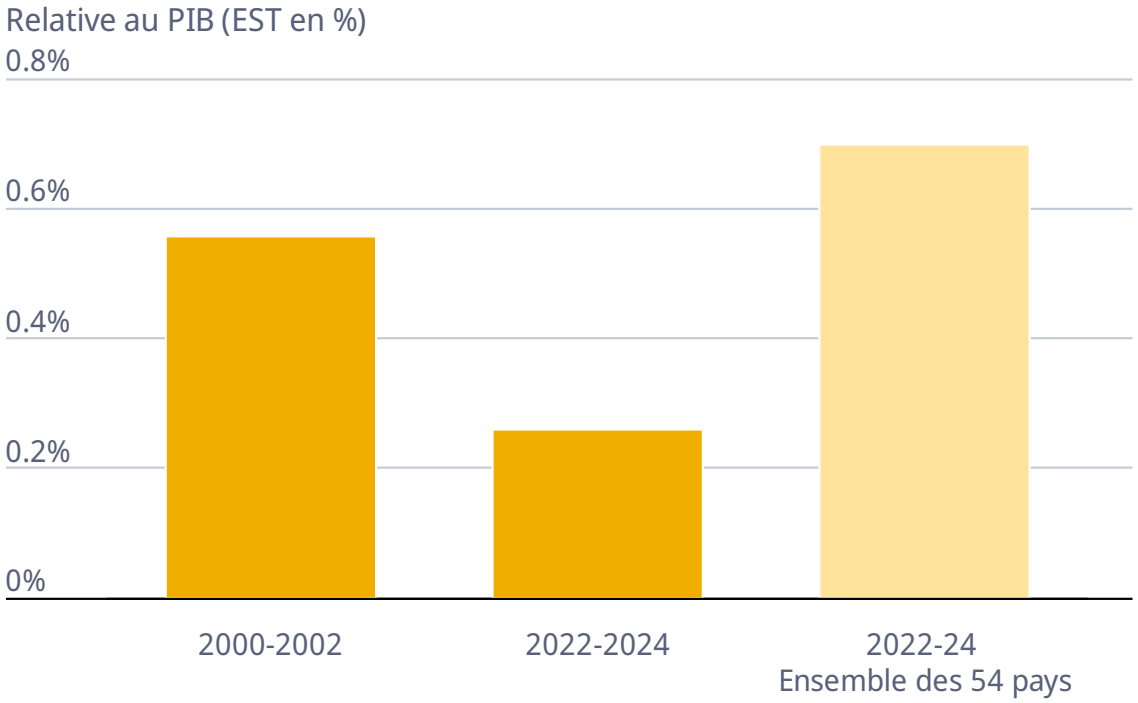
Graphique 24.1B. Afrique du Sud: Ratio du prix à la production au prix à la frontière



Graphique 24.1C. Afrique du Sud: Estimation du soutien aux services d'intérêt général et sa composition

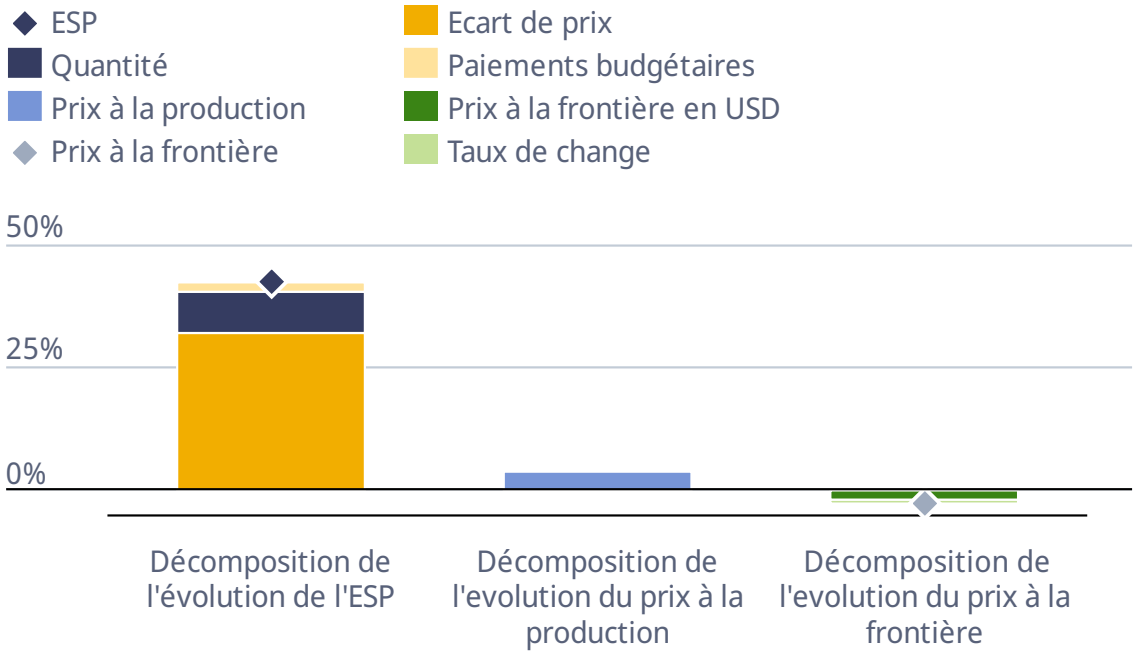


Graphique 24.1D. Afrique du Sud: Estimation du soutien total



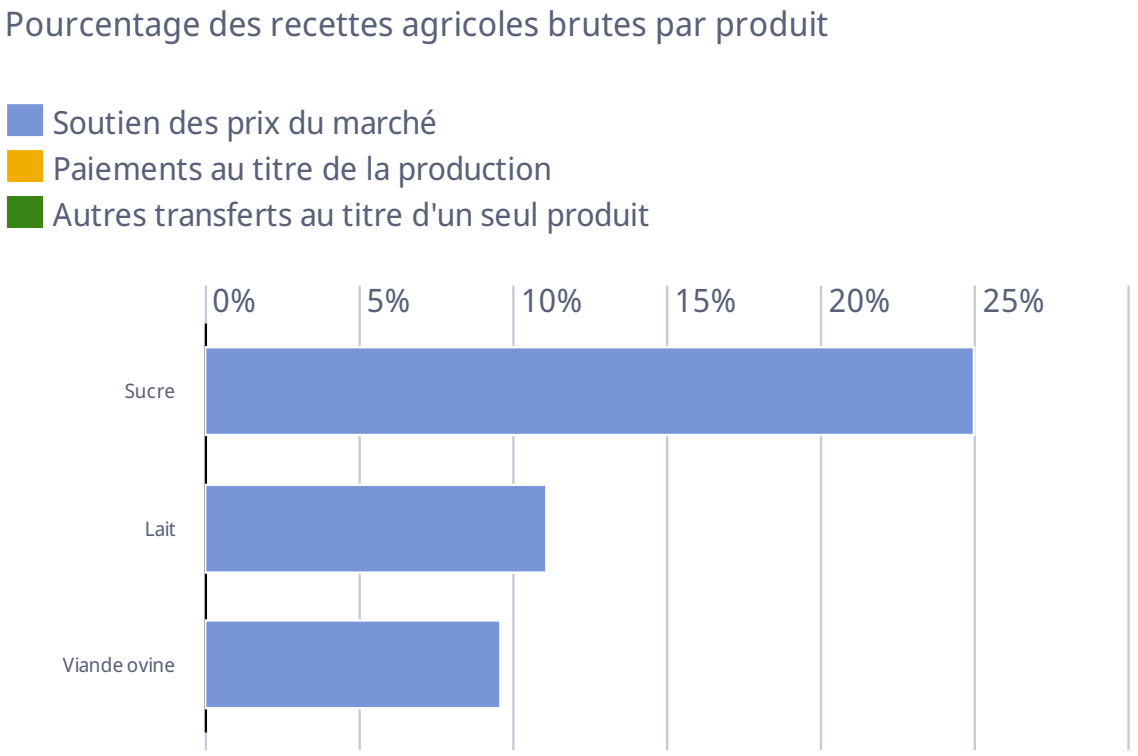
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 24.2. Afrique du Sud : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024



Note : variation en pourcentage de la valeur nominale de l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) exprimée en monnaie nationale.
Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 24.3. Afrique du Sud : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24



Note : ne sont présentés que les produits de base pour lesquels des transferts non nuls ont eu lieu.
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Tableau 24.1. Afrique du Sud : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	2000-02	2022-24	2022	2023	2024p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**6 819**	**24 270**	**25 382**	**22 983**	**24 443**
***dont :** part des produits SPM (%)*	74.75	76.05	79.20	74.62	74.31
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**5 995**	**21 201**	**20 410**	**21 110**	**22 084**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**480**	**763**	**819**	**603**	**865**
Soutien au titre de la production des produits de base	440	596	647	446	695
Soutien des prix du marché[1]	440	596	647	446	695
Soutien positif des prix du marché	453	596	647	446	695
Soutien négatif des prix du marché	-12	0	0	0	0
Paiements au titre de la production	0	0	0	0	0
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	36	167	172	157	170
Utilisation d'intrants variables	25	140	138	134	149
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	11	26	34	22	21
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	1	0	1	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	3	0	0	0	0
Au titre des Recettes / du Revenu	3	0	0	0	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	**7.37**	**3.12**	**3.21**	**2.61**	**3.51**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.08**	**1.03**	**1.03**	**1.02**	**1.03**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.08**	**1.03**	**1.03**	**1.03**	**1.04**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**264**	**263**	**271**	**257**	**262**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	146	109	110	94	123
Services d'inspection et de contrôle	39	62	58	82	48
Développement et entretien des infrastructures	78	75	85	64	76
Commercialisation et promotion	0	17	18	17	16
Coût du stockage public	0	0	0	0	0
Divers	0	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**34.04**	**25.70**	**24.86**	**29.85**	**23.24**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-353**	**-525**	**-594**	**-401**	**-579**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-350	-518	-588	-391	-574
Autres transferts des consommateurs	-18	-7	-6	-10	-5
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	14	0	0	0	0
ESC en pourcentage (%)	**-6.08**	**-2.46**	**-2.91**	**-1.90**	**-2.62**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.07**	**1.03**	**1.03**	**1.02**	**1.03**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.06**	**1.03**	**1.03**	**1.02**	**1.03**
Estimation du soutien total (EST)	**744**	**1 026**	**1 091**	**860**	**1 127**
Transferts des consommateurs	368	525	594	401	579
Transferts des contribuables	394	508	502	469	553
Recettes budgétaires	-18	-7	-6	-10	-5
EST en pourcentage (% du PIB)	**0.56**	**0.26**	**0.27**	**0.23**	**0.28**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**304**	**430**	**443**	**414**	**432**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**0.22**	**0.11**	**0.11**	**0.11**	**0.11**
Déflateur du PIB (2000-02=100)	**100**	**370**	**354**	**371**	**386**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**8.70**	**17.71**	**16.36**	**18.45**	**18.33**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.
1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour l'Afrique du Sud sont : le blé, le maïs, le tournesol, le sucre, le lait, la viande bovine, porcine et ovine, la volaille, les oeufs, les arachides, le raisin, les oranges et les pommes.

Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

25 Suisse

Principales conclusions

Soutien à l'agriculture

Depuis les années 1980, la Suisse mène des réformes progressives pour ouvrir son marché agricole, ce qui a conduit à une baisse modérée du soutien à l'agriculture. Le soutien aux producteurs, exprimé en pourcentage des recettes agricoles brutes, s'est stabilisé au début des années 2010 et s'élevait encore, en moyenne, à 49 % en 2022-24, soit plus de trois fois la moyenne de l'OCDE, ce qui représente le niveau le plus élevé mesuré sur cette période dans les pays couverts par le présent rapport. La structure de ce soutien a cependant changé, les paiements directs ayant remplacé une part importante du soutien des prix de marché (SPM).

Le SPM reste néanmoins la principale composante du soutien, découlant essentiellement de contingents tarifaires assortis de droits de douane élevés lorsque ceux-ci sont dépassés. Le SPM a ainsi représenté 44 % du soutien total aux producteurs au cours de la période 2022-24, contre 62 % en 2000-02. En 2022-24, les prix intérieurs ont été supérieurs aux prix de référence à la frontière de 47 % en moyenne. Étant donné les forts écarts de prix, les transferts au titre d'un seul produit (TSP) représentent une part importante des recettes agricoles brutes dans le cas de nombreux produits, en particulier la volaille, les œufs et la viande porcine, tandis que le sucre bénéficie d'un soutien budgétaire direct.

La Suisse verse à ses agriculteurs d'importants paiements directs, presque tous soumis à des critères d'écoconditionnalité. La part de ces paiements dans le soutien total aux producteurs est passée de 38 % en 2000-02 à environ 56 % ces dernières années, à la suite de la réduction progressive du SPM. Depuis qu'il a été réformé en 2014, le soutien direct prend essentiellement la forme de paiements découplés – des paiements à la surface sans lien avec des produits spécifiques, des paiements visant à maintenir l'agriculture dans les régions défavorisées et des paiements aux agriculteurs qui mettent volontairement en œuvre des mesures supplémentaires en matière de protection de l'environnement ou de bien-être animal.

Les dépenses que la Suisse consacre aux services d'intérêt général (estimation du soutien aux services d'intérêt général, ESSG) sont passées de moins de 6 % de la valeur de la production du secteur en 2000-02 à près de 9 % en 2022-24, ce qui est l'un des taux les plus élevés des pays étudiés dans le présent rapport. Près de la moitié de l'ESSG est destinée au système de connaissances et d'innovation agricoles.

L'estimation du soutien total (EST) à l'agriculture est passée de 2 % du produit intérieur brut (PIB) en 2000-02 à moins de 1 % en 2022-24.

Principales évolutions récentes de l'action publique

En 2025, la Suisse a mis en œuvre quelques-unes des mesures sociales et économiques adoptées par son Parlement dans le cadre de la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+). Cette réforme prévoit notamment la mise en place d'une couverture de sécurité sociale obligatoire, à compter de 2027, pour les personnes qui travaillent de façon régulière et significative sur l'exploitation agricole de leur conjoint. Sur

le plan économique, de nouvelles aides ont été mises en place pour prendre en charge jusqu'à 30 % du coût de l'assurance récolte pendant un maximum de 8 ans. Il s'agit d'une aide destinée à couvrir les risques qui peuvent survenir à grande échelle pour les exploitations, à savoir la sécheresse et le gel, correspondant à un financement de démarrage. Le Parlement a aussi approuvé, en mars 2025, le budget agricole pour la période 2026-29 – 14.2 milliards CHF (16.1 milliards USD), soit 0.9 % de plus qu'en 2022-25, du fait principalement de l'augmentation des contributions pour améliorations structurelles. Une réforme de plus grande ampleur est annoncée pour 2030 (PA30+).

Des mesures et dispositifs agroenvironnementaux dont la mise en œuvre était prévue en 2024-25 ont fait l'objet d'un réexamen. L'obligation de réserver 3.5 % des terres cultivées au titre de la protection de la biodiversité, qui aurait dû prendre effet en 2022, mais avait été repoussée de plusieurs années, a finalement été abandonnée sur décision du Parlement. D'autres ajustements ont été apportés aux mesures introduites en 2025 afin de réduire la charge administrative pesant sur les exploitants – simplification de l'exécution de nouvelles dispositions relatives aux assurances, de l'aide liée aux réseaux sur la qualité du paysage et la biodiversité, et report de l'entrée en vigueur des nouvelles obligations déclaratives sur la comptabilité des exploitations et sur l'utilisation de pesticides depuis la nouvelle plateforme DigiFLUX. Les nouvelles sanctions en cas de non-respect des dispositions relatives au ruissellement des pesticides, prévues au titre des exigences environnementales, ont également vu leur application suspendue.

De manière conjointe avec les autres membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE), la Suisse a signé plusieurs accords de libre-échange nouveaux ou révisés. L'Accord de partenariat commercial et économique (APCE) conclu avec l'Inde en mars 2024 et premier accord de ce genre entre un pays d'Europe et le pays le plus peuplé d'Asie, doit entrer en vigueur en octobre 2025, tandis que l'accord de libre-échange signé avec la Moldavie en 2023 est entré en vigueur, en Suisse, en avril 2025. De nouveaux accords de libre-échange ont été conclus avec la Thaïlande et le Kosovo en janvier 2025. L'accord avec la Thaïlande est le premier accord commercial dont la Suisse est partie prenante à être accompagné d'une étude d'impact sur la durabilité, destinée à évaluer les conséquences qu'une intensification des échanges agricoles peut avoir sur le changement climatique, la déforestation et le recul de la biodiversité, et une attention particulière a été portée aux huiles végétales et à la viande de volaille. Par ailleurs, l'AELE et la Malaisie sont convenues, en avril 2025, de conclure un accord de libre-échange. L'accord de libre-échange avec le Chili, en vigueur depuis 2004, a aussi été modernisé : l'accès réciproque aux marchés des produits agricoles a été élargi et un nouveau chapitre a été ajouté, sur les échanges et le développement durable, dans lequel il est notamment question d'agriculture et de systèmes alimentaires durables. Un accord a d'autre part été signé, en avril 2025, en vue de la modernisation de l'accord de libre-échange AELE-Ukraine, en vigueur depuis 2010.

Évaluation et recommandations

- La Suisse importe la moitié des denrées alimentaires qu'elle consomme, et la durabilité des échanges fait partie des principes inscrits dans la constitution. Dans la pratique cependant, les clauses relatives à l'environnement ne figurent que depuis peu dans les accords commerciaux préférentiels de l'AELE et ne sont guère contraignantes en ce qui concerne les produits agricoles. Les règles relatives à la durabilité de l'huile de palme figurant dans l'accord de libre-échange Suisse-Indonésie sont à cet égard une exception notable, même si elles n'ont qu'une influence limitée sur les processus de production dans la mesure où les contingents d'importation prévus ont rarement été utilisés jusqu'à présent. Il conviendrait que la Suisse poursuive ses efforts pour donner une plus grande place aux considérations environnementales dans ses politiques commerciales. L'introduction d'une étude d'impact sur la durabilité dans les préparatifs des accords de l'AELE depuis 2024 marque à cet égard une étape encourageante.
- Au niveau national, la Suisse a progressé dans l'exécution des dispositions qui devaient à l'origine faire partie du volet social de la PA22+. Sur le plan environnemental, en revanche, le bilan des

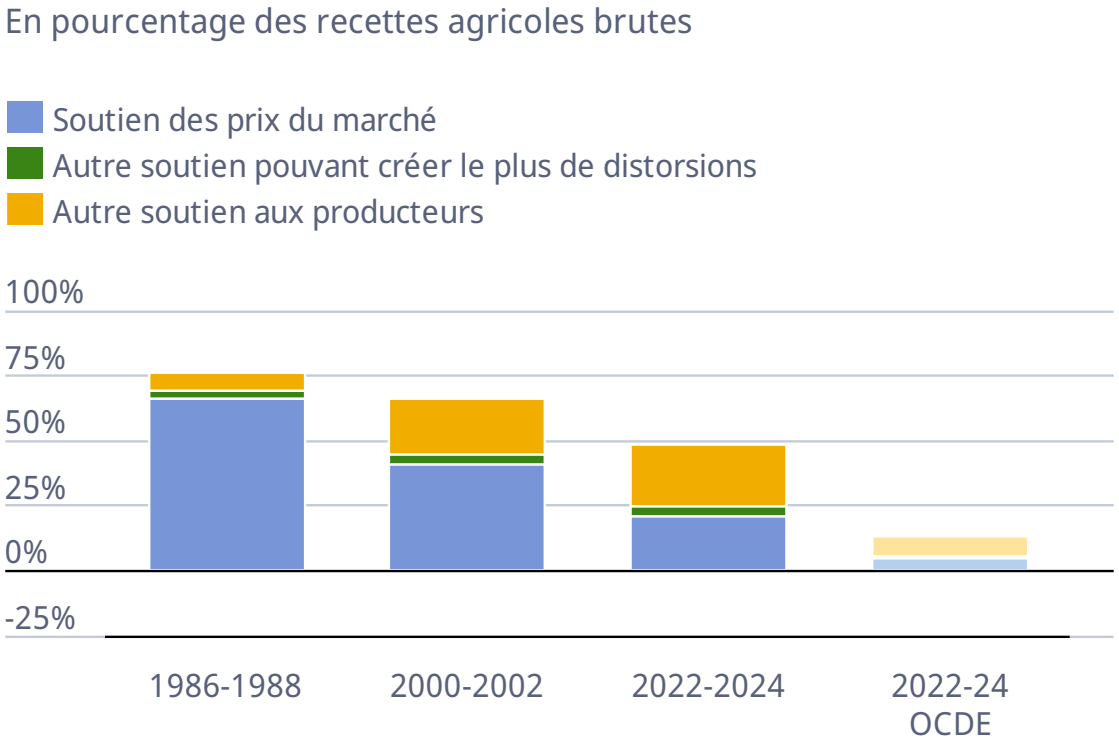
mesures prises suite aux délibérations sur cette réforme est plus mitigé. Les nouveaux versements en faveur de l'amélioration des pratiques agricoles ou au titre du plan de qualité de l'eau devraient contribuer à alléger un tant soit peu les pressions exercées par le secteur. Cependant, les décisions venues récemment amoindrir la portée de certaines mesures environnementales prévues et le report à 2030 d'une réforme en profondeur de la politique agricole montrent combien il est difficile d'être à la hauteur de l'ambition première de transformer les systèmes agricoles et alimentaires. Le surplus d'azote, en particulier, demeure un écueil, l'excédent du pays étant toujours deux fois plus élevé que la moyenne de l'OCDE. L'adoption d'une approche davantage axée sur les résultats des politiques, conjuguée à un durcissement de la réglementation, sera vraisemblablement nécessaire pour remédier à ce problème structurel.

- Bien que, ces dernières décennies, la Suisse ait réduit la part du soutien aux producteurs susceptible de créer le plus de distorsions, les mesures aux frontières et les paiements au titre de la production restent parmi les plus élevés des pays de l'OCDE. La poursuite des efforts visant à découpler le soutien aux revenus de la production agricole réduirait les pressions sur l'environnement local, ferait diminuer les prix alimentaires sur le marché intérieur et appuierait davantage l'innovation dans le secteur en stimulant la compétitivité et la diversification des exploitations.
- Dans sa vision stratégique de l'agriculture, la Suisse met l'accent sur l'intégration de la durabilité environnementale, de l'innovation et de la diffusion des connaissances dans la politique agricole. Rapporté à la valeur de la production, le budget fédéral alloué à la recherche agricole est parmi les plus élevés de l'OCDE. Là encore cependant, les gains de productivité totale des facteurs ont été inégaux sur les dernières années, et la diffusion de l'innovation dans toute la Confédération favoriserait une adoption plus large des nouvelles technologies.
- L'accent mis sur les systèmes alimentaires dans la vision à long terme établie pour l'agriculture devrait également aider la Suisse à atteindre ses objectifs de durabilité, notamment en ce qui concerne le climat. Les produits d'origine animale, qui représentent la plus grande part de la production agricole, demeurent la principale source d'émissions de GES du secteur, mais aussi d'excédents d'éléments nutritifs. Or la production animale suisse excède la consommation intérieure, ce qui suppose d'importer davantage de cultures fourragères et aggrave les déséquilibres affectant les éléments nutritifs du sol. La stratégie d'autosuffisance serait à réviser pour mieux répondre aux objectifs de durabilité.

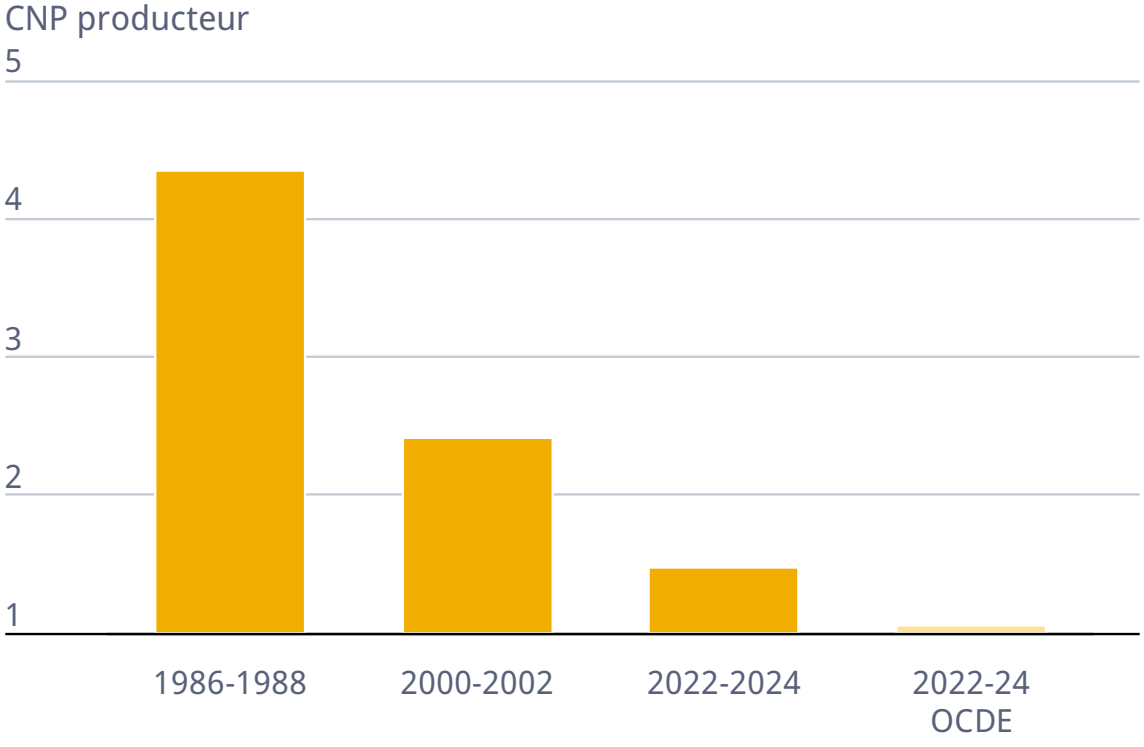
Évolution du soutien à l'agriculture

Graphique 25.1. Suisse : Évolution du soutien à l'agriculture

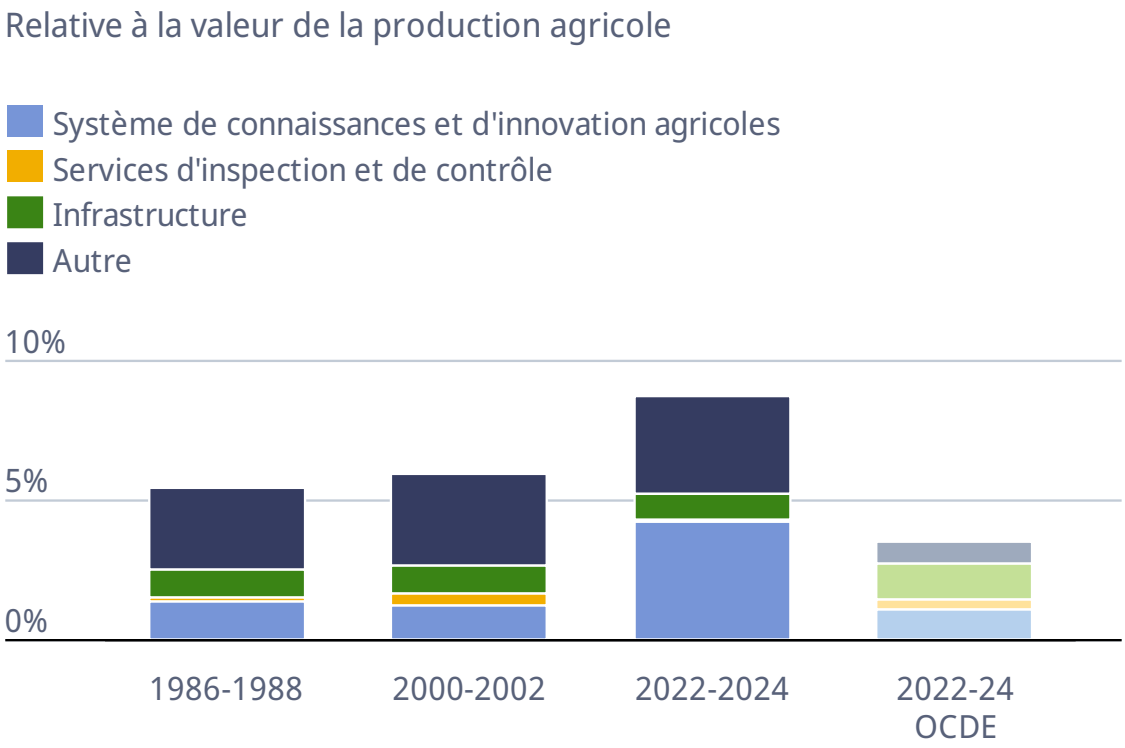
Graphique 25.1A. Suisse: Niveau et composition de l'estimation du soutien aux producteurs



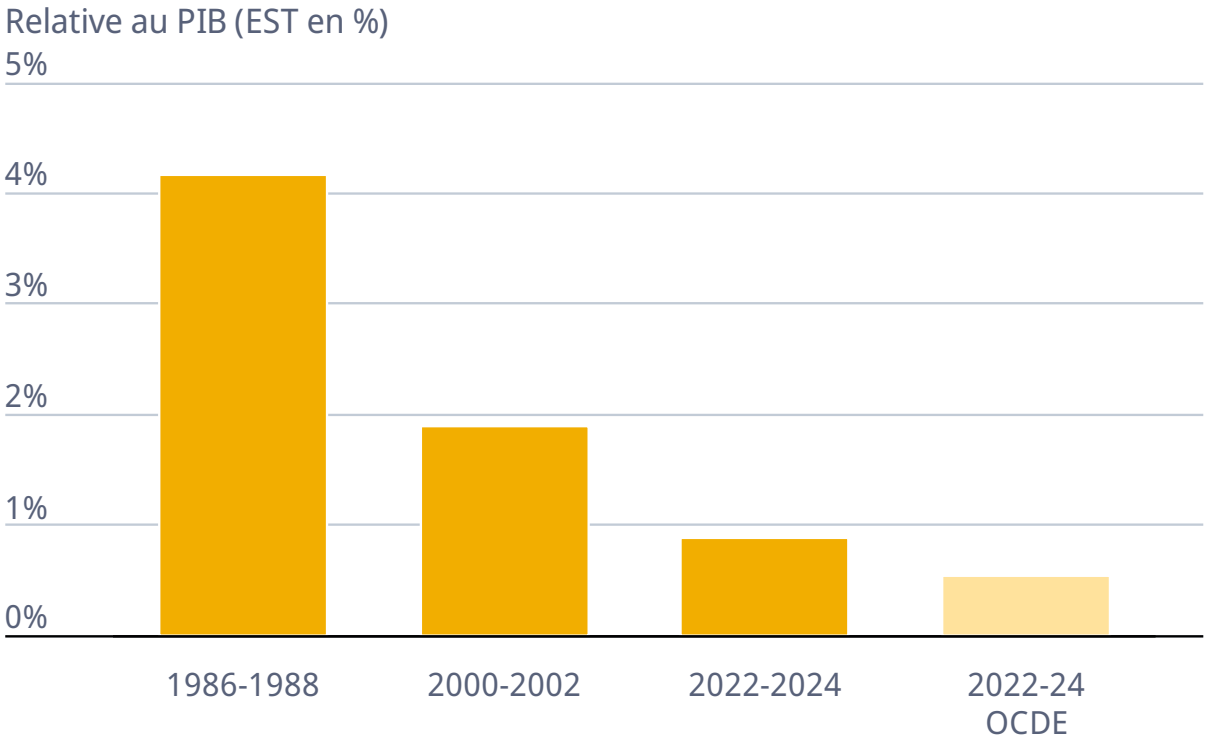
Graphique 25.1B. Suisse: Ratio du prix à la production au prix à la frontière



Graphique 25.1C. Suisse: Estimation du soutien aux services d'intérêt général et sa composition

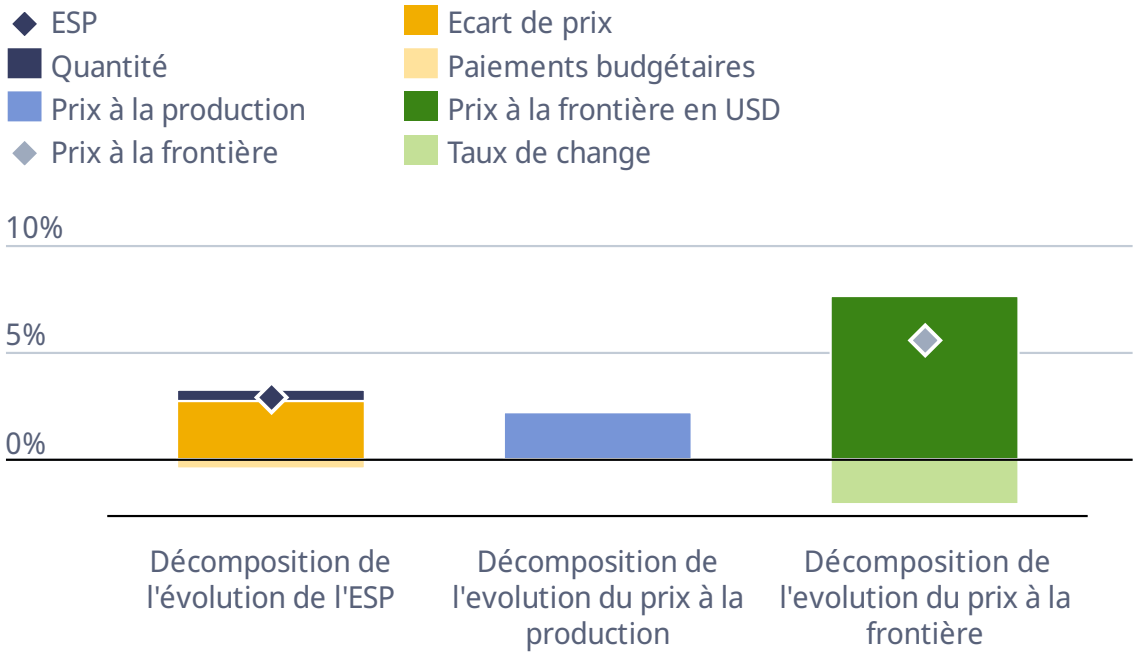


Graphique 25.1D. Suisse: Estimation du soutien total



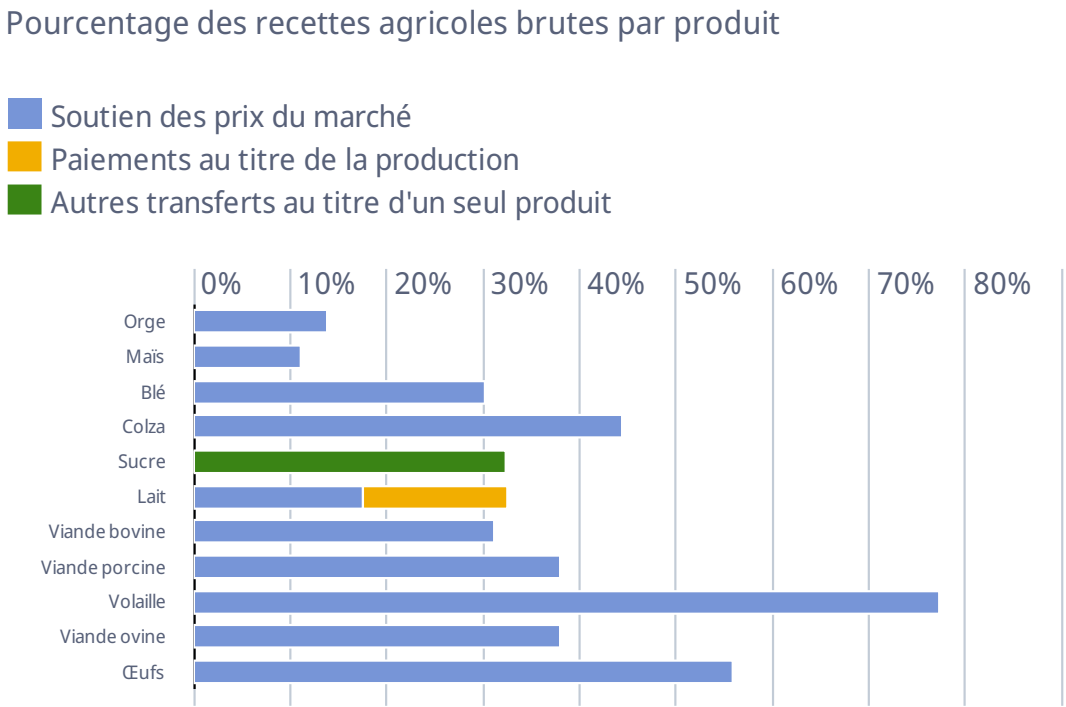
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 25.2. Suisse : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024



Note : variation en pourcentage de la valeur nominale de l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) exprimée en monnaie nationale.
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Suivi de la politique agricole (base de données), https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 25.3. Suisse : Transferts au titre d'un seul produit, 2022-24



Note : ne sont présentés que les produits de base pour lesquels des transferts non nuls ont eu lieu.
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Tableau 25.1. Suisse : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	1986-88	2000-02	2022-24	2022	2023	2024p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**8 023**	**5 691**	**10 405**	**9 949**	**10 604**	**10 662**
***dont :** part des produits SPM (%)*	62.80	57.98	60.53	60.90	59.83	60.87
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**12 690**	**8 847**	**17 926**	**17 084**	**17 332**	**19 363**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**6 841**	**5 030**	**6 994**	**6 196**	**7 212**	**7 574**
Soutien au titre de la production des produits de base	5 936	3 337	3 471	2 840	3 626	3 946
Soutien des prix du marché[1]	5 909	3 119	3 050	2 434	3 205	3 512
Soutien positif des prix du marché	5 909	3 119	3 050	2 434	3 205	3 512
Soutien négatif des prix du marché	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre de la production	27	218	420	406	421	434
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	357	126	134	141	132	129
Utilisation d'intrants variables	289	67	73	70	74	75
avec contraintes sur les intrants	0	14	0	0	0	0
Formation de capital fixe	46	53	61	71	58	54
avec contraintes sur les intrants	0	0	15	34	5	6
Services utilisés sur l'exploitation	23	6	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	392	563	1 297	1 054	1 383	1 453
Au titre des Recettes / du Revenu	10	0	0	0	0	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	382	563	1 297	1 054	1 383	1 453
avec contraintes sur les intrants	217	540	1 245	1 007	1 331	1 398
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	18	51	980	1 088	963	888
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	773	56	56	29	82
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	773	56	56	29	82
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	58	801	764	821	817
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	58	801	764	821	817
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paiements divers	137	120	256	253	257	258
ESP en pourcentage (%)	**76.27**	**66.12**	**48.65**	**45.19**	**49.36**	**51.44**
CNP des producteurs (coeff.)	**4.34**	**2.41**	**1.47**	**1.38**	**1.49**	**1.56**
CNS aux producteurs (coeff.)	**4.21**	**2.95**	**1.95**	**1.82**	**1.97**	**2.06**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**431**	**337**	**906**	**854**	**920**	**945**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	110	70	436	410	445	453
Services d'inspection et de contrôle	9	24	9	10	8	11
Développement et entretien des infrastructures	80	54	96	91	97	99
Commercialisation et promotion	29	37	74	68	76	78
Coût du stockage public	66	32	60	54	61	65
Divers	137	120	232	221	235	239
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**5.43**	**6.12**	**11.48**	**12.10**	**11.31**	**11.09**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-8 979**	**-5 005**	**-5 684**	**-4 283**	**-5 583**	**-7 187**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-6 035	-3 220	-3 058	-2 438	-3 199	-3 537
Autres transferts des consommateurs	-3 785	-1 983	-2 631	-1 849	-2 387	-3 655
Transferts des contribuables aux consommateurs	700	147	4	4	3	6
Surcoût de l'alimentation animale	141	50	0	0	0	0
ESC en pourcentage (%)	**-74.74**	**-57.53**	**-31.55**	**-25.08**	**-32.22**	**-37.13**
CNP des consommateurs (coeff.)	**4.39**	**2.43**	**1.46**	**1.34**	**1.48**	**1.59**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**3.96**	**2.35**	**1.46**	**1.33**	**1.48**	**1.59**
Estimation du soutien total (EST)	**7 972**	**5 514**	**7 904**	**7 053**	**8 135**	**8 524**
Transferts des consommateurs	9 820	5 202	5 689	4 287	5 586	7 193
Transferts des contribuables	1 936	2 294	4 846	4 615	4 936	4 987
Recettes budgétaires	-3 785	-1 983	-2 631	-1 849	-2 387	-3 655
EST en pourcentage (% du PIB)	**4.17**	**1.89**	**0.89**	**0.85**	**0.91**	**0.91**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**2 062**	**2 394**	**4 854**	**4 619**	**4 930**	**5 012**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**1.08**	**0.82**	**0.55**	**0.56**	**0.55**	**0.53**
Déflateur du PIB (1986-88=100)	**100**	**127**	**142**	**141**	**142**	**144**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**1.58**	**1.65**	**0.91**	**0.95**	**0.90**	**0.88**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.
1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour la Suisse sont : le blé, le maïs, l'orge, le colza, le sucre, le lait, la viande bovine, ovine et porcine, la volaille et les oeufs.

Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données),* https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

26 Türkiye

Principales conclusions

Soutien à l'agriculture

Le soutien à l'agriculture de la Türkiye (estimation du soutien aux producteurs, ESP) a représenté près de 9 % des recettes agricoles brutes en 2022-24, un chiffre bien inférieur à la moyenne OCDE (13.2 %) et bien en deçà des 25 % de 2000-02. Environ 68 % de l'ESP consiste en un soutien des prix du marché (SPM), généré par les droits de douane et les entreprises publiques responsables de la commercialisation de certains produits. Si le rôle du SPM est de moins en moins important depuis 2000-02, son niveau reste supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE. Des facteurs macroéconomiques, notamment l'inflation et les fluctuations des taux de change (bien que modérées en 2024), rendent les estimations récentes du soutien des prix du marché moins fiables que pour les années précédentes. Les variations des prix à la production sur le marché intérieur et des taux de change ont été les principaux facteurs de changement de l'ESP entre 2023 et 2024.

Les prix à la production sur le marché intérieur ont dépassé les prix de référence à la frontière de 8 % en moyenne, soit légèrement plus que la moyenne OCDE (6 %). Ce chiffre est en net recul par rapport à la période 2000-02, au cours de laquelle les prix sur le marché intérieur étaient, en moyenne, supérieurs aux prix de référence à la frontière de 24 %.

En 2022-24, l'estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG) s'établissait à 42 % du soutien total à l'agriculture (estimation du soutien total, EST), un chiffre bien supérieur à la moyenne de 14 % des pays de l'OCDE. Le soutien aux services d'intérêt général est principalement consacré au développement et à l'entretien des infrastructures (en particulier d'irrigation) ainsi qu'à la commercialisation et la promotion (paiements pour pertes dues à des obligations de service et injections de capital relatives aux entreprises publiques citées précédemment).

Le soutien total au secteur a représenté 1 % du produit intérieur brut (PIB) en 2022-24. Ce niveau est nettement inférieur à celui enregistré en 2000-02 (5.4 %) – signe d'une croissance économique globale plus rapide que dans le secteur agricole –, mais reste bien supérieur à la moyenne OCDE de 0.6 %.

Principales évolutions récentes de l'action publique

Le ministère de la Sécurité des approvisionnements a été créé afin de répondre aux problèmes de sécurité alimentaire susceptibles d'affecter la Türkiye et qui découlent des crises géopolitiques et des crises des marchés agricoles internationaux. Ce ministère surveille, entre autres, l'évolution de la production, de la consommation, du niveau des stocks, de la demande intérieure et internationale, et identifie les cas où l'augmentation des prix est supérieure aux coûts de production pour certains produits stratégiques.

Une planification de la production est en place pour la production animale et aquacole depuis janvier 2024, et pour la production végétale depuis 2025. Les objectifs du système de planification de la production consistent notamment à garantir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, à utiliser les ressources de manière efficace, à cultiver les produits stratégiques dans les zones les plus appropriées et à veiller à l'emploi durable des ressources naturelles.

Un nouveau modèle de soutien à l'agriculture a été adopté en même temps que la planification de la production agricole. Ce nouveau modèle vise à garantir la durabilité de la production agricole et la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, à augmenter les rendements et la qualité, à encourager la planification de la production et à remédier aux pénuries d'eau. Ce modèle combine des paiements de base aux exploitants inscrits, et des aides supplémentaires selon des critères tels qu'une production conforme au plan de production, l'utilisation de certaines pratiques agricoles ou la disponibilité de l'eau.

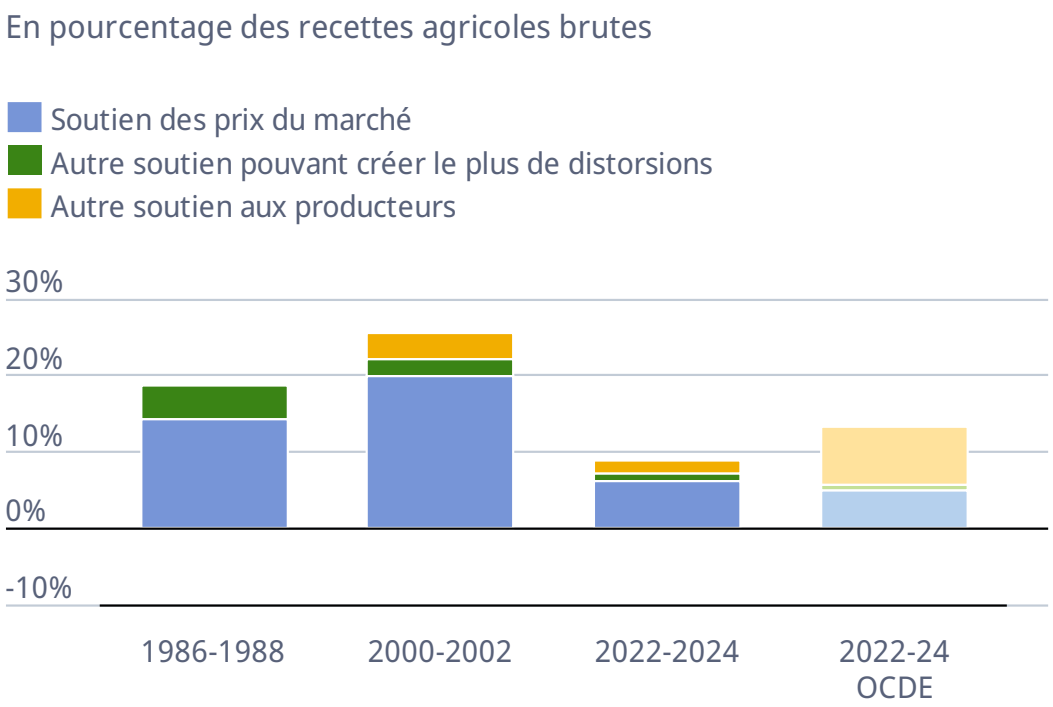
Évaluation et recommandations

- La Türkiye recourt à des politiques commerciales pour stabiliser les prix intérieurs et garantir la disponibilité des produits sur les marchés, mais cette stratégie peut parfois réduire les possibilités d'exportation pour les producteurs. Une meilleure approche pourrait consister à se concentrer sur des prix alimentaires abordables pour les foyers pauvres par le biais d'aides ciblées telles que les transferts monétaires, les programmes de cantines scolaires ou l'assistance alimentaire.
- Le nouveau modèle de soutien agricole combine des paiements de base et des aides supplémentaires qui dépendent des pratiques agricoles ou de différents critères liés au contexte local. Ce soutien devrait être associé à des résultats mesurables, notamment en ce qui concerne la durabilité environnementale ou sociale, afin de garantir que les fonds sont utilisés de manière efficace et que les effets positifs et négatifs font l'objet d'un suivi et sont pris en compte.
- La Türkiye a fait des progrès ces dernières années, et a réduit la part du SPM dans la panoplie de mesures qu'elle déploie, même si le SPM représente toujours une part importante du soutien. Le nouveau modèle de soutien qui a été introduit pourrait potentiellement atteindre des objectifs similaires à ceux des mesures actuelles de SPM et offrir la possibilité de réduire les barrières commerciales.
- Le stress hydrique du pays est supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE, mais l'irrigation est le principal outil d'expansion de la production agricole. Des politiques rationnelles de gestion des ressources en eau, notamment une tarification de l'approvisionnement en eau proportionnelle à un taux de captage durable et vérifiable, seront cruciales dans la gestion de cette ressource limitée afin d'en tirer un maximum d'avantages.
- Les crédits agricoles aux exploitants à taux d'intérêt réduits seraient plus efficaces si l'on supprimait l'obligation de consacrer ceux qui dépassent un certain seuil au gazole et aux engrais. Les agriculteurs bénéficieraient ainsi d'une flexibilité accrue et seraient encouragés à utiliser ces intrants de manière moins intensive.

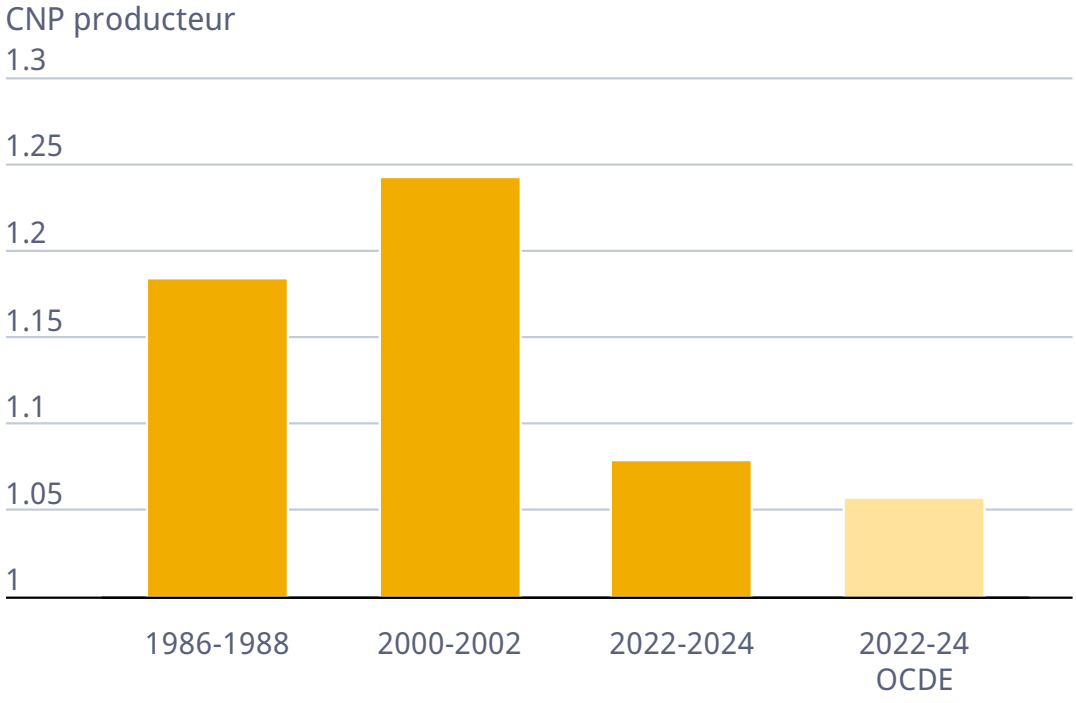
Évolution du soutien à l'agriculture

Graphique 26.1. Türkiye : Évolution du soutien à l'agriculture

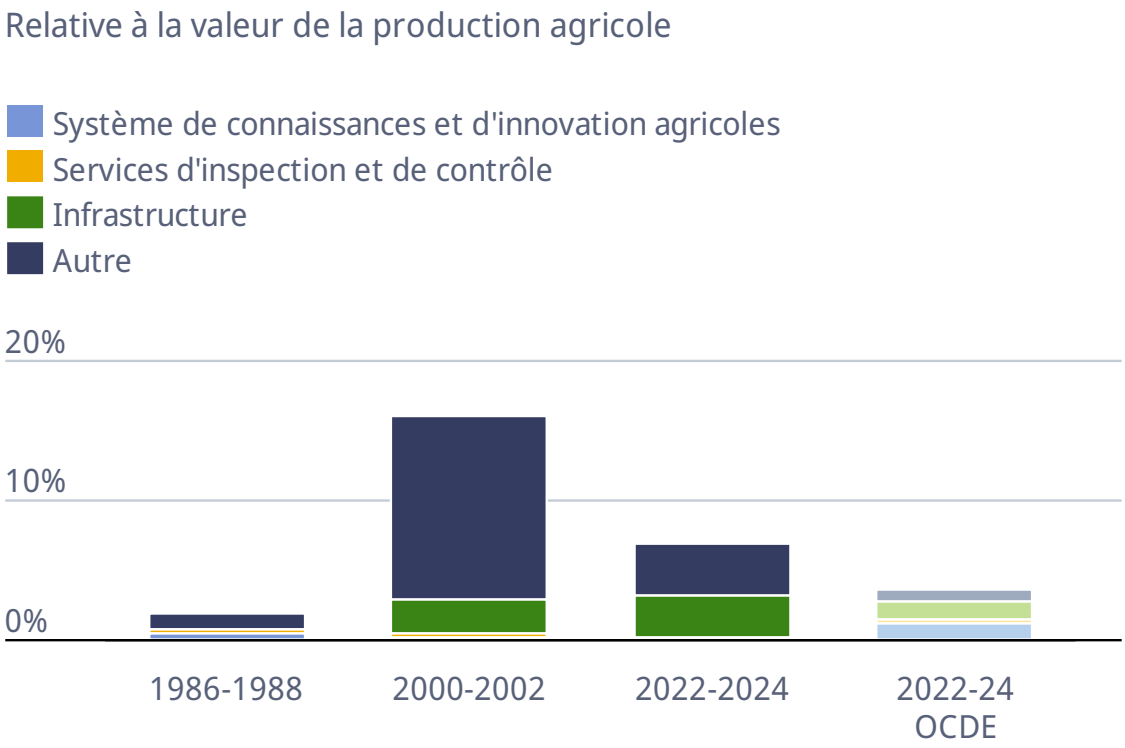
Graphique 26.1A. Türkiye: Niveau et composition de l'estimation du soutien aux producteurs



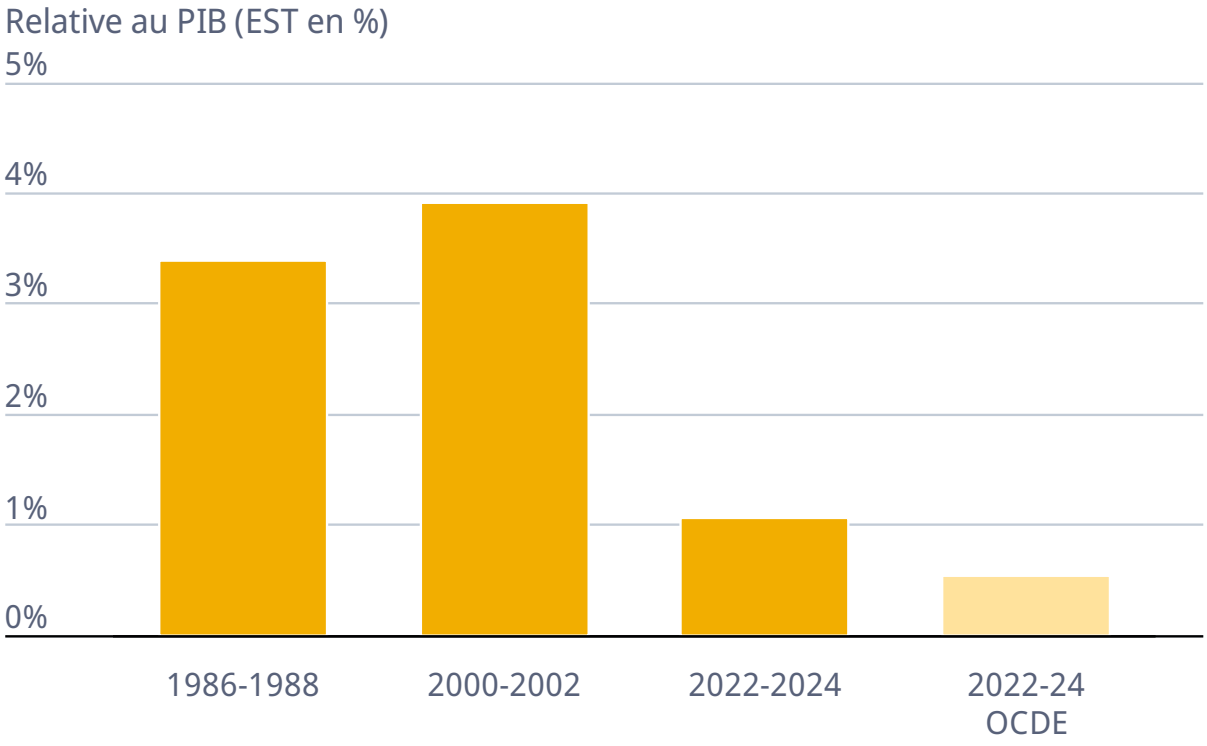
Graphique 26.1B. Türkiye: Ratio du prix à la production au prix à la frontière



Graphique 26.1C. Türkiye: Estimation du soutien aux services d'intérêt général et sa composition

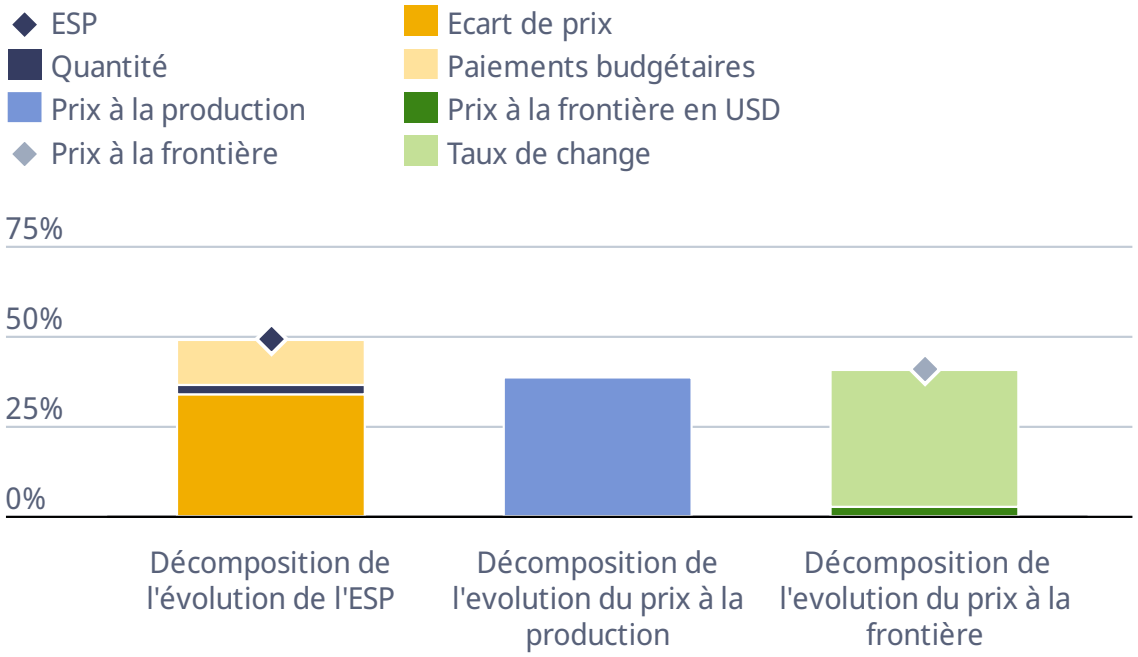


Graphique 26.1D. Türkiye: Estimation du soutien total



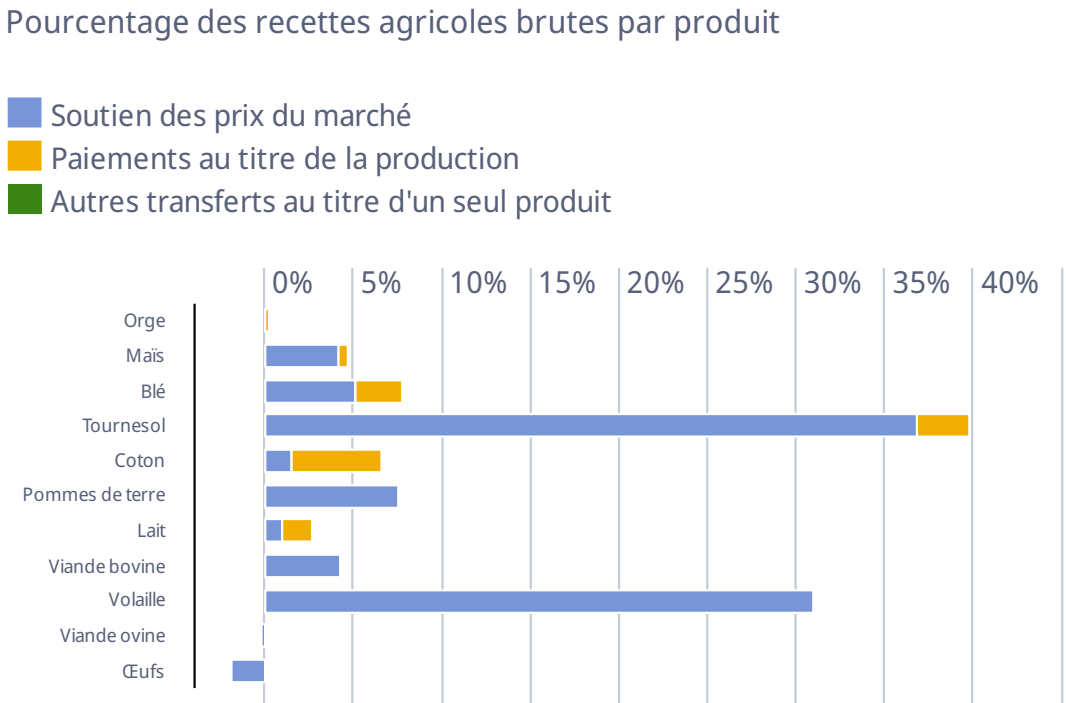
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 26.2. Türkiye : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024



Note : variation en pourcentage de la valeur nominale de l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) exprimée en monnaie nationale.
Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 26.3. Türkiye : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24



Note : ne sont présentés que les produits de base pour lesquels des transferts non nuls ont eu lieu.
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Tableau 26.1. Türkiye : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	1986-88	2000-02	2022-24	2022	2023	2024p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**18 272**	**22 169**	**75 776**	**68 491**	**75 703**	**83 136**
***dont :** part des produits SPM (%)*	55.00	84.50	76.95	84.54	79.12	67.18
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**11 992**	**22 577**	**69 584**	**61 801**	**72 268**	**74 684**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**3 565**	**6 024**	**6 737**	**5 120**	**7 254**	**7 837**
Soutien au titre de la production des produits de base	2 684	5 136	5 263	3 687	5 606	6 494
Soutien des prix du marché[1]	2 673	4 821	4 516	2 846	5 094	5 607
Soutien positif des prix du marché	2 675	4 894	4 549	2 846	5 108	5 692
Soutien négatif des prix du marché	-2	-73	-33	0	-14	-84
Paiements au titre de la production	11	316	747	841	512	887
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	881	426	182	293	168	83
Utilisation d'intrants variables	847	302	130	248	100	40
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	19	116	41	33	51	40
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	16	8	11	12	18	3
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	25	1 293	1 140	1 480	1 259
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	339	242	441	336
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	25	953	899	1 039	923
avec contraintes sur les intrants	0	0	56	53	66	50
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	436	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	436	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	**18.96**	**25.20**	**8.83**	**7.24**	**9.32**	**9.18**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.18**	**1.24**	**1.08**	**1.06**	**1.08**	**1.09**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.23**	**1.34**	**1.10**	**1.08**	**1.10**	**1.10**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**332**	**3 714**	**5 001**	**3 647**	**5 178**	**6 177**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	66	29	39	27	70	20
Services d'inspection et de contrôle	51	67	17	14	19	20
Développement et entretien des infrastructures	21	513	2 274	1 892	2 034	2 896
Commercialisation et promotion	95	3 094	2 670	1 714	3 056	3 241
Coût du stockage public	0	0	0	0	0	0
Divers	99	11	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**8.73**	**37.38**	**42.88**	**41.60**	**41.65**	**44.08**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-2 574**	**-3 350**	**-4 892**	**-3 158**	**-6 206**	**-5 312**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-2 569	-3 325	-3 940	-2 418	-4 470	-4 932
Autres transferts des consommateurs	-48	-57	-1 043	-740	-1 778	-611
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	43	33	91	0	42	230
ESC en pourcentage (%)	**-21.48**	**-14.14**	**-7.21**	**-5.11**	**-8.59**	**-7.11**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.28**	**1.17**	**1.08**	**1.05**	**1.09**	**1.08**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.27**	**1.16**	**1.08**	**1.05**	**1.09**	**1.08**
Estimation du soutien total (EST)	**3 898**	**9 738**	**11 738**	**8 766**	**12 433**	**14 014**
Transferts des consommateurs	2 617	3 383	4 983	3 158	6 248	5 543
Transferts des contribuables	1 329	6 412	7 798	6 348	7 962	9 082
Recettes budgétaires	-48	-57	-1 043	-740	-1 778	-611
EST en pourcentage (% du PIB)	**3.39**	**3.92**	**1.06**	**0.97**	**1.11**	**1.06**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**1 224**	**4 917**	**7 222**	**5 921**	**7 338**	**8 407**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**1.07**	**2.00**	**0.64**	**0.65**	**0.66**	**0.63**
Déflateur du PIB (1986-88=100)	**100**	**139 552**	**4 883 170**	**2 739 751**	**4 609 191**	**7 300 569**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**0.00**	**1.12**	**24.39**	**16.56**	**23.79**	**32.83**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour la Türkiye sont : le blé, le maïs, l'orge, le tournesol, le sucre, les pommes de terre, les tomates, le raisin, les pommes, le coton, le tabac, le lait, la viande bovine et ovine, la volaille et les oeufs.

Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

27 Ukraine

Principales conclusions

Soutien à l'agriculture

Le secteur agricole ukrainien continue d'être considérablement perturbé par la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, les mesures prises devant tenir compte de la situation de guerre en cours. Au cours des trois dernières décennies, le soutien aux producteurs en Ukraine, mesuré par l'estimation du soutien aux producteurs (ESP), a été instable en grande partie à cause des variations du soutien des prix du marché (SPM). Ces dernières années, cependant, les variations de l'ESP se sont resserrées autour de valeurs faiblement positives, représentant en moyenne 2.4 % des recettes agricoles brutes au cours de la période 2022-24, ce qui est nettement inférieur à la moyenne OCDE.

Au cours de la dernière décennie, le soutien des prix du marché (SPM) de l'Ukraine a été essentiellement négatif pour l'avoine, le seigle et le lait, les prix à la production sur le marché intérieur se trouvant généralement en dessous des niveaux de référence internationaux. En revanche, le sucre et la viande porcine ont bénéficié d'une protection douanière, ce qui s'est traduit par un SPM positif. En 2022-24, les mesures les plus susceptibles de créer des distorsions de la production et des échanges en Ukraine, à savoir le SPM et le soutien au titre de l'utilisation d'intrants variables sans contraintes, y compris les prêts, représentent légèrement plus de la moitié des transferts aux producteurs. Les autres aides budgétaires prennent essentiellement la forme d'avantages fiscaux agricoles, complétés par des aides à l'investissement et des paiements ciblés aux agriculteurs touchés par la guerre.

Le niveau de soutien aux services d'intérêt général (estimation du soutien aux services d'intérêt général, ESSG) se situe historiquement en dessous de la moyenne des pays couverts dans le présent rapport, et s'est établi à 0.8 % de la valeur de la production agricole en 2022-24. La majeure partie de ce soutien est allouée à l'inspection et au contrôle, qui ont augmenté par rapport à la valeur de la production au cours des dernières années. Pourtant, les dépenses publiques consacrées au système de connaissances et d'innovation agricoles ont diminué de moitié par rapport à la taille du secteur, et sont les plus faibles de tous les pays étudiés dans ce rapport. Les dépenses d'infrastructure ont diminué, et ce même en valeur absolue, leur part étant tombée à près de zéro au cours des dernières années. Dans l'ensemble, le soutien total au secteur en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), a légèrement augmenté pour atteindre 0.6 % en 2022-24, contre 0.4 % vingt ans auparavant.

Principales évolutions récentes de l'action publique

Pour faire avancer les préparatifs d'adhésion à l'UE, l'Ukraine a lancé la Stratégie pour le développement de l'agriculture et des zones rurales jusqu'en 2030, en s'alignant sur la « facilité pour l'Ukraine » de l'UE et en mettant l'accent sur la sécurité alimentaire, la compétitivité, la réforme foncière, l'agriculture axée sur le climat, l'innovation et le développement rural par le biais de réformes législatives, de subventions, du passage au numérique et d'une action institutionnelle coordonnée. À l'appui de cette stratégie, l'Ukraine a adopté une législation conforme aux exigences de l'UE, notamment en ce qui concerne les registres agraires et viticoles d'État, introduit des plateformes d'apprentissage en ligne, et mis en place de nouveaux systèmes comme les certificats ePhyto et l'enregistrement simplifié des variétés végétales.

En réponse à la guerre en cours, l'Ukraine a introduit des mesures fiscales et des subventions *ad hoc* en 2024 et au début de 2025. Elle a tout d'abord mis en place une nouvelle taxe militaire sur les salaires à payer par les agriculteurs et les employeurs pour faire face aux dépenses budgétaires croissantes, puis un soutien budgétaire ciblé pour les exploitations agricoles situées dans les zones de conflit, et enfin, une augmentation du financement d'un programme de déminage à grande échelle visant à restaurer les terres agricoles. L'Ukraine a également déployé un système de licences et de contingents d'exportation afin de gérer les flux d'exportation de manière proactive. L'objectif est de favoriser le maintien de l'accès aux marchés européens dans les conditions exceptionnelles de l'état de guerre, tout en empêchant le déclenchement du mécanisme de sauvegarde de l'UE sur les exportations en franchise de droits.

En soutien à une relance sur le long terme, l'Ukraine a introduit de nouveaux titres agraires électroniques (« electronic agrarian notes ») en tant que nouveaux instruments pour élargir les options de financement des producteurs agricoles. En outre, afin d'accélérer la réforme foncière, un système d'enchères électroniques a été introduit pour faciliter la location des terres appartenant à l'État, tandis que les réglementations relatives à l'utilisation des terres ont été simplifiées pour attirer les investissements et promouvoir la diversification de l'économie rurale en vue de la reconstruction rapide du pays.

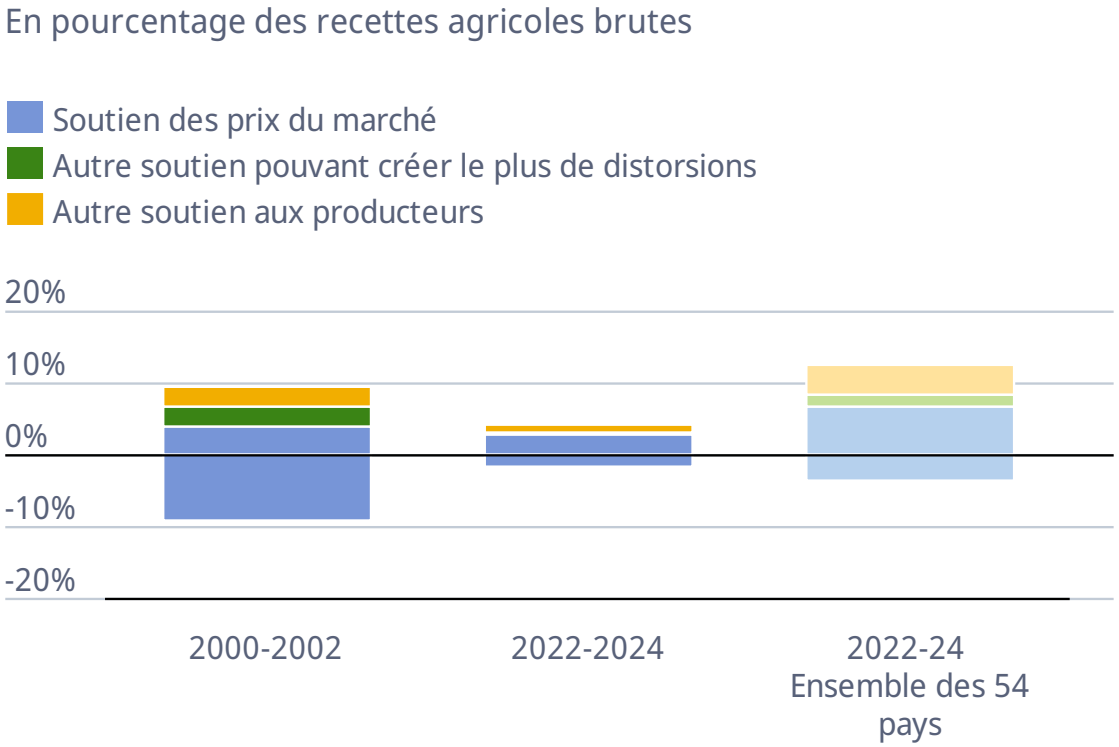
Évaluation et recommandations

- L'Ukraine étant un grand producteur et exportateur de produits agricoles, la reconstruction de son secteur agricole est un élément essentiel de la relance économique du pays. La fin de la guerre est la première des conditions pour progresser, mais il existe des mesures immédiates que l'État peut d'ores et déjà prendre. Par exemple, il y a un besoin urgent de poursuivre le déminage et de s'attaquer à la contamination chimique résultant des combats dans les zones agricoles. Une évaluation et un suivi systématiques des progrès réalisés sont essentiels, notamment pour attirer le soutien international.
- L'assistance internationale a joué un rôle essentiel pour relever les défis logistiques et soutenir les flux d'échanges commerciaux, mais les investissements intérieurs dans les services essentiels, tels que les infrastructures, restent historiquement bas et continuent de décliner. La reconstruction des infrastructures de commerce et de transport endommagées par la guerre est un moyen clé d'améliorer les possibilités de production et de vente pour les agriculteurs.
- Une période pendant laquelle les programmes traditionnels de soutien sont suspendus peut transformer une crise en opportunité. Les efforts devraient se concentrer sur l'aide aux producteurs, pour qu'ils puissent prospérer dans un environnement caractérisé par un soutien modeste, en recherchant de manière proactive des opportunités commerciales et en se concentrant sur d'autres caractéristiques favorables de l'environnement telles que la fourniture de plus de services d'information sur les marchés et de prévisions météorologiques, ou encore un système financier performant qui permet de gérer les risques.
- Dès que les ressources financières deviennent disponibles, la priorité devrait être donnée aux mesures qui renforcent la productivité durable, contribuant à la fois à la relance et à une plus grande résistance aux chocs futurs, telles que les investissements dans l'innovation et le transfert de connaissances. La stratégie adoptée récemment et le plan de travail qui lui est associé constituent une base solide pour aligner ces investissements sur des priorités clairement définies, ce qui contribuera à la gestion des compromis, à l'exploitation des synergies et au suivi des progrès réalisés au fil du temps.
- La réimposition de contingent tarifaire par l'UE sur les exportations ukrainiennes en 2025 souligne l'importance d'œuvrer à l'élargissement de l'accès au marché. L'avancement de la zone de libre-échange approfondi et complet avec l'UE et l'objectif d'un accès à plus long terme à ses marchés devraient être une priorité, avec une ouverture en vue de réduire la protection intérieure sur des produits de base tels que le sucre et la viande porcine.

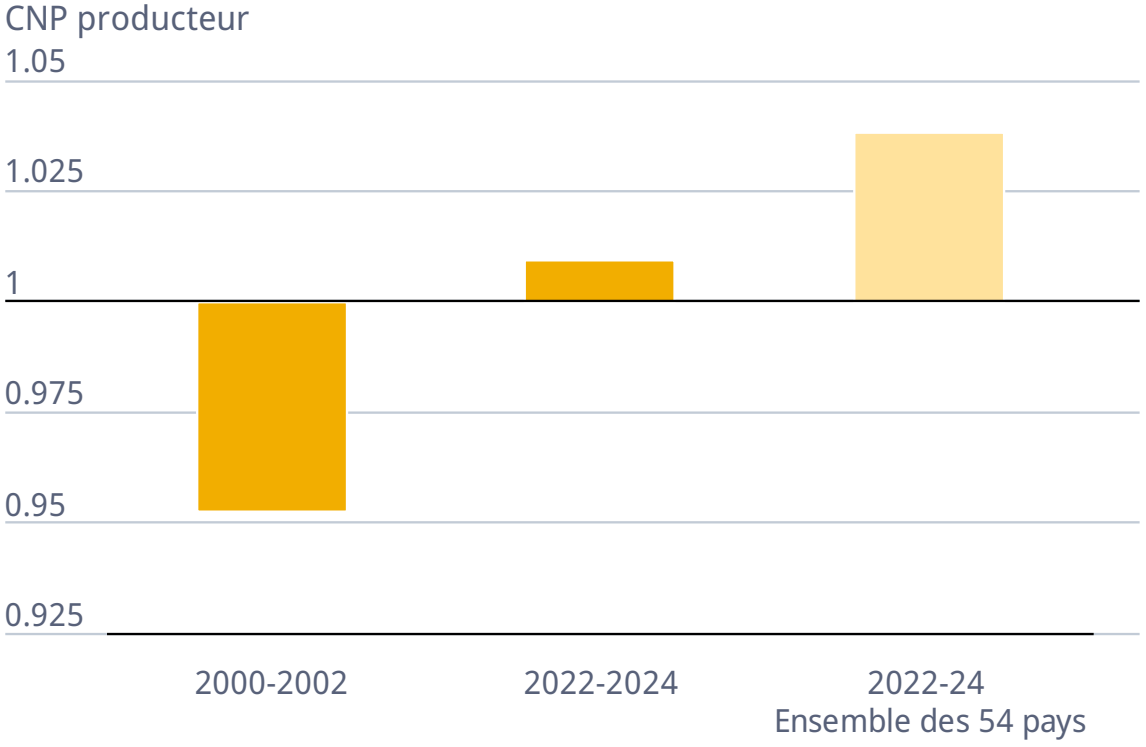
Évolution du soutien à l'agriculture

Graphique 27.1. Ukraine : Évolution du soutien à l'agriculture

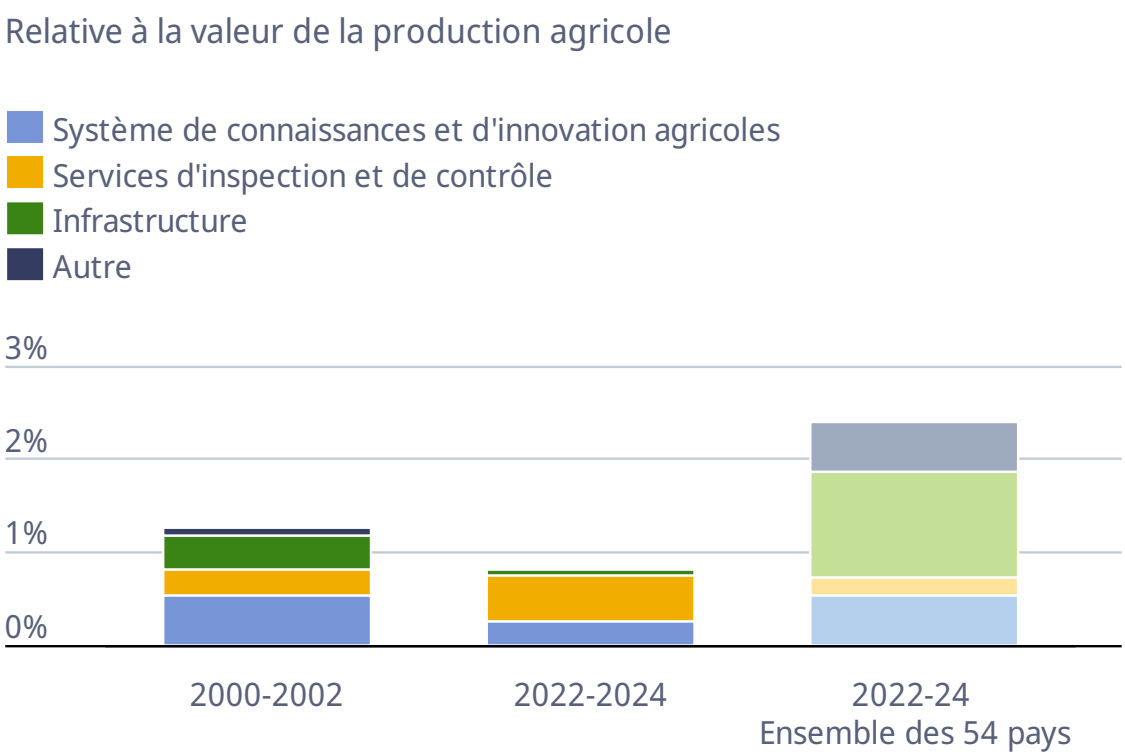
Graphique 27.1A. Ukraine: Niveau et composition de l'estimation du soutien aux producteurs



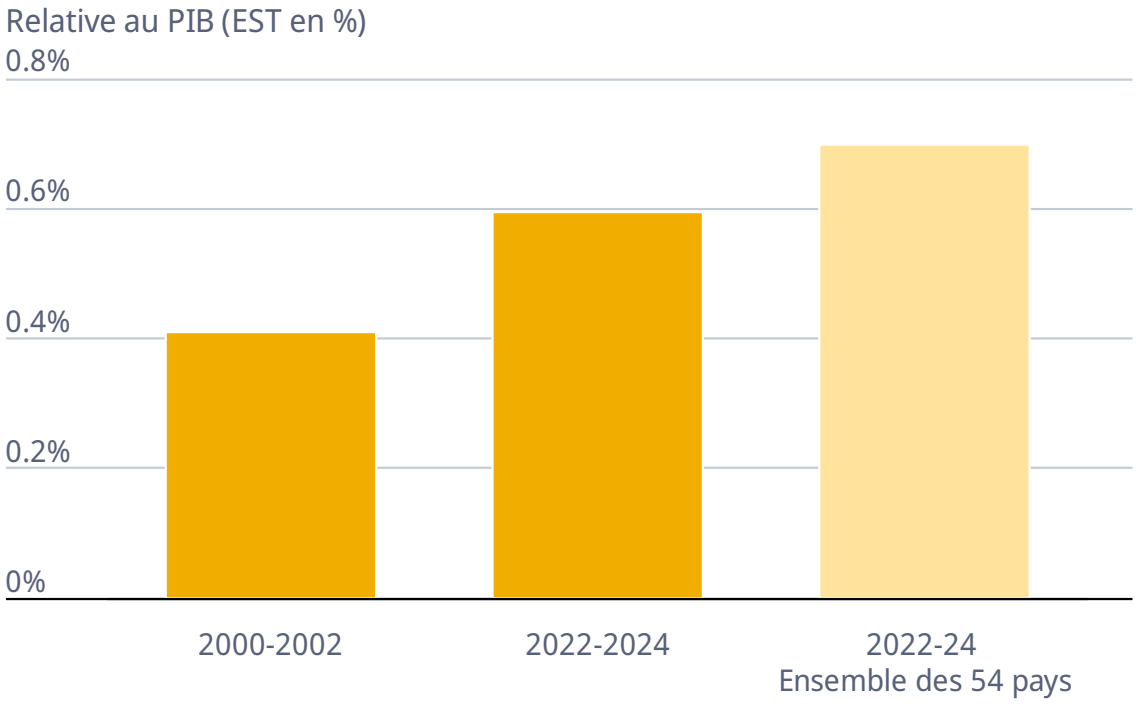
Graphique 27.1B. Ukraine: Ratio du prix à la production au prix à la frontière



Graphique 27.1C. Ukraine: Estimation du soutien aux services d'intérêt général et sa composition

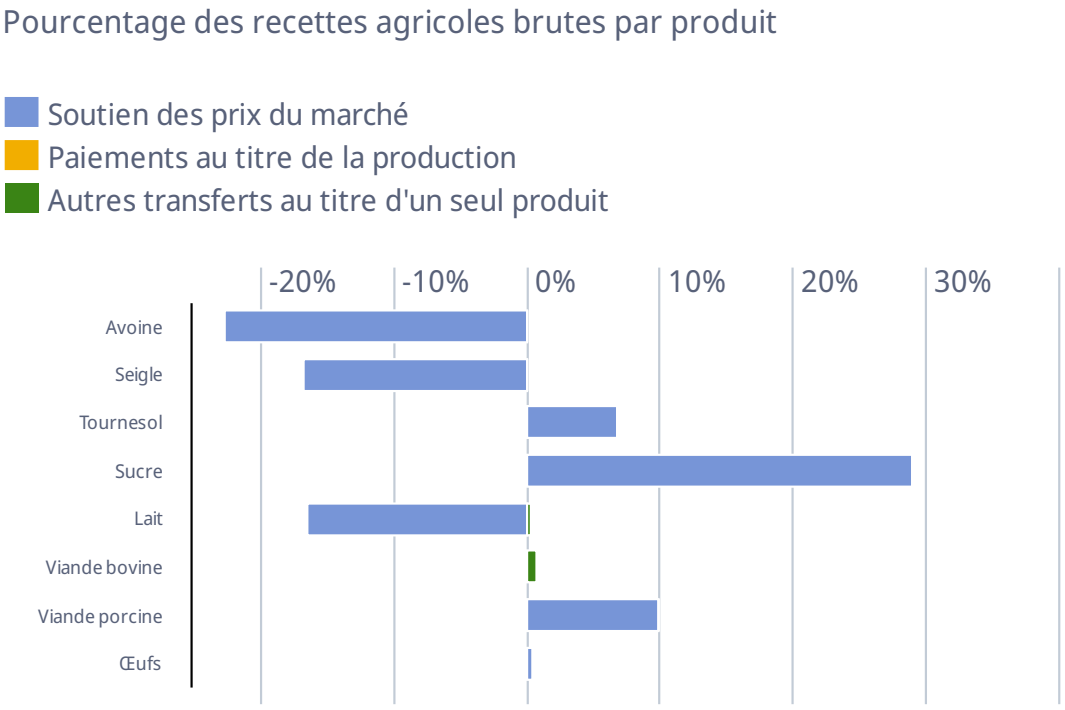


Graphique 27.1D. Ukraine: Estimation du soutien total



Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 27.2. Ukraine : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24



Note : ne sont présentés que les produits de base pour lesquels des transferts non nuls ont eu lieu.
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Tableau 27.1. Ukraine : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	2000-02	2022-24	2022	2023	2024p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**9 619**	**32 761**	**34 546**	**32 333**	**31 404**
***dont :** part des produits SPM (%)*	86.77	77.63	77.38	76.78	78.74
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**8 841**	**22 292**	**21 590**	**21 344**	**23 942**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**35**	**700**	**-610**	**969**	**1 740**
Soutien au titre de la production des produits de base	-432	232	-1 086	659	1 122
Soutien des prix du marché[1]	-549	232	-1 086	659	1 122
Soutien positif des prix du marché	388	856	428	966	1 175
Soutien négatif des prix du marché	-937	-624	-1 514	-307	-52
Paiements au titre de la production	116	0	0	0	0
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	203	164	110	214	168
Utilisation d'intrants variables	169	146	109	196	133
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	31	18	2	18	34
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	2	0	0	0	1
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	265	304	365	96	450
Au titre des Recettes / du Revenu	265	247	316	96	330
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	56	50	0	120
avec contraintes sur les intrants	0	23	0	0	70
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	**0.36**	**2.37**	**-1.74**	**2.97**	**5.43**
CNP des producteurs (coeff.)	**0.95**	**1.01**	**0.97**	**1.02**	**1.04**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.00**	**1.02**	**0.98**	**1.03**	**1.06**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**121**	**270**	**262**	**257**	**292**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	51	81	88	71	84
Services d'inspection et de contrôle	26	165	160	153	182
Développement et entretien des infrastructures	36	14	2	24	16
Commercialisation et promotion	1	0	0	0	0
Coût du stockage public	1	0	0	0	0
Divers	7	10	12	9	10
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**76.46**	**..**	**..**	**20.97**	**14.38**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**398**	**-253**	**1 009**	**-574**	**-1 194**
Transferts des consommateurs aux producteurs	491	-186	1 024	-547	-1 034
Autres transferts des consommateurs	-38	-58	-16	-7	-153
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	-55	-8	1	-19	-7
ESC en pourcentage (%)	**4.48**	**-1.49**	**4.67**	**-2.69**	**-4.99**
CNP des consommateurs (coeff.)	**0.95**	**1.01**	**0.96**	**1.03**	**1.05**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**0.96**	**1.02**	**0.96**	**1.03**	**1.05**
Estimation du soutien total (EST)	**156**	**970**	**-349**	**1 226**	**2 032**
Transferts des consommateurs	-453	244	-1 008	554	1 187
Transferts des contribuables	647	784	675	679	998
Recettes budgétaires	-38	-58	-16	-7	-153
EST en pourcentage (% du PIB)	**0.41**	**0.60**	**0.22**	**0.69**	**1.08**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**705**	**738**	**737**	**568**	**910**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**1.83**	**0.42**	**0.46**	**0.32**	**0.48**
Déflateur du PIB (2000-02=100)	**100**	**2 886**	**2 642**	**3 130**	**..**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**5.38**	**36.35**	**32.34**	**36.57**	**40.15**

.. Non disponible

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour l'Ukraine sont : le blé, le maïs, le seigle, l'orge, l'avoine, le tournesol, le sucre, les pommes de terre, le lait, la viande bovine et porcine, la volaille et les œufs.

Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

28 Royaume-Uni

Principales conclusions

Soutien à l'agriculture

L'estimation du soutien aux producteurs (ESP) au Royaume-Uni représentait 14.6 % des recettes agricoles brutes en 2022-24, bien en deçà des 30 % mesurés pour l'Union européenne en 2000-02.

Les deux postes les plus importants de l'ESP sont les paiements découplés et le soutien des prix du marché (SPM). Le soutien des prix du marché observé sur la période est estimé à 32.8 % de l'ESP et concerne surtout les produits d'élevage, dont certains font l'objet de droits de douane et de contingents tarifaires. Une part importante du soutien budgétaire aux producteurs passe par des paiements basés sur des droits antérieurs et d'autres critères non liés à des produits de base, qui représentent respectivement 41.6 % et 5 % de l'ESP. Au cours des trois dernières années, une augmentation rapide des paiements selon des critères non liés aux produits de base en proportion de l'ESP a été constatée.

Le soutien aux services d'intérêt général (estimation du soutien aux services d'intérêt général, ESSG) s'élevait à 2.3 % de la valeur de la production agricole en 2022-24, ce qui est inférieur à la moyenne OCDE (3.5 %). La moitié de l'ESSG se compose principalement des dépenses au titre du système de connaissances et d'innovation agricoles, et l'autre moitié des dépenses consacrées aux systèmes d'inspection et de contrôle. En 2022-24, l'estimation du soutien total (EST) au secteur agricole s'est élevée à 0.2 % du produit intérieur brut (PIB), soit environ la moitié de la moyenne OCDE.

Principales évolutions récentes de l'action publique

Le déploiement des systèmes de gestion écologique des terres s'est poursuivi en Angleterre, et ces systèmes couvrent désormais la moitié des terres exploitées en Angleterre. La liste des mesures environnementales a été étendue, et plus de 100 mesures sont disponibles dans le cadre du mécanisme d'incitation à l'agriculture durable et du programme de gestion de l'espace naturel. Des ressources supplémentaires ont été mises à disposition pour soutenir l'adoption de nouvelles technologies et pratiques grâce au fonds d'accélération du développement des pratiques et des technologies, qui vise à fournir des subventions à l'innovation à plus petite échelle pour soutenir l'adoption de technologies.

En Écosse, la loi sur l'agriculture et les communautés rurales a été adoptée par le Parlement écossais en juin 2024, jetant les bases qui permettront au cadre stratégique pour l'agriculture écossaise de passer progressivement à un nouveau système de soutien. Celui-ci prévoit une allocation universelle et un soutien supplémentaire pour les agriculteurs qui respectent les normes minimales essentielles, sous réserve que certaines conditions relatives à la nature, au climat ou à l'habitat soient remplies. À partir de 2025 de nouvelles conditions ont commencé à s'appliquer, en Écosse, aux exploitants souhaitant bénéficier du régime de paiement de base, avec notamment l'obligation d'établir un état des lieux complet de leur exploitation.

Au Pays de Galles, un nouveau mécanisme d'intégration des ressources naturelles a été introduit en 2025 pour soutenir les partenariats axés sur les agriculteurs, qui garantissent des solutions fondées sur la nature. Un nouveau mécanisme pour l'agriculture durable, actuellement en phase préparatoire et qui sera

lancé en 2026, rétribuera les agriculteurs en fonction des résultats qu'ils auront obtenus en matière de gestion durable des terres, notamment en ce qui concerne la qualité de l'eau, la biodiversité et la santé animale.

En Irlande du Nord, le paiement de transition vers l'agriculture durable a été introduit en janvier 2025 et vise à soutenir la transition du régime de paiement de base vers le paiement pour l'agriculture durable dont l'instauration est prévue en 2026. En outre, plusieurs mécanismes ont été lancés en 2025 afin d'améliorer l'efficacité du secteur agricole tout en tenant compte des résultats environnementaux. Il s'agit, entre autres, d'un mécanisme pour les vaches allaitantes au titre duquel une aide directe est versée aux éleveurs, à condition qu'ils avancent le premier vêlage des génisses et réduisent l'intervalle entre les vêlages ultérieurs.

Évaluation et recommandations

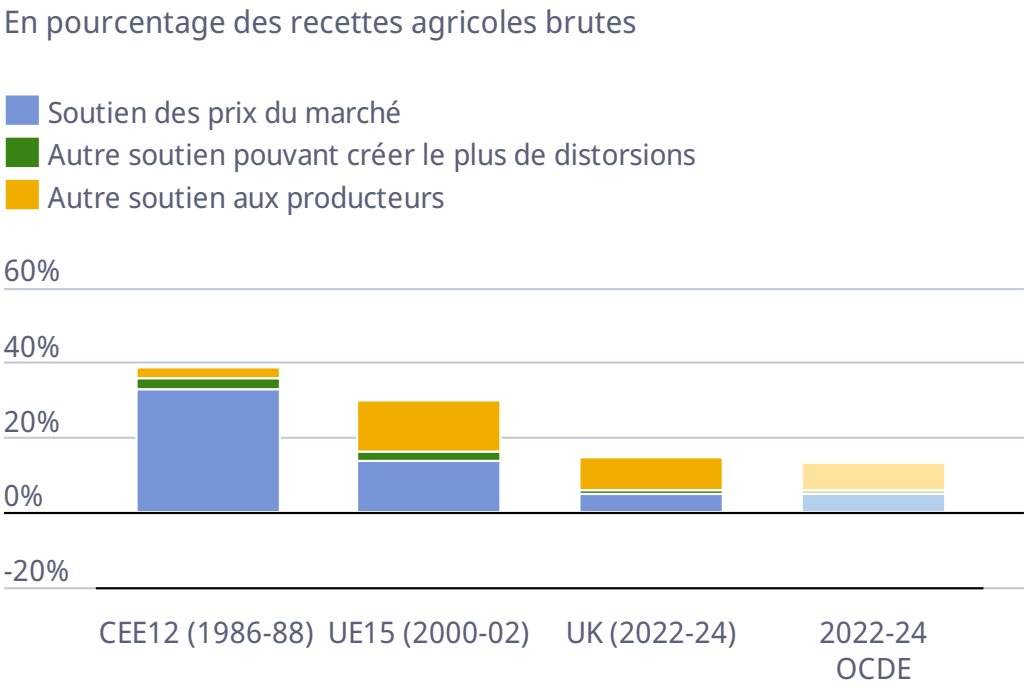
- Le secteur agricole du Royaume-Uni doit relever le défi de réduire davantage son empreinte environnementale tout en veillant à la croissance de la production. La croissance de la productivité totale des facteurs (PTF) est restée faible au cours de la dernière décennie, et se situe à moins de la moitié du taux moyen mondial. Si les bilans d'éléments nutritifs ont diminué au cours des dernières décennies, le rythme de cette amélioration s'est ralenti et les bilans d'éléments nutritifs par hectare restent nettement supérieurs à la moyenne OCDE. Dans le même temps, la part de l'agriculture dans les émissions totales de GES a augmenté, pour atteindre 10 % en 2023.
- Une accélération significative du rythme des réductions des émissions de GES agricoles est nécessaire pour que le Royaume-Uni atteigne son objectif de neutralité en GES d'ici 2050. Pour y parvenir, il faudra accélérer le rythme des changements d'utilisation des terres en faveur des puits de carbone (création de forêts, reboisement, restauration des tourbières, etc.), augmenter durablement la productivité, et s'attaquer aux niveaux très variables de la productivité agricole dans les différents types d'exploitations au Royaume-Uni. La mise en œuvre continue des systèmes de gestion écologique des terres en Angleterre, le programme écossais de préparation à l'agriculture durable et divers mécanismes de subventions visant à encourager les pratiques agricoles durables au Pays de Galles et en Irlande du Nord constituent des mesures prometteuses pour renforcer la croissance de la productivité durable. Toutefois, les résultats de ces initiatives devront faire l'objet d'un suivi attentif par les gouvernements pour pérenniser les acquis et réaliser de nouvelles avancées dans le domaine de la protection de l'environnement à long terme.
- Les exemples récents de mesures commerciales visant à augmenter la durabilité du système agroalimentaire sont essentiels à la réalisation des ambitions climatiques du Royaume-Uni. Le Royaume-Uni devrait s'inspirer de ces exemples et mettre en œuvre et rendre opérationnelles les mesures annoncées.
- Il est essentiel d'investir dans la recherche-développement et l'innovation pour appuyer une croissance durable de la productivité. Bien que les dépenses publiques consacrées au système de connaissance et d'innovation agricoles par rapport à la taille du secteur soient supérieures à la moyenne OCDE, il est important de veiller à ce que la consolidation de ces systèmes soit stable, suffisante et orientée vers la promotion d'innovations et de technologies capables d'atteindre les objectifs de productivité durable.
- La transition vers de nouveaux mécanismes nationaux crée des défis à court terme : ces mécanismes ont besoin d'être mis à l'échelle et de fournir des incitations suffisantes pour que les exploitants adoptent des pratiques de production durables à grande échelle.
- La persistance de SPM élevés pour certains produits de base risque de contribuer à l'augmentation des prix alimentaires et de dissuader les agriculteurs de modifier leurs modes de production pour s'adapter aux problèmes climatiques et environnementaux, ou d'adopter des pratiques durables

soutenues par d'autres mesures. Le Royaume-Uni devrait envisager l'abandon progressif de ce soutien des prix afin de poursuivre ses progrès vers une croissance durable de la productivité.

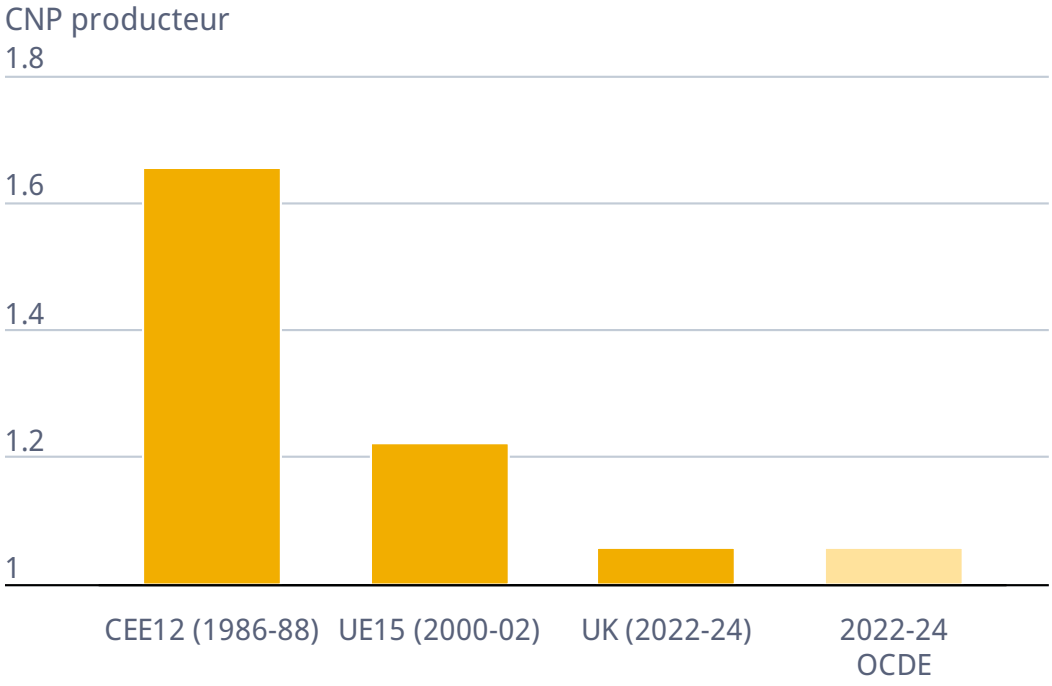
Évolution du soutien à l'agriculture

Graphique 28.1. Royaume-Uni: Évolution du soutien à l'agriculture

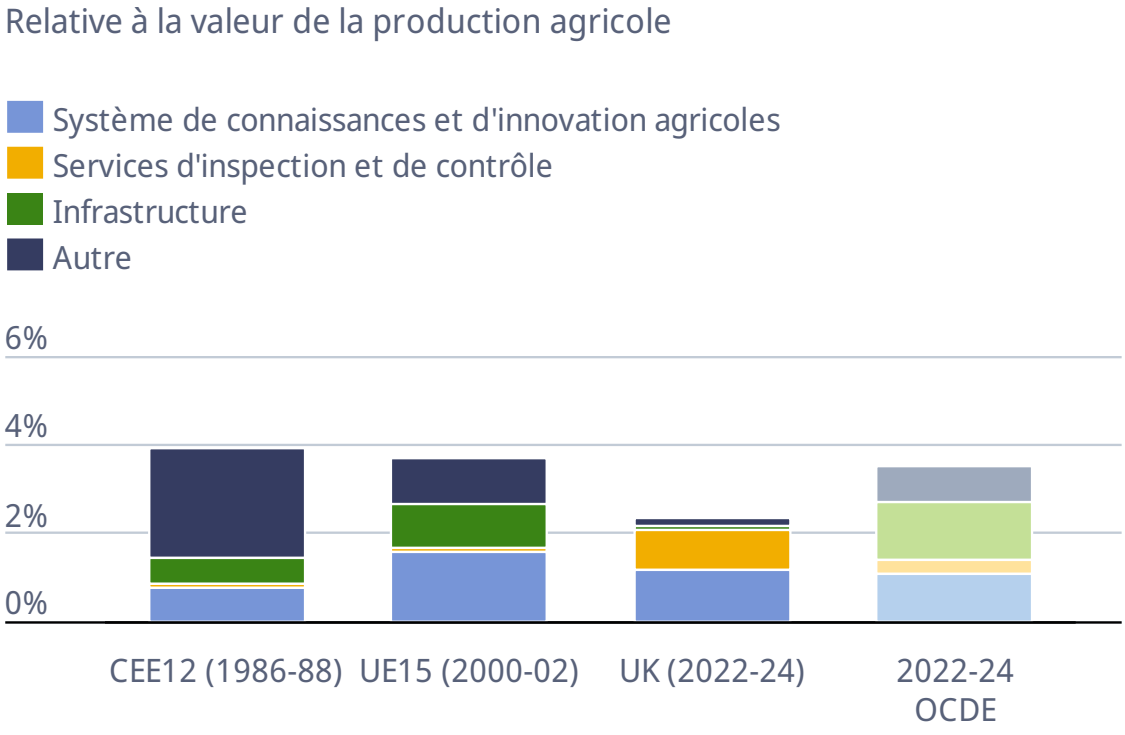
Graphique 28.1A. Royaume-Uni: Niveau et composition de l'estimation du soutien aux producteurs



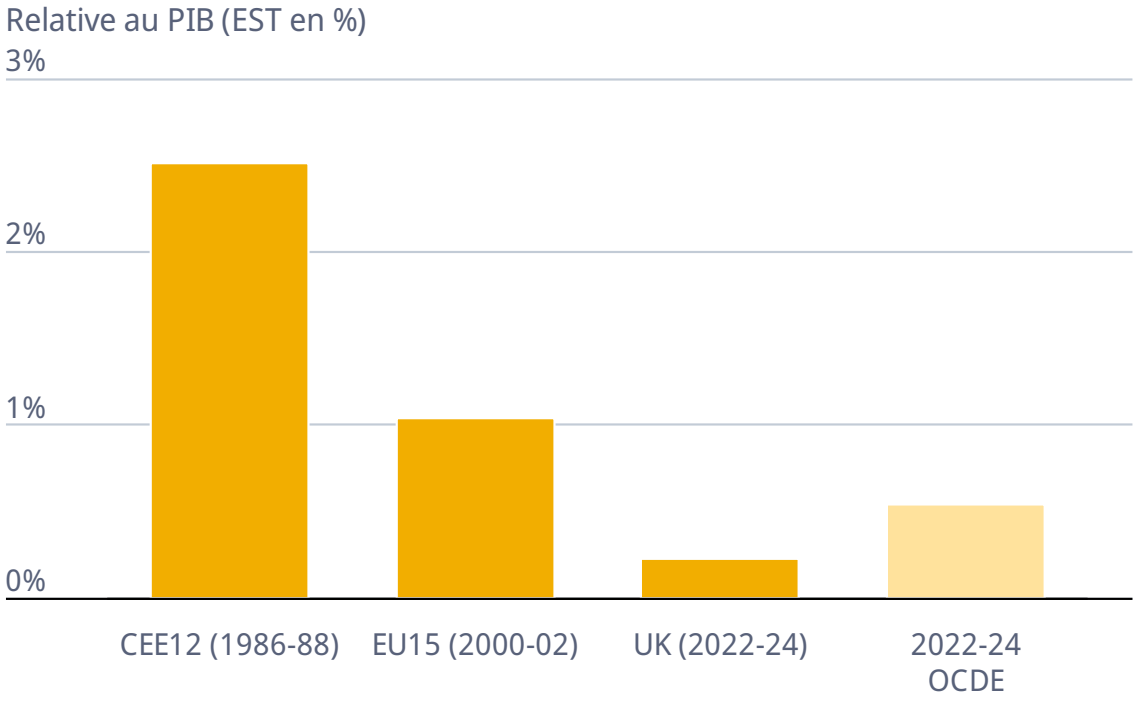
Graphique 28.1B. Royaume-Uni: Ratio du prix à la production au prix à la frontière



Graphique 28.1C. Royaume-Uni: Estimation du soutien aux services d'intérêt général et sa composition

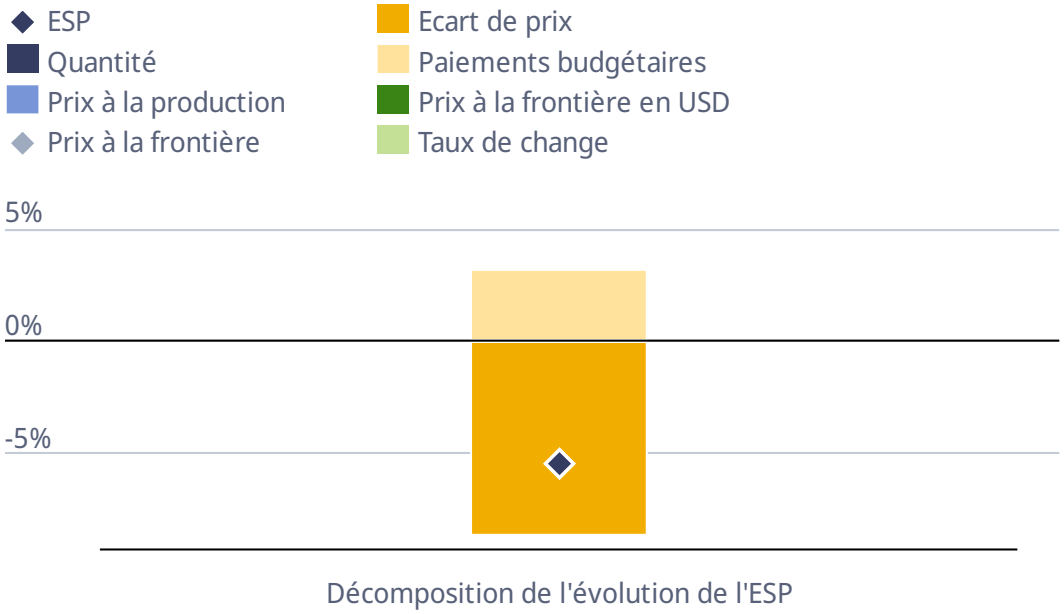


Graphique 28.1D. Royaume-Uni: Estimation du soutien total



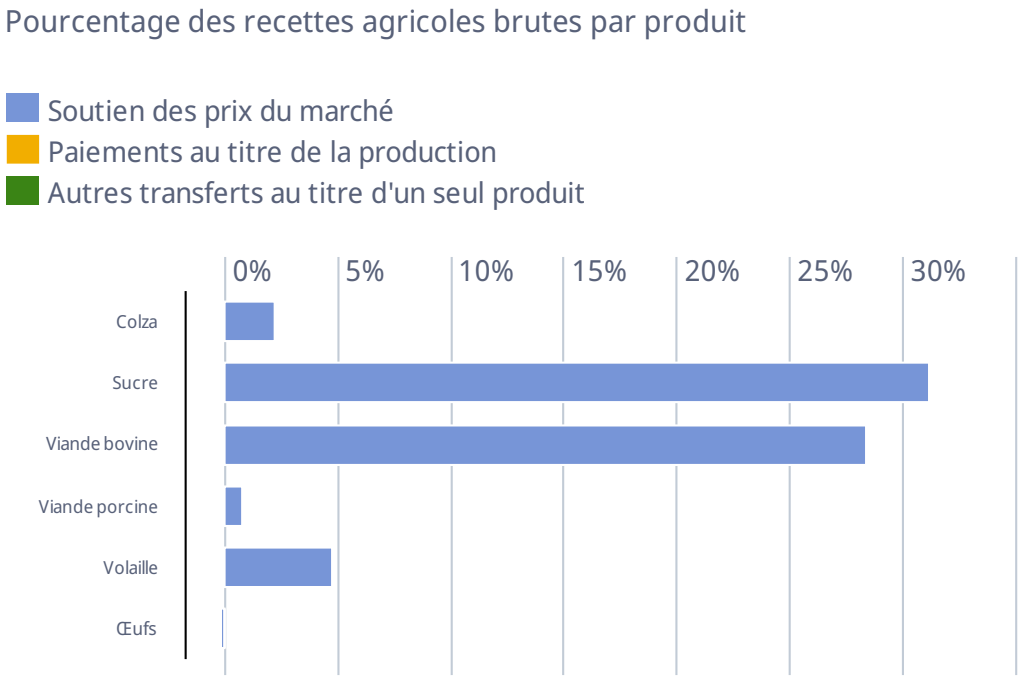
Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 28.2. Royaume-Uni : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024



Note : variation en pourcentage de la valeur nominale de l'estimation du soutien aux producteurs (ESP exprimée en monnaie nationale. La variation du prix à la production et la variation du prix à la frontière ne sont pas calculées en cas de soutien des prix du marché (SPM) à la fois négatif et positif au niveau des produits de base l'année précédente. Il convient de souligner que les estimations du SPM des produits de l'élevage peuvent être négatives en raison d'un SPM positif pour les aliments pour animaux.
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 28.3. Royaume-Uni: Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24



Note : ne sont présentés que les produits de base pour lesquels des transferts non nuls ont eu lieu.
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Tableau 28.1. Royaume-Uni : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	2000-02	2022-24	2022	2023	2024p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	..	**41 077**	**40 063**	**39 808**	**43 360**
***dont :** part des produits SPM (%)*	..	71.25	76.09	71.83	65.84
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	..	**45 877**	**43 222**	**44 456**	**49 953**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	..	**6 632**	**6 056**	**7 018**	**6 821**
Soutien au titre de la production des produits de base	..	2 159	1 585	2 720	2 173
Soutien des prix du marché[1]	..	2 159	1 585	2 720	2 173
Soutien positif des prix du marché	..	2 178	1 585	2 720	2 228
Soutien négatif des prix du marché	..	-18	0	0	-54
Paiements au titre de la production	..	0	0	0	0
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	..	553	551	563	544
Utilisation d'intrants variables	..	466	478	485	434
avec contraintes sur les intrants	..	0	0	0	0
Formation de capital fixe	..	77	67	74	90
avec contraintes sur les intrants	..	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	..	10	6	4	20
avec contraintes sur les intrants	..	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	..	829	712	820	955
Au titre des Recettes / du Revenu	..	0	0	0	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	..	829	712	820	955
avec contraintes sur les intrants	..	161	350	107	26
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	..	1	4	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	..	2 756	2 987	2 587	2 694
Avec taux de paiement variables	..	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	..	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	..	2 756	2 987	2 587	2 694
avec exceptions sur les produits	..	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	..	333	217	328	455
Retrait de ressources à long terme	..	87	67	92	102
Production de produits particuliers autres que produits de base	..	182	51	181	314
Autres critères non liés à des produits de base	..	64	99	55	39
Paiements divers	..	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	..	**14.56**	**13.60**	**15.91**	**14.21**
CNP des producteurs (coeff.)	..	**1.06**	**1.04**	**1.07**	**1.05**
CNS aux producteurs (coeff.)	..	**1.17**	**1.16**	**1.19**	**1.17**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	..	**955**	**946**	**931**	**987**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	..	475	452	441	533
Services d'inspection et de contrôle	..	366	373	351	373
Développement et entretien des infrastructures	..	42	47	67	13
Commercialisation et promotion	..	71	74	71	67
Coût du stockage public	..	1	0	0	3
Divers	..	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	..	**12.58**	**13.51**	**11.70**	**12.63**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	..	**-2 851**	**-2 031**	**-3 501**	**-3 022**
Transferts des consommateurs aux producteurs	..	-2 179	-1 585	-2 720	-2 232
Autres transferts des consommateurs	..	-697	-450	-784	-857
Transferts des contribuables aux consommateurs	..	5	3	3	8
Surcoût de l'alimentation animale	..	20	0	0	59
ESC en pourcentage (%)	..	**-6.21**	**-4.70**	**-7.88**	**-6.05**
CNP des consommateurs (coeff.)	..	**1.07**	**1.05**	**1.09**	**1.07**
CNS aux consommateurs (coeff.)	..	**1.07**	**1.05**	**1.09**	**1.06**
Estimation du soutien total (EST)	..	**7 591**	**7 005**	**7 951**	**7 816**
Transferts des consommateurs	..	2 876	2 035	3 504	3 089
Transferts des contribuables	..	5 412	5 420	5 232	5 584
Recettes budgétaires	..	-697	-450	-784	-857
EST en pourcentage (% du PIB)	..	**0.22**	**0.22**	**0.24**	**0.21**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	..	**5 431**	**5 420**	**5 232**	**5 643**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	..	**0.16**	**0.17**	**0.15**	**0.16**
Déflateur du PIB (1986-88=100)	..	**275**	**259**	**278**	**286**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	..	**0.80**	**0.81**	**0.80**	**0.78**

.. Non disponible

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour les Royaume-Uni sont : le blé, l'orge, l'avoine, le colza, le sucre, le lait, la viande bovine, ovine et porcine, la volaille et les oeufs. La méthode d'estimation du MPS évolue entre 2020 et 2021. Les différentiels des prix du marché (DPM) pour le Royaume-Uni sont supposés être les mêmes que ceux de l'Union européenne pour les années jusqu'en 2020, alors qu'ils sont calculés à partir des prix intérieurs et de référence du Royaume-Uni à partir de 2021.

Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

29 États-Unis

Principales conclusions

Soutien à l'agriculture

En 2022-24, le soutien aux producteurs s'est établi en moyenne à 7 % des recettes agricoles brutes aux États-Unis, ce qui est bien inférieur aux 20 % mesurés au milieu des années 1980 et au début des années 2000, et inférieur à la moyenne OCDE. La part des transferts susceptibles d'entraîner les plus fortes distorsions s'est élevée à 10 % en 2022-24, ce qui est, là encore, inférieur à la moyenne OCDE. Le sucre est le seul produit agricole majeur bénéficiant d'un soutien des prix du marché sous la forme de mesures de protection à la frontière (notamment des contingents tarifaires). Les prix à la production de la plupart des produits de base correspondent aux prix à la frontière, et la valeur des transferts budgétaires au titre d'un seul produit représente généralement moins de 10 % des recettes agricoles brutes correspondantes.

Le soutien budgétaire est axé sur la gestion des risques et l'assurance récolte, et s'est concentré plus récemment sur les paiements d'indemnisation d'urgence. Du fait de sa nature contracyclique, le soutien budgétaire est lié aux fluctuations des prix du marché. Les prix intérieurs des produits de base ont été élevés ces dernières années, ce qui a entraîné une baisse du soutien total malgré des dépenses plus marquées pour compenser les perturbations du marché.

Les programmes intérieurs d'aide alimentaire visant à soutenir la consommation représentent près de la moitié du soutien total que les États-Unis consacrent à leur agriculture. Les dépenses consacrées aux services d'intérêt général (estimation du soutien aux services d'intérêt général, ESSG) ont représenté 12 % de l'ensemble du soutien en 2022-24, ce qui équivaut à 2.9 % de la valeur de la production agricole. La composante la plus importante (31 %) concernait l'infrastructure institutionnelle de l'assurance récolte. Le transfert des connaissances agricoles et la commercialisation ainsi que la promotion constituent les deux autres composantes principales. Le soutien total à l'agriculture s'est établi à 0.45 % du produit intérieur brut (PIB).

Principales évolutions récentes de l'action publique

Le 21 décembre 2024, l'American Relief Act de 2025 (Pub. L. 118-158) a été promulguée. Entre autres dispositions, la loi a prolongé les programmes agricoles autorisés en vertu de la Farm Bill de 2018 et a prévu 30.78 milliards USD pour le secours en cas de catastrophe naturelle à destination du secteur agricole.

Plusieurs mesures ont été prises pour prévenir et atténuer l'impact de l'influenza aviaire hautement pathogène, y compris l'extension des programmes existants afin de fournir une assistance aux producteurs touchés, l'obligation de tests pour les mouvements interétatiques de bétail et le lancement d'une stratégie nationale d'analyse du lait.

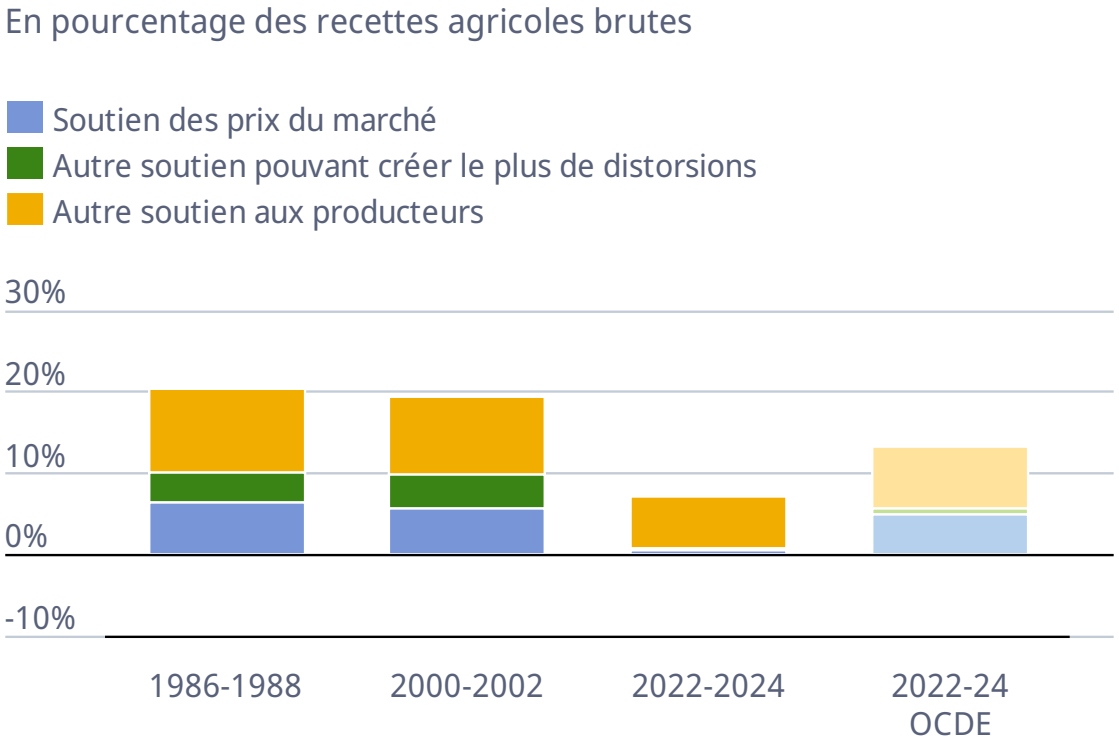
Évaluation et recommandations

- Les compensations des effets des perturbations du marché accordées aux agriculteurs devraient être ciblées, adaptées et temporaires ; les mesures visant à garantir des marchés d'exportation stables et prévisibles seront quant à elles, plus efficaces pour maintenir la stabilité du secteur à long terme.
- L'accent mis récemment sur les petites exploitations agricoles est une évolution à saluer. Le suivi et les rapports sur la distribution du soutien en fonction de la taille de l'exploitation devraient permettre de vérifier si le ciblage des petites exploitations a été effectué avec succès.
- Le sucre est le dernier produit agricole essentiel à bénéficier d'un soutien des prix du marché. Réformer les aspects des mesures le concernant qui ont des conséquences sur la distribution de la production intérieure pourrait être un premier pas vers l'amélioration de la compétitivité du pays, ce qui laisserait espérer des échanges plus ouverts.
- La croissance de la productivité totale des facteurs (PTF) dans l'agriculture a considérablement ralenti au vu des estimations. Ce ralentissement dure depuis plusieurs années, ce qui tend à invalider l'hypothèse de fausses interprétations des données. La croissance de la productivité est un moteur important des résultats économiques et environnementaux du secteur. Il devrait être possible d'améliorer cette mesure importante de la santé économique en réalisant une analyse et un investissement ciblés en faveur des produits de base qui présentent un retard de croissance.
- La participation accrue aux programmes de conservation à la faveur du déblocage de fonds supplémentaires dans le cadre de la loi sur la lutte contre l'inflation a démontré qu'il existait une demande latente non négligeable. Le maintien d'un niveau de financement proportionné à la demande peut améliorer les résultats obtenus grâce à ces programmes.

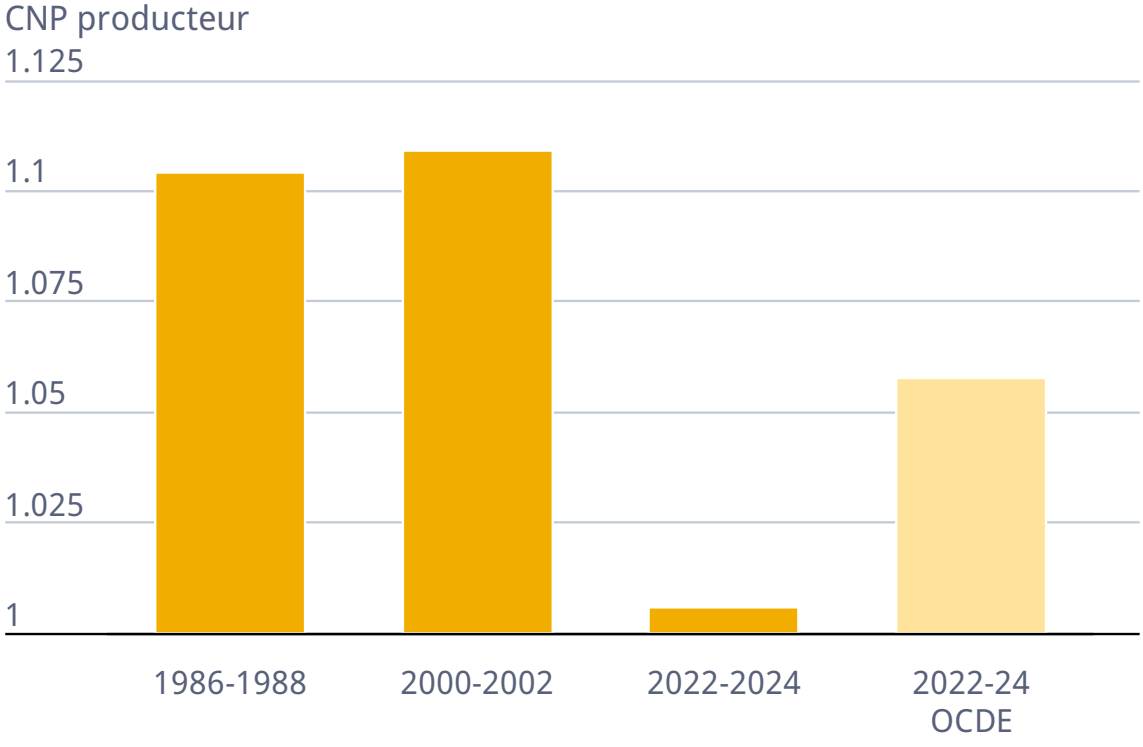
Évolution du soutien à l'agriculture

Graphique 29.1. États-Unis : Évolution du soutien à l'agriculture

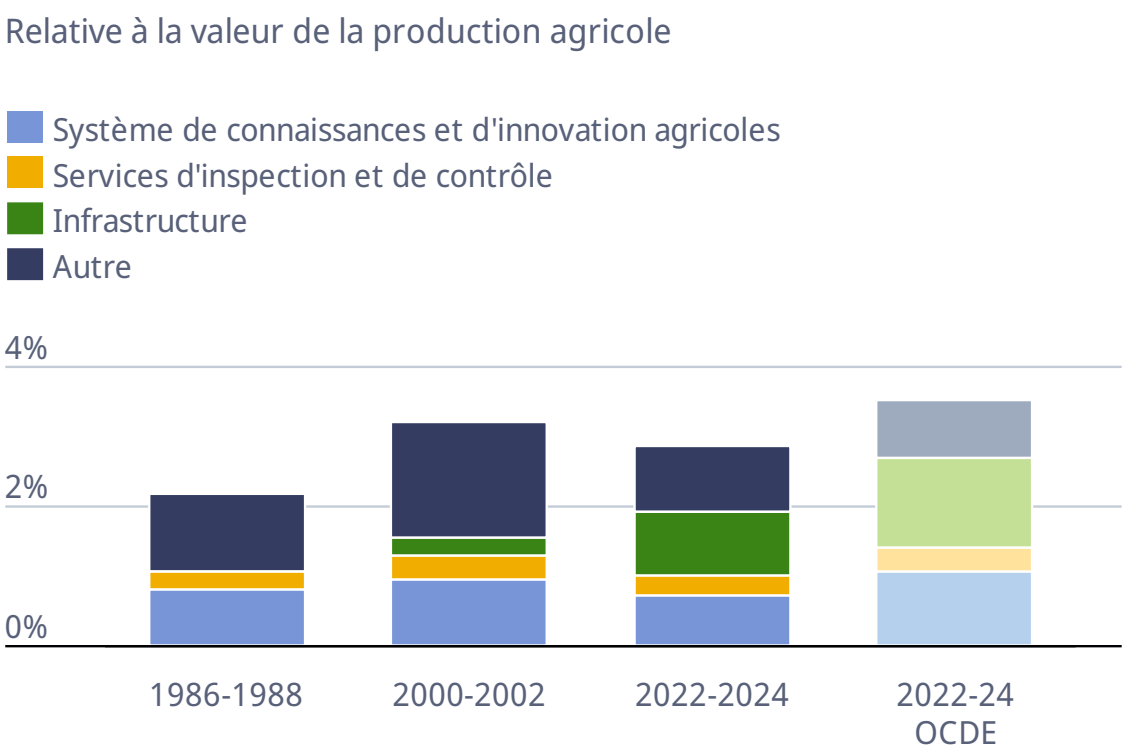
Graphique 29.1A. Etats-Unis: Niveau et composition de l'estimation du soutien aux producteurs



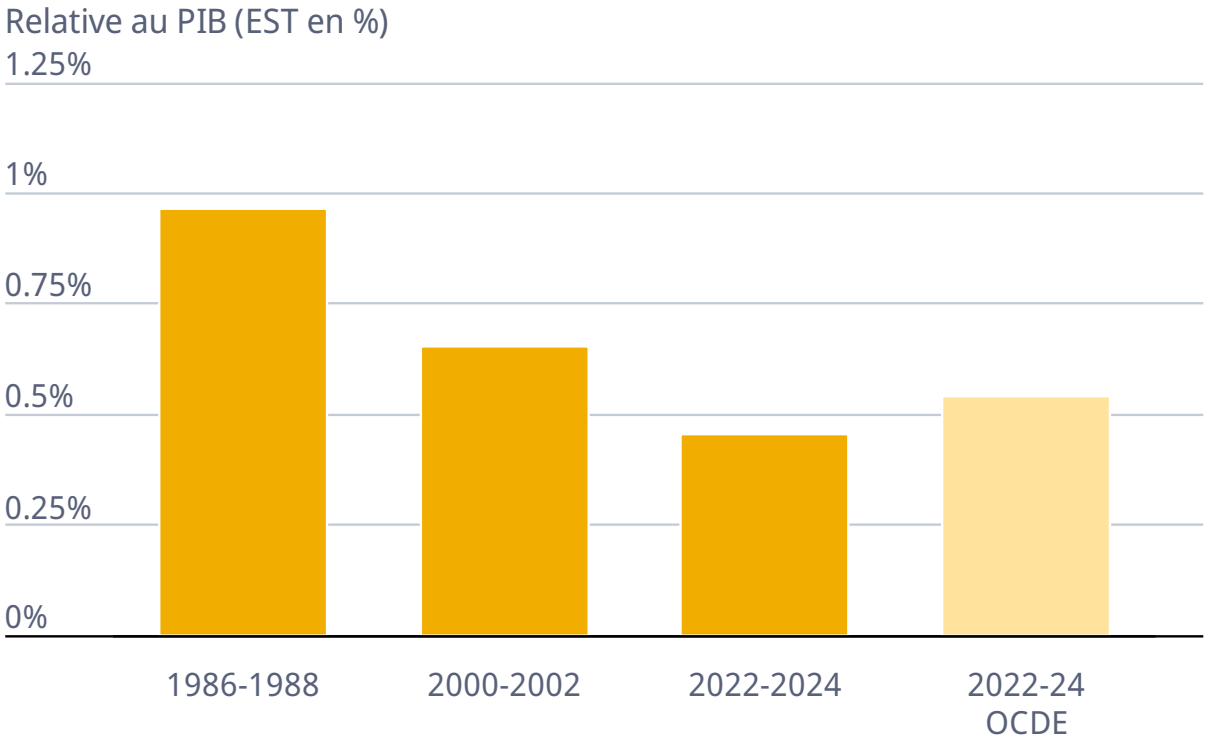
Graphique 29.1B. Etats-Unis: Ratio du prix à la production au prix à la frontière



Graphique 29.1C. Etats-Unis: Estimation du soutien aux services d'intérêt général et sa composition

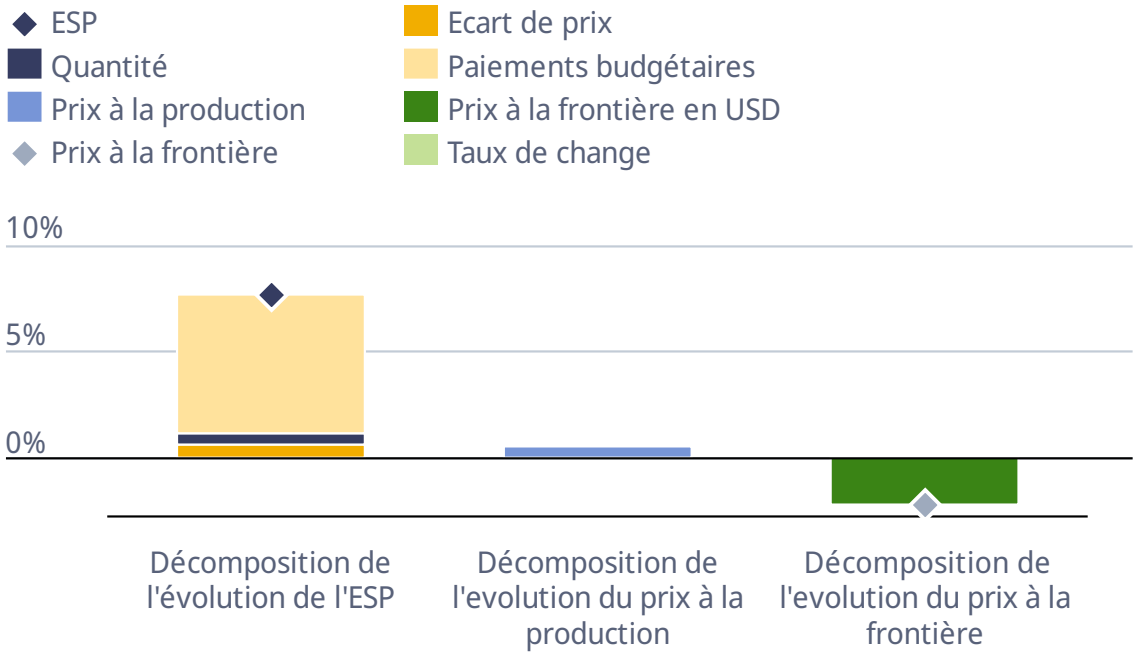


Graphique 29.1D. Etats-Unis: Estimation du soutien total



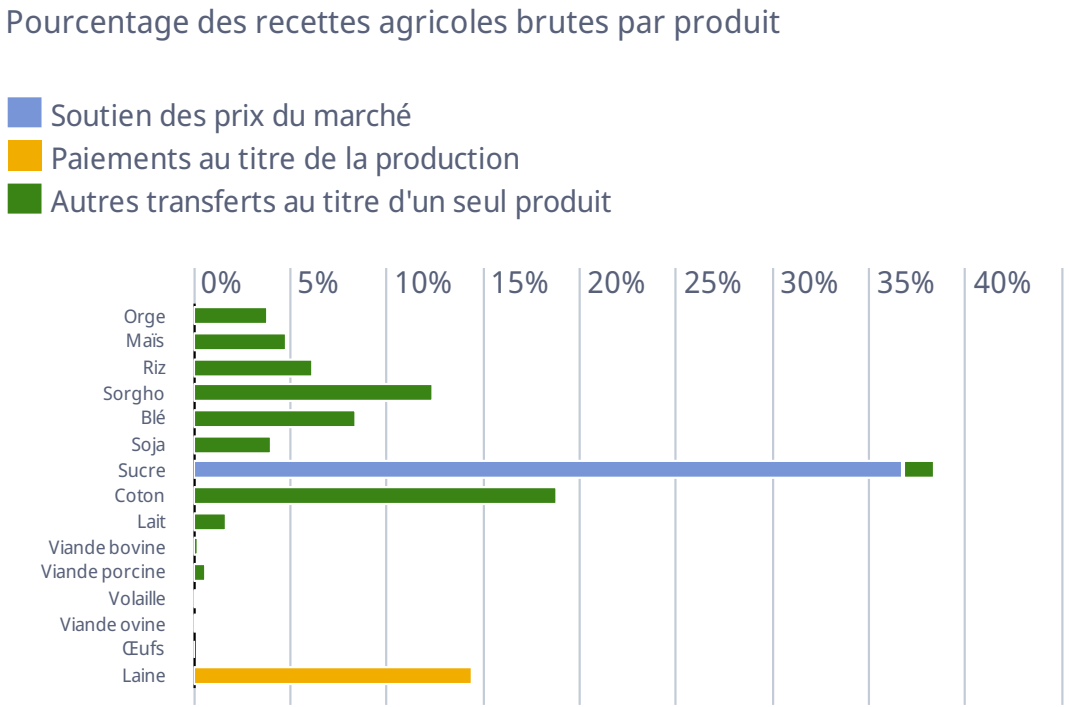
Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 29.2. États-Unis : Moteurs du changement de l'ESP, 2023 à 2024



Note : variation en pourcentage de la valeur nominale de l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) exprimée en monnaie nationale.
Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 29.3. États-Unis: Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24



Note : ne sont présentés que les produits de base pour lesquels des transferts non nuls ont eu lieu.
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Tableau 29.1. États-Unis : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	1986-88	2000-02	2022-24	2022	2023	2024p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**143 469**	**193 454**	**505 284**	**532 266**	**488 791**	**494 795**
***dont :** part des produits SPM (%)*	78.31	73.64	79.32	80.86	78.75	78.35
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**124 148**	**164 683**	**419 097**	**441 050**	**400 701**	**415 540**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**33 946**	**43 724**	**38 188**	**40 974**	**35 436**	**38 155**
Soutien au titre de la production des produits de base	13 724	19 648	2 747	2 595	2 607	3 040
Soutien des prix du marché[1]	10 616	12 467	2 706	2 508	2 593	3 015
Soutien positif des prix du marché	10 737	12 467	2 706	2 508	2 593	3 015
Soutien négatif des prix du marché	-121	0	0	0	0	0
Paiements au titre de la production	3 108	7 181	42	87	13	25
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	7 061	7 572	13 423	11 583	14 056	14 629
Utilisation d'intrants variables	3 697	3 091	3 042	3 117	3 002	3 006
avec contraintes sur les intrants	791	403	2 180	2 252	2 143	2 146
Formation de capital fixe	1 233	361	3 600	2 109	4 340	4 350
avec contraintes sur les intrants	1 233	358	3 194	1 838	3 923	3 821
Services utilisés sur l'exploitation	2 131	4 120	6 781	6 357	6 714	7 273
avec contraintes sur les intrants	349	677	2 021	1 936	2 067	2 062
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	12 231	5 655	18 358	22 414	16 488	16 172
Au titre des Recettes / du Revenu	912	2 055	4 116	2 772	3 901	5 676
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	11 319	3 600	14 242	19 642	12 587	10 496
avec contraintes sur les intrants	2 565	1 571	14 241	19 641	12 587	10 496
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	108	324	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	338	8 789	945	2 204	355	277
Avec taux de paiement variables	0	3 969	945	2 204	355	277
avec exceptions sur les produits	0	3 969	945	2 204	355	277
Avec taux de paiement fixes	338	4 819	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	4 819	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	592	2 061	2 607	1 854	1 931	4 037
Retrait de ressources à long terme	592	2 050	1 894	1 842	1 920	1 921
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	11	713	12	11	2 116
Paiements divers	0	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	**20.35**	**19.46**	**7.06**	**7.18**	**6.79**	**7.20**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.10**	**1.11**	**1.01**	**1.01**	**1.01**	**1.01**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.26**	**1.24**	**1.08**	**1.08**	**1.07**	**1.08**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**3 108**	**6 164**	**14 469**	**13 451**	**13 909**	**16 046**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	1 129	1 805	3 609	3 102	3 762	3 964
Services d'inspection et de contrôle	372	685	1 463	1 391	1 492	1 507
Développement et entretien des infrastructures	13	461	4 512	5 002	3 868	4 667
Commercialisation et promotion	495	957	2 790	2 001	2 624	3 744
Coût du stockage public	0	107	1	4	0	0
Divers	1 100	2 149	2 093	1 951	2 164	2 164
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**6.59**	**8.89**	**11.56**	**9.95**	**11.61**	**13.31**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-1 314**	**5 191**	**66 842**	**75 334**	**64 957**	**60 236**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-10 073	-12 173	-2 706	-2 508	-2 593	-3 015
Autres transferts des consommateurs	-1 624	-2 061	-2 983	-2 875	-2 936	-3 137
Transferts des contribuables aux consommateurs	10 089	19 425	72 530	80 717	70 486	66 388
Surcoût de l'alimentation animale	294	0	0	0	0	0
ESC en pourcentage (%)	**-1.15**	**3.57**	**19.29**	**20.91**	**19.67**	**17.25**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.10**	**1.09**	**1.01**	**1.01**	**1.01**	**1.02**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.01**	**0.97**	**0.84**	**0.83**	**0.84**	**0.85**
Estimation du soutien total (EST)	**47 143**	**69 314**	**125 187**	**135 142**	**119 831**	**120 589**
Transferts des consommateurs	11 697	14 234	5 688	5 384	5 529	6 152
Transferts des contribuables	37 071	57 141	122 482	132 634	117 238	117 574
Recettes budgétaires	-1 624	-2 061	-2 983	-2 875	-2 936	-3 137
EST en pourcentage (% du PIB)	**0.96**	**0.65**	**0.45**	**0.52**	**0.43**	**0.41**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**36 528**	**56 847**	**122 482**	**132 634**	**117 238**	**117 574**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**0.75**	**0.54**	**0.44**	**0.51**	**0.42**	**0.40**
Déflateur du PIB (1986-88=100)	**100**	**139**	**228**	**221**	**229**	**235**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**1.00**	**1.00**	**1.00**	**1.00**	**1.00**	**1.00**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour les États-Unis sont : le blé, le maïs, l'orge, le sorgho, le riz, le soja, le sucre, la luzerne, le coton, le lait, la viande bovine, porcine et ovine, la laine, la volaille et les oeufs.

Source : OCDE (2025), « Estimation du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole de l'OCDE (base de données),* https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

30 Viet Nam

Principales conclusions

Soutien à l'agriculture

Au Viet Nam, l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) est négative et continue de reculer depuis 2014, avec une valeur moyenne de -11.9 % en 2022-24. L'ESP s'explique principalement par un soutien des prix du marché (SPM) négatif, surtout pour les producteurs de caoutchouc, de thé et de volaille et, dans une moindre mesure, pour les producteurs de riz et de noix de cajou. En revanche, les producteurs de maïs, de canne à sucre, de poivrons et de viande bovine bénéficient de prix plus élevés. Dans l'ensemble, le SPM négatif pour ces produits prévaut sur le SPM positif, de sorte que les prix à la production sont en moyenne inférieurs de plus de 10 % aux valeurs de référence à la frontière.

Les transferts budgétaires aux producteurs sont relativement faibles et s'inscrivent systématiquement dans le cadre de mesures à l'origine des pires distorsions sur la production et les échanges. Il s'agit notamment de paiements au titre de l'utilisation d'intrants variables, à savoir une exemption de redevances d'utilisation du service d'irrigation et des subventions à l'achat d'engrais, de pesticides et de machines dans le cadre du Programme de réduction durable de la pauvreté, qui vise à soutenir les producteurs dans les communes situées dans des zones isolées et montagneuses. Les pouvoirs publics soutiennent d'autre part la production de riz en garantissant aux riziculteurs une marge bénéficiaire moyenne de 30 %, maintenue par des achats destinés à la réserve stratégique nationale et par l'application de fourchettes de prix minimales et maximales.

L'estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG) a chuté, passant de 2.2 % de la valeur de la production en 2000-02 à 1.5 % en 2022-24. Les dépenses en question sont principalement consacrées au développement et à l'entretien des infrastructures. Un tiers de leur montant est ainsi dédié à l'infrastructure hydraulique destinée à l'irrigation et à l'entretien de 3.5 millions ha de rizières. Les dépenses effectuées dans le cadre du Programme de réduction durable de la pauvreté soutiennent, à travers des formations destinées aux minorités ethniques, le développement des infrastructures, notamment des routes et des petits systèmes d'irrigation, ainsi que des systèmes de connaissances agricoles.

Le soutien total équivalait à -1.2 % du produit intérieur brut (PIB) en 2022-24, un chiffre en baisse par rapport aux +2.4 % de 2000-02.

Principales évolutions récentes de l'action publique

Au début de l'année 2025, le Viet Nam a entrepris une restructuration majeure de son gouvernement, en fusionnant son ministère de l'Agriculture et du Développement rural avec son ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement pour former le ministère de l'Agriculture et de l'Environnement. La consolidation vise à rationaliser les opérations et à renforcer la capacité du gouvernement à gérer sa politique agricole et environnementale.

Le Plan de transformation numérique lancé par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural en mars 2024 vise à moderniser le secteur agricole du Viet Nam grâce à l'élargissement des infrastructures

numériques, aux pratiques agricoles intelligentes, au commerce électronique et à l'amélioration de la gestion des données. Le plan entend renforcer les capacités et fournir une formation à la culture numérique aux exploitants et aux entreprises agricoles.

Plusieurs initiatives visent à consolider la durabilité et la résilience de l'agriculture. De nouvelles formes d'aide financière ont été introduites au début de l'année 2025 pour aider les agriculteurs à se remettre des événements climatiques extrêmes et des épidémies. Le Plan d'action national pour l'économie circulaire a été adopté en janvier 2025, et comprend un cadre stratégique visant à améliorer l'efficacité des ressources dans l'agriculture. De nouvelles incitations financières ont également été élaborées pour stimuler une production de riz durable, à haut rendement et de qualité.

L'accord sur un Partenariat économique d'ensemble (CEPA) entre le Viet Nam et les Émirats arabes unis, premier accord de libre-échange entre le Viet Nam et un pays arabe, a été signé en octobre 2024. L'accord prévoit la suppression progressive des droits de douane sur 99 % des exportations des Émirats arabes unis et 98.5 % des exportations vietnamiennes, avec des suppressions tarifaires immédiates sur les principaux produits exportés, notamment les noix de cajou, le poivre et le miel.

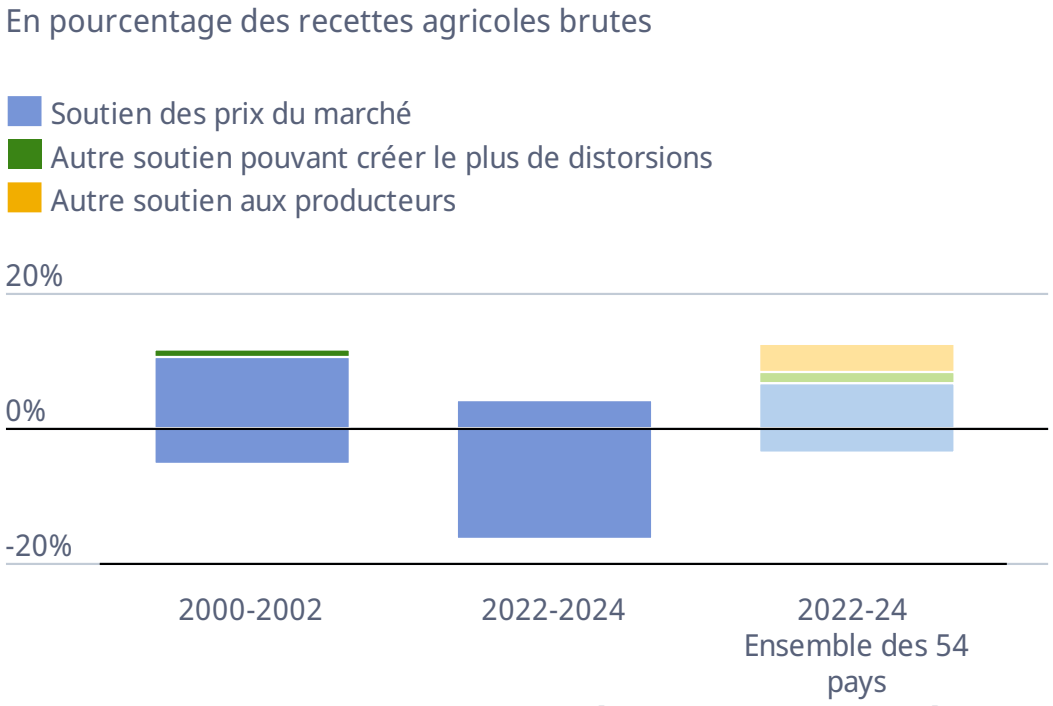
Évaluation et recommandations

- Le Viet Nam a pris des mesures importantes pour intégrer des considérations de durabilité dans sa politique commerciale et pour atténuer les émissions de GES provenant de l'agriculture. Toutefois, le pays est confronté à d'importantes tensions agroenvironnementales, notamment des excédents d'azote et de phosphore très élevés, ainsi qu'à plusieurs défis majeurs en matière de gestion de l'eau. Le gouvernement devrait promouvoir des pratiques agricoles climato-compatibles intégrées, qui se traduiraient par une gestion efficace de l'eau et des éléments nutritifs, une dépendance réduite aux moyens de production chimiques, et une amélioration de la santé des sols.
- Bien que d'importantes réformes aient été menées dans les entreprises publiques, celles-ci continuent de jouir d'un accès préférentiel aux crédits et aux terres, et jouent un rôle dominant dans la production, le commerce de gros et le commerce international de produits d'exportation. Cette situation, combinée aux inefficacités structurelles de la chaîne de valeur agricole nationale, entraîne la compression des prix à la production en dessous des niveaux de prix de référence internationaux. En conséquence, le soutien des prix du marché est négatif pour plusieurs produits de base, notamment le riz, le caoutchouc, les noix de cajou, le thé et la volaille. Des efforts devraient être déployés pour encourager une plus grande concurrence et supprimer progressivement le traitement préférentiel des entreprises publiques.
- Le soutien aux services d'intérêt général est principalement dédié au développement des infrastructures d'irrigation en lien avec la production de riz, et relativement peu de ressources sont allouées à la génération et au transfert de connaissances agricoles. La réorientation des moyens budgétaires vers des investissements en faveur de l'innovation et de la R-D agricole pourrait stimuler la productivité et à la durabilité du secteur.
- De nouveaux accords commerciaux bilatéraux et régionaux permettent au Viet Nam de diversifier ses marchés d'exportation et de continuer son intégration au sein de l'économie mondiale. Pour profiter pleinement de ces possibilités, des investissements ciblés sont nécessaires afin de renforcer la capacité des producteurs et des entreprises du pays, et ainsi leur permettre de répondre aux normes internationales en matière de sécurité alimentaire, de qualité et de durabilité. Ces efforts peuvent contribuer à l'élargissement de l'accès aux marchés et à l'amélioration du positionnement concurrentiel des exportations agricoles du Viet Nam.

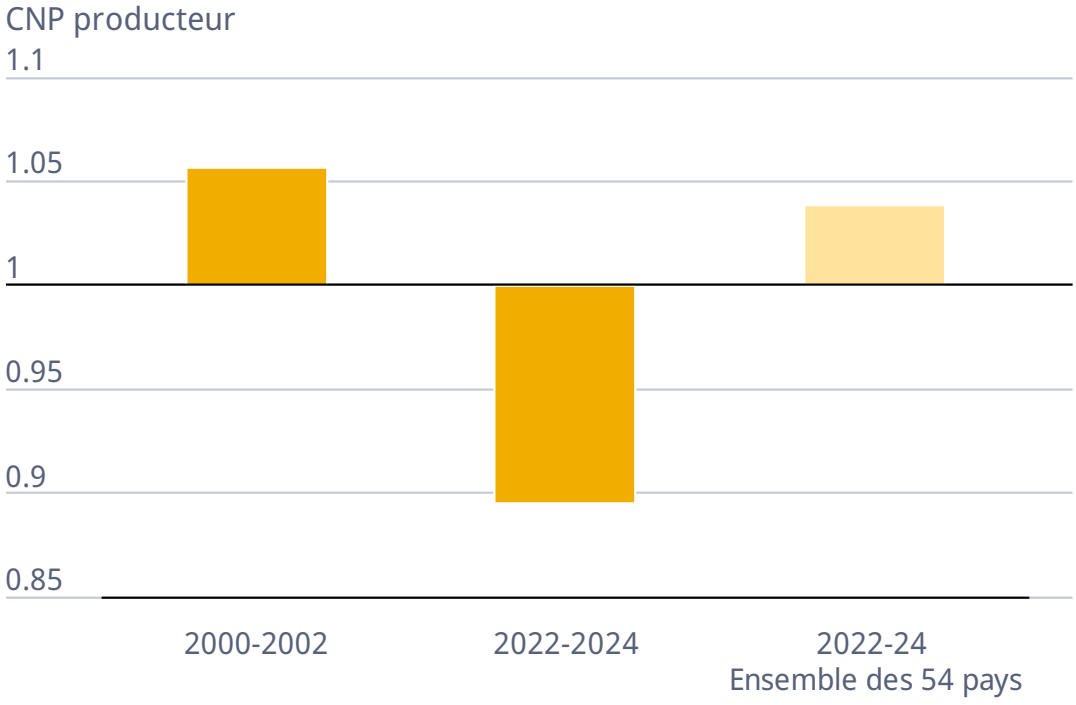
Évolution du soutien à l'agriculture

Graphique 30.1. Viet Nam: Évolution du soutien à l'agriculture

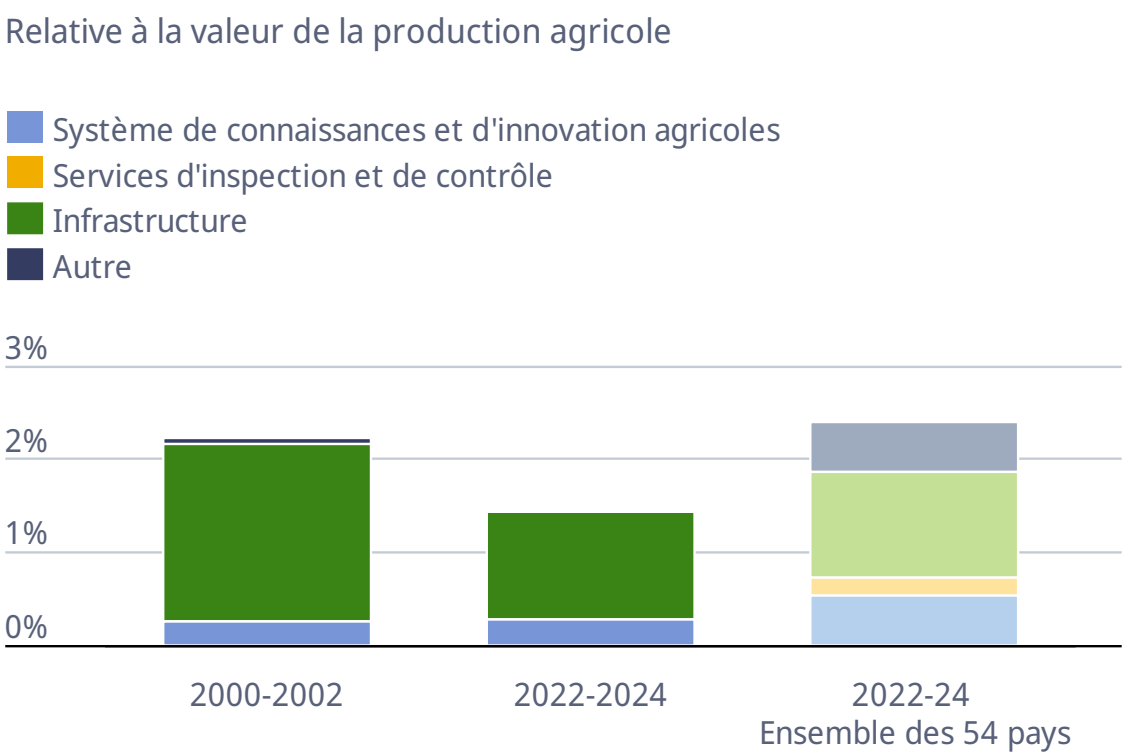
Graphique 30.1A. Viet Nam: Niveau et composition de l 'estimation du soutien aux producteurs



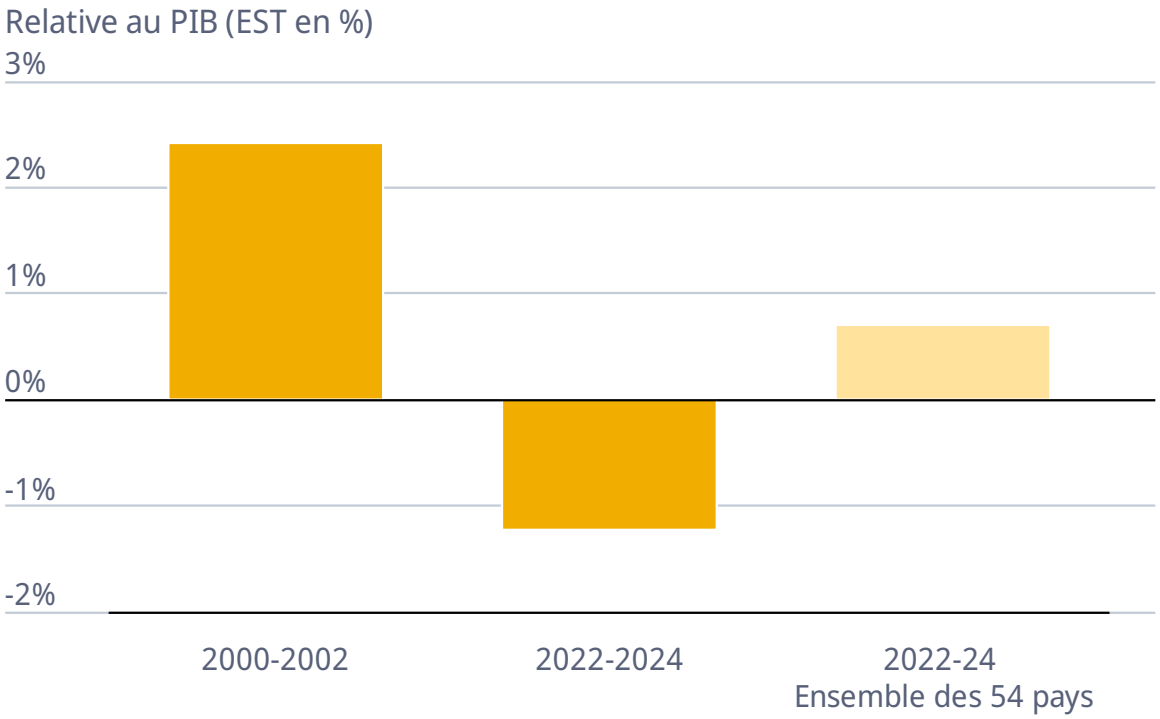
Graphique 30.1B. Viet Nam: Ratio du prix à la production au prix à la frontière



Graphique 30.1C. Viet Nam: Estimation du soutien aux services d'intérêt général et sa composition

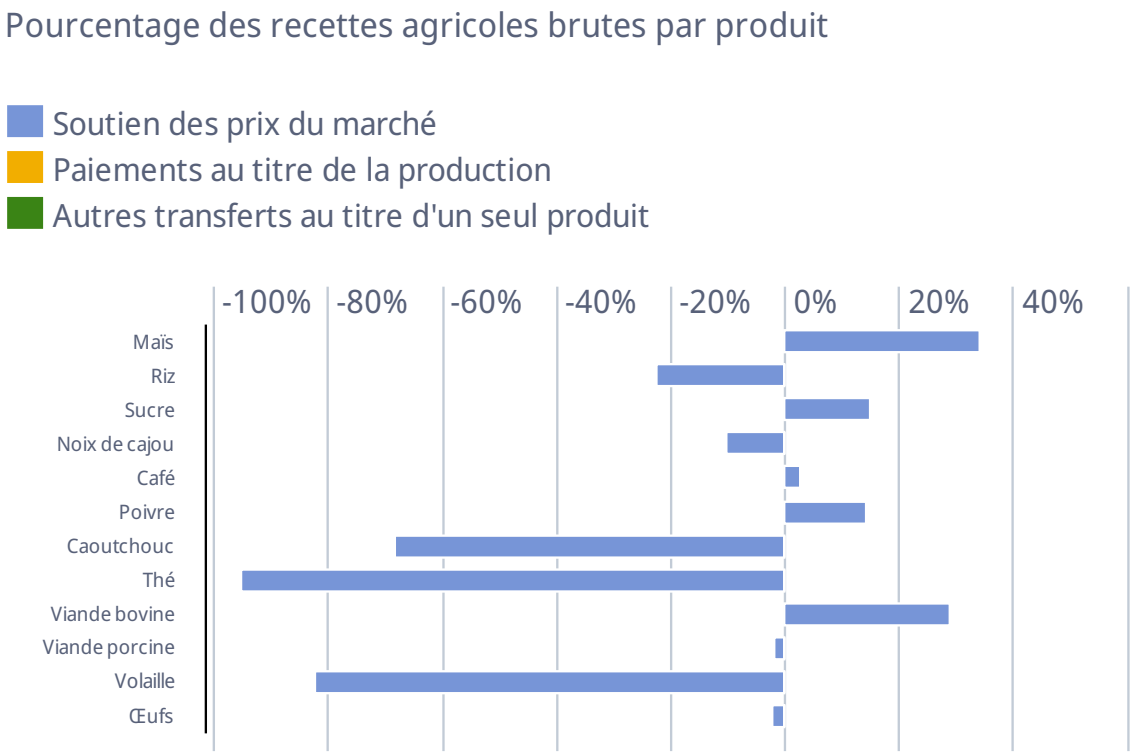


Graphique 30.1D. Viet Nam: Estimation du soutien total



Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Graphique 30.2. Viet Nam : Transferts au titre d'un seul produit (TSP), 2022-24



Note : ne sont présentés que les produits de base pour lesquels des transferts non nuls ont eu lieu.
Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Tableau 30.1. Viet Nam : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	2000-02	2022-24	2022	2023	2024p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**9 013**	**48 994**	**48 196**	**49 212**	**49 575**
***dont :** part des produits SPM (%)*	77.05	85.90	78.92	80.25	98.52
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**7 808**	**46 737**	**46 472**	**47 202**	**46 537**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**593**	**-5 871**	**-5 294**	**-7 191**	**-5 127**
Soutien au titre de la production des produits de base	472	-6 070	-5 495	-7 394	-5 323
Soutien des prix du marché[1]	472	-6 070	-5 495	-7 394	-5 323
Soutien positif des prix du marché	963	1 949	681	1 278	3 887
Soutien négatif des prix du marché	-491	-8 019	-6 176	-8 672	-9 210
Paiements au titre de la production	0	0	0	0	0
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	101	197	198	200	194
Utilisation d'intrants variables	101	197	198	200	194
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	2	2	2	2
Au titre des Recettes / du Revenu	0	2	2	2	2
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	21	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	21	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	**6.38**	**-11.92**	**-10.94**	**-14.55**	**-10.30**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.06**	**0.89**	**0.90**	**0.87**	**0.91**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.07**	**0.89**	**0.90**	**0.87**	**0.91**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**201**	**718**	**728**	**730**	**695**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	23	132	134	139	122
Services d'inspection et de contrôle	0	0	0	0	0
Développement et entretien des infrastructures	173	570	578	575	557
Commercialisation et promotion	0	0	0	0	0
Coût du stockage public	5	16	16	16	16
Divers	0	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**25.67**	**..**	**..**	**..**	**..**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-697**	**3 486**	**3 741**	**4 434**	**2 283**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-696	4 857	3 900	5 759	4 913
Autres transferts des consommateurs	-22	-1 693	-147	-1 640	-3 291
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	22	321	-11	315	661
ESC en pourcentage (%)	**-8.79**	**7.43**	**8.05**	**9.39**	**4.91**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.10**	**0.94**	**0.93**	**0.92**	**0.97**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.10**	**0.93**	**0.93**	**0.91**	**0.95**
Estimation du soutien total (EST)	**794**	**-5 153**	**-4 566**	**-6 462**	**-4 432**
Transferts des consommateurs	718	-3 165	-3 753	-4 119	-1 622
Transferts des contribuables	98	-296	-667	-702	481
Recettes budgétaires	-22	-1 693	-147	-1 640	-3 291
EST en pourcentage (% du PIB)	**2.42**	**-1.22**	**-1.11**	**-1.50**	**-1.06**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**323**	**917**	**928**	**932**	**891**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**1.00**	**0.22**	**0.23**	**0.22**	**0.21**
Déflateur du PIB (2000-02=100)	**100**	**550**	**545**	**555**	**..**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**15 000.33**	**23 777.97**	**23 252.29**	**23 655.98**	**24 425.64**

.. Non disponible

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour le Viet Nam sont : le riz, le caoutchouc, le café, le maïs, les noix de cajou, le sucre, le poivre, le thé, la viande bovine et porcine, la volaille et les œufs.

Source : OCDE (2025), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Suivi de la politique agricole (base de données)*, https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0.

Politiques agricoles : Suivi et évaluation 2025 (version abrégée)

Tirer le meilleur parti de l'interface entre les échanges et l'environnement dans l'agriculture

Le présent rapport annuel passe en revue les politiques agricoles de 54 pays : les 38 pays Membres de l'OCDE, cinq États membres de l'UE non membres de l'OCDE et 11 économies émergentes. Il en ressort que, dans l'ensemble, le soutien apporté à l'agriculture entre 2022 et 2024 excédait largement son niveau d'avant la pandémie. Les transferts aux exploitants ont augmenté, en termes nominaux, tandis que les dépenses au bénéfice des consommateurs ont diminué. Le soutien à l'innovation et aux autres services se contracte en proportion de la taille du secteur, ce qui, ajouté à la persistance de distorsions commerciales, menace la sécurité alimentaire mondiale.

Trente ans après la conclusion de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture et la première Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, notre rapport est centré cette année sur les politiques dont le champ d'application se situe à l'interface entre échanges agroalimentaires et environnement. Les produits agricoles et alimentaires ont vu leurs échanges progresser plus rapidement que leur production : ils s'inscrivent de plus en plus souvent dans des chaînes de valeur mondiales. Pour autant, ces produits font encore l'objet de droits de douane et de barrières commerciales plus sévères que ceux d'autres secteurs, et le soutien des prix du marché demeure monnaie courante.

Les pouvoirs publics s'attachent aussi plus activement à limiter les effets préjudiciables de l'agriculture sur l'environnement, à commencer par la contribution du secteur aux émissions de gaz à effet de serre. Le présent rapport offre des indications utiles pour concevoir des politiques meilleures réconciliant objectifs commerciaux et objectifs environnementaux, afin que l'agriculture puisse nourrir de façon durable une population mondiale toujours plus nombreuse.

IMPRIMÉ ISBN 978-92-64-60967-9
PDF ISBN 978-92-64-96456-3

9 789264 609679